RESTRICTED

WT/GC/M/198

21 juillet 2022

(22-5561)

Conseil général
9-10 mai 2022

Original: anglais

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

TENUE AU CENTRE WILLIAM RAPPARD ET SOUS FORME VIRTUELLE
LES 9 ET 10 MAI 2022

Président: S.E. M. Didier Chambovey (Suisse)

Le Président, la Directrice générale et les délégations ont fait leurs adieux à M. l'Ambassadeur Atanas Paparizov (Bulgarie), M. l'Ambassadeur Lundeg Purevsuren (Mongolie) et M. l'Ambassadeur Mathias Francke (Chili) et les ont remerciés pour leur précieuse collaboration durant leur mandat de Représentant permanent. Ils ont également rendu hommage à M. Keith Rockwell – Directeur de la Division de l'information et des relations extérieures – et l'ont remercié pour les services rendus à l'Organisation.

Sujets abordés[1]:

1 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ET RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE 2

2 MISE EN ŒUVRE DES RÉSULTATS DE BALI, DE NAIROBI ET DE BUENOS AIRES – DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENCE 9

3 PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES PETITES ÉCONOMIES – RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE LA SESSION SPÉCIFIQUE DU COMITÉ DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT 14

4 DOUZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE – DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENCE 17

4.1 Réponse de l'OMC à la pandémie – Rapport du Facilitateur 27

5 QUESTIONS RELEVANT DU CONSEIL DES ADPIC 40

5.1 Rapport de situation sur l'examen par le Conseil des ADPIC du texte révisé de la "proposition de dérogation à certaines dispositions de l'Accord sur les ADPIC pour la prévention, l'endiguement et le traitement de la COVID-19" – Déclaration du Président du Conseil des ADPIC 40

6 COMITÉ DU BUDGET, DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION – RAPPORT SUR LA RÉUNION DE MARS 2022 53

7 ENSEMBLE DE MESURES POUR UNE TRANSITION SANS HEURT DES MEMBRES SORTANT DE LA CATÉGORIE DES PMA 55

7.1 Communication au sujet de l'arrangement provisoire du Groupe des PMA concernant la sortie de cette catégorie pour ces pays – communication présentée par le Tchad au nom du Groupe des PMA 55

7.2 Difficultés liées au commerce rencontrées par les pays les moins avancés et voie à suivre: projet de décision ministérielle – communication présentée par le Tchad au nom du Groupe des PMA 55

[1] L'ordre du jour proposé a été distribué sous la cote WT/GC/W/846.

8 DÉCLARATION CONJOINTE SUR UN COMMERCE OUVERT ET PRÉVISIBLE DES PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES – DEMANDE PRÉSENTÉE PAR LE ROYAUME-UNI 62

9 PROJET DE DÉCISION DU CONSEIL GÉNÉRAL SUR LES PROCÉDURES VISANT À ACCROÎTRE LA TRANSPARENCE ET À AMÉLIORER LE RESPECT DES PRESCRIPTIONS EN MATIÈRE DE NOTIFICATION AU TITRE DES ACCORDS DE L'OMC – ARGENTINE; AUSTRALIE; CANADA; CHILI; COLOMBIE; COSTA RICA; ÉTATS-UNIS; ISLANDE; ISRAËL; JAPON; LIECHTENSTEIN; MACÉDOINE DU NORD; MEXIQUE; NORVÈGE; NOUVELLE-ZÉLANDE; PARAGUAY; PHILIPPINES; RÉPUBLIQUE DE CORÉE; ROYAUME-UNI; SINGAPOUR; SUISSE; TERRITOIRE DOUANIER DISTINCT DE TAIWAN, PENGHU, KINMEN ET MATSU; UNION EUROPÉENNE ET URUGUAY 80

10 PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE ET MORATOIRE RELATIF À L'IMPOSITION DE DROITS DE DOUANE SUR LES TRANSMISSIONS ÉLECTRONIQUES – DEMANDE PRÉSENTÉE PAR L'AFRIQUE DU SUD ET L'INDE 89

11 DOCUMENT INTITULÉ "STATUT JURIDIQUE DES INITIATIVES LIÉES À DES DÉCLARATIONS CONJOINTES ET DE LEURS RÉSULTATS NÉGOCIÉS" – COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR L'AFRIQUE DU SUD, L'INDE ET LA NAMIBIE 100

12 PRATIQUES COMMERCIALES PERTURBATRICES DE CERTAINS MEMBRES ET RÉPERCUSSIONS POUR L'OMC – COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LA FÉDÉRATION DE RUSSIE 105

13 PROPOSITION DE DÉCLARATION RELATIVE AUX QUESTIONS SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES POUR LA DOUZIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE L'OMC: RELEVER LES DÉFIS SPS DU MONDE MODERNE – ARGENTINE; AUSTRALIE; BELIZE; BRÉSIL; BURKINA FASO; CABO VERDE; CANADA; CHILI; COLOMBIE; COSTA RICA; CÔTE D'IVOIRE; EL SALVADOR; ÉQUATEUR; ÉTATS-UNIS; GAMBIE; GROUPE ACP; GROUPE AFRICAIN; GUATEMALA; HONDURAS; JAPON; MALAISIE; MEXIQUE; MONGOLIE; NOUVELLE-ZÉLANDE; PANAMA; PARAGUAY; PÉROU; RÉPUBLIQUE DOMINICAINE; SÉNÉGAL; SINGAPOUR; TADJIKISTAN; TOGO; UKRAINE; URUGUAY; ET VIET NAM 113

14 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, TRANSFERT DE TECHNOLOGIE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS PENDANT LA COVID-19 ET AU-DELÀ – DÉCLARATION PRÉSENTÉE PAR LE BRÉSIL 117

15 POINT DE VUE DES PMA SUR LES DISCUSSIONS ET PROPOSITIONS CONCERNANT LA RÉFORME DE L'OMC – COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE TCHAD AU NOM DU GROUPE DES PMA 122

16 CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL CNUCED/OMC – RAPPORT DU GROUPE CONSULTATIF COMMUN SUR SA CINQUANTE-CINQUIÈME SESSION 128

17 COMITE DE GESTION DU RÉGIME DES PENSIONS DE L'OMC – ÉLECTION D'UN MEMBRE ET D'UN SUPPLÉANT 132

18 AUTRES QUESTIONS 132

18.1 Déclaration du Président relative aux arrangements administratifs pour les Membres ayant des arriérés de contributions 132

ANNEXE DÉCLARATIONS DES MEMBRES AUX RÉUNIONS INFORMELLES DU CNC ET DES CHEFS DE DÉLÉGATION TENUES LE 4 MAI 2022 134

1 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ET RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

1.1. Le Président a invité la Directrice générale et la Présidente du CNC à présenter son rapport sur les activités et les travaux menés depuis son précédent rapport au Conseil général.

1.2. La Directrice générale a fait la déclaration suivante[2]:

1.3. Depuis la réunion du Conseil général de février, j'ai convoqué une réunion informelle du CNC et des Chefs de délégation le 4 mai pour engager une réflexion collective sur le processus de préparation de la douzième Conférence ministérielle (CM12) et sur la meilleure façon de garantir que la réunion de juin soit productive. La déclaration que j'ai faite et les rapports que les Présidents ont présentés à cette réunion ont été distribués sous la cote JOB/TNC/103.

1.4. Monsieur le Président, je pense que la réunion du CNC de la semaine dernière a été constructive. J'ai senti une volonté d'essayer de parvenir à des résultats livrables et, comme vous le savez, il y a les "quatre piliers plus" dont nous parlons tous pour la CM12.

1.5. Les délégations ont formulé des observations sur certaines questions du moment et j'ai entendu plusieurs d'entre elles souligner qu'il était important de répondre à la crise alimentaire et d'examiner ce que l'OMC pouvait faire à ce sujet, y compris en ce qui concerne la dérogation relative au PAM. J'ai entendu haut et fort la nécessité d'élaborer une réponse crédible de l'OMC à la pandémie. J'ai eu le sentiment que le moment était venu de faire preuve de réalisme dans les négociations sur les subventions à la pêche et de les faire aboutir à un accord qui respecte le mandat établi et qui débouche sur un résultat de qualité que nous puissions tous accepter. Nous espérons tous pouvoir avancer dans le domaine de l'agriculture – un dossier particulièrement important pour de nombreux Membres. Par ailleurs, je me réjouis de la priorité accordée par les Membres à la réforme de l'OMC.

1.6. Il serait également essentiel de faire fond sur les travaux accomplis à ce jour dans les négociations relatives aux services et de travailler en vue de définir une voie à suivre mutuellement acceptable concernant le traitement spécial et différencié, y compris s'agissant des questions revêtant une importance cruciale pour les PMA, comme ce que nous venons d'examiner au sujet de la perte du statut de PMA. En outre, je pense qu'il serait tout aussi important de parvenir, à la CM12, à une compréhension commune de la façon d'aborder les domaines de négociation après la CM12. Comme l'a souvent fait remarquer l'un de nos Membres, il y a une vie après la CM12. À cet égard, permettez-moi de rappeler qu'à la réunion du CNC de novembre, nous avons déjà communiqué plusieurs rapports des présidents des groupes de négociation au Conseil général pour transmission à la Conférence ministérielle.

1.7. Je reconnais que les délégations sont conscientes du peu de temps qu'il reste et de la nécessité de gérer les attentes. Je reconnais également la volonté de travailler maintenant sur tous les piliers et d'œuvrer à l'obtention de résultats livrables d'une manière réaliste. Voyons ce que nous pouvons faire et les résultats que nous pouvons obtenir. Tout cela est très encourageant.

1.8. À mesure que nous avançons, je note que les délégations aimeraient avoir une idée plus précise du format de la CM12 et des attentes des Ministres. Certaines de ces attentes dépendront des résultats que nous pourrons obtenir pendant les quelque quatre semaines qui nous séparent de la CM12. C'est pourquoi il est vraiment temps d'intensifier nos efforts et de faire en sorte que chaque seconde compte pour jeter les bases d'une interaction productive des Ministres en juin. En fait, nous avons déjà commencé à intensifier nos efforts et j'espère que cette tendance se poursuivra pendant les quatre semaines restantes.

1.9. Comme je l'ai souligné à la réunion du CNC la semaine dernière, nous prévoyons toujours de tenir des séances thématiques pendant la CM12 et j'échangerai avec le Président du Conseil général, les autres présidents et les délégations dans les prochains jours pour déterminer comment cela se déroulera dans la pratique. En outre, des questions ont été posées au sujet des modalités de la Conférence elle-même, étant donné sa nature simplifiée. Conjointement avec la DGA Ellard, nous prenons contact avec les délégations et nous distribuerons très prochainement une note couvrant toutes ces questions. J'espère aussi que des notes présentant en détail les Programmes de travail pour les négociations sur la pêche et l'agriculture seront publiées sous peu.

1.10. Toujours à propos des aspects organisationnels de la CM12, permettez-moi d'aborder la question des "pouvoirs", une exigence distincte de l'"enregistrement électronique" pour la CM12 et qui s'ajoute à celle-ci. Conformément au Règlement intérieur, à la Conférence ministérielle, chaque Membre doit être représenté par un représentant accrédité. À cette fin, les Membres doivent établir

[2] Le rapport de la Directrice générale a ensuite été distribué sous la cote JOB/GC/300.

des pouvoirs signés par, ou au nom de, leur Ministre ou autorité compétente pour autoriser formellement leurs représentants à s'acquitter, en leur nom, des diverses fonctions associées à la Conférence ministérielle. Bien que de nombreux Membres aient remis des pouvoirs pour la session de la Conférence ministérielle prévue l'année dernière avant d'être reportée, ces pouvoirs étaient valables pour les dates de l'année dernière et pour les représentants désignés à ce moment-là. En conséquence, chaque Membre doit présenter de nouveaux pouvoirs pour leurs représentants à la CM12 et pour les dates de la Conférence ministérielle reprogrammée (12-15 juin 2022). La date limite pour la présentation de la copie papier des pouvoirs originaux signés est le vendredi 3 juin. Il apparaît qu'un certain nombre de Membres n'ont toujours pas transmis leurs pouvoirs au Secrétariat. Il serait donc souhaitable que ces Membres prennent contact avec la Division des affaires juridiques dès que possible. Pour plus de renseignements sur l'établissement et la présentation des pouvoirs, veuillez consulter la note d'information distribuée en avril (WT/MIN(22)/INF/1), dont des exemplaires sont aussi à votre disposition au fond de la salle.

1.11. Excellences, ce dont le monde a besoin aujourd'hui, c'est une OMC réactive qui nous aide à relever les nombreux défis actuels et qui réponde aux aspirations des gens que nous servons. À la CM12, les Ministres peuvent faire un grand pas en ce sens. Cela signifie que nous, à Genève, devons jeter les bases nécessaires pour permettre cela lorsque les Ministres seront là dans quelques semaines. Étant donné que nous ne nous sommes pas réunis depuis 2017, il est normal que nous effectuions les travaux préparatoires nécessaires pour assurer le succès d'une CM12 qui est en préparation depuis près de cinq ans, tout en réfléchissant aussi à ce que nous devons faire pour la vie après la CM12 et dans l'optique de la CM13. C'est notre responsabilité et j'espère que nous pourrons tous agir en conséquence.

1.12. Le représentant du Tchad, au nom du Groupe des PMA, a fait la déclaration suivante:

1.13. Les questions les plus urgentes telles que la réponse de l'OMC à la pandémie et notre accès aux produits alimentaires nécessitent vraiment plus d'attention et d'engagement de la part de l'OMC. Nous rappelons que le Groupe des PMA a présenté une communication sur les négociations agricoles dans le document JOB/AG/227 qui contient nos priorités dans ce domaine. Notre groupe souhaiterait obtenir un résultat dans ce domaine lors de la CM12. Nous pensons également qu'un résultat sur les subventions à la pêche est possible à condition que les domaines en suspens que les Membres ont identifiés soient traités. Nous devons également réaffirmer la nature multilatérale de l'institution. Il s'agit d'une priorité essentielle pour les PMA.

1.14. Le représentant du Cambodge a fait la déclaration suivante:

1.15. Le Cambodge s'associe à la déclaration faite par les PMA. Au cours des derniers mois, les négociations ont stagné sur de multiples fronts, ce qui nous préoccupe beaucoup car d'ici la Conférence ministérielle, il ne nous reste que peu de temps pour obtenir des résultats substantiels sur les différentes questions faisant l'objet de négociations. Bien que le Cambodge s'intéresse à des degrés divers à de nombreuses questions de négociation, nous accordons une grande valeur au système commercial multilatéral qui, selon nous, a apporté des avantages inclusifs à tous les Membres. Il est donc impératif que nous parvenions à des résultats sur autant de questions de négociation que possible avant la CM12. Il importe de parvenir à une conclusion sur ces résultats pour montrer que le multilatéralisme à l'OMC reste pertinent et que l'OMC est en mesure de produire des résultats conformément au mandat des Ministres. À cet égard, nous sommes heureux d'informer les Membres que nous coparrainerons le document WT/GC/W/841/Rev.1 sur la "Déclaration sur l'action immédiate à entreprendre pour soutenir le système commercial multilatéral en préparation d'une CM12 réussie". Nous espérons que d'autres négociations auront lieu d'ici à la CM12 dans un esprit d'engagement constructif et de flexibilité et qu'elles seront menées de manière transparente et inclusive.

1.16. Le représentant de la Sierra Leone a fait la déclaration suivante:

1.17. La Sierra Leone se félicite de la confirmation des dates de la douzième Conférence ministérielle qui se tiendra du 12 au 15 juin 2022. Nous croyons fermement que la prochaine Conférence ministérielle est essentielle pour recevoir les directives de nos ministres concernant notre travail à Genève, d'autant plus que nous n'avons pas eu de Conférence depuis 2017. Nous réitérons notre engagement à participer de manière constructive à toutes les discussions dans les semaines à venir pour faire de la CM12 un succès. Sur ce point, nous tenons à faire observer que les dispositions

logistiques du processus préparatoire devraient tenir compte des contraintes de capacité des petites délégations comme la nôtre, notamment en ce qui concerne la fréquence et le chevauchement des réunions. En ce qui concerne le document final, nous soutenons la proposition d'aller de l'avant en prenant pour base les éléments convenus d'un commun accord dans la dernière version de l'ancien Président en novembre 2021 et nous encourageons les Membres à dialoguer d'une manière constructive et axée sur la recherche de solutions.

1.18. Concernant la réponse de l'OMC à la pandémie, les mesures prises dans ce contexte devraient refléter les besoins particuliers des PMA comme la Sierra Leone, y compris les flexibilités spécifiques aux PMA et les mesures de facilitation des échanges nécessaires pour traiter la question de l'insécurité alimentaire et de la disponibilité des produits, ainsi que l'accès équitable aux vaccins et aux thérapies. En particulier, nous renouvelons notre appel aux Membres pour qu'ils limitent les restrictions à l'exportation, comme le souligne la communication présentée par les PMA à ce sujet en mai 2020. Ma délégation se félicite du projet de document final sur la dérogation à l'Accord sur les ADPIC issu du processus de consultation quadrilatéral, tel que communiqué par la Directrice générale. Nous reconnaissons que ce texte offre la base d'un document de compromis qui promet d'aplanir les divergences et de rapprocher les différentes positions sur la dérogation proposée. Nous continuerons à dialoguer avec les Membres pour convenir d'un résultat mutuellement acceptable sur la dérogation à l'Accord sur les ADPIC avant la prochaine Conférence, car il pourrait s'agir de la dernière occasion d'obtenir des résultats sur cette question.

1.19. En ce qui concerne la pêche, comme vous le savez, la Sierra Leone, en tant que pays côtier, est vulnérable à la surpêche en raison des subventions accordées aux navires étrangers. Bien que nous soutenions fermement la conclusion d'un accord, nous devons veiller à ce que la responsabilité de longue date des Membres en matière de surcapacité et de surpêche soit dûment prise en compte, conformément au principe de responsabilité commune mais différenciée. Nous croyons fermement qu'il est possible de parvenir à un accord qui institue la jouissance effective et inconditionnelle d'un traitement spécial et différencié approprié avec un *de minimis*, l'exclusion de la pêche artisanale ou de subsistance du champ d'application de cet accord, la protection stricte et sans ambiguïté des stocks surpêchés, l'application de sanctions effectives contre les navires industriels et de grande taille coupables de pêche illégale et le respect de la souveraineté des États sur leurs eaux. Dans ce contexte, la Sierra Leone réaffirme sa volonté de négocier sur la base de la dernière version du texte de la Présidence de novembre 2021 et appelle le Président à convoquer des réunions en vue de résoudre les questions en suspens avant la soumission du texte à l'examen des Ministres.

1.20. En ce qui concerne l'agriculture, actuellement, en grande partie en raison des déséquilibres de l'Accord sur l'agriculture, une grande majorité des pays en développement ne sont pas en mesure de répondre à leurs besoins en matière de sécurité alimentaire et des centaines de millions de personnes sont confrontées à l'insécurité alimentaire. Par conséquent, nous devons œuvrer à l'obtention de résultats ciblés qui s'attaqueraient aux causes structurelles de cette insécurité et débloqueraient les capacités de production des pays en développement. Plus précisément, nous pensons que notre préparation doit être axée sur la sécurité alimentaire, avec des progrès tangibles sur le soutien interne, y compris le soutien nécessaire pour renforcer la capacité de production et les possibilités économiques des petits agriculteurs, la détention de stocks publics et le mécanisme de sauvegarde spéciale, ainsi que la finalisation d'un accord sur les achats du Programme alimentaire mondial. Nous pensons également que les dispositions relatives au traitement spécial et différencié devraient continuer à faire partie intégrante des Accords de l'OMC et que cette question devrait se voir accorder la priorité qu'elle mérite au cours de la CM12.

1.21. S'agissant de l'approche à suivre pour la réforme de l'OMC, nous pensons qu'elle devrait être conçue de manière équilibrée et que les préoccupations de tous les Membres, y compris les pays en développement et les pays les moins avancés, doivent être prises en compte de manière adéquate afin de remédier aux déséquilibres du système. À cet égard, ma délégation soutient la proposition d'un groupe de travail sur la réforme de l'OMC ou d'un programme de travail spécifique dans le cadre du Conseil général. Pour conclure, Monsieur le Président, la Sierra Leone réitère son soutien indéfectible à un système commercial multilatéral inclusif, transparent, ouvert et fondé sur des règles dans le cadre de l'OMC. Nous affirmons également notre engagement à dialoguer de manière constructive pour une convocation réussie de la CM12.

1.22. Le représentant de l'Indonésie a fait la déclaration suivante:

1.23. Concernant ce point de l'ordre du jour, je voudrais tout d'abord remercier la Directrice générale pour son rapport détaillé sur l'état d'avancement des négociations à l'OMC. En effet, votre travail acharné et votre engagement ferme à faire progresser les négociations sont essentiels pour nous mener vers une Conférence ministérielle fructueuse. Comme l'a noté la Directrice générale lors de la réunion du CNC, la CM12 ne sera pas "une réunion ordinaire", avec des divergences à aplanir et un terrain d'entente à trouver dans un contexte d'incertitude mondiale. Et le Conseil général d'aujourd'hui est encore plus crucial que jamais pour écouter les points de vue des Membres sur les questions qui les intéressent et pour créer une base qui nous permettra de reprendre nos travaux. Je ne vais pas entrer dans le détail de chaque sujet de négociation, car nous avons déjà eu des discussions approfondies au CNC la semaine dernière.

1.24. Cela dit, notre délégation tient à réaffirmer l'importance d'un résultat global pour faire face à la pandémie. À cet égard, je tiens à informer les Membres que l'Indonésie a décidé de se joindre aux auteurs du document JOB/GC/278 dans la réponse de l'OMC à la pandémie. Alors que certaines parties du monde sont en train de se rétablir de la pandémie, nous voyons encore la COVID-19 réapparaître dans d'autres parties du monde. Cela signifie que, même si nous avons plus de deux ans de retard, un résultat est toujours nécessaire pour faire face à la pandémie actuelle, ainsi qu'à celles à venir. En ce qui concerne la réponse de l'OMC à la pandémie, nous pensons également qu'une conclusion sur la dérogation à l'Accord sur les ADPIC au sein du Conseil des ADPIC est nécessaire pour que tout résultat soit significatif et crédible.

1.25. Un autre domaine important est l'agriculture, où l'Indonésie continue de réaffirmer qu'il est nécessaire d'aborder les questions essentielles du mandat en matière d'agriculture lors de la Conférence ministérielle. Dans le contexte de la crise mondiale actuelle, il est encore plus urgent de recadrer les règles du commerce agricole afin de corriger les déséquilibres et d'évoluer vers un système commercial plus équitable, qui permette aux Membres qui se remettent encore de la pandémie de ne pas être davantage laissés pour compte. En outre, le conflit en cours ajoute également une pression sur les pays en développement et les PMA pour fournir de la nourriture à nos citoyens. À ce sujet, une solution permanente à la question de la détention de stocks publics et un programme de travail solide et fonctionnel sur le MSS restent les priorités de l'Indonésie pour la CM12. Nous avons entendu des délégations dire que nous la vantons comme une panacée. Cependant, le véritable objectif de la détention de stocks publics est de fournir une marge de manœuvre afin d'assurer la sécurité alimentaire – ce qui est nécessaire pour la majorité des Membres en développement. En outre, l'Indonésie se préoccupe également de parvenir à un résultat équilibré et équitable en matière de soutien interne, où le traitement de la MGS dépassant le niveau *de minimis* devrait être une priorité.

1.26. En ce qui concerne les subventions à la pêche, notre délégation estime que nous devons remplir le mandat de l'ODD 14.6 en concluant les négociations à la CM12. Néanmoins, toute décision sur cette question ne devrait pas saper les accords existants depuis longtemps, y compris, mais sans s'y limiter, la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. En outre, un TSD fort devrait également faire partie intégrante du mandat relatif aux subventions à la pêche – un mandat qui tienne compte des moyens de subsistance des populations, en particulier des petits pêcheurs et des pêcheurs artisanaux à revenus modestes et qui offre une marge de manœuvre aux Membres en développement. Enfin, et ce n'est pas le moins important, le commerce et le développement sont fortement liés et il est de notre responsabilité collective de placer les questions de développement au cœur de cette Organisation, notamment par des résultats concrets et significatifs pour le développement de tous lors de la CM12. Sans laisser personne derrière. Permettez-moi de vous assurer à tous que l'Indonésie est fermement résolue à engager le dialogue avec tous les Membres sur ces questions. Elle est prête à dialoguer de manière constructive avec tous les Membres et à œuvrer à la réussite de la CM12 en juin.

1.27. La représentante de l'Argentine a fait la déclaration suivante:

1.28. Nous nous félicitons des quatre piliers supplémentaires qui ont été évoqués. Nous continuerons à travailler sur la pêche pour parvenir à un accord qui ait des effets tangibles sur les océans et leurs ressources. Nous réaffirmons la nécessité d'œuvrer à la fin des subventions accordées aux grandes flottes qui opèrent en haute mer. En particulier, nous soulignons l'importance de prendre en compte les communautés de pêcheurs artisanaux à petite échelle dans nos négociations. Au cours des dernières années, nous avons œuvré pour parvenir à un accord ambitieux

et nous continuerons à tout mettre en œuvre pour que toutes les subventions qui contribuent aux pratiques de pêche INN soient éliminées, que les subventions affectant les stocks surexploités soient interdites, ainsi que celles qui contribuent à la surcapacité. Nous appelons tous les Membres qui sont préoccupés par l'état actuel des écosystèmes marins à parvenir à un accord qui nous aidera à tenir les engagements pris, notamment en ce qui concerne l'ODD 14.6.

1.29. Dans le domaine de l'agriculture, nous comprenons que nous devons continuer à travailler pour parvenir à un accord ambitieux, mais aussi réaliste et équilibré, qui contribue à la réalisation de la réforme de l'agriculture. Cela fait plus de 25 ans que nous attendons de remplir le mandat de réforme de l'agriculture. Nous tenons à préciser que nous ne pouvons toutefois pas obtenir de résultats définitifs sur certaines questions si nous nous contentons d'adopter un simple programme de travail sur d'autres questions que nous considérons comme prioritaires, telles que le soutien interne.

1.30. Le représentant du Brésil a fait la déclaration suivante:

1.31. La CM12 se déroule dans des circonstances exceptionnelles et les résultats devraient porter à la fois sur les urgences existantes et sur les questions structurelles de l'OMC, telles que l'agriculture et la réforme. La sécurité alimentaire sera la question la plus pressante lors de la CM12. Le Brésil est favorable à un résultat qui confirme la pertinence du commerce international dans l'agriculture; à la poursuite des discussions en cours sur la réforme de l'OMC, en particulier sur le rétablissement d'un système de règlement des différends pleinement opérationnel et sur la flexibilité des négociations multilatérales; un résultat sur les subventions à la pêche constituerait une étape importante de la contribution de l'OMC au développement durable; et un résultat pertinent sur le commerce et la santé créerait également les incitations adéquates pour lutter contre les maladies endémiques et tropicales. Lors de sa récente visite au Brésil, la Directrice générale a pu témoigner de la force de l'engagement du Brésil envers le système commercial multilatéral. Tant du côté de l'administration que du secteur privé, le message était unanime: l'OMC est importante et doit être réformée pour préserver sa pertinence. Lors de sa rencontre avec le ministre Carlos França et avec le président Bolsonaro, elle a entendu le même message. À l'heure où la sécurité alimentaire est une menace qui se profile à l'horizon de l'économie mondiale, le Brésil fait partie de la solution. Nos exportations agricoles nourrissent un être humain sur 10. Sur une base durable, sur une base efficace, le Brésil est une puissance agricole, comme l'a décrit la Directrice générale.

1.32. Comme le Président Bolsonaro en a discuté avec la Directrice générale, une dimension centrale de la solution à la question de la sécurité alimentaire est de garantir que les intrants nécessaires à la préparation des cultures de l'année prochaine seront disponibles pour les producteurs. Cette année, la crise alimentaire se manifeste essentiellement sous la forme d'une hausse des prix. En l'absence d'un accès en temps voulu aux intrants, tels que les engrais, c'est l'approvisionnement alimentaire mondial même qui sera menacé dès l'année prochaine. Le Brésil a déjà commencé à explorer avec les pays touchés par la crise alimentaire, notamment les PMA, la mise en place de couloirs d'urgence pour assurer la circulation des aliments et des engrais. La CM12 devrait accorder une attention particulière à cette question et le Brésil souhaiterait proposer une initiative spécifique pour garantir l'accès aux engrais. Il s'agit, nul ne l'ignore, d'une question complexe et multidimensionnelle. Elle nécessitera une coopération étroite entre les organismes gouvernementaux et entre les organisations internationales. C'est une tâche complexe, mais elle est indispensable. Enfin, le Brésil est d'avis que la Déclaration ministérielle de la CM12 devrait être publiée sous la responsabilité du Président du Conseil général.

1.33. Le représentant du Pérou a fait la déclaration suivante:

1.34. En ce qui concerne les négociations sur les subventions à la pêche, nous réitérons l'importance d'éviter le statu quo. Nous ne pouvons pas échouer à nouveau. Nous sommes tous conscients que la conclusion d'un accord sur le TSD est quelque chose d'important pour nous tous et qu'elle occupe une grande partie du temps qui reste. Un accord sur les subventions à la pêche en haute mer signifierait également la poursuite du statu quo. En ce qui concerne les négociations sur l'agriculture, je dois faire référence aux circonstances actuelles dues à l'agression contre l'Ukraine qui nous amène vers des prix alimentaires qui auront un impact sur nous tous mais surtout sur les pays les plus vulnérables comme le Pérou qui connaît un énorme manque d'engrais. Alors que nous négocions dans ce domaine, nous devons réfléchir à la manière dont nous pouvons favoriser un système agricole résilient.

1.35. Le représentant du Kenya a fait la déclaration suivante:

1.36. Je remercie la Présidente du CNC pour son rapport complet, qui donne le ton de nos délibérations. Le Kenya reprend à son compte les déclarations prononcées au nom du Groupe africain et du Groupe ACP. Toute l'attention est maintenant tournée vers la prochaine CM12 et je souhaite faire quelques observations. En ce qui concerne les négociations sur les subventions à la pêche, nous apprécions les efforts déployés par le Président du Groupe de négociation sur les règles pour orienter ces négociations difficiles vers la fin souhaitée. Nous tenons cependant à préciser que nous ne devons pas perdre de vue l'objectif de cet accord, tel qu'il est clairement énoncé dans l'ODD 14.6. Par conséquent, nous restons engagés dans les négociations et attendons avec impatience de nouveaux dialogues sur cette question dans les semaines à venir. Nous avons bon espoir que les préoccupations spécifiques qui ont été soulevées jusqu'à présent, en ce qui concerne la nature déséquilibrée du texte, seront traitées avant la Conférence ministérielle.

1.37. En ce qui concerne la COVID-19 et le rôle de l'OMC, nous saluons les initiatives multilatérales visant à surmonter les difficultés causées par la COVID-19. En outre, nous félicitons la Présidente du CNC pour les efforts qu'elle a déployés afin de réunir les fabricants de vaccins et d'autres institutions multilatérales, pour discuter franchement de la meilleure façon d'assurer la livraison rapide des vaccins là où ils sont le plus nécessaires. Les leçons que nous avons tirées de ce processus devraient nous inciter à être bien préparés pour les futures pandémies. Il est urgent que l'OMC adopte une réponse multilatérale à la pandémie, intégrant la dérogation ADPIC, et nous restons engagés dans les délibérations en cours, qui devraient être finalisées et le résultat soumis aux Ministres pour adoption.

1.38. Le traitement spécial et différencié fait partie intégrante de l'OMC et les dispositions et les décisions connexes sont importantes pour de nombreux pays en développement et PMA Membres dans la mesure où ils s'acquittent de leurs obligations dans le cadre des accords respectifs de l'OMC. Il importe donc de maintenir les dispositions existantes relatives au traitement spécial et différencié et d'assurer un suivi de leur application. Il est tout aussi important d'examiner les propositions relatives au TSD présentées par le G-90 et de trouver des moyens de les intégrer dans les travaux de l'OMC. L'agriculture est essentielle pour les économies de nombreux Membres et nous pensons que nous devrions nous efforcer d'obtenir des résultats dans des domaines prioritaires tels que la détention de stocks publics et le MSS. Nous attendons donc avec intérêt l'adoption de la proposition de déclaration ministérielle sur la détention de stocks publics.

1.39. Même si nous concentrons nos efforts sur la CM12, il est évident qu'il existe de nombreuses autres questions qui sont importantes pour les Membres mais qui ne sont peut-être pas prêtes à être examinées par les Ministres. Il convient donc de convenir d'une feuille de route claire sur la manière dont ces questions seront traitées après la douzième Conférence ministérielle et de l'adopter. Ces questions comprennent la revitalisation de l'Organe d'appel. Il est impératif que nous examinions de manière pragmatique le sort de l'Organe d'appel dans le contexte des préoccupations pertinentes que certains Membres ont à l'égard du système et que nous œuvrions en faveur du rétablissement du système lorsque nous répondrons à ces préoccupations. S'agissant de la réforme de l'OMC, de nombreux Membres conviennent qu'après plus de deux décennies depuis la création de l'OMC, certains domaines doivent être redynamisés pour les adapter au changement fondamental des circonstances et pour que le système continue à servir d'enceinte pour les négociations commerciales multilatérales. L'OMC est à son crépuscule et il appartient aux Membres d'œuvrer ensemble à faire évoluer l'Organisation vers la position idéale.

1.40. Le Conseil général a pris note du rapport de la Directrice générale, y compris lors des réunions informelle du CNC et des chefs de délégation du 4 mai, et des déclarations faites ce jour-là, ainsi que de celles faites lors des réunions informelles du CNC et des chefs de délégation du 4 mai.[3]

[3] Les déclarations faites lors des réunions informelles du CNC et des chefs de délégation du 4 mai par les délégations suivantes sont incorporées dans le compte-rendu de cette réunion et se trouvent en annexe du présent document: Japon; Singapour; Cameroun (Groupe africain); Brésil; Nigéria; Australie; Chili (Discussions structurées sur la facilitation des investissements pour le développement); Philippines; Mexique; Inde; Union européenne; Norvège; Afrique du Sud; Barbade (CARICOM); Suisse; République de Corée; Canada; Vanuatu (Groupe Pacifique); Tchad (PMA); Chine; Jamaïque (ACP); Malaisie; Royaume-Uni; Pakistan; Thaïlande; Nouvelle-Zélande; Indonésie; Royaume d'Arabie Saoudite; Sri Lanka; Colombie; Ukraine; Türkiye; Uruguay; Égypte; Fédération de Russie; Antigua et Barbuda (OECS); Pérou; Panama (GRULAC, Membres de

2 MISE EN ŒUVRE DES RÉSULTATS DE BALI, DE NAIROBI ET DE BUENOS AIRES – DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENCE

2.1. Le Président a déclaré[4] que le point 2 "Mise en œuvre des résultats de Bali, Nairobi et Buenos Aires" restait inscrit à l'ordre du jour afin que le Conseil général puisse continuer à suivre, de manière horizontale et transparente, la mise en œuvre des décisions ministérielles pertinentes. Il a fait observer que la déclaration faite au titre de ce point était fondée sur les renseignements et mises à jour fournies par les présidents des organes permanents au sujet des travaux menés conformément aux mandats ministériels dans leurs domaines de compétence respectifs. Il a également indiqué que son rapport porterait uniquement sur les domaines dans lesquels il y avait eu des faits nouveaux depuis la dernière réunion du Conseil général, tenue en février. Pour les domaines qu'il ne mentionnerait pas, il renvoyait les délégations aux rapports antérieurs faits au titre de ce point.

2.2. Les discussions sur le Programme de travail sur le commerce électronique et le moratoire relatif aux droits de douane sur les transmissions électroniques se poursuivaient au sein du Conseil général et des organes compétents – et le Conseil général examinerait ce programme et ce moratoire au titre d'un point distinct de l'ordre du jour. Le Comité du commerce et du développement avait récemment examiné une communication sur le commerce électronique mondial pour un développement inclusif. Au Conseil du commerce des services (CCS), les Membres continuaient de faire part de leurs expériences et initiatives nationales. À sa réunion de mars, une délégation avait suggéré que le CCS examine comment renforcer la participation des femmes des pays en développement au commerce électronique. En ce qui concernait les préparatifs de la douzième Conférence ministérielle, comme l'avait indiqué son prédécesseur, malgré les multiples consultations et échanges organisés dans différentes configurations, les délégations n'avaient pas pu parvenir à un consensus sur un projet de décision à soumettre à l'examen des Ministres avant le report de la CM12 en novembre de l'année dernière. En conséquence, deux projets de décisions ministérielles, présentés par les Membres, devaient être transmis aux Ministres pour examen. Ces deux projets figuraient respectivement dans les documents WT/GC/W/831 et WT/GC/W/838 et leurs révisions. Comme il l'avait indiqué à la réunion du CNC, il envisageait de mener des consultations concernant le Programme de travail sur le commerce électronique et le moratoire à une date plus proche de la CM12 – et, dans l'intervalle, sa porte restait ouverte à toute délégation et à tout groupe ou coordonnateur de groupe qui souhaiterait discuter plus avant de cette question.

2.3. S'agissant de la suite donnée à la Décision de Bali sur l'administration des contingents tarifaires, il a rappelé qu'à sa réunion extraordinaire du 31 mars, le Conseil général, sur la base des recommandations du Comité de l'agriculture, avait adopté la décision sur le fonctionnement futur du paragraphe 4 du mécanisme en cas de sous-utilisation (WT/L/1132). L'adoption de cette décision avant l'échéance exceptionnellement prorogée du 31 mars 2022 avait permis l'achèvement de l'examen du fonctionnement de la Décision de Bali sur l'administration des contingents tarifaires prescrit aux paragraphes 13 à 15 de la Décision.

2.4. S'agissant de la mise en œuvre de la Décision de Nairobi sur la concurrence à l'exportation, le Comité de l'agriculture avait achevé le deuxième examen triennal de cette décision à sa réunion de mars 2022 et avait adopté le rapport de l'examen, qui figurait dans le document G/AG/33.

2.5. Pour ce qui était de la mise en œuvre de la Décision ministérielle de Bali sur la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, un pays en développement Membre, qui avait invoqué la décision pour la première fois pour 2018-19 en raison d'un dépassement de son niveau *de minimis* pour le riz, avait récemment notifié qu'il invoquait cette décision pour la troisième année consécutive par suite d'un dépassement de la limite *de minimis* pour ce même produit. La notification serait examinée à la prochaine réunion du Comité de l'agriculture.

2.6. Concernant les règles d'origine préférentielles pour les PMA, il a indiqué qu'à sa réunion du 7 avril, le Comité des règles d'origine avait poursuivi ses discussions sur la manière dont les Membres mettaient en œuvre les Décisions ministérielles de Bali et de Nairobi. Le groupe des PMA a présenté un exposé sur les certificats d'origine et l'autocertification. Il s'agit de l'un des domaines couverts par la Décision de Nairobi, mais les Membres n'avaient pas encore examiné cette question de plus près. Les discussions se poursuivraient au cours des prochaines réunions du Comité. Il a également

l'article XII); Costa Rica (Initiative conjointe sur la réglementation intérieure des services); Népal; Trinité et Tobago; Taipei chinois; Paraguay; Tunisie; Gambie; Islande; Guatemala et États-Unis.

[4] La déclaration de la Présidence a ensuite été distribuée sous la cote JOB/GC/302.

cru comprendre que le Groupe des PMA avait confirmé son intérêt pour l'adoption par le Comité d'un libellé réaffirmant les engagements des Membres à l'égard des mandats ministériels de Bali et de Nairobi et que ce libellé avait été approuvé par les Membres et distribué en tant que décision du Comité (G/RO/95).

2.7. S'agissant de la dérogation concernant les services pour les PMA, à la réunion de mars du Conseil du commerce des services, le Groupe des PMA avait appelé les Membres à réfléchir à la manière de compléter les préférences accordées au titre de la dérogation et d'aider les fournisseurs des PMA à participer davantage au commerce mondial des services. Le Groupe des PMA avait également rappelé les recommandations relatives aux services formulées dans la Déclaration des Ministres du commerce des PMA pour la CM12, ainsi que les éléments contenus dans le projet de document final du Conseil général pour la Conférence ministérielle. Plusieurs délégations étaient intervenues pour souligner l'importance de la dérogation.

2.8. S'agissant de l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour les PMA, cette question était inscrite à l'ordre du jour de la réunion du CCD de mars et certains Membres ont profité de l'occasion pour fournir des renseignements actualisés sur leurs régimes FDSC pour les PMA.

2.9. En ce qui concernait le mécanisme de surveillance pour le traitement spécial et différencié, comme la situation restait inchangée, il a renvoyé les délégations aux déclarations antérieures faites au titre de ce point.

2.10. Pour ce qui était de l'Aide pour le commerce, le Comité du commerce et du développement s'était réuni pour discuter des questions liées à la mise en œuvre de l'Aide, conformément au programme de travail pour 2020-2022. Le CCD avait également été informé de l'état d'avancement des préparatifs de l'Examen global à venir (qui aurait lieu du 27 au 29 juillet). Le thème central serait le suivant: "Permettre un commerce connecté et durable". L'intérêt pour l'organisation de séances exprimé par les Membres et les organisations ayant le statut d'observateur témoignait de leur volonté de participer à l'examen à venir. Un atelier sur les résultats de l'exercice 2022 de suivi et d'évaluation était prévu à la fin du mois, ce qui devrait aider encore davantage les délégations à se préparer pour l'Examen global.

2.11. S'agissant de la facilitation des échanges, le Comité travaillait actuellement à la mise en œuvre des décisions et recommandations issues de l'examen quadriennal de l'Accord sur la facilitation des échanges qui s'était achevé en novembre. Le Président avait également été informé qu'à sa récente réunion d'avril, le Comité avait adopté un cadre relatif au Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges, qui décrivait la relation entre le Comité et le Mécanisme. En ce qui concernait la mise en œuvre de l'Accord, le taux de mise en œuvre des engagements était légèrement inférieur à 75% pour l'ensemble des Membres et légèrement supérieur à 67% pour les pays en développement Membres et les PMA. Le taux de ratification restait à 94%, neuf Membres n'ayant pas encore ratifié l'Accord.

2.12. Le représentant de l'Inde a fait la déclaration suivante:

2.13. J'aimerais aborder deux points: le contingent tarifaire et la détention de stocks publics. Le 31 mars de cette année, sur la base d'un consensus, un accord final a été conclu et adopté lors d'une session extraordinaire du Conseil général concernant le fonctionnement futur du paragraphe 4 de la Décision ministérielle de Bali pour l'administration des sous-utilisations de contingents tarifaires. Un examen de ce mécanisme a été mandaté dans le cadre de la Décision ministérielle de Bali. Même si l'Inde avait certaines préoccupations concernant le projet de texte sur les contingents tarifaires, nous avons adhéré à l'accord afin de ne pas faire obstacle au consensus, ce qui montre notre ferme engagement envers les principes fondamentaux de la prise de décision par consensus à l'OMC. L'examen de la décision concernait une Décision ministérielle visant à répondre aux besoins de cinq Membres dans l'annexe B. Mais dans la même Décision ministérielle de Bali, il était prévu de trouver une solution permanente au problème des stocks publics d'ici à 2017. Malheureusement, malgré le fait que plus de 80 Membres de 3 grands groupes la réclament, il n'y a pas de progrès substantiels et les proposants se heurtent de manière répétée à des obstacles mis sur leur route. Nous l'avons déjà dit et nous le répétons: le mandat ministériel concernant la détention de stocks publics est clair. Les négociations dans ce domaine doivent être accélérées et menées de façon séparée. Tout effort visant à lier cette discussion à d'autres piliers compromet le mandat ministériel. Malheureusement,

la recherche d'une solution conformément au mandat n'a pas progressé et ce malgré les communications de deux grands groupes de négociation: le G-33 et le Groupe africain.

2.14. La Déclaration conjointe du G-33 en septembre 2021 a réaffirmé la nécessité de trouver rapidement une solution permanente concernant la détention de stocks publics à la CM12, ainsi que l'engagement des membres du G-33 et leur volonté de travailler avec le reste des Membres sur la base des éléments figurant dans la proposition du G-33. Si les Membres de l'OMC ne parviennent pas à un résultat sur les questions prescrites lors de la dernière Conférence ministérielle, leur crédibilité est remise en cause. La compétence de l'OMC dépend de la mise en œuvre des résultats des mandats ministériels de Bali et de Nairobi, en particulier lorsque les questions de sécurité alimentaire sont devenues plus pressantes du fait de la pandémie en cours et de la crise actuelle. Par conséquent, en ces temps sans précédents, l'OMC devrait sortir de l'impasse qu'elle s'est elle-même imposée et se racheter en apportant une solution permanente à la détention de stocks publics. Nous prenons également note de la mention par le Président de la notification de l'Inde au Comité de l'agriculture qu'elle a dépassé le niveau *de minimis* du soutien des prix du marché pour le riz pour les campagnes de commercialisation 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021. À cet égard, je renvoie à mes déclarations antérieures sur cette question, qui sont conservées dans les archives.

2.15. Le représentant du Canada a fait la déclaration suivante:

2.16. Le Canada encourage tous les Membres qui appuient la prorogation du moratoire et le Programme de travail à envisager de coparrainer le projet de décision figurant dans le document WT/GC/W/831/Rev. 5 avant la CM12. Nous pensons qu'il est important d'envoyer un signal clair à la communauté internationale. Depuis plus de 20 ans, les Membres maintiennent le moratoire, offrant prévisibilité et certitude aux entreprises et contribuant à faciliter et à soutenir la croissance du commerce numérique transfrontières. Le Canada demeure fermement convaincu des vastes avantages que le moratoire a procurés aux entreprises et aux consommateurs. Un non-renouvellement du moratoire et du Programme de travail constituerait un recul, plus important qu'auparavant, compte tenu du rôle croissant que le commerce numérique a joué tout au long de la pandémie et qu'il continuera de jouer. Le Canada espère poursuivre le dialogue avec les autres Membres sur cette question importante. Nous restons disposés à examiner les moyens de rendre davantage compte dans le projet de décision de certains aspects liés au développement. Nous accueillerons volontiers des coauteurs supplémentaires.

2.17. Le représentant de l'Afrique du Sud a fait la déclaration suivante:

2.18. À Bali, les Ministres ont chargé le CNC de travailler sur les questions restantes du Programme de Doha pour le développement, en particulier sur les questions relatives à l'agriculture, au développement, au TSD et aux PMA. Ce travail reste en suspens et est encore plus important dans le contexte de défis mondiaux importants, notamment la pandémie de COVID-19 et la crise alimentaire. Le mandat de développement reste essentiel dans les efforts visant à promouvoir une reprise économique durable. L'incapacité de l'OMC à mettre en œuvre les décisions et les mandats convenus contribue aux inégalités qui apparaissent dans les avantages tirés du système commercial multilatéral. Pour que le système puisse fonctionner, il doit aborder les questions qui préoccupent particulièrement la majorité de ses Membres et y répondre.

2.19. Le représentant de l'Union européenne a fait la déclaration suivante:

2.20. S'agissant de la Décision ministérielle de Bali sur la détention de stocks publics, l'Union européenne rappelle la nécessité d'assurer la mise en œuvre correcte de cette décision et, en particulier, met l'accent sur les aspects liés à la transparence dans le cadre de l'examen au sein des réunions ordinaires du Comité de l'agriculture. L'Union européenne continuera de dialoguer dans un esprit constructif avec tous les Membres pour trouver une solution permanente à la question de la détention de stocks publics. Elle est favorable au lancement d'un programme de travail, lors de la CM12, sur la question de la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire afin de poursuivre les négociations après la Conférence, parallèlement à d'autres éléments du Programme de réforme agricole. En ce qui concerne la Décision ministérielle de Bali sur l'administration des contingents tarifaires, nous nous félicitons de l'issue positive à laquelle les Membres sont parvenus sur la question de longue date de la révision de la Décision de Bali de 2013 sur la gestion des contingents tarifaires pour les produits agricoles. Ce résultat positif montre certainement que l'OMC

peut tenir ses promesses et l'Union européenne espère que cela pourra dynamiser nos négociations pour la CM12.

2.21. Le représentant du Népal a fait la déclaration suivante:

2.22. Le Népal s'associe à la déclaration faite par le Tchad au nom du groupe des PMA. Nous, les PMA, avons connu un faible niveau de dividendes du développement non pas à cause de l'absence de bonnes décisions, mais à cause du manque de mise en œuvre effective des dispositions légales et des décisions prises dans nos pays d'origine. De la même manière, les mesures de soutien international n'ont pas été aussi efficaces que prévu, simplement parce que les engagements mondiaux n'ont pas été réellement respectés sur le terrain. La mise en œuvre des décisions passées de la CM en faveur des PMA devrait être réellement à l'avantage des populations pauvres et défavorisées des PMA dans le monde entier. Ma délégation remercie tous les Membres qui ont sincèrement pris des initiatives et réalisé des progrès dans la mise en œuvre de ces décisions. Toutefois, la dérogation concernant les services, la simplification des règles d'origine et d'autres mesures restent toujours dans l'attente d'une mise en œuvre complète. Dans ce contexte, nous soulignons la nécessité de lier la question de la mise en œuvre aux résultats de la CM12, dans la continuité de l'engagement des Membres pour la mise en œuvre effective des décisions passées en faveur des PMA et du suivi futur.

2.23. La représentante de la Suisse a fait la déclaration suivante:

2.24. Concernant le commerce électronique, la Suisse et le Canada ont travaillé sur un projet de décision qui est soutenu par 65 Membres au total. Ce projet, contenu dans le document WT/GC/W/831/Rev. 5, propose de prolonger le Programme de travail et le moratoire sur le commerce électronique. Le contexte commercial mondial actuel exige une prévisibilité et une transparence accrues pour les entreprises et les consommateurs. Nous sommes fermement convaincus que les Membres devraient travailler à la consolidation du cadre réglementaire existant en matière de commerce électronique, et la Suisse est un fervent partisan d'un moratoire permanent. Nous pensons toutefois que l'option la plus réaliste pour la CM12 est de maintenir la pratique de longue date consistant à prolonger le moratoire et le Programme de travail jusqu'à la Conférence ministérielle suivante. La Suisse reconnaît que certains Membres se posent des questions sur les effets de la numérisation de leurs économies et sont préoccupés par les réponses à amener à la fracture numérique. Tout en reconnaissant l'importance du Programme de travail pour les Membres en développement, nous ne partageons pas l'opinion selon laquelle le non-renouvellement du moratoire et l'utilisation éventuelle de mesures tarifaires traditionnelles stimuleront l'économie numérique. Au contraire, nous pensons que cela créerait davantage d'incertitude au sein du système commercial multilatéral et ouvrirait finalement la voie à de nouvelles barrières commerciales qui auraient un impact négatif sur les flux d'investissement et les consommateurs nationaux. La Suisse se réjouit de poursuivre son engagement avec les autres Membres sur cette question importante. Nous restons ouverts à l'examen des moyens de refléter davantage dans le projet de décision certains aspects liés au développement. Nous nous réjouissons d'accueillir des coparrains supplémentaires.

2.25. Le représentant de l'Indonésie a fait la déclaration suivante:

2.26. L'Indonésie réaffirme qu'il est prioritaire et nécessaire d'obtenir des résultats sur les questions relevant d'un mandat dans le domaine des subventions à l'agriculture et à la pêche lors de la CM12, afin de remplir les mandats de Bali, Nairobi et Buenos Aires. Nous devons rester déterminés à obtenir des résultats sur les questions faisant l'objet d'un mandat afin de rester crédibles et pertinents. L'Indonésie est d'avis qu'en tant que Membres d'une organisation fondée sur des règles, notre travail repose sur des mandats auxquels nous devons adhérer. S'agissant de l'agriculture, si je peux employer une métaphore, il s'agit d'une maison avec des piliers de taille égale. Insinuer qu'un certain pilier n'est pas nécessaire revient à démolir l'une des fondations de ladite maison et à risquer l'effondrement de tout l'édifice. À cet égard, nous maintenons notre position et notre priorité selon lesquelles les résultats de la CM12 devraient également viser à établir une solution permanente à la question de la détention de stocks publics et à obtenir un résultat global et équilibré sur le MSS. Il est urgent de réformer l'agriculture pour créer une discipline juste et équilibrée qui permette de répondre aux effets de la pandémie et à la crise mondiale actuelle en matière de sécurité alimentaire et de garantie des moyens de subsistance. En fait, lors du séminaire public sur la sécurité alimentaire organisé récemment par l'OMC, l'un des intervenants a souligné l'importance de la détention de stocks publics pour de nombreux pays en développement. Celle-ci est nécessaire pour atteindre de

multiples objectifs, tels que garantir un accès abordable à la nourriture, stabiliser les prix agricoles et fournir des prix rémunérateurs pour améliorer le pouvoir d'achat des agriculteurs. En outre, le G-33, le Groupe africain et les pays ACP ont participé activement à un dialogue avec les Membres dans le cadre de la sensibilisation pour discuter et réfléchir à des préoccupations spécifiques concernant la détention de stocks publics. Nous avons bon espoir que les négociations sur l'agriculture puissent progresser dans les semaines à venir, à l'approche de la CM12, en particulier en ce qui concerne la réalisation de nos objectifs de longue date concernant la solution permanente à la question de la détention de stocks publics. Nous espérons que le texte du Président pourra refléter et prendre en compte nos contributions et nos préoccupations.

2.27. En ce qui concerne les négociations sur les subventions à la pêche, nous avons convenu à Buenos Aires de conclure un accord sur les subventions à la pêche d'ici à 2020, dans le cadre des ODD. Cette promesse est en suspens depuis longtemps. Nous nous joignons à d'autres pour exprimer notre reconnaissance à la Présidence pour la poursuite des négociations et nous sommes prêts à assurer le succès de la "semaine du poisson". En particulier, nous attendons avec impatience les discussions sur le TSD dans les jours à venir. Avec l'engagement collectif et la flexibilité des Membres, nous avons bon espoir de pouvoir aplanir nos divergences avant la CM12. Cela étant dit, à ce stade, je voudrais vous faire part de quelques préoccupations concernant les négociations actuelles sur les pêches, pour que vous les preniez en considération. Tout d'abord, nous nous sommes engagés, dans le cadre du Programme 2030, à ne laisser personne de côté et à nous efforcer d'aider d'abord les plus défavorisés. Ce faisant, cette discipline devrait viser à assurer le bien-être et les moyens de subsistance des pauvres, y compris des petits pêcheurs et des pêcheurs artisanaux. Par conséquent, l'idée de limiter les flexibilités ménagées aux pêcheurs artisanaux en matière de TSD à une zone allant seulement jusqu'à 12 milles marins et ne couvrant pas tout le territoire, non seulement portera atteinte au droit des Membres en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, mais aussi brisera notre promesse dans le cadre des ODD. Deuxièmement, nous pensons que le critère de capture marine mondiale basé sur le principe *de minimis* n'est pas approprié car il ne respecte pas le principe de proportionnalité. Nous ne sommes pas opposés à l'idée d'imposer une certaine limitation au principe du TSD pour réduire les subventions, mais nous pensons qu'elle devrait être fondée sur un critère plus juste et plus proportionnel. Nous encourageons tous les Membres à bien vouloir reconsidérer leur position sur ces questions.

2.28. Le représentant du Pakistan a fait la déclaration suivante:

2.29. Le Pakistan rappelle et se fait l'écho de nos déclarations précédentes au titre de ce point tout en attirant l'attention sur le fait que la mise en œuvre des résultats des précédentes conférences ministérielles reste largement insuffisante. À l'approche d'une nouvelle Conférence ministérielle dans environ cinq semaines, nous devons prêter attention à cet aspect si nous voulons que nos résultats aient un sens. Comme nous l'avons déjà mentionné, nous demandons instamment au Président de mettre en place un mécanisme où les mandats non remplis et les décisions non appliquées du passé ne sont pas seulement régulièrement mis en évidence, mais où leur mise en œuvre rapide est envisagée. Cela montrerait au monde que nos décisions ministérielles ont de la valeur. La réalisation des mandats en attente d'exécution de longue date par le PDD représenterait un signe positif concernant nos intentions. La correction des déséquilibres dans l'agriculture et l'obtention de résultats sur les propositions du G-90 relatives au TSD ne sont que quelques exemples de questions qui pourraient dissiper les doutes et restaurer la crédibilité. Le développement doit rester la pierre angulaire de nos efforts pour renforcer le commerce et mettre en œuvre les règles de l'OMC. Les promesses non tenues du passé, en particulier sur les questions de développement, ne doivent pas continuer à faire défaut à nos populations.

2.30. Le représentant du Tchad, au nom du Groupe des PMA, a fait la déclaration suivante:

2.31. Le Groupe des PMA encourage l'adoption des recommandations qu'il a présentées dans les travaux des Membres l'année dernière sur le document final pour la CM12 traitant des décisions ministérielles qui ont été prises en faveur des PMA concernant la dérogation relative aux services, les règles d'origine préférentielles et l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent. Les PMA encouragent également les Membres à approuver les recommandations qu'ils ont présentées sur le renforcement de la mise en œuvre de la Décision ministérielle de Nairobi traitant des règles d'origine préférentielles en faveur des PMA.

2.32. Le Conseil général a pris note du rapport et des déclarations faites.

3 PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES PETITES ÉCONOMIES – RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE LA SESSION SPÉCIFIQUE DU COMITÉ DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

3.1. Le Président a rappelé que, conformément à l'accord intervenu au Conseil général en 2002, le Programme de travail sur les petites économies était un point inscrit à l'ordre du jour de façon permanente et le Comité du commerce et du développement (CCD) faisait régulièrement rapport au Conseil sur l'état d'avancement des travaux lors de ses réunions en session spécifique. À Buenos Aires, les Ministres avaient adopté une décision réaffirmant leur engagement à l'égard du Programme de travail et chargeant le CCD de poursuivre ses travaux lors de réunions en session spécifique, sous la responsabilité générale du Conseil général. À cet égard, le Président du CCD a régulièrement fait rapport sur l'état d'avancement des travaux en cours à chaque réunion ordinaire du Conseil général. À quatre semaines de la Conférence ministérielle, il a rappelé qu'à sa réunion ordinaire tenue en novembre 2021, le Conseil général était convenu de transmettre un projet de décision dans ce domaine à la Conférence ministérielle pour adoption par les Ministres.

3.2. L'Ambassadeur Dwarka-Canabady (Maurice), Président du CCD, a fait la déclaration suivante:

3.3. Il y a lieu de rappeler qu'en octobre 2021, la Session spécifique du CCD sur les petites économies est convenue d'un projet de texte en vue d'une Décision ministérielle relative au Programme de travail sur les petites économies à la CM12. Entre autres choses, le projet de décision contient une réaffirmation de l'attachement des Ministres au Programme de travail sur les petites économies. Il est pris note de tout le travail réalisé à ce jour et le CCD est chargé de poursuivre ses travaux lors de réunions en session spécifique, sous la responsabilité générale du Conseil général. La Session spécifique doit continuer à suivre les avancées obtenues concernant les propositions des petites économies au sein des organes de l'OMC et des groupes de négociation, dans le but de fournir, dès que possible, des réponses aux questions liées au commerce identifiées pour intégrer davantage les petites économies vulnérables (PEV) dans le système commercial multilatéral. S'agissant des travaux à venir de la Session spécifique, aux termes du projet de décision, le Secrétariat de l'OMC est chargé de présenter des renseignements pertinents et une analyse factuelle pour discussion entre les Membres sur le thème intitulé "Intégration des petites économies dans l'économie post-COVID-19: effets de la pandémie, difficultés et possibilités". En novembre dernier, le Conseil général est convenu de transmettre le projet de décision à la Conférence ministérielle en vue de son adoption, et les Membres peuvent donc espérer que le projet de texte sera adopté par les Ministres lorsque la CM12 se tiendra du 12 au 15 juin 2022.

3.4. Entre-temps, le Groupe des PEV a récemment présenté une proposition dans le cadre la Session spécifique, suggérant que les travaux sur l'intégration des petites économies dans l'économie post COVID-19 devraient progresser, même si le projet de décision n'a pas encore été formellement adopté par les Ministres. La proposition du Groupe des PEV note que, par le passé, le Secrétariat de l'OMC a fourni les renseignements et l'analyse factuelle prescrits sous la forme de documents d'information. En conséquence, la proposition contient le plan général d'un document d'information devant être élaboré par le Secrétariat sur le thème "Intégration des petites économies dans l'économie post-COVID-19: effets de la pandémie, difficultés et possibilités". J'ai également le plaisir de vous annoncer qu'une réunion de la Session spécifique se tiendra le 20 mai, au cours de laquelle la proposition du Groupe des PEV sera examinée. Si le Comité est en mesure de convenir de la proposition, le Secrétariat pourra alors commencer à élaborer le document d'information. Pour conclure, qu'il me soit permis de me faire l'écho de mon prédécesseur, l'Ambassadeur Piracha (Pakistan), en disant que le Programme de travail sur les petites économies est non seulement un volet important des travaux du CCD, mais aussi une composante importante de l'ensemble des travaux de l'OMC. Je saisis cette occasion pour appeler tous les Membres à poursuivre le dialogue afin de définir des réponses aux questions liées au commerce identifiées pour intégrer davantage les PEV dans le système commercial multilatéral.

3.5. Le représentant du Guatemala, intervenant au nom des PEV, a fait la déclaration suivante:

3.6. Lors de sa réunion de novembre 2021, le Conseil général est convenu de transmettre le projet de décision sur le Programme de travail sur les petites économies à la Conférence ministérielle pour adoption. En raison du report de la CM12, la décision sera adoptée par les Ministres en juin 2022. Néanmoins, il faudrait que les travaux sur le thème "Intégration des petites économies dans l'économie post-COVID-19: effets de la pandémie, difficultés et possibilités", progressent. Afin de lancer ces travaux, les PEV ont présenté une proposition, reproduite dans le document WT/COMTD/SE/W/44, contenant le plan général d'un document d'information qui sera élaboré par

le Secrétariat de l'OMC, comme convenu par les Membres. Le plan général proposé est le résultat d'un processus de consultations au sein du groupe, avec d'autres Membres ainsi qu'avec le Secrétariat. Il est prévu qu'il soit examiné, et si possible approuvé, lors de la Session spécifique du CCD qui aura lieu le 20 mai. Nous espérons recevoir le soutien des Membres en vue de l'approbation du plan général afin de permettre au Secrétariat de l'OMC de commencer à travailler sur l'élaboration du document d'information qui doit servir de base aux discussions à venir sur le thème convenu.

3.7. Le représentant de Saint-Vincent-et-les Grenadines, au nom de l'OECO, a fait la déclaration suivante:

3.8. Nous nous associons aux déclarations faites par la CARICOM et les PEV. L'un des premiers résultats obtenus avant le report de la CM12 l'année dernière a été le projet de décision ministérielle sur le Programme de travail sur les petites économies, reproduit dans le document WT/MIN(21)/W/3. Nous attendons avec intérêt que les Membres continuent à nous apporter leur soutien pour son adoption par les Ministres à la CM12. Nous demandons également le soutien des Membres en vue de l'approbation de la proposition des PEV, reproduite dans le document WT/COMTD/SE/W/44, qui est pour l'instant un plan général du document d'information sur le thème "Intégration des petites économies dans l'économie post-COVID-19: effets de la pandémie, difficultés et possibilités". Par conséquent, nous comptons sur une participation pleine et active des Membres lorsque la Session spécifique du CCD se réunira le 20 mai 2022 pour examiner cette question. Nous profiterons de l'occasion qui nous est offerte le 20 mai pour nous exprimer plus avant sur cette question particulière.

3.9. La représentante de la Barbade, au nom de la CARICOM, a fait la déclaration suivante:

3.10. Le Groupe de la CARICOM s'associe à la déclaration faite par les PEV. Les incidences disproportionnées de la pandémie de COVID-19 continuent d'être ressenties par les PEV de la CARICOM. Nous nous félicitons donc de la progression des travaux sur le thème "Intégration des petites économies dans l'économie post-COVID-19: effets de la pandémie, difficultés et possibilités", en prévision de la Conférence ministérielle. Nos pays sont confrontés à la malheureuse situation liée à leur petite taille et à leur extrême vulnérabilité aux chocs environnementaux et économiques. Nous ne sommes pas responsables de nos capacités productives limitées et d'autres défis structurels, et lorsque l'on choisit de regarder au-delà de la simple et désuète mesure du revenu par habitant, on peut alors comprendre et apprécier pleinement les défis particuliers auxquels nos pays sont confrontés et les conséquences profondes qu'ils ont sur notre capacité à nous développer. Nous apprécions certainement le Programme de travail sur les petites économies mis en œuvre au fil des ans dans le cadre de la Session spécifique du CCD, y compris l'examen de sujets revêtant un intérêt pour nous. Toutefois, il est possible de renforcer davantage l'impact de ce travail, si nous y incorporions des actions plus significatives pour aider les PEV à surmonter leurs vulnérabilités et si nous assurions l'intégration plus complète des pays dans le système commercial multilatéral et, de manière plus systématique, dans l'économie post-COVID-19, y compris par le biais de flexibilités qui leur sont spécifiques ainsi que d'une assistance technique et d'un renforcement des capacités n'empêchant pas ces Membres de l'OMC, comme ceux de la CARICOM, qui sont les plus vulnérables et qui en ont le plus besoin, d'accéder à une assistance essentielle. Le Groupe de la CARICOM attend avec intérêt la Session spécifique du 20 mai sur les petites économies et se réjouit à la perspective de participer à un dialogue avec tous les Membres sur cet aspect et sur d'autres volets du Programme de travail sur les petites économies.

3.11. Le représentant des Maldives a fait la déclaration suivante:

3.12. Nous apportons notre soutien à la proposition faite par l'Ambassadeur du Guatemala, en tant que Président du Groupe des PEV, de faire avancer les discussions sur le thème "Intégration des petites économies dans l'économie post-COVID-19: effets de la pandémie, difficultés et possibilités". Nous remercions le Président du Groupe des PEV d'avoir mené des discussions avec les autres Membres et d'avoir proposé un plan général du document d'information. Les Maldives, en tant que PEV, se félicitent de l'élaboration du document d'information. Comme d'autres PEV, elles sont vulnérables au changement climatique et à l'élévation du niveau de la mer qui ont de sérieuses incidences sur leur développement économique. Nous sommes également extrêmement vulnérables aux chocs exogènes. Il est donc primordial de comprendre les effets de la COVID-19 sur les petites économies, en particulier en termes de commerce international et d'accès aux marchés, pour préserver le bien-être socioéconomique et la stabilité des PEV. À cet égard, nous renouvelons l'appel à approuver le plan général du document d'information afin de permettre au Secrétariat de l'OMC

de commencer à travailler sur la note d'information qui doit servir de base aux discussions à venir sur la manière de mieux comprendre les effets de la pandémie sur les PEV.

3.13. La représentante du Sri Lanka a fait la déclaration suivante:

3.14. Le Sri Lanka s'associe à la déclaration faite par les PEV. Nous sommes heureux de savoir que la décision sur le Programme de travail sur les petites économies, qui vise à intégrer les petites économies dans l'économie post-COVID-19, relever les défis posés par la pandémie et identifier les difficultés et les possibilités pour les petites économies, a de bonnes chances d'être approuvée. Le Sri Lanka attend donc avec intérêt l'adoption de la décision sur le Programme de travail sur les petites économies à la CM12, d'autant plus qu'elle est également liée au lancement des discussions sur le thème "Intégration des petites économies dans l'économie post-COVID-19: effets de la pandémie, difficultés et possibilités". Nous espérons que cette nouvelle décision ministérielle donnera un souffle nouveau au Programme de travail et que nous serons en mesure de continuer à examiner et à identifier des solutions pour mieux intégrer les PEV dans le commerce, comme nous l'a dit aujourd'hui le Président du CCD. L'étude de fond prévoit de présenter un ensemble de conclusions et de recommandations qui sont importantes pour faire avancer les travaux menés au titre du Programme de travail. Les nouvelles solutions et approches en matière de développement qui sont susceptibles de découler de cette étude de fond ouvriront la voie de la prospérité aux populations et à leur environnement. Cet objectif ne peut être atteint que si nous travaillons ensemble. Nous travaillerons donc de concert avec les autres Membres intéressés et le Secrétariat pour progresser dans ce domaine après la CM12 sur la base de cette étude de fond.

3.15. La représentante de la Trinité-et-Tobago a fait la déclaration suivante:

3.16. Nous réaffirmons l'importance que nous accordons au Programme de travail sur les petites économies. Nous sommes heureux que les Membres aient pu convenir l'année dernière de transmettre ce projet de décision ministérielle aux Ministres lors de la CM12. Nous espérons que cela donnera un nouvel élan aux travaux que nous menons dans le cadre du Programme de travail. Nous attendons avec intérêt des discussions significatives entre les Membres, y compris sur la note d'information proposée, au cours de la Session spécifique du 20 mai.

3.17. La représentante du Cabo Verde a fait la déclaration suivante:

3.18. Nous soulignons l'importance de l'achèvement des travaux du CCD sur les petites économies – y compris sur le projet de décision ministérielle. Nous espérons en outre que nous pourrons convenir de la marche à suivre sur cette question à notre réunion du 20 mai, afin de répondre aux préoccupations des PEV.

3.19. Le représentant du Vanuatu a fait la déclaration suivante:

3.20. Nous nous associons à la déclaration faite par les PEV. Les travaux de la Session spécifique du CCD sont précieux pour les PEV comme le Vanuatu. Nous attendons donc avec intérêt la Session spécifique qui se réunira le 20 mai.

3.21. Le représentant de l'Équateur a fait la déclaration suivante:

3.22. Nous soutenons la déclaration faite par le coordonnateur des PEV et nous soulignons néanmoins qu'il importe que cette approche et cette perspective soient maintenues – non seulement pour le travail général que notre Organisation entreprend, mais aussi, surtout compte tenu de la situation en Ukraine, pour traiter les questions transversales telles que celles que nous examinons en ce moment, qui ont des incidences particulières sur les PEV.

3.23. La représentante du Guyana a fait la déclaration suivante:

3.24. Le Guyana s'associe aux déclarations faites par la CARICOM et les PEV. Nous souhaitons souligner l'importance des travaux menés dans le cadre du Programme de travail sur les petites économies pour les Membres tels que le Guyana, qui sont soumis à des chocs exogènes causés par la COVID-19 et le changement climatique. Nous nous félicitons donc de la progression des travaux sur le thème "Intégration des petites économies dans l'économie post-COVID-19: effets de la pandémie, difficultés et possibilités", avant la tenue de la Conférence ministérielle. Le Guyana attend

avec intérêt la Session spécifique du 20 mai sur les petites économies et se réjouit à la perspective de participer à un dialogue avec tous les Membres sur ce thème et d'autres volets du Programme de travail sur les petites économies

3.25. Le Conseil général a pris note du rapport du Président du CCD et des déclarations.

4 DOUZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE – DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENCE

4.1. Le Président a rappelé qu'il avait rendu compte aux Membres, le 4 mai, à la réunion informelle du CNC et des Chefs de délégation, des principaux éléments à retenir des récentes consultations qu'il avait tenues en avril, et que son rapport avait été distribué sous la cote JOB/TNC/103. Comme il l'avait indiqué dans ce rapport, lors des récentes consultations, il avait demandé aux Membres leur avis sur un ensemble de questions liées à la CM12, y compris: le type et la structure d'un éventuel document final de la réunion ministérielle; l'organisation des travaux pendant la Conférence, y compris le format de la séance plénière; les éventuelles séances thématiques, y compris une session générale sur les "Défis pour le système commercial multilatéral". Tout en renvoyant les délégations au document JOB/TNC/103 où figure son rapport complet sur les vues exprimées au cours des consultations, il a souligné certains points qui avaient une incidence immédiate sur les travaux préparatoires des Membres pour la douzième Conférence ministérielle.

4.2. Comme il l'avait indiqué la semaine précédente, l'un des principaux objectifs de ses consultations récentes était d'examiner les éléments susceptibles de constituer un document final pour la Conférence. D'après les travaux menés l'année dernière sur le projet de document final distribué sous la cote RD/GC/17/Rev.2, il pourrait y avoir une première partie consensuelle, puis une deuxième partie contenant une liste de décisions, programmes de travail, déclarations distinctes et rapports. Il avait également discuté avec les délégations de la faisabilité d'un résumé factuel des discussions des Ministres tout au long de la CM12, établi par le Président de la Conférence ministérielle sous sa propre responsabilité. Compte tenu des différentes vues exprimées lors de ses consultations, et comme il l'avait noté à la réunion du CNC, il pensait qu'il valait mieux concentrer les travaux sur les aspects inachevés du document final lui-même. Dans le cadre des consultations, ainsi que des interventions à la réunion informelle du CNC et des Chefs de délégation, il avait entendu de nombreuses délégations reconnaître les travaux considérables accomplis l'année précédente sur le projet de document final et souligner la nécessité de préserver le fruit de ces efforts dans la mesure du possible.

4.3. À cet égard, il a proposé d'axer d'abord les efforts sur les aspects inachevés du projet de document final, y compris la réforme de l'OMC. Il avait déjà eu quelques contacts préliminaires sur cette question depuis la réunion du CNC, et il avait l'intention d'entamer les travaux immédiatement après la réunion en cours du Conseil général. Une fois ce travail effectué, les Membres devraient également envisager tout autre ajustement, selon qu'il serait nécessaire, y compris sur la partie contextuelle. Pour avancer, il avait l'intention de travailler avec les groupes et les délégations sous différentes formes et configurations, en adoptant une démarche axée sur les résultats. Sa porte restait ouverte si une délégation ou un groupe souhaitait poursuivre la discussion sur toute question relative au projet de document final. Comme son prédécesseur, il compterait sur les coordonnateurs de groupe pour tenir leurs parties prenantes au courant des progrès et faits nouveaux, et pour relayer les vues et positions pertinentes pour leurs travaux, selon que de besoin, en gardant à l'esprit l'importance de la transparence et de l'inclusion. La deuxième partie du document final, qui contiendrait la liste de décisions, programmes de travail, déclarations distinctes et rapports, dépendrait bien évidemment des résultats obtenus sur les différents axes de travail dans le cadre des divers organes et processus en cours à l'OMC.

4.4. Voilà ce qu'il avait voulu souligner ce jour-là s'agissant du projet de document final, et de la manière dont il pensait qu'on pouvait aborder la suite des travaux compte tenu de ce que lui avaient dit les Membres. Il espérait que cela leur conviendrait. Comme il l'avait indiqué à la réunion informelle du CNC et des Chefs de délégation, et d'après ce qu'il avait entendu lors de ses consultations, un résumé distinct des discussions des Ministres à la Conférence, établi par le Président sous sa propre responsabilité, restait envisageable pour les délégations si elles le jugeaient utile.

4.5. Il avait aussi mentionné dans son rapport d'autres aspects sur lesquels il voulait revenir ce jour-là. Dans le cadre des consultations, il avait évoqué l'organisation des travaux lors de la Conférence, et en particulier le format de la séance plénière. Comme il l'avait indiqué la semaine précédente, l'hypothèse de travail était que les déclarations qui étaient traditionnellement faites en séance plénière seraient préenregistrées et diffusées sur le site Web de l'OMC pendant l'événement, et retransmises sur plusieurs écrans dans les locaux de l'OMC tout au long de la Conférence. Il s'agissait à la fois de répondre aux souhaits des Membres en vue d'une Conférence rationalisée et pragmatique, et de gérer les contraintes de capacité dans les locaux de l'OMC. Comme les Membres l'avaient peut-être vu, le Secrétariat avait commencé à publier les notes d'information pertinentes à leur intention, et d'autres renseignements seraient communiqués en temps utile. Pour ce qui était du calendrier, il avait aussi signalé une autre question examinée avec les délégations au cours des consultations, à savoir la possibilité de prévoir une séance après l'ouverture de la Conférence pour permettre aux Ministres de discuter dans un cadre informel restreint des "Défis pour le système commercial multilatéral". La Directrice générale et lui-même continuaient de mener des consultations et d'étudier cette possibilité, dans la mesure où elle pourrait contribuer au caractère pragmatique du déroulement de la CM12. Il avait aussi mentionné dans son rapport que les Membres avaient des points de vue différents quant à la nature ou aux modalités de la Conférence (bilan ou négociation), et que plusieurs délégations avaient souligné la nécessité de clarifier ce point dès que possible pour préparer leurs Ministres. À cet égard, il a rappelé qu'ils pensaient, la Directrice générale et lui-même, qu'il serait utile de convoquer une réunion de bilan au début du mois de juin pour structurer l'ordre du jour de la CM12 et orienter l'engagement des Ministres.

4.6. Voilà en somme ce dont il voulait parler aux Membres ce jour-là, car ces questions avaient une incidence immédiate sur leurs travaux à venir. Si une délégation avait d'autres vues, suggestions ou observations à ajouter, il était à leur disposition. Il a également souligné que la réussite de la Conférence était non seulement l'objectif commun des Membres, mais surtout leur prérogative commune. C'est pourquoi il les invitait tous à redoubler d'efforts pour préparer et finaliser les travaux autant que possible dans les semaines à venir avant l'arrivée des Ministres. Il a rappelé par ailleurs qu'il avait l'intention de mener prochainement des consultations concernant le Programme de travail sur le commerce électronique et le moratoire. Il contacterait les délégations à ce sujet en temps utile. Il a rappelé qu'à sa réunion des 22 et 23 novembre 2021, le Conseil général était convenu de transmettre deux projets de décisions aux Ministres pour adoption: l'un sur le Programme de travail sur les petites économies, qu'ils avaient déjà examiné, et l'autre sur les plaintes en situation de non-violation ou motivées par une autre situation dans le domaine des ADPIC. Ces projets de décision avaient été distribués sous les cotes WT/MIN(21)/W/3 et W/4, respectivement. Il a précisé que l'ordre du jour provisoire, déjà distribué avant le report de la CM12, avait été redistribué le 6 mai sous la cote WT/MIN(22)/W/1 compte tenu des nouvelles dates. Ce document contenait l'ordre du jour type de la Conférence ministérielle conformément au Règlement intérieur. Pour ce qui était du format et de l'organisation des travaux pendant la CM12, comme l'avait dit la Directrice générale, des sessions thématiques seraient organisées, et la Directrice générale et lui-même discuteraient des modalités spécifiques avec les Présidents et les délégations dans les jours suivants.

4.7. Le représentant de l'Ukraine a fait la déclaration suivante:

4.8. Je tiens à exprimer notre gratitude au Secrétariat et aux Membres de l'OMC pour le travail qu'ils ont accompli en vue de la CM12. Nous reconnaissons les efforts inlassables déployés par plusieurs délégations et Présidents pour élaborer le texte du document final, y compris en réponse à la pandémie de COVID-19. Nous reconnaissons tous les effets désastreux de la pandémie de COVID-19 sur le commerce multilatéral ainsi que l'urgente nécessité de surmonter ses répercussions. Dans le même temps, nous sommes convaincus que les incidences de la guerre totale déclenchée par la Fédération de Russie, avec son effet cataclysmique sur le commerce international, ne sera pas moins horrible que celui de la COVID-19. En tant que Membres de l'OMC, nous ne sommes pas en mesure d'ignorer la situation géopolitique actuelle, qui a déjà des implications critiques pour l'économie mondiale, le commerce et le système commercial multilatéral. L'OMC doit jouer le rôle important qui lui incombe en apportant des solutions aux défis actuels et à long terme. Lorsque nous voyons les références faites aux graves conséquences de la pandémie de COVID-19 et à la nécessité d'une solidarité mondiale pour y répondre, les répercussions de l'agression brutale de la Russie contre l'Ukraine devraient être reconnues à la lumière des nouveaux défis et des nouvelles menaces aux systèmes économique et commercial. Afin de préserver sa pertinence, l'OMC doit envoyer un message clair et complet sur les causes profondes de l'instabilité mondiale, et nous devons œuvrer de concert pour trouver les meilleures solutions possibles afin de surmonter la plupart des questions encore en suspens, y compris en matière de sécurité alimentaire.

4.9. Nous sommes déterminés à parachever et à adopter le document final de la CM12 qui refléterait l'état actuel des choses et faciliterait les solutions nécessaires. Nous entérinerions ainsi le travail accompli par les Membres de l'OMC en vue de l'adoption des décisions clés et des programmes de travail ainsi que les rapports qui constitueront la deuxième partie du document final. Dans ce contexte, l'Ukraine demeure résolue à faire de l'agriculture un secteur prioritaire. Une réforme substantielle dans le domaine de l'agriculture devrait rester un pilier essentiel de notre objectif commun, qui est le succès de la CM12. À cet égard, nous restons déterminés et nous encourageons, maintenant plus que jamais, tous les Membres à soutenir l'initiative visant à exempter de restrictions à l'exportation les achats humanitaires du Programme alimentaire mondial, qui peuvent assurer des actions concrètes afin de faire face aux crises alimentaires et de contribuer à vaincre la faim. L'Ukraine reste un fervent partisan des moratoires relatifs aux droits de douane sur les transmissions électroniques et aux plaintes en situation de non-violation ou motivées par une autre situation dans le domaine des ADPIC. Nous devons livrer des résultats sur les subventions à la pêche et intensifier les travaux pour faire avancer la réforme du système de règlement des différends et de l'OMC en général. La CM12 arrive à un moment très difficile pour la communauté mondiale. Notre travail ici devrait donc contribuer à l'obtention de résultats concrets qui favoriseraient la mise au point d'une réponse conjointe efficace à la crise actuelle. Nous attendons avec intérêt de travailler avec les Membres de l'OMC sur les questions mentionnées.

4.10. Le représentant de la Chine a fait la déclaration suivante:

4.11. Alors que nous avons commencé le compte à rebours pour la CM12, nous espérons que tous les renseignements pertinents, en particulier ceux qui ont trait aux activités des Ministres, pourront être distribués dans les meilleurs délais, de manière aussi détaillée et aussi certaine que possible. Entre-temps, afin d'éviter toute surprise, les activités non traditionnelles devraient faire l'objet de consultations avec les Membres avant toute décision. À cet égard, je remercie le Président pour ses consultations. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit à la réunion du CNC de la semaine dernière, mais me limiterai à souligner quatre points. Tout d'abord, s'agissant du document final, nous sommes favorables à une sorte de déclaration ministérielle, dans la mesure du possible. Nous sommes ouverts à l'idée d'avoir un résumé du Président sur les questions pour lesquelles un consensus ne peut être atteint, y compris sur les négociations restantes. Mais si nous devions avoir un tel résumé du Président, il ne devrait pas être politisé mais devrait se concentrer sur les activités de l'OMC et refléter les points de vue des Membres de manière équilibrée. Les voix de tous les Membres devraient être entendues. Deuxièmement, en ce qui concerne la séance à huis clos juste après la cérémonie d'ouverture, nous comprenons qu'il s'agit d'une séance à l'intention des Ministres pour qu'ils se penchent sur les multiples défis auxquels est confronté le système commercial multilatéral. On peut s'attendre à ce que la plupart des Ministres demandent la parole. Nous croyons comprendre qu'il s'agira d'une "réunion de type CNC", mais présidée par le Président de la CM12, chaque intervention étant limitée à trois minutes. Troisièmement, s'agissant de la déclaration faite en séance plénière, nous continuons à penser que le format présentiel est la meilleure modalité pour les Ministres, car il s'agit d'une Conférence ministérielle tenue en présentiel, surtout compte tenu de la situation difficile qui prévaut actuellement. Enfin, alors que le monde est confronté à une crise aggravée, il a été constaté que les mesures commerciales reflètent un repli progressif des pays sur eux-mêmes, et qu'elles prennent même un tour de plus en plus politisé. Les mesures restrictives croissantes ont de graves répercussions sur le relèvement économique, la chaîne d'approvisionnement et la sécurité alimentaire. Nous espérons que la CM12, qui va se tenir prochainement, pourra envoyer un signal fort indiquant que les Membres de l'OMC renouvellent leur engagement à poursuivre la voie d'un marché ouvert et libre et à s'abstenir autant que possible de prendre de telles mesures restrictives.

4.12. Le représentant de la Namibie a fait la déclaration suivante:

4.13. D'emblée, la Namibie s'associe à la déclaration qui sera faite par le Groupe africain et le Groupe des ACP. Nous exprimons notre sincère reconnaissance à la Directrice générale et à vous-même, Monsieur le Président, pour votre travail acharné et les efforts que vous déployez en vue du succès de la CM12. La Namibie reste attachée au multilatéralisme en tant que moyen de promouvoir le développement, la croissance et la prospérité équitables des Membres. Compte tenu de cela, la CM12 doit livrer des résultats afin de répondre aux problèmes de longue date, y compris en matière d'agriculture et de pêche, au profit de nos populations. Nous devons renouveler notre engagement en faveur du Programme de Doha pour le développement et des mandats de Buenos Aires, dont l'objectif central est de façonner le système commercial multilatéral, qui devrait permettre de corriger les déséquilibres en matière de développement économique entre les Membres. Nous devons aider les économies à s'attaquer aux problèmes socioéconomiques tels que

la pandémie de COVID-19, la pauvreté, la faim, les maladies, le chômage ainsi que les questions de migration. Nos efforts doivent aboutir à la création d'un système commercial multilatéral juste et équitable qui permette aux Membres en développement de créer des possibilités pour leurs populations, comme le définissent le Groupe ACP ainsi que le Groupe africain. Ce faisant, l'OMC doit continuer à reconnaître les différents niveaux de développement économique qui existent parmi ses Membres, malgré la période difficile, en offrant des flexibilités aux Membres en développement pour leur permettre de créer des possibilités d'industrialisation et de diversification de leurs économies.

4.14. Le représentant du Cameroun, intervenant au nom du Groupe africain, a fait la déclaration suivante:

4.15. Le Groupe africain vous exprime sa reconnaissance, Monsieur le Président, pour les efforts que vous avez déployés afin d'assurer une organisation sans heurt de la CM12. Le Groupe considère que cette Conférence a lieu pour permettre à nos Ministres de faire le bilan des actions menées depuis la CM11, qui s'est tenue à Buenos Aires, tout en définissant le programme d'action des années à venir. Nous tenons particulièrement à ce que la Conférence puisse répondre aux demandes de longue date de notre population en matière d'agriculture, un objectif qui est au cœur de nos préoccupations. Nous ne devrions pas remettre à un moment ultérieur indéterminé la résolution des questions essentielles dont nous sommes saisis. Dans cette optique, le Groupe africain a formulé des propositions relatives à la détention de stocks publics, à la sécurité alimentaire, au soutien interne ainsi qu'aux questions sanitaires et phytosanitaires (SPS) et au Mécanisme de sauvegarde spéciale (MSS). Sans préjudice de la réponse à la pandémie et des questions liées à la pêche, que nous traiterons plus tard, nous souhaiterions que des progrès soient accomplis en matière de négociations sur l'agriculture. De même, il importe que nous nous attachions à traiter les questions relevant de notre mandat. Il est également essentiel que toutes les questions soient résolues avant la CM12 afin que nos Ministres ne soient pas obligés de négocier. Il est donc nécessaire de travailler dès à présent avec diligence pour régler ces questions afin que nous puissions parvenir à un consensus. En raison de contraintes logistiques, nous devons garder à l'esprit que certaines délégations pourraient éprouver des difficultés à participer à certaines délibérations à la CM12. Enfin, il est nécessaire d'adopter une approche transparente et inclusive de la recherche de consensus, qui soit réellement représentative de la diversité des Membres et de la multiplicité des points de vue. Soyez assurés que nous travaillerons de manière constructive avec tous ceux qui le souhaitent pour faire de la CM12 un succès.

4.16. Le représentant du Népal a fait la déclaration suivante:

4.17. Nous nous associons aux déclarations du Groupe des PMA, des Membres relevant de l'article XII et des pays en développement sans littoral (PDSL). Il nous reste environ un mois avant la CM12. Par conséquent, nous devons hiérarchiser les domaines de travail et redoubler d'efforts, en adoptant une approche plus productive et constructive, afin de faire de la CM12 un franc succès. Il s'agira d'une réunion ministérielle qui se tient cinq ans après la réunion précédente, et sept ans si l'on tient compte des résultats. Nous n'avons pas pu obtenir de résultats tangibles à la CM11 et j'insiste sur le fait que nous ne devons pas répéter la même chose. Dans ce contexte, ma délégation souhaite proposer quatre points. Premièrement, nous devrions reprendre nos travaux sur le document final et le parachever le plus tôt possible afin de laisser suffisamment de temps à nos Ministres pour l'assimiler. Deuxièmement, il est urgent d'apporter une réponse multilatérale efficace à la pandémie en y intégrant divers intérêts et préoccupations. L'accès aux vaccins et autres produits médicaux, en accordant une priorité particulière aux PMA et aux PDSL, la facilitation d'échanges commerciaux et d'un transit efficaces, la dérogation à l'Accord sur les ADPIC et un ensemble de mesures concrètes de relèvement pour les PMA, entre autres, devraient figurer au nombre des résultats de la CM12 en matière de réponse à la pandémie. Troisièmement, il peut être utile de hiérarchiser nos travaux essentiellement en deux catégories, telles que (i) les résultats à livrer d'ici la CM12, et (ii) les travaux allant au-delà de la CM12, afin de gérer nos efforts d'une manière axée sur les résultats. Par exemple, les négociations sur les subventions à la pêche, certaines parties des négociations sur l'agriculture, l'obtention d'un mandat sur la réforme de l'OMC avec des modalités et un champ d'application réalisables, et la décision relative à la sortie de la catégorie des PMA, entre autres, constitueraient des domaines prioritaires de délibération en vue de résultats possibles. Enfin, la transparence, l'inclusion, une approche élargie, le partage rapide de renseignements et l'intégration des intérêts et des préoccupations de tous les groupes de Membres dans le processus d'organisation de la réunion ministérielle et dans les délibérations sur ses résultats ont une valeur significative, non seulement en termes d'atteinte des résultats mais aussi de leur appropriation et

de leur mise en œuvre. Ma délégation se tient prête à participer de manière constructive au processus devant mener à des résultats significatifs à la CM12.

4.18. Le représentant de Saint-Vincent-et-les Grenadines, au nom de l'OECO, a fait la déclaration suivante:

4.19. Nous nous associons aux déclarations faites par le Groupe de la CARICOM et le Groupe des ACP. Nous applaudissons à l'engagement de la Directrice générale en faveur de la transparence et de l'inclusion, qui sont deux des principes fondamentaux sur lesquels repose notre adhésion à l'OMC. Nous vous remercions également, Monsieur le Président, pour votre déclaration et votre propre engagement à nous tenir informés. Nous tenons à renouveler notre soutien à la tenue de la CM12 du 12 au 15 juin 2022. L'intervalle entre les conférences ministérielles, y compris celui qui a commencé depuis la dernière Déclaration ministérielle, est sans précédent dans l'histoire de l'OMC. Nous espérons contribuer à des décisions importantes concernant les subventions à la pêche, la réforme, la dérogation à l'Accord sur les ADPIC, la réponse de l'OMC à la pandémie, l'agriculture, le commerce électronique et de nombreux autres domaines qui revêtent un intérêt pour nous. Toutefois, il importe également que les Ministres viennent à Genève pour envoyer une déclaration politique forte au reste du monde indiquant que le système commercial multilatéral, qui s'articule autour de l'OMC, reste une plate-forme importante à partir de laquelle de nombreux défis mondiaux peuvent être relevés. L'OECO renouvelle son appel aux Membres pour qu'ils fassent preuve de flexibilité dans nos négociations avant la CM12. En outre, nous demandons instamment que le soin et l'attention voulus soient accordés aux questions qui revêtent un intérêt particulier pour les Membres en développement et les PMA.

4.20. La représentante de l'Afrique du Sud a fait la déclaration suivante:

4.21. Nous nous associons aux déclarations faites par le Groupe africain et le Groupe des ACP. Nous rappelons notre déclaration au CNC concernant nos priorités pour la CM12, y compris le contexte dans lequel la CM12 se tiendra, déclaration que je ne répéterai pas. Je vais axer mon intervention sur le document final. S'agissant de ce document, nous sommes fermement convaincus qu'il fera l'objet d'un consensus s'il se concentre sur les questions relevant d'un mandat. Nous devrions travailler dans la mesure du possible à une déclaration ministérielle consensuelle et cela peut se faire si nous évitons les questions politiques. Si un texte du Président devenait une possibilité, il devrait constituer un document distinct sous la responsabilité du Président et ne devrait pas figurer dans la troisième partie du texte de consensus. Nous convenons avec vous, Monsieur le Président, de la nécessité d'une réunion de bilan pour nous permettre d'évaluer l'état d'avancement des questions faisant l'objet de négociations, y compris de réfléchir aux résultats potentiels pour la CM12. Nous rappelons également le sentiment de ceux qui se sont exprimés avant nous en indiquant que nous devons essayer de parvenir autant que possible à des résultats afin que les Ministres puissent examiner ce qui a été convenu, car nous n'envisageons pas une réunion ministérielle de négociation dans les circonstances actuelles.

4.22. La représentante de la Thaïlande a fait la déclaration suivante:

4.23. Je voudrais aborder la proposition concernant la Conférence ministérielle. De notre point de vue, nous serions heureux de suivre la majorité si elle s'accordait sur des formats déterminés. À ce stade, nous sommes un peu dans l'incertitude quant à la séance à huis clos que vous avez mentionnée, Monsieur le Président – y compris le type de sujets ou de questions que nous allons pouvoir y soulever, car je dois préparer mon Ministre. Il s'agit d'un aspect mineur. Nous attendons avec intérêt d'avoir d'autres précisions sur vos attentes et celles des Membres concernant la séance à huis clos. La semaine dernière, j'ai déjà parlé de nos attentes concernant les subventions à la pêche et les questions agricoles. Aujourd'hui, je voudrais simplement mentionner deux questions qui sont également très importantes pour ma délégation. Il s'agit des questions de sécurité alimentaire et de chaîne de valeur mondiale. Bien qu'elle ne soit pas une puissance comme le Brésil, dont les produits alimentaires nourrissent 1 personne sur 10 dans le monde, la Thaïlande est également un acteur important et un grand exportateur de produits alimentaires. Cela dit, nous connaissons aussi actuellement des difficultés similaires à celles que l'Ambassadeur Parola vient d'expliquer. Nous constatons que les prix des denrées alimentaires en Thaïlande augmentent fortement en raison de la pénurie d'intrants. Nous pensons donc que l'année prochaine, voire dans les mois prochains, la gravité de la pénurie alimentaire et les problèmes de production alimentaire continueront de se répercuter sur les prix des denrées alimentaires et l'inflation, ce qui, à son tour, aura une forte incidence sur les moyens de subsistance des populations du monde entier. Le monde

commence à peine à réaliser à quel point ce problème s'aggravera. Nous devrions essayer de contribuer et de participer à la recherche d'une solution en obtenant de l'OMC un résultat qui soit pratique et non politisé. C'est l'appel que je lance. La question est trop importante pour être ignorée ou utilisée comme monnaie d'échange dans des négociations.

4.24. Les Présidents du CNC et du GNR avaient l'habitude de dire que nous avions passé 20 ans à négocier des accords de pêche et que la plupart des poissons avaient disparu pendant ce temps. S'agissant de la pandémie, cela nous a pris plus de deux ans et maintenant la pandémie, ou du moins la COVID-19, est en train de disparaître. Peu de gens portent des masques aujourd'hui. Nous ne pouvons pas rester inactifs et attendre que les gens n'aient plus rien à manger. C'est une évolution très importante qui se déroule sous nos yeux. J'espère que si des discussions ont lieu sur des questions de sécurité alimentaire, les Membres viendront avec un esprit ouvert et tenteront d'obtenir des résultats. Nous avons déjà dit qu'il s'agissait d'une solution à court terme à des problèmes structurels à long terme. Je ne sais pas quel type de résultat sera obtenu, ni même le lieu ni les modalités des délibérations sur cette question – si elle figurera dans le document final ou si elle fera l'objet d'une discussion séparée. La Thaïlande serait très intéressée à participer à ces discussions et attend avec intérêt que l'OMC produise quelque chose qui soit significatif, opportun et réalisable. S'agissant du retard qui touche les chaînes d'approvisionnement mondiales, depuis que nous sommes devenus un acteur de premier plan en matière de commerce international, le fait de ne pas disposer de bateaux ni d'autres modes de transport est devenu une question très importante. Cette question persiste même après la COVID-19. Je ne suis pas sûr que cette question doive être traitée par l'OMC dans son ensemble. Peut-être pouvons-nous aider à faire quelque chose, comme la Directrice générale et la Directrice générale adjointe Annabel ont essayé de le faire, par le biais de quelques ateliers tenus depuis plusieurs mois maintenant. Je tiens juste à attirer l'attention des Membres sur cette question. Nous pourrions peut-être examiner l'Accord sur la facilitation des échanges ou d'autres règles qui pourraient servir de point de départ à l'OMC pour s'attaquer à cette importante question structurelle. Il ne s'agit pas seulement d'un problème à court terme. À long terme, il conviendrait d'accorder une attention particulière à cette question afin de garantir que les chaînes d'approvisionnement mondiales ne soient pas bloquées lorsque nous sommes confrontés à un problème grave. Je laisse la suite des discussions sur cette question à vos bons soins, Monsieur le Président. Nous avons une grande confiance en vous, la Directrice générale et la Directrice générale adjointe, ainsi qu'en notre Facilitateur pour la réponse de l'OMC à la pandémie, l'Ambassadeur Dacio Castillo. Nous espérons que votre collaboration nous aidera à obtenir d'excellents résultats à la CM12.

4.25. Le représentant du Royaume-Uni a fait la déclaration suivante:

4.26. Qu'il me soit permis de remercier le Ministre ukrainien du commerce de se joindre à nous cet après-midi. L'entendre parler des défis auxquels son pays est confronté nous rappelle le contexte dans lequel nous opérons aujourd'hui et opérerons à la réunion ministérielle. Comme vous le savez, en tant que pays, nous continuerons à prendre toutes les mesures que nous jugerons nécessaires tant pour soutenir l'Ukraine, son économie, son peuple, son gouvernement en ces temps difficiles, que pour protéger nos propres intérêts essentiels en matière de sécurité, y compris des mesures ou actions visant à suspendre des concessions ou d'autres obligations à l'égard de la Fédération de Russie. Je suppose que le revers de la médaille est que, comme nous en avons discuté la semaine dernière au CNC, les actions de la Russie posent un défi au système multilatéral, à nos attentes concernant le comportement des États entre eux, aux valeurs que nous avons en partage ainsi qu'aux valeurs qui sous-tendent tant cette organisation que d'autres institutions de Bretton Woods. Pour notre part, il demeure donc essentiel qu'à la réunion ministérielle du mois prochain, nous obtenions des résultats dans l'ensemble des quatre piliers de notre travail ici, dont nous avons discuté aujourd'hui, afin de montrer que l'OMC est un élément florissant d'un système multilatéral résilient, que les règles que nous défendons sont celles dont nous nous réclamons et que nous avons également une vision de l'avenir pour une organisation capable et désireuse de s'attaquer aux grands problèmes de notre temps, y compris ceux concernant les biens communs mondiaux, qui sont si importants pour les personnes qui élisent nos gouvernements et les entreprises que nous cherchons à servir.

4.27. Le représentant de la Jamaïque, au nom du Groupe des ACP, a fait la déclaration suivante:

4.28. Le Groupe des ACP réaffirme son engagement en faveur de la CM12 et contribuera de manière constructive à sa tenue réussie. Il importe que nous gérions nos attentes en vue de la CM12, compte tenu du temps limité imparti pour sa préparation et de l'environnement politique difficile dans lequel

nous opérons. Dans le même temps, nous soulignons à nouveau que les Membres devraient rester ouverts à la possibilité qu'une occasion se présente de maximiser les avantages à tirer d'un dialogue aussi important entre les Ministres. Nous invitons donc les Membres de l'OMC à tirer le meilleur parti des quatre semaines de préparation qui restent afin d'assurer que la Conférence est réaliste et gérable. Le processus préparatoire devrait être inclusif, transparent et ouvert, et tenir compte des contraintes de capacité de nos Membres étant donné la taille restreinte de nos délégations. Les Ministres ne devraient pas être amenés à négocier intensivement à Genève car nous savons, de par l'histoire, que cette option est généralement improductive. Nous devrons donc préparer le terrain autant que possible avant la Conférence ministérielle.

4.29. Le représentant du Canada a fait la déclaration suivante:

4.30. Le Canada remercie le Vice-Ministre du commerce de l'Ukraine pour son intervention. Nous ne devons jamais oublier que les attaques de la Russie causent de grandes souffrances et entraînent la mort de personnes innocentes en Ukraine. Le Canada condamne les actions militaires de la Fédération de Russie contre le territoire souverain et le peuple de l'Ukraine. En outre, nous continuons à rejeter toute suggestion selon laquelle la guerre de la Russie est une question purement politique et que l'OMC ne devrait pas s'impliquer dans des questions politiques. Comme l'Ukraine l'a clairement indiqué au Conseil général, l'invasion illégale de la Russie est en train d'avoir une incidence négative importante sur la capacité de l'Ukraine à participer aux travaux de l'OMC et à bénéficier du système commercial mondial. En outre, l'OMC existe en tant qu'organisation fondée sur des règles, et les actions illégales de la Russie démontrent un mépris total pour les principes les plus fondamentaux du droit international. Les conséquences des actions de la Russie se sont déjà étendues bien au-delà des frontières de l'Ukraine, ce qui en fait, de manière encore plus claire, une préoccupation directe pour tous les Membres représentés ici. Les actions de la Russie entravent le relèvement économique mondial face à la COVID-19 et ont des effets préjudiciables sur la sécurité alimentaire mondiale. S'agissant de la CM12, le Canada tient à préciser que la leçon qu'il tire de ces violations flagrantes du droit international par la Russie est que les règles multilatérales sont plus importantes que jamais. Il reste résolument attaché aux idéaux et aux objectifs de l'OMC et continuera à œuvrer à l'obtention de résultats à la CM12.

4.31. Le représentant de l'Inde a fait la déclaration suivante:

4.32. L'Inde rappelle sa déclaration sur cette question à la réunion du CNC. Elle espère que la réunion ministérielle sera couronnée de succès en permettant d'obtenir des résultats concrets, tant sur les questions cruciales auxquelles le monde est confronté aujourd'hui – à savoir la crise alimentaire actuelle et la pandémie en cours, que sur les questions qui font l'objet d'un mandat de longue date, telles que la mise au point d'une solution permanente à la question de la détention de stocks publics. Monsieur le Président, comme vous l'avez souligné, compte tenu des circonstances en cours, dans lesquelles se tiendra la CM12, nous devrions essayer de parachever autant de résultats que possible avant le début de la CM12 afin de ne pas surcharger nos Ministres avec un programme de négociations pendant la réunion ministérielle elle-même. Nous vous remercions d'avoir relancé les négociations sur le document final et ma délégation dialoguera de manière constructive pour parvenir à une déclaration ministérielle fondée sur le consensus. Nous devons parachever les paragraphes en suspens restants et nous assurer que le résultat final est prêt avant la CM12. Permettez-moi de réitérer ce que j'ai dit à la réunion du CNC concernant un résumé du Président. Nous n'y sommes pas favorables et ne le soutenons pas, car nous continuons à penser que nous devrions nous efforcer à travailler à l'élaboration d'un document fondé sur le consensus. Nous espérons que chacun s'emploiera avec la même sincérité à parvenir à une déclaration ministérielle fondée sur le consensus. Nous apprécierions de recevoir, au fur et à mesure, plus de précisions sur la nature de la réunion ministérielle, pour savoir s'il s'agit d'une réunion de négociation ou non, ce qui nous permettrait de préparer nos Ministres comme il se doit à cette réunion pour qu'ils puissent tirer le meilleur parti de leur présence ici à Genève. Je sais que c'est difficile mais des précisions sur les séances thématiques, le plus rapidement possible, nous aideraient à progresser.

4.33. Le représentant du Kenya a fait la déclaration suivante:

4.34. Le Kenya s'associe aux déclarations faites par le Groupe africain et le Groupe des ACP. Bien que nous soyons optimistes et que nous attendons avec intérêt la CM12 qui a été reconvoquée, nous sommes conscients des réalités et des conséquences de la pandémie de COVID-19 ainsi que de la situation géopolitique qui dicte malheureusement le contexte de la prochaine Conférence ministérielle. Même si nous comprenons qu'il ne s'agira pas de régler les affaires courantes à la

CM12, nous pensons que la Conférence offrira aux Ministres une occasion propice de donner le nouvel élan tant attendu et l'orientation qui permettront de faire passer le système commercial multilatéral au niveau suivant. Alors que nous nous concentrons sur les préparatifs de la CM12, nous devons être pragmatiques et prêter attention à ce qui est réalisable dans les circonstances actuelles, mais aussi laisser un espace à d'autres possibilités pendant les réunions ministérielles. Nous soutenons un dialogue constructif menant à l'achèvement d'un document final dont le contenu devrait refléter les réalités actuelles et intégrer les intérêts communs de tous les Membres.

4.35. Le représentant de l'Égypte a fait la déclaration suivante:

4.36. Nous nous associons aux déclarations faites par le Groupe africain et le Groupe des ACP. Nous sommes d'avis que le document final devrait être équilibré et devrait s'attaquer aux questions prioritaires pour les Membres concernant les défis particuliers auxquels le monde est confronté ces temps-ci. Nous convenons de la structure proposée pour le document final de la CM12 et préférons que, dans le cas où un résumé du Président s'avérerait nécessaire, il soit reproduit dans un document différent du document final. Monsieur le Président, nous accueillons favorablement votre suggestion de convoquer une réunion de bilan le 2 juin dans le but d'assurer le succès de la CM12. Nous appelons à optimiser l'utilisation efficace des quelques semaines restantes et nous sommes déterminés à travailler avec tous les Membres pour assurer un résultat positif à la CM12. Nous soulignons que nous tenons à obtenir un résultat significatif, opportun et pratique sur la question de la sécurité alimentaire. Comme d'autres Membres, nous convenons de l'importance du problème actuel de la sécurité alimentaire mondiale auquel il convient de s'attaquer à la CM12, et nous croyons que les déséquilibres actuels de l'Accord sur l'agriculture devraient être traités afin de permettre aux Membres les plus vulnérables, en particulier les Pays en développement importateurs nets de produits alimentaires (PDINPA) et les PMA disposant des outils politiques appropriés, d'assurer leur sécurité alimentaire, étant donné que cette mesure est minimale ou n'entraîne pas d'effets de distorsion sur les échanges. Nous fondons notre évaluation sur les conclusions et les recherches entreprises par la FAO et d'autres organisations internationales pertinentes qui soutiennent cette cause. Nous sommes également d'avis qu'il conviendrait, tel qu'il est énoncé à l'article XX de l'Accord sur l'agriculture, de s'attaquer à la réforme d'une manière qui tienne compte des dimensions de la sécurité alimentaire non liées au commerce dans les pays en développement, en particulier les PDINPA et les PMA. Qu'il me soit permis de réitérer que tout résultat sur la sécurité alimentaire doit: i) débloquer les instruments de politique dont les PDINPA et les PMA ont besoin pour produire afin de réaliser leurs objectifs de sécurité alimentaire; ii) s'abstenir de créer des charges et des engagements non nécessaires pour les Membres les plus vulnérables, y compris les PDINPA et les PMA; et iii) leur permettre d'imposer des interdictions ou des restrictions à l'exportation dans la mesure où elles sont pertinentes pour leurs objectifs de sécurité alimentaire. Ma délégation prépare des contributions relatives aux solutions possibles visant à renforcer la sécurité alimentaire, en particulier pour les PDINPA, les PMA et les économies les plus vulnérables. À cet égard, nous sommes ouverts à la possibilité de discuter, avec les délégations intéressées, de la forme et du fond de ce qui pourrait ressortir de la CM12 et de ce qui devrait être examiné à plus long terme dans le cadre du programme de travail des comités concernés après la CM12.

4.37. La représentante des États-Unis a fait la déclaration suivante:

4.38. Les États-Unis remercient l'Ukraine pour sa déclaration et réitèrent leur ferme soutien au pays et à son peuple. Comme nous l'avons déjà dit, les actions de la Russie sont incompatibles avec le système fondé sur des règles que nous avons construit et que nous avons travaillé à améliorer. Le comportement de la Russie, qui a perpétré une guerre d'agression contre l'Ukraine, porte atteinte aux droits de l'Ukraine dans le cadre de cette organisation et est fondamentalement incompatible avec les valeurs et les principes de l'OMC. S'agissant des préparatifs de la CM12, comme nous l'avons déjà dit, nous sommes flexibles quant au format des documents, et la planification générale que vous avez établie, Monsieur le Président, nous convient. Toutefois, nous nous faisons l'écho d'autres Membres qui ont demandé de recevoir, dès que possible, de plus amples renseignements concernant l'ordre du jour, y compris en ce qui a trait aux séances thématiques. Nous nous trouvons dans une situation différente aujourd'hui de ce qu'elle était en novembre, étant donné que les restrictions liées à la COVID-19 ont diminué ou ont été levées dans de nombreux endroits. Nos Ministres sont beaucoup plus actifs et voyagent beaucoup plus, ce qui rend donc notre travail de préparation à cette Conférence ministérielle un peu plus difficile que lorsqu'ils étaient pratiquement tous bloqués chez eux en novembre dernier. Ainsi, le fait d'apporter des éclaircissements, dès que possible, sur les éléments auxquels nous devrions les préparer ne nous aidera pas seulement à les préparer mais aussi à assurer le succès de la Conférence ministérielle.

4.39. Le représentant du Brésil a fait la déclaration suivante:

4.40. Si je comprends bien, la proposition initiale de mettre au point le texte final en trois sections était une façon très habile de réunir Nairobi et Buenos Aires. La Déclaration ministérielle de Nairobi a permis de saisir les divergences. À Buenos Aires, il n'y a pas eu de déclaration ministérielle, mais seulement un texte du Président. Monsieur le Président, votre proposition, si je comprends bien, serait un moyen d'éliminer les divergences de la Déclaration ministérielle et de préserver la marge de manœuvre politique permettant aux Membres de dire ce qu'ils croient vraiment dans le texte du Président. Je crains qu'en l'absence de cette troisième partie, deux issues soient probables: la première est qu'il n'y ait pas de déclaration ministérielle parce que le prix du consensus est peut-être l'insignifiance de la capitulation. Toutes les délégations ne sont pas prêtes à se lancer dans l'un de ces paris. Nous devrions donc réfléchir très sérieusement à la possibilité d'avoir un texte du Président, car c'est un moyen très productif de saisir les divergences. En l'absence de cela, la Déclaration ministérielle présentera des divergences. Je pense que c'est inévitable. Je pense que les Membres ont le droit d'exprimer ce qu'ils pensent et que tous les Membres ne sont pas prêts à sacrifier leur position au nom d'un consensus qui est compris comme une unanimité.

4.41. Le représentant de l'Union européenne a fait la déclaration suivante:

4.42. L'Union européenne se réfère à sa déclaration lors de la récente réunion du CNC. Nous allons récapituler quelques points. En ce qui concerne le document final de la CM12, l'Union européenne est prête à travailler sur l'approche en trois parties que vous, Monsieur le Président, avez exposée. À ce stade, nous devons nous concentrer sur la première et la deuxième partie. Nous examinerons une éventuelle troisième partie (évaluation du Président) en fonction de sa nécessité et de son contenu potentiel. Il serait important de tenir une séance, l'après-midi du 12 juin, lors de laquelle les Ministres pourraient exprimer leurs points de vue sur la situation géopolitique. L'invasion illégale et injustifiée de l'Ukraine par la Russie ajoute à la complexité de la préparation et de l'organisation de la CM12. L'UE est, et sera, aux côtés de l'Ukraine et de son peuple et reste déterminée à défendre la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Malgré ces défis, nous devons nous mettre au travail maintenant.

4.43. Le représentant du Japon a fait la déclaration suivante:

4.44. La CM12 sera une occasion importante de relancer la dynamique en faveur d'une action qui fasse progresser le travail important de l'OMC qui est en instance depuis longtemps. Nous sommes favorables à l'idée d'une Conférence rationalisée et pragmatique, comme l'ont suggéré le Président du Conseil général et la Directrice générale. Nous pensons également que c'est une idée pratique d'avoir une session consacrée aux défis pour le système commercial multilatéral après la séance d'ouverture. Même si nous ne répéterons pas aujourd'hui la déclaration que nous avons faite au CNC, nous continuerons à participer aux négociations afin d'obtenir des résultats concrets à la CM12, y compris à celles qui concernent la discussion sur le document final sous la direction du Président du Conseil général. L'OMC est un pilier important du système international depuis plusieurs décennies, et il est attendu d'elle en permanence qu'elle trouve une solution à la crise et aux défis mondiaux. Les réponses à la COVID-19 et à la crise alimentaire et des chaînes d'approvisionnement actuelles principalement causée par l'agression illégale de la Russie en Ukraine devraient figurer au nombre des résultats et des messages de la réunion ministérielle. Nous devrions travailler d'arrache-pied au cours des prochaines semaines pour préparer autant que possible des résultats concrets avant la CM12. Nous sommes favorables à l'idée d'organiser une réunion de bilan début juin, comme l'a suggéré le Président du Conseil général, afin de structurer et de parachever l'ordre du jour.

4.45. Le représentant de la République de Corée a fait la déclaration suivante:

4.46. Sur les aspects de fond du document final, je me félicite de la reprise de nos travaux. Je voudrais ajouter ma voix à celles des délégations qui disent que nous ne devrions en aucun cas revenir sur ce que nous avons convenu jusqu'à présent. Nous devrions plutôt nous concentrer sur les questions non résolues. Une importante question non résolue est la réforme de l'OMC. Ce que signifie la réforme peut être différent pour tous les Membres. Toutefois, je pense que nous devons revitaliser les fonctions des trois piliers de l'OMC et que nous devrions œuvrer à l'élaboration d'un plan de travail viable pour l'après-CM12 afin de parvenir à un résultat concret d'ici à la CM13. S'agissant du format du document final de la CM12, ma délégation est prête à suivre la suggestion

du Président. Dans les circonstances géopolitiques actuelles, la Corée estime qu'il est pratique, sinon idéal, que le document final soit composé de trois parties distinctes, si nécessaire, y compris un rapport factuel élaboré sous la responsabilité du Président. Nous devons faire face aux réalités qui nous guettent et trouver des solutions novatrices, et je pense que la proposition du Président va dans ce sens. Ma délégation continuera à collaborer activement avec les autres et à participer de manière constructive aux discussions futures.

4.47. La représentante de Maurice a fait la déclaration suivante:

4.48. Je m'associe aux déclarations faites par le Groupe africain et le Groupe des ACP. De notre point de vue, le document final devrait être quelque chose qui ne soit pas lourd et qui soit orienté vers l'action, et nous devrions essayer de le parachever le plus tôt possible. Si nous ne sommes pas en mesure de dégager un consensus sur la Déclaration ministérielle et que nous devons opter pour un résumé du Président, nous devrons peut-être réfléchir un peu aux paramètres devant guider ce document. En tout état de cause, nous devrions faire en sorte que, quel que soit le document final qui résultera de ce processus, il traduise toutes les perspectives qui ont été présentées par les Membres au cours des délibérations et qu'il reflète comme il se doit l'évolution des négociations qui ont eu lieu. Cela étant dit, nous attendons avec intérêt de travailler de manière constructive avec tous les Membres en vue d'un résultat positif à la CM12.

4.49. Le représentant du Nigéria a fait la déclaration suivante:

4.50. Lors de la réunion du CNC, nous avons fait connaître notre point de vue. Nous tenons simplement à dire que nous nous associons aux déclarations du Groupe africain et du Groupe des ACP. Nous félicitons le Président et la Directrice générale pour les efforts qu'ils ont déployés jusqu'à présent pour assurer que la CM12 aura lieu, car nous savons ce qui s'est réellement passé lorsque les sentiments étaient mitigés quant à savoir si la CM12 aurait lieu bientôt ou non. Grâce aux efforts inlassables que vous avez tous les deux déployés pour nous réunir, et avec notre soutien, la CM12 deviendra réalité. Ma simple suggestion est que, puisque nous nous engageons tous à faire en sorte que la CM12 ait lieu et que notre objectif est d'en faire un franc succès assorti de résultats fructueux, la structure et le format de la CM12 doivent être simplifiés. Compte tenu des questions dont nous sommes saisis, nous ne devons pas être trop ambitieux. Nous devons revoir à la baisse ces ambitions afin que les Ministres puissent en convenir à la CM12. Je partage la suggestion d'avoir des déclarations préenregistrées à la place des déclarations faites habituellement en séance plénière. Cela permettra d'apaiser quelque peu les tensions et d'optimiser l'utilisation des installations pendant la réunion ministérielle. S'agissant des séances thématiques, nous devons avoir davantage de clarté en temps utile sur la question afin de pouvoir préparer nos responsables en poste dans la capitale, en particulier les Ministres, afin qu'ils sachent ce qu'ils feront concrètement – ce qui, à son tour, peut nous permettre d'assurer le succès de la CM12. Nous ne devons vraiment permettre aucune impasse à cette réunion ministérielle. Notre structure et notre stratégie doivent donc être rationalisées et ciblées de manière très simple. À cet égard, la réunion de bilan précédant la CM12 est une bonne idée, tout comme le fait de réduire les ambitions et de cibler l'atteinte des résultats pour assurer le succès de la CM12.

4.51. Le représentant du Guyana a fait la déclaration suivante:

4.52. D'emblée, nous nous associons aux déclarations faites par le Groupe de la CARICOM et le Groupe des ACP. Le Guyana souhaite réaffirmer son engagement à contribuer à une CM12 axée sur les questions de fond et couronnée de succès. Il importe que nous continuions à gérer nos attentes, en particulier dans le contexte politique actuel. Toutefois, nous devons également tenir compte du fait que l'OMC se trouve à un moment critique où elle doit livrer des résultats sur des questions essentielles telles que la réponse à la pandémie, la réforme de l'OMC et les subventions à la pêche, entre autres. Il est donc important que nous fassions le meilleur usage possible des quatre semaines restantes avant la Conférence et que nous continuions à envisager des propositions et moyens créatifs visant à assurer une Conférence réaliste et gérable, qui permette de produire des résultats tangibles sur des questions clés. Peut-être est-ce mon optimisme intrinsèque, mais je crois qu'avec du dévouement et un dialogue constructif, nous pouvons effectuer le travail.

4.1 Réponse de l'OMC à la pandémie – Rapport du Facilitateur

4.53. L'Ambassadeur Dacio Castillo (Honduras), Facilitateur pour la réponse de l'OMC à la pandémie, a fait la déclaration suivante[5]:

4.54. Depuis que j'ai commencé à faire office de facilitateur pour la réponse de l'OMC à la pandémie, j'ai présenté aux Membres des rapports sur les consultations que j'ai tenues à deux reprises – c'est-à-dire à la réunion informelle du Conseil général du 29 mars et à la réunion informelle du Comité des négociations commerciales (CNC) et des Chefs de délégations du 4 mai. Ces rapports ont été distribués sous les cotes JOB/GC/298 et JOB/TNC/103, respectivement. Depuis le rapport que j'ai présenté à la réunion informelle du CNC/des Chefs de délégation de la semaine dernière, j'ai continué mes efforts de sensibilisation auprès d'un certain nombre de délégations, y compris celles de la Jamaïque (Groupe ACP), des coauteurs du document 278, du Royaume-Uni, des coauteurs de l'Initiative sur le commerce et la santé et des Coordonnateurs de groupe. Dans ma série de conversations, j'ai encouragé les délégations à présenter des observations sur le texte de l'Union européenne et des États-Unis, y compris sur tout élément essentiel qui ferait défaut dans celui-ci selon elles, et de faire de même pour le texte sur lequel le Groupe ACP et les coauteurs du document 278 travaillent. J'ai également demandé aux auteurs des textes de les diffuser dès que possible. J'ai par ailleurs demandé aux délégations de faire des efforts pour simplifier les textes et les fusionner chaque fois que possible de façon que nous puissions commencer à chercher à obtenir une convergence sur un document unique.

4.55. Cela est devenu une tâche urgente étant donné qu'il nous reste très peu de temps. J'espère que les délégations mettront cette semaine à profit pour achever la diffusion de leurs textes, communiquer des observations ou des contributions et les fusionner chaque fois que possible de façon que nous puissions commencer à négocier sur un texte unique lundi prochain, le 16 mai. À cet égard, je note que le processus de dérogation à l'Accord sur les ADPIC va aussi s'intensifier pendant cette période et je me coordonnerai avec le Président du Conseil des ADPIC pour veiller à ce que les deux processus soient gérables pour les délégations dans la mesure du possible. Enfin, Monsieur le Président du Conseil général, dans la lettre d'invitation pour la CM12, vous-même, la Directrice générale et le Président de la CM12 avez fait comprendre aux Ministres qu'une réponse de l'OMC complète et équilibrée à la pandémie actuelle et aux futures pandémies était un domaine qui ne devrait pas attendre plus longtemps. Je ne saurais dire mieux. Par conséquent, j'espère que les travaux menés entre les délégations cette semaine progressent bien, étant donné que j'ai l'intention d'intensifier les travaux multilatéraux dans diverses configurations – c'est-à-dire bilatérales, en petits groupes, en groupe représentatif et dans des réunions de l'ensemble des Membres – à compter du 16 mai, dans la perspective de la prochaine réunion du Conseil général et de la CM12. Dans l'intervalle, ma porte reste ouverte à toute délégation qui souhaite s'entretenir de la question avec moi.

4.56. Le représentant de la Barbade, s'exprimant au nom du Groupe de la CARICOM, a fait la déclaration suivante:

4.57. Je prononce cette déclaration au nom du Groupe de la CARICOM et en relation avec les points 4 et 4A de l'ordre du jour. Nous avons entendu des appels pour que la CM12 soit "simplifiée et pragmatique". Toutefois, nous ne savons pas encore ce que cela signifie précisément. Même si nous reconnaissons que c'est aux Membres qu'il incomberait de le définir, il doit exister un accord largement partagé sur une telle définition. Nous serions préoccupés si notre point de vue n'était pas pris en considération ou si nous n'étions pas inclus dans la formulation d'une telle définition. Nous sommes tous bien conscients des tensions géopolitiques accrues qui ont eu une incidence sur nos travaux et notre façon d'œuvrer à l'OMC. Nous continuons donc à penser que si nous voulons éviter une paralysie ou des tensions accrues pendant la Conférence ministérielle, nous devons nous assurer d'achever notre travail ici à Genève et d'éviter, pendant la Conférence, des discussions qui, nous le savons, menaceront effectivement notre capacité à convenir de résultats que nous aurions durement obtenus avant le début de ladite Conférence ministérielle. Nous continuons également de penser que les déclarations ministérielles faites en personne lors des séances plénières, au titre du point de l'ordre du jour consacré à l'examen des activités de l'OMC garantiront, en partie, un moment séparé et distinct permettant aux Membres de prononcer des déclarations politiques.

[5] La déclaration du facilitateur a ensuite été distribuée sous la cote JOB/GC/303.

4.58. En ce qui concerne la réponse de l'OMC à la pandémie, nous tenons à remercier le Facilitateur pour le travail qu'il a accompli jusqu'à présent et à le féliciter pour la transparence dont il a fait preuve et pour son approche inclusive. Nous sommes conscients du fait que nous disposons d'un créneau très étroit pour travailler si nous voulons nous assurer que l'OMC ait l'occasion de souligner son rôle dans la réponse à la pandémie. Dans notre approche, nous devons faire preuve de sensibilité à l'égard des autres Membres. Notre incapacité à convenir d'un document de consensus sur la réponse de l'OMC à la pandémie sera une perte pour nous tous en tant que Membres, ainsi que pour l'Organisation elle-même. Nous travaillons donc d'arrache-pied avec le Groupe ACP et d'autres Membres pour présenter une contribution au processus dirigé par le Facilitateur. Cette contribution comprendra des questions d'importance pour les petits pays Membres de l'OMC dont la capacité de production limitée fait qu'ils sont tributaires du commerce pour leur sécurité alimentaire et nutritionnelle. La question des chaînes d'approvisionnement, de la sécurité alimentaire, des coûts de transport et des restrictions à l'exportation devra donc être mise en avant si nous voulons nous assurer que les points de vue et les intérêts de tous nos Membres sont pris en compte dans tout document qui traite de la réponse de cette Organisation à la pandémie de COVID-19 et aux pandémies futures. Nous sommes d'avis qu'un texte simplifié pourrait être le seul moyen de parvenir à un consensus sur un document qui traite de la réponse de l'OMC à la pandémie. Nous devons cependant nous assurer qu'en élaborant un tel texte, nous ne marginalisons pas par inadvertance des Membres de l'OMC simplement parce que leurs imperfections structurelles signifient que leurs préoccupations particulières peuvent ne pas être communes au reste des Membres. Le Groupe de la CARICOM reste mobilisé et se tient prêt à travailler sur ce point, ainsi que sur toutes les autres questions qui ont été identifiées comme éléments livrables pour la CM12.

4.59. Le représentant du Bangladesh a fait la déclaration suivante:

4.60. Le Bangladesh s'associe à la déclaration prononcée par le Groupe des PMA. La réponse de l'OMC à la pandémie est notre priorité absolue et nous sommes fermement convaincus que l'OMC se doit d'obtenir un résultat sur cette question. Le Bangladesh apprécie les efforts inlassables que l'Ambassadeur Castillo a déployés pour aider les Membres à aboutir à un résultat sur cette question urgente. Cela devrait être notre priorité à présent et nous croyons fermement que l'OMC doit obtenir un résultat sur cette question, dès que possible, et cela ne devrait pas attendre la CM12. Outre le document de référence de l'Ambassadeur Walker, plusieurs contributions ont été présentées, y compris le texte dit composite reproduit dans le document JOB/GC/293, le récent document informel de l'UE et des États-Unis contenant des textes condensés basés sur certaines sections du document de référence de l'Ambassadeur Walker, et les autres suggestions de libellé de Membres ou groupes de Membres. Le Bangladesh demande de poursuivre les travaux sur la réponse de l'OMC à la pandémie sur la base de toutes les contributions et suggestions disponibles émanant des Membres, afin de garantir que les préoccupations de chacun soient traitées de manière transparente et inclusive. Tout en réaffirmant la nécessité d'achever immédiatement nos travaux, nous attendons avec intérêt d'engager un dialogue constructif avec les autres délégations.

4.61. Le représentant de l'Argentine a fait la déclaration suivante:

4.62. Nous nous félicitons des efforts qui seront déployés pour éviter les chevauchements entre les discussions menées dans le cadre de ce processus et celles en cours au sein du Conseil des ADPIC. Nous réaffirmons que ces questions sont une priorité absolue pour mon pays. Selon nous, pour être globale, la réponse de l'OMC à la pandémie doit englober à la fois les aspects liés au commerce et ceux liés à la propriété intellectuelle (PI). Il est important de se concentrer sur ces points tant que nous pouvons atteindre un consensus et de ne pas réitérer et répéter des discussions qui ont déjà eu lieu. Nous réaffirmons notre volonté de continuer à travailler sur la base du plan établi, en vue de conclure les négociations le plus rapidement possible et de convenir d'une réponse à la pandémie qui nous offre des outils concrets pour les travaux futurs. Dans cette perspective, nous appelons les délégations à faire preuve de souplesse dans leurs positions afin que nous puissions parvenir à un résultat positif.

4.63. Le représentant du Nigéria a fait la déclaration suivante:

4.64. Le Nigéria se réfère aux déclarations qu'il a faites à ce sujet lors des précédentes réunions du Conseil général et réaffirme son soutien en faveur du processus mené par le Facilitateur. Selon l'OMS, la pandémie de COVID-19 a causé la mort de près de 15 millions de personnes dans le monde. Cela représente 13% de décès de plus qu'il n'était normalement prévu sur deux ans. Le FMI prévoit que les pertes de production mondiales cumulées en raison de la pandémie s'élèveront à près de

13 800 milliards d'USD jusqu'en 2024. Il est indéniable que les Membres en développement sont touchés de manière disproportionnée par la pandémie. La pandémie de COVID-19 a non seulement exacerbé les difficultés concernant la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance dans la plupart des pays en développement, mais elle a également entraîné la mort de millions de personnes dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, principalement parce que ceux-ci sont relégués au dernier rang lorsqu'il s'agit d'accéder aux outils de diagnostic, aux traitements et aux vaccins pour combattre la COVID-19. Comme pour la production de produits agricoles essentiels nécessaires pour faire face aux difficultés en matière de sécurité alimentaire et de subsistance dans la plupart des Membres en développement, seuls quelques-uns parmi ceux-ci produisent des outils de diagnostic, traitements et vaccins pour combattre la COVID-19. Cette situation a provoqué l'écart toujours croissant entre l'offre et la demande en raison de l'incapacité des producteurs à répondre à la demande. Cela favorise un accès inéquitable aux produits de diagnostic, traitements et vaccins pour combattre la COVID-19, dans la mesure où les nations développées ont logiquement donné la priorité à leurs citoyens par rapport aux autres. Selon nous, un résultat significatif concernant la réponse de l'OMC à la pandémie devrait contenir des éléments visant à répondre aux difficultés des Membres en développement en matière d'alimentation et de moyens de subsistance par la préservation et l'aménagement d'une marge de manœuvre politique qui favoriserait la reprise et la mise en place de secteurs économique et de la santé résilients. Il devrait également contenir des éléments propres à soutenir les efforts déployés au niveau mondial pour accélérer et diversifier la production mondiale de vaccins et favoriser un accès équitable à ces derniers. De tels résultats devraient traiter de manière efficace les questions liées à la PI et favoriser l'accès aux technologies et aux savoir-faire, et prévoir une assistance technique et un renforcement des capacités efficaces. Il est par ailleurs crucial que ces résultats n'aboutissent pas à l'épuisement des flexibilités existantes. Le Nigéria continuera de travailler de manière constructive à cette question afin de parvenir à un résultat gagnant sur tous les plans. En outre, nous demandons instamment aux Membres d'agir rapidement pour conclure toutes les discussions sur cette question avant la CM12 afin qu'une décision collective soit adoptée et qu'il ne reste qu'à la présenter aux Ministres à la CM12 à des fins d'approbation finale.

4.65. Le représentant de la Norvège a fait la déclaration suivante:

4.66. La Norvège est favorable à la poursuite du processus mené par le Facilitateur. Comme nous l'avons dit au CNC, le monde attend une déclaration des Ministres de l'OMC sur le commerce et la santé. En tant que coauteur de l'Initiative sur le commerce et la santé, nous avons soutenu des ambitions élevées, en particulier en ce qui concerne la transparence et les restrictions à l'exportation. Nous acceptons toutefois la nécessité d'un compromis. Nous notons que certains Membres ont travaillé sur un texte qui pourrait ressembler à une version abrégée du texte de l'Ambassadeur Walker. En outre, nous entendons dire que d'autres Membres travaillent sur un autre texte qui pourrait être partagé avec les autres la semaine prochaine. La Norvège est toujours prête à travailler de manière constructive sur la base de propositions positives, mais nous voudrions saisir cette occasion pour lancer deux appels: premièrement, le temps est compté, et il est nécessaire que toute nouvelle proposition nous soit présentée le plus tôt possible. Deuxièmement, nous demandons instamment aux Membres qui travaillent sur de nouveaux textes de tenir compte de ce qui peut aboutir à un consensus.

4.67. Le représentant du Cameroun, au nom du Groupe africain, a fait la déclaration suivante:

4.68. Le Groupe africain rend hommage au facilitateur pour les efforts qu'il déploie pour faire avancer la discussion. La pandémie de COVID-19 est apparue il y a plus de deux ans et a coûté la vie à plus de six millions de personnes selon des estimations prudentes. Certaines parties du monde sont en train de sortir des crises sanitaires et économiques causées par la COVID-19, mais d'autres voient encore des taux d'infection élevés ralentir l'activité économique. Le Groupe africain reste très attaché à une réponse de l'OMC à la pandémie convenue au niveau multilatéral, y compris l'élément concernant les ADPIC, car l'OMS a clairement indiqué que l'inégalité en matière de santé, et l'inégalité en matière d'infection en particulier, ont constitué les plus grands échecs de ces dernières années. Selon les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies, seuls environ 16% de la population africaine sont pleinement vaccinés, alors qu'en moyenne plus de 72% de la population des pays à revenu élevé sont vaccinés. Le Groupe africain réaffirme par conséquent que toute réponse doit prendre en compte de manière appropriée la question de l'accès et de la diversification concernant la production de vaccins et d'autres préparations médicales destinés à lutter contre la COVID-19. Notre réponse devrait avant tout fournir un outil permettant de faire face efficacement aux pandémies futures et aux difficultés que nous avons rencontrées durant celle-ci.

Nous devrions également souligner le fait que cette pandémie a exacerbé les disparités systémiques existantes en matière de sécurité future dans les États africains. Il s'agit d'un continent qui a pourtant un grand potentiel de production en termes de terres arables. Il est essentiel d'assurer l'exploitation de ces ressources afin que le continent puisse faire face aux futures crises sanitaires. Cela nous rappelle nos luttes de longue date en faveur de la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire et d'une réduction significative du soutien interne au niveau de minimis. Dans cette optique, le Groupe africain a toujours été sensible aux propositions contenues dans le document JOB/GC/278. Nous avons pris note de la suggestion du Facilitateur d'adopter un format en trois parties pour la présentation de nos propositions. Nous avons participé à ce processus et nous sommes prêts à travailler avec toutes les délégations intéressées à l'élaboration d'un texte qui tienne compte des attentes essentielles de toutes les parties intéressées. Nous assurons tout le monde de la volonté du Groupe africain de travailler avec toutes les délégations intéressées afin que cette Conférence soit un succès.

4.69. Le représentant de l'Égypte a fait la déclaration suivante:

4.70. En ce qui concerne la question de la PI, nous avons déclaré à plusieurs reprises qu'il ne pouvait pas y avoir de résultat crédible concernant la réponse à la pandémie sans un résultat consensuel, significatif et viable sur la proposition de dérogation à l'Accord sur les ADPIC, qui soit soutenue au niveau mondial et qui prouve la pertinence de cette Organisation. En outre, toute réponse envisagée par l'OMC à la pandémie actuelle et à des pandémies futures devrait être inclusive et tenir compte des besoins de développement et réalités spécifiques des Membres. En tant que telle, la réponse de l'OMC soutiendra la résilience économique en permettant la mise en œuvre des outils de politique générale qui sont à la fois nécessaires et proportionnés aux besoins réels de développement. Permettez-moi également d'affirmer que nous estimons qu'il est important de traiter la sécurité alimentaire comme un véritable pilier de la réponse de l'OMC à la pandémie et à d'autres situations d'urgence, d'une manière qui faciliterait un approvisionnement alimentaire ininterrompu à des prix raisonnables, en particulier pour les PDINPA et les PMA, ainsi que pour garantir une marge de manœuvre politique suffisante pour améliorer l'approvisionnement en produits alimentaires nationaux et importés. Enfin, nous nous associons aux déclarations des coauteurs du document 278 et du Groupe africain. Nous attendons avec intérêt de dialoguer manière constructive avec les Membres dans toute configuration afin de parvenir à un consensus.

4.71. Le représentant du Pérou a fait la déclaration suivante:

4.72. Le Pérou réaffirme sa solidarité avec l'Ukraine, compte tenu de la situation à laquelle elle est confrontée. Nous sommes à quatre semaines du début de la CM12. Je réitère la position du Pérou, qui est constructive en ce qui concerne la réponse de l'OMC à la pandémie, l'agriculture et la pêche, entre autres questions. En même temps, nous devons être conscients de la crise internationale qui prévaut. Il est nécessaire de s'assurer qu'une discussion constructive peut avoir lieu sur la sécurité alimentaire, qui est essentielle pour de nombreux Membres. Pour le Pérou, la réponse de l'OMC à la pandémie est une question de priorité. L'OMC devrait mettre au point une contribution solidaire et globale pour faire face à la pandémie. La crédibilité de cette Organisation est en jeu. Une réponse significative nous permettrait d'affronter les difficultés multiformes que pose la pandémie du point de vue des restrictions et des interdictions aux exportations, ainsi que de la transparence, de la PI et du transfert de technologie et, dans le même temps, elle offrirait la possibilité de tirer parti des leçons apprises depuis plus de deux ans que nous luttons contre la pandémie. La pause stratégique a été utile mais nous devons maintenant nous atteler à des négociations fondées sur des textes avant la CM12. Dans cette optique, ma délégation estime que la négociation devrait être menée sur la base de ce qui a déjà été accompli. Toutefois, nous sommes ouverts à la recherche d'une réponse pragmatique qui nous permette d'aboutir au résultat souhaité. Nous saluons les efforts déployés par le Facilitateur, et nous le remercions ainsi que tous les Membres pour avoir donné au Pérou la possibilité de participer activement à ces efforts.

4.73. Le représentant de la Fédération de Russie a fait la déclaration suivante:

4.74. S'agissant du point 4A de l'ordre du jour, nous nous félicitons grandement du rapport du Facilitateur. Il nous donne l'espoir que nous serons enfin en mesure d'élaborer une réponse collective aux difficultés posées par la pandémie. Nous espérons que, tout comme nos délibérations précédentes, le document final n'affectera pas et ne modifiera pas la portée des droits et obligations des Membres et que nous serons en mesure d'éviter toute politisation du thème du commerce et de

la santé. La Russie a toujours participé de manière constructive aux négociations sur le commerce et la santé et a traditionnellement plaidé en faveur d'une approche axée sur les résultats.

4.75. Concernant le point 4 de l'ordre du jour, après avoir écouté de nombreuses délégations, dont la Chine, la Thaïlande, l'Afrique du Sud, l'Inde, la Barbade, la Jamaïque au nom du Groupe ACP, le Brésil, Maurice et le Nigéria, j'ai entendu beaucoup de réflexions et d'arguments précieux concernant l'architecture de la CM12 et ses résultats. Bien que ces idées se contredisent dans une certaine mesure, elles présentent des points communs, à savoir un esprit constructif et un dévouement à juste titre pour obtenir des résultats significatifs. Cela diffère des interventions de certaines autres délégations qui, dans la poursuite de leurs objectifs politiques, non seulement embrouillent cette institution et d'autres de l'autre côté de la rue de Lausanne, mais ne se soucient manifestement pas beaucoup d'assurer une CM12 significative et qui se déroule sans heurt. En général, les idées constructives que j'ai entendues m'ont amené à comprendre que le processus préparatoire de la CM12, tant en ce qui concerne son ordre du jour que ses documents finals, devrait faire l'objet de consultations intensives et minutieuses impliquant tous les Membres. Nous comptons beaucoup à cet égard sur votre sagesse et vos efforts, Monsieur le Président, Madame la Directrice générale, ainsi que Monsieur le Président de la CM12. Nous exprimons notre volonté de participer à ces consultations.

4.76. Le représentant du Pakistan a fait la déclaration suivante:

4.77. Le Pakistan aimerait prononcer cette déclaration au nom des coauteurs du document JOB/GC/278/Rev.4, à savoir l'Afrique du Sud, la Bolivie, l'Égypte, l'Ouganda, le Pakistan, Sri Lanka, la Tunisie et le Venezuela; et saluer le nouveau coauteur, à savoir l'Indonésie. Nous comprenons que la réponse de l'OMC à la pandémie a pris un retard considérable. Néanmoins, nous restons pleinement conscients de la nécessité de présenter un document prospectif qui soit crédible, significatif et global en termes de contenu pour faire face à la pandémie en cours ainsi que pour se préparer à l'avenir. C'est pour cette raison que, bien que nous ne soyons pas demandeurs de ce document, nous avons été les plus actifs pour tenter de mettre en relief les questions importantes. En fait, nous sommes l'une des seules délégations à avoir constamment présenté des suggestions de libellés tout au long du processus – tout récemment dans le document JOB/GC/293. Nous avons également mis à profit la pause stratégique, que nous n'avions pas sollicitée, pour dialoguer avec les Membres, et nous avons pu trouver une convergence de vues avec plusieurs délégations sur nos idées et nous étions sur le point de déposer un document révisé fondé sur des textes avec leur soutien. Cependant, nous avons récemment constaté que certaines délégations ont désormais compilé un nouveau document contenant leurs propres idées et que la structure du document doit également être modifiée. Nous nous tenons prêts à répondre et le ferons sous peu. En fait, nous sommes en train de rédiger un document avec le soutien du Groupe ACP, avec nos propres idées et suggestions. Néanmoins, il convient de noter que, comme nous l'avons dit à la réunion du CNC qui s'est tenue récemment et lors de nos consultations avec le Facilitateur, répondre à des objectifs changeants demande du temps et des efforts, en particulier sur un dossier aussi important qui pourrait bien être le seul à aboutir à la CM12. Par conséquent, il convient de comprendre que, bien que nous soyons pleinement conscients du peu de temps dont nous disposons, cette contrainte de temps n'est pas de notre fait et ne doit pas être utilisée pour faire pression sur nous afin que nous répondions plus tôt que nous ne sommes en mesure de le faire. Aucun document distribué arbitrairement ne peut servir de base à une décision sur cette question sans le consensus de l'Organisation. Toutes les propositions doivent rester des propositions et devraient, idéalement, être déposées officiellement pour que le processus suive son cours naturel. En ce qui concerne le contenu, comme indiqué précédemment, le document ne peut être complet sans traiter les questions systémiques liées à la reprise économique, au renforcement de la résilience, à la sécurité alimentaire, aux difficultés liés à la PI et aux questions de transfert de technologie. Le document doit également intégrer le résultat des négociations sur la dérogation à l'Accord sur les ADPIC dans le cadre du Conseil des ADPIC. De même, de nouveaux engagements onéreux en matière de transparence ne pourraient pas aboutir à une convergence réunissant un grand nombre de Membres. Nous attendons avec intérêt de participer à l'examen de cette question dans les prochains jours afin de trouver une solution possible.

4.78. Le représentant de l'Indonésie a fait la déclaration suivante:

4.79. Nous apprécions les efforts déployés et la communication mise en œuvre récemment par le Facilitateur pour mobiliser des Membres clés et des Coordonnateurs de groupes. C'est une question qui doit être conclue rapidement si nous voulons un résultat qui soit toujours pertinent. Cette

question nous tient à cœur et, afin de participer et de contribuer de manière intensive à la discussion, je réaffirme la position de l'Indonésie qui consiste à soutenir les auteurs de la proposition et à se joindre aux coauteurs du document JOB/GC/278. À cet égard, nous réaffirmons notre position de longue date selon laquelle, pour qu'un tel résultat soit significatif, il doit être équilibré et global et inclure les aspects de la PI ainsi que la sécurité alimentaire. En outre, il est également dans notre intérêt que ce document envisage la possibilité d'un mécanisme de déclenchement concernant les futures pandémies ou situations d'urgence mondiales afin que l'OMC puisse réagir rapidement. Compte tenu de cela, l'Indonésie réaffirme qu'elle demeure résolue à participer de manière constructive à toutes les discussions et négociations futures sur cette question.

4.80. Le représentant de l'Union européenne a fait la déclaration suivante:

4.81. L'Union européenne (UE) est une fervente partisane de la réponse de l'OMC à la pandémie depuis le début des discussions que les Membres ont menées dans cette enceinte. Nous avons plaidé pour une approche holistique qui engloberait tous les éléments nécessaires de la réponse, y compris la propriété intellectuelle. Maintenant que nous avons obtenu une avancée substantielle dans le cadre du Conseil des ADPIC, il est grand temps que nous jetions un regard neuf sur d'autres éléments de la pandémie, tels que la transparence, les restrictions à l'exportation ou la facilitation des échanges. La pause stratégique nous a permis de mener une réflexion plus approfondie sur la manière de faire avancer le processus et d'aboutir à un résultat multilatéral qui montre que l'OMC peut contribuer de manière significative à une réponse à la crise et en tirer des enseignements. À cet égard, nous prenons également note de la déclaration du Brésil reproduite dans le document WT/GC/W/845 sur les différents aspects de la réponse à la pandémie. L'Union européenne et les États-Unis ont consenti des efforts considérables pour permettre de progresser vers un résultat crédible. Nous sommes parvenus à un accord commun sur le minimum, ou le terrain d'entente qui pourrait constituer le résultat final dans un certain nombre de domaines, tout en reconnaissant que d'autres Membres ont d'autres questions qui les intéressent qu'ils aimeraient voir prises en considération dans le texte. Notre nouveau document de compromis présente les éléments essentiels du texte de l'Ambassadeur Walker, auxquels nous tenons le plus, dans un format condensé. Nous sommes encouragés par les réactions positives que nous avons reçues jusqu'à présent et nous tiendrons compte des observations reçues. Le nouveau document tente de proposer un équilibre qui serait acceptable pour tous les Membres. Même s'il est légèrement moins ambitieux que le texte de l'Ambassadeur Walker, nous pensons qu'il préserve la crédibilité de l'OMC. Comme la CM12 commencera dans un mois, nous ne pouvons pas nous offrir le luxe d'attendre. Notre intérêt collectif est de dialoguer dans un esprit de retenue et selon une approche axée sur le consensus. Nous espérons que tous les Membres seront en mesure de dialoguer de manière constructive afin que nous puissions tous reprendre et achever rapidement le processus de négociation avant l'arrivée des Ministres à Genève.

4.82. Le représentant de Singapour a fait la déclaration suivante:

4.83. J'interviendrai sur les points 4 et 4A de l'ordre du jour ensemble en faisant trois brèves remarques. Premièrement, Singapour soutient les plans pour la CM12 que vous, Monsieur le Président, avez exposés. Comme de nombreux collègues l'ont souligné, la CM12 se tiendra dans des circonstances extrêmement difficiles. Une CM12 simplifiée et pragmatique, avec la participation active de nos Ministres du commerce, enverra un signal important montrant que l'OMC est prête à relever les défis et, espérons-le, à obtenir des résultats significatifs sur les subventions à la pêche, l'agriculture, la réponse à la pandémie et la réforme de l'OMC. Deuxièmement, Singapour soutient l'approche novatrice que vous, Monsieur le Président, avez proposée concernant le document final. L'approche en trois parties que vous avez proposée vaut sans aucun doute la peine d'être entreprise et, dans ce contexte, nous devons garder à l'esprit que consensus n'est pas synonyme d'unanimité. Troisièmement, Singapour soutient les efforts déployés par le Facilitateur pour élaborer une réponse ambitieuse et complète de l'OMC à la pandémie. Même si la pandémie mondiale se stabilise, il est essentiel de veiller à ce que la réponse de l'OMC à la pandémie ne se limite pas à la pandémie actuelle mais nous prépare aux futures situations d'urgence sanitaire mondiale. Les Membres ont investi beaucoup de temps et d'efforts dans cette question. Nous devons éviter de faire marche arrière et veiller à tirer des leçons importantes dans des domaines tels que les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et le manque de transparence. Comme toujours, Singapour est prête à travailler avec tous les Membres pour assurer le succès de la CM12.

4.84. Le représentant de l'Équateur a fait la déclaration suivante:

4.85. L'Équateur réaffirme l'importance de garantir un système commercial multilatéral, universel et transparent, sans aucune barrière à l'accès aux vaccins et autres médicaments qui contribuent aux efforts de lutte contre la COVID-19. Nous félicitons l'Ambassadeur Dacio Castillo pour le travail acharné qu'il a accompli pour faciliter et diriger nos travaux. Ce sujet touche à la santé de millions de personnes et a un impact manifeste sur la vie sociale et les économies dans le monde entier. Comme il est essentiel que l'OMC contribue à la réponse mondiale, nous devons promouvoir des mesures multilatérales qui éliminent toutes les barrières commerciales, y compris les restrictions à l'exportation, qui empêchent un accès équitable aux vaccins et à leurs composants, ainsi qu'au matériel médical nécessaire pour combattre la pandémie. À cet égard, nous remercions tous ceux qui ont pris part aux consultations qui ont été menées. Nous devons continuer à le faire. Il est essentiel que toutes les délégations participent à ces consultations, individuellement ou en groupe, y compris toutes celles qui ont présenté des propositions ou des communications sur cette question.

4.86. Le représentant du Guatemala a fait la déclaration suivante:

4.87. Dans quatre semaines environ, nos Ministres se réuniront dans cette salle. Avec de la volonté politique, de l'ouverture d'esprit et du pragmatisme, le Guatemala est convaincu qu'un résultat sur cette question est possible. Sur le principe, le pays est favorable à la proposition d'avoir un document contenant la réponse de l'OMC à la pandémie comportant trois parties: la première partie étant une évaluation factuelle des mesures prises par le Secrétariat et les Membres pendant la pandémie de COVID-19; la deuxième partie, la réaffirmation des principes ainsi que des droits et obligations des Membres au regard des questions liées à la réponse de l'OMC à la pandémie; et, la troisième partie, un plan d'action. Cela dit, le Guatemala est toutefois ouvert à l'étude de toute autre possibilité, si cela peut contribuer à obtenir un consensus. En ce qui concerne l'évaluation factuelle, le Guatemala croit comprendre que celle-ci sera élaborée par le Secrétariat de l'OMC. Du fait du caractère factuel de celle-ci, il s'attend à ce que les Membres fassent preuve de retenue dans la négociation du libellé d'une telle évaluation. En ce qui concerne la réaffirmation des principes, droits et obligations, il croit comprend qu'une telle réaffirmation n'impliquera aucune modification des Accords de l'OMC. Tout en gardant cela à l'esprit, le Guatemala invite les Membres à faire preuve de la flexibilité et du pragmatisme nécessaires. Il est conscient que les Membres pourraient avoir des préférences en ce qui concerne la portée, les détails, ce sur quoi l'accent est mis, les nuances du libellé utilisé pour réaffirmer ce qui figure déjà dans les Accords de l'OMC. Cependant, personne ne tirerait profit d'un échec dans la recherche d'un consensus sur la réponse de l'OMC à la pandémie simplement en raison de désaccords sur la manière de formuler cette réaffirmation de principes, droits et obligations. À cet égard, le Guatemala invite les Membres à concentrer leur attention et leur énergie sur le plan d'action. Concernant le plan d'action, il serait favorable à l'inclusion d'un cadre institutionnel visant à mener les discussions de manière transparente et ordonnée. Il serait également enclin à ce qu'une liste ouverte de questions soit discutée par les Membres au cours de cet exercice sans préjuger d'aucun résultat. Une liste détaillée d'objectifs énoncés dans le plan d'action pourrait contribuer à mieux structurer les discussions afin d'adopter des mesures de manière continue et progressive. Toutefois, étant donné le peu de temps dont nous disposons pour convenir du contenu d'un document avant la Conférence ministérielle, le Guatemala voudrait inviter les Membres à agir de manière pragmatique et à poursuivre les discussions de fond plus tard et dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan d'action – et non dans le cadre de la discussion visant à convenir du plan d'action. Monsieur le Président, permettez-moi de faire un commentaire sur un sujet déjà abordé au point précédent. Le Guatemala souhaite exprimer son soutien au Brésil et au Pérou concernant l'importance de l'accès aux engrais dans le contexte de la crise actuelle, ce qui devrait être pris en considération dans le cadre de cette Organisation.

4.88. Le représentant du Taipei chinois a fait la déclaration suivante:

4.89. Je prononce cette déclaration au titre des points 4 et 4A de l'ordre du jour. En ce qui concerne la CM12, nous pensons que les Membres devraient chercher à obtenir des résultats concrets. Par conséquent, en plus d'effectuer le bilan, il serait toujours utile et souhaitable de mener un certain degré de discussion de fond à la CM12 pour aboutir à des résultats. En ce qui concerne la question d'une discussion à la CM12 sur les difficultés auxquelles est confronté le système commercial multilatéral, nous sommes d'avis qu'une telle discussion devrait être utile. Mais une telle discussion devrait être ouverte à la participation de tous les Membres afin que différents aspects des difficultés puissent être pris en considération. En ce qui concerne le document final, nous sommes d'avis que le texte issu des discussions de l'année dernière emporte une large adhésion. Nous soutenons votre

projet, Monsieur le Président, de poursuivre le travail inachevé du document final. En ce qui concerne la réforme de l'OMC, nous sommes favorables à ce qu'une instruction soit donnée aux Membres à la CM12 afin qu'ils entament des discussions sur la réforme de l'OMC et parviennent à un consensus sur la voie à suivre. S'agissant de la réponse de l'OMC à la pandémie, nous remercions l'Ambassadeur Castillo pour l'effort considérable qu'il a déployé. Ma délégation constate avec satisfaction qu'au cours des deux dernières semaines, des progrès significatifs ont été réalisés dans la discussion entre certains Membres ayant des positions différentes, comme vient de le signaler l'Union européenne. Nous espérons voir une flexibilité continue de la part des Membres afin que les progrès puissent être étendus. Nous comprenons qu'en fin de compte des compromis substantiels seront consentis pour parvenir au consensus nécessaire. Dans l'intervalle, nous espérons également qu'à la CM12 des plans de travail utiles pourront être établis afin d'orienter nos travaux futurs pour faire face non seulement à la pandémie actuelle mais aussi aux futures pandémies de même nature.

4.90. Le représentant de la Malaisie a fait la déclaration suivante:

4.91. Je prononcerai ma déclaration au titre des points 4A et 5A de l'ordre du jour. Comme l'a indiqué l'OMS, plus de 500 millions de cas de COVID-19 et 6,2 millions de décès ont été enregistrés jusqu'à ce jour. Cette expérience historique amère nous a permis de tirer un enseignement très précieux: l'OMC ne dispose pas d'une réponse automatique et inclusive pour atténuer la pandémie. C'est vraiment très regrettable. Pour l'avenir, la Malaisie croit fermement que la réponse actuelle de l'OMC à la pandémie doit intégrer un élément de dérogation à l'Accord sur les ADPIC. La réponse doit être audacieuse, pratique, inclusive et pertinente pour faire face aux futures crises sanitaires mondiales. À cinq semaines de la CM12, nous devons engager un dialogue sincère pour combler les lacunes restantes. Compte tenu de la nécessité de répondre à la pandémie actuelle et à celles à venir, un résultat dans ce domaine attestera de manière éclatante, à la CM12 qui approche, de la pertinence de l'OMC.

4.92. Le représentant de la Tunisie a fait la déclaration suivante:

4.93. Nous nous associons à la déclaration faite par le Groupe africain et les coauteurs du document 278. En tant que coauteur du document 278, nous restons fermement attachés à une réponse mondiale spécifique à la pandémie. Nous continuerons à prendre une part active à ce processus et à participer de manière constructive à l'examen de toutes les propositions, comme l'ont toujours fait les coauteurs du document 278. Il est de la plus haute importance que nous établissions un document de référence qui servira de base à nos discussions pour l'avenir, d'autant plus qu'il ne nous reste plus beaucoup de temps. Nous avons pris note de la date du 16 mai indiquée par le Facilitateur et nous espérons que cela se passera comme prévu. Comme le Pakistan l'a mentionné, les coauteurs du document 278 n'ont pas soutenu le texte de l'Ambassadeur Walker mais nous devons continuer à travailler de manière pragmatique sur la base d'un texte unique, en examinant les préoccupations spécifiques exprimées par les Membres par écrit dans des délais raisonnables – y compris celles indiquées dans le document JOB/GC/293. Notre délégation a continué à utiliser cette approche dans le cadre de consultations avec les Membres, et nous avons élaboré, à partir de nos propositions et de celles du Groupe ACP, une compilation qui est en cours d'examen. Le nouveau document partagé, qui a été présenté à diverses délégations dans différentes configurations, nous a laissés quelque peu perplexes. Nous espérons continuer à travailler de manière constructive, et aussi rapidement que possible, avec les délégations concernées. Nous avons également pris note de la structure en trois parties proposée. Les coauteurs du document 278, ainsi que le Groupe ACP, souhaitent pouvoir remanier notre proposition selon le format suggéré. Nous restons cependant convaincus qu'une réponse crédible de l'OMC à la pandémie dépend en grande partie du traitement des questions systémiques liées à la reprise économique, à la sécurité alimentaire, au transfert de technologie et à un résultat approprié concernant l'Accord sur les ADPIC qui soutiendrait les flexibilités actuelles énoncées dans cet accord. Nous sommes déterminés à renforcer la transparence, à ouvrir les marchés et à mettre fin aux restrictions à l'exportation. Toutefois, les discussions dans ce domaine doivent tenir compte de la capacité limitée des pays en développement et des PMA Membres, ainsi que de la nécessité de leur donner la marge de manœuvre politique leur permettant de développer la capacité à répondre aux crises futures.

4.94. Le représentant du Cambodge a fait la déclaration suivante:

4.95. Le Cambodge s'associe à la déclaration faite par les PMA. Nous remercions le Facilitateur pour les séances d'information qu'il a été organisées à l'intention des coordonnateurs de groupes ces dernières semaines et qui ont fourni des informations de dernière minute sur les faits nouveaux

concernant l'élaboration de la réponse de l'OMC à la pandémie. Nous sommes encouragés par le fait que de nombreux Membres et groupes de Membres dialoguent les uns avec les autres pour simplifier le texte sur la base du nouveau format en trois parties. Nous nous réjouissons à la perspective que le texte, en particulier la deuxième partie, soit distribué à tous les Membres à des fins de discussion. Nous avons fait observer dans le passé que la réponse de l'OMC à la pandémie ne devrait pas modifier les droits et obligations des Membres. Nous attendons donc avec intérêt de voir comment le texte simplifié aborde cette question. Nous apprécions le travail que mène la Directrice générale dans le cadre de ses consultations avec quatre Membres pour aboutir à une proposition de résolution sur les questions de PI. Nous attendons avec intérêt de collaborer avec d'autres Membres sur ce point au sein du Conseil des ADPIC. L'OMC est la seule Organisation internationale à ne pas disposer d'un type quelconque de réponse à la pandémie, ce qui pose des problèmes de crédibilité pour une Organisation internationale de cette taille. Alors que certaines régions du monde ont bénéficié d'un répit dans le contexte de la pandémie, d'autres sont toujours en lutte contre celle-ci. Cela montre que la pandémie n'est pas encore terminée et qu'une réponse de l'OMC est toujours pertinente. Toutefois, nous devrions travailler de toute urgence et veiller à ce que la réponse porte sur les pandémies actuelles et futures. Le Cambodge œuvrera, comme toujours, de manière constructive avec les autres Membres pour parvenir à un résultat sur ce document.

4.96. Le représentant de la Jamaïque, s'exprimant au nom du Groupe ACP, a fait la déclaration suivante:

4.97. En ce qui concerne la réponse de l'OMC à la pandémie, bien que le Groupe ACP n'ait pas sollicité la pause stratégique, il a mis ce temps à profit pour dialoguer de manière intensive avec d'autres délégations et travailler sur des idées qui, selon lui, pourraient améliorer les résultats du processus du Facilitateur et aider à mener ces discussions vers un terrain d'entente. À cet égard, le Groupe travaille avec les coauteurs du document 278. En ce qui nous concerne, nous sommes flexibles quant au format du résultat, mais il nous tient à cœur d'obtenir une décision significative qui complétera les efforts déployés dans nos capitales pour répondre efficacement aux effets de la pandémie et pour favoriser un processus de reprise et de reconstruction rapide et centré sur l'humain. Nous estimons donc qu'il est essentiel qu'un résultat englobe un accès abordable et aisé aux vaccins, outils de diagnostics et traitements. Sans modifier les droits et obligations des Membres, nous voyons également un résultat crédible comportant un libellé visant à encourager les accords de transfert de technologie, à améliorer la sécurité alimentaire, à renforcer la résilience, à accélérer la reprise, à améliorer l'état de préparation à de futurs événements similaires, y compris la dimension de la PI, et à encourager la collaboration internationale entre les pays et les organisations internationales. Nous attendons avec intérêt de participer à l'examen de la question des restrictions à l'exportation, y compris en ce qui concerne les produits et matières premières liés à la COVID-19, tout en veillant à ce que le libellé de cette question ne modifie pas les droits et obligations des Membres. Nous avons relevé tout particulièrement que le Facilitateur insiste beaucoup sur le fait que notre travail est assorti d'impératifs de temps. La pause stratégique a considérablement limité le temps disponible pour conclure nos travaux. Bien que nos Membres n'aient pas pris en compte ce risque, nous continuons à collaborer dans un esprit constructif et nous répondons à l'appel du Facilitateur en accélérant nos processus internes, tout en gardant à l'esprit le grand nombre de pays impliqués dans notre processus interne. Nous avons confiance dans l'objectivité et le jugement du Facilitateur. Nous lui demandons instamment de veiller à ce que le processus soit transparent et inclusif. Nous invitons tous les Membres à faire preuve de flexibilité et à être constructifs dans le processus, car nous pensons que la fusion des processus en cours nous permettra d'aboutir au point d'achèvement de nos travaux dans les plus brefs délais, étant donné qu'un travail important a déjà été entrepris à l'avance. Nous restons prêts à engager un dialogue avec les Membres afin de parvenir à une conclusion heureuse.

4.98. Le représentant du Paraguay a fait la déclaration suivante:

4.99. Le Paraguay tient à remercier l'Ambassadeur Castillo pour son rapport et pour les efforts qu'il a déployés pour faire avancer ce processus. Ma délégation soutient fermement le processus proposé par l'Ambassadeur Castillo, et nous espérons que les Membres réfléchiront à l'impact qu'une réponse utile de l'OMC pourrait avoir, non seulement sur la crédibilité de l'Organisation mais surtout sur la reprise économique pour laquelle nous nous battons à la suite de la pandémie. Le Paraguay soutient un résultat global sur ce sujet. En effet, nous aimerions voir une réponse contenant des éléments en lien avec les restrictions à l'exportation et la facilitation des échanges, le transfert de technologie et la préparation aux futures pandémies. Nous aimerions inclure des éléments sur le rôle des services, en particulier les services logistique, de transport et de télécommunication dans ce contexte

de pandémie, pour un pays en développement sans littoral comme le Paraguay, importateur net de vaccins, et faisant face à de nouveaux obstacles chaque jour pour s'approvisionner en produits qu'il n'a pas la capacité de produire localement. En ce qui concerne la composante de la propriété intellectuelle, nous accueillons favorablement le document IP/C/W/688. Bien que ma capitale soit encore en train d'examiner le document, en principe, nous pensons qu'il pourrait fournir une base pour débloquer les discussions au sein du Conseil des ADPIC et pour accélérer un résultat en matière de propriété intellectuelle qui puisse être intégré dans la réponse multilatérale. Nous suivrons cette discussion de près. Les Membres peuvent compter sur le Paraguay pour œuvrer de manière constructive en vue d'un consensus sur ce sujet.

4.100. Le représentant de Türkiye a fait la déclaration suivante:

4.101. Je suis sûr qu'aucun Membre ne contestera le fait qu'il existe une relation claire entre le commerce et la santé. Et l'OMC, en tant que centre du commerce, a déjà compris les domaines clés dans lesquels elle peut intervenir et a commencé à œuvrer dans bon nombre de ses domaines de compétence. Cela dit, il nous a fallu tout ce temps pour les mettre par écrit. Je le répète, il s'agit d'un processus de compromis qui nécessite d'être pragmatique. À cet égard, nous avons clairement indiqué que nous trouvions le document de l'Ambassadeur Walker équilibré et qu'il constituait une bonne base de discussion. Nous croyons comprendre qu'il est à présent possible d'avoir un texte en trois parties sur la réponse de l'OMC et qu'un groupe de Membres travaille actuellement sur un texte simplifié. Tout en espérant que ces textes seront partagés avec l'ensemble des Membres dès que possible, nous tenons à souligner une fois de plus que nous restons prêts à engager un dialogue constructif pour obtenir un résultat tangible dans ce domaine.

4.102. Le représentant de la Chine a fait la déclaration suivante:

4.103. Nous vous remercions, Ambassadeur Castillo, pour votre rapport et vos efforts inlassables pour faire progresser le processus sur cette question importante. La Chine considère toujours la réponse de l'OMC à la pandémie comme la question la plus urgente. Parvenir à un résultat multilatéral d'ici à la CM12 reste notre priorité. Nous prenons note du fait que les Membres discutent entre eux pendant la pause stratégique. Nous espérons qu'un tel processus constituera une bonne base pour les discussions de la prochaine étape. Le temps n'est pas de notre côté. La flexibilité est nécessaire de tous côtés. Sinon, nous ne pouvons atteindre aucun résultat. Toutes les parties devraient adopter une attitude pragmatique et prendre en compte mutuellement les problèmes des autres parties de manière équilibrée. La Chine dialoguera de manière constructive avec les autres Membres.

4.104. Le représentant du Tchad, s'exprimant au nom du Groupe des PMA, a fait la déclaration suivante:

4.105. Nous prenons note des consultations qui ont eu lieu la semaine dernière avec le Facilitateur. Les PMA figurent au nombre des Membres dans lesquels le taux de vaccination est le plus faible. Dans le même temps, nous devons importer des équipements médicaux. À cet égard, nous avons exprimé notre point de vue dans le document WT/GC/211 qui a été communiqué au début du mois de mai 2020, et également dans la Déclaration des Ministres des PMA communiquée en octobre de l'année dernière. Nous réaffirmons donc notre volonté de dialoguer avec tous les Membres afin de parvenir à un consensus sur ce sujet d'une importance capitale pour tous.

4.106. Le représentant de l'Inde a fait la déclaration suivante:

4.107. Je félicite notre ami, l'Ambassadeur Dacio Castillo, pour ses efforts inlassables aussi bien en tant qu'ancien Président du Conseil général qu'en sa qualité actuelle de facilitateur dans ce dossier. Ma délégation a dialogué de manière constructive avec les Membres tout au long de ce processus pour parvenir à un texte significatif et équilibré et, à cet égard, nous avons également présenté notre texte dans le document JOB/GC/271. La voie à suivre dépend de la manière dont nous pouvons nous appuyer sur le travail qui a déjà été réalisé, et les Membres ont déjà accompli un travail à grand-peine pour s'assurer que nous avons un document complet et équilibré. Il est important que nous ne perdions pas le bénéfice de ce travail, dans l'intérêt de la nécessité d'aller de l'avant. Le document final doit être basé sur une considération égale de tous les points de vue sur ce dossier. La déclaration, quel que soit son format, doit être équilibrée, complète et significative pour chacun d'entre nous. L'accent devrait être mis sur le contenu. Une rationalisation des différentes

formulations est une chose à laquelle nous pouvons travailler tant que le texte global reste équilibré entre les différents points de vue. L'Inde a mis à profit le temps fourni par la pause stratégique pour engager des discussions fructueuses avec plusieurs Membres. Nous suivons de près ce processus et continuerons de participer à des discussions constructives avec les Membres. Il reste beaucoup à faire pour veiller à ce que les systèmes et les mécanismes d'intervention soient opérationnels pour les futures pandémies et catastrophes naturelles. Nous devons être conscients du fait que la crédibilité de cette institution dépend de l'obtention d'un consensus à la fois sur les aspects de la réponse à la pandémie liés à la PI et non liés à la PI avant la CM12. À cet égard, permettez-moi d'énumérer les quatre questions prioritaires importantes pour nous, à savoir la sécurité alimentaire, la reprise économique, l'examen et la suppression des contraintes dans le domaine du commerce des services, y compris les aspects logistiques et la télémédecine, et la mise en place d'un mécanisme prêt à être déclenché à la fois pour les questions liées à la PI et celles non liées à la PI, afin de faire face à la pandémie actuelle ainsi qu'aux futures pandémies de ce type. Nous devons donc redoubler d'efforts pour trouver une réponse qui englobe toutes ces facettes.

4.108. La représentante de l'Afrique du Sud a fait la déclaration suivante:

4.109. Notre Ministre du commerce, de l'industrie et de la concurrence, M. Ebrahim Patel, a déclaré à plusieurs reprises que l'Afrique du Sud souhaitait voir cinq résultats dans la réponse de l'OMC à la pandémie: i) l'approbation d'une dérogation à l'Accord sur les ADPIC, ciblée et temporaire, qui vise à stimuler et à diversifier la production mondiale de vaccins, d'outils de diagnostic et de traitements; ii) la diversification des lieux de production et l'augmentation de la capacité de production dans le monde, en particulier en Afrique; iii) les protocoles établissant la transparence et l'équité dans l'adjudication des marchés portant sur les vaccins et la fixation des prix de ces produits; iv) un engagement significatif en faveur de la continuité des chaînes d'approvisionnement; et v) l'inclusion dans l'Accord sur les ADPIC d'une disposition tournée vers l'avenir qui nous permettra de faire face aux pandémies futures, sans avoir à recourir à des arrangements spéciaux et à des négociations sur des dérogations à l'avenir. La réponse doit également contenir des engagements politiques de haut niveau en matière de sécurité alimentaire, un ensemble de mesures d'urgence pour faire face à la crise alimentaire émergente et des mesures favorisant la reprise économique. Nous restons flexibles en ce qui concerne la structure du document tant que le fond est équilibré et tient compte de l'intérêt de tous les Membres. Nous nous associons à la déclaration faite par les coauteurs du document 278, le Groupe ACP et le Groupe africain, au sujet de ce point particulier de l'ordre du jour.

4.110. Le représentant de l'État plurinational de Bolivie a fait la déclaration suivante:

4.111. En ce qui concerne la réponse à la pandémie, il s'agit d'une question urgente. Bien que ce soit un peu tard pour cette pandémie, cela pourrait nous aider à l'avenir. Nous réaffirmons que la réponse doit s'attaquer aux problèmes systémiques et être globale, ce qui devrait inclure des questions telles que la reprise économique, la résilience, les difficultés liées à la propriété intellectuelle et le transfert de technologie. Cela est essentiel pour que la réponse soit crédible. Nous avons réaffirmé que le processus devrait être transparent et inclusif. Bien qu'il soit difficile de parvenir à un consensus avant la CM12, cela ne devrait pas servir d'excuse pour recourir à des moyens non transparents dans le seul but d'accélérer ce processus et d'autres.

4.112. Le représentant de Sri Lanka a fait la déclaration suivante:

4.113. Sri Lanka s'associe à la déclaration prononcée par les coauteurs du document 278 et nous souhaitons la bienvenue à notre nouveau coauteur, l'Indonésie. Sri Lanka félicite l'Ambassadeur Dacio Castillo d'avoir mené à bien un processus très transparent en vue de faire progresser les travaux devant conduire à un ensemble de mesures bien équilibré, équitable et global devant être appliqué par l'OMC dans le cadre de sa réponse à la pandémie. Comme l'a indiqué le Pakistan, nous ne sommes pas demandeurs de ce document, mais nous avons pourtant été le groupe le plus actif à tenter de mettre en lumière des questions importantes. Nous restons pleinement conscients de la nécessité pour l'OMC d'apporter une réponse crédible, significative et substantielle à la pandémie en cours et, ce faisant, de se préparer aux pandémies et catastrophes futures. Il est inutile de préciser que le résultat équilibré devrait inclure une solution satisfaisante sur la dérogation à l'Accord sur les ADPIC, ainsi que des activités solides et significatives concernant la préparation et la résilience à la pandémie, afin qu'il puisse être approuvé par nos ministres très bientôt. Sri Lanka reste résolument attaché à une réponse de l'OMC à la pandémie convenue au niveau multilatéral et dont la dérogation à l'Accord sur les ADPIC fait partie intégrante. Il est également important que la réponse de l'OMC à la pandémie ne tienne pas seulement compte des intérêts de tous les Membres,

mais aussi des domaines qui sont touchés par la pandémie, tels que la sécurité alimentaire, le transfert de technologie, les questions de PI liées au commerce qui soutiennent une reprise inclusive, la résilience économique et le cadre de la préparation pour l'avenir. Il est par ailleurs crucial que ces résultats n'aboutissent pas à une réduction de la marge de manœuvre politique et des droits existants des pays en développement Membres. Nous avons déjà mis en garde à propos de l'idée de rédiger un texte du Facilitateur nouveau ou modifié. Pour qu'un facilitateur puisse proposer un texte sous sa propre responsabilité, il faut d'abord qu'il y ait un consensus entre les Membres et cela devrait avoir lieu en dernier ressort. Sri Lanka fait part de sa volonté de travailler avec tous les Membres en vue d'un ensemble de mesures bien équilibré, équitable et global, dans le cadre de la réponse de l'OMC à la pandémie.

4.114. Le représentant du Royaume-Uni a fait la déclaration suivante:

4.115. Je ferai trois remarques au titre de ce point de l'ordre du jour. Premièrement, nous ne sommes pas sortis de cette pandémie. Il est facile de le croire ici, dans les rues de Genève, mais pas là où il y a 15 millions de morts, un chiffre qui continue d'augmenter. Beaucoup sont encore confrontés à la force de la pandémie. Deuxièmement, nous avons passé près de deux ans à discuter des enseignements que nous avons tirés de cette pandémie – des enseignements pour faire face à cette pandémie mais aussi des enseignements pour faire face aux futures pandémies. Il en ressort que nous reconnaissons qu'il existe de nombreux outils à notre disposition que nous devrions utiliser, y compris une plus grande facilitation des échanges, la transparence des restrictions à l'exportation, etc. Nous ne devrions pas perdre cela de vue. Troisièmement, je reconnais les questions concernant le niveau d'ambition. Je reconnais les questions concernant le temps dont nous disposons avant le 12 juin. Mais je ne pense pas, après ces deux années de discussions, et compte tenu de la gravité de la pandémie et du risque de pandémies futures, que nous devrions nous contenter d'un accord en vue de continuer à débattre. Nous avons besoin d'un résultat de fond à cette Conférence ministérielle.

4.116. Le représentant du Chili a fait la déclaration suivante:

4.117. Nous sommes convaincus qu'un résultat sera obtenu sous la direction de l'Ambassadeur Castillo: un résultat qui montre que l'OMC est capable d'aider les Membres à faire face aux effets de la pandémie de COVID-19 tout en nous préparant aux défis économiques que les futures pandémies présenteront. Un accord doit être trouvé à la douzième Conférence ministérielle. Laisser passer cette occasion peut causer des dommages irréparables à l'Organisation. Le résultat final concernant la réponse doit clairement identifier les mesures et actions qui, d'une part, ont entravé les chaînes d'approvisionnement et ont empêché, et continuent d'empêcher, l'accès en temps voulu aux intrants médicaux et aux vaccins, telles que les restrictions à l'exportation, tout en identifiant également les mesures qui ont été adoptées par les Membres, comme le Chili, qui ont facilité le commerce de ces intrants. Nous avons tiré des enseignements au cours des deux dernières années, pendant la pandémie, et ces enseignements devraient être prises en considération dans le programme de travail et dans toutes les conclusions et actions que nous pouvons établir à partir de ce travail. Nous appelons les Membres à aborder cette question de manière pragmatique et à être mesurés dans leurs positions lorsqu'ils entrent dans la phase de négociation. Inclure des sujets et des questions qui peuvent être importants, mais qui ne sont pas strictement pertinents pour les mesures négatives ou positives que nous adoptons dans nos économies, ou faire de simples déclarations politiques, ne nous aidera pas à parvenir à un accord.

4.118. Le représentant du Royaume d'Arabie saoudite a fait la déclaration suivante:

4.119. Je prononce cette déclaration au titre des points 4 et 5 de l'ordre du jour. Le Royaume d'Arabie saoudite apprécie les efforts inlassables de la Directrice générale et du Facilitateur concernant la réponse à la pandémie. Il est essentiel pour l'OMC d'obtenir des résultats concrets dans sa réponse à la pandémie de COVID-19 à la CM12. Nous soulignons qu'une réponse crédible et significative à la pandémie devrait être globale et prendre en considération tous les aspects, y compris les questions concernant la PI et les considérations de sécurité alimentaire. Nous exhortons les Membres à intensifier leurs consultations afin de trouver une formulation appropriée sur la base du texte amendé pour répondre aux attentes de tous les Membres, y compris les pays en développement et les PMA Membres. L'OMC peut contribuer non seulement à répondre à la crise actuelle mais aussi à se préparer aux pandémies futures.

4.120. Le représentant du Japon a fait la déclaration suivante:

4.121. À la CM12, l'OMC doit livrer un résultat significatif sur la réponse de l'OMC à la pandémie. Le Japon met l'accent sur le maintien des éléments décrits dans le texte 281, notamment en ce qui concerne les restrictions à l'exportation et la transparence. Tirant les leçons de cette pandémie, le Japon estime qu'il s'agit là des éléments nécessaires pour se préparer à la prochaine crise mondiale éventuelle, ce qui reflète largement l'intérêt de la communauté internationale dans son ensemble. Si nous parvenons à quelque résultat juridiquement contraignant dans le domaine de la PI, le fait d'avoir des résultats peu ambitieux dans les domaines non liés à la PI entraînerait un manque d'équilibre. S'agissant des questions non liées à la PI, nous devrions adopter une approche réaliste pour la CM12 en nous concentrant sur les aspects du commerce qui sont directement liés à la pandémie et qui relèvent du mandat de l'OMC. Nous soutenons l'approche du Facilitateur, et nous y participerons et y contribuerons activement.

4.122. Le représentant de la Suisse a fait la déclaration suivante:

4.123. Nous prononcerons notre déclaration au titre des points 4, 5 et 14 de l'ordre du jour. Les éléments relatifs au commerce et à la santé, ainsi que le rôle de la PI, sont tous deux discutés dans le cadre de la réponse de l'OMC à la pandémie, une priorité pour la Suisse lors de la CM12. La semaine dernière, nous avons assisté à des faits nouveaux dans les deux domaines, à savoir en ce qui concerne le commerce et la santé et la PI. Six semaines seulement avant la CM12, et compte tenu des divergences persistantes entre les Membres sur la réponse de l'OMC à la pandémie, les perspectives positives de parvenir à un accord sur la question nécessitent une base de travail commune. En ce qui concerne le commerce et la santé, la Suisse considère le fait nouveau récemment intervenu comme une mesure pragmatique visant à rassembler les Membres autour de la table de négociation dans le but de faire avancer les discussions. Dans le même esprit de pragmatisme, nous sommes prêts à dialoguer sur cette base afin de trouver des solutions mutuellement acceptables, sans préjudice de la position de la Suisse. En ce qui concerne la PI, nous prenons note du document IP/C/W/688, tel que distribué aux Membres la semaine dernière. Des réponses à un certain nombre de questions de base concernant la nature et le statut du document seront nécessaires pour l'évaluer de manière plus approfondie. Compte tenu de la capacité de production actuelle des vaccins contre la COVID-19, l'accent est mis désormais sur une approche globale qui s'attaque aux questions liées à la distribution et à la vaccination. Nous devons nous efforcer d'élaborer une réponse significative, complète et équilibrée de l'OMC à la pandémie. À la CM12, nous devrons nous pencher sérieusement sur les restrictions à l'exportation, la transparence et les mesures de facilitation des échanges. La Suisse est fermement convaincue que la PI et l'Accord sur les ADPIC ont contribué de manière positive à lutter efficacement contre cette pandémie. Cette contribution doit transparaître dans le résultat, quel qu'il soit.

4.124. Le représentant du Canada a fait la déclaration suivante:

4.125. Les objectifs du Canada sont restés les mêmes au fur et à mesure que nous avons travaillé sur ce sujet tout au long de la pandémie de COVID-19. Dans le droit fil de l'idée que les crises mondiales exigent une coopération mondiale, la réponse de l'OMC doit souligner la nécessité d'une transparence délibérée des mesures commerciales adoptées; le maintien de l'ouverture des marchés; une attitude de retenue dans l'utilisation de mesures restrictives pour le commerce; et un réexamen de ces mesures afin de les supprimer dès que possible. Le système commercial multilatéral doit encourager des objectifs collectifs et communs, et soutenir les efforts au niveau multilatéral de ceux qui sont chargés de faire face aux futures crises sanitaires mondiales. Le Canada continuera de participer au processus mené par le Facilitateur en gardant ces objectifs à l'esprit.

4.126. La Directrice générale a fait la déclaration suivante:

4.127. Je tiens simplement à remercier les Membres et à vous féliciter tous pour votre approche et vos observations positives sur cette question. Il semble que les choses se mettent en place pour que nous ayons une réponse crédible à la pandémie, avec des éléments qui nous aideront à résoudre les problèmes et je voudrais également insister sur l'aspect prospectif en ce qui concerne la prochaine pandémie, afin que nous n'ayons pas à réexaminer cette question si une autre vague se produit. Dans ce contexte, je tiens réellement à remercier l'Ambassadeur Castillo pour le travail qu'il a accompli, et j'espère que nous pourrons tous travailler d'arrache-pied et faire preuve d'unité afin d'obtenir ce résultat. Comme tout le monde l'a dit, et nous continuons à l'entendre à l'extérieur de

cette Organisation, ne pas être capable de fournir une réponse crédible à la pandémie deux ans après qu'elle a commencé ne fait pas du bien à cette Organisation, que ce soit en termes de réputation ou autre. J'exhorte donc chacun d'entre vous à prendre cela très au sérieux. Par conséquent, je vous invite tous à essayer de faire les ajustements nécessaires pour obtenir un ensemble de mesures crédible.

4.128. Le Président a remercié toutes les délégations pour leurs informations en retour constructives et utiles. La Directrice générale, le Facilitateur et lui-même avaient pris bonne note des déclarations qui avaient été faites. Le temps étant compté, les Membres devraient travailler avec empressement, intensément et de manière constructive – s'ils voulaient respecter leur prérogative commune de garantir une Conférence fructueuse.

4.129. Le Conseil général a pris note de la déclaration du Président, du rapport du Facilitateur, de la déclaration de la Directrice générale et des déclarations faites au titre des points 4 et 4A de l'ordre du jour.

5 QUESTIONS RELEVANT DU CONSEIL DES ADPIC

5.1 Rapport de situation sur l'examen par le Conseil des ADPIC du texte révisé de la "proposition de dérogation à certaines dispositions de l'Accord sur les ADPIC pour la prévention, l'endiguement et le traitement de la COVID-19" (IP/C/W/669/Rev.1) – Déclaration du Président du Conseil des ADPIC

5.1. Le Président a dit que le point 5, intitulé "Questions relevant du Conseil des ADPIC", concernait un rapport de situation du Président du Conseil des ADPIC sur le texte révisé de la "Proposition de dérogation à certaines dispositions de l'Accord sur les ADPIC pour la prévention, l'endiguement et le traitement de la COVID-19" figurant dans le document IP/C/W/699/Rev.1. Depuis la réunion de février, le Conseil des ADPIC avait examiné pour la dernière fois cette question la semaine précédente, à ses réunions des 3 et 6 mai. À la réunion du 3 mai, les principaux éléments du projet de texte final, résultant des discussions informelles qui s'étaient tenues entre quelques Membres au sujet de la dérogation à l'Accord sur les ADPIC, avaient été présentés pour la première fois au Conseil des ADPIC. Le Président croyait comprendre qu'une autre réunion avait eu lieu le 6 mai, au cours de laquelle certaines délégations avaient fait part de leurs premières réactions à ce projet. Il a donc invité l'Ambassadeur Gberie (Sierra Leone) à présenter un rapport de situation sur l'examen de cette question par le Conseil des ADPIC.

5.2. L'Ambassadeur Lansana Gberie (Sierra Leone), Président du Conseil des ADPIC, a présenté le rapport de situation suivant:

5.3. À la réunion du Conseil des ADPIC des 15 et 16 octobre 2020, l'Inde et l'Afrique du Sud ont présenté le document IP/C/W/669 demandant une dérogation à certaines dispositions de l'Accord sur les ADPIC pour la prévention, l'endiguement et le traitement de la COVID-19, qui avait été distribué le 2 octobre 2020 et coparrainé depuis par les délégations du Kenya, de l'Eswatini, du Mozambique, du Pakistan, de la Bolivie, du Venezuela, de la Mongolie, du Zimbabwe et de l'Égypte; le Groupe africain; le Groupe des PMA; et les délégations des Maldives, des Fidji, de la Namibie, du Vanuatu, de l'Indonésie et de la Jordanie. Depuis la présentation du document, des discussions ont eu lieu dans le cadre de plusieurs réunions formelles et informelles du Conseil des ADPIC. Les délégations ont échangé leurs vues, posé des questions, demandé des éclaircissements et fourni des réponses, des éclaircissements et des renseignements, notamment au moyen des documents IP/C/W/670, IP/C/W/671, IP/C/W/672, IP/C/W/673 et IP/C/W/674, concernant la demande de dérogation.

5.4. Le 21 mai 2021, les coauteurs ont présenté une proposition révisée qui a été distribuée sous la cote IP/C/W/669/Rev.1. La demande de dérogation révisée a été communiquée au Conseil lors d'une réunion informelle ouverte, le 31 mai, puis présentée à la réunion formelle de celui-ci qui s'est tenue les 8 et 9 juin 2021. Depuis, la Malaisie et l'Argentine ont été ajoutées à la liste des coauteurs. Le 29 septembre 2021, les coauteurs ont distribué un résumé de leurs interventions sous la cote IP/C/W/684. Des rapports de situation sur l'examen par le Conseil des ADPIC du texte révisé de la "Proposition de dérogation à certaines dispositions de l'Accord sur les ADPIC pour la prévention, l'endiguement et le traitement de la COVID-19" ont été présentés aux réunions du Conseil général

des 3 et 4 mars, 5 et 6 mai, 27 juillet, 7 octobre, 22 novembre 2021 et, le plus récemment, des 23 et 24 février 2022.

5.5. Au cours des discussions sur la proposition de dérogation révisée, les délégations ont tenu des discussions ciblées sur la "portée", tant du point de vue des produits que des droits de propriété intellectuelle, la "durée", la "mise en œuvre" et la protection des renseignements non divulgués. Les délégations ont dialogué de manière positive et leurs échanges approfondis sur le fond ont contribué à clarifier différents aspects et nuances concernant les positions. Bien que les délégations demeurent attachées à l'objectif commun consistant à assurer un accès sûr et en temps utile à des vaccins et médicaments de qualité, sûrs, efficaces et abordables pour tous, le désaccord persiste sur la question fondamentale de savoir si une dérogation constitue le moyen le plus approprié et le plus efficace de remédier à la pénurie des vaccins et d'autres produits en rapport avec la COVID-19, ainsi qu'aux inégalités dans la répartition de ces vaccins et produits et dans l'accès à ceux-ci.

5.6. En outre, une proposition de projet de déclaration du Conseil général sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique dans les circonstances d'une pandémie, présentée par l'Union européenne et distribuée sous la cote IP/C/W/681, a également été examinée lors de réunions depuis sa distribution le 21 juin 2021. Les délégations ont échangé leurs vues, posé des questions, demandé des éclaircissements et fourni des réponses, des éclaircissements et des renseignements. Le désaccord persiste sur la question fondamentale de savoir si cette proposition constitue le moyen le plus approprié et le plus efficace de remédier à la pénurie des vaccins et d'autres produits en rapport avec la COVID, ainsi qu'aux inégalités dans la répartition de ces vaccins et produits et dans l'accès à ceux-ci.

5.7. Le 3 mai 2022, une communication exposant le résultat des discussions informelles tenues par un groupe de ministres a été distribuée sous la cote IP/C/W/688 pour examen par le Conseil des ADPIC. Cela signifie que celui-ci n'a pas encore terminé son examen de la demande de dérogation révisée. Il continuera donc ses travaux et fera rapport au Conseil général comme le prévoit l'article IX:3 de l'Accord de Marrakech. Il poursuivra également, de la même manière, son examen des autres propositions connexes des Membres.

5.8. Le représentant de la Chine a fait la déclaration suivante:

5.9. La Chine appuie le rapport de situation présenté par le Président du Conseil des ADPIC, l'Ambassadeur Gberie. Je remercie la Directrice générale, la DGA González, l'Ambassadeur Gberie et les membres de la Quadrilatérale d'avoir élaboré le texte qui a été distribué la semaine dernière. De manière générale, la Chine est favorable à l'utilisation de ce texte comme base pour la poursuite des discussions. Nous avons l'espoir qu'il sera dûment répondu aux principales préoccupations des Membres, y compris les nôtres, dans les discussions qui suivront, de sorte à ouvrir la voie en vue du résultat tant attendu qu'il est urgent d'atteindre dans les meilleurs délais. Comme nous l'avons indiqué à la réunion du Conseil des ADPIC de vendredi dernier, la Chine a de vives préoccupations concernant la partie de la note de bas de page 1 figurant entre les deuxièmes crochets et n'est pas en mesure d'accepter celle-ci. À notre avis, l'utilisation de la part des exportations comme critère pour déterminer les Membres admissibles enverra un signal erroné à l'extérieur et aura aussi des incidences systémiques sur les futures négociations. La Chine contribue pour une grande part à la réponse mondiale face à la pandémie et elle appuie résolument la dérogation à l'Accord sur les ADPIC concernant les vaccins contre la COVID-19. Pour démontrer de nouveau son pragmatisme et son esprit constructif, et afin de faciliter encore les négociations, la Chine annonce que, s'il est tenu compte de sa préoccupation concernant la note de bas de page, elle n'aura pas recours à la flexibilité ménagée par cette décision. Nous avons l'espoir que notre geste positif pourra faire l'objet d'une réciprocité avec le même niveau de pragmatisme et de flexibilité de la part des autres principales parties prenantes, afin qu'un résultat qui profite aux Membres en développement et aux PMA, dont les besoins sont réels, puisse être atteint dans les meilleurs délais avant la CM12.

5.10. La représentante de la Barbade, s'exprimant au nom de la CARICOM, a fait la déclaration suivante:

5.11. Le Groupe de la CARICOM salue le travail accompli dans le cadre des délibérations sur la dérogation à l'Accord sur les ADPIC. Bien que nous ne fassions pas partie des coauteurs du document IP/C/W/669, nous sommes d'avis qu'un accès insuffisant aux vaccins contre la COVID-19 et à d'autres technologies médicales a amoindri notre capacité collective de répondre efficacement

à la pandémie et de nous remettre de celle-ci. Nous attendons avec intérêt de poursuivre notre débat sur cette question dans le cadre du Conseil des ADPIC et sous les autres formes qui sont jugées nécessaires pour obtenir un résultat en la matière, dans le respect des principes de transparence et d'inclusion. Nous devons faire tout notre possible pour réussir à obtenir un résultat mutuellement acceptable autour duquel non seulement nous puissions tous nous rallier, mais aussi qui puisse contribuer à résoudre le problème à l'examen. Le Groupe de la CARICOM s'associe à la déclaration du Groupe ACP.

5.12. Le représentant du Nigéria a fait la déclaration suivante:

5.13. Le Nigéria renvoie à la déclaration qu'il a faite sur cette question à la réunion précédente du Conseil général. Nous félicitons la Directrice générale pour les efforts inlassables qu'elle a déployés afin de faire avancer les discussions sur ce dossier et nous remercions les membres de la Quadrilatérale pour le précieux travail qu'ils ont accompli en vue de favoriser un consensus. Nous avons fait part, à la réunion du Conseil des ADPIC du 6 mai, de notre opinion préliminaire sur le document IP/C/W/688 selon laquelle nous accueillons avec satisfaction le document final établi par la Quadrilatérale. Nous tenons en outre à souligner que les négociations concernant la dérogation à l'Accord sur les ADPIC doivent rester ouvertes, transparentes et inclusives afin d'assurer la participation effective de tous les Membres. Nous exhortons les Membres à poursuivre les travaux sur le document IP/C/W/688 afin de trouver un terrain d'entente.

5.14. Le représentant du Bangladesh a fait la déclaration suivante:

5.15. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Bangladesh s'associe à la déclaration du Groupe des PMA. Nous appuyons la décision de poursuivre le débat au Conseil des ADPIC sur la proposition de dérogation temporaire à l'Accord sur les ADPIC. Selon les estimations, la pandémie de COVID-19 a causé la mort de près de 15 millions de personnes dans le monde, soit 13% de plus par rapport au taux de mortalité habituel, au cours des deux dernières années. Cette pandémie n'est pas terminée. Ses effets dévastateurs ont déjà annihilé l'équivalent d'années de progrès qui avaient été accomplis par de nombreux pays en développement et PMA Membres. De fait, ce sont les PMA qui sont les plus durement touchés tant sur le plan social qu'économique. Des milliers de personnes sont contraintes de vivre dans des conditions d'extrême pauvreté. À cause de la pandémie, en 2020, l'extrême pauvreté dans le monde a augmenté pour la première fois depuis plus de 20 ans. Selon les estimations faites par la Banque mondiale à la fin de l'année dernière, environ 100 millions de personnes de plus vivent actuellement avec moins de 1,90 USD par jour. D'après les projections du FMI, les pertes cumulées de production au niveau mondial, dues à la pandémie, se chiffreraient à près de 13 800 milliards d'USD jusqu'à la fin de l'année 2024. Comme le variant Omicron nous l'a rappelé dernièrement, nous savons qu'une reprise durable et inclusive est impossible tant que la pandémie continue. En outre, il reste une incertitude considérable en ce qui concerne l'évolution du virus après Omicron, y compris s'agissant de la durée de la protection offerte par les vaccins ou les infections antérieures, et le risque de l'apparition de nouveaux variants. Dans ces conditions, la meilleure solution consiste à ne plus se concentrer uniquement sur les vaccins et à faire en sorte que chaque Membre dispose d'un accès équitable à un ensemble complet d'instruments contre la COVID-19, comprenant des vaccins, des outils de diagnostic et des traitements. Le taux de vaccination contre la COVID-19 est très faible dans les PMA et surtout sur le continent africain, et le taux journalier moyen de dépistage dans le monde en développement est 80 fois inférieur au taux calculé dans les pays développés. Une récente déclaration de l'OMS, datée du 22 avril 2022, souligne que l'amélioration de l'accès au dépistage et au diagnostic précoces dans les établissements de soins de santé primaires sera essentielle au déploiement mondial de ces traitements.

5.16. En tant que coauteur de la proposition de dérogation temporaire à l'Accord sur les ADPIC (IP/C/W/669/Rev.1), avec le Groupe des PMA, le Bangladesh continue d'estimer que l'objectif devrait être de supprimer les obstacles à un accès équitable et en temps utile, pour tous, aux vaccins et aux traitements. Sans augmenter la production de vaccins, d'outils de diagnostic et de traitements dans les différentes régions où nous disposons de capacités de fabrication, il n'est pas possible d'assurer un accès abordable et équitable, en temps utile, aux vaccins et aux traitements contre la COVID-19, en particulier pour les pays à faible revenu. Pour cela, les obstacles dus à la propriété intellectuelle (c'est-à-dire les brevets, les secrets commerciaux et autres) doivent être levés au moyen d'une dérogation temporaire. Par ailleurs, nous apprécions toute proposition complémentaire des Membres visant à remédier aux graves crises qui touchent actuellement l'humanité. Il est regrettable qu'au cours des 18 derniers mois, nous n'ayons pas été en mesure d'engager le débat sur la base d'un texte concernant cette question urgente. Dans ce contexte, ma délégation apprécie

la récente initiative de la Directrice générale et de son équipe visant à faciliter des consultations informelles de haut niveau entre quatre Membres afin de trouver un terrain d'entente. Nous avons reçu la communication de la Directrice générale figurant dans le document IP/C/W/688, le 3 mai, par l'intermédiaire du Président du Conseil des ADPIC. Nous avons transmis cette communication à notre capitale et nous attendons actuellement de nouvelles instructions. Comme cela ne fait que quelques jours que ce document a été distribué, nous n'avons pas eu assez de temps pour étudier le texte en détail. Nous prenons également note de la précision apportée par la Directrice générale selon laquelle le texte proposé dans la communication est sans préjudice des positions des Membres concernés. D'après ce que nous comprenons, il ne s'agit donc pas d'un texte convenu et nous avons encore beaucoup de travail à accomplir. Néanmoins, nous apprécions cette initiative. Au moins, nous disposons maintenant d'un document permettant d'engager des discussions sur la base d'un texte, et nous avons l'espoir que les préoccupations et les suggestions des Membres seront prises en considération dans le résultat final. Le Bangladesh, avec le Groupe des PMA, attend avec intérêt de travailler avec les Membres sur cette question dans le cadre du Conseil des ADPIC. Nous soulignons par ailleurs qu'il est nécessaire que les négociations aboutissent dans les meilleurs délais à un résultat significatif et efficace concernant la proposition de dérogation temporaire. Le Bangladesh attend des Membres une solution qui permettra de répondre au besoin le plus urgent de l'humanité. Nous nous tenons prêts à poursuivre les travaux à ce sujet.

5.17. Le représentant du Pérou a fait la déclaration suivante:

5.18. Nous nous félicitons de ce texte initial, établi par la Quadrilatérale, sur la dérogation temporaire en matière de propriété intellectuelle pour les produits liés à la COVID. Il s'agit de la meilleure façon d'aller de l'avant afin de remédier au manque de production de vaccins au niveau mondial, et cela devrait assurer un accès plus équitable à ces produits. Dans la perspective de la CM12, nous devons dès maintenant passer aux négociations fondées sur un texte. Nous devons le faire d'urgence. Nous nous enlisons toujours dans les formalités, alors ne laissons pas la perfection devenir l'ennemie du bien. Évidemment, nous voudrions que tout soit parfait, mais nous ne pouvons pas nous permettre de perdre du temps. Nous devons parvenir rapidement à une décision consensuelle. Cela témoignera de la coopération et de la solidarité internationale que le monde attend de l'OMC. Ce virus ne peut être combattu que si nous unissons nos efforts. Personne ne sera en sécurité tant que nous ne le serons pas tous. Le Pérou souhaiterait envoyer un message fort sur la pertinence, l'utilité et la nécessité d'un système multilatéral solide pour pouvoir faire face à des problèmes tels que celui-ci. Après avoir lu le document, nous avons quelques questions que nous poserons dans le cadre approprié. D'après ce que nous voyons, le document est globalement conforme aux objectifs du Pérou visant à permettre un accès juste et équitable aux vaccins et aux traitements. Pour conclure, nous réaffirmons la détermination du Pérou à s'engager dans ce processus de manière solide et constructive.

5.19. Le représentant du Pakistan a fait la déclaration suivante:

5.20. Le Pakistan rappelle les déclarations antérieures qu'il a faites sur cette question au Conseil général et au Conseil des ADPIC et reprend à son compte la déclaration faite aujourd'hui par l'Afrique du Sud et d'autres coauteurs sur ce point de l'ordre du jour. Nous avons noté les faits nouveaux concernant cette question extrêmement importante et sensible et nous remercions tout le monde pour les efforts qui ont été déployés afin de trouver une solution. Pour commencer, soyons clairs: bien que la pandémie semble terminée dans certaines parties du monde, en particulier dans les régions avancées, le virus et la maladie n'ont pas complètement disparu. En outre, il nous a fallu plus de deux ans pour parvenir au stade actuel et l'inégalité vaccinale demeure encore profondément enracinée dans le monde entier. Cette inégalité est, à bien des égards, le reflet du fossé qui sépare les nantis et les démunis et, pour la plupart d'entre eux, les pays développés et les pays en développement Membres. Cela nous indique que toute solution qui pourrait encore sortir de cette négociation serait terriblement tardive et son efficacité serait surveillée de près. Nous saluons néanmoins les efforts déployés par tous ceux qui ont rendu possible cette situation dans laquelle nous pouvons au moins avoir l'espoir d'un début de négociation fondée sur un texte. Nous avons communiqué le texte récemment distribué à nos collègues de la capitale et nous fournirons, en temps voulu, des informations spécifiques en retour. À première vue, toutefois, nous tenons à souligner que les critères spécifiques figurant dans le texte, qui permettent d'exclure des Membres sur la base de leurs capacités ou aptitudes individuelles, rendront difficile l'obtention d'un consensus, comme nous l'avons déjà entendu dire par plusieurs Membres au cours de la récente réunion informelle du Conseil des ADPIC. Non seulement ces critères sont problématiques pour cette question, mais ils créent aussi un fâcheux précédent pour d'autres négociations. Le gouvernement

de mon pays demeure résolument convaincu qu'il est nécessaire de remédier aux difficultés liées à la propriété intellectuelle pour résoudre durablement ces problèmes au niveau mondial. Nous croyons aussi fermement en la capacité des êtres humains de mettre de côté leurs tendances à la maximisation du profit privé pour le bien commun de l'humanité et afin de sauver des vies.

5.21. La représentante de la Jamaïque, s'exprimant au nom du Groupe ACP, a fait la déclaration suivante:

5.22. Nous félicitons les membres de la Quadrilatérale et la Directrice générale pour le travail accompli en vue de présenter, pour examen, un projet de texte crédible à l'ensemble des Membres. Nous remercions également la Directrice générale d'avoir distribué le document IP/C/W/688. Nous considérons le projet de texte comme le produit d'efforts visant à établir un équilibre entre les problèmes et préoccupations de tous les Membres. Le texte est à l'étude dans nos capitales. Nous maintenons qu'un résultat mutuellement acceptable dans le cadre de ce processus est un élément important des efforts déployés au niveau mondial pour remédier aux difficultés considérables posées par la pandémie de COVID-19. Un résultat crédible peut aussi contribuer à renforcer la résilience face aux futures pandémies. Si plus de 67% de la population mondiale a reçu au moins une dose, ce chiffre révèle encore un fossé impressionnant lorsqu'il est analysé aux niveaux régional et national. Ce qui est surprenant, c'est que nous avons entendu certaines délégations dire que, selon elles, les vaccins étaient désormais facilement accessibles et qu'un tel instrument n'était donc pas nécessaire à l'OMC. Bien qu'il y ait eu une légère amélioration en matière de disponibilité, il convient de noter que les pays en développement et PMA Membres sont ceux qui accusent un retard de vaccination au niveau mondial. Sur l'ensemble du continent africain, par exemple, le taux de vaccination n'est que de 21,3%. La concentration de la production de médicaments, traitements et outils de diagnostic dans quelques pays crée des inégalités en ce qui concerne l'accès et le processus de réponse et de rétablissement. Elle représente en outre, au niveau national, une menace pour les Membres, qui affecte la vie des personnes, les moyens de subsistance et la reprise économique, car les Membres les plus vulnérables sont laissés pour compte. Les deux années et demie écoulées nous ont montré que personne ne serait en sécurité tant que nous ne le serions pas tous. En conséquence, la diversification de la production est essentielle pour la reprise et la préparation à de futures pandémies. Le Groupe ACP attend avec intérêt les délibérations ainsi que la conclusion des négociations en temps opportun, en vue de l'adoption d'un accord par les Ministres à la CM12.

5.23. Le représentant du Népal a fait la déclaration suivante:

5.24. Ma délégation remercie la Directrice générale et la DGA González, ainsi que tous ceux qui ont participé, en particulier l'Inde, l'Afrique du Sud, l'Union européenne et les États-Unis, d'avoir établi un projet de texte final. J'espère que ce projet constituera une bonne base pour mener à bien des négociations fondées sur un texte en vue de l'adoption de la dérogation à l'Accord sur les ADPIC. Cela contribuera à sauver la vie de millions de personnes dans le monde et aussi à rétablir la confiance dans cette institution. Le projet de texte final est actuellement examiné dans la capitale et nous donnerons notre point de vue dès que nous aurons reçu des instructions.

5.25. Le représentant de la Norvège a fait la déclaration suivante:

5.26. Nous prenons note du rapport oral du Président du Conseil des ADPIC et nous accueillons avec satisfaction la communication, datée du 3 mai, qui contient le résultat des discussions informelles tenues par un groupe de Ministres; nous attendons avec intérêt de poursuivre notre débat sur cette question importante dans le cadre du Conseil des ADPIC. Nous devons trouver un équilibre entre, d'une part, garantir que les DPI ne constituent pas un obstacle à la résolution de la crise sanitaire actuelle ou de crises futures et, d'autre part, préserver les incitations à l'innovation. La Norvège estime qu'une dérogation limitée dans le temps concernant les brevets relatifs aux vaccins peut faire partie de cette approche équilibrée. Gardant cela à l'esprit, nous encourageons tous les Membres à faire preuve de souplesse et à s'attacher à rechercher des solutions, afin que nous trouvions un compromis pragmatique qui puisse faire l'objet d'un consensus.

5.27. Le représentant du Cambodge a fait la déclaration suivante:

5.28. Le Cambodge s'associe à la déclaration du Groupe des PMA. Nous notons le fait nouveau important concernant la proposition de dérogation à l'Accord sur les ADPIC, à savoir la distribution du texte figurant dans le document IP/C/W/688 qui résulte du processus informel mené avec la

Quadrilatérale. Nous tenons, une fois encore, à remercier la Directrice générale et son équipe pour leur initiative et leur travail sans relâche. Même si nous relevons que le champ d'application du document n'est pas aussi complet que celui de la proposition initiale de dérogation à l'Accord sur les ADPIC et que des questions problématiques subsistent, y compris un critère d'admissibilité, la première porte qui pourrait ouvrir d'autres portes a déjà été ouverte et nous devrions considérer cela comme le signe d'un progrès vers un texte final possible. À ce stade, nous tenons des consultations avec notre capitale, ainsi qu'au sein du Groupe des PMA, et nous dialoguerons de manière constructive étant donné que le texte est soumis au Conseil des ADPIC pour examen.

5.29. Le représentant de la Fédération de Russie a fait la déclaration suivante:

5.30. La Russie se félicite de la communication de la Directrice générale, datée du 3 mai, et de la proposition élaborée par le groupe de Membres sous la conduite de la Directrice générale et de la DGA González. Nous sommes d'avis que cette proposition peut servir de base à un consensus potentiel sur la réponse à la COVID-19 dans le domaine des ADPIC, d'ici au début de la CM12. Nous notons que le texte présenté ne vise pas les équipements médicaux, les traitements et les outils de diagnostic qui constituent des éléments importants pour la santé publique et qui ont autant d'importance que les vaccins. Nous souhaiterions également appeler l'attention sur le fait que l'expérience acquise au cours des discussions tenues ces deux dernières années dans le cadre du Conseil des ADPIC a montré que, pendant la pandémie, les flexibilités ménagées par l'Accord sur les ADPIC étaient pertinentes pour toutes les économies. C'est la raison pour laquelle nous estimons que tous les pays en développement et PMA Membres devraient être admissibles et être libres de décider eux-mêmes d'utiliser ou non tout instrument de ce type. Nous espérons que les futures négociations seront ouvertes et transparentes. La Russie est prête à y participer de manière constructive.

5.31. Le représentant de l'Indonésie a fait la déclaration suivante:

5.32. L'Indonésie souscrit à la recommandation du Conseil des ADPIC concernant la poursuite des travaux. Nous nous félicitons en outre de la distribution officielle du document IP/C/W/688 qui nous permet de continuer les négociations fondées sur un texte, si longtemps différées. Nous tenons encore des consultations avec la capitale, mais permettez-moi de répéter quelques vues préliminaires sur le document IP/C/W/688. Premièrement, s'agissant de la note de bas de page 1, nous préférons une approche selon laquelle l'admissibilité d'un Membre n'est pas déterminée sur la base d'un critère arbitraire. Deuxièmement, une décision concernant la dérogation à l'Accord sur les ADPIC ne devrait pas compromettre les flexibilités existantes prévues par l'Accord, et encore moins créer des charges supplémentaires, ou être de nature ADPIC-plus. Troisièmement, certaines parties du monde se préparant à ce que la COVID-19 prenne un caractère endémique, les traitements et les outils de diagnostic deviennent d'autant plus vitaux. À ce jour, la plupart des traitements recommandés par l'OMS contre la COVID-19 sont soit inaccessibles, soit inabordables, pour les pays en développement et PMA Membres. Dans le cas de l'Indonésie, dont le revenu par habitant est inférieur à 4 000 USD, on estime que le coût du traitement contre la COVID-19 est compris entre 5 000 et 10 000 USD pour chaque patient. Nous devons aussi mieux nous préparer à une future pandémie ou situation d'urgence mondiale. Nous espérons que le mantra "personne ne sera en sécurité tant que nous ne le serons pas tous" ne relève pas juste de la rhétorique, et qu'il en sera toujours tenu compte dans nos négociations.

5.33. La représentante de l'Afrique du Sud a fait la déclaration suivante:

5.34. L'Afrique du Sud, conjointement avec l'Inde, a présenté la proposition de dérogation à l'Accord sur les ADPIC en octobre 2020, laquelle est désormais coparrainée par 65 Membres et appuyée par plus d'une centaine de Membres, en vue de diversifier la production dans le monde entier, et en particulier en Afrique, un continent fortement tributaire des importations à hauteur de 99% de ses besoins en vaccins. Nous espérions que les Membres dialogueraient afin de régler rapidement ces questions, compte tenu des répercussions sur la vie des personnes dans le monde entier. Et il s'agit de reconnaître la nature sans précédent de la pandémie qui fait que la propriété intellectuelle ne doit pas constituer un obstacle à l'augmentation et à la diversification de la production et de la fabrication dans le monde entier. Nous pensons que la pandémie de COVID-19 est encore une réalité pour bon nombre d'entre nous, y compris pour l'Afrique du Sud qui affronte sa cinquième vague. Nous remercions la Directrice générale d'avoir facilité des discussions au niveau ministériel visant à sortir de l'impasse dans laquelle se trouve le Conseil des ADPIC, et d'avoir travaillé avec un groupe informel de Membres en vue d'élaborer, sans préjudice des positions respectives de ceux-ci, un cadre qui

puisse être utilisé par les Membres comme plate-forme pour obtenir un résultat multilatéral à l'issue de négociations menées sur la base d'un texte au Conseil des ADPIC. Nous avons l'espoir que les Membres dialogueront de manière constructive en s'attachant à rechercher des solutions, afin de trouver un moyen viable de débloquer la capacité de production et de favoriser la diversification des produits liés à la COVID-19 dans le monde entier. Le résultat qui est à portée de main aurait dû être obtenu depuis longtemps. Nous espérons que les Membres pourront prendre une décision sur cette importante question avant la CM12. Il est dans notre intérêt de trouver en définitive un instrument valable qui favorisera la fabrication de produits liés à la COVID-19, y compris des traitements et des outils de diagnostic, afin que nous puissions remédier de manière durable et globale aux inégalités concernant tous les outils contre la COVID-19.

5.35. Le représentant de la Tanzanie a fait la déclaration suivante:

5.36. Je m'associe aux déclarations du Groupe africain et du Groupe ACP. Nous remercions la Directrice générale pour sa communication datée du 3 mai, figurant dans le document IP/C/W/688, qui contient le projet de texte final issu du processus mené avec la Quadrilatérale. Nous la félicitons pour cette initiative et les efforts inlassables qu'elle a déployés en travaillant avec les membres de la Quadrilatérale afin de parvenir à ce résultat. Il est vrai que le projet de document final, tel qu'il se présente, ne contient pas tous les éléments essentiels à la lutte contre la pandémie de COVID-19 et qu'il exclut certains des éléments fondamentaux, en particulier les outils de diagnostic et les traitements. Néanmoins, notre délégation accueille avec satisfaction le projet de document final en tant que texte en cours d'élaboration et comme base de négociation en vue de l'obtention d'un résultat significatif. En apparence, la pandémie s'est ralentie à l'échelle mondiale, mais, en fait, elle n'est pas encore terminée et ce ralentissement n'est pas suffisant pour qu'on puisse considérer que le virus de la COVID-19 ait été totalement éradiqué. Nous n'avons même pas encore atteint l'immunité collective au niveau mondial par la vaccination d'au moins 70% de la population mondiale, comme l'a préconisé l'OMS. La majeure partie des populations non vaccinées se trouvent en Afrique et dans le monde en développement en raison d'un accès insuffisant à des vaccins abordables – une situation que l'OMS a qualifiée d'immorale et à propos de laquelle elle nous a prévenu que nous jouions avec le feu. Le virus de la COVID-19 continuera de muter, peut-être jusqu'au point où les vaccins et traitements médicaux actuels deviendront inefficaces, nous renvoyant ainsi à la case départ avec une augmentation des décès, d'autres périodes de confinement et de nouvelles perturbations des activités commerciales et économiques dans le monde entier. Selon les estimations du FMI, la perte mondiale de denrées alimentaires causée par la pandémie atteindra environ 15 800 milliards d'USD d'ici à 2024, eu égard à la situation sanitaire actuelle – ce qui augmente le besoin d'intensifier au niveau mondial la coopération et les efforts visant à enrayer cette pandémie en assurant le dépistage, la vaccination et l'accès aux traitements. Comme elle l'a fait dans le passé, la Tanzanie demande instamment aux Membres de faire preuve de flexibilité dans le cadre d'un dialogue constructif au Conseil des ADPIC, afin d'obtenir un résultat significatif sur la dérogation qui contribuera à mettre un terme à la pandémie de COVID-19.

5.37. Le représentant de l'Union européenne a fait la déclaration suivante:

5.38. L'Union européenne a été aux avant-postes des discussions de l'OMC concernant les politiques commerciales adoptées pour répondre à la pandémie de COVID-19. En juin 2021 déjà, nous avons présenté une approche globale concernant le commerce et la santé, qui comprenait des engagements ayant trait à des mesures de facilitation des échanges, à l'amélioration de la transparence, à la modération dans les restrictions à l'exportation, ainsi qu'à l'accroissement de la capacité de production. La propriété intellectuelle fait également partie d'une solution plus générale. L'accès équitable aux vaccins et le renforcement de la capacité de production sont essentiels pour lutter contre la pandémie, en particulier dans des régions comme l'Afrique qui sont tributaires des importations de produits pharmaceutiques. La bonne nouvelle est que la situation concernant la fourniture de vaccins contre la COVID-19 s'est considérablement améliorée puisque l'offre est supérieure à la demande. Il est vrai que la pandémie n'est pas terminée dans certaines parties du monde mais, en réalité, il y a maintenant une offre excédentaire de vaccins. Depuis l'automne dernier, l'Union européenne participe à des discussions informelles avec la Directrice générale, la DGA González et des représentants de l'Afrique du Sud, de l'Inde et des États-Unis, dans le cadre du processus dit quadrilatéral concernant l'élément de propriété intellectuelle de la réponse de l'OMC face à la pandémie de COVID-19. Ce processus a été long et difficile, mais il a abouti à une solution de compromis qui offre, selon nous, la voie la plus prometteuse pour parvenir à un résultat significatif entre tous les Membres de l'OMC.

5.39. Parallèlement à ces discussions, l'Union européenne a continué de travailler sur plusieurs fronts afin de remédier aux goulets d'étranglement identifiés qui entravent la réalisation de notre objectif commun, à savoir assurer un accès équitable aux vaccins et aux médicaments contre la COVID-19. Nous avons également poursuivi les discussions sur les autres éléments de la réponse globale à la pandémie. L'Union européenne soutient l'accroissement de la production locale de vaccins en Afrique, plus précisément au Ghana, au Sénégal, en Afrique du Sud et au Rwanda, grâce à un investissement d'un milliard d'EUR. Nous relevons en outre plusieurs initiatives du secteur privé visant à accroître la capacité de production en Afrique – qu'il s'agisse de la coopération de BioNTech avec un certain nombre de pays africains dans le domaine de la technologie à ARNm, par la livraison d'unités de production mobiles (BioNTainers) et de schémas directeurs pour la production de vaccins, ou de la mise en place par Moderna d'installations de production. Tout cela montre simplement que la collaboration et le transfert de technologie ne sont pas théoriques: ils se concrétisent sur le terrain. Nous devons continuer de travailler ensemble pour créer les conditions de ce qui sera le plus nécessaire à l'avenir dans des régions comme l'Afrique, notamment l'investissement privé et le transfert de technologie. L'Union européenne estime que le texte issu des consultations quadrilatérales n'est qu'un élément d'un ensemble plus large de résultats clés pour la CM12, y compris concernant des aspects plus généraux du commerce et de la santé, l'action collective visant à répondre aux préoccupations en matière de sécurité alimentaire, la réforme de l'agriculture, la durabilité grâce à l'achèvement des négociations sur les subventions à la pêche et la réforme de l'OMC.

5.40. Le représentant du Cameroun, s'exprimant au nom du Groupe africain, a fait la déclaration suivante:

5.41. Les efforts déployés par la Directrice générale et la DGA González sont dignes d'éloges. Nous examinons actuellement le texte qui a été présenté. À l'évidence, notre objectif est de permettre l'accès à la propriété intellectuelle en levant tous les obstacles administratifs. Nous devons donc nous attacher davantage à faciliter l'accès aux vaccins et aux médicaments pour tous. Toute décision pratique que nous pourrions prendre ne doit pas compromettre les flexibilités existantes, mais au contraire les renforcer. Dans un esprit ouvert et constructif, le Groupe africain va donc étudier ces projets de texte, en se fiant à la volonté commune de trouver un résultat mutuellement acceptable. Nous remercions en outre la Chine pour sa solution de compromis concernant le projet de texte.

5.42. Le représentant de Saint-Vincent-et-les Grenadines, s'exprimant au nom de l'OECO, a fait la déclaration suivante:

5.43. L'OECO s'associe aux déclarations de la CARICOM et du Groupe ACP. Nous prenons note de l'achèvement du processus informel mené avec la Quadrilatérale en vue d'une réponse à la COVID-19 dans le domaine de la propriété intellectuelle. Nous félicitons tous ceux qui ont participé à ce processus, y compris la Directrice générale et son équipe pour l'excellente manière dont celui-ci a été conduit et pour les mises à jour communiquées aux Membres, qui ont contribué à maintenir la transparence tout au long du processus. Nous reconnaissons que le résultat du processus mené avec la Quadrilatérale s'écarte de la proposition initiale de dérogation pour ce qui est du niveau d'ambition. Le document final a mécontenté certains Membres de l'OMC, le secteur privé et la société civile pour différentes raisons: il ne va pas assez loin pour certains et il va trop loin pour d'autres. Néanmoins, un résultat significatif concernant la dérogation à l'Accord sur les ADPIC est un outil important dans le cadre de la lutte contre la COVID-19. Si environ 11,63 milliards de doses de vaccins contre la COVID-19 ont été administrées au niveau mondial, les pays développés Membres en ont été les principaux bénéficiaires puisque seule une infime partie de la population des pays en développement a reçu au moins une dose. Par conséquent, même si certains parlent déjà de l'après-pandémie de COVID-19, de nombreux autres sont encore loin du compte. Cela souligne la nécessité d'une réponse adéquate dans le domaine de la propriété intellectuelle pour lutter contre la pandémie. Le résultat du processus mené avec la Quadrilatérale n'est peut-être pas parfait, mais nous ne pouvons pas laisser la perfection devenir l'ennemie du bien. L'OECO attend avec intérêt de jouer un rôle constructif sur cette question dans le cadre du Conseil des ADPIC.

5.44. La représentante de l'État plurinational de Bolivie a fait la déclaration suivante:

5.45. Nous nous associons aux déclarations de l'Afrique du Sud et des autres coauteurs. Nous réitérons nos remerciements à la Directrice générale et à la DGA González, ainsi qu'aux États-Unis, à l'Union européenne, à l'Inde et à l'Afrique du Sud, pour leurs efforts en vue de parvenir à un consensus dans le cadre des discussions quadrilatérales. Les circonstances sont difficiles et nous

étudions encore ce projet de texte. Cela est très éloigné de notre proposition, mais nous avons le sentiment que nous devons insister sur la nécessité de maintenir les flexibilités qui sont déjà en place. Après des années de débat, nous devons trouver une réponse adéquate à cette crise sanitaire. Nous devons arriver à un texte dans lequel les préoccupations de tous les Membres sont prises en considération. Nous ne pouvons pas manquer de faire part de nos vues concernant ce projet. Nous comprenons que cette pandémie donne lieu à des mesures exceptionnelles en raison de circonstances exceptionnelles. Nous réaffirmons notre volonté de travailler en collaboration avec tous les Membres afin de parvenir à une réponse adéquate à cette situation.

5.46. Le représentant du Brésil a fait la déclaration suivante:

5.47. Nous saluons les efforts déployés par la Directrice générale pour réunir les Membres autour d'un libellé consensuel dans le domaine de la propriété intellectuelle, et nous remercions les participants – à savoir les États-Unis, l'Union européenne, l'Inde et l'Afrique du Sud – d'avoir montré aux Membres que des négociations plurilatérales pouvaient aboutir à des résultats. Nous estimons qu'une solution viable et pragmatique en matière de propriété intellectuelle constituera une partie importante de l'ensemble plus large de résultats attendus pour la CM12. Le Brésil reste déterminé à trouver un terrain d'entente dans les discussions sur la dérogation à l'Accord sur les ADPIC, et il engagera un dialogue à cette fin avec les parties intéressées. Il souhaiterait vérifier avec les quatre proposants s'il y a un accord sur le texte et si les observations concernant celui-ci devraient leur être envoyées en vue d'éventuels ajustements, et s'informer de la manière dont les proposants entendent travailler à l'amélioration du texte commun en vue de la CM12.

5.48. Le représentant du Tchad, s'exprimant au nom du Groupe des PMA, a fait la déclaration suivante:

5.49. Nous nous félicitons des progrès accomplis concernant le compromis initial relatif à la dérogation à l'Accord sur les ADPIC dans le cadre de la réponse de l'OMC face à la pandémie. Depuis l'apparition de la pandémie de COVID-19, le Groupe des PMA est dans une situation extrêmement précaire et connaît de réelles difficultés d'accès aux produits de santé. Nous reconnaissons qu'il reste du travail à faire, comme en témoignent les discussions qui ont été engagées au Conseil des ADPIC sous la conduite avisée de son président, et nous examinons actuellement le texte de compromis proposé. Nous tenons à dialoguer avec les proposants afin de trouver le terrain d'entente qui bénéficiera à tous, en particulier aux plus vulnérables d'entre nous. Nous pensons qu'il est absolument essentiel que l'OMC mette en lumière le rôle central du système commercial multilatéral dans la fourniture aux populations de produits permettant de lutter contre cette pandémie. Nous devons faire en sorte qu'il y ait un accès équitable à ces produits, en particulier pour les plus vulnérables, à savoir les PMA.

5.50. La représentante du Paraguay a fait la déclaration suivante:

5.51. En ce qui concerne les discussions sur les ADPIC, nous souhaiterions souligner que le Paraguay mène encore des consultations au niveau national sur le document IP/C/W/688. Celui-ci considère ce texte comme un signe positif pouvant débloquer les discussions et, à cet égard, nous continuerons de travailler de manière constructive dans le cadre du Conseil des ADPIC pour parvenir à une solution négociée qui puisse faire de la propriété intellectuelle une alliée face à la pandémie actuelle et aux pandémies futures.

5.52. La représentante de l'Argentine a fait la déclaration suivante:

5.53. L'Argentine souhaiterait remercier la Directrice générale et la DGA González pour leur travail et pour la distribution de la communication IP/C/W/688, effectués dans un esprit de transparence et d'inclusion. Nous examinons encore actuellement le contenu du document et nous présenterons nos observations une fois que nous aurons achevé les consultations internes. Toutefois, nous espérons que cela donnera l'élan nécessaire pour engager les négociations fondées sur un texte afin d'obtenir des résultats tangibles lors de la CM12 – de sorte à assurer un meilleur accès aux produits de santé pour les Membres en développement et mettre un terme à la COVID-19. En tant que coauteurs de la proposition de dérogation, nous voudrions, encore une fois, simplement souligner combien il est important pour l'Argentine que les Membres parviennent à des décisions consensuelles sur les questions liées à la propriété intellectuelle dans le contexte de la CM12 et de la réponse à la pandémie. Nous tenons à remercier la Chine pour les observations qu'elle a formulées

précédemment et nous pensons qu'il s'agit là d'une preuve de la flexibilité que nous devrions tous garder à l'esprit quand nous entrons en négociation.

5.54. Le représentant de l'Égypte a fait la déclaration suivante:

5.55. Nous félicitons la Directrice générale et la DGA González de la persévérance dont elles ont fait preuve pour arriver à l'accord proposé, figurant dans le document IP/C/W/688, que nous considérons comme un pas en avant pouvant permettre à l'OMC d'obtenir un résultat attendu de longue date, viable et significatif. De fait, après la présentation de la proposition initiale de dérogation à l'Accord sur les ADPIC et de ses révisions figurant dans le document IP/C/W/669/Rev.1, les négociations dans le cadre du Conseil des ADPIC sont restées au point mort pendant des mois. Pour cette raison, nous réaffirmons qu'il est important d'engager des négociations constructives au sein du Conseil des ADPIC. Nous soulignons en outre que les négociations devraient permettre d'obtenir un résultat consensuel sur la proposition de dérogation qui est pragmatique et bénéficie d'un large soutien. Nous tenons des consultations avec les fonctionnaires en poste dans la capitale et nous reviendrons avec nos propositions de fond concernant les différents éléments qui ont de l'importance pour nous. Toutefois, les observations initiales de ma délégation sont que le texte proposé ne devrait pas se limiter à la pandémie actuelle, mais devrait aussi viser les pandémies futures, et ne devrait pas non plus se limiter aux vaccins, car il devrait aussi inclure dès le début les outils de diagnostic et les traitements. Le texte final ne devrait pas être contraignant pour les Membres en développement bénéficiaires, ni subordonner son utilisation à des conditions non nécessaires. Il devrait tenir compte des flexibilités ménagées par l'Accord sur les ADPIC qui favorisent le transfert de technologie, comme le prévoit l'article 7 de l'Accord. Nous nous associons en outre à la déclaration du Cameroun selon laquelle le texte final ne devrait pas compromettre les flexibilités existantes, ni devenir un type d'engagement au titre de l'Accord sur les ADPIC représentant une charge. Nous soulignons que, comme dans toute négociation multilatérale, le résultat devrait assurer la participation pleine et effective de tous. À cet égard, nous vous assurons tous que l'Égypte dialoguera de manière constructive avec tous les Membres dans le cadre de négociations fondées sur un texte afin de parvenir au résultat souhaité. Nous nous associons aux déclarations faites par les coauteurs de la proposition de dérogation à l'Accord sur les ADPIC.

5.56. Le représentant du Royaume-Uni a fait la déclaration suivante:

5.57. Je soupçonne, au moins, que la plupart des personnes présentes dans cette salle connaissent très bien notre position sur le fond de cette question, laquelle n'a pas fondamentalement changé. Comme vous le savez, nous sommes d'avis que le cadre de la propriété intellectuelle a permis l'innovation qui a été essentielle pour faire face à une pandémie sans précédent, laquelle, comme d'autres l'ont dit, continue de faire rage avec une telle férocité dans de si nombreuses parties du monde. Ce cadre nous a permis de mettre au point des vaccins, des traitements et des outils de diagnostic à une vitesse extraordinaire. Et moi qui faisais partie de notre propre équipe spéciale sur les vaccins en 2020, je n'ai jamais cru au printemps de cette année-là que nous pourrions produire les vaccins que nous avons produits, en tant que communauté mondiale, à une telle cadence et à une telle échelle. Selon le Royaume-Uni, le cadre de propriété intellectuelle existant nous a permis, en tant que gouvernement, de travailler avec Oxford et AstraZeneca, non seulement pour mettre au point ce vaccin, mais aussi pour assurer l'octroi de licences volontaires à d'autres pays et à d'autres producteurs afin de le rendre plus largement accessible. Comme d'autres l'ont fait observer, pendant une grande partie de la pandémie, nous avons dû faire face à des problèmes chroniques de sous-approvisionnement en vaccins et à la répartition inéquitable de ceux-ci, en particulier en Afrique. Toutefois, la question du sous-approvisionnement n'est plus d'actualité aujourd'hui. Ce à quoi nous devons maintenant faire face, comme d'autres l'ont dit, c'est en fait un excédent de production et c'est ce qui incite les producteurs, y compris ceux auxquels nous avons accordé une licence volontaire pour le vaccin d'AstraZeneca-Oxford, à réduire leur production. C'est malheureusement la menace pesant sur certains des nouveaux centres de fabrication qui ont été créés pour produire les vaccins. Par conséquent, je pense que nous devons tenir compte de la réalité des problèmes auxquels nous nous heurtons à présent, en particulier en ce qui concerne manifestement la livraison de ces vaccins à de nombreux pays du monde qui ne les ont toujours pas reçus en quantités suffisantes, mais aussi que nous devons réfléchir attentivement à l'avance à la manière dont nous relèverons les défis des pandémies à venir.

5.58. Permettez-moi de rendre hommage à la Directrice générale et à la DGA González pour leur engagement et leur persévérance sur ces dossiers, ainsi qu'à la Quadrilatérale pour le travail accompli afin d'arriver au texte qui est maintenant sous nos yeux. Il serait juste de dire que, en tant

que pays qui estime avoir joué son rôle ici avec la concession de licences volontaires pour le vaccin d'AstraZeneca, et même si nous admirons le plurilatéralisme proactif des quatre Membres concernés, nous n'avons pas participé à ce débat. Nous aurions souhaité y prendre part, mais nous n'y avons pas participé. Nous n'avons donc pas eu connaissance de toutes les discussions qui ont eu lieu. Nous n'avons pas eu accès au raisonnement qui sous-tend le texte précis que nous avons maintenant devant nous. Alors, vous pouvez vous imaginer que, comme d'autres dans cette salle, nous avons des questions. Nous avons des questions au sujet du sens précis du texte, au sujet du champ d'application des dispositions, sur la façon dont cela s'appliquerait à l'avenir, sur la manière dont cela fonctionnerait concrètement dans la pratique, et sur ce que cela signifie pour le cadre de la propriété intellectuelle auquel nous sommes si fortement attachés, lequel a été si efficace, selon nous, dans la lutte contre cette pandémie et serait, par nécessité, si important dans les réponses aux futures pandémies. À propos de la question plus générale de la santé et du commerce dont nous discutions hier, nous pensons en outre que, quelle que soit la réponse à laquelle nous parviendrons enfin sur la question précise du cadre de la propriété intellectuelle, celle-ci doit faire partie d'une réponse plus large concernant la santé et la pandémie, comme nous en avons débattu au cours de ces deux dernières années – à savoir une réponse qui tienne aussi compte des autres questions qui nous ont tous concernés, que nous soyons des Membres développés ou en développement, alors que nous tentions de lutter contre cette pandémie. Cela inclut les restrictions à l'exportation, la transparence et la facilitation des échanges. Ces questions doivent faire partie de cet ensemble plus large et, de fait, elles doivent faire partie du résultat plus vaste de la prochaine Conférence ministérielle, avec la sécurité alimentaire, l'agriculture, la réforme de l'OMC et les subventions à la pêche. C'est pourquoi nous attendons avec intérêt de plus amples précisions sur la façon dont nous allons faire progresser le débat sur ce texte, sur la manière dont nous allons répondre aux questions et préoccupations que bon nombre d'entre nous, présents dans cette salle, pourraient avoir avant de parvenir à toute conclusion pour nos Ministres à la CM12.

5.59. Le représentant des Maldives a fait la déclaration suivante:

5.60. Je souhaiterais saisir cette occasion pour remercier la Directrice générale du travail exceptionnel qu'elle a accompli afin de présenter un document final qui pourra être utilisé par tous les Membres travaillant ensemble dans un esprit de solidarité mondiale, de sorte à faire avancer les négociations fondées sur un texte concernant une dérogation à certaines dispositions de l'Accord sur les ADPIC pour la prévention, l'endiguement et le traitement de la COVID-19. Je tiens en outre à souligner l'esprit positif avec lequel les membres de la Quadrilatérale ont engagé cette discussion pour sortir de l'impasse qui dure depuis plus d'un an. En ce qui concerne le document final IP/C/W/688, il contient des précisions et dérogations en rapport avec certains aspects de l'article 31 de l'Accord sur les ADPIC et une précision concernant l'article 39:3 pour ce qui est des brevets et des vaccins. Toutefois, il ne permet pas de déroger à des obligations concernant les traitements, les outils de diagnostic et d'autres technologies. À ce stade, il est important d'avancer de manière à fournir un accès universel aux vaccins contre la COVID-19 pour maîtriser la pandémie et atteindre les ODD. Même si nous sommes convenus de faire avancer les négociations fondées sur un texte concernant une dérogation à l'Accord sur les ADPIC, nous devrions garder à l'esprit le peu de temps dont nous disposons d'ici à la CM12. Il est essentiel d'essayer d'achever le processus de négociation avant la CM12 afin que les Ministres puissent convenir d'un document final pragmatique. À cet égard, je voudrais m'associer aux intervenants précédents qui ont appelé à une accélération des efforts visant à réaliser des progrès substantiels grâce à des discussions sur la base d'un texte, et à obtenir un résultat positif concernant la dérogation proposée, afin de gagner du temps.

5.61. La représentante de la Thaïlande a fait la déclaration suivante:

5.62. La Thaïlande est disposée à examiner le projet de texte qui a été présenté, pour examen, sur la question de la dérogation. Je n'évoquerai pas le processus qui nous y a conduit: laissons le passé derrière nous et essayons de parvenir à un accord final sur le texte que nous avons devant nous et d'aller de l'avant afin de pouvoir régler cette question qui est très importante pour de nombreux Membres. Cela étant dit, nous avons toujours indiqué que nous préférerions avoir une approche globale sur cette question. Toutefois, nous avons toujours reconnu qu'une dérogation devait en faire partie en raison de l'importance que lui accordent de nombreux Membres. Je suis donc contente que nous disposions d'une base pour continuer. Je voudrais en outre prendre acte de la déclaration de la Chine selon laquelle, quel que soit le résultat, celle-ci opterait pour la non-participation. Nous en avons pris note et nous attendons avec intérêt de travailler avec la Chine pour parvenir à un accord acceptable. Le dernier point que je voudrais aborder porte sur le fond. Même si la Thaïlande serait heureuse d'utiliser ce projet comme base, comme nous le voyons à présent, celui-ci a été adapté ou

conçu pour une dérogation concernant uniquement les vaccins. C'est l'angle sous lequel nous l'examinons maintenant. Il y a dans ce projet certains éléments qui, selon nous, ont des implications systémiques à partir du moment où ils vont être appliqués à d'autres aspects de la pandémie, et qui vont même au-delà de la question de la pandémie. Par exemple, comme je l'ai dit au CNC, les critères concernant les Membres admissibles ont clairement, à mon avis, des répercussions importantes sur les régimes de l'OMC. Nous souhaiterions donc prendre un peu de temps pour réfléchir attentivement à cela et à la possibilité d'une future dérogation concernant les outils de diagnostic et les traitements. Je ne pense pas que nous ayons besoin d'appliquer automatiquement ce modèle. Le vaccin est un produit particulier qui a été jugé absolument vital, de sorte qu'il est compréhensible qu'il soit peut-être nécessaire d'assurer l'accès à celui-ci au moyen de cette dérogation. Toutefois, les produits, les outils de diagnostic et les traitements, et d'autres choses, qui sont liés aux vaccins, sont disséminés dans le monde entier. De nombreux Membres ont des intérêts ou des capacités s'agissant de la production de ceux-ci. Par conséquent, nous devons bien réfléchir. Si l'idée est d'appliquer ce modèle de dérogation, nous devons garder à l'esprit qu'il est conçu pour des vaccins. Nous devons donc réfléchir avant de l'étendre à d'autres aspects sans changer ni adapter les critères pour une future utilisation. Il s'agit là juste de mon point de vue préliminaire sur le projet, mais nous sommes prêts à dialoguer avec les Membres au cours des cinq prochaines semaines afin de parvenir à un accord acceptable sur les règles relatives à la dérogation concernant les vaccins. C'est quelque chose que nous pouvons soumettre aux Ministres pour adoption à la CM12.

5.63. Le représentant de la Suisse a fait la déclaration suivante:

5.64. La Suisse a pris note du document IP/C/W/688 distribué aux Membres la semaine dernière. À ce stade, le texte fait l'objet d'un examen attentif dans la capitale. Tout en rappelant les éléments de l'intervention que nous avons faite au titre du point 4 de l'ordre du jour de la présente réunion, nous tenons à souligner que les réponses à un certain nombre de questions fondamentales sont attendues pour permettre une évaluation plus approfondie du document. Il s'agit notamment de questions sur la nature et la situation juridique du document.

5.65. La représentante de la Nouvelle-Zélande a fait la déclaration suivante:

5.66. Nous convenons que le document distribué le 3 mai est la meilleure possibilité que nous avons de parvenir à un résultat multilatéral sur cette importante question, et nous attendons avec intérêt de travailler avec le Président du Conseil des ADPIC et les autres Membres à cette fin. Nous souhaiterions par ailleurs saluer le pragmatisme et la détermination, à franchir cette nouvelle étape, que plusieurs Membres ont démontré aujourd'hui. Pour ce qui est du document lui-même, nous nous félicitons de la solution novatrice qu'il offre à un débat long et difficile, et nous remercions les délégations et le personnel du Secrétariat qui ont participé à son élaboration. La Nouvelle-Zélande examine actuellement la proposition dans l'optique de la réponse forte face à la pandémie, qu'elle soutient et attend de l'OMC à la CM12.

5.67. Le représentant de l'Australie a fait la déclaration suivante:

5.68. Nous sommes presque parvenus, grâce à l'impulsion donnée par la Directrice générale, la DGA González, et les quatre Membres concernés ainsi qu'à leur travail sans relâche, à ce pragmatisme évoqué aujourd'hui par un certain nombre de Membres, dont la Chine. Nous sommes sur le point d'obtenir un résultat ici. L'Australie se félicite de l'élaboration d'un texte final car celle-ci constitue une étape importante vers une réponse positive, significative et déterminée par consensus concernant quelque chose qui affecte les Membres et le commerce mondial depuis ces deux dernières années et qui a des conséquences importantes pour cette pandémie et pour les pandémies futures. Je félicite donc tous ceux qui y ont participé. Comme le Président du Conseil des ADPIC vient de le dire, nous n'avons pas besoin de nous interroger sur la provenance ou la propriété de ce résultat; en revanche, nous devons réfléchir à son avenir, lequel devrait être favorable compte tenu de ce que nous venons d'entendre aujourd'hui. Par conséquent, soutenons-le tous. Faisons absolument en sorte qu'il soit l'un des résultats clés. Comme le Royaume-Uni l'a dit auparavant, cela doit faire partie de la réponse plus large qui sera présentée à la CM12, non seulement sur la pandémie, mais aussi sur les questions qui se posent au monde en matière de sécurité alimentaire et d'environnement. C'est pourquoi des résultats seront également nécessaires dans ces domaines.

5.69. Le représentant du Japon a fait la déclaration suivante:

5.70. Le Japon se félicite que la Directrice générale, la DGA González et les Membres concernés aient eu des discussions informelles sur le fond en vue de l'élaboration d'un texte. Toutefois, ce processus ayant été engagé par un nombre limité de Membres, les autres, y compris le Japon, ont besoin de temps pour examiner ce résultat afin qu'un consensus puisse être atteint entre tous les Membres. Étant donné que cela a une incidence systémique sur la réponse à de futures crises, quelles qu'elles soient, nous croyons comprendre que les Membres poursuivront le débat dans le cadre du Conseil des ADPIC tout en prenant ce résultat en considération. Le Japon participera aux discussions de manière constructive en vue de parvenir à une convergence entre tous les Membres sur leur objectif commun consistant à assurer un accès équitable et en temps utile à des vaccins de qualité, sûrs, efficaces et abordables. En outre, la réponse à la pandémie devrait être un résultat équilibré et global pour être véritablement efficace. Tandis que nous essayons de parvenir à un accord dans le domaine de la propriété intellectuelle, il reste qu'un accord significatif sur les éléments ne relevant de la propriété intellectuelle est tout aussi essentiel.

5.71. Le représentant de Singapour a fait la déclaration suivante:

5.72. Singapour salue les efforts déployés par la Directrice générale et la DGA González, conjointement avec certains Membres, pour trouver un moyen d'avancer sur la proposition de dérogation à l'Accord sur les ADPIC. Permettez-moi de faire trois brèves observations. Premièrement, les Membres devraient aborder la proposition actuelle dans un esprit ouvert et avec flexibilité. La proposition qui a été avancée constitue une base utile pour la poursuite des discussions sur la dérogation à l'Accord sur les ADPIC et démontre que les Membres peuvent progresser sur des questions difficiles s'ils sont prêts à faire preuve de flexibilité. Ce qui est plus important encore, c'est que les Membres devraient éviter de revenir sur les progrès accomplis jusqu'ici. Au contraire, l'accent devrait être mis sur l'élan imprimé, de manière à affiner la proposition et à améliorer l'attrait de celle-ci pour tous les Membres. Deuxièmement, lorsque nous examinons cette proposition, nous devions tenir compte dans nos discussions des réalités sur le terrain. À l'évidence, la pandémie n'a pas été vaincue, mais il est manifeste aussi qu'elle se stabilise. La demande de vaccins a considérablement diminué. Il y a maintenant une offre excédentaire de vaccins qui approchent de la fin de leur durée de conservation. Troisièmement, il est tout aussi important d'adopter une perspective à long terme et de veiller à préserver l'incitation à l'innovation afin d'être mieux préparés à répondre aux futures pandémies. Singapour est prête à dialoguer de manière constructive et à travailler en étroite collaboration avec les Membres pour parvenir à un résultat sur cette importante question.

5.73. Le représentant du Guatemala a fait la déclaration suivante:

5.74. En ce qui concerne le document IP/C/W/688, distribué le 3 mai, nous souhaitons indiquer à titre préliminaire que nous le considérons comme une bonne base pour la poursuite des discussions sur cette question. Le document a été transmis aux autorités de notre pays pour consultation et nous espérons recevoir prochainement des instructions spécifiques à cet égard. Nous reconnaissons le rôle mobilisateur joué par la Directrice générale et la DGA González dans le cadre du processus qui a conduit à la communication du présent document. Nous réaffirmons notre volonté de continuer à participer de manière constructive aux consultations organisées par le Président du Conseil des ADPIC. Par ailleurs, nous espérons que les Membres parviendront à un accord sur cette question, qui nous permettra de présenter un résultat équilibré pour examen par les Ministres à la CM12.

5.75. Le représentant des États-Unis a fait la déclaration suivante:

5.76. Nous remercions la Directrice générale et la DGA González pour les efforts supplémentaires qu'elles ont déployés afin de nous réunir et de présenter ce texte à tous les Membres pour examen et consultation. Nous procédons activement à des consultations au niveau national sur le texte, et nous attendons avec intérêt de poursuivre le dialogue avec tous les Membres afin de rechercher des domaines de convergence qui puissent nous mener à un résultat consensuel.

5.77. Le représentant de l'Inde a fait la déclaration suivante:

5.78. Nous prenons note de la communication faite par le Président du Conseil des ADPIC le 3 mai. Un résultat sur cette proposition doit être immédiatement réalisable et pragmatique, et il doit

garantir la sécurité de l'approvisionnement et un accès équitable et abordable. J'ai l'espoir que, dans la suite de ces discussions, les Membres dialogueront de bonne foi afin de parvenir à un résultat effectif avant la CM12 sur cette question cruciale, sur la base des négociations fondées sur un texte dans le cadre du Conseil des ADPIC. À cette fin, l'Inde reste déterminée à travailler de manière constructive avec les autres Membres pour parvenir à un résultat significatif, fondé sur un consensus.

5.79. La Directrice générale a fait la déclaration suivante:

5.80. Je tiens tout d'abord à remercier le Président du Conseil des ADPIC, mais aussi les collègues, en particulier ceux de la Quadrilatérale. Ils ont participé de manière constructive au débat qui a abouti à la proposition qui vous a été présentée. Et vous les avez entendus s'exprimer aujourd'hui. Je tiens à vous remercier pour l'esprit constructif que je sens dans cette salle. C'est en fait étonnant – même ceux qui ont des questions, légitimement d'ailleurs parce qu'ils n'étaient peut-être pas présents dans la salle – tout le monde est prêt à travailler de concert pour obtenir un résultat fondé sur ce texte. Je trouve cela vraiment formidable. Il y a tellement de bruit à l'extérieur à propos de cette question; et je suis très fière que les Membres fassent ce qui est nécessaire, sans se laisser distraire par tout ce bruit à l'extérieur. Restons-en là. J'espère que nous pourrons continuer à nous concentrer et à nous attacher à obtenir une réponse pour les personnes qui nous attendent, sans nous laisser distraire. Il reste beaucoup à faire, mais je pense que si nous nous y mettons, nous pouvons y arriver. À cet égard, Je tiens à remercier particulièrement la Chine. Celle-ci a pris aujourd'hui une initiative audacieuse que nous devons saluer et je pense que cela contribue véritablement à favoriser l'esprit constructif dont, je l'espère, tous les Membres feront preuve en vue de l'élaboration d'une proposition réaliste. Là, j'ai une très bonne impression sur ce que j'ai entendu dans la salle. Vous ne pouvez jamais dire jamais s'agissant de choses très difficiles à l'OMC, mais vous ne pouvez pas non plus dire que c'est fait tant que cela ne l'est pas. Donc, ce que je veux vous dire à tous une fois encore, c'est merci beaucoup et finissons le travail.

5.81. Le Président a encouragé toutes les délégations à continuer de participer activement aux discussions sur ce projet de texte final et à adopter une attitude pragmatique et constructive à cet égard. Il a remercié le Président du Conseil des ADPIC pour son rapport sur les discussions menées au Conseil des ADPIC, lesquelles se poursuivraient en vue de parvenir à un résultat d'ici à la CM12.

5.82. Le Conseil général a pris note du rapport du Président du Conseil des ADPIC, de la déclaration de la Directrice générale et des autres déclarations.

6 COMITÉ DU BUDGET, DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION – RAPPORT SUR LA RÉUNION DE MARS 2022 (WT/BFA/202)

6.1. Le Président a attiré l'attention des Membres sur le rapport du Comité du budget publié sous la cote WT/BFA/202 et a invité l'Ambassadrice Mme Waldmann (Allemagne), Présidente du CBFA, à présenter ce rapport.

6.2. L'Ambassadrice Bettina Waldmann (Allemagne), Présidente du Comité du budget, des finances et de l'administration, a prononcé la déclaration suivante:

6.3. Mes observations porteront essentiellement sur le rapport de la réunion du CBFA qui s'est tenue le 17 mars et qui porte la cote WT/BFA/202.

6.4. Le Comité a examiné le plan de travail du CBFA pour l'année 2022. Plusieurs Membres ont demandé que les renseignements actualisés sur le processus de transformation du Secrétariat en cours soient inscrits à titre permanent à l'ordre du jour de toutes les réunions ordinaires du CBFA qui se tiendraient en 2022. La DGA Ellard a accepté et a fourni les renseignements actualisés cette année. Les Membres se sont aussi félicités de l'inclusion des engagements à long terme dans le plan de travail, indiquant que la question de ces engagements financiers revêtait une grande importance. S'agissant du plan de travail du CBFA pour 2022, permettez-moi également de mentionner que le Secrétariat présentera le rapport d'examen intermédiaire aux Membres plus tard dans l'année.

6.5. Pour ce qui est du barème des traitements et des indemnités pour charges de famille pour 2022, conformément à la méthode d'ajustement des traitements exposée à l'annexe B du Statut du personnel, une enquête a été réalisée en comparant les traitements de l'OMC avec ceux des organisations de référence. D'une manière générale, il ressortait de l'enquête sur les traitements

que le barème des traitements de l'OMC devait être augmenté de 0,9% pour 2022. En conséquence, deux barèmes de traitements gelés étaient dépassés et ont donc été donc supprimés. Il n'a été procédé à aucun ajustement des indemnités pour charges de famille.

6.6. Concernant l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de l'audit externe, les vérificateurs extérieurs des comptes effectuent deux audits par an: un audit financier et un audit de performance. Selon les renseignements actualisés communiqués au CBFA, le Secrétariat avait accepté l'ensemble des 55 recommandations émises pour la période 2019-2021. Sur celles-ci, 30 étaient closes; 14 avaient été mises en œuvre et il serait proposé de les clore au cours de l'exercice d'audit de mai 2022; et 11 étaient en cours de mise en œuvre.

6.7. S'agissant des contributions des Membres et des observateurs, le Secrétariat a informé le CBFA que les contributions reçues de la part des Membres pour 2021 étaient légèrement supérieures à celles reçues en 2020. Cette différence tenait principalement au fait que plusieurs Membres avaient versé leurs contributions pour 2020 au début de l'année 2021. Au 31 décembre 2021, 16 Membres étaient visés par des arrangements administratifs, pour un montant total de 10 millions de CHF d'arriérés, ce qui était aussi le cas de 8 observateurs pour un montant total de 0,8 million de CHF d'arriérés. À la réunion de mars du CBFA, plusieurs Membres ont mis l'accent sur la nécessité de mettre en œuvre l'intégralité des arrangements administratifs et ils ont souligné que cela s'appliquait également au Conseil général. Le Comité du budget, des finances et de l'administration fait les recommandations ci-après au Conseil général:

a. Le Comité invite le Conseil général à prier instamment les Membres et observateurs visés par des arrangements administratifs de liquider leurs arriérés.

6.8. S'agissant du régime des pensions 2020 de l'OMC, une évaluation actuarielle complète a été présentée au CBFA. Elle a été approuvée par le Comité de gestion du RPOMC en février. Un élément essentiel dont il convient de prendre note est que même si le régime des pensions de l'OMC est actuellement solvable, il se trouve face à un important déficit actuariel à long terme. Exprimé selon les taux de cotisation, l'écart actuariel s'établissait à 10,5%. En fin de compte, pour que le régime des pensions continue de conférer des avantages à l'Organisation et à son personnel sur le long terme, ce déficit devra être traité. Un certain temps sera nécessaire pour évaluer les différentes options disponibles pour faire face aux engagements à long terme. Le Comité de gestion du Régime des pensions de l'OMC présentera une proposition au CBFA en temps voulu. À la réunion de mars du CBFA, plusieurs Membres ont pris la parole pour indiquer qu'ils comprenaient la gravité de la situation. Ils ont réaffirmé que le Comité devait suivre attentivement cette question dans le cadre de son futur examen des engagements à long terme, comme le prévoyait son plan de travail.

6.9. Je vais maintenant passer au Régime d'assurance médicale de l'OMC et aux engagements à long terme liés à l'assurance santé de l'OMC après cessation de service. Le point primordial communiqué par le Secrétariat à la réunion de mars du CBFA était que les engagements au titre de l'assurance santé après cessation de service étaient matériels et non financés. En outre, en raison du vieillissement de la population et de l'inflation médicale, il est prévu que les engagements au titre de l'assurance santé après cessation de service estimés augmentent au cours des prochaines années.

6.10. Cela m'amène au processus de transformation que j'ai mentionné un peu plus tôt. La Directrice générale a mis en avant les possibilités qu'offrait ce processus de transformation de préparer le Secrétariat à servir encore mieux les Membres à l'avenir. Les délégations ont montré un intérêt considérable pour le processus, à mesure qu'il avance. Pour l'instant, l'accent est mis sur des questions telles que les gratifications non monétaires, les primes des fonctionnaires dans le cadre du plafond budgétaire existant, la gestion des risques, les processus d'achat, les parcours de carrière, le recrutement et la mobilité.

6.11. Concernant la cohérence dans l'établissement et la gestion des fonds d'affectation spéciale de l'OMC, cette question présente un intérêt majeur et a été soulevée lors de plusieurs réunions du Comité tenues en 2021. Les Membres ont insisté sur l'importance d'établir des plans de mise en œuvre fondés sur les consultations tenues avec les bénéficiaires et les contributeurs, de faire des rapports transparents et réguliers, d'éviter la prolifération inutile des fonds d'affectation spéciale, et de faire suivre par les Membres les fonds d'affectation spéciale spécifiques.

6.12. Le Conseil général a approuvé les recommandations spécifiques du Comité figurant au paragraphe 7.10 du rapport distribué sous la cote WT/BFA/202, a pris note du rapport de la Présidente et des déclarations et a adopté le rapport distribué sous la cote WT/BFA/202.

7 ENSEMBLE DE MESURES POUR UNE TRANSITION SANS HEURT DES MEMBRES SORTANT DE LA CATÉGORIE DES PMA

7.1 Communication au sujet de l'arrangement provisoire du Groupe des PMA concernant la sortie de cette catégorie pour ces pays – communication présentée par le Tchad au nom du Groupe des PMA (WT/GC/W/829)

7.2 Difficultés liées au commerce rencontrées par les pays les moins avancés et voie à suivre: projet de décision ministérielle – communication présentée par le Tchad au nom du Groupe des PMA (WT/GC/W/807)

7.1. Le Président a noté que ce point avait été inscrit à l'ordre du jour à la demande de la délégation du Tchad, au nom du Groupe des PMA, tout comme les communications figurant dans les documents WT/GC/W/829 et WT/GC/W/807. Il a rappelé que son prédécesseur avait engagé une série de consultations sur cette question à la demande du Groupe des PMA tout au long de l'année 2021, et que ce sujet avait été discuté lors de plusieurs réunions du Conseil général, ainsi que dans le contexte des travaux sur un projet de document ministériel final menés en 2021, avant le report de la CM12.

7.2. Le représentant du Tchad, au nom du Groupe des PMA, a fait la déclaration suivante:

7.3. Nous réaffirmons l'importance de notre demande d'obtenir un ensemble de mesures à la douzième Conférence ministérielle sur le reclassement des PMA qui permette une transition sans heurt pour chaque PMA sortant de cette catégorie. Même si la pandémie aura pris fin au moment de la sortie de la catégorie de plusieurs PMA, l'impact de la COVID-19 ne peut être surestimé ni ignoré. Il est donc important pour les PMA et les pays sortis de cette catégorie de continuer à bénéficier des mesures de soutien existantes pour stabiliser nos économies qui mettront des décennies à se rétablir. Le Groupe des PMA a montré sa souplesse en présentant une proposition d'arrangement intérimaire et nous invitons tous les Membres qui envisagent d'examiner notre proposition ou souhaitent l'utiliser comme base de discussion ou comme voie à suivre à le faire. Le Groupe des PMA poursuit ses discussions avec les Membres et cherche à obtenir un résultat consensuel sur cette question lors de la CM12.

7.4. Le représentant du Bangladesh, point focal du Groupe des PMA chargé du reclassement des PMA, a prononcé la déclaration ci-après.

7.5. Le Bangladesh s'associe à la déclaration faite par le Groupe des PMA. Le reclassement des PMA est l'une des principales priorités du Groupe des PMA pour la CM12. C'est la seule proposition pour laquelle le Groupe des PMA a fait une communication spécifique en vue d'une Décision ministérielle et ma délégation estime qu'elle pourrait être un élément livrable pour la CM12. La proposition a déjà été examinée à plusieurs reprises au Conseil général depuis décembre 2020. Le Groupe des PMA a également communiqué une fiche d'information sur le processus de reclassement, notamment sur l'état actuel du commerce et de l'économie dans les PMA. En octobre 2021, vu le manque de temps avant la CM12 prévue l'année dernière, le Groupe des PMA a soumis un projet de texte à titre d'arrangement provisoire sur le reclassement des PMA, comportant deux volets. Le premier volet porte sur l'accès aux marchés uniquement. Il existe plusieurs programmes unilatéraux de système généralisé de préférences (SGP) en faveur des PMA dans lesquels sont prévues des procédures accordant aux pays reclassés le bénéfice des préférences commerciales offertes aux PMA pendant une période déterminée. La communication du Groupe des PMA au sujet d'un arrangement provisoire a simplement pour but d'encourager d'autres pays à envisager des pratiques analogues dans leurs programmes de préférences respectifs pour les PMA. Il appartient aux Membres accordant des préférences de voir comment ils souhaitent envisager l'octroi de leurs programmes unilatéraux en faveur des PMA à ces mêmes Membres pour une période supplémentaire après leur reclassement. Le projet de décision soumis ne prévoit pas d'obligation, mais est proposé comme un effort maximal. Le deuxième volet propose que les ministres demandent au Sous-Comité des PMA d'examiner plus en détail la question du reclassement des PMA et l'application des règles de l'OMC, y compris les dispositions relatives au traitement spécial et différencié spécifiques aux PMA et à l'assistance technique, après la CM12, et de présenter un rapport comprenant ses observations et ses

recommandations au Conseil général. En d'autres termes, ce volet du projet cherche simplement à créer des perspectives pour les travaux futurs au sein du Sous-Comité des PMA.

7.6. C'est le moins que les Membres puissent faire pour aider les pays sortant de la catégorie des PMA à bénéficier d'une meilleure prévisibilité et d'une meilleure intégration dans le commerce mondial. Le Groupe des PMA estime que le texte est suffisamment souple pour être accepté. Nous sommes reconnaissants à tous les Membres qui ont déjà apporté leur soutien à cette proposition. Le Groupe des PMA poursuit les discussions avec les Membres qui ont encore des préoccupations. Nous avons reçu des suggestions concrètes de la part de certains Membres. Nous avons également fourni des réponses écrites aux questions de certaines délégations. Les PMA sont toujours prêts à poursuivre le dialogue avec leurs partenaires, le cas échéant. Ils comptent également sur le rôle de facilitation du Président du Conseil général et de la Directrice générale à cet égard. Nous sommes convaincus que les Membres vont enfin examiner la proposition et permettre au processus d'aboutir à un résultat sur le reclassement des PMA. Une telle décision contribuera à fournir un espace politique de qualité pour les PMA à l'avenir et montrera que l'OMC est à l'écoute de ses Membres les plus faibles.

7.7. Le représentant de la Chine a fait la déclaration suivante:

7.8. Environ un tiers des PMA sont en passe de changer de catégorie. Bien qu'il s'agisse d'une réussite en matière de développement, ces pays doivent souvent faire face à des défis et à des incertitudes après leur reclassement, en particulier compte tenu des difficultés critiques de ces dernières années. La proposition WT/GC/W/829 prend en compte les points de vue des Membres et montre la flexibilité et l'engagement positif du Groupe des PMA. La Chine soutient une transition sans heurt pour les pays sortis de la catégorie des PMA. Les mesures de soutien, notamment la prolongation de l'accès préférentiel aux marchés, inciteront les PMA en cours de reclassement à établir des stratégies de transition adéquates et instaurera un environnement prévisible et fiable. Depuis 2013, la Chine accorde un traitement en franchise de droits pendant trois ans aux pays sortis de la catégorie des PMA et élargit constamment les lignes tarifaires exemptées de droits au titre des mesures de soutien en faveur d'une transition sans heurt des PMA. Nous appelons les Membres à mener des discussions constructives et à s'engager de manière proactive dans le but d'offrir une plus grande chance aux PMA de s'intégrer dans le système commercial mondial.

7.9. Le représentant du Cambodge a fait la déclaration suivante:

7.10. Nous nous associons à la déclaration faite par le Groupe des PMA. Nous nous reportons à la déclaration que nous avons faite à ce sujet à la réunion du Conseil général des 23 et 24 février et demandons qu'elle soit incorporée au compte rendu de la présente réunion.[6] Par ailleurs, nous souhaitons remercier toutes les délégations qui ont soutenu la proposition du Groupe des PMA et celles qui se sont engagées de manière constructive avec celui-ci.

7.11. Le représentant du Cameroun, s'exprimant au nom du Groupe africain, a fait la déclaration suivante:

7.12. Le Groupe africain s'associe à la déclaration faite par le Groupe des PMA et appuie pleinement sa demande, qui est conforme à l'Accord de Marrakech. Nous ne devons ménager aucun effort pour assurer une transition sans heurt aux pays sortis de la catégorie des PMA et faciliter leur développement. Nous prenons note des préoccupations soulevées par les Membres et nous pensons être en mesure de les surmonter par un dialogue ouvert et sincère. Cet ensemble de mesures n'aura pas d'incidence négative sur le commerce mondial. Un rapport récent a montré à quel point les PMA avaient été durement touchés par la pandémie. Le PIB de la plupart des PMA a chuté, malgré les nombreux efforts qu'ils ont déployés pour contenir la pandémie et limiter ses retombées. Nous ne doutons donc pas de pouvoir nous mettre d'accord sur une réponse pratique et légale pour éviter tout contournement d'une décision. Nous appelons les Membres à s'engager en vue de parvenir à un résultat dans ce domaine à la CM12.

[6] À sa demande, la déclaration faite par la délégation du Cambodge au titre de ce point de l'ordre du jour est incorporée dans le compte rendu de la présente réunion et figure aux paragraphes 9.16 et 9.17 du document WT/GC/M/196.

7.13. Le représentant du Sénégal a fait la déclaration suivante:

7.14. Ma délégation se rallie aux déclarations faites par le Tchad et le Bangladesh au nom du Groupe des PMA. La perspective du reclassement d'un PMA constitue une étape importante de son processus de développement. Elle reflète le parcours socioéconomique d'un pays sur plusieurs années. Cependant, le défi auquel un tel pays doit faire face est lié à la perte soudaine et drastique de certaines mesures de soutien international qui lui sont propres, telles que le renforcement des capacités et l'accès au TSD. Dès lors, pour ne pas compromettre le développement socioéconomique des PMA en voie de reclassement, une période de transition devient nécessaire et ce, particulièrement dans le contexte de la pandémie et de la situation géopolitique actuelles. C'est pourquoi le Sénégal soutient la proposition, qui prévoit la prolongation des mesures de soutien dont bénéficiaient déjà les PMA pour une période appropriée après leur reclassement. Cela ne fera que prolonger les avantages qui leur sont déjà accordés aux PMA par leurs partenaires commerciaux.

7.15. Le représentant du Népal a fait la déclaration suivante:

7.16. Je m'associe à la déclaration faite par le Groupe des PMA. Les PMA ont dû faire face à diverses difficultés, notamment d'ordre institutionnel, économique et social, durant la pandémie de COVID-19. La gravité des répercussions de celle-ci sur les PMA ne peut être mesurée uniquement en chiffres. La pandémie a des effets négatifs sur leur réalisation des objectifs de développement, y compris des ODD à l'horizon 2030, ainsi que sur leur reclassement durable. La situation exige donc une action décisive au niveau mondial et au niveau national. Le commerce, en particulier le commerce d'exportation, est un outil important pour relever les défis existants, mieux reconstruire et atteindre l'objectif mondial du reclassement des PMA et les ODD à l'horizon 2030. Cependant, les PMA n'ont pas été en mesure d'exploiter les avantages potentiels du commerce d'exportation, en raison principalement de leurs contraintes en matière de capacités du côté de l'offre et d'autres difficultés. Dans ce contexte, les pays sur le point de sortir de la catégorie des PMA, y compris le Népal, ne sont pas très enthousiastes quant à leur reclassement. Cette situation est due aux difficultés que représente la pandémie dans leur processus de développement et aux pertes potentielles de facilités et de flexibilités dans le domaine des exportations après leur reclassement. Dans ce contexte, la proposition présentée par le Groupe des PMA est particulièrement pertinente et peut constituer une bonne base pour afficher une initiative positive et pragmatique de la solidarité de cette institution. Une fois adoptée, cette proposition contribuerait à la pérennisation du reclassement. Le Groupe des PMA a fait preuve de suffisamment de souplesse dans la proposition d'arrangement intérimaire. Le Népal exhorte tous les Membres à examiner favorablement cette question.

7.17. La représentante de la Tanzanie a fait la déclaration suivante:

7.18. La Tanzanie s'associe à la déclaration faite par le Groupe des PMA. Nous continuons de demander aux Membres de considérer les PMA comme une catégorie spéciale de pays ayant des besoins économiques spéciaux. L'ODD 1 vise à "éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde". Il s'agit d'un engagement multilatéral contre la pauvreté au plus haut niveau du système des Nations Unies. Les PMA doivent faire face à de nombreux défis sociaux et économiques en raison de leurs besoins particuliers et se sont vu accorder plusieurs flexibilités dans les institutions multilatérales, notamment l'OMC. Grâce aux accords et aux décisions de l'OMC, les PMA bénéficient d'un accès préférentiel au marché dans le cadre du Système généralisé de préférences, de règles d'origines préférentielles, d'une dérogation concernant les services, d'une dérogation à l'Accord sur les ADPIC et de bien d'autres mesures. Il ne fait aucun doute que ces arrangements ont considérablement amélioré la situation économique des PMA et réduit les niveaux de pauvreté. Un certain nombre de PMA devraient être reclassés dans un avenir proche, ce qui pourrait changer compte tenu des conséquences de la COVID-19. Les PMA et les Membres en développement ont été durement touchés. Nous le reconnaissons tous. Le fait que plusieurs pays soient sur le point de sortir de la catégorie des PMA est un bon signe de progrès et devrait être encouragé et célébré. Malgré cette bonne nouvelle, il est très inquiétant pour eux de savoir que tout traitement spécial leur sera immédiatement retiré, ce qui aura probablement une incidence sur les progrès réalisés jusque-là. L'OMC devrait donc envisager favorablement une transition sans heurt pour les pays sortant de la catégorie des PMA afin d'éviter de les exposer au danger d'un retour en arrière imminent. Elle joue un rôle important en veillant à ce que les PMA bénéficient de flexibilités dans divers accords et décisions, et nous sommes d'avis que l'ensemble de mesures proposées sera envisagé dans ce même esprit.

7.19. Le représentant des États-Unis a prononcé la déclaration suivante:

7.20. Nous remercions le Groupe des PMA pour ses propositions, que nous avons commentées lors des précédentes réunions du Conseil général. Les États-Unis considèrent que le processus de reclassement est une étape positive, qu'il convient de célébrer. Nous reconnaissons cependant qu'il est important de discuter des défis auxquels les pays sortant de la catégorie des PMA doivent faire face alors qu'ils poursuivent leur croissance économique et leur diversification grâce à leur intégration aux marchés mondiaux. Nous comprenons que des difficultés se présenteront. Nous pensons cependant qu'un commerce plus libre est susceptible d'apporter la stabilité nécessaire, mais aussi un sentiment de vulnérabilité. Le TSD a un rôle à jouer dans la réduction de la vulnérabilité, tout comme l'assistance technique, mais ces deux outils sont plus efficaces lorsqu'ils sont adaptés aux besoins identifiés. Nous prenons note des révisions apportées par le Groupe des PMA dans la soumission d'octobre. Bien qu'elles fassent évoluer la proposition dans une direction plus favorable, des travaux supplémentaires sont nécessaires. Nous apprécions les efforts de sensibilisation déployés par les PMA sur cette question et nous nous réjouissons de poursuivre cette conversation afin de définir une approche qui soutienne les Membres de manière mesurable, spécifique et efficace dans le cadre de leurs processus de reclassement et de transition.

7.21. La représentante de l'Angola a fait la déclaration suivante:

7.22. L'Angola se rallie aux déclarations faites par le Tchad et le Bangladesh au nom du Groupe des PMA, ainsi que par l'ACP et le Groupe africain. Nous exprimons formellement notre engagement et notre soutien en faveur d'un arrangement provisoire pour une transition sans heurt des pays sortis de la catégorie des PMA prolongeant de six à neuf ans les préférences commerciales unilatérales et l'accès préférentiel aux marchés accordés aux PMA. Le concept d'une transition sans heurt n'est aujourd'hui pas suffisant pour aider les PMA face à l'incidence de la COVID-19. Dans ce contexte mondial critique, le processus de reclassement des PMA ne peut pas se résumer à une évaluation économique. Il doit plutôt être considéré comme un engagement approfondi en faveur d'un nouveau développement durable et à long terme des PMA. Le reclassement des PMA devrait donc reposer sur l'intégration de ces pays dans l'économie mondiale au moyen d'un renouvellement de l'aide, de la coopération et de l'investissement visant à renforcer leur résilience économique, sociale et sanitaire. Ainsi, l'Angola s'attend à ce que la CM12 qui approche prenne en compte cet objectif, en plus du concept de transition sans heurt, et qu'elle fasse une déclaration visant à soutenir le redressement économique et social des PMA. Les PMA doivent faire face à des défis très exigeants. Ils ont besoin de programmes spécifiques et d'un ensemble d'actions contribuant à rassembler dans un cadre solide tous les différents organismes, projets et ressources financières susceptibles de les aider à accéder à leurs engagements et à les mettre en œuvre. Le nouveau programme d'action décennal est urgent pour que les PMA parviennent à un développement durable et à une intégration équitable dans l'économie et le commerce mondiaux. L'Angola suggère donc au Conseil général d'inclure une telle déclaration dans la présente proposition sur le reclassement des PMA qui sera adoptée à la CM12 en tant que contribution institutionnelle à la prochaine Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA5), qui se tiendra cette année à Doha, au Qatar.

7.23. Le représentant de l'Union européenne a prononcé la déclaration suivante:

7.24. L'Union européenne est consciente des difficultés rencontrées par les PMA pour s'intégrer dans le système commercial mondial. Nous estimons qu'un soutien et des flexibilités proportionnels aux besoins et aux contraintes en matière de capacité devaient exister pour les Membres de l'OMC. En ce qui concerne les PMA, nous sommes disposés à leur fournir un soutien au travers de nos programmes. Dans le domaine du commerce en particulier, l'Union européenne a pour objectif principal de renforcer la capacité des pays à prendre des engagements favorisant leur intégration dans l'économie mondiale. De notre point de vue, c'est la meilleure façon pour l'OMC de contribuer efficacement à l'intégration des PMA. L'Union européenne continuera de soutenir les initiatives constructives visant à mieux intégrer les Membres ayant des contraintes de capacités dans le système commercial mondial, et nous tiendrons compte de la situation spécifique des pays sortant de la catégorie des PMA. L'Union européenne encourage en particulier les discussions fondées sur une analyse mettant en lumière les difficultés spécifiques rencontrées.

7.25. La représentante de la Jamaïque, au nom du Groupe ACP, a prononcé la déclaration suivante:

7.26. Le Groupe ACP apporte son plein soutien aux propositions présentées par le Groupe des PMA. Il est bien connu que le fait de sortir de la catégorie des PMA ne donne pas immédiatement lieu à une amélioration des moyens de subsistance ou à une capacité accrue de prendre des engagements plus importants. La pandémie de COVID-19 a également démontré les lourdes retombées qu'une seule crise peut avoir sur les trajectoires de développement et les résultats des populations vulnérables et des économies en développement. Nous constatons que les PMA, y compris certains de ceux qui doivent être reclassés, auront besoin de plusieurs années pour rétablir les progrès en matière de développement qui avaient été réalisés avant la pandémie et qui ont influencé les critères de reclassement. Les recherches de la CNUCED ont montré qu'à partir de 2020, en raison des retombées de la pandémie de COVID-19 et de la récession qui y est associée, les PMA ont enregistré leurs pires résultats socioéconomiques depuis 30 ans. En moyenne, le délai médian pour que les PMA retrouvent les niveaux de PIB par habitant qu'ils avaient avant la crise sera d'environ 3 ans, et il est prévu qu'un tiers des 46 PMA, y compris les plus pauvres, auront besoin d'au moins 5 ans pour retrouver leurs niveaux de PIB par habitant, qui étaient déjà faibles en 2019. Selon les estimations, dans les PMA, 35 millions de personnes supplémentaires vivent avec moins de 1,90 USD. En outre, on estime que pas moins de 35% de l'ensemble des populations des PMA vit en dessous du seuil d'extrême pauvreté depuis 2021. Les répercussions réelles de la pandémie ne se sont pas encore pleinement concrétisées, étant donné que des secteurs tels que l'éducation, qui est essentielle à la bonne intégration des PMA dans l'économie mondiale, ont été perturbés par la pandémie, ce qui entraînera des conséquences à long terme sur le développement. Les prévisions de ralentissement de la croissance économique mondiale devraient également être prises en compte, notamment compte tenu de l'incidence récente de la crise économique et financière mondiale, en particulier sur les PMA. Un processus de transition sans heurt est d'autant plus essentiel que la crise alimentaire actuelle est sur le point de frapper de plein fouet les pays en développement importateurs de produits alimentaires, et plus encore ceux d'entre eux qui sont des PMA; nous prions instamment les Membres de continuer à travailler de manière constructive et de faire preuve de flexibilité afin que l'OMC puisse faire de cette initiative un résultat de la CM12. Le Groupe ACP soutient ce processus et pense qu'il est possible pour nous de présenter aux ministres un projet de décision en accord avec les idées présentées par le Groupe des PMA.

7.27. Le représentant du Togo a fait la déclaration suivante:

7.28. Nous nous associons à la déclaration faite par le Groupe des PMA. L'adoption, en 2004 et en 2012, des résolutions de l'Assemblée des Nations Unies mentionnées dans notre proposition en faveur d'une transition sans heurt a été inspirée par le faible niveau de développement socioéconomique, caractérisé par un manque d'équipements modernes, des revenus faibles et répartis de manière inégale et des ressources financières nationales largement insuffisantes. Ces résolutions invitent donc tous les Membres à envisager d'accorder aux pays reclassés les mesures spéciales et différenciées dont ils bénéficient déjà, ainsi que les exemptions dont profitent les PMA, pour une période appropriée tenant compte du niveau du développement du pays concerné. L'adoption de ces deux résolutions est un signal fort envoyé à la communauté internationale à l'égard des différents partenaires des PMA. En outre, la part négligeable de ce groupe dans le commerce international montre à quel point cette aide est nécessaire après le reclassement. Le choc sans précédent entraîné par la pandémie de COVID-19 a exercé une forte pression sur l'équilibre macroéconomique de ces pays, en particulier des PMA, ce qui a encore affaibli leurs capacités commerciales et économiques déjà mises à mal par un déficit structurel. Il est donc nécessaire de traduire ces résolutions en actions en soutenant une transition sans heurt pour les pays sortis de la catégorie des PMA et ce, pendant une période appropriée après l'entrée en vigueur de la décision pertinente de l'Assemblée générale des Nations Unies portant sur le reclassement d'un pays.

7.29. Le représentant de la République de Corée a prononcé la déclaration suivante:

7.30. Les résultats d'une Conférence ministérielle seraient incomplets s'ils ne comprenaient pas des mesures tangibles répondant aux préoccupations des PMA. À cet égard, je remercie le Groupe des PMA pour sa proposition provisoire et salue son initiative. Ma délégation est disposée à collaborer de manière constructive avec le Tchad et le Bangladesh, ainsi qu'avec d'autres auteurs, en vue de parvenir à un résultat livrable sur cette question pour la CM12. Dans ce contexte, je souhaite aujourd'hui souligner trois points spécifiques concernant le document WT/GC/W/829 qui pourraient selon nous contribuer à faciliter la convergence. Premièrement, j'accueille avec satisfaction la proposition de charger le Sous-Comité des PMA de se pencher sur un ensemble de mesures de

soutien et de faire rapport au Conseil général à sa première réunion de 2023. La présentation du rapport à la première réunion que le Conseil général tiendra l'année prochaine est particulièrement opportune, car ce serait une contribution substantielle et pertinente de l'OMC à l'approche de la deuxième partie de la cinquième Conférence sur les PMA, prévue en mars 2023. Deuxièmement, nous pensons que le Sous-Comité des PMA pourrait élargir le champ de la discussion par rapport à ce qui est envisagé dans la proposition actuelle en examinant également la durée adéquate des périodes de prolongation de l'accès préférentiel aux marchés. Les régimes FDSC sont certes des mesures que les Membres décident de prendre de manière unilatérale, mais les précédentes décisions ministérielles de l'OMC à ce sujet ont contribué à dynamiser et à orienter les décisions nationales correspondantes. En outre, il n'y a guère de raison pour que l'OMC ne discute pas des calendriers appropriés pour la prolongation des régimes FDSC et ne fasse pas de suggestions qui permettraient d'éclairer davantage les décisions nationales à cet égard. Troisièmement, dans le prolongement de ce dernier point, nous pensons que les Membres pourraient définir le cadre temporel approprié pour la prolongation des régimes FDSC d'ici la réunion du Conseil général de l'année prochaine plutôt que la CM12. Je dis cela parce qu'aucun reclassement n'est prévu avant décembre 2023. Les intérêts des PMA seraient mieux servis si la Conférence ministérielle donnait pour instruction au Sous-Comité des PMA d'établir avec soin un calendrier plus réaliste pour la prolongation auquel les Membres qui le souhaitent pourraient effectivement souscrire. La Corée se réjouit de discuter d'un produit livrable provisoire pour la CM12 avec les Membres concernés.

7.31. Le représentant du Nigéria a fait la déclaration suivante:

7.32. Comme il l'a déclaré à de précédentes réunions du Conseil général, le Nigéria soutient la proposition, car nous pensons que les pays sortis de la catégorie des PMA ont besoin d'aide pendant leur période de transition pour favoriser la stabilité. Les PMA reclassés devraient avoir recours aux flexibilités spécifiques aux PMA pendant une durée convenue lors de leur période de transition. Nous souhaitons également encourager les Membres accordant des préférences commerciales unilatérales à envisager d'accorder les avantages aux pays sortis de la catégorie des PMA pendant une période raisonnable.

7.33. La représentante de l'Afrique du Sud a fait la déclaration suivante:

7.34. Nous nous associons aux déclarations du Groupe africain et du Groupe ACP. Nous soutenons les efforts continus du Groupe des PMA en vue d'un résultat significatif sur la question du reclassement et nous rappelons nos déclarations antérieures sur la question. Nous reconnaissons, comme beaucoup l'ont indiqué, que le reclassement est une étape importante, mais que la suppression des mesures internationales de soutien associées au statut de PMA est susceptible de représenter des difficultés pour les pays sortant de la catégorie. Il est donc important que nous continuions à étudier le soutien qui peut être apporté aux PMA et nous attendons avec impatience une discussion constructive en vue d'une décision ministérielle à la CM12.

7.35. Le représentant de l'Inde a fait la déclaration suivante:

7.36. L'Inde a soutenu sans équivoque les propositions du Groupe des PMA figurant dans ces documents. Elle reste fervente partisane de l'intégration des PMA dans le système commercial multilatéral. Nous avons non seulement contribué aux efforts visant à accroître leur part dans le commerce mondial, mais avons également été un partenaire fiable et digne de confiance. Alors que la pandémie continue de peser sur les vies, les moyens de subsistance et les économies, les PMA ont été touchés de manière disproportionnée. Il serait donc utile d'envisager de leur accorder davantage de temps pour relever les défis auxquels ils doivent faire face. L'Inde exhorte les Membres à s'engager de manière constructive et à travailler rapidement pour un résultat raisonnable à la CM12.

7.37. Le représentant du Vanuatu a fait la déclaration suivante:

7.38. Nous nous rallions aux déclarations faites par le Tchad et le Bangladesh au nom du Groupe des PMA et appuyons la déclaration faite par le Groupe ACP. Le Vanuatu est sorti de la catégorie des PMA en 2020, une décision courageuse et responsable au milieu de la pandémie. Depuis, notre croissance économique a-t-elle explosé pour atteindre des sommets vertigineux? Non. Notre petite taille et nos vulnérabilités ont-elles changé? Non. La menace du changement climatique a-t-elle diminué? Non. La transition a-t-elle augmenté notre part du commerce mondial? Probablement pas.

Quelles seront les conséquences de la pandémie, des cyclones et des tsunamis sur un pays sorti de la catégorie des PMA qui est aussi une petite économie vulnérable? Ce sont des questions sérieuses qui doivent être posées. À ce titre, nous demandons le soutien des Membres et leur engagement à appuyer les propositions présentées par les PMA. Célébrons tous les PMA en voie de reclassement et les pays sortis de cette catégorie. Nous espérons que ces propositions seront examinées favorablement à la CM12.

7.39. Le représentant du Japon a fait la déclaration suivante:

7.40. Le Japon reconnaît qu'il est important de prévoir des mesures spéciales pour les Membres en développement et les PMA Membres afin qu'ils puissent s'engager sans heurt dans le système commercial multilatéral, et a offert un traitement préférentiel spécial aux PMA et un système généralisé de préférences à un groupe plus grand de Membres en développement. S'agissant de la proposition du Groupe des PMA, les systèmes tarifaires préférentiels et la période durant laquelle ils sont mis en œuvre reflètent normalement la situation du pays qui les offre et de ses bénéficiaires. Nous devrions donc étudier avec attention la question de la mise en place préalable d'une norme pour la durée de la prolongation. Les discussions au niveau technique sont nécessaires pour faire avancer les travaux sur cette question. Le Japon continuera à participer de manière constructive à cette discussion.

7.41. Le représentant du Royaume-Uni a fait la déclaration suivante:

7.42. Permettez-moi de commencer par remercier le Tchad et le Groupe des PMA pour leur engagement constructif sur le reclassement et le développement durables des PMA. Comme d'autres l'ont dit, le reclassement est une étape à célébrer, malgré les nombreux défis qui peuvent l'accompagner. J'ai récemment eu le plaisir d'assister à la retraite des PMA, durant laquelle j'ai présenté notre propre action en faveur du développement durable des PMA, qui repose notamment sur un éventail de programmes d'aide au commerce et de développement économique dont nous disposons en tant que nation, auxquels s'ajoutent une liste croissante d'accords de partenariat économique avec plus de 30 pays en développement, dont de nombreux PMA. Nous sommes en train de développer notre propre système commercial pour les pays en développement, que nous espérons plus favorable, en essayant d'être le mieux entourés possible et en apprenant des autres systèmes de ce type, de leurs avantages comme de leurs inconvénients. Nous reconnaissons à quel point il est important pour les PMA d'obtenir un résultat positif à la CM12 sur ces questions et nous attendons avec intérêt de poursuivre les travaux avec le Groupe des PMA et d'autres Membres en vue de trouver un terrain d'entente concernant leurs propositions.

7.43. Le représentant du Canada a prononcé la déclaration suivante:

7.44. Le Canada soutient largement les efforts visant à assurer une transition sans heurt pour les pays sortant de la catégorie des PMA. En ce qui concerne la proposition initiale et la proposition provisoire, nous avons des questions sur la durée de la période de transition et sur la volonté de faire en sorte que les mesures soient appliquées de manière automatique, équitable et inconditionnelle. Au sujet de la période de transition, par exemple, nous souhaiterions mieux comprendre le raisonnement qui sous-tend les durées de 6, 9 et 12 ans proposées, et notamment le lien avec le processus de reclassement de l'ONU.

7.45. Le représentant du Royaume d'Arabie saoudite a fait la déclaration suivante:

7.46. En ce qui concerne ce point de l'ordre du jour, nous aimerions obtenir un résultat positif à la CM12 sur la proposition présentée par le Groupe des PMA.

7.47. Le représentant du Tchad, en tant que Coordonnateur du Groupe des PMA, a fait la déclaration suivante:

7.48. Je voulais simplement, au nom du Groupe des PMA, remercier tous les Membres pour leur soutien. Nous avons pris note des réserves exprimées par certains Membres et nous allons poursuivre les discussions afin de tenter de parvenir à une convergence. Le Coordonnateur du Groupe africain a dit quelque chose qui est tout à fait juste: accéder aux demandes des PMA ne devrait avoir aucune incidence sur les Membres, ou tout au plus une incidence négligeable. C'est là la réalité. J'espère que nous examinons tous notre proposition sous cet angle. Cela pourrait

contribuer à une convergence sur cette question. Nous avons démontré notre volonté de négocier avec les Membres. Nous sommes même disposés à revoir nos ambitions. C'est pour cette raison que nous avons présenté une proposition d'arrangement provisoire. Nous devons prendre en compte le contexte actuel et les défis spécifiques qui sont liés à la pandémie et au contexte géopolitique, au niveau mondial, qui ont tous des conséquences de taille pour les PMA. Le fardeau est encore plus lourd pour les PMA appelés à être reclassés. Il est par conséquent important de maintenir les mesures de soutien existantes afin d'assurer une transition sans heurt et de stabiliser les économies des pays sortis de la catégorie des PMA, qui vont avoir besoin d'un certain nombre d'années pour se reconstruire, surtout compte tenu de la situation actuelle. Nous comptons sur tous les Membres pour assurer un résultat consensuel sur cette question. Nous sommes prêts à discuter et à faire preuve de souplesse afin de parvenir à un résultat significatif à la CM12.

7.49. Le représentant du Bangladesh, point focal du Groupe des PMA chargé du reclassement des PMA, a prononcé la déclaration ci-après.

7.50. Permettez-moi de me joindre au Tchad pour remercier tous les collègues qui se sont exprimés aujourd'hui. Nous sommes satisfaits de l'évolution positive de cette réunion sur cette question. Nous espérons que nos discussions nous permettront de résoudre la question et de trouver un terrain d'entente. En ce qui concerne plus particulièrement la question du Canada, nous sommes bien entendu disposés à dialoguer avec vous à ce sujet. Nous restons flexibles et nous apprécions toute recommandation de nos collègues et partenaires.

7.51. La Directrice générale a prononcé la déclaration suivante:

7.52. Je souhaite simplement remercier les Membres d'avoir reconnu à quel point la question du reclassement des PMA était importante. Au cours de l'année écoulée, nous avons discuté et travaillé avec les PMA, notamment lors de la retraite, afin d'essayer de trouver un terrain d'entente approprié qui conviendrait à tous ceux qui examinent la question, y compris les PMA. Je pense que nous pouvons y arriver et que ce serait important. Comme l'a dit M. l'Ambassadeur Manley, le reclassement est une étape à célébrer. Cependant, compte tenu des temps difficiles que nous traversons, il est également important d'envisager une période de transition appropriée. Je souhaite donc simplement vous remercier et j'espère que nous pourrons trouver une solution mutuellement acceptable sur cette question.

7.53. Le Conseil général a pris note des déclarations.

8 DÉCLARATION CONJOINTE SUR UN COMMERCE OUVERT ET PRÉVISIBLE DES PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES – DEMANDE PRÉSENTÉE PAR LE ROYAUME-UNI

8.1. Le représentant du Royaume-Uni a fait la déclaration suivante:

8.2. C'est pour moi un grand honneur de présenter cette déclaration conjointe pour un commerce ouvert et prévisible des produits agricoles et alimentaires. Comme vous le savez, la Banque mondiale prévoit une augmentation de 37% des prix mondiaux des denrées alimentaires. Le Programme alimentaire mondial nous avertit que nous allons au-devant d'une succession de catastrophes. Dans de telles circonstances, cette Organisation et ses Membres – c'est-à-dire nous dans cette salle – ne peuvent rester indifférents et notre travail ne peut manquer de pertinence. C'est la raison pour laquelle la semaine dernière, le Royaume-Uni, conjointement avec plus de 50 autres Membres, a distribué cette déclaration sous la cote WT/GC/248. Suite à la diffusion de ce document, nous avons accueilli vendredi de nouveaux coauteurs et je tiens à remercier chacun d'entre eux. Je souhaite souligner brièvement que cette déclaration revêt une grande importance pour la délégation de mon pays et j'invite les autres coauteurs à contribuer, de manière brève et concise, comme l'a suggéré le Président, selon qu'il conviendra. Nous ne pouvons pas prétendre ignorer la cause des hausses de prix et des pénuries les plus récentes. Comme l'a déclaré le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial la semaine dernière, l'Ukraine produit en temps normal des denrées alimentaires pour 400 millions de personnes à travers le monde. Elle est l'un des principaux exportateurs mondiaux de blé, de maïs ou encore d'huile de tournesol, et ne peut plus assumer ce rôle du fait de l'invasion illégale et non provoquée de son territoire. Alors que les infrastructures agricoles et de transport de l'Ukraine subissent des bombardements, ses terres fertiles jusqu'alors cultivées sont devenues des champs de bataille et ses équipements céréaliers et agricoles sont pillés. Les incidences sur la population et l'économie de l'Ukraine sont grotesques. Les effets de ces événements

se font sentir dans le monde entier – dans nos magasins, dans nos cuisines et dans les ventres affamés de la population mondiale. Cette déclaration conjointe constitue un début de réponse à la question de savoir ce que nous pouvons faire en pareilles circonstances. Il y a actuellement assez de nourriture pour tous les citoyens du monde. Toute la question est de savoir comment garantir l'accès à ces denrées alimentaires.

8.3. Madame la Directrice générale, comme vous l'avez dit, le commerce est d'une importance capitale pour lutter contre la faim. Nous devons travailler ensemble pour que les marchés agricoles mondiaux restent ouverts et transparents, et pour éviter les restrictions à l'exportation et le stockage injustifiés qui ne feraient qu'exacerber les problèmes auxquels sont déjà confrontés les populations les plus vulnérables de par le monde. Comme indiqué dans cette déclaration conjointe, nous, le Royaume-Uni et les autres coauteurs, nous engagerons nous-mêmes à faire preuve de modération dans nos politiques commerciales et nous nous efforcerons de faire en sorte que toute mesure immédiate que nous prenons n'entraîne pas de conséquences négatives sur le long terme. Nous réaffirmons par ailleurs collectivement notre engagement de ne plus recourir aux restrictions à l'exportation pour les achats humanitaires du Programme alimentaire mondial, ce que nous aurions dû faire il y a 10 ans déjà. Le fait d'en savoir davantage sur le niveau des stocks, y compris où ils se trouvent, nous aiderait tous à réduire les incertitudes et la volatilité sur nos marchés. Nous avons besoin d'analyses de qualité régulières des mesures que nous prenons et de la manière dont elles influent sur le commerce des principaux produits. Nous devons mettre à profit les relations que nous entretenons avec d'autres organisations monétaires internationales pour pouvoir examiner l'évolution de la sécurité alimentaire, y compris au titre d'un point permanent de l'ordre du jour des réunions ordinaires du Comité de l'agriculture. Enfin, la déclaration conjointe que nous introduisons aujourd'hui ne résume pas tout ce que nous pensons pouvoir accomplir dans le cadre de cette Organisation. Nous pensons qu'elle constitue un tremplin pour des travaux et des engagements supplémentaires et plus substantiels à la CM12 et au-delà. Nous espérons que chaque Membre de cette Organisation, chaque personne dans cette salle, trouvera dans cette déclaration conjointe un point sur lequel il sera d'accord et que nous pourrons reprendre certains de ses éléments pour les développer et les améliorer. Nous invitons les autres Membres qui ne l'ont pas encore fait à devenir coauteurs de ce texte et à se joindre à nous dans cette entreprise commune.

8.4. Le représentant de l'Ukraine a fait la déclaration suivante:

8.5. Depuis qu'elle est Membre de l'OMC, l'Ukraine a toujours plaidé en faveur du maintien de marchés et d'échanges agricoles ouverts et prévisibles afin d'assurer la continuité des flux de denrées alimentaires. Elle a par conséquent travaillé avec d'autres cosignataires à l'élaboration d'une réponse immédiate appropriée pour affronter la crise alimentaire qui s'est annoncée suite à l'agression de la Russie, qui a encore aggravé une situation déjà difficile. Nous nous félicitons du soutien apporté par plus de 50 Membres qui ont déjà coparrainé le document, et par ceux qui les rejoignent aujourd'hui. L'Ukraine étant l'un des principaux producteurs et exportateurs mondiaux de produits agricoles essentiels tels que le blé, le maïs, l'orge et l'huile de tournesol, elle contribue notamment à la sécurité alimentaire mondiale et à la réalisation des Objectifs de développement durable, en étroite coopération avec le Programme alimentaire mondial. Selon les spécialistes, 400 millions de personnes dans le monde dépendent de l'approvisionnement en céréales ukrainiennes. Toute entrave aux exportations ukrainiennes met en péril la sécurité alimentaire des pays qui dépendent de l'approvisionnement de l'Ukraine. Avant l'invasion militaire russe, l'Ukraine exportait chaque mois jusqu'à 5 millions de tonnes de produits agricoles via les ports d'Odessa et de Mikolayiv. Toutefois, ces exportations sont devenues quasiment impossibles en raison des actions de la Russie, qui ont entraîné la fermeture des ports maritimes et le blocus des ports de la mer Noire et de la mer d'Azov, et ont compromis la sécurité du passage des navires en raison de la libération de mines marines. Les troupes russes posent des mines dans les champs agricoles et endommagent les infrastructures agricoles essentielles en volant les céréales, le carburant et d'autres intrants agricoles des agriculteurs ukrainiens, et compromettent ce faisant les récoltes futures. La guerre déclarée par la Russie à l'Ukraine est devenue un problème de sécurité alimentaire pour de nombreux pays, en particulier pour les pays à faible revenu tributaires des importations de denrées alimentaires et pour les populations vulnérables. Étant donné que l'Ukraine assure un approvisionnement en céréales et en huile de tournesol principalement en Afrique et en Asie, certains de ces pays sont déjà confrontés à une crise humanitaire liée à l'absence d'exportations de céréales ukrainiennes et à l'augmentation des prix mondiaux.

8.6. En dépit de la guerre totale lancée par la Fédération de Russie, l'Ukraine fait tout son possible pour produire des produits agricoles et approvisionner les marchés mondiaux, en quête de toutes

possibilités et nouvelles solutions. Dans le même temps, nos agriculteurs font de leur mieux pour ne pas manquer la saison de croissance, au péril de leur vie. La campagne d'ensemencement a été lancée dans toutes les régions d'Ukraine et se poursuit sous les tirs. De nombreux agriculteurs se rendent aux champs avec des gilets pare-balles, entre deux bombardements. La Russie met tout en œuvre pour créer une crise alimentaire dans les régions du sud et de l'est de l'Ukraine, bien connues pour leur production agricole. Récemment, nombre d'agriculteurs des territoires temporairement occupés rapportent que les occupants russes pillent leurs céréales en masse. Les Russes exportent les céréales volées aux agriculteurs vers le territoire temporairement occupé de la République autonome de Crimée et vers la Fédération de Russie. Ces exportations illégales de céréales ukrainiennes sont un autre exemple des actions destructrices de la Russie qui, en particulier, vont à l'encontre des principes fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture – assurer la sécurité alimentaire et éliminer la faim. En plus de provoquer une crise humanitaire, la Russie cherche à priver l'Ukraine d'une source importante de revenus et de denrées alimentaires pour les Ukrainiens des territoires occupés. Elle utilise la nourriture comme une arme de guerre, ce qui rappelle involontairement l'Holodomor de 1932-1933 au cours duquel 4 à 10 millions de personnes ont péri suite au génocide du peuple ukrainien orchestré par les autorités soviétiques. Tant que la guerre se poursuivra, ses répercussions négatives se feront sentir durablement dans le monde entier. Mettre fin à la guerre au plus vite permettrait d'apporter aux marchés internationaux des produits alimentaires le soulagement dont ils ont besoin. Pour notre part, nous tenons à assurer que l'Ukraine reste soucieuse de ses obligations internationales et fera tout ce qui est en son pouvoir pour assurer la stabilité et la prévisibilité du système commercial international.

8.7. Le représentant de la Norvège a fait la déclaration suivante:

8.8. La Norvège est l'un des coauteurs de cette déclaration conjointe. La situation en matière de sécurité alimentaire mondiale s'est fortement détériorée au cours des derniers mois. Une situation déjà difficile, caractérisée par des perturbations des chaînes d'approvisionnement et des prix élevés des intrants et des produits agricoles, a été encore aggravée par l'attaque militaire de la Russie contre l'Ukraine. De par son attaque militaire non provoquée et illégale, le gouvernement russe est directement responsable du choc manifeste que subissent les systèmes alimentaires mondiaux, dont les conséquences se font sentir dans le monde entier et qui entraîne une augmentation de l'insécurité alimentaire pour les plus démunis et les plus vulnérables. À cet égard, la déclaration conjointe souligne combien il importe que le commerce des intrants et des produits agricoles soit ouvert et prévisible. Elle met en évidence le besoin de transparence et la nécessité de faire preuve de retenue dans l'imposition de restrictions à l'exportation injustifiées, ainsi que l'importance qu'il y a à trouver enfin un terrain d'entente et à appuyer la décision visant à exempter les achats du PAM de toute restriction à l'exportation. Autant d'éléments auxquels nous devrions réfléchir dans l'optique d'un résultat à la CM12.

8.9. Le représentant du Nigéria a fait la déclaration suivante:

8.10. Compte tenu de la sévérité des difficultés en matière de sécurité alimentaire que rencontrent actuellement les pays en développement, une réponse efficace et adaptée de l'OMC est nécessaire pour remédier aux causes structurelles. L'Afrique est en proie à une crise alimentaire sans précédent dans l'histoire récente. Actuellement, 7 des 10 principales zones au monde où sévit la faim se trouvent en Afrique et des centaines de millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire sur notre continent. Nous devons par conséquent œuvrer collectivement à l'obtention de résultats qui permettent de relever efficacement les défis de l'insécurité alimentaire et de la perte de moyens de subsistance. Nous prenons note de la déclaration faite par le Royaume-Uni. Toutefois, le moyen le plus efficace par lequel l'OMC peut contribuer à remédier aux difficultés en matière de sécurité alimentaire des pays en développement Membres consiste à faire en sorte que la CM12 aboutisse à des résultats axés sur la correction des asymétries existantes dans l'Accord sur l'agriculture, ainsi que sur la préservation et la fourniture d'une marge de manœuvre pour que les pays en développement Membres obtiennent le soutien dont ils ont besoin pour renforcer leur productivité agricole et pour que les petits exploitants bénéficient de possibilités économiques. Ceci favoriserait la mise en place d'un secteur agricole résiliant dans les pays en développement Membres. La dépendance accrue des pays en développement dotés de ressources limitées à l'égard des marchés internationaux pour répondre à leurs besoins alimentaires n'a pas permis de remédier à leur situation d'insécurité alimentaire. Cela tient au fait que le défi de l'accès aux denrées alimentaires par les populations pauvres et vulnérables a davantage trait à des difficultés liées aux moyens de subsistance qu'à un problème d'approvisionnement alimentaire. En juillet 2021, le

Groupe africain a présenté une proposition sur la sécurité alimentaire au Comité de l'agriculture réuni en session extraordinaire, contenue dans le document JOB/AG/206, afin qu'elle soit examinée par les Membres et définie comme prioritaire pour la CM12. Les principaux éléments de cet ensemble de mesures étaient les suivants: i) une solution permanente à la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire; ii) la réduction substantielle du soutien ayant des effets de distorsion des échanges, en particulier de la MGS consolidée finale; iii) la réduction des MGS par produit pour le coton au niveau *de minimis*; iv) un résultat sur le MSS qui soit aisé à mettre en œuvre, prévoit des recours efficaces, soit applicable à tous les échanges commerciaux et n'impose pas davantage de conditionnalités que les sauvegardes spéciales; v) la préservation de la catégorie développement au titre de l'article 6:2 et du traitement spécial et différencié au titre de l'article 6:4 pour soutenir le développement rural et agricole et les agriculteurs dotés de ressources limitées; et vi) un résultat sur la proposition concernant les prohibitions ou restrictions à l'exportation de produits agricoles dans le cadre du Programme alimentaire mondial, qui tienne compte des préoccupations en matière de sécurité alimentaire nationale des PDINPA et des PMA et protège la sécurité alimentaire nationale des Membres fournisseurs. Nous appelons les Membres à examiner favorablement les éléments de la proposition du Groupe africain, afin de nous aider à obtenir les résultats nécessaires pour remédier aux difficultés en matière de sécurité alimentaire mondiale.

8.11. Le représentant du Japon a fait la déclaration suivante:

8.12. Le Japon se félicite de l'initiative du Royaume-Uni et des efforts qu'il déploie, et apporte son soutien à cette déclaration conjointe en tant que l'un de ses coauteurs. Nous sommes préoccupés par la gravité de la situation actuelle en matière de sécurité alimentaire mondiale, y compris par la perturbation des chaînes d'approvisionnement alimentaire et la volatilité des prix des denrées agricoles causées par l'agression illégale de la Russie contre l'Ukraine. Le Japon a fermement demandé à la Russie de cesser son attaque et de rapatrier ses troupes immédiatement en territoire russe. C'est le seul moyen de faire cesser les perturbations de la chaîne d'approvisionnement. Nous sommes inquiets chaque jour qui passe quant au fait qu'un report du cessez-le-feu ne ferait qu'exacerber la crise de la sécurité alimentaire mondiale. Nous appelons les Membres à maintenir leurs marchés alimentaires et agricoles ouverts, prévisibles et transparents en se gardant d'imposer des mesures injustifiées de restriction à l'exportation visant les produits agricoles qui, si elles l'étaient, augmenteraient l'incertitude et déboucheraient sur une spirale de hausse des prix et de nouvelles restrictions. Nous estimons que les Membres devraient répondre à cette question importante à la CM12, y compris s'agissant de l'engagement pris au niveau multilatéral de ne pas imposer de restrictions à l'exportation sur les denrées alimentaires achetées à des fins humanitaires non commerciales par le PAM. À cet égard, nous encourageons les autres Membres à s'associer à cette déclaration qui pourrait permettre de montrer que le renforcement du système commercial multilatéral aidera à rendre les systèmes alimentaires plus résilients, plus efficaces et plus durables face aux crises futures.

8.13. Le représentant de l'Équateur a fait la déclaration suivante:

8.14. L'Équateur observe avec grande inquiétude les répercussions directes et indirectes d'un événement très spécifique, à savoir la guerre en Ukraine, sur l'offre de denrées alimentaires et le commerce des intrants agricoles. Bien que la première victime de ce conflit soit la population civile ukrainienne, les organisations internationales telles que la FAO décrivent les conséquences très graves de la situation actuelle sur le commerce de produits alimentaires et la production agricole. Des mesures spécifiques doivent être prises afin d'éviter une réduction de l'offre de produits alimentaires, la désorganisation de la production agricole et les pertes d'emploi. La question des conséquences de la guerre en Ukraine sur l'approvisionnement en engrais de qualité relève d'un point différent de l'ordre du jour. Toutefois, je souhaite m'associer au Pérou, au Guatemala et au Brésil, qui ont souligné hier combien il importe de ne pas perdre de vue la situation du commerce des engrais, qui constituent des intrants essentiels à la production agricole et, partant, à la garantie de la sécurité alimentaire pour de nombreux Membres, parmi lesquels l'Équateur. En conséquence, l'Équateur s'est associé à la déclaration présentée aujourd'hui par le Royaume-Uni. Nous estimons que ce document rend compte des préoccupations que je viens d'exprimer. Enfin, nous souhaitons faire observer que la situation en Ukraine nous rappelle à tous à quel point il importe de parvenir à des accords à long terme dans le domaine de l'agriculture afin de disposer d'un système commercial multilatéral prévisible, solide et juste. Nous réitérons toutes nos déclarations antérieures dans lesquelles nous avons lancé un appel en faveur d'un examen approfondi des trois piliers dans le cadre des négociations sur l'agriculture, tenant en outre compte des situations particulières de certains Membres en développement.

8.15. Le représentant du Mexique a fait la déclaration suivante:

8.16. Nous remercions le Royaume-Uni d'avoir présenté cette déclaration, qui souligne qu'il est urgent et essentiel de garantir les flux commerciaux de produits alimentaires, ainsi que de produits et services indispensables à l'agriculture afin d'éviter une crise alimentaire imminente. Un certain nombre de signaux ne peuvent être ignorés et ont amené mon pays à s'associer à cette déclaration. Une crise alimentaire est peut-être sur le point de devenir réalité. Nous ne devons pas aggraver la situation. Le commerce joue un rôle prédominant dans la lutte contre l'insécurité alimentaire. Nous nous engageons donc par le biais de cette déclaration à garder les marchés ouverts, transparents et prévisibles, compte tenu de la période difficile que nous traversons et face à l'éventualité d'une crise alimentaire. Nous sommes confrontés à une situation alarmante d'augmentation de la faim. La hausse des prix et les disparités au niveau de la disponibilité des denrées alimentaires vont faire basculer un grand nombre de personnes dans la précarité de par le monde. D'après les estimations, plus de 332 millions de personnes dans le monde vont être confrontées à l'insécurité alimentaire. Nous devons par conséquent, à notre niveau, prendre des mesures qui permettent de faire en sorte que les règles commerciales contribuent à la sécurité alimentaire mondiale. Il y a quelques jours, le Programme alimentaire mondial nous a dressé un tableau très inquiétant: un nombre beaucoup plus important de personnes vont avoir besoin d'une aide alimentaire, alors même que le rendement des fonds et des activités du Programme va baisser en raison de la hausse des coûts. D'après le PAM, 145 millions de personnes auront besoin d'une aide alimentaire en 2022, soit 17 millions de plus qu'en 2021. Les Membres doivent apporter leur contribution pour faciliter les activités du Programme, et cette contribution ne doit pas seulement consister à aider à la réalisation des évaluations monétaires, mais aussi à adopter la Décision ministérielle visant à garder nos marchés ouverts et prévisibles. Les mesures à court et moyen termes prises par les Membres pour affronter ces difficultés auront des répercussions sur le commerce des produits agricoles et la sécurité alimentaire mondiale, et le fait de connaître ces mesures en temps voulu nous permettra d'améliorer la prise des décisions concernant les politiques. Le fait de disposer d'un système commercial multilatéral solide, transparent et prévisible est bénéfique pour tous. Nous devons examiner et analyser les mesures que nous prenons tous en réponse aux difficultés auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui. Il est par conséquent nécessaire de garder une certaine latitude au sein du Comité de l'agriculture pour favoriser un dialogue authentique sur le commerce et la sécurité alimentaire, qui permette un échange constructif de renseignements, y compris avec les experts concernés, de sorte que nous disposions des outils et des renseignements nécessaires pour guider la prise de décisions dans nos capitales. Le Mexique réaffirme son attachement au système commercial multilatéral et au processus de réforme prescrit par l'article 20 de l'Accord sur l'agriculture. Nous sommes convaincus que le fait d'améliorer les conditions de concurrence en réduisant les distorsions commerciales nous aidera à faire croître nos économies et nous permettra d'être mieux préparés pour faire face aux crises futures.

8.17. Le représentant de l'Islande a fait la déclaration suivante:

8.18. L'Islande apporte tout son soutien à la déclaration conjointe, dont elle est coauteure. L'invasion de l'Ukraine par la Russie entraîne des destructions massives et des souffrances humaines indicibles parmi la population ukrainienne. Les répercussions de cet acte d'agression se font sentir bien au-delà des frontières de l'Ukraine. Le blocage par la Russie des ports maritimes ukrainiens entrave l'approvisionnement mondial en produits agricoles essentiels et contribue à la flambée sans précédent des prix mondiaux des denrées alimentaires. La situation, qui était déjà précaire en raison de la pandémie de COVID-19, se détériore encore. La sécurité alimentaire de millions de personnes est mise en péril. Nous avons entendu dans le cadre du séminaire de l'OMC sur la sécurité alimentaire que les difficultés auxquelles nous sommes confrontés sont davantage une question d'accès que de disponibilité. D'après la FAO, les stocks de céréales actuels sont suffisants pour nourrir la population mondiale. La difficulté consiste à faire en sorte que les denrées alimentaires parviennent aux endroits où elles sont nécessaires et à garantir la stabilité des prix. Nous devrions par conséquent nous efforcer de maintenir les marchés ouverts, prévisibles et transparents. Il s'agit là de domaines dans lesquels cette Organisation peut soutenir la sécurité alimentaire mondiale en encourageant la retenue dans l'application de toute mesure restrictive pour le commerce visant les produits alimentaires et les produits connexes. La mise en œuvre de toute mesure de ce type jugée nécessaire devrait être bien justifiée, temporaire et notifiée dans les moindres délais à l'OMC. L'élimination de l'incertitude et le renforcement de la prévisibilité du commerce de produits agricoles devraient être au cœur de notre réponse à cette crise alimentaire imminente. Par ailleurs, nous devons convenir d'exempter les achats humanitaires du Programme alimentaire mondial de toute forme de

restrictions à l'exportation. Ce sont là autant d'éléments qui peuvent faire partie d'un résultat sur la sécurité alimentaire à la Conférence ministérielle à venir.

8.19. La représentante de la Nouvelle-Zélande a fait la déclaration suivante:

8.20. La Nouvelle-Zélande s'associe aux autres coauteurs du document WT/GC/248 et remercie le Royaume-Uni d'avoir présenté cette question importante. Elle appuie résolument cette déclaration et ses objectifs et exprime sa solidarité avec le peuple ukrainien et tous ceux qui de par le monde subissent les conséquences de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Cette déclaration réaffirme qu'il importe non seulement de prendre des mesures spécifiques à court terme en réponse à la crise actuelle, mais aussi de saisir l'occasion qui se présente de procéder à la réforme à plus long terme nécessaire pour mettre en place un système plus résilient pour le commerce des produits agricoles et pour contribuer à la réalisation des objectifs de sécurité alimentaire à l'échelle mondiale. La CM12 constitue une étape importante pour la réforme du commerce des produits agricoles. Nous ne devons pas perdre de vue l'intérêt qu'il y a à persévérer sur la voie d'une réforme à long terme visant à réduire les distorsions et les mesures protectionnistes préjudiciables dans le commerce des produits agricoles.

8.21. Le représentant de l'Uruguay a fait la déclaration suivante:

8.22. L'Uruguay remercie le Royaume-Uni d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour et d'avoir présenté cette déclaration conjointe sur un commerce ouvert et prévisible des produits agricoles et alimentaires. Nous souhaitons annoncer que nous nous portons aujourd'hui coauteurs du document. Nous prenons note de la situation actuelle en ce qui concerne les marchés des produits agricoles et des produits alimentaires, ainsi que les intrants tels que les engrais qui ont été évoqués par d'autres collègues. Les cours mondiaux atteignent des niveaux sans précédent. Les répercussions qui pourront en découler toucheront bien entendu des millions de personnes. Il s'agit là d'un point que nous ne pouvons ignorer dans cette Organisation. Dans ces conditions, nous préconisons que les marchés soient ouverts et que les Membres évitent d'adopter des mesures restrictives pour le commerce inutiles et allant à l'encontre du but recherché. Ceci sera essentiel pour faire en sorte que le flux d'intrants et de denrées alimentaires soit constant – ce qui est impératif pour éviter toute dégradation de la situation, déjà très difficile. En particulier, une décision multilatérale devrait être prise pour interdire l'imposition de restrictions ou de prohibitions à l'exportation sur tout achat effectué par le PAM à des fins humanitaires. Nous soulignons également la nécessité d'accroître la transparence en ce qui concerne toute mesure prise pour faire face à la situation actuelle, et de disposer de renseignements actualisés sur l'état du marché, en particulier s'agissant des produits agricoles, de leurs intrants et de l'évolution de la situation sur les mois à venir. Il sera important de disposer de ces données pour prendre des décisions informées et éviter que divers acteurs n'imposent des restrictions injustifiées ou contre-productives. Sur le long terme, l'Uruguay reste persuadé que la meilleure manière dont l'OMC peut faire en sorte que nous disposions de systèmes alimentaires durables, résilients et efficaces qui contribuent à la sécurité alimentaire au niveau mondial consiste à faire avancer le processus de réforme prescrit par l'article 20 de l'Accord sur l'agriculture, qui permettra de modifier les niveaux d'assistance et de protection et de nous donner un système alimentaire équitable, c'est-à-dire axé sur le marché. Comme nous l'avons déclaré à la dernière réunion du CNC, l'OMC peut et doit prendre des mesures face aux crises telles que celle que nous traversons actuellement et veiller à ce qu'elles puissent être atténuées à l'avenir. Toutefois, ces crises ne doivent pas être utilisées pour justifier l'imposition de prétendues solutions à des problématiques complexes telles que la sécurité alimentaire, qui ne font en définitive que nous faire régresser de quelques pas en arrière dans des processus de réforme en cours depuis fort longtemps.

8.23. Le représentant du Guatemala a fait la déclaration suivante:

8.24. Le Guatemala souhaite remercier le Royaume-Uni pour cette initiative. Il convient qu'un commerce ouvert et prévisible des produits agricoles et alimentaires est essentiel pour assurer la continuité des flux de produits alimentaires, ainsi que de produits, services et intrants essentiels à la production agricole et alimentaire et aux chaînes d'approvisionnement. À cet égard, le Guatemala est convaincu qu'il est primordial de maintenir nos marchés de produits alimentaires et agricoles ouverts, sans imposer de manière injustifiée des mesures restreignant ou faussant les échanges de ces produits, afin de garantir l'accès à des produits alimentaires sûrs, abordables et en quantités suffisantes et d'atténuer les répercussions sur la sécurité alimentaire, en particulier dans les pays en développement qui pâtissent déjà des conséquences de la malnutrition. Le Guatemala est prêt à

contribuer à ce débat et à rechercher, en collaboration avec d'autres Membres, des solutions créatives pour améliorer la situation de nos marchés de produits alimentaires et agricoles.

8.25. Le représentant du Canada a fait la déclaration suivante:

8.26. L'invasion illégale et non provoquée de l'Ukraine par la Russie a exacerbé les inquiétudes au sujet de la sécurité alimentaire mondiale et a provoqué le plus grand choc sur les marchés de produits agricoles de l'histoire récente. La Russie est seule responsable de l'aggravation de cette crise de la sécurité alimentaire et la version erronée des faits qu'elle présente ne change en rien cette constatation. L'Ukraine, qui compte parmi les principaux exportateurs mondiaux de blé, de maïs, d'orge et d'huile de tournesol et parmi les grands fournisseurs du Programme alimentaire mondial, dispose d'une capacité limitée à exporter et à approvisionner le monde en raison des actions de la Russie. Le moyen le plus efficace de répondre immédiatement aux préoccupations relatives à la sécurité alimentaire mondiale est que la Russie retire ses troupes d'Ukraine. Les engagements et appels à l'action que contient cette déclaration conjointe visent à faire en sorte que la situation actuelle en matière de sécurité alimentaire mondiale ne se dégrade pas. La déclaration met en avant une série de mesures qui permettront de maintenir les marchés agricoles ouverts, transparents et prévisibles en réponse à cette crise. Ces mesures sont notamment les suivantes: faire preuve de modération pour éviter un accaparement et une constitution de stocks de récoltes agricoles qui sont traditionnellement exportées; s'engager à ne pas imposer de restrictions à l'exportation et de mesures restrictives pour le commerce qui soient injustifiées; veiller à ce que les mesures d'urgence introduites pour atténuer les incidences sur la sécurité alimentaire soient temporaires, ciblées et proportionnées, conformément aux règles de l'OMC; s'engager à ne pas imposer de restrictions à l'exportation visant les achats effectués par le Programme alimentaire mondial; et demander aux Membres de parvenir à un résultat multilatéral à ce sujet dès que possible. Cette déclaration souligne l'importance de la transparence dans le cadre de la réponse apportée à la crise de la sécurité alimentaire. En fournissant aux dirigeants et aux acteurs du marché les renseignements pertinents sur les marchés et les mesures commerciales, il sera possible de prendre des décisions de politique générale éclairées qui seront susceptibles d'aider à maintenir les marchés ouverts et prévisibles et à éviter les scénarios les plus pessimistes. Nous appelons les Membres à travailler ensemble à la CM12 et au-delà en vue de la création d'un système commercial plus ouvert, prévisible et transparent qui permette la mise en place d'un système commercial international des produits agricoles plus résilient.

8.27. Le représentant de la Suisse a fait la déclaration suivante:

8.28. Nous tenons à remercier le Royaume-Uni d'avoir présenté la déclaration conjointe figurant dans le document WT/GC/248, dont la Suisse est coauteure. En tant que pays importateur net de produits alimentaires, la Suisse est dépendante du bon fonctionnement des routes commerciales pour assurer sa sécurité alimentaire nationale. Compte tenu de la dimension mondiale de la sécurité alimentaire, l'OMC joue un rôle de la plus haute importance pour contenir l'insécurité et la volatilité sur les marchés. Suite à l'agression militaire de l'Ukraine par la Russie, les chaînes de valeur mondiales – et par voie de conséquence la sécurité alimentaire de nombreuses populations – sont encore davantage menacées. Nous soutenons pleinement les mesures proposées, comme les efforts de transparence et la non-imposition de restrictions à l'exportation injustifiées. Ces mesures contribuent à notre objectif commun qui est de faire en sorte que des produits alimentaires suffisants, sûrs, abordables et nutritifs restent disponibles et accessibles à tout moment pour toutes les populations. Dans le même temps, nous apprécions que la déclaration aille au-delà d'une réponse immédiate à la crise et s'inscrive dans une perspective à long terme. Nous devons en effet trouver des moyens de garantir un système alimentaire mondial plus résilient, plus efficace et plus durable. La CM12 nous semble être l'occasion de répondre à la crise alimentaire actuelle et d'œuvrer en faveur de ces objectifs à long terme.

8.29. Le représentant de la Chine a fait la déclaration suivante:

8.30. Compte tenu des problèmes auxquels nous sommes confrontés en matière de sécurité alimentaire, la Chine reste d'avis que l'OMC a un rôle à jouer et devrait contribuer aux efforts déployés au niveau mondial pour surmonter ces difficultés. À cet égard, nous souhaitons nous associer aux autres intervenants pour remercier les coauteurs d'avoir présenté cette proposition. Nous identifions dans ce document certains éléments importants pour lesquels l'OMC pourrait apporter sa contribution, comme le maintien de l'ouverture, de la prévisibilité et de la transparence de nos marchés alimentaires et agricoles. Nous reconnaissons la nécessité et l'importance du

maintien de la libre circulation des échanges. Nous prions instamment les Membres de faire en sorte que les mesures d'urgence prises soient ciblées, proportionnées, transparentes et temporaires, et conformes aux règles de l'OMC. Dans le même temps, nous souhaitons mettre en avant les deux éléments ci-après. Grâce aux consultations bilatérales, nous savons que le Groupe africain mettra lui aussi l'accent sur ces éléments. Nous pensons qu'ils devraient constituer la priorité de l'OMC d'un point de vue commercial pour aider les Membres en développement à assurer leur sécurité alimentaire. Le premier de ces éléments concerne l'instauration de conditions équitables. Alors que l'auto-approvisionnement représente plus de 80% de la consommation alimentaire, il importe de faire en sorte que les règles commerciales ne se contentent pas de maintenir un système de marché ouvert et prévisible, mais permettent également de créer un environnement juste et équitable qui permettra aux Membres en développement d'utiliser pleinement et de renforcer leurs propres capacités de production alimentaire en remédiant aux asymétries existantes dans l'Accord sur l'agriculture. Le deuxième élément a trait à des résultats rapides dans le cadre des négociations sur la détention de stocks publics et le MSS. La crise actuelle montre une fois de plus qu'il est urgent de conclure les négociations prescrites sur la détention de stocks publics et le MSS, qui auraient dû l'être depuis longtemps et pourraient constituer la réponse directe de l'OMC à la crise alimentaire.

8.31. La représentante des États-Unis a fait la déclaration suivante:

8.32. Les États-Unis souhaitent remercier le Royaume-Uni d'avoir ajouté cette déclaration conjointe à l'ordre du jour de la réunion du Conseil général. Ils restent très attachés à ce que tous les Membres de l'OMC parviennent à la sécurité alimentaire. Il s'agit d'un problème mondial qui nécessite une mobilisation mondiale, ce que viennent encore souligner les incidences sur les marchés agricoles mondiaux de la récente invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie. Nous sommes d'avis que les engagements énoncés dans la déclaration conjointe sont essentiels. Les États-Unis maintiennent des marchés ouverts et prévisibles pour les agriculteurs et les consommateurs mondiaux afin d'atténuer l'insécurité alimentaire mondiale. Ils surveillent également activement les marchés mondiaux pour garantir une transparence totale et communiquent des données et des renseignements fiables par l'intermédiaire des organisations internationales compétentes, y compris dans le cadre du Système d'information sur les marchés agricoles. Les États-Unis fournissent notamment une aide alimentaire directe compatible avec les règles de l'OMC aux pays confrontés à une grave insécurité alimentaire et apportent leur soutien au Programme alimentaire mondial. Durant les seuls quatre premiers mois de 2022, les États-Unis ont ainsi fait don de plus de 1,5 milliard de dollars USD au Programme alimentaire mondial, ce qui représente 44% de l'ensemble des contributions des donateurs. Dans cet esprit, les États-Unis soutiennent pleinement les efforts visant à exempter les achats de produits alimentaires du Programme alimentaire mondial de restrictions à l'exportation. Ils soumettront leur propre communication dans le cadre de l'OMC[7] pour présenter plusieurs mesures récemment prises par le gouvernement américain en réponse aux nouveaux défis mondiaux en matière de sécurité alimentaire. Nous espérons que d'autres Membres envisageront de partager des renseignements similaires pour mieux éclairer nos conversations et discussions sur cette question essentielle.

8.33. Le représentant du Brésil a fait la déclaration suivante:

8.34. Le Brésil souhaite remercier le Royaume-Uni pour son initiative et pour l'ouverture d'esprit dont il a fait preuve à l'égard des observations que nous avons communiquées au sujet de sa proposition de "déclaration conjointe sur un commerce ouvert et prévisible des produits agricoles et alimentaires". Bien que n'étant pas coauteur de cette initiative, le Brésil approuve ce document devant le Conseil général, car il estime qu'il contribue à atteindre l'objectif général consistant à maintenir un commerce international ouvert et fluide. Le Brésil reconnaît l'importance des aspects déterminants du texte, qui contribuent à mettre en avant des éléments fondamentaux de la relation qui existe entre sécurité alimentaire et commerce des produits agricoles. Grâce à de telles initiatives, l'OMC pourra démontrer sa capacité à fournir des solutions pertinentes en cas de crise de la sécurité alimentaire, tout en répondant au besoin de réformes dans le commerce des produits agricoles, conformément à l'article 20 de l'Accord sur l'agriculture. Nous espérons que chacun des autres Membres de l'OMC s'engagera à maintenir ses marchés et ses échanges ouverts afin d'assurer la continuité des flux de denrées alimentaires, de produits et d'intrants tels que les engrais, qui sont essentiels pour l'agriculture et la production agricole au-delà des frontières. Nous souscrivons également à la déclaration des coauteurs selon laquelle "le renforcement du système commercial multilatéral, avec l'OMC au centre de celui-ci, et la progression de la réforme de l'agriculture à l'OMC

[7] La communication figure dans le document WT/GC/249.

conformément à l'article 20 de l'Accord sur l'agriculture contribueront au développement durable et aideront à garantir des systèmes alimentaires plus résilients, plus efficaces et plus durables face aux crises futures". Ces deux éléments seront essentiels "pour atténuer les risques multiformes à court et à long terme et assurer la sécurité alimentaire mondiale". L'OMC doit contribuer à l'élaboration de politiques qui, au lieu de fausser davantage les marchés et la production, permettent d'arriver au développement durable de la production et des échanges de produits agricoles. Nous devons saisir l'occasion offerte par la CM12 pour examiner la question de la réforme agricole à l'avenir, tout en reconnaissant que le commerce international des produits agricoles est nécessaire pour que les denrées alimentaires soient disponibles, abordables et accessibles.

8.35. Le représentant du Cameroun, s'exprimant au nom du Groupe africain, a fait la déclaration suivante:

8.36. Nous tenons à remercier le Royaume-Uni pour sa déclaration conjointe, qui montre les difficultés actuellement rencontrées en matière de sécurité alimentaire et propose en conséquence certaines recommandations que l'OMC devrait sérieusement examiner. La situation actuelle a déjà été relativement bien expliquée dans le cadre de plusieurs interventions. Les Membres devraient accorder la priorité à la question de la sécurité alimentaire, compte tenu des difficultés auxquelles font face les pays en développement, notamment en Afrique. Sept des principales zones où sévit la faim se trouvent actuellement en Afrique. Ceci est la conséquence directe des difficultés que nous rencontrons en matière de sécurité alimentaire. Nous avons toujours dit que la réponse appropriée de l'OMC en matière de sécurité alimentaire devrait en premier lieu consister à remédier aux problèmes structurels dans le secteur agricole. Nous avons entendu quelques délégations déclarer que nous devons disposer de renseignements actualisés sur les stocks. Nous devons savoir où ils se trouvent avant de pouvoir les distribuer. C'est la raison pour laquelle les pays d'Afrique ont toujours affirmé que le problème en matière de sécurité alimentaire réside dans la concentration des exportations. Ces dernières sont en réalité concentrées dans un nombre très restreint de pays, ce qui signifie que la majorité des pays en développement Membres sont tributaires des importations de produits alimentaires, ce qui ne fait qu'accroître la précarité. Ceci témoigne de la gravité de la situation actuelle. Nous devons réaliser une évaluation adéquate de la situation, c'est-à-dire évaluer non seulement les chaînes d'approvisionnement, mais aussi la production, afin d'être en mesure d'apporter une réponse aux questions des Membres en matière de productivité. Nous devons comprendre précisément quels sont les obstacles actuels et de quelle manière nous pouvons atteindre notre plein potentiel productif. Des propositions ont été présentées concernant la sécurité alimentaire, en particulier s'agissant de la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire. De la même manière, nous devons nous pencher sur la question des distorsions commerciales. Bien que nous ne souhaitions pas insister trop lourdement sur le fait que les Membres doivent travailler à l'obtention de résultats à la CM12, nous signalons que ces résultats sont également importants pour le Groupe africain. Nous lançons par conséquent un appel à tous les Membres, c'est-à-dire à ceux qui ont la volonté de travailler non pas seulement pour résoudre des questions spécifiques, mais aussi pour aborder les questions systémiques contenues dans notre proposition. Ce n'est qu'ainsi que nous serons en mesure de trouver des solutions durables au problème de la sécurité alimentaire, notamment pour les Membres en développement. Nous assurons pleinement les Membres que le Groupe africain continuera à travailler de manière constructive dans ce domaine.

8.37. Le représentant du Taipei chinois a fait la déclaration suivante:

8.38. Nous remercions le Royaume-Uni d'avoir proposé cette déclaration conjointe sur un commerce ouvert et prévisible des produits agricoles et alimentaires, à laquelle nous aimerions nous associer. Comme l'a expliqué le Royaume-Uni, l'Ukraine produit de la nourriture pour 400 millions de personnes et compte parmi les principaux exportateurs mondiaux de blé, de maïs et d'huile de tournesol. Cette chaîne d'approvisionnement alimentaire a été perturbée par la guerre non justifiée déclenchée par la Fédération de Russie. L'OMC est sans aucun doute l'enceinte appropriée pour débattre de ces perturbations de la chaîne alimentaire et des questions liées à la sécurité alimentaire, ainsi que pour atténuer les risques à court et moyen termes et parvenir ainsi à la sécurité alimentaire mondiale. Nous soutenons l'ensemble de l'ordre juridique international, y compris l'OMC, qui insiste sur l'importance primordiale des moyens de subsistance et accorde la plus haute importance à la vie humaine. Les difficultés causées par la guerre viennent s'ajouter aux problèmes considérables qui existaient déjà en raison de la pandémie de COVID-19. Nous nous joignons aux intervenants précédents pour exprimer notre soutien sans réserve à l'Ukraine et nous demandons une cessation immédiate du conflit de manière à restaurer la chaîne d'approvisionnement alimentaire.

8.39. Le représentant de l'Union européenne a fait la déclaration suivante:

8.40. L'Union européenne souhaite remercier le Royaume-Uni et les autres coauteurs d'avoir aidé à attirer l'attention au sein de l'OMC sur la crise de la sécurité alimentaire mondiale que nous voyons se profiler. Cette crise déclenchée par l'agression non provoquée, illégale et injustifiée commise par la Russie contre l'Ukraine ne constitue pas seulement une crise humanitaire dramatique pour le peuple ukrainien. Elle a accru l'insécurité alimentaire dans de nombreux pays en développement Membres de par le monde. Nous assistons à une flambée dramatique des prix des produits alimentaires, des engrais et de l'énergie, qui dépassent les niveaux atteints durant la dernière grande crise alimentaire de 2011, et constatons que l'approvisionnement en produits de première nécessité ayant des répercussions immédiates sur la sécurité alimentaire et la nutrition au niveau mondial est menacé. Permettez-moi de dire clairement que toute incidence négative sur la production agricole en Ukraine, et par voie de conséquence sur la sécurité alimentaire mondiale, les prix et l'offre de produits de base sur le marché mondial, résulte des effets déstabilisants de l'agression de la Russie et des activités militaires qu'elle mène sur le sol ukrainien. L'Union européenne est d'avis que les nouveaux défis en matière de sécurité alimentaire devraient être abordés en priorité lors de la CM12. Nous espérons que cette déclaration plurilatérale pourra contribuer à attirer l'attention sur le fait qu'il est d'une importance cruciale de relever ces défis. Les discussions menées au cours du récent séminaire sur la sécurité alimentaire, y compris les contributions de la FAO, du PAM et d'autres organisations, ont également été utiles. La déclaration plurilatérale constitue également une réponse à l'appel lancé par la Directrice générale en faveur d'une action coordonnée dans des domaines tels que les restrictions à l'exportation de produits alimentaires et la transparence, y compris la transparence concernant les stocks. Nous demandons aux Membres de soutenir unanimement une décision exemptant les achats humanitaires du Programme alimentaire mondial des restrictions à l'exportation. Une telle décision faciliterait l'approvisionnement en produits par le PAM en ces temps critiques. L'Union européenne attend de l'OMC et de ses Membres qu'ils prennent des mesures à ce moment crucial afin de contribuer à garantir l'ouverture du commerce, la solidité des règles, la résilience des marchés et une réduction des distorsions des échanges. Elle continuera de s'engager dans les négociations en vue de la CM12 afin d'obtenir des résultats qui constitueront une réponse concrète aux difficultés en matière de sécurité alimentaire.

8.41. La représentante de la Barbade, s'exprimant au nom de la CARICOM, a fait la déclaration suivante:

8.42. Le Groupe de la CARICOM souhaite remercier le Royaume-Uni d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour, ainsi que les autres coauteurs pour leur communication. La sécurité alimentaire représente sans aucun doute une question importante pour nous tous, mais, en tant que petits États insulaires en développement, nous avons tendance à être plus sévèrement touchés par les chocs qui secouent les marchés mondiaux, et à nécessiter bien plus de temps pour nous rétablir. Depuis le début de la pandémie de COVID-19, le Groupe de la CARICOM a régulièrement abordé la question de l'incidence de la pandémie sur notre sécurité alimentaire, y compris s'agissant de la corrélation avec les chaînes d'approvisionnement mondiales. La perturbation supplémentaire des marchés de produits agricoles et alimentaires, qui est à nouveau en lien avec les chaînes d'approvisionnement du fait de la guerre en Ukraine, a amplifié le problème de la sécurité alimentaire pour nos pays. La facture des importations de produits alimentaires de la CARICOM avoisine désormais les 6 milliards de dollars USD annuels. Ces importations dépassent de loin aussi bien notre production alimentaire nationale que nos exportations de produits alimentaires. Nous sommes par conséquent fortement tributaires des importations pour répondre à nos besoins alimentaires. Pour cette raison, les chocs mondiaux nous placent dans une position très précaire et réduisent considérablement le fossé entre sécurité alimentaire et insécurité alimentaire. Selon la FAO, la Fédération de Russie et l'Ukraine comptent parmi les producteurs les plus importants au monde de produits de base agricoles. Ils sont tous deux des exportateurs nets de produits agricoles et jouent tous deux un rôle de premier plan au niveau de l'approvisionnement des marchés mondiaux de denrées alimentaires et d'engrais, sur lesquels l'offre exportable provient souvent d'un nombre très restreint de pays. Cette concentration de l'offre peut rendre ces marchés plus vulnérables aux chocs et à la volatilité. Si les importations directes de la CARICOM en provenance de ces deux pays sont minimes et si la désorganisation des exportations en provenance de Russie et d'Ukraine n'aurait pas de répercussions directes sur la CARICOM, cette dernière est néanmoins susceptible de ressentir les conséquences de cette désorganisation en raison de ses effets sur l'approvisionnement et les prix au niveau mondial. La hausse des prix du pétrole et de l'inflation, l'incidence de la pandémie, la guerre en Ukraine et les événements climatiques actuels concourent à révéler l'insécurité alimentaire de notre région. C'est dans cette optique que nous avons tout intérêt à faire en sorte que les marchés mondiaux de produits

agricoles et alimentaires restent ouverts et prévisibles. Le Groupe de la CARICOM exhorte tous les Membres à s'abstenir d'appliquer des restrictions à l'exportation des produits alimentaires et agricoles. Par ailleurs, les difficultés auxquelles nous somment dorénavant confrontés accentuent la nécessité de parvenir à des résultats significatifs dans les négociations sur l'agriculture, y compris en ce qui concerne le maintien de la capacité des pays en développement et des PMA Membres de recourir à l'article 6:2 de l'Accord sur l'agriculture et le traitement cohérent des questions relatives au MSS, à la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire et à la transparence. Nous demandons également aux Membres de faire preuve d'ouverture d'esprit et de souplesse pour répondre à nos préoccupations relatives aux chaînes d'approvisionnement mondiales dans le cadre des travaux actuels sur la réponse de l'OMC à la pandémie. Nous devons adopter une approche globale pour traiter cette question de la sécurité alimentaire. La CARICOM est d'avis qu'il s'agit d'une question multidimensionnelle qui nécessite que nous lui apportions une réponse tout aussi multidimensionnelle. Le Groupe de la CARICOM s'associe à la déclaration faite par le Groupe ACP.

8.43. Le représentant de la République de Corée a fait la déclaration suivante:

8.44. Je remercie le Royaume-Uni d'avoir présenté cette déclaration conjointe, dont la Corée est coauteure, qui invite les Membres à prendre des mesures destinées à faire en sorte que les marchés et les échanges de produits agricoles soient ouverts et prévisibles dans un contexte de crise alimentaire mondiale. Ces dernières années, la pandémie de COVID-19 a engendré des difficultés pour les chaînes d'approvisionnement et les marchés de produits alimentaires au niveau mondial. L'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie, que le gouvernement de mon pays condamne fermement du fait qu'elle constitue une violation des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, a exercé une pression supplémentaire sur une économie mondiale déjà vulnérable, en perturbant l'approvisionnement en produits de base du fait de la hausse des prix des produits alimentaires, des engrais et du pétrole. Étant donné que l'Ukraine et la Russie sont les greniers du monde, il est indéniable que l'agression militaire commise par la Russie contre l'Ukraine est devenue une menace majeure pour la sécurité alimentaire mondiale. Au vu des perturbations que l'invasion russe a occasionnées au niveau de la production et de la distribution de produits alimentaires en Ukraine, et de leurs répercussions sur le marché alimentaire mondial, qui mettent en péril les moyens de subsistance de millions de personnes, il est évident que la solution optimale serait le retrait immédiat par la Russie de ses troupes d'Ukraine. Dans le domaine des négociations sur l'agriculture, le moment est venu pour les Membres de galvaniser les actions collectives destinées à réduire l'incertitude dans l'environnement commercial en renforçant l'ouverture, la transparence et la prévisibilité du marché mondial. À cet égard, je souhaite mettre en avant trois points. Premièrement, pour que nos marchés alimentaires et agricoles restent ouverts et prévisibles, les Membres devraient s'abstenir d'imposer de manière injustifiée des mesures restrictives pour le commerce visant les produits agricoles. Deuxièmement, en réponse à la pénurie alimentaire actuelle aggravée par la crise Russie-Ukraine et la pandémie de COVID-19, il est primordial d'obtenir des résultats sur l'exemption du PAM, ce qui montrerait clairement la pertinence de l'OMC. Troisièmement, étant donné que les chaînes d'approvisionnement alimentaire mondiales sont bouleversées et que le commerce a un rôle de premier plan à jouer dans la résolution des difficultés liées à la sécurité alimentaire, l'OMC doit répondre à ces difficultés de toute urgence dans une optique à la fois de court et de long termes, avec les autres organisations internationales compétentes. À cet égard, la Corée espère que ces points et les autres éléments mis en avant dans la déclaration conjointe seront dûment pris en compte dans le cadre d'un résultat à la CM12, de manière appropriée.

8.45. Le représentant de Singapour a fait la déclaration suivante:

8.46. Singapour se félicite de l'initiative prise par le Royaume-Uni. Nous sommes l'un des coauteurs de cette déclaration conjointe, ce pour trois raisons. Premièrement, cette déclaration est à la fois opportune et importante. Elle est opportune car l'invasion de l'Ukraine par la Russie a entraîné une crise alimentaire mondiale. Selon la Banque mondiale, les prix des denrées alimentaires pourraient bondir de 37%, une hausse qui frappera le plus durement les populations pauvres. D'ailleurs, d'après le Programme alimentaire mondial, 6 millions d'enfants souffrent de malnutrition et 16 millions d'enfants dans la région du Sahara en Afrique sont exposés au risque d'insécurité alimentaire. Deuxièmement, cette déclaration vient compléter la déclaration conjointe sur les prohibitions ou restrictions à l'exportation de produits agricoles dans le cadre du Programme alimentaire mondial, coparrainée par 85 Membres, parmi lesquels des pays développés, des pays en développement et des PMA Membres. Le Programme alimentaire mondial rapporte être confronté à une forte augmentation du coût des denrées alimentaires et à la montée en flèche des prix de l'énergie. Le

financement du Programme étant déjà serré, cette augmentation des coûts signifie que le PAM n'aura d'autre choix que de réduire encore les achats destinés aux populations vulnérables. Par conséquent, la meilleure chose que tous les Membres puissent faire est de soutenir la proposition relative au PAM. Troisièmement, la déclaration réaffirme le rôle essentiel que peut jouer l'OMC en matière de sécurité alimentaire. Elle reconnaît qu'il importe d'améliorer la transparence, d'assurer un suivi des mesures commerciales et de faire en sorte que les Membres s'engagent à partager des renseignements dès que possible sur toutes les mesures liées au commerce affectant les produits agricoles et les produits alimentaires. Autant de fonctions vitales de l'OMC qui contribueront à maintenir l'Organisation agile et pertinente pour affronter les futures crises mondiales. J'encourage tous les Membres à se joindre aux coauteurs de cette initiative.

8.47. Le représentant de la Colombie a fait la déclaration suivante:

8.48. La Colombie se joint au Royaume-Uni et aux autres Membres coauteurs de cette déclaration. Le commerce international est primordial pour la sécurité alimentaire. Le conflit non provoqué et injustifié en Ukraine a aggravé les difficultés mondiales et a créé des problèmes pour nous tous, en rendant impossible l'accès aux produits et intrants agricoles, en affaiblissant les chaînes d'approvisionnement agricoles, en faussant les prix mondiaux et en créant davantage de restrictions à l'exportation des produits alimentaires et agricoles. Le commerce devrait être un outil qui permette d'accéder aux denrées alimentaires et qui réduise les effets indésirables de cette crise, en limitant les restrictions injustifiées, les obstacles tarifaires et autres distorsions. La paix et la sécurité alimentaire nécessitent un système commercial multilatéral qui soit ouvert, stable, transparent et fondé sur des règles équitables. C'est la raison pour laquelle la Colombie soutient cette déclaration conjointe et remercie le Royaume-Uni d'avoir porté ce problème grandissant à l'attention du Conseil général.

8.49. La représentante de la Jamaïque, s'exprimant au nom du Groupe ACP, a fait la déclaration suivante:

8.50. Cette question de la sécurité alimentaire est importante pour les Membres de notre groupe, qui pour la plupart sont des PDINPA ou ont une grande partie de leur population en situation d'insécurité alimentaire. Les conséquences de la pandémie et les récents développements géopolitiques ont exacerbé notre insécurité alimentaire. Ce point requiert une attention urgente, nos gouvernements ayant le devoir sacro-saint de nourrir leurs populations. Nous continuons d'évaluer au niveau interne les manières dont les Ministres pourraient parvenir à un résultat sur la sécurité alimentaire pour la CM12, qui soit distinct mais complémentaire des travaux en cours dans le cadre de la Session extraordinaire du Comité de l'agriculture. Les Membres du Groupe ACP sont d'avis que leur sécurité alimentaire dépend du fait de disposer de la marge de manœuvre nécessaire pour soutenir le développement de capacités de production locales durables, afin de favoriser l'autosuffisance en vue de la réalisation de leurs objectifs de sécurité alimentaire. Comme nous l'enseignent les réalités mondiales actuelles, nous ne pouvons pas tranquillement soumettre notre sécurité alimentaire du bon vouloir d'autres pays. Par conséquent, bien que nous ne négligions pas l'importance qu'a l'accès aux marchés dans notre boîte à outils des politiques en matière d'accès aux marchés, nous ne considérons pas la poursuite de l'ouverture du marché comme un élément clé de la solution. Le renforcement de la stabilité et de la prévisibilité du système commercial mondial revêt aussi une grande importance. Il est en outre primordial que les pays en développement et les PMA Membres bénéficient d'un élargissement de leur marge de manœuvre au titre de l'Accord sur l'agriculture, afin qu'ils puissent intervenir pour encourager la production, protéger les producteurs locaux et, lorsqu'ils l'estiment nécessaire, soutenir la constitution de stocks de produits alimentaires pour remédier aux déséquilibres du marché. Nous exhortons les Membres à respecter leurs obligations dans le cadre de l'OMC de sorte que leurs politiques internes n'aient pas d'incidences négatives sur la sécurité alimentaire des autres Membres, en particulier des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires. Le Groupe ACP se réjouit à la perspective de dialoguer avec les Membres qui ont des idées sur la question, et d'apporter sa contribution à ce processus. Nous espérons que les Membres pourront parvenir à une conclusion positive en vue de la Conférence à venir.

8.51. La représentante du Paraguay a fait la déclaration suivante:

8.52. La délégation de mon pays souhaite exprimer son soutien au peuple ukrainien et sa solidarité avec lui, en particulier s'agissant de nos collègues et amis ici présents et de leurs familles, qui traversent une période difficile. L'OMC est une organisation qui repose sur le respect du droit

international et qui, en tant que telle, ne peut manquer d'en défendre le strict respect. Le système commercial multilatéral est un outil qui participe à la paix et à la stabilité, et il doit le rester. À cet égard, la délégation de mon pays souhaite redire que la République du Paraguay condamne les attaques contre le peuple ukrainien, qui contreviennent aux principes de la souveraineté et du droit international, et réaffirme qu'il est nécessaire de trouver une solution pacifique mutuellement acceptable et durable. La déclaration que nous avons coparrainée et qui est inscrite à l'ordre du jour énonce clairement l'importance que revêt cette question et les effets qu'a ce conflit sur l'économie et le commerce mondiaux. Les obstacles à l'exportation découlant du conflit, compte tenu tout particulièrement du rôle que joue l'Ukraine en tant que l'un des principaux exportateurs de maïs, de blé et d'huile de tournesol, entre autres, et en tant que contributeur majeur au Programme alimentaire mondial, auront des répercussions sur la sécurité alimentaire au niveau local, régional et mondial, tant directement qu'indirectement, en raison des conséquences sur les chaînes d'approvisionnement et sur la volatilité des prix des produits alimentaires et des intrants agricoles qui assurent la continuité de la production dans d'autres parties du monde. Plusieurs Membres ont annoncé l'imposition de restrictions à l'exportation des produits et des intrants, ce qui ne fait qu'aggraver encore la situation en augmentant la nervosité du marché. Nous réaffirmons par conséquent qu'il est urgent et important de maintenir des marchés agricoles prévisibles et d'assurer la continuité des flux commerciaux de produits alimentaires, ainsi que d'intrants et de services essentiels à la production agricole et aux chaînes de valeur. À cet égard, nous réitérons notre engagement à contribuer à une alimentation saine et abordable, en nous abstenant d'imposer des mesures susceptibles de restreindre, limiter ou fausser inutilement les échanges, et de compromettre par là même le fonctionnement des marchés; à informer l'OMC de toute mesure; à apporter notre soutien à une décision visant à exempter le Programme alimentaire mondial de toute restriction à l'exportation, dont l'application engendre des dépassements de coûts pour ses activités; et à collaborer en vue du renforcement du système commercial multilatéral en faisant avancer la réforme agricole conformément à l'article 20 de l'Accord sur l'agriculture pour les trois piliers, lors de la CM12, afin de faire en sorte que l'agriculture contribue au développement durable des peuples et que le système commercial pour ces produits soit plus résilient et efficace et puisse mieux répondre aux crises futures.

8.53. Le représentant de Saint-Vincent-et-les Grenadines, s'exprimant au nom de l'OECO, a fait la déclaration suivante:

8.54. Les pays de l'OECO sont des importateurs nets de produits alimentaires. En tant que petites économies ouvertes disposant d'un espace terrestre limité et d'outils fiscaux et politiques inadéquats, nous sommes fortement tributaires des importations de produits alimentaires pour pallier l'insuffisance de notre production nationale. La pandémie de COVID-19 et ses conséquences sur les chaînes d'approvisionnement mondiales, ainsi que les récents événements en Europe, ont mis en évidence les préoccupations relatives à la sécurité alimentaire dans notre partie du monde. Selon une enquête récemment réalisée par le Secrétariat de la CARICOM et le Programme alimentaire mondial, le nombre de personnes dont on estime qu'elles sont en situation d'insécurité alimentaire modérée dans l'ensemble des Caraïbes, y compris au sein de l'OECO, a légèrement reculé, passant de 2,5 millions à 2,2 millions entre juin 2020 et février 2021. Toutefois, le nombre de personnes dont on estime qu'elles souffrent d'insécurité alimentaire grave a augmenté, passant de 407 000 à 482 000 au cours de la même période. Depuis 2021, les prix mondiaux des engrais ont doublé. Nous connaissons aussi actuellement une élévation des prix du pétrole. En outre, la plupart des pays du monde enregistrent une inflation galopante. Au mois de mars cette année, l'indice des prix des produits alimentaires de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a atteint son plus haut niveau depuis sa création en 1990, ce qui reflète des records sans précédent pour les prix des huiles végétales, des céréales, de la viande, du sucre et des produits laitiers. Il convient également de noter qu'au sein de l'OECO, comme c'est également le cas pour plusieurs petits États insulaires en développement, ces événements ont lieu parallèlement à des catastrophes naturelles ou des épisodes climatiques, ou immédiatement après. À l'approche de la saison des ouragans dans l'Atlantique, qui pose aussi des difficultés importantes pour notre secteur agricole, notre vulnérabilité à l'insécurité alimentaire gagne encore en complexité. C'est dans ce contexte que nous remercions le Royaume-Uni et les autres coauteurs pour leur déclaration qui contient de nombreux éléments importants. Dans ce contexte de crise à niveaux multiples, il est essentiel que les marchés mondiaux de produits agricoles et alimentaires restent ouverts. Nous encourageons les Membres à faire preuve de modération dans l'application de restrictions à l'exportation, en particulier pour les produits alimentaires indispensables, ainsi que pour les produits dont ils sont de grands producteurs et exportateurs. Nous appelons également au maintien de la transparence et rappelons aux Membres que toute restriction doit être conforme aux règles de l'OMC,

c'est-à-dire ne pas être arbitraire ou injustifié et ne pas constituer une restriction déguisée au commerce. En novembre de l'année dernière, le PAM a averti que 45 millions de personnes au total dans 43 pays étaient au bord de la famine, et que le moindre choc pouvait les y faire basculer. Cela donne à réfléchir et nous rappelle que nous avons les moyens d'utiliser tous les instruments de politique commerciale à notre disposition pour le bien de tous alors que nous cherchons à atténuer les menaces qui pèsent actuellement sur la sécurité alimentaire mondiale.

8.55. La représentante de l'Afrique du Sud a fait la déclaration suivante:

8.56. Permettez-moi de commencer par remercier le Royaume-Uni de nous avoir présenté sa proposition, et bien sûr les autres coauteurs également. Nous nous associons aux déclarations faites par le Groupe africain et par le Groupe ACP. Le séminaire sur la sécurité alimentaire organisé récemment par l'OMC a dressé un tableau sombre de l'ampleur des difficultés en matière de sécurité alimentaire auxquelles sont confrontés plusieurs pays en développement et PMA Membres. Ces difficultés ont pris de plus en plus d'ampleur entre 2016 et 2021 et touchent le continent africain de manière disproportionnée. C'est précisément la raison pour laquelle, au cours des dernières années, nous n'avons eu de cesse de demander que soient engagées des réformes de l'Accord sur l'agriculture, afin de remédier aux causes structurelles de l'insécurité alimentaire et d'améliorer les moyens de subsistance des populations des pays en développement et des PMA Membres. Le fait de corriger les déséquilibres structurels des marchés agricoles mondiaux afin de faire en sorte de renforcer la production intérieure, en particulier dans les pays en développement et les PMA Membres, constitue la solution la plus durable pour remédier à l'insécurité alimentaire et renforcer la résilience au niveau de la production alimentaire. Pour concrétiser plus avant ses idées, le Groupe africain a présenté une proposition sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance, reproduite dans le document JOB/AG/206, qui comprend une solution permanente sur la détention de stocks publics et traite de la concentration du soutien et de l'uniformisation des règles du jeu, y compris de la préservation du soutien au titre de l'article 6:2 de l'Accord sur l'agriculture. Compte tenu de l'augmentation sans précédent de la crise de l'insécurité alimentaire et à l'approche de la CM12, il est important que l'OMC envisage, alors que nous poursuivons le programme de réforme agricole en suspens depuis longtemps, des mesures pouvant être prises à court terme au niveau multilatéral. Ces mesures pourraient notamment consister en un soutien spécifique en faveur des PDINPA et des PMA, mais aussi, en particulier du fait que la détention de stocks publics constitue un outil de politique important, un examen de ce qui peut être fait, même provisoirement, pour veiller à ce que nous répondions de manière efficace à la crise de la sécurité alimentaire. La transparence sera importante pour faire en sorte que nous partagions les renseignements relatifs aux stocks disponibles, afin que les pays confrontés à un déficit sachent vers qui se tourner pour remédier à leurs pénuries de denrées alimentaires. Nous devrions nous abstenir de profiter de cette crise pour poursuivre des objectifs qui réduiront la marge de manœuvre dont disposent les Membres pour y répondre.

8.57. Le représentant de Maurice a fait la déclaration suivante:

8.58. Nous remercions le Royaume-Uni pour sa déclaration relative à la nécessité d'apporter une réponse aux défis de la sécurité alimentaire mondiale, en particulier s'agissant du rôle de l'OMC dans ce contexte. Nous nous associons aux déclarations faites par le Groupe ACP et le Groupe africain. Étant donné la situation complexe et difficile à laquelle sont actuellement confrontés les petits pays en développement Membres, en particulier les PDINPA, cette question doit être traitée de toute urgence. La Conférence ministérielle à venir serait sans aucun doute l'occasion de démontrer que l'OMC apporte des réponses efficaces aux problèmes qui ont des répercussions sur les vies et les moyens de subsistance. À cet égard, nous sommes d'avis que la proposition du Groupe africain figurant dans le document JOB/AG/206, présentée au mois de juillet l'année dernière, constitue une bonne base pour la poursuite des discussions visant à régler le problème de la sécurité alimentaire de manière globale.

8.59. La représentante du Costa Rica a fait la déclaration suivante:

8.60. Je tiens à remercier le Royaume-Uni pour son rôle de chef de file dans l'élaboration de cette déclaration conjointe, que le Costa Rica coparraine et appuie pleinement. À cet égard, le Costa Rica condamne une fois de plus l'agression de la Russie contre l'Ukraine et fait part de sa solidarité avec le peuple ukrainien. Ces deux dernières années ont été extrêmement difficiles. Le monde a subi d'énormes pertes en termes de vies humaines et nos sociétés se remettent à peine des conséquences sociales et économiques de la pandémie. Cette situation délicate est maintenant aggravée par la

terrible tragédie humaine engendrée par l'agression de la Russie contre l'Ukraine, et ses conséquences sur les marchés mondiaux des principaux produits de base. Pour le Costa Rica, qui est un pays exportateur de produits agricoles et importateur net de céréales et d'intrants agricoles, en particulier d'engrais, cette situation souligne une fois de plus combien il importe de maintenir des marchés agricoles fonctionnels, prévisibles et transparents comme une condition de base de la sécurité alimentaire mondiale. Nous estimons qu'il existe une marge de manœuvre considérable à l'OMC pour que tous les Membres contribuent à la transparence et à la prévisibilité des marchés agricoles mondiaux. À ce sujet, la déclaration que nous coparrainons aujourd'hui contient des éléments modestes mais concrets au sujet desquels les Membres peuvent prendre des mesures et fournir des solutions immédiates. Nous nous faisons l'écho de l'appel qui a été lancé d'éviter un accaparement et une constitution de stocks de produits et intrants agricoles, de ne pas imposer de restrictions commerciales injustifiées, d'éviter de mettre en œuvre des politiques ayant des effets de distorsion des échanges, même de manière temporaire, de soutenir l'adoption de la Décision sur le Programme alimentaire mondial et de renforcer la transparence et le suivi s'agissant de toutes les formes d'échanges de produits agricoles. Nous espérons que les Membres verront les initiatives que nous prenons sous un angle positif et nous les invitons instamment à soutenir cette déclaration et à s'en porter coauteurs.

8.61. Le représentant de la Tanzanie a fait la déclaration suivante:

8.62. Pour commencer, nous nous associons aux déclarations faites par le Groupe africain et le Groupe ACP. Nous souhaitons également remercier le Royaume-Uni d'avoir introduit la déclaration conjointe sur un commerce prévisible des produits agricoles et alimentaires, dont nous avons pris note. Notre incapacité à l'OMC à résoudre la question de longue date de la réforme de l'agriculture, en particulier en ce qui concerne le soutien interne visé à l'article 20 de l'Accord sur l'agriculture, a de graves répercussions sur la production et le commerce des produits alimentaires et agricoles, tout particulièrement dans les pays en développement et les PMA Membres. En raison de ce soutien interne injuste, restrictif et faussant les échanges, et des autres pratiques de certains Membres, la réalisation d'une production suffisante a été découragée, ce qui a entraîné une offre intérieure insuffisante de ces produits. De ce fait, les Membres en viennent à imposer des restrictions à l'exportation. La prolifération des normes privées applicables aux produits agricoles a elle aussi des conséquences sur l'ouverture et la prévisibilité des échanges de produits de base agricoles. Les Membres devraient envisager la possibilité de réglementer ces normes, dans la mesure où elles ont une incidence sur la capacité des produits agricoles des pays en développement et des PMA Membres à intégrer les linéaires des supermarchés, en particulier dans le monde développé. La question de l'ouverture de la prévisibilité du commerce des produits de base agricoles devrait être abordée dans une perspective plus large et de manière holistique. La réforme de l'agriculture devrait être axée en priorité sur les difficultés de longue date à garantir des conditions égales pour tous dans le commerce international des produits alimentaires agricoles.

8.63. Le représentant du Pérou a fait la déclaration suivante:

8.64. Le Pérou condamne l'agression de la Russie contre l'Ukraine, qui constitue une violation de l'intégrité nationale et de la souveraineté de l'Ukraine. Nous rejetons le recours à la force et appelons à un cessez-le-feu et à la cessation de toutes les hostilités en Ukraine, ainsi qu'au respect du droit international humanitaire qui vise à assurer la survie de la population civile. Le multilatéralisme et le dialogue sont deux instruments dont nous avons grandement besoin pour relever les défis mondiaux auxquels nous sommes actuellement confrontés. Nous réitérons par conséquent l'engagement du Pérou dans cette entreprise commune. Le Pérou remercie le Royaume-Uni et les autres Membres qui ont présenté aujourd'hui cette déclaration conjointe, que nous avons l'intention d'appuyer. Il exprime par ailleurs sa solidarité avec le peuple ukrainien dans ces circonstances difficiles, et souligne à quel point il importe de maintenir les marchés de produits alimentaires, de services et d'intrants agricoles ouverts. À cet égard, nous invitons le reste des Membres à ne pas imposer de mesures restrictives injustifiées sur les produits alimentaires et les intrants agricoles, étant donné que ces mesures affectent particulièrement les plus vulnérables. Nous réitérons notre engagement en faveur de l'effort multilatéral visant à avancer dans le processus de réforme de l'agriculture conformément à l'article 20 de l'Accord de l'OMC sur l'agriculture, dont nous espérons qu'il nous permettra de construire ensemble des systèmes alimentaires plus résilients, efficaces et durables pour faire face aux futures crises.

8.65. Le représentant de l'Inde a fait la déclaration suivante:

8.66. La sécurité alimentaire est devenue un défi majeur aujourd'hui. La situation mondiale actuelle a encore aggravé les problèmes de sécurité alimentaire auxquels les Membres étaient déjà confrontés en raison de la pandémie de COVID-19. Il ne s'agit pas d'un nouveau défi, mais d'un défi renouvelé. La crise alimentaire va certainement prendre de l'ampleur dans un avenir proche si des mesures ne sont pas prises à temps. Les pays en développement Membres subiront tout particulièrement ses conséquences disproportionnées. L'approvisionnement insuffisant en engrais et les conditions climatiques défavorables prévues pour la prochaine campagne agricole auront probablement de graves répercussions sur la production agricole à venir. L'OMC devrait avoir pour priorité d'identifier les problèmes et difficultés au niveau du transfert de produits alimentaires depuis les pays qui en disposent vers les pays qui en ont besoin. Nous vivons des temps extraordinaires, marqués par de vives préoccupations en ce qui concerne la sécurité alimentaire mondiale. Ceci a également été souligné lors du séminaire sur la sécurité alimentaire récemment organisé par l'OMC. Le 24 avril, il a été annoncé que toute solution ciblée visant à résoudre la crise de la sécurité alimentaire, non pas seulement dans l'immédiat mais aussi à long terme, implique de trouver les solutions permanentes tant attendues au problème de la détention de stocks publics. En ces temps extraordinaires, il faut des solutions extraordinaires. Les Membres qui sont en mesure d'accroître l'approvisionnement devraient être habilités à atténuer la grave crise alimentaire qui sévit dans le monde entier aujourd'hui. En ces temps extraordinaires, il conviendrait de passer outre les règles définies pour des temps ordinaires. L'Inde croit au partage de l'austérité, ce qu'elle a démontré lorsqu'elle a partagé avec le reste du monde des produits médicaux en lien avec la COVID-19 et des vaccins pendant la pandémie, ce alors qu'elle continuait à répondre à ses propres besoins. Elle est de nouveau disposée à partager ses produits alimentaires, sous réserve que les règles de l'OMC existantes ne l'empêchent pas d'aider les autres Membres en ces temps difficiles. Comme l'a indiqué notre Premier Ministre dans le cadre des discussions qu'il a tenues avec certains dirigeants mondiaux, l'Inde est disposée à fournir des stocks de nourriture au reste du monde pour peu que l'OMC trouve le moyen de s'affranchir des limites existantes au titre de l'Accord sur l'agriculture. Nous devons examiner ces limites existantes imposées par l'Accord sur l'agriculture, qui font obstacle à l'augmentation de l'offre durant ce type de crise. Dès lors, nous nous adressons aux Membres pour leur dire que nous devons trouver des moyens de soutenir les efforts déployés par les Membres qui sont en mesure d'aider les autres dans le cadre de la crise actuelle. Nous ne devrions en aucun cas établir un lien entre ce point et les négociations en cours dans le domaine de l'agriculture. Je répète que nous ne devrions en aucun cas établir un lien entre cette mesure temporaire et les négociations en cours dans le domaine de l'agriculture. L'urgence du moment consiste à traduire ces nobles intentions, ce que nous avons entendu, en actions concrètes et à offrir des solutions pertinentes à court terme. Il est important que l'OMC contribue de manière significative au cours de la CM12 aux efforts déployés au niveau mondial pour relever les défis actuels en matière de sécurité alimentaire et l'Inde se réjouit à la perspective de travailler ensemble en ce sens.

8.67. Le représentant de l'Égypte a fait la déclaration suivante:

8.68. Nous apprécions tous les efforts déployés pour régler le problème de la sécurité alimentaire de manière constructive et réitérons ce que nous avons déclaré au titre du point 4 de l'ordre du jour. Nous soulignons qu'il est nécessaire de trouver une solution pragmatique qui permette de s'attaquer aux sources de l'insécurité alimentaire en toutes circonstances et de manière durable. Nous sommes favorables aux aspects techniques mentionnés dans les déclarations faites par le Groupe africain, le Groupe ACP, la Chine et le Nigéria. S'agissant du renforcement de la productivité locale en vue de la constitution de stocks publics, comme l'Inde l'a déjà indiqué, nous devons traduire ces nobles intentions en actions concrètes.

8.69. Le représentant de la Fédération de Russie a fait la déclaration suivante:

8.70. Avant de commencer, je tiens à m'excuser quant au fait que ma déclaration ne sera pas brève, pour des raisons évidentes. En tout état de cause, elle n'excédera pas tout le temps qui a été consacré hier et ce matin aux critiques et aux déclarations répétitives inutiles. Il est en effet très important de comprendre, dans le cadre de l'examen des difficultés liées à la sécurité alimentaire, les causes sous-jacentes des turbulences et des tendances générales observées sur les marchés agricoles mondiaux. Cela faisait déjà deux ou trois ans que la pandémie de COVID-19 et les perturbations connexes sur les chaînes de valeur ajoutée, les coûts élevés du fret et l'augmentation des prix du pétrole, des engrais et, par voie de conséquence, des denrées alimentaires, affectaient de manière cumulative les marchés agricoles mondiaux. Alors que les marchés mondiaux de produits

alimentaires étaient encore en train de se redresser suite à la pandémie de COVID-19, la situation a été encore aggravée par les mesures coercitives économiques unilatérales prises à l'encontre de la Russie, qui ont fait encore grimper les prix des denrées alimentaires. L'interdiction de faire des affaires avec des entreprises russes, y compris avec les chemins de fer russes et le port maritime commercial de Novorossiysk – qui est le principal terminal pour les exportations de céréales et d'autres produits agricoles – ainsi que les restrictions en matière de paiement, l'interdiction d'effectuer des transactions avec les banques russes et l'exclusion de certaines banques russes du système SWIFT, ont eu des répercussions sur tous les opérateurs économiques, y compris les entreprises agricoles, qui rencontrent des difficultés sur les plans financier et logistique pour honorer les contrats relatifs aux produits alimentaires. Les mesures coercitives économiques unilatérales en matière de transport et de logistique prises par certains Membres à l'encontre de la Russie, telles que les restrictions relatives aux ports d'entrée et l'interdiction du transport ou du transit par voie routière, ainsi que le refus des sociétés internationales de logistique de s'occuper des cargaisons russes, entraînent des coûts supplémentaires et des pertes, ce qui engendre une réduction du commerce des principaux groupes de produits agricoles, notamment les produits de la pêche et les produits alimentaires. Par ailleurs, les décisions hâtives et irréfléchies prises par certains pays d'interrompre progressivement l'approvisionnement en pétrole et en gaz en provenance de Russie déboucheront inévitablement sur une nouvelle hausse des prix du gaz, des engrais et, partant, des principaux produits agricoles, ce qui aura à son tour des répercussions dramatiques sur la sécurité alimentaire mondiale. Il semble que dans leur précipitation à imposer de nouvelles mesures, certains pays et certaines entreprises n'aient pas pris en considération les effets dévastateurs de ces mesures sur la vie et la santé des populations du monde entier, en particulier des foyers à faible revenu et des populations vulnérables.

8.71. Le projet de déclaration conjointe sur un commerce ouvert et prévisible des produits agricoles et alimentaires, que nous examinons aujourd'hui, prévoit de garantir des produits alimentaires suffisants, sûrs, abordables et nutritifs, d'appeler les Membres à s'abstenir d'imposer des mesures restrictives pour le commerce non justifiées, de veiller à ce que les mesures d'urgence aient le moins d'effets de distorsion possible et soient ciblées, proportionnées, temporaires et conformes aux règles de l'OMC, "afin de permettre un fonctionnement le plus efficace possible des marchés et des flux de produits alimentaires". Il est fort dommage que cette intention louable, assortie d'un degré considérable d'hypocrisie, soit entachée par les actions véritables de ses proposants. Nous sommes témoins du double jeu des Membres dans toute sa splendeur, qui consiste à préconiser que la sécurité alimentaire mondiale soit assurée tout en imposant des mesures de restriction des exportations agricoles russes, qui est pourtant l'un des principaux exportateurs au monde vers les marchés mondiaux, ce qui a pour conséquence de mettre en péril la sécurité alimentaire mondiale. Le meilleur moyen de stabiliser les prix et de fournir des denrées alimentaires de base abordables serait de faire en sorte que les flux commerciaux soient ininterrompus et, à cette fin, d'appliquer des mesures conformes aux règles de l'OMC pour favoriser la disponibilité des denrées alimentaires de base sur les marchés internationaux. Cependant, certains des Membres qui appellent à s'associer à la déclaration sur un commerce ouvert des produits agricoles ne seraient même pas en mesure d'appliquer les dispositions de leur propre déclaration, étant donné qu'ils mettent déjà en œuvre toute la panoplie des mesures restrictives visant à abaisser l'offre mondiale de produits agricoles, à faire augmenter les prix des denrées alimentaires et des engrais et à détruire la sécurité alimentaire des autres Membres. La Russie prend très au sérieux les préoccupations relatives à la sécurité alimentaire, assure un suivi permanent de la situation sur les marchés internationaux de produits alimentaires, s'efforce de faire en sorte que les problèmes de sécurité alimentaire soient résolus et se tient prête à maintenir la stabilité de l'approvisionnement en produits alimentaires une fois que ces mesures coercitives prises à son encontre seront supprimées. Dans le même temps, les interventions politiques des auteurs du projet de déclaration et les mesures coercitives qu'ils appliquent *ipso facto* font douter de la sincérité de leur intention déclarée de faire en sorte que le commerce de produits agricoles soit ouvert. La Russie n'est pas prête à cautionner la pratique des deux poids deux mesures dans cette institution.

8.72. Le représentant de la Géorgie a fait la déclaration suivante:

8.73. La Géorgie est l'un des coauteurs de la déclaration conjointe sur un commerce ouvert et prévisible des produits agricoles et alimentaires. Nous remercions le Royaume-Uni de l'avoir introduite et reprenons à notre compte la déclaration qu'il a faite. Nous nous associons aux précédents intervenants pour exprimer notre soutien et notre solidarité au peuple ukrainien. La Géorgie condamne dans les termes les plus fermes l'agression militaire non provoquée, injustifiée et préméditée de l'Ukraine par la Russie, qui représente une violation flagrante des principes

fondamentaux du droit international, y compris de la Charte des Nations Unies, et qui met en péril la paix internationale et la sécurité mondiale. Nous exhortons la Fédération de Russie à mettre fin, immédiatement et sans conditions, à son agression militaire contre l'Ukraine et à retirer ses forces armées du territoire d'un État souverain et indépendant. Nous réaffirmons notre soutien indéfectible en faveur de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières reconnues au niveau international.

8.74. Le représentant de l'Indonésie a fait la déclaration suivante:

8.75. L'Indonésie remercie les auteurs d'avoir présenté la déclaration conjointe sur cette question importante. La pandémie de COVID-19, aggravée par l'évolution récente du contexte géopolitique, a en effet perturbé les chaînes d'approvisionnement alimentaire mondiales dans de nombreuses parties du globe. Ces perturbations ont provoqué des incertitudes sur le marché et une volatilité des prix. Elles compromettent en conséquence la sécurité alimentaire de nombreux Membres, en particulier les pays en développement et les PMA Membres, dans la mesure où elles ne touchent pas que les consommateurs, mais aussi les producteurs, dont la plupart sont des petits agriculteurs vivant dans la pauvreté. Tous les Membres partagent l'objectif commun de nourrir leurs populations lorsqu'ils s'emploient à résoudre le problème de la sécurité alimentaire. De ce fait, pour garantir la sécurité alimentaire de nos populations, il est tout aussi nécessaire d'aborder les questions de la disponibilité, de l'accessibilité et de l'abordabilité. Lorsque l'on s'attaque aux problèmes complexes de la sécurité alimentaire, aucun instrument politique n'est meilleur que les autres. Le fait de ne compter que sur le commerce créerait une dépendance et une vulnérabilité. La situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement ne pourrait pas mieux illustrer combien il est erroné de compter aveuglément sur la chaîne d'approvisionnement alimentaire mondiale. Nous avons également besoin d'un environnement juste et équitable permettant un renforcement de la capacité de production alimentaire intérieure. Nous avons en effet besoin d'adopter une approche équilibrée et globale. Cette approche consiste à maintenir non seulement un système de marché ouvert et prévisible, mais aussi un environnement juste et équitable qui permette de renforcer la capacité de production alimentaire intérieure. À cette fin, trouver une solution permanente à la question de la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire et s'employer à établir un mécanisme de sauvegarde spéciale utilisable lors de la Conférence ministérielle à venir deviennent d'autant plus essentiels alors que nous nous efforçons également de parvenir à un commerce ouvert et prévisible des produits agricoles et alimentaires. De tels résultats permettront de montrer la capacité de l'OMC à répondre de manière adéquate, équilibrée et exhaustive aux défis actuels en matière de sécurité alimentaire.

8.76. Le représentant du Royaume d'Arabie saoudite, s'exprimant au nom du Groupe arabe, a fait la déclaration suivante:

8.77. En quelques mots, nous renvoyons à la déclaration faite par le Groupe arabe à ce sujet dans le cadre du Comité des négociations commerciales. La CM12 devrait être l'occasion de traiter cette question très épineuse et de faire en sorte que les problèmes et les goulets d'étranglement du commerce mondial soient identifiés dans la mesure appropriée et de façon urgente ici à l'OMC.

8.78. Le représentant de l'Australie a fait la déclaration suivante:

8.79. Nous venons d'entendre des affirmations selon lesquelles l'impact de la pire crise alimentaire depuis des décennies est imputable aux actions d'autrui. Ces affirmations sont fausses. C'est l'invasion abjecte et illégale de l'Ukraine par la Russie, par laquelle les champs de blé se retrouvent jonchés de tanks endommagés, qui en est la principale cause. La solution première est de mettre fin à cette invasion. Dans le contexte actuel, il est nécessaire que nous répondions par l'ouverture, afin de renforcer les marchés agricoles pour contribuer à la sécurité alimentaire. C'est ce que la FAO préconise et c'est aussi ce que le marché nous dit. Nous avons également entendu une affirmation selon laquelle nous avons besoin d'un affaiblissement des règles de l'OMC, y compris dans le but de subventionner, au moyen de mesures de soutien ayant des effets de distorsion, la constitution de stocks à l'intérieur des frontières, en remplacement d'un partage des produits alimentaires. Je tiens seulement à faire remarquer que rien dans les règles de l'OMC n'empêche les dons ou la vente de nourriture. Rien ne nous empêche de vendre des produits alimentaires aux prix du marché. Rien ne nous empêche de libéraliser les marchés. C'est exactement ce que nous devrions faire. Dès lors, je serais très intéressée de savoir précisément ce qui dans les règles de l'OMC empêche les Membres de porter assistance à d'autres Membres. La réponse juste consiste à soutenir l'ouverture en réponse à cette crise. L'information joue un rôle important dans ce contexte. Je souhaite confirmer aux

Membres que nous organiserons une activité le mardi 16 mai, dans le cadre de laquelle aura lieu un dialogue avec des négociants du marché de produits de base consacré aux incidences de la crise sur les marchés mondiaux. Ces négociants sont des acteurs directs du marché. Il s'agit d'une activité du Groupe de Cairns qui sera ouverte à tous les Membres. Je demande à chacun de se sentir libre d'y participer. Les Membres connaissent déjà la position de l'Australie en ce qui concerne les causes structurelles de l'insécurité alimentaire et la nécessité de réaliser une avancée à la CM12 sur ces questions, et je ne répéterai donc pas notre opinion de longue date.

8.80. Le représentant du Royaume-Uni a fait la déclaration suivante:

8.81. J'aimerais seulement très brièvement adresser mes plus chaleureux remerciements à tous les intervenants qui se sont exprimés au titre de ce point de l'ordre du jour, que ce soit pour se porter coauteurs ou confirmer qu'ils le sont, et même à ceux qui n'ont pas encore coparrainé la Déclaration, pour leur réflexion et leurs contributions. Cela témoigne de l'importance que revêt cette question pour les Membres de l'OMC. Nous avons entendu tant d'interventions, y compris à l'heure où nombre d'entre nous prendraient normalement leur déjeuner. Je vous remercie. J'espère que nous pourrons poursuivre ce dialogue, alors que nous nous efforçons d'élaborer une réponse collective de l'Organisation – comme tentent de le faire d'autres organisations de la communauté internationale – aux répercussions de l'agression de l'Ukraine par la Russie, dans ce domaine et dans d'autres.

8.82. La Directrice générale a fait la déclaration suivante:

8.83. Nous avons assisté à un débat de qualité sur une question absolument essentielle. J'espère sincèrement que nous parviendrons à une solution multilatérale, une solution à court terme à la "question urgente ", comme certains l'ont qualifiée, de la crise alimentaire. Je propose que nous tentions de l'envisager de manière quelque peu séparée des questions relatives à l'agriculture à plus long terme dont nous devons nous occuper. Il existe un lien entre ces deux types de questions, mais pour répondre à cette question urgente, il nous faudra peut-être envisager de la traiter et d'élaborer un ensemble de mesures. Je tiens à répéter que si nous ne trouvons pas pour l'heure un moyen de répondre, comme cela a été le cas tardivement lors de la pandémie, j'espère que nous ne commettrons pas la même erreur. Nous identifierons ce qui pourrait constituer un ensemble de mesures à court terme, puis tenterons de régler les questions qui sont étroitement liées dans les négociations sur l'agriculture. Comme je l'ai dit précédemment, si certains Membres sont en mesure de mettre des produits alimentaires supplémentaires sur le marché, cela constituerait une manière d'aider. Il s'agit d'un aspect que nous devons étudier. Il y aura certains points sensibles que nous devrons examiner attentivement. Cela étant, nous devrions faire preuve d'ouverture d'esprit. L'Ukraine dispose de céréales qui ont besoin d'être mises sur le marché. L'Australie et l'Inde viennent de s'exprimer sur des sujets similaires. Nous pouvons faire preuve d'ouverture d'esprit et déterminer comment aider tous ces Membres afin de faire baisser les prix élevés des produits alimentaires actuellement pratiqués sur le marché.

8.84. Le Conseil général a pris note des déclarations.

9 PROJET DE DÉCISION DU CONSEIL GÉNÉRAL SUR LES PROCÉDURES VISANT À ACCROÎTRE LA TRANSPARENCE ET À AMÉLIORER LE RESPECT DES PRESCRIPTIONS EN MATIÈRE DE NOTIFICATION AU TITRE DES ACCORDS DE L'OMC – ARGENTINE; AUSTRALIE; CANADA; CHILI; COLOMBIE; COSTA RICA; ÉTATS-UNIS; ISLANDE; ISRAËL; JAPON; LIECHTENSTEIN; MACÉDOINE DU NORD; MEXIQUE; NORVÈGE; NOUVELLE-ZÉLANDE; PARAGUAY; PHILIPPINES; RÉPUBLIQUE DE CORÉE; ROYAUME-UNI; SINGAPOUR; SUISSE; TERRITOIRE DOUANIER DISTINCT DE TAIWAN, PENGHU, KINMEN ET MATSU; UNION EUROPÉENNE ET URUGUAY (JOB/GC/204/REV.9-JOB/CTG/14/REV.9)

9.1. La représentante des États-Unis a prononcé la déclaration suivante:

9.2. J'ai personnellement travaillé à cette proposition pendant des années, et c'est donc pour moi un plaisir tout particulier d'effectuer cette intervention au nom des coauteurs. Nous voulons nous engager, après la CM12, dans un important effort de réforme. Cette démarche devrait entre autres consister à trouver de nouvelles manières d'aborder les objectifs communs et à repenser la manière dont nous travaillons et communiquons les uns avec les autres. Je suis heureuse de déclarer que c'est dans cet esprit qu'ont travaillé les coauteurs de la proposition relative aux Procédures visant à accroître la transparence et à améliorer le respect des prescriptions en matière de notification au

titre des Accords de l'OMC. Nous avons adopté une nouvelle approche pour aborder des questions de longue date, en tenant compte de ce que nous avions appris au cours des vastes efforts de consultation avec les Membres déployés au cours de l'année écoulée et des commentaires utiles formulés par les Membres au cours de précédentes réunions du Conseil.

9.3. Permettez-moi de mettre en évidence certaines des principales modifications apportées à la proposition dans le cadre de cette neuvième révision. Le principal changement est que toutes les mesures administratives ont été supprimées. Nous sommes conscients que les mesures administratives étaient perçues par certains comme pénalisant les Membres qui n'étaient pas en mesure de soumettre des notifications en temps voulu pour des raisons indépendantes de leur volonté. Ce n'est pas le but de la proposition. Celle-ci vise en effet à aider les Membres à respecter leurs engagements, et elle reconnaît que nous rencontrons tous, parfois, des circonstances indépendantes de notre volonté. Nous espérons que cela aidera à répondre aux préoccupations que les Membres auraient encore pu avoir quant au texte. En outre, le paragraphe 3 comprend à présent l'obligation pour le Groupe de travail de faire rapport au CCM au sujet de ses conclusions et de ses recommandations dans les deux ans et, si nécessaire, de réfléchir à d'autres manières d'améliorer le respect des obligations de notification. Cet ajout devrait garantir que le Groupe de travail mène ses travaux en temps utile et avec des délais clairs, et en réponde directement devant les Membres de l'OMC. Pendant les consultations, certains Membres ont exprimé des préoccupations au sujet du précédent paragraphe 5, dont ils craignaient qu'il encourage les contre-notifications. Ce n'était pas l'objectif du paragraphe, mais nous l'avons entièrement supprimé en réponse aux demandes des Membres. Par ailleurs, au cours des consultations, certains Membres ont fait remarquer que la transparence était l'un des principaux piliers de l'ensemble de l'OMC, et que ces piliers ne se limitaient pas aux accords, arrangements et décisions du CCM. Nous en convenons. Le nouveau libellé permet donc d'élargir les travaux à l'avenir, si les Membres en décident ainsi. Nous reconnaissons que de nombreux Membres font face à des contraintes en matière de ressources et de capacités et à d'autres difficultés qui peuvent nuire à leur capacité d'établir et de présenter des notifications, et tout Membre peut demander une assistance technique spécifique et un soutien pour le renforcement des capacités pour l'aider à présenter ses notifications, mais cette démarche n'est pas obligatoire. Les Membres sont aussi encouragés à justifier tout délai dans la soumission d'une notification, mais une telle justification n'est plus exigée. Enfin, un nouveau libellé prévoit, dans trois ans, un examen par le Conseil général visant à déterminer si les changements techniques apportés à la suite des recommandations du Groupe de travail ont vraiment eu une incidence. Le Conseil général a aussi la possibilité d'ordonner que des travaux complémentaires soient entrepris si nécessaire.

9.4. Il est important de noter que, malgré ces changements nombreux et importants, la proposition demeure axée sur un processus ascendant, inclusif et conduit par les Membres, mené par un Groupe de travail ouvert à tous les Membres, qui mettra en évidence les possibilités d'amélioration du processus et des procédures de notification bénéficiant à l'ensemble des Membres et formulera des recommandations en ce sens. Je voudrais saluer et remercier les six coauteurs les plus récents: la Colombie, le Liechtenstein, le Monténégro, la Macédoine du Nord, le Pérou et l'Uruguay. Les notifications ont une importance vitale. Sans la transparence qu'elles permettent, il n'y a pas de clarté sur les pratiques des Membres, et donc pas ou peu de base pour comprendre comment les accords sont mis en œuvre et s'ils doivent être améliorés. Plus important, les notifications assurent la prévisibilité pour les commerçants. La transparence est un élément véritablement essentiel au bon fonctionnement du système commercial mondial. Les coauteurs se félicitent de votre soutien à cette initiative.

9.5. Le représentant de la République de Corée a fait la déclaration suivante:

9.6. La Corée remercie les États-Unis et les autres coauteurs de leur effort collectif, et souhaite aussi chaleureusement la bienvenue aux nouveaux coauteurs. La transparence est l'un des éléments essentiels des règles de l'OMC pour permettre une meilleure prévisibilité et une meilleure stabilité, en particulier face à l'incertitude qui prévaut dans l'environnement commercial mondial actuel. De surcroît, renforcer la fonction de suivi de l'OMC sera une étape essentielle pour réaliser des progrès réels sur la réforme de l'Organisation. Dans le même temps, la Corée accorde une grande importance à la proposition actuelle, car elle a été élaborée en tenant compte de différentes voix et perspectives émanant de divers Membres, notamment en ce qui concerne le retrait de toutes les mesures administratives, de manière à pouvoir, à terme, contribuer à la réalisation de nos objectifs communs dans le cadre du système commercial mondial. La Corée encourage donc grandement les autres

Membres à soutenir cette proposition pour montrer notre engagement collectif en faveur du multilatéralisme et à donner une impulsion pour la réforme de l'OMC à la CM12 à venir.

9.7. Le représentant du Japon a fait la déclaration suivante:

9.8. Le Japon voudrait remercier les États-Unis d'avoir présenté la proposition révisée. En tant que coauteur de cette proposition, nous voudrions souhaiter la bienvenue à l'ensemble des nouveaux coauteurs. Nous croyons comprendre que tous les Membres partagent le point de vue selon lequel le respect des obligations de notification et le maintien de la transparence sont essentiels au bon fonctionnement de l'OMC. Cette proposition vise à ce que les Membres entreprennent des efforts individuels et à ce que des discussions sérieuses aient lieu entre les Membres en vue d'améliorer le respect des obligations de notification. La proposition révisée reflète l'ensemble des préoccupations soulevées jusqu'à présent par les Membres, en particulier par les pays en développement Membres. Nous estimons qu'il s'agit de la meilleure décision pouvant être adoptée par consensus à l'heure actuelle. En outre, étant donné que la proposition intègre un mécanisme de réexamen, nous pouvons continuer à travailler à encore l'améliorer au cours de sa mise en œuvre, en particulier en étudiant l'utilisation de l'assistance technique et son efficacité. Nous espérons qu'un consensus se dégagera au plus tôt, de sorte que nous puissions commencer à travailler sérieusement à améliorer le système de notification pour une meilleure transparence à l'OMC.

9.9. Le représentant de l'Union européenne a prononcé la déclaration suivante:

9.10. La réforme de l'ensemble des fonctions de l'OMC est une priorité essentielle pour l'Union européenne. Comme l'ont indiqué les États-Unis, au cœur de la proposition se trouve un processus ascendant, inclusif et conduit par les Membres. Dans le cadre de cette révision, des choix importants ont été faits pour répondre aux préoccupations exprimées jusqu'à présent, en insistant particulièrement sur le soutien dont les Membres pourraient bénéficier et sur la manière dont le système pourrait encore être amélioré pour aider les Membres à soumettre leurs notifications en temps utile. La soumission en temps utile des notifications est le fondement d'un système commercial efficace et transparent. Tout processus de réforme doit donc inclure un bilan des pratiques actuelles et l'identification des améliorations potentielles des processus et procédures de notification. Un aspect que nous voudrions plus particulièrement mettre en avant est la manière dont cette proposition peut aider à améliorer nos systèmes domestiques respectifs. Par exemple, participer en tant que coauteur à ce processus a aidé l'Union européenne à lancer une réforme des processus internes relatifs aux notifications sous la forme du tableau DS:1, afin de pouvoir mieux respecter les délais concernant ces notifications. Cette proposition révisée offre une base solide pour un futur dialogue avec les Membres en vue d'améliorer les pratiques relatives aux notifications et de réaliser des progrès significatifs sur la réforme de l'OMC en amont de la CM12 et au-delà.

9.11. Le représentant de l'Uruguay a fait la déclaration suivante:

9.12. L'Uruguay est heureux de faire partie des coauteurs de la révision la plus récente de la proposition en faveur d'une décision du Conseil général visant à améliorer la transparence et à renforcer le respect des prescriptions en matière de notification prévues par les Accords de l'OMC. Nous sommes toujours convaincus de l'importance de garantir le degré de transparence le plus élevé possible au sujet des politiques des Membres relatives au commerce, conformément à ce que prévoient les Accords de l'OMC, afin de renforcer non seulement la fonction de suivi de l'OMC, mais aussi sa fonction de négociation. Les changements apportés par la dernière révision, y compris la suppression des mesures administratives, constituent tous des améliorations qui devraient nous permettre de parvenir à un accord reposant sur un consensus au niveau du Conseil général dans ce domaine de travail important. L'Uruguay invite les autres Membres à se joindre à cet effort collectif pour parvenir à une décision qui nous permette de reprendre les travaux dans le cadre du Groupe de travail des notifications et de progresser dès que possible sur les objectifs.

9.13. La représentante de la Barbade, s'exprimant au nom de la CARICOM, a fait la déclaration suivante:

9.14. Le Groupe CARICOM prend acte de la dernière version du projet de décision. Comme nous avons pu le dire par le passé, la transparence est l'un des piliers fondamentaux des travaux de l'OMC et est directement liée à nos droits et obligations en tant que Membres. Si nous convenons que la fourniture et la réception d'activités d'assistance technique et de renforcement des capacités peuvent

contribuer à améliorer le degré de transparence et le respect des obligations, nous devons à nouveau souligner que cette assistance ne résout pas les contraintes de capacité systémiques auxquelles font face nos capitales. Nous serions donc préoccupés si les progrès réalisés par les Membres quant à l'amélioration du respect des obligations de notification étaient mesurés, entièrement ou partiellement, par les demandes ou l'absence de demande d'assistance technique ou de renforcement des capacités. En outre, nous avons pris note de l'absence manifeste de référence aux Membres en développement, en particulier dans le contexte de l'assistance technique et du renforcement des capacités. Le texte semble plutôt suggérer que l'assistance technique et le renforcement des capacités s'étendent à tous les Membres de l'OMC. Nous savons que certains Membres ont considéré la question de la transparence et du suivi comme relevant de la réforme de l'OMC. Le Groupe CARICOM a donc fait partie de ceux qui ont appelé à une discussion spécifique axée sur la définition de la réforme de l'OMC et la manière de traiter ces éléments dans le contexte plus large de la réforme. Le Groupe CARICOM s'associe à la déclaration du Groupe ACP.

9.15. Le représentant de l'Islande a fait la déclaration suivante:

9.16. L'Islande est coauteure de la proposition, et souhaite la bienvenue aux nouveaux coauteurs. La transparence est un principe fondamental qui sous-tend le système commercial multilatéral fondé sur des règles, et les procédures visant à améliorer le respect des obligations de notifications existantes devraient constituer un pilier important du programme de réforme de l'OMC. Les efforts doivent aussi porter sur la rationalisation et l'amélioration de l'efficacité des procédures existantes. Ils devraient aussi tenir compte des contraintes nombreuses et diverses auxquelles les Membres sont confrontés. M'exprimant au nom d'une petite Mission, je comprends bien la charge que les obligations de transparence peuvent représenter pour de nombreux Membres. Les flexibilités et le soutien nécessaires pour les Membres ayant des difficultés à respecter leurs obligations de transparence sont donc un élément important pour que nous puissions soutenir cette décision – il s'agirait donc de supprimer toutes les mesures administratives restantes et de garder à l'esprit qu'une décision réaffirme le droit de tous les Membres de solliciter des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités pour compiler et compléter les notifications. Nous félicitons les coauteurs qui ont mené le processus de consultation et répondu aux observations et suggestions des Membres intéressés. Nous sommes sincèrement convaincus que cette proposition a été élaborée d'une manière positive et constructive au cours de l'année écoulée, et nous encourageons tous les Membres qui ne sont pas encore coauteurs à envisager de soutenir cette initiative.

9.17. Le représentant de la Colombie a fait la déclaration suivante:

9.18. La Colombie se joint au projet de décision et est favorable aux dernières modifications, qui sont importantes et appropriées pour parvenir à la convergence que nous recherchons. Nous encourageons tous les Membres qui ne sont pas encore coauteurs de cette proposition à examiner avec attention la dernière révision. Ce renforcement de la transparence est important en soi pour tous les accords de l'OMC. Il est important pour l'organisation dans son ensemble et au niveau national, car il concentre les efforts sur le fait de rester à jour en ce qui concerne les obligations de notification. Nous remercions les coauteurs et les États-Unis pour leurs explications.

9.19. Le représentant du Taipei chinois a fait la déclaration suivante:

9.20. Nous remercions les États-Unis pour la présentation de la dernière version de la proposition figurant dans le document JOB/GC/204/Rev.9, dont nous sommes coauteur. Nous souhaitons la bienvenue aux Membres qui nous ont récemment rejoints. Préparer toutes les notifications requises dans les délais impartis n'a jamais été chose aisée, quel que soit le niveau de développement des Membres. Cette proposition n'a jamais visé à punir les Membres qui ne sont pas en mesure de respecter leurs engagements en matière de notification simplement du fait de contraintes internes. Elle vise plutôt à encourager les Membres à chercher à respecter leurs engagements. Dans le cadre de cette révision, les proposants ont apporté une modification importante en supprimant toutes les mesures administratives pour tenir compte des diverses contraintes pesant sur les Membres. Du fait de cette suppression, la capacité de mise en œuvre ne devrait pas susciter trop d'inquiétudes. Nous espérons que les autres Membres seront confiants quant à la tenue d'un dialogue sérieux, dans le cadre du Groupe de travail des obligations et procédures de notification, en vue de déterminer comment améliorer le respect des obligations.

9.21. Le représentant de Saint-Vincent-et-les Grenadines, s'exprimant au nom de l'OECO, a communiqué la déclaration suivante:

9.22. Nous nous associons aux déclarations de la CARICOM et du Groupe ACP. Nous relevons que cette version révisée suppose un certain degré de compromis de la part des coauteurs. Nous avons toujours soutenu que la question de la transparence, y compris les difficultés rencontrées par de nombreux pays en développement et PMA Membres dans l'exécution de leurs obligations de notification, ne devrait pas être interprétée comme une question de négligence délibérée. En conséquence, nous avons toujours résisté à l'adoption d'une approche punitive pour le traitement de cette question à l'OMC. Nous sommes donc heureux de constater que les coauteurs ont supprimé les mesures administratives dans la nouvelle version de leur proposition. Nous voyons cette suppression comme une évolution constructive, et un signe que nos préoccupations ont été entendues. Nous persistons à soutenir qu'il est nécessaire que nous adoptions une approche normative de la transparence pour l'ensemble de l'OMC. En d'autres termes, la transparence doit être de mise partout, y compris dans la manière dont les décisions sont prises. Du fait de l'importance systémique de la transparence, d'autres groupes, auxquels nous participons, travaillent sur leurs propres idées d'une décision significative qui pourrait être adoptée par le Conseil général. Je suis convaincu que nous aurons l'occasion, dans un avenir proche, de réunir les idées sur cette question. Nous saluons la poursuite du dialogue et des consultations, et nous nous engageons à discuter de cette question dans un esprit constructif.

9.23. Le représentant du Guatemala a fait la déclaration suivante:

9.24. Le Guatemala reconnaît, et convient avec les coauteurs, que la transparence est un élément essentiel au bon fonctionnement du système de l'OMC. Le Guatemala estime aussi que la simplification des procédures de notification et la coopération technique pourraient être plus efficaces pour améliorer les prescriptions en matière de notification qu'un système de sanctions. Le Guatemala travaillera de manière constructive avec les Membres afin d'améliorer la transparence au sein de l'organisation.

9.25. Le représentant des Philippines a fait la déclaration suivante:

9.26. Les Philippines s'associent à la déclaration faite par les États-Unis au nom des coauteurs, et souhaitent la bienvenue aux nouveaux coauteurs de la proposition. La transparence est véritablement l'un des piliers essentiels d'un système commercial multilatéral efficace et fondé sur des règles. Il s'agit d'un élément important pour garantir un environnement économique prévisible et stable. Cette proposition réaffirme les obligations existantes des Membres en matière de transparence et de notifications, et cherche à améliorer le respect de ces obligations. Conscientes des difficultés que certains Membres, en particulier les pays en développement et les PMA Membres, rencontrent pour se conformer pleinement à leurs obligations en matière de notification du fait de diverses limitations de capacités, les Philippines saluent les dispositions de ce projet de décision relatives à l'assistance technique et au renforcement des capacités, qui visent à fournir un soutien approprié pour aider les Membres à faire face à ces contraintes. Les Philippines estiment que cette proposition a une grande valeur et attendent avec intérêt de voir les Membres s'engager en faveur de cette décision dans le cadre de nos efforts visant à améliorer le fonctionnement et l'efficacité des prescriptions en matière de notifications de l'OMC.

9.27. La représentante de la Thaïlande a fait la déclaration suivante:

9.28. Le projet actuel traduit les efforts déployés par les coauteurs pour prendre en compte les préoccupations exprimées antérieurement par les Membres, y compris la Thaïlande. À nos yeux, en supprimant toutes les mesures administratives qui préoccupaient grandement les Membres, nous compris, la proposition révisée figurant dans le document JOB/GC/204/Rev.9 a incorporé une modification importante qui vise à permettre une plus grande transparence en matière de notifications sans ignorer les contraintes de capacité des Membres en ce qui concerne leurs obligations existantes et futures. La Thaïlande ayant toujours accordé une grande valeur et une grande importance aux questions relatives à la transparence, qui est à nos yeux un élément central de l'OMC, nous sommes heureux d'informer aujourd'hui les États-Unis et les Membres que nous nous portons coauteur du document proposé par les États-Unis et que nous sommes prêts à travailler en collaboration avec tous les Membres pour obtenir un résultat à ce sujet à la CM12.

9.29. Le représentant du Pérou a fait la déclaration suivante:

9.30. Le Pérou remercie les États-Unis pour leur présentation et souhaite annoncer qu'il sera coauteur de la Décision. Ma délégation voudrait aussi remercier les proposants d'avoir répondu aux préoccupations soulevées par un certain nombre de Membres, en particulier en ce qui concerne les mesures incluses dans des versions antérieures comme sanctions en cas d'absence de notification. Nous estimons que la version actuelle de la décision adopte la bonne approche, une approche coopérative et non punitive. Le Pérou a conscience des défis auxquels cette organisation est confrontée en matière de transparence, et de l'importance qu'il y a à les surmonter pour améliorer nos travaux, non seulement en ce qui concerne les affaires courantes, mais aussi pour la tenue de discussions et de négociations informées. Nous ne pouvons toutefois ignorer les difficultés que les Membres en développement peuvent rencontrer en ce qui concerne les notifications, et c'est pourquoi nous apprécions que l'accent soit mis sur l'assistance technique et le renforcement des capacités. Au vu des éléments figurant actuellement dans la proposition, nous espérons sincèrement que les Membres seront en mesure d'adopter celle-ci dès que possible.

9.31. La représentante de l'Afrique du Sud a fait la déclaration suivante:

9.32. Je voudrais remercier les États-Unis de nous avoir présenté les révisions de cette proposition. Nous nous associons aux déclarations faites par le Groupe africain et le Groupe ACP. Comme nous l'avons constamment indiqué, nous considérons la transparence comme un des piliers importants du système commercial multilatéral. Le document intitulé "Une approche inclusive de la transparence et des obligations de notification à l'OMC", distribué sous la cote JOB/GC/218/Rev.2, demeure notre point de départ pour les questions portant sur ce sujet. Nous réaffirmons de nouveau que, comme l'ont indiqué un certain nombre de pays en développement Membres, l'incapacité à s'acquitter des obligations de notification ne relève pour l'essentiel pas d'un manquement délibéré aux obligations, mais est principalement due à de véritables contraintes de capacité. Nous prenons acte du fait que les États-Unis et les coauteurs ont tenté de répondre à nos préoccupations, y compris en supprimant les mesures administratives visant à pénaliser les Membres incapables de se conformer à leurs obligations, et nous saluons cette démarche. Nous formulons cette demande quant à la proposition, et nous serons en contact avec les coauteurs en tant que de besoin s'il est nécessaire d'éclaircir plus avant certaines questions. Nous avons pris note du fait qu'il serait dans notre intérêt de garantir que la proposition ne débouche pas à terme sur de nouvelles obligations.

9.33. La représentante de la Jamaïque, au nom du Groupe ACP, a prononcé la déclaration suivante:

9.34. Tout d'abord, nous estimons que ce document constitue une amélioration par rapport aux précédentes versions, compte tenu des préoccupations qui avaient été enregistrées. Nous saluons en particulier la suppression des mesures punitives qui visaient à garantir la conformité. Nous avons toujours été d'avis que la coopération technique, le renforcement des capacités et le dialogue au sein des Comités de l'OMC constituent la manière la plus efficace de résoudre les questions de transparence ou de notification. Nous poursuivons en interne l'examen du projet, et nous reviendrons vers vous avec des observations plus approfondies. La question de la transparence à l'OMC est systématiquement une question importante pour le Groupe ACP. Comme nous l'avons déclaré à de nombreuses reprises, le respect imparfait par nos membres des obligations de transparence dans le cadre de l'OMC ne relève pas d'un manquement délibéré, mais est dû à d'importantes contraintes de capacité au niveau des capitales. Le Groupe ACP travaille aussi sur des idées relatives au renforcement de la transparence, celle-ci devant être de mise dans tous les aspects de l'OMC, y compris les négociations. Le Groupe ACP attend avec intérêt de poursuivre à l'avenir un dialogue constructif avec les coauteurs de la proposition, dans l'espoir de parvenir à une plus grande convergence.

9.35. Le représentant de la Suisse a fait la déclaration suivante:

9.36. La Suisse remercie les États-Unis pour leurs remarques introductives et pour la version substantiellement révisée de cette proposition que la Suisse coparraine. Nous sommes ravis de constater que le nombre de coparrains se monte désormais à 25 suite à l'annonce faite par la Thaïlande. Tant le nombre que la diversité des coparrains démontrent la pertinence de cette proposition. Comme souligné également par d'autres délégations, la transparence est un pilier essentiel de l'OMC. Par le respect de nos obligations de notification notamment, la transparence est une condition préalable à une surveillance efficace de nos politiques commerciales respectives. Plus

important encore, la transparence est un vecteur de confiance entre les Membres de cette organisation. La Suisse considère qu'il est tout à fait possible d'améliorer le respect des obligations de notification, et la présente proposition offre des solutions pragmatiques pour atteindre cet objectif. Nous appelons donc tous les Membres à soutenir cette proposition.

9.37. Le représentant du Mexique a fait la déclaration suivante:

9.38. Cette version révisée témoigne de la volonté d'entendre les préoccupations et d'y répondre en vue de renforcer un élément essentiel de la fonction de suivi. Les changements sont sans doute importants, mais ce qui n'a pas changé est la volonté de trouver des manières pragmatiques d'atteindre notre objectif final – améliorer les pratiques en matière de transparence et de notifications. Nous sommes convaincus que le fait de concentrer nos efforts, dans le cadre du Groupe de travail, sur le fait d'identifier les difficultés liées au processus et aux procédures de notification et les améliorations à y apporter nous donnera la possibilité de parvenir à des recommandations concrètes et réalistes. Nous convenons qu'une plus grande transparence peut réduire les coûts du commerce, améliorer la prévisibilité et contribuer à la prise de décisions des acteurs publics et privés. Nous encourageons donc vivement tous les Membres à conjuguer leurs efforts pour améliorer le fonctionnement de notre organisation.

9.39. Le représentant de Singapour a fait la déclaration suivante:

9.40. Permettez-moi de remercier les États-Unis d'avoir présenté cette proposition révisée, dont Singapour est coauteur. Permettez-moi de faire trois brèves remarques. Premièrement, cette proposition offre une approche pratique et coordonnée du renforcement de la mise en œuvre des pratiques de notification actuelles par rapport aux différents accords et Comités. Deuxièmement, nous saluons les progrès réalisés pour répondre aux préoccupations soulevées à la dernière réunion, y compris la suppression des mesures administratives et des notifications inverses. Nous souhaitons aussi la bienvenue aux sept nouveaux coauteurs. Ces évolutions montrent que les Membres s'écoutent mutuellement, et nous espérons que cet esprit de collaboration sera un exemple positif alors que nous nous rapprochons de la CM12. Troisièmement, la proposition complète le dialogue en cours sur la réforme de l'OMC. La présentation complète et en temps voulu des notifications est essentielle pour assurer l'efficacité de la fonction de suivi de l'OMC. Nous renforcerons la confiance dans le système commercial multilatéral, favoriserons la transparence et la prévisibilité de ce système, et donnerons au commerce mondial, qui a décliné en raison de la pandémie, une impulsion dont il a grand besoin.

9.41. La représentante du Monténégro a fait la déclaration suivante:

9.42. Le Monténégro félicite les auteurs de cette importante initiative pour le processus de consultation diligent, inclusif, ouvert et coordonné qu'ils ont mené au cours de l'année passée. Le renforcement de la transparence et l'amélioration du respect des obligations de notification dans le cadre des Accords de l'OMC demeurent centraux pour le bon fonctionnement de l'OMC et du système commercial multilatéral fondé sur des règles. Ma délégation souscrit à la déclaration faite par les États-Unis et les autres coauteurs de la Décision. Permettez-moi de faire écho à quelques points importants. La décision révisée qui nous est présentée supprime toutes les mesures administratives, en partant du principe que cette démarche peut aider les Membres à respecter leurs engagements et à répondre aux autres préoccupations qu'ils auraient pu avoir. Pour surmonter de possibles contraintes en matière de ressources et de capacités qui peuvent nuire à sa capacité d'établir et de présenter des notifications, tout Membre peut demander une assistance technique spécifique et un soutien pour le renforcement des capacités, mais cette démarche n'est pas obligatoire. Les Membres ne sont plus tenus de justifier les retards dans la soumission des notifications, mais sont encouragés à le faire. Pour résumer, le Monténégro partage pleinement le point de vue selon lequel nous avons devant nous un plan pratique et progressif pour améliorer les pratiques en matière de notification et permettre des progrès significatifs sur la réforme de l'OMC. Pour toutes ces raisons, comme l'ont déjà indiqué les États-Unis dans leurs observations liminaires, le Monténégro soutient pleinement la décision révisée et se joint à ses autres coauteurs. Nous encourageons aussi les autres Membres à soutenir cet effort collectif.

9.43. La représentante du Viet Nam a communiqué la déclaration suivante:

9.44. Le Viet Nam remercie les États-Unis et les coauteurs de l'initiative d'avoir présenté la version révisée. Ce document révisé fait toujours l'objet de consultations en interne. Nous prenons note des progrès importants que reflètent les modifications. Nous avons pris en compte diverses observations formulées par les Membres au cours des deux dernières années. En particulier, la proposition révisée met en avant une approche constructive davantage axée sur le fait de comprendre les difficultés rencontrées par les Membres dans l'exécution de leurs obligations de notification, ainsi que sur l'assistance technique dans ce domaine. Nous espérons que la mise en œuvre de cette proposition révisée sera elle aussi mûrement réfléchie au Conseil du commerce des marchandises, afin de garantir une application sans heurt.

9.45. La représentante du Brunéi Darussalam a fait la déclaration suivante:

9.46. Le Brunéi Darussalam se félicite des révisions apportées dans la dernière version. Nous sommes particulièrement heureux de constater que les préoccupations exprimées par de nombreux Membres, par exemple au sujet des mesures administratives, ont été entendues et prises en compte. À cet égard, nous saluons et remercions les proposants qui ont pris contact avec nous et d'autres Membres pour répondre aux préoccupations soulevées. En tant que petit pays en développement Membre, nous continuons de considérer la transparence comme un élément important du fonctionnement de base d'une organisation fondée sur des règles, en particulier pour garantir la participation inclusive et l'égale représentation de tous les Membres. Bien que nous ne soyons pas en mesure de nous joindre aux coauteurs, nous chercherons à poursuivre le dialogue avec eux sur ce point de l'ordre du jour, en particulier sur tout domaine où les évolutions se poursuivraient.

9.47. Le représentant du Pakistan a fait la déclaration suivante:

9.48. Nous voudrions remercier les coauteurs pour la dernière révision, qui est en cours d'examen par notre capitale. Le non-respect des obligations de transparence n'est pas toujours délibéré, et il ne peut pas être résolu par des solutions miracles, comme une simple assistance technique sur le dépôt des notifications. Nous voudrions avoir des précisions sur la manière dont le contenu de la proposition concernant l'assistance technique serait différent des pratiques existantes déjà à la disposition des Membres et actuellement en usage. Alors que cette proposition prévoit d'examiner diverses questions liées à la transparence dans le cadre d'un groupe de travail sur les notifications, certains de ses auteurs demandent aussi que des discussions et de futurs travaux similaires en lien avec la transparence soient aussi menés dans le cadre de la réponse de l'OMC à la pandémie. Nous voudrions des éclaircissements sur les différences envisagées entre ces deux axes de travail, et sur l'intérêt de ce dédoublement. Dans le même temps, ce Groupe de travail serait-il disposé à débattre des questions de transparence au-delà des notifications à l'OMC, par exemple dans la conduite des affaires et des procédures, les travaux ordinaires des conseils et comités, les négociations, les approches suivies pour les négociations et dans les accords entre les Membres? De surcroît, dans une période telle que celle-ci, où les urgences mondiales exigent une action collective immédiate, le Groupe de travail débattrait-il de la transparence dans les questions d'intérêt mondial comme la production de vaccin, les licences de fabrication et le partage des technologies? Enfin, cette proposition incorporerait-elle des éléments similaires pour les notifications au titre de l'AGCS et de l'Accord sur les ADPIC? Nous attendons avec intérêt d'approfondir la discussion sur ce sujet.

9.49. Le représentant du Brésil a fait la déclaration suivante:

9.50. Je suis heureux de confirmer que le Brésil vient de se joindre à cette initiative en tant que coauteur. Dans notre document intitulé "Faire avancer l'OMC", distribué sous la cote JOB/GC/253, nous avons insisté sur l'importance du renforcement de la transparence et des notifications. Il est indispensable que ce point fasse partie de la réforme de l'OMC. L'amélioration de la transparence et du respect des obligations de notification est un pilier fondamental du processus de réforme de l'OMC tel que nous l'envisageons. Nous espérons que davantage de Membres se joindront à nous, afin que ce document puisse être adopté à la CM12.

9.51. Le représentant du Bangladesh a fait la déclaration suivante:

9.52. Le Bangladesh remercie les États-Unis et les autres coauteurs pour leur présentation du document JOB/GC/204/Rev.9. Ma délégation prend acte des récentes possibilités de dialogue avec

le Canada au nom des coauteurs et note avec satisfaction que la neuvième révision de cette communication a apporté d'importantes modifications par rapport aux versions précédentes. Nous saluons le dialogue constant et constructif entre les coauteurs et les autres délégations. Ma délégation a toujours répété que la transparence était un pilier essentiel. Cependant, quelques modèles ou rituels de notification ne suffiront pas à assurer la transparence. Ma délégation remercie les coauteurs de cette communication parce qu'ils reconnaissent les difficultés de certains Membres et les contraintes de capacité qui pèsent sur eux pour ce qui est de respecter les prescriptions en matière de notification. Le Bangladesh salue la disposition sur la consultation des comités et autres groupes de travail et organes de l'OMC pertinents pour identifier les améliorations systémiques et spécifiques, telles que l'introduction de modes de présentation des notifications simplifiés, la mise à jour des prescriptions en matière de rapports, l'organisation de formations et d'ateliers supplémentaires au niveau des comités et l'utilisation de nouveaux outils numériques, qui pourraient aider les Membres à mieux respecter leurs obligations de notification. Nous avons reçu la dernière révision très récemment, et nous l'avons transmise à notre capitale pour plus d'instructions. Dans l'intervalle, le Bangladesh attend avec intérêt de travailler avec les Membres sur ce sujet.

9.53. Le représentant de l'Inde a fait la déclaration suivante:

9.54. L'Inde remercie les États-Unis et les autres coauteurs pour les modifications apportées à la proposition relative à la transparence et salue les modifications apportées pour tenir compte des observations formulées par divers Membres, y compris ma délégation, au cours de précédentes réunions du Conseil général. La version actuelle du document est en cours d'examen dans notre capitale, et nous espérons qu'elle peut traiter de tous les piliers de l'OMC, et ne pas confondre respect des obligations de notification et transparence. Nous avons encore quelques suggestions supplémentaires, que nous avons formulées plus tôt. Nous serons disposés à dialoguer avec les coauteurs sur ce sujet, au lieu de le limiter au Conseil du commerce des marchandises. Nous suggérons entre autres d'étendre le champ d'application à l'AGCS et à l'Accord sur les ADPIC, et de permettre aux autres organes compétents de l'OMC d'examiner les obligations de notification découlant de l'Article III:3 de l'AGCS sur la transparence et de l'Article 66.2 de l'Accord sur les ADPIC. Nous attendons avec intérêt la poursuite du dialogue, et nous remercions à nouveau les États-Unis et les coauteurs pour cette révision.

9.55. Le représentant de l'Indonésie a fait la déclaration suivante:

9.56. L'Indonésie remercie les États-Unis et les autres coauteurs d'avoir fourni davantage d'informations et d'explications sur la proposition révisée dont nous sommes saisis aujourd'hui. L'Indonésie prend note des modifications apportées dans la proposition, y compris, entre autres, la suppression des mesures administratives, l'encouragement à la présentation de contre-notifications par les Membres et la réorganisation des dispositions relatives à l'assistance technique et au renforcement des capacités. Nous croyons comprendre que la proposition révisée a été distribuée le 28 avril, environ une semaine avant la réunion de ce jour. À l'heure actuelle, les discussions internes sur la proposition révisée sont toujours en cours dans notre capitale. En outre, l'Indonésie est d'avis que la résolution des difficultés rencontrées par les Membres, principalement les pays en développement et les PMA Membres, dans le respect de leurs obligations de notification, devrait devenir notre priorité, en tenant compte de leur niveau de développement. Dans l'intervalle, nous voudrions obtenir de la part des coauteurs des éclaircissements sur quelques questions. Nous avons observé que la proposition cherche à réactiver le Groupe de travail des obligations et procédures de notification et étendre la portée de ses travaux, ainsi qu'à rendre les informations sur le respect par les Membres de leurs obligations de notification largement accessibles au public par l'intermédiaire d'autres instances et canaux tels que l'examen de la politique commerciale et le portail des notifications. Dans le même temps, nous apprécions les efforts déployés par les coauteurs pour rationaliser le renforcement des capacités et l'assistance technique dans la proposition. Nous croyons toutefois que les objectifs poursuivis par ces dispositions de la proposition peuvent être atteints grâce aux règles applicables existantes de l'OMC.

9.57. La représentante de la République de Moldova a fait la déclaration suivante:

9.58. Je voudrais remercier les États-Unis pour leur leadership dans le cadre de cette initiative et pour les consultations. Nous prenons note avec satisfaction des modifications majeures apportées au texte révisé de la décision, qui répondent aux préoccupations de la Moldova au sujet de la mise en œuvre de ce projet de document, en particulier en ce qui concerne les mesures punitives. Dans

ce contexte, je suis heureuse de déclarer que la République de Moldova est prête à se joindre aux autres coauteurs de l'initiative.

9.59. Le représentant du Vanuatu a fait la déclaration suivante:

9.60. Je voudrais remercier les États-Unis et les autres coauteurs pour les explications fournies. Nous saluons les modifications apportées jusqu'à présent. Comme d'autres l'ont indiqué, nous rencontrons véritablement des contraintes de capacité et nous sommes très heureux que la proposition supprime les mesures administratives et les mesures punitives, et nous saluons ces changements. Nous faisons face à des contraintes de capacité, et nous devons prendre en compte le fait que les pays en développement et les PMA Membres ont besoin qu'on leur donne l'occasion de résoudre les questions de transparence. Nous demandons encore aux Membres développés de poursuivre ce soutien. Nous attendons avec intérêt de dialoguer plus avant avec les États-Unis et les coauteurs, et nous espérons parvenir à un document définitif, constructif et positif pour tous.

9.61. Le représentant du Maroc a prononcé la déclaration suivante:

9.62. Le Maroc remercie les États-Unis pour la nouvelle version de cette proposition. Le Maroc est attaché à un système commercial multilatéral transparent et équitable. Nous prenons note des modifications importantes apportées par les États-Unis, qui se concentrent sur le fait de prendre en compte les divers niveaux de capacité et de développement des Membres. Nous examinons actuellement la nouvelle version au niveau interne, et nous nous tenons prêts à poursuivre notre dialogue avec les États-Unis.

9.63. La représentante des États-Unis a prononcé la déclaration suivante:

9.64. Les États-Unis remercient tous les intervenants pour leurs observations utiles, dont nous avons pris bonne note. Nous attendons avec intérêt de poursuivre ces conversations et de voir si nous pouvons continuer à être rejoints par davantage de coauteurs. Je voudrais juste souligner une chose. Cette proposition ne comprend aucune nouvelle obligation, ni aucun nouvel engagement. Au contraire, j'attire en particulier l'attention sur le paragraphe 3b. Une partie de ce qui est envisagé ici serait que les Membres travaillent ensemble pour se consulter et déterminer comment nous pouvons simplifier et améliorer la forme des notifications, entre autres, afin que la procédure soit plus aisée pour tous. Ainsi, là encore, le document ne comprend aucune nouvelle obligation. Nous espérons pouvoir continuer à travailler avec vous tous. En particulier, je tiens à remercier la Thaïlande, le Brésil et la République de Moldova de s'être joints à nous en tant que coauteurs de cette proposition.

9.65. Le Conseil général a pris note des déclarations.

10 PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE ET MORATOIRE RELATIF À L'IMPOSITION DE DROITS DE DOUANE SUR LES TRANSMISSIONS ÉLECTRONIQUES – DEMANDE PRÉSENTÉE PAR L'AFRIQUE DU SUD ET L'INDE

10.1. La représentante de l'Afrique du Sud a fait la déclaration suivante:

10.2. Étant donné que ce n'est pas la première fois que nous abordons cette question, je serai brève. Conscientes de la répartition inégale du commerce électronique mondial et des gains inéquitables qui découlent de l'économie numérique, ainsi que de la profonde fracture numérique et technologique, les délégations de l'Afrique du Sud et de l'Inde n'ont cessé d'appeler à redynamiser les discussions structurées au Conseil général. Nous reconnaissons ainsi l'importance des travaux menés dans le cadre du Programme de travail qui visent à examiner les questions liées au commerce relatives au commerce électronique mondial, en tenant compte des besoins de l'économie, des finances et du développement des pays en développement Membres, conformément au mandat initial énoncé dans le document WT/L/274. C'est pour cette raison que nous avons présenté le document WT/GC/W/838/Rev.2, dans lequel nous avons demandé au Conseil général de procéder à des examens périodiques lors de ses réunions de juillet et décembre 2022 et de juillet 2023 sur la base des rapports qui pourraient être présentés par les organes de l'OMC chargés de la mise en œuvre du Programme de travail, et d'en rendre compte à la prochaine session de la Conférence ministérielle. Les difficultés croissantes associées à la domination des plates-formes ont conduit à une concentration extrême des marchés d'exportation et à l'exclusion de la plupart des entreprises

et des MPME des pays en développement Membres du marché concurrentiel du commerce électronique transfrontières. Les MPME sont en butte à des difficultés de taille pour vendre leurs produits sur les plates-formes de vente au détail en ligne, en particulier lorsque le propriétaire de la plate-forme peut également y offrir ses produits. Il serait donc important que les Membres échangent des données d'expérience sur les politiques nationales et les mesures de réglementation adoptées pour favoriser une participation inclusive à l'économie numérique. Il faut déployer des efforts résolus pour réduire la fracture numérique et bâtir une économie numérique plus inclusive, entre autres en garantissant des conditions égales pour tous. À cette fin, on peut notamment promouvoir le transfert de technologie ainsi que le partage des avantages avec les pays en développement Membres et leurs entreprises. Nous avons présenté au CCD un document qui souligne le rôle de l'infrastructure numérique et des politiques industrielles numériques nationales dans la reconstruction du commerce et de l'industrie au sortir de la pandémie et dans l'augmentation de la compétitivité à l'exportation, y compris le rôle des données dans le contexte de l'industrialisation numérique. S'agissant du moratoire, nous avons élaboré le document WT/GC/W/798 qui met en lumière les implications du moratoire, notamment du point de vue de l'industrialisation numérique et de la perte de revenus. Les aspects du commerce électronique liés au développement restent pertinents et il est important de connaître la portée, la définition et l'incidence du moratoire relatif aux droits de douane sur les transmissions électroniques afin d'éclairer la prise de décisions à la CM12.

10.3. Le représentant du Népal a fait la déclaration suivante:

10.4. Ma délégation soutient la déclaration du Groupe des PMA. L'honnêteté dans la mise en œuvre des décisions ministérielles antérieures relatives au Programme de travail sur le commerce électronique contribuerait à faciliter le commerce électronique à l'échelle mondiale et à souder la fracture numérique, en particulier pour les PMA et les pays en développement sans littoral (PDSL). L'économie numérique, y compris le commerce électronique, est apparue rapidement et a connu une croissance très forte pendant la pandémie. Cependant, les PMA et les PDSL comme le Népal n'ont pas été en mesure de participer au commerce électronique et à l'économie numérique et d'en tirer parti. Les PMA et les PDSL sont confrontés à une énorme fracture numérique, notamment en ce qui concerne l'infrastructure des TIC, les capacités institutionnelles et humaines et dans bien d'autres domaines. Dans ce contexte, la redynamisation du Programme de travail est devenue beaucoup plus pertinente. La mobilisation de ressources pour souder la fracture numérique, la réduction des coûts de l'accès à Internet, le soutien à l'investissement dans les compétences numériques et le renforcement des capacités institutionnelles et humaines, entre autres, dans les PMA et les PDSL sont des aspects importants sur lesquels nous pourrions nous pencher dans le cadre du Programme de travail sur le commerce électronique. Nous nous associons donc aux questions soulevées par l'Afrique du Sud et l'Inde à cet égard.

10.5. Le représentant du Nigéria a fait la déclaration suivante:

10.6. Le Nigéria souhaite renvoyer à la déclaration qu'il a faite sur cette question lors de précédentes réunions du Conseil général et réaffirmer son soutien à l'adoption d'un ordre du jour inclusif et axé sur le développement dans le cadre du Programme de travail sur le commerce électronique par les Ministres à la CM12. Le programme de travail pour l'après-CM12 devrait inclure des moyens efficaces de remédier à la fracture numérique Nord-Sud et à l'exclusion numérique qui existe dans les pays en développement Membres. S'agissant du moratoire relatif à l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques, le Nigéria est conscient des effets négatifs que l'imprévisibilité de l'environnement mondial du commerce électronique aurait vraisemblablement sur les entreprises et les consommateurs en cas de non-renouvellement du moratoire à la CM12. Étant donné qu'à l'échelle mondiale, les économies peinent encore à se remettre des conséquences de la COVID-19, les effets seraient dévastateurs. Le monde compte sur l'OMC pour obtenir des résultats à la CM12 qui soutiendront la reprise économique après la pandémie et élargiront le cercle de la prospérité. Compte tenu de ce qui précède, le Nigéria est favorable à la prorogation temporaire du moratoire à la CM12.

10.7. Le représentant du Pakistan a fait la déclaration suivante:

10.8. Le Pakistan tient à remercier les délégations de l'Afrique du Sud et de l'Inde pour le maintien de ce point à l'ordre du jour. Nous rappelons nos déclarations antérieures sur la question et réaffirmons que le Conseil général doit redynamiser les discussions structurées sur les divers aspects du commerce électronique. Il s'agit de la seule instance véritablement mandatée au niveau multilatéral pour tenir des discussions sur le commerce électronique et le commerce numérique, et trouver des solutions possibles eu égard à la fracture numérique, au transfert de technologie et à

l'utilisation effective des données numériques brutes pour faire progresser le développement des pays en développement et des PMA Membres. Nous regrettons le manque de participation significative de certaines délégations sur cette question dans les organes pertinents et nous exhortons les Membres à remplir le mandat multilatéral. S'agissant du moratoire, nous notons qu'il ne doit être renouvelé que par consensus, après que les conditions et la nécessité de sa prorogation auront été dûment examinées. Nous avons toujours été d'avis que la prorogation du moratoire devait être subordonnée à une réévaluation fondamentale de la situation, qui consiste à répondre aux questions sur la définition et la portée du moratoire, sur l'incidence sur le développement sous l'angle budgétaire, sur les recettes fiscales, sur le développement de l'industrie numérique et sur l'avenir des produits numérisables. La non-prorogation du moratoire ne signifie pas forcément que des droits seront imposés. Elle ne fait que donner aux Membres la possibilité de les imposer, si et quand ils le jugent approprié.

10.9. Le représentant de la Tanzanie a fait la déclaration suivante:

10.10. Nous nous associons aux déclarations de l'Afrique du Sud et de l'Inde et nous nous félicitons des discussions sur ce point à l'ordre du jour, c'est-à-dire le Programme de travail sur le commerce électronique et le moratoire relatif à l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques. S'agissant du moratoire, nous convenons tout à fait que cette décision a été adoptée à un moment où la majorité des Membres n'étaient pas conscients de ses effets sur les recettes, qui se feraient sentir ultérieurement. La décision a heureusement été adoptée sur une base temporaire afin que les Membres puissent avoir une meilleure idée et une meilleure compréhension de la question. Le commerce des produits numérisés connaît actuellement une croissance spectaculaire avec en toile de fond l'essor rapide de l'économie numérique, et certains d'entre nous, en tant que Membres, ont ainsi pris conscience des implications du moratoire, en particulier sur leurs économies. Davantage de produits sont transformés en supports numériques comme les films, les livres, les enregistrements sonores et musicaux, et certains produits, en particulier les logiciels, sont désormais offerts uniquement sous forme numérique. Vous conviendrez que leur valeur atteint parfois un niveau élevé qui peut dépasser le budget d'une économie en développement. L'achat d'un seul programme ou logiciel de ce genre peut dépasser le budget d'une économie. Avec l'introduction de nouvelles technologies telles que l'impression 3D, les mégadonnées et l'intelligence artificielle, nous assisterons à une augmentation de ce type de transactions dans nos économies, car ces dernières poursuivent également leur transformation numérique. La majorité d'entre vous conviendra que les droits de douane demeurent notre principale source de recettes. Après la CM12, nous devons donc analyser cette question et en débattre plus en profondeur pour mieux comprendre l'incidence du moratoire, en particulier sur les recettes et l'industrialisation numérique, notamment dans les pays en développement et les PMA Membres.

10.11. Le représentant de l'Union européenne a fait la déclaration suivante:

10.12. L'Union européenne tient à souligner une fois de plus l'importance du renouvellement du moratoire sur le commerce électronique à la CM12. Les avantages économiques du moratoire sont multiples, comme l'ont démontré un certain nombre d'études récentes, tant pour les pays développés que pour les pays en développement Membres. Les Membres ont examiné les données probantes avancées par ces études au cours des trois dernières années. Le moratoire est essentiel au commerce transfrontières. À notre avis, ce serait une erreur que d'examiner uniquement la perte potentielle de recettes fiscales tirées des droits de douane en tant que principale incidence du moratoire. Au contraire, il est important de prendre également en compte les effets positifs de la numérisation sur l'économie. L'imposition de droits de douane ferait en réalité plus de mal que de bien. Les consommateurs et les entreprises, en particulier les PME, des pays Membres en souffriraient. De même, cette mesure nuirait aux branches de production qui devraient ainsi débourser davantage pour accéder aux technologies et aux sources de données essentielles à leurs activités commerciales. Il est important que nous parvenions à un consensus sur une décision ministérielle en faveur de la prorogation du moratoire. Cela nous permettrait de maintenir le seul engagement en matière de commerce électronique que nous avons pris à l'OMC à ce jour. Au moment où nous essayons d'obtenir des résultats significatifs à l'OMC, la levée du moratoire enverrait un très mauvais signal aux milieux d'affaires. La reconduction nous permettrait également de poursuivre les discussions sur les questions relatives au commerce électronique qui intéressent les Membres dans le cadre du Programme de travail. Nous sommes prêts à participer à des discussions plus intenses sur les questions de développement et sur celles qui sont spécifiquement liées au moratoire dans le cadre du Programme de travail. Le projet de décision déposé par la Suisse, le Canada et d'autres Membres, qui est maintenant soutenu par plus de 65 Membres, y compris

l'Union européenne, constitue une excellente avancée pragmatique. Le texte est proche de ce que nous étions tous convenus à la CM11. Nous exhortons tous les Membres à l'appuyer.

10.13. Le représentant de Trinité-et-Tobago a fait la déclaration suivante:

10.14. La Trinité-et-Tobago s'associe aux déclarations de la CARICOM et du Groupe ACP sur ce point. Nous soulignons l'importance que nous accordons au Programme de travail sur le commerce électronique. Nous croyons que la CM12 devrait aboutir à une redynamisation significative du Programme de travail qui mettrait davantage l'accent sur sa dimension développement, notamment par le biais de discussions structurées. La Décision ministérielle devrait inclure une décision sur le moratoire. À ce titre, les Membres devraient utiliser le temps limité qui leur reste pour dialoguer de manière constructive et pragmatique dans le but de s'unir autour d'un projet unique de décision ministérielle qui serait soumis aux Ministres dans quelques semaines. Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir fait part de vos vues sur la gestion de ce processus, et nous sommes prêts à collaborer à cet égard.

10.15. Le représentant de la Fédération de Russie a fait la déclaration suivante:

10.16. La Fédération de Russie a toujours soutenu activement le dialogue entre les Membres sur les aspects du commerce électronique liés au commerce. La pandémie de COVID-19 a fait ressortir clairement le degré de dépendance de l'économie moderne envers le commerce électronique. Pour stimuler les économies et développer davantage le commerce électronique international, les Membres doivent éviter les obstacles inutiles au commerce numérique. Pour ces raisons, la Fédération de Russie a appuyé la proposition de prorogation du moratoire relatif à l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques jusqu'à la prochaine Conférence ministérielle. La Fédération de Russie souhaite également souligner l'importance de l'OMC en tant qu'enceinte multilatérale pour la tenue de discussions sur le commerce électronique dans le cadre du Programme de travail sur le commerce électronique, en particulier sur la dimension développement et le rôle du commerce numérique à cet égard. Un dialogue multilatéral ouvert devrait nous aider à établir un équilibre prudent dans l'intérêt de tous les Membres. La Fédération de Russie est disposée à participer de manière constructive à ces travaux.

10.17. Le représentant du Guatemala a fait la déclaration suivante:

10.18. Le Guatemala souligne que le commerce numérique est essentiel à l'exercice d'une activité commerciale et au développement. Il est donc important que l'OMC apporte la certitude et la prévisibilité dont ont besoin les entreprises et les consommateurs dans un contexte secoué par des événements qui ont rendu les marchés très volatils. Nous rappelons donc qu'il est important de continuer à ne pas imposer de droits de douane sur les transmissions électroniques dans le but de maintenir la certitude et la prévisibilité pour les entreprises et les consommateurs. Nous soulignons l'importance de faire avancer les discussions dans le cadre du Programme de travail sur le commerce électronique. Ces discussions sont essentielles si nous voulons atteindre l'objectif consistant à examiner tous les aspects du commerce électronique et à déterminer les mesures appropriées.

10.19. Le représentant de Sri Lanka a fait la déclaration suivante:

10.20. De nombreux facteurs, dont le fossé technologique et la fracture numérique, empêchent les pays en développement et les PMA Membres de participer efficacement au commerce électronique mondial. Cela sautait aux yeux pendant la pandémie. Sri Lanka estime que le Programme de travail de 1998 sur le commerce électronique doit être renforcé et redynamisé afin que les préoccupations des pays en développement et des PMA Membres puissent être prises en compte. À cet égard, la proposition présentée par l'Afrique du Sud, l'Inde et l'Indonésie, qui figure dans le document WT/GC/W/838/Rev.2, constituerait un bon point de départ en vue de l'obtention d'un résultat solide sur le commerce électronique à la CM12. Cette communication souligne l'importance des travaux menés dans le cadre du Programme de travail pour la réalisation d'un examen des aspects du commerce électronique mondial liés au commerce qui tienne compte des besoins de l'économie, des finances et du développement des pays en développement Membres. Le Conseil général devrait donc convoquer de nombreuses autres réunions sur le Programme de travail et veiller à ce que le mandat initial figurant dans le document WT/L/274 soit respecté. S'agissant du moratoire, nous rappelons que le rôle du Conseil général demeure capital, y compris en ce qui concerne l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques. Nous restons

préoccupés par le fait que le moratoire a été renouvelé tous les deux ans sans que des précisions n'aient été fournies sur la portée et la définition des transmissions électroniques. Les droits de douane sont importants non seulement en tant que source de recettes, mais également comme outil de politique industrielle que les gouvernements peuvent utiliser pour soutenir les industries nationales naissantes, réguler les poussées des importations et faciliter l'industrialisation. Dans le contexte de la crise économique qui frappe de nombreux petits pays en développement Membres, dont Sri Lanka, le réexamen du moratoire est considéré essentiel. Nombre de pays en développement et PMA Membres sont confrontés à un énorme manque à gagner en recettes fiscales directes et indirectes en raison de la prorogation du moratoire à chaque Conférence ministérielle depuis 1998. Pour les pays en développement et les PMA Membres, le moratoire sur le commerce électronique s'est soldé par davantage de gains que de pertes. Par exemple, la perte de recettes les a empêchés de financer le développement d'une infrastructure de commerce électronique avancée grâce à laquelle ils pourraient être intégrés dans la plate-forme mondiale de commerce électronique. Les questions identifiées par les Membres dans le cadre du Programme de travail doivent donc être clarifiées par la mise en œuvre d'un processus multilatéral qui permettra une compréhension commune du commerce électronique. En l'absence d'un consensus sur la portée et la définition du commerce électronique, la décision sur la prorogation du moratoire à la CM12 sera difficile pour Sri Lanka.

10.21. Le représentant des Philippines a fait la déclaration suivante:

10.22. Nous remercions l'Afrique du Sud et l'Inde pour leur initiative concernant ce point de l'ordre du jour. Les Philippines restent déterminées à faire avancer le Programme de travail de l'OMC sur le commerce électronique et ont exprimé à de multiples occasions leur soutien à la prorogation du moratoire relatif à l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques jusqu'à la prochaine Conférence ministérielle. Bien qu'elles soient également favorables à la redynamisation et à l'amélioration du Programme de travail, les Philippines attachent une grande importance au commerce électronique, car il facilite le commerce transfrontières et joue un rôle essentiel dans la reprise mondiale après la pandémie en stimulant la croissance économique; en outre, il est essentiel d'assurer la stabilité et la prévisibilité de l'environnement commercial numérique par le biais du Programme de travail et de la prorogation du moratoire, non seulement pour les grandes entreprises, mais surtout pour les MPME et les femmes entrepreneurs.

10.23. Le représentant de l'Indonésie a fait la déclaration suivante:

10.24. Nous souscrivons aux déclarations faites par l'Afrique du Sud et l'Inde sur cet important point de l'ordre du jour. L'Indonésie juge inacceptable le grand fossé qui subsiste quant aux avantages que les Membres pourraient tirer du commerce numérique, en particulier entre les pays développés et les pays en développement. Cette question vient confirmer la justesse du point de vue que nous avons exprimé au titre du point précédent de l'ordre du jour, à savoir qu'il nous incombe à tous d'accorder une place centrale aux questions de développement au sein de l'Organisation. À cet égard, je voudrais rappeler à nouveau qu'en 1998, les Membres de l'OMC étaient convenus d'"établir un programme de travail global pour examiner toutes les questions liées au commerce qui se rapport[ai]ent au commerce électronique mondial". L'Indonésie reste d'avis que les travaux, tels qu'ils ont été convenus, devraient être redynamisés et menés à bien afin que cet objectif puisse être réalisé. Tout en réitérant notre position bien connue, que nous défendons depuis longtemps, sur la question du moratoire relatif aux droits de douane, nous voudrions à nouveau rappeler qu'il serait impératif de tenir des discussions visant à éclaircir la portée, la définition et l'incidence des droits de douane, ainsi que de parvenir à un consensus sur ces sujets, avant de décider de la marche à suivre concernant un autre moratoire. Au vu de ces considérations, l'Indonésie a décidé de se joindre à l'Afrique du Sud et à l'Inde et de se porter coauteur du document WT/GC/W/838 comme proposition de décision ministérielle sur le Programme de travail sur le commerce électronique.

10.25. Le représentant de la Jamaïque, au nom du Groupe ACP, a fait la déclaration suivante:

10.26. Le Groupe ACP souhaite réaffirmer l'importance du Programme de travail de 1998 sur le commerce électronique. Nous avons assisté à une augmentation du commerce numérique au cours de la pandémie. Aujourd'hui plus que jamais, il est important d'accorder une priorité élevée au Programme de travail dans les travaux de l'OMC. Nous continuons à insister sur le fait que l'OMC doit s'investir davantage, de manière plus énergique, dans le but d'acquérir une compréhension approfondie des différentes questions, y compris, mais sans s'y limiter, le code source, la localisation, l'impact sur les flux de données, et la protection des consommateurs. Le Groupe ACP a accueilli

favorablement la tenue de discussions au sein des différents Conseils concernant le Programme de travail, et y a participé. Ces discussions doivent se poursuivre et s'intensifier. Les questions liées aux TIC continuent de faire ressortir de très grandes différences au niveau des capacités entre les nations, et montrent que la fracture numérique est, non pas un mythe, mais bien une réalité et que le statu quo n'est pas acceptable. L'incidence du moratoire relatif aux droits de douane sur les transmissions électroniques est également importante. La question du moratoire est sensible et devra faire l'objet de discussions structurées et concluantes étant donné qu'il s'agit d'un des points de l'ordre du jour qui seront présentés aux Ministres, qui décideront du résultat. Le Groupe ACP est prêt à participer à des discussions sous toutes les formes nécessaires avec les Membres pour faire avancer ces travaux.

10.27. La représentante de la Barbade, au nom de la CARICOM, a fait la déclaration suivante:

10.28. Compte tenu de l'importance que le Groupe accorde au Programme de travail sur le commerce électronique, nous tenons à ce qu'il soit utilement redynamisé après la CM12. À cette fin, nous avons participé de manière constructive aux consultations tenues à l'approche de la Conférence ministériellement initialement prévue pour novembre dernier, un processus qui a abouti à la communication de deux projets distincts de décisions ministérielles à la Conférence. Cela signifie que, si la CM12 avait eu lieu l'année dernière comme prévu, les Ministres auraient dû tenir de longues négociations sur cette question. Cette approche était alors loin d'être idéale et est encore moins viable aujourd'hui. Les Membres semblent s'accorder à dire que le climat actuel n'est pas propice à la tenue de négociations ministérielles ici, à Genève, dans quelques semaines. Dans ces circonstances, il incombe aux délégations présentes à Genève de redoubler d'ardeur pour rédiger une décision ministérielle unique et mutuellement acceptable sur le Programme de travail et le moratoire. Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir exprimé votre point de vue sur le déroulement de ce processus au cours de la période qui s'annonce. Compte tenu de l'imminence de la Conférence, et des pressions concurrentes auxquelles les ressources de nos petites délégations sont soumises, il serait important de reprendre nos travaux dès que possible. Nous nous engageons à poursuivre notre collaboration constructive et espérons que, grâce à la participation pragmatique et de bonne foi de toutes les parties concernées, un compromis pourra être trouvé dans les semaines à venir.

10.29. S'agissant du moratoire, nous pensons que dans un souci de pragmatisme, la Décision ministérielle devrait confirmer sa reconduction. Dans le cadre de l'examen des compromis possibles, on pourrait envisager d'inclure un libellé prévoyant une intensification des travaux dans le cadre du Programme de travail, l'objectif ultime étant de clarifier et de régler les questions relatives à la portée, à la définition et à l'incidence du moratoire. Cela dit, nous saisissons cette occasion pour souligner que, pour le Groupe de la CARICOM, le dialogue s'inscrivant dans le cadre du Programme de travail ne doit pas être limité à la question du moratoire. Compte tenu de l'importance que les petites économies vulnérables du Groupe attribuent au Programme de travail, et notamment à sa dimension développement, nous voulons nous assurer que la Décision ministérielle amène les Membres à participer à des discussions de fond plus fréquentes et plus structurées dans le cadre du Programme de travail après la CM12. À cette fin, nous souhaiterions que certains éléments soient pris en compte dans la Décision ministérielle. Il s'agit notamment i) d'un libellé prévoyant la redynamisation du Programme de travail sur le commerce électronique fondé sur le mandat décrit dans le document WT/L/274; ii) d'un libellé soulignant l'importance d'aborder tout particulièrement la dimension développement du Programme de travail; et iii) d'un libellé concernant une instruction de la part des Ministres au sujet de l'intensification des discussions structurées fondées sur des propositions formulées par les Membres. Le Groupe de la CARICOM se tient prêt à poursuivre un dialogue constructif sur ce sujet important, y compris par la présentation de propositions de libellé, et s'associe à la déclaration faite par le Groupe ACP.

10.30. Le représentant de Hong Kong, Chine a fait la déclaration suivante:

10.31. Ayant déjà formulé des observations sur cette question à plusieurs reprises, Hong Kong, Chine ne les répétera pas en détail aujourd'hui, et voudrait simplement souligner que le commerce numérique a joué un rôle vital en soutenant l'économie mondiale pendant la pandémie. Nous pensons qu'il sera également un moteur de la reprise économique mondiale après la pandémie. Notant que le moratoire relatif à l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques est le fondement de la stabilité et de la prévisibilité de l'environnement du commerce électronique depuis plus de 20 ans, Hong Kong, Chine soutient fermement sa prorogation, à tout le moins jusqu'à la CM13, afin que l'environnement demeure favorable au commerce numérique international. Nous

souhaitons également réaffirmer notre soutien à la poursuite des travaux dans le cadre du Programme de travail afin que les Membres puissent continuer à se pencher sur les questions qui les préoccupent.

10.32. Le représentant de la Côte d'Ivoire a fait la déclaration suivante:

10.33. Nous soutenons la redynamisation du Programme de travail sur le commerce électronique afin que nous puissions relever les défis nationaux liés à la fracture numérique et également tirer parti des possibilités offertes par le commerce électronique. Nous sommes donc favorables à la poursuite des travaux dans le cadre du Programme de travail.

10.34. Le représentant de l'Ukraine a fait la déclaration suivante:

10.35. L'Ukraine souhaite réitérer sa position concernant cette question. Elle est un fervent partisan du moratoire relatif aux droits de douane sur les transmissions électroniques en raison de sa contribution positive à la croissance des entreprises, en particulier des MPME, au niveau mondial. Elle a soutenu la prorogation du moratoire jusqu'à la CM12 et confirme qu'elle est prête à poursuivre les travaux sur cette question avec les Membres intéressés dans le cadre du Programme de travail sur le commerce électronique, notamment pour proroger le moratoire jusqu'à la CM13.

10.36. Le représentant du Taipei chinois a fait la déclaration suivante:

10.37. L'avantage important que présente la prorogation du moratoire pour les MPME, et pour la croissance économique, devrait aller de soi. Compte tenu de l'urgence de se remettre de la pandémie, il est indispensable que l'OMC proroge le moratoire, à tout le moins jusqu'à la CM13, car cela serait une contribution importante à la mise en place d'un environnement commercial stable et prévisible pour faciliter le commerce électronique transfrontières. La levée du moratoire enverrait un signal très négatif aux milieux d'affaires. Nous sommes favorables à la poursuite de la discussion sur le Programme de travail de 1998 sur le commerce électronique, sur la base du mandat existant, afin de sensibiliser les Membres aux mesures à prendre pour souder la fracture numérique, à condition qu'elle soit complétée par une prorogation du moratoire afin de garantir l'avantage économique global et le bien-être des consommateurs.

10.38. Le représentant de l'Équateur a fait la déclaration suivante:

10.39. L'Équateur est l'un des coauteurs du document sur le moratoire relatif au commerce électronique. Nous sommes d'avis que la reconduction du moratoire est dans l'intérêt de tous les Membres, en particulier des pays en développement. Comme nous l'avons expliqué à plusieurs reprises, le moratoire est un mécanisme efficace pour promouvoir la numérisation en général et le commerce électronique en particulier pour les pays en développement Membres. La situation difficile engendrée par la pandémie de COVID-19 a eu un effet positif indirect sur la croissance du commerce électronique dans le monde. Les efforts visant à souder la fracture numérique et à faciliter l'utilisation des nouvelles technologies et d'autres outils de commerce électronique, en particulier pour les pays en développement et les PMA Membres, permettraient à tous de tirer parti des avantages du commerce électronique.

10.40. Le représentant du Japon a fait la déclaration suivante:

10.41. Le Japon croit comprendre que l'objectif du moratoire relatif à l'imposition de droits de douane est de garantir des conditions propices au libre-échange pour contribuer au bon développement du commerce électronique. Nous estimons que le moratoire a apporté certitude et prévisibilité dans le domaine du commerce numérique, tant pour les consommateurs que pour les entreprises, y compris les MPME. En outre, le moratoire a amélioré l'accès aux produits numériques. En particulier, dans le contexte de la crise actuelle liée à la pandémie de COVID-19, le moratoire est essentiel pour garantir un environnement sain et libéralisé du commerce électronique et pour promouvoir des activités socioéconomiques sûres ou moins risquées afin de contribuer à la reprise et à la croissance économiques dans l'avenir. La levée du moratoire à la CM12 serait non seulement considérée comme un important retour en arrière pour le système commercial multilatéral, mais elle donnerait aussi l'impression négative que l'OMC ne joue pas le rôle que l'on attend d'elle face à la pandémie. Par conséquent, le Japon est fermement convaincu que nous devrions maintenir notre

pratique multilatérale actuelle à l'égard du moratoire à la CM12 et à terme, le pérenniser. Par ailleurs, nous sommes convaincus que les transmissions électroniques comprennent le contenu.

10.42. Le représentant du Bénin a fait la déclaration suivante:

10.43. Le Bénin soutient la mise en place d'un programme de travail ayant un mandat clair, équilibré et significatif sur le commerce électronique, afin que les Membres de l'OMC, quel que soit leur niveau de développement, puissent y participer. Dans ce cadre, le Bénin souhaite notamment que les règles multilatérales à convenir puissent respecter les meilleures pratiques et facilitent la participation des économies nationales, y compris les MPME, au commerce électronique, afin que les entreprises, quelle que soit leur taille, puissent participer pleinement aux chaînes de valeur régionales et mondiales en la matière. Enfin et de manière catégorique, la délégation du Bénin soutient l'abrogation du moratoire relatif à l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques.

10.44. Le représentant du Paraguay a fait la déclaration suivante:

10.45. Le Paraguay soutient la prorogation du moratoire et du Programme de travail. Nous espérons les renouveler et les proroger à la CM12, étant donné leur importance pour la prévisibilité de l'économie mondiale, en particulier pour les MPME. À cet égard, le Paraguay s'est joint aux coauteurs du document WT/GC/W/831/Rev.5 et encourage les autres Membres à faire de même, bien avant la CM12.

10.46. Le représentant de la République de Corée a fait la déclaration suivante:

10.47. Permettez-moi tout d'abord de réitérer la position ferme de ma délégation, à savoir que la pratique actuelle consistant à ne pas imposer de droits de douane sur les transmissions électroniques devrait être pérennisée. Les avantages du moratoire dépassent de loin les pertes de revenus qu'il peut entraîner, notamment la réduction des coûts et des contraintes pour les entreprises et les consommateurs. Pour les milieux d'affaires et les consommateurs, la levée du moratoire à la CM12 équivaudrait à l'auto-imposition d'un moratoire sur les activités de l'OMC. Si nous ne pouvons pas nous entendre pour pérenniser cette pratique, nous devrions au moins proroger le moratoire jusqu'à la prochaine Conférence ministérielle afin de laisser plus de temps pour la tenue d'une discussion approfondie. Dans le même temps, nous sommes disposés à examiner la question de la redynamisation du Programme de travail sur le commerce électronique tant que le moratoire est maintenu par la Décision ministérielle. À cet égard, ma délégation soutient la proposition figurant dans le document WT/GC/W/831. La Corée appelle toutes les délégations à faire preuve de flexibilité dans le but de parvenir à un accord sur cette question.

10.48. Le représentant du Brésil a fait la déclaration suivante:

10.49. En tant que l'un des 65 coauteurs du projet de décision ministérielle figurant dans le document WT/GC/W/831/Rev. 5, le Brésil souhaite réitérer son ferme soutien à la poursuite du Programme de travail sur le commerce électronique et à la reconduction du moratoire relatif à l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques jusqu'à la prochaine Conférence ministérielle. Le Brésil considère que le moratoire, seule règle multilatérale existante en matière de commerce électronique, a été un élément important de la croissance mondiale du commerce électronique, en apportant prévisibilité et certitude aux entreprises et aux utilisateurs participant à des transactions électroniques internationales. Sa suppression, après plus de 20 ans d'application, pèserait lourdement sur l'économie numérique, au Brésil et ailleurs dans le monde. En outre, la levée du moratoire enverrait au monde entier un message politique très négatif quant à la capacité de l'OMC et du système commercial multilatéral à relever les défis actuels de l'économie mondiale, qui est de plus en plus numérisée. Le Brésil est prêt à collaborer de manière ouverte et constructive afin d'assurer la poursuite des travaux dans le cadre du Programme de travail et le renouvellement du moratoire.

10.50. Le représentant de la Chine a fait la déclaration suivante:

10.51. Il convient de souligner que le moratoire peut se traduire par d'importantes pertes tarifaires pour les pays en développement Membres. Il peut également avoir divers effets sur les PME ainsi que sur l'industrialisation numérique dans ces pays. Ainsi, des éclaircissements sur la définition et

la portée du moratoire sont nécessaires pour aider les Membres à évaluer ses coûts et avantages économiques potentiels. Bien que nous soyons favorables à la poursuite des discussions sur ces questions, nous estimons qu'il est urgent que tous les Membres parviennent à un consensus sur le moratoire d'ici à la CM12. Nous pensons que non seulement cela apportera prévisibilité et certitude aux milieux d'affaires, mais que cela nous donnera aussi de la marge pour de futures discussions.

10.52. Le représentant du Royaume-Uni a fait la déclaration suivante:

10.53. Le Royaume-Uni soutient fermement le moratoire relatif à l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques. Il est capital de le proroger à la CM12. Comme nous l'avons dit au CNC, la CM12 donne à l'Organisation la possibilité de démontrer sa pertinence et sa crédibilité aux entreprises et aux consommateurs. On voit difficilement comment nous expliquerions aux entreprises que l'OMC a régressé sur la question des règles du commerce numérique si le moratoire n'est pas renouvelé à la CM12. Nous reconnaissons également l'importance de poursuivre les discussions dans le cadre du Programme de travail sur le commerce électronique. Mais je tiens à être très clair en disant que le Royaume-Uni considère la prorogation du moratoire et celle du Programme de travail comme un tout. Les deux initiatives ont été créées ensemble et doivent se poursuivre en tandem. Nous invitons instamment les Membres à se joindre aux 65 coauteurs qui soutiennent le projet de décision ministérielle figurant dans le document WT/GC/W/831/Rev.5, qui vise à reconduire le Programme de travail et le moratoire à la CM13.

10.54. Le représentant du Tchad, au nom du Groupe des PMA, a fait la déclaration suivante:

10.55. La pandémie a donné un élan sans précédent à la numérisation. Le Groupe des PMA a récemment expliqué comment le commerce électronique avait créé des possibilités pour les petites et moyennes entreprises, en particulier celles qui sont dirigées par des femmes. Par exemple, le Cambodge a récemment élaboré le cadre directeur de l'économie numérique et la politique qui s'appliquera aux entreprises pour les 13 prochaines années. Il a également adopté une loi sur le commerce électronique et la protection des consommateurs qui, sans aucun doute, l'engagera fermement sur la voie du développement de l'économie numérique. Cela met en exergue l'importance d'une stratégie en matière de commerce électronique. La stratégie adoptée par le Cambodge réunit divers ministères ainsi que le secteur privé. Au Bangladesh, on aurait eu recours au commerce électronique pour livrer des produits de base essentiels tels que des denrées alimentaires, de nombreux autres produits agricoles et des médicaments. Le commerce électronique a offert aux femmes entrepreneurs du Bangladesh – celles-là mêmes qui avaient perdu leur emploi pendant la pandémie – des possibilités extraordinaires de création d'entreprises pendant la pandémie. Le gouvernement du Bangladesh a également élaboré une politique en matière de commerce numérique qui prévoit la création d'un numéro d'identification permettant de mieux suivre les activités du secteur du commerce électronique. Au Rwanda, la création du secteur des services électroniques aux entreprises a aidé plus de 600 MPME à s'intégrer dans la cybersphère en leur fournissant les compétences numériques nécessaires. Le Rwanda a également lancé l'initiative "Connect Rwanda" pour permettre aux citoyens, en particulier aux femmes des zones rurales, d'accéder à des technologies telles que les smartphones. Le commerce électronique a connu une forte croissance au Rwanda, comme en témoigne le nombre de plates-formes actuellement exploitées – 400 en 2022 contre seulement 8 en 2018. Nous constatons que les PMA s'efforcent d'utiliser ces moyens pour être compétitifs sur le marché. De telles réussites ont pour corollaires l'ingéniosité et la résilience des populations des PMA.

10.56. Dans le cadre de l'OMC, le Groupe des PMA encourage vivement les Membres à envisager des règles adaptées au contexte des PMA, dans lequel les MPME sont le moteur du commerce électronique. Par exemple, nous pouvons garder à l'esprit le fait que nos MPME n'en sont qu'au stade embryonnaire et que le respect de règles complexes liées à la protection des consommateurs et de leurs données peut être très coûteux et ainsi empêcher des entreprises d'exporter leurs produits. En parallèle avec les travaux du Comité de la facilitation des échanges, nous pouvons envisager de rationaliser les efforts visant à renforcer notre capacité à adopter certaines procédures douanières modernes, susceptibles de permettre aux opérateurs de mieux connaître les pratiques couramment utilisées dans les économies avancées qui peuvent réduire les coûts du commerce. Dans le cadre du Programme de travail sur le commerce électronique, le Secrétariat de l'OMC, en coordination avec d'autres organisations internationales de développement, peut examiner les moyens de renforcer les compétences numériques et les programmes de formation en la matière. Les PMA sont à la traîne, et nous espérons que les Membres nous soutiendront dans ce domaine et nous aideront à nous servir du commerce électronique comme d'un levier pour accroître notre intégration dans le marché mondial.

10.57. La représentante du Kazakhstan a fait la déclaration suivante:

10.58. En tant que l'un des 65 coauteurs du document sur le Programme de travail sur le commerce électronique, le Kazakhstan croit fermement que le moratoire relatif à l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques a favorisé la croissance rapide du commerce numérique, et souligne notamment que, comme il a été mentionné par les PMA, les MPME dirigées par des femmes et les entrepreneurs individuels, en particulier les femmes, participent au commerce électronique et ont aussi exercé des activités dans ce secteur pendant la pandémie. Nous soutenons donc la prorogation du moratoire, au moins jusqu'à la CM13. Nous appuyons aussi la proposition selon laquelle cette décision serait prise avant la CM12.

10.59. Le représentant du Pérou a fait la déclaration suivante:

10.60. Comme plusieurs Membres l'ont déjà dit dans cette salle, l'économie numérique et le moratoire sur le commerce électronique sont importants pour l'Organisation depuis de nombreuses années. Ce sujet intéresse également les entreprises, en particulier les MPME. En raison des difficultés engendrées par la pandémie, les entreprises se sont tournées vers le commerce électronique pour assurer leur survie. Ce moratoire est devenu non seulement un sujet récurrent dans le système commercial multilatéral, mais également un moyen de stimuler la croissance économique. C'est pourquoi nous réitérons notre position initiale, que nous avons exposée à de précédentes occasions, qui consiste à soutenir la prorogation du moratoire à la CM12 ainsi que le Programme de travail sur le commerce électronique, en accordant une attention particulière aux Membres qui souffrent de la fracture numérique.

10.61. Le représentant de Singapour a fait la déclaration suivante:

10.62. La position de Singapour sur cette question est bien connue. Je me contenterai donc de faire trois brèves observations. Premièrement, le Programme de travail sur le commerce électronique et le moratoire sont en fait les deux faces d'une même pièce. Le Programme de travail vise principalement à améliorer l'inclusion numérique, tandis que le moratoire vient étayer les efforts des Membres visant à promouvoir et à adopter la transformation numérique. Par exemple, nombre de pays en développement Membres comptent de plus en plus d'entreprises de technologie qui utilisent massivement les flux de données transfrontières pour stimuler et développer l'écosystème numérique national. Autre exemple, les investissements dans les jeunes pousses africaines ont atteint le niveau record de 5 milliards d'USD en 2021. Deuxièmement, en laissant le moratoire expirer, les Membres enverraient un signal très négatif qui diminuerait le sentiment de sécurité des entreprises et la prévisibilité juridique, une situation dont souffriraient davantage les MPME. En effet, les MPME s'appuient sur les flux de données transfrontières pour accéder à des services informatiques essentiels tels que les solutions en nuage qui permettent aux petites entreprises de disposer des mêmes renseignements et de la même puissance de calcul que les grandes entreprises en utilisant un modèle flexible, évolutif et à la demande, sans avoir à engager des dépenses ou des investissements importants. À cet égard, le moratoire joue un rôle extrêmement important en facilitant les flux de données dont les entreprises ont besoin. Troisièmement, le moratoire introduit en 1998 et prorogé pendant plus de 20 ans a ainsi permis à l'économie numérique mondiale de croître. Laisser le moratoire expirer à la CM12 remettra en question la capacité de l'OMC à rester pertinente et à répondre aux questions nouvelles et émergentes telles que la transformation numérique. Singapour préfère un moratoire permanent, mais est disposée à faire preuve de souplesse et à le proroger jusqu'à la CM13. J'exhorte tous les Membres à travailler ensemble, dans un esprit de pragmatisme, afin de préserver le seul accord multilatéral de l'OMC dans le domaine de l'économie numérique.

10.63. La représentante des États-Unis a fait la déclaration suivante:

10.64. Nous partageons l'opinion exprimée par nombre de coauteurs du projet de décision figurant dans le document WT/GC/W/831. Je voudrais souscrire à l'observation faite par le Kazakhstan selon laquelle nous devrions nous fixer comme objectif la conclusion d'un accord sur cette question avant la CM12.

10.65. Le représentant de l'Inde a fait la déclaration suivante:

10.66. L'Inde, au nom de l'Afrique du Sud et des autres coauteurs, souhaite remercier tous les Membres qui ont participé à cet échange aujourd'hui. Nous demandons que, dans le processus de convocation des réunions du Conseil général ainsi que des quatre autres organes concernés de l'OMC, le Programme de travail soit inscrit en permanence à l'ordre du jour, comme le prévoit le document WT/L/274. Les Membres se souviendront peut-être que, s'agissant du programme de développement, l'Inde et d'autres Membres ont présenté au CCD, en 2021, un document qui porte sur la question cruciale de la fracture numérique. Le document décrit également comment les effets de répartition du commerce électronique ont été inégaux et ont exacerbé les inégalités infranationales et internationales. Le document explique comment les plates-formes technologiques bien établies ont utilisé les données des consommateurs pour renforcer leur position, parfois au détriment des MPME. Il est important de discuter de ces aspects au CCD sous l'angle du commerce électronique. De même, les trois Conseils chargés de tenir des discussions sur le Programme de travail sur le commerce électronique – le CCS, le Conseil des ADPIC et le CCM – devraient commencer à respecter le mandat initial. L'Inde s'emploiera à élaborer l'ordre du jour de ces discussions. À l'approche de la CM12 qui devait avoir lieu en novembre, l'Inde, l'Afrique du Sud et l'Indonésie avaient présenté une communication (WT/GC/W/838/Rev.2) qui soulignait également la nécessité d'actualiser le Programme de travail sur le commerce électronique. Nous réitérons la demande formulée lors de la précédente réunion du Conseil général tenue en février. Nous proposons d'organiser une discussion sur le rôle du commerce électronique pendant la pandémie. Cela nous aidera à faire la distinction entre le rôle du commerce électronique international et celui du commerce électronique national. Il serait bien que les Membres indiquent s'ils ont bénéficié du commerce électronique transfrontières pendant la pandémie. En outre, nous sommes fermement convaincus que le moratoire relatif à l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques n'a pas contribué à la réalisation de l'objectif de développement. L'innovation numérique est également liée à la conjoncture nationale.

10.67. L'Inde a travaillé à la création d'infrastructures et d'actifs numériques publics qui ont permis de libérer le potentiel de productivité de l'économie. Permettez-moi de citer quelques exemples. Premièrement, on peut mentionner l'inclusion financière et les paiements. En 2021, 40% de tous les paiements effectués en temps réel dans le monde entier ont été exécutés en Inde. En mars 2022, les Indiens ont effectué plus de 5 milliards de transactions au moyen de l'Interface de paiement unifiée. Au cours de l'exercice financier 2021-2022, la valeur des paiements effectués au moyen de cette interface a dépassé les 1 000 milliards d'USD. Ce système a été créé en 2016. En l'espace d'à peine six ans, il a ouvert la voie à l'inclusion financière à l'échelle nationale, à la révolution des paiements mobiles et à la transformation des paiements entre entreprises et entre entreprises et consommateurs. Des sociétés de traitement des paiements sont présentes dans le pays depuis plusieurs décennies, mais aucune n'a pu libérer ces "esprits animaux" dans l'économie, non pas parce qu'elles n'étaient pas en mesure de le faire, mais parce qu'elles n'étaient pas incitées à innover dans le contexte indien. Il a fallu plusieurs décennies pour qu'à peine 50 millions de cartes de crédit soient émises en Inde, lorsque ce segment relevait de quelques acteurs internationaux. Mais l'inclusion financière d'origine nationale a permis d'accomplir davantage en six ans seulement qu'au cours de ces dizaines d'années. Si nous nous étions soumis à des règles multilatérales sur les paiements, nous aurions perdu la flexibilité nécessaire pour développer l'Interface de paiement unifiée et parvenir à une véritable démocratisation. Deuxièmement, l'Inde vient de lancer un projet pilote de réseaux ouverts pour le commerce numérique, qui permet aux petits fournisseurs de participer au commerce électronique à des conditions équitables, sans les abandonner aux caprices des oligopoles de plates-formes et d'agrégateurs. Nous savons que les grandes plates-formes commerciales ont fait l'objet de sanctions et d'enquêtes dans plusieurs pays, y compris dans les pays développés. L'approche de l'Inde face à ce problème consiste à créer une plate-forme publique nationale qui permet aux MPME de participer au commerce numérique. C'est ce genre d'innovations et de solutions contextuelles qui devraient résulter de la numérisation. Nous ne voyons pas comment la prorogation du moratoire relatif à l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques peut entraîner de telles transformations. D'autres Membres ont peut-être leurs propres manières de répondre à leurs besoins, et nous les invitons instamment à réfléchir sérieusement à la question de savoir si le moratoire a contribué de quelque manière que ce soit à l'élaboration de solutions véritablement transformationnelles.

10.68. Le représentant de l'Australie a fait la déclaration suivante:

10.69. Notre position est bien connue. Elle concorde avec celles de nombreux délégués qui sont intervenus aujourd'hui. Le commerce électronique est certes le secteur de l'économie qui connaît la croissance la plus rapide à l'échelle mondiale. Le moratoire est la seule règle qui s'applique à ce secteur au niveau mondial; aussi l'idée que nous puissions entraver son application à ce niveau est tout simplement difficile à croire et étrange. Je souhaite donc souscrire à l'éloquente intervention du représentant du Nigéria.

10.70. Le représentant de Saint-Vincent-et-les Grenadines, au nom de l'OECO, a fait la déclaration suivante:

10.71. Nous nous associons aux déclarations faites par la CARICOM et le Groupe ACP. Nous sommes reconnaissants à l'Afrique du Sud et à l'Inde d'avoir demandé l'inscription de ce point, ainsi que de leurs réflexions. Lors de la réunion du CNC et des Chefs de délégation tenue la semaine dernière, nous avons demandé la reprise des travaux sur un projet de décision ministérielle concernant le Programme de travail sur le commerce électronique et le moratoire. L'OECO espère que le Programme de travail sera renouvelé à la CM12. Nous tenons résolument à ce que le Programme de travail ait une forte dimension développement. En outre, nous pensons que, pour éviter que le commerce électronique mondial et l'économie numérique en général soient perturbés, le moratoire relatif à l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques devrait également être renouvelé. Nous reconnaissons qu'il existe des préoccupations en suspens concernant l'incidence du moratoire sur les recettes publiques, les consommateurs, les entreprises et l'industrialisation du commerce numérique, en particulier pour les pays en développement et les PMA Membres. Ces préoccupations ne doivent pas être rejetées et, après la CM12, nous devrions poursuivre un dialogue ouvert sur ces questions.

10.72. Le Conseil général a pris note des déclarations.

11 DOCUMENT INTITULÉ "STATUT JURIDIQUE DES INITIATIVES LIÉES À DES DÉCLARATIONS CONJOINTES ET DE LEURS RÉSULTATS NÉGOCIÉS" – COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR L'AFRIQUE DU SUD, L'INDE ET LA NAMIBIE (WT/GC/W/819/REV.1)

11.1. Le représentant de l'Inde a fait la déclaration suivante:

11.2. Nous avons discuté de la question des initiatives liées aux déclarations conjointes au cours des quelques réunions précédentes du Conseil général. Soyons très clairs sur les raisons pour lesquelles les initiatives liées aux déclarations conjointes ne fonctionnent pas. Ces initiatives vont à l'encontre du mandat fondamental de cette Organisation – le multilatéralisme. Nous exprimons notre profonde préoccupation face aux dangers du plurilatéralisme, qui marque un retour à l'époque du GATT d'avant l'OMC. Il est profondément regrettable que certains Membres aient choisi de remonter le temps de trois décennies et s'attaquent au fondement même de l'Accord de Marrakech. Nous avons également parlé des réformes de l'OMC. Ma délégation ne comprend pas comment le renversement des principes formateurs de l'OMC s'inscrit dans le cadre de la discussion sur les réformes de l'Organisation. L'un des buts de l'Accord de Marrakech était de défaire le système fragmenté de règles établi par les codes plurilatéraux issus du Tokyo Round. C'est pourquoi son Préambule dispose clairement que les Membres sont "résolu[s ...] à mettre en place un système commercial multilatéral intégré, plus viable et durable". C'est notre engagement collectif à respecter la lettre et l'esprit de l'Accord de Marrakech. Agir autrement représenterait un recul considérable et minerait la crédibilité de cette Organisation. Aujourd'hui, il y a peut-être une poignée d'initiatives liées à des déclarations conjointes, ou de discussions structurées en cours. Demain, elles pourraient proliférer par dizaines. Avons-nous réfléchi à la manière de répartir les maigres ressources du Secrétariat entre le travail mené au sein des comités et le soutien à des dizaines d'initiatives liées à des déclarations conjointes? Les Membres y verraient-ils un inconvénient si les initiatives liées à des déclarations conjointes qu'ils n'approuvent pas accaparaient les maigres ressources du Secrétariat générées par leurs contributions?

11.3. La Déclaration de Marrakech du 15 avril 1994, qui constitue la base de la création de l'OMC, utilise le terme "multilatéral" pas moins de sept fois. L'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce ne l'utilise pas moins de 42 fois. L'article III:1 de cet accord dispose que "L'OMC facilitera la mise en œuvre, l'administration et le fonctionnement du présent accord et des

Accords commerciaux multilatéraux et favorisera la réalisation de leurs objectifs". L'article III:2 de l'Accord dispose que "L'OMC sera l'enceinte pour les négociations entre ses Membres au sujet de leurs relations commerciales multilatérales concernant des questions visées par les accords figurant dans les Annexes du présent accord. L'OMC pourra aussi servir d'enceinte pour d'autres négociations entre ses Membres au sujet de leurs relations commerciales multilatérales, et de cadre pour la mise en œuvre des résultats de ces négociations, selon ce que la Conférence ministérielle pourra décider". L'article IX:2 de l'Accord dispose que "La Conférence ministérielle et le Conseil général auront le pouvoir exclusif d'adopter des interprétations du présent accord et des Accords commerciaux multilatéraux". Nous réitérons une fois de plus que toute tentative visant à élaborer, dans le cadre de l'OMC, des règles résultant de négociations menées au titre d'une initiative liée à une déclaration conjointe sans satisfaire aux prescriptions des articles IX et X de l'Accord de Marrakech n'est pas acceptable. Il s'agit de problèmes juridiques évidents qui ne peuvent être écartés comme étant insignifiants et on ne peut certainement pas dire que ceux qui participent à des initiatives liées à des déclarations conjointes ont démontré la légalité de ces instruments. Ce que nous entendons de la part de Membres ne constitue pas la démonstration de la légalité de ces instruments, mais plutôt une vague tentative de balayer ces questions sous le tapis. Ce processus d'initiatives liées aux déclarations conjointes créera un précédent permettant à tout groupe de Membres de soumettre n'importe quelle question à l'OMC sans le consensus requis. Nous nous laissons entraîner sur un chemin très dangereux au nom de l'accélération des négociations. Nous demandons instamment aux Membres de ne pas contribuer à imposer au multilatéralisme une réputation de non-pertinence. Efforçons-nous d'aller collectivement de l'avant – et non pas de revenir en arrière.

11.4. Le représentant du Népal a fait la déclaration suivante:

11.5. Le Népal a toujours soutenu un système commercial multilatéral fondé sur des règles, prévisible, transparent, inclusif et équitable. Le Népal respecte également les droits des Membres à prendre les initiatives nécessaires dans les domaines d'intérêt commun. Ma délégation respecte l'essence et les dispositions de l'Accord de Marrakech instituant l'OMC, en particulier son préambule, son champ d'action tel qu'énoncé à l'article II concernant le rôle de l'OMC en tant que cadre institutionnel commun pour la conduite des relations commerciales entre ses Membres et enceinte pour les négociations entre ses Membres au sujet de leurs relations commerciales multilatérales, et d'autres articles tels que les articles III, IX et X, entre autres. Ma délégation estime que le document est pertinent dans la mesure où il soulève des questions appropriées que nous devons évaluer de manière adéquate. Le Népal soutient ce document depuis le début et souhaite encourager les Membres à prendre en compte les préoccupations qui y sont soulevées.

11.6. Le représentant du Costa Rica a fait la déclaration suivante:

11.7. En tant que Président de l'Initiative conjointe sur la réglementation intérieure dans le domaine des services, qu'il me soit permis de réaffirmer que dans le cadre de cette initiative les Membres participants sont convaincus que le résultat sur la réglementation intérieure dans le domaine des services et la voie pour l'incorporer dans les listes des Membres participants au titre de l'AGCS sont clairement compatibles avec les règles et procédures de l'OMC. Le résultat sera incorporé par le biais d'une procédure adoptée au niveau multilatéral pour faciliter l'incorporation d'améliorations aux listes de services. Comme cela a été expliqué à de nombreuses reprises, le résultat convenu par les participants à l'Initiative conjointe sur la réglementation intérieure dans le domaine des services consiste en des mesures qu'il est explicitement prévu d'incorporer dans les listes de services afin de garantir que les avantages des engagements en matière d'accès aux marchés puissent être pleinement réalisés. Le résultat bénéficiera au système commercial multilatéral en favorisant l'adoption de bonnes pratiques réglementaires et en améliorant la transparence et la prévisibilité des cadres réglementaires sur lesquels les fournisseurs doivent s'appuyer pour leurs activités de commerce des services. Le résultat sur la réglementation intérieure dans le domaine des services, comme cela a déjà été dit à plusieurs reprises, ne liera que les Membres qui l'incorporeront volontairement dans leurs listes de services et s'appliquera sur une base NPF au bénéfice de tous. Cela est très important. Une fois le résultat en vigueur, ceux d'entre nous qui y participent offriront également des droits additionnels ainsi que de meilleures conditions de commerce aux fournisseurs de services des Membres qui auront décidé, du moins pour le moment, de rester en dehors de ce résultat.

11.8. La réglementation intérieure dans le domaine des services est une question qui importe pour tous les Membres de l'OMC, quel que soit leur niveau de développement. C'est une question dont nous avons tous beaucoup à gagner. L'étude de l'OCDE et de l'OMC a conclu qu'en mettant en œuvre

ce résultat, nous serions en mesure de réaliser en moyenne environ 150 milliards d'USD d'économies sur les coûts du commerce par an et de créer un environnement plus favorable à la croissance de nos secteurs nationaux des services et à sa meilleure intégration dans les chaînes de valeur mondiales. Et, de toute évidence, la plupart des gains découleront de la mise en œuvre de ce résultat entièrement au niveau national. C'est pourquoi de nombreux Membres de l'OMC – tant des pays développés que des pays en développement – travaillent avec tant d'acharnement à réformer leurs systèmes réglementaires nationaux et à les aligner sur les bonnes pratiques réglementaires reconnues au niveau international, qui sont semblables pour l'essentiel à celles convenues dans le cadre de l'Initiative conjointe. Contrairement à ce qu'ont affirmé l'Inde et l'Afrique du Sud, le résultat sur la réglementation intérieure dans le domaine des services ne créera pas davantage de fragmentation du système commercial multilatéral. Permettre des niveaux d'obligations différents entre les Membres de l'OMC dans le but de répondre aux besoins des pays en développement et des PMA Membres est une caractéristique fondamentale de l'architecture de cette Organisation, tout comme le fait de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour améliorer nos relations commerciales en vue d'élever le niveau de vie de nos populations.

11.9. Le représentant du Bangladesh a fait la déclaration suivante:

11.10. Le Bangladesh remercie les délégations de l'Afrique du Sud, de l'Inde et de la Namibie pour cette importante communication qui exige une participation accrue des Membres et un dialogue entre eux. Ma délégation n'a encore adopté aucune position sur l'une quelconque des initiatives liées à des déclarations conjointes. Le Bangladesh estime toutefois que les questions actuellement à l'examen dans le cadre de ces initiatives sont extrêmement importantes et félicite les Membres qui prennent part à ces initiatives pour leurs efforts sincères et leur détermination. Ma délégation reconnaît que tout groupe de Membres a le droit de discuter de toute question de manière informelle à l'OMC. En ce qui concerne les initiatives liées aux déclarations conjointes, nous avons toutefois quelques questions, comme il est également souligné dans cette communication. Lorsque les discussions et les négociations atteignent un stade avancé entre ces Membres, comment est-ce que le résultat s'inscrit dans le cadre des règles convenues au niveau multilatéral de l'OMC? Autrement dit, une initiative liée à une déclaration conjointe sans consensus multilatéral devrait-elle s'inscrire dans ou hors du cadre de l'OMC? Aucune réponse précise n'a été donnée à la délégation bangladaise. Le Bangladesh s'efforce aussi de comprendre si les initiatives liées aux déclarations conjointes seront acceptées comme des modifications ou des révisions des règles existantes, ou si elles constituent seulement une série de nouveaux accords plurilatéraux ou de nouveaux instruments juridiques qui seront repris dans l'Annexe 4. La communication a soulevé quelques questions juridiques concrètes qui ne devraient être traitées que du point de vue juridique. Ma délégation attend avec intérêt de travailler avec les Membres à cet égard.

11.11. Le représentant du Nigéria a fait la déclaration suivante:

11.12. Le Nigéria tient à remercier l'Inde, l'Afrique du Sud et la Namibie pour leur document. Nous souhaitons nous reporter à la déclaration que nous avons faite sur ce point au Conseil général et nous répétons que nous ne sommes pas d'accord avec l'affirmation selon laquelle les initiatives liées à des déclarations conjointes sont susceptibles de saper le système commercial multilatéral. Les accords plurilatéraux ont toujours été des éléments essentiels du système commercial multilatéral, même à l'époque du GATT. En décembre 2021, nous avons fêté l'heureuse conclusion des négociations au titre de la Déclaration conjointe sur la réglementation intérieure dans le domaine des services. L'aboutissement de ces négociations est non seulement significatif sur le plan commercial, mais il est aussi propre à élargir le cercle de la prospérité. À l'heure où nous parlons, les participants, y compris le Nigéria, sont en train d'engager les procédures internes requises dans leur pays en vue de la présentation de leurs listes finales d'engagements spécifiques aux fins de la certification conformément aux procédures énoncées. Les engagements additionnels confèreront des avantages à chaque Membre, y compris ceux qui ne participent pas à l'Initiative, sur une base NPF. Ceci, à notre avis, renforcera encore le système commercial multilatéral et mérite d'être salué. Nous estimons que les vues exprimées dans le document concernant les conséquences probables de l'introduction de nouvelles règles relatives aux initiatives liées à des déclarations conjointes dans le corpus de règles de l'OMC, motivées par des incohérences constatées, sont prématurées, dans la mesure où les négociations se poursuivent au titre d'autres initiatives et les Membres cherchent les moyens de faire en sorte que les résultats soient compatibles avec les règles de l'OMC. Nous tenons aussi à dire que l'avis juridique d'un Membre ou d'un groupe de Membres sur la portée et l'application des dispositions de l'Accord de Marrakech ou des autres Accords de l'OMC n'est pas toujours nécessairement exact. Par exemple, bien que l'article IX de l'Accord de Marrakech mette l'accent sur

la prise de décision par consensus, il envisage également d'autres situations de prise de décision et prévoit d'autres options. Nous estimons que les initiatives liées à des déclarations conjointes sont d'une importance capitale si l'on souhaite que l'OMC réponde aux réalités économiques du XXIe siècle. Nous appelons donc les Membres à soutenir ces initiatives.

11.13. Le représentant de la Namibie a fait la déclaration suivante:

11.14. Nous remercions la délégation de l'Inde d'avoir présenté ce point important. Nous souscrivons à la déclaration faite par l'Inde et à celle qui sera faite par d'autres coauteurs sur ce point important.

11.15. Le représentant de la Fédération de Russie a fait la déclaration suivante:

11.16. En renvoyant aux déclarations faites par sa délégation au titre de ce point de l'ordre du jour lors des précédentes réunions du Conseil général, la Russie réaffirme son soutien en faveur des initiatives conjointes ainsi que sa conviction qu'elles constituent un moyen important de rétablir la fonction de négociation au sein de l'OMC. Ces initiatives ont progressé régulièrement et bénéficient d'un large soutien des Membres de l'OMC. Il convient donc d'adopter une attitude constructive à leur égard si nous voulons trouver les moyens d'adapter le cadre juridique existant de l'OMC aux défis actuels. Entre-temps, nous partageons certaines préoccupations exprimées dans le document coparrainé par l'Inde, l'Afrique du Sud et la Namibie. Nous tenons à rappeler que les coauteurs et cofondateurs des initiatives conjointes, y compris la Russie, n'ont cessé d'appeler à ce qu'elles soient de nature ouverte, transparente et inclusive. La récente tendance au "friend-shoring" dans les négociations de l'OMC, où les discussions se déroulent principalement entre alliés qui se conviennent les uns aux autres, remet en question l'adhésion à ces principes par les participants aux initiatives conjointes. Dans cette optique, nous suggérons de participer de manière constructive à un dialogue, entre autres, sur la question à l'examen afin d'éviter une fragmentation au sein du système commercial multilatéral.

11.17. Le représentant de la Malaisie a fait la déclaration suivante:

11.18. La Malaisie souhaite faire connaître son point de vue en tant que participant aux initiatives liées aux déclarations conjointes sur le commerce électronique, la facilitation de l'investissement pour le développement et les MPME. Comme nous l'ont enseigné les processus des initiatives liées à des déclarations conjointes, nous reconnaissons que l'approche suivie dans le cadre de ces initiatives est par principe volontaire, ouverte et inclusive. Pour que l'OMC soit efficace, elle doit fonctionner et être pertinente dans le traitement des questions et difficultés actuelles en matière de commerce et d'investissement. Nous jugeons ce processus indispensable pour faire que l'OMC demeure l'Organisation internationale chargée au premier chef de piloter les travaux sur le commerce et l'investissement mondiaux. En conséquence, nous demandons aux Membres de participer de manière constructive à la progression de ces initiatives, avec la dimension développement en place, tout en maintenant les droits et obligations existants de tous les Membres.

11.19. Le représentant du Pakistan a fait la déclaration suivante:

11.20. Le Pakistan se félicite de ce document des coauteurs qui soulève des questions pertinentes ayant des implications sur la légalité des mesures prises par certains Membres de l'OMC mais aussi sur la nature et le fonctionnement fondamentaux de cette Organisation. Nous avons toujours soutenu que, quel que soit le contenu ou le sujet traité par les initiatives liées à des déclarations conjointes, elles constituaient un défi majeur pour le principe de prise de décision par consensus du système commercial multilatéral. Le consensus est au cœur de cette institution multilatérale. Compromettre ce principe revient à porter un coup au fondement même du multilatéralisme. Avant de compromettre ce principe, nous devons examiner la situation et nous demander en quoi la fonction de négociation est institutionnellement ou structurellement brisée. Nous avons noté que le Groupe de négociation sur les règles, malgré les blocages depuis des années, poursuivait toujours ses négociations. De même, nous constatons que tous les organes de négociation et organes permanents se réunissent régulièrement. En clair, les structures et la fonction de négociation n'ont pas besoin d'être réparées. C'est la nature du sujet abordé dans la salle et les points de vue divergents des Membres qui créent une impasse, pas la défaillance des structures de l'Organisation. Nous estimons que les questions posées dans ce document sont pertinentes et nous attendons avec intérêt de discuter de cet aspect, notamment en ce qui concerne le maintien et le renforcement des piliers fondamentaux de ce système.

11.21. La représentante de l'Afrique du Sud a fait la déclaration suivante:

11.22. Nous remercions les Membres qui ont pris la parole au titre de ce point de l'ordre du jour. Les initiatives liées aux déclarations conjointes qui vont jusqu'à l'élaboration de règles sur des questions faisant déjà l'objet d'un instrument ou d'un mandat multilatéral nous entraînent en territoire inconnu et nous soulevons les implications de cette situation dans le document, y compris les implications pour l'Accord de Marrakech. Le problème présente plusieurs facettes, y compris celle des négociations sans mandat qui entrent en conflit avec des mandats, négociations et décisions existants – ce qui soulève la question de la coexistence, sur le même sujet, de règles qui ont été convenues par le biais du processus multilatéral avec celles qui découleront du résultat d'une initiative liée à une déclaration conjointe. L'Inde a déjà fait référence aux dispositions pertinentes de l'Accord de Marrakech, que je ne reprendrai pas. La seule chose que je soulignerai est que les initiatives liées aux déclarations conjointes ne peuvent pas contourner les négociations multilatérales en cours faisant l'objet d'un mandat et les prescriptions formelles qui visent à modifier les règles existantes, ou à en introduire de nouvelles, et permettre à un groupe dont les membres sont autodésignés de s'arroger le pouvoir par-dessus la fonction de négociation de l'OMC. L'institution fondée sur des règles, les normes fondamentales et les règles institutionnelles de l'OMC doivent être maintenues. Nous avons également entendu certains Membres dire qu'il n'y a rien de nouveau et que les initiatives liées aux déclarations conjointes et les accords plurilatéraux font partie de l'OMC. Ce que nous voudrions souligner à cet égard, c'est que si les Membres examinent de plus près les précédents qui sont régulièrement cités à cet égard, il existe des différences essentielles entre ces cas et les initiatives liées aux déclarations conjointes. Les exemples régulièrement cités concernent des cas ayant fait l'objet de mandats explicites ou ayant donné lieu à une décision prise par consensus. À cet égard, tous ces accords plurilatéraux étaient spécifiques à un secteur et ne se sont pas aventurés dans le domaine de l'élaboration de règles. C'est la raison pour laquelle j'ai commencé en disant que s'aventurer dans l'élaboration de règles nous entraîne en territoire inconnu. L'Afrique du Sud attache de l'importance au multilatéralisme et continuera à œuvrer avec les Membres au renforcement du caractère multilatéral de l'OMC, et nous espérons que les Membres, alors que nous nous préparons à la CM12, examineront les questions juridiques que nous soulevons dans le document, y compris les possibilités qui s'offrent aux Membres quant à la manière dont les règles peuvent être introduites dans l'OMC. Nous prenons note du point soulevé par le Nigéria, selon lequel les Membres examinent cette question pour savoir comment les résultats seront intégrés dans les règles de l'OMC et nous sommes prêts à dialoguer avec les Membres sur les questions que nous soulevons.

11.23. Le représentant de l'Égypte a fait la déclaration suivante:

11.24. Nous remercions l'Inde, l'Afrique du Sud et la Namibie d'avoir présenté ce document et nous pensons que cette question est de nature purement juridique. L'interprétation juridique finale devrait avoir des implications sur certaines des activités en cours à l'OMC, à savoir les initiatives liées aux déclarations conjointes. Nous appelons les Membres à adopter une compréhension commune concernant les initiatives liées aux déclarations conjointes en cours – ces activités qui mobilisent les ressources de cette Organisation, ainsi qu'à adopter une vision commune concernant les implications de ces initiatives. Apporteraient-elles des avantages ou non? Ce type d'évaluation technique est nécessaire du point de vue économique. Nous avons transmis ce document à nos responsables en poste dans la capitale. Ils étudient le document du point de vue juridique ainsi que de l'aspect économique et reviendront ultérieurement avec nos commentaires. Toutefois, nous encourageons les proposants à présenter leurs points de vue juridiques sur les raisons pour lesquelles ils estiment que ces initiatives sont réellement conformes à l'architecture de l'OMC. Nous pourrons ainsi, dans un premier temps, procéder à une évaluation globale fondée sur les connaissances et les renseignements relatifs aux aspects juridiques du point de vue des deux parties, afin d'être en mesure d'émettre un jugement éclairé.

11.25. Le représentant du Guatemala a fait la déclaration suivante:

11.26. Le Conseil général discute de ce même document depuis plus d'un an, après que les auteurs l'ont présenté le 18 février 2021. Comme l'ont déjà fait remarquer le Guatemala et d'autres Membres, ce débat est prématuré, et nous ne sommes pas d'accord avec l'évaluation juridique des auteurs de la proposition. Premièrement, ce débat est prématuré parce qu'aucun Membre n'a encore présenté à l'OMC pour examen une demande d'incorporation d'un quelconque résultat plurilatéral dans le droit de l'OMC en tant qu'accord plurilatéral qui nécessiterait le consensus des Membres. Par conséquent, discuter maintenant du statut juridique de quelque chose qui pourrait ou non se

produire dans le futur ne semble pas être une bonne utilisation de notre temps. Deuxièmement, ce débat n'a pas lieu d'être car il existe différentes manières pour les Membres d'incorporer les résultats de discussions plurilatérales, dont certaines ne nécessiteraient pas le consensus de l'OMC, et l'objection des proposants, ou de tout autre Membre au demeurant, ne serait pas pertinente. Troisièmement, il est utile de rappeler aux proposants que l'incorporation d'accords plurilatéraux n'est pas interdite à l'OMC et que la décision de le faire, après avoir satisfait à toutes les prescriptions juridiques, est une décision politique. Quatrièmement, aucune disposition des Accords de l'OMC, et les proposants n'en ont identifié aucune, n'empêche les Membres d'étudier, de discuter et/ou de négocier des questions d'intérêt mutuel. La vérité est que, bon gré mal gré, les Membres continueront à discuter et à négocier, ici à l'OMC ou ailleurs. Les arguments juridiques n'empêcheront pas les Membres de poursuivre des objectifs communs en faveur de disciplines bien nécessaires. Les entreprises et l'économie mondiale évoluent rapidement, et les gouvernements doivent suivre le mouvement. Enfin, il convient de rappeler que l'absence de consensus dans les nombreux domaines de négociation est précisément la raison pour laquelle certains Membres ont exploré d'autres approches flexibles, y compris des initiatives plurilatérales. Le Guatemala invite donc les Membres à utiliser leur énergie et leurs ressources pour trouver des moyens de renforcer la fonction de négociation de l'OMC, ce qui rendrait sans objet la discussion sur les initiatives plurilatérales.

11.27. Le représentant du Brésil a fait la déclaration suivante:

11.28. Une fois encore, je n'ai pas de notes à lire, mais je ne peux résister à l'envie de participer au débat. J'ai entendu des délégations dire ici que sans les contraintes des règles multilatérales, leurs pays pourraient se développer. Cinq minutes plus tard, ils disent que le multilatéralisme est essentiel. Les deux choses ne peuvent pas être vraies en même temps. Je suis désolé. J'ai étudié la philosophie pendant trop longtemps pour ne pas me souvenir de ce principe. Soit quelque chose est vrai, soit ça ne l'est pas. J'ai également étudié la philosophie, pas aussi profondément que je l'aurais voulu parce que je suis devenu bureaucrate, mais assez pour me rappeler la différence entre la philosophie et le sophisme. Ce n'est pas du droit. C'est du sophisme. Regardons les choses en face, et revenons ensuite à quelques arguments. Cette Organisation est en crise et l'une des dimensions de cette crise est que certains Membres veulent déclarer qu'il est illégal de négocier. C'est incroyable. Par ailleurs, d'un point de vue purement conceptuel, si tout doit être multilatéral dès le départ, la clause NPF est complètement superflue. Nous n'avons pas besoin de la clause NPF si tout doit être multilatéral dès le premier jour. Le concept même de NPF est basé sur l'idée que certaines choses ne sont pas multilatérales au départ. Sinon, on n'a pas besoin d'étendre les préférences. C'est contradictoire. Ainsi, l'une des voies prometteuses pour l'avenir de cette Organisation est de réunir les Membres qui pensent avoir des choses en commun et qui, sans compromettre les droits et les obligations, veulent aller plus loin, et ce sur une base ouverte et inclusive, ce qui est différent des autres négociations auxquelles participent certains Membres. Cela ne devrait pas être interdit. Franchement, cela ne devrait pas être interdit. Je ne suis pas juriste mais je suis sûr que la Convention de Vienne sur le droit des traités ne l'interdit pas car toute négociation entreprise dans l'esprit d'un traité est protégée par ce traité. Il s'agit d'un principe très simple. Mais nous ne sommes pas dans un monde de juristes. Nous sommes dans un monde de diplomates. Veillons donc à ce que les négociations ne deviennent pas interdites dans cette Organisation.

11.29. Le Conseil général a pris note de ces déclarations.

12 PRATIQUES COMMERCIALES PERTURBATRICES DE CERTAINS MEMBRES ET RÉPERCUSSIONS POUR L'OMC – COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LA FÉDÉRATION DE RUSSIE (WT/GC/245)

12.1. Le représentant de la Fédération de Russie a fait la déclaration suivante:

12.2. Pour donner suite à la discussion qui a eu lieu à la dernière réunion du Conseil du commerce des marchandises (CCM), je tiens à appeler l'attention des Membres au sujet des restrictions unilatérales du commerce et de l'économie qui sont progressivement appliquées par certains Membres à l'encontre de mon pays. Nous pensons que cette question concerne tout le monde dans cette salle et mérite une discussion plus approfondie. Le nombre de restrictions unilatérales illégales mises en place par l'Australie, le Canada, les États-Unis, le Japon, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni, la Suisse, l'Union européenne et certains autres Membres au cours des deux derniers mois s'élève à plusieurs milliers. Les interdictions à l'importation et à l'exportation et autres restrictions quantitatives mises en place par treize Membres couvrent plus de 2 500 lignes tarifaires. Les droits d'importation discriminatoires additionnels imposées par certains Membres couvrent

l'ensemble de la nomenclature tarifaire, soit plus de 10 000 lignes tarifaires dans chaque cas. Pour mettre un peu la question en perspective, selon le rapport annuel 2021 de l'OMC, un total de 103 mesures de restriction des échanges n'ayant pas été prises pour faire face à la COVID-19 ont été enregistrées de la mi-octobre 2020 à la mi-octobre 2021. Depuis l'apparition de la pandémie, 137 mesures de restriction des échanges ont été adoptées. Comme vous vous le rappelez peut-être, nous considérions même ces chiffres comme alarmants et potentiellement très destructeurs, puisque nous vivons dans un monde globalisé avec des économies interconnectées et des chaînes d'approvisionnement profondément imbriquées. Cependant, les récentes mesures unilatérales sont considérablement plus nombreuses et dévastatrices pour l'économie mondiale. Il serait naïf de s'attendre à ce que les tentatives faites pour bloquer une économie couvrant 1/7ème du territoire mondial, n'affecteraient pas les auteurs de ces actes et les États non impliqués. Dans cette guerre économique à part entière contre la Russie, la plupart des Membres de l'OMC subiront des dommages collatéraux. Permettez-moi d'apporter des clarifications sur certaines de ces conséquences.

12.3. Premièrement, les mesures restrictives unilatérales ont déjà provoqué de graves perturbations dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, qui sont encore fragiles après la pandémie, et elles ont fait grimper les prix des produits de base, y compris ceux des denrées alimentaires. Les pénuries prolongées de métaux exportés par la Russie augmenteront le coût de plusieurs produits, y compris les automobiles et les aéronefs. Les perturbations des exportations d'engrais potassiques affecteront la production alimentaire mondiale et exacerberont la hausse des prix des denrées alimentaires. Les prix de l'énergie montent en flèche en raison des interdictions d'importation de pétrole, d'essence et de charbon, ainsi que des restrictions à l'exportation d'équipements et de services destinés aux raffineries de pétrole, qui constituent des violations manifestes des principes fondamentaux du GATT. Les prix élevés de l'énergie se traduisent par une augmentation des coûts de production et de transport des marchandises, ainsi que par une hausse des prix à la consommation pour toute une gamme de produits, y compris les denrées alimentaires, ce qui alimente les perspectives inflationnistes et le ralentissement de la croissance économique. Certains Membres prennent à dessein des mesures qui augmentent les coûts logistiques, voire démantèlent complètement les voies d'acheminement maritime ou aérien vers la Russie. Les chaînes logistiques sont rompues en raison du refus des compagnies internationales de transport de marchandises de procéder à l'expédition de cargaisons russes sous la menace de se voir appliquer des sanctions. En raison de la non-viabilité des itinéraires traditionnels, de nombreux transporteurs sont contraints d'emprunter des itinéraires plus longs, ce qui augmente leurs délais d'exécution et leurs frais de carburant. La capacité de transport maritime par conteneurs est affectée et les taux de fret continuent de croître. Cela conduit à la hausse des prix. Par exemple, selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le déficit de l'offre mondiale résultant des contraintes limitant les expéditions peut faire grimper les prix internationaux des denrées alimentaires et des aliments pour animaux de 8 à 22% par rapport à leurs niveaux déjà élevés. N'oublions pas les restrictions unilatérales dans le secteur financier, qui augmentent également les coûts. Après avoir fait ce simple calcul sur les coûts additionnels découlant des mesures restrictives unilatérales, l'augmentation des prix à la consommation au niveau mondial ne devrait pas être une surprise.

12.4. Deuxièmement, malgré les divers prétextes utilisés pour justifier les politiques destructrices mises en œuvre par certains Membres, celles-ci mettent gravement en péril les perspectives de croissance et de développement économiques mondiaux et touchent de manière disproportionnée les pays à faible revenu et les PMA Membres. La hausse des prix menace les moyens de subsistance, décourage les investissements et contribue au creusement des déficits commerciaux. Le danger pour de nombreux pays en développement et PMA Membres qui sont fortement tributaires des importations de carburant et de denrées alimentaires est des plus graves. Comme l'a récemment déclaré la Directrice générale, "L'histoire nous enseigne que le fait de diviser l'économie mondiale en blocs rivaux et de tourner le dos aux pays les plus pauvres ne conduit ni à la prospérité, ni à la paix". Nous exhortons les Membres à prêter attention à ces mots. Troisièmement, les contradictions de telles actions de la part de Membres avec l'esprit de cette Organisation et la lettre de ses textes sont manifestes. Les violations vastes et franches des règles de l'OMC auxquelles nous assistons actuellement portent un terrible coup au système commercial multilatéral. Elles compromettent le rôle de l'OMC comme garant des règles commerciales internationales et montrent qu'aucun Membre n'est à l'abri de mesures aussi vastes, injustifiées et illégales à l'avenir._Elles portent atteinte également aux fondements du droit international. Les auteurs de toutes ces sanctions ont pris le parti de s'arroger le droit exclusif de décider en toute indépendance de la manière d'appliquer l'État de droit. Cependant, en agissant ainsi, ils détruisent l'ensemble du système du commerce international.

12.5. Les dernières actions de certains Membres de l'OMC, y compris la suspension arbitraire du statut NPF à l'égard de mon pays et les tentatives d'empêcher la délégation russe de participer aux travaux de l'OMC, créent un dangereux précédent pour le système commercial multilatéral. Comme l'a dit George Orwell, "tous les animaux sont égaux, mais certains sont plus égaux que d'autres". Cette citation reflète assez fidèlement ce qui se passe actuellement à l'OMC. Nous avons des règles obligatoires et universellement acceptées, mais certains Membres peuvent tout simplement choisir en toute impunité de ne pas les suivre. Les implications d'une telle attitude persisteront bien au-delà de la fin du conflit en Ukraine. L'OMC s'est avérée être une Organisation principalement guidée par des considérations économiques et des normes juridiques solides. Malheureusement, une pression toujours plus forte en vue de sa politisation a déjà entraîné de nombreuses inefficacités et menace désormais l'existence de cette Organisation dans son ensemble. Malheureusement, des conflits politiques, y compris militaires, ont lieu actuellement dans de nombreuses régions du monde. Toutefois, si l'OMC assume le rôle de l'ONU, ou d'autres institutions spécialisées semblables, et commence à s'attaquer à tous ces conflits, elle perdra très vite son rôle de régulateur universel du commerce mondial. La Fédération de Russie condamne et rejette les tentatives de remplacer le système actuel de gouvernance économique mondiale équitable par des mesures de restriction unilatérales illégales ayant une portée extraterritoriale, destinées à contraindre par l'intimidation des États indépendants à se soumettre. Nous demandons instamment aux Membres concernés de prévenir les violations de règles commerciales convenues au niveau multilatéral, qui sont commises par des moyens unilatéraux, et de mettre un terme à leurs actions coercitives destinées à forcer d'autres Membres de l'OMC à les imiter.

12.6. Le représentant de l'Union européenne a fait la déclaration suivante:

12.7. Soyons clairs dès le départ. C'est l'armée russe qui a envahi le territoire ukrainien. Nous condamnons fermement l'agression illégale, non provoquée et injustifiable commise par la Fédération de Russie contre l'Ukraine, qui a entraîné des pertes de vies et des souffrances humaines catastrophiques en Ukraine et fait peser une menace directe sur les systèmes de sécurité européen et international. L'acte hostile de la Fédération de Russie constitue une violation flagrante du droit international et de l'ordre international fondé sur des règles, dont les conséquences se sont déjà étendues bien au-delà des frontières de l'Ukraine. Nous sommes vivement préoccupés par les conséquences de l'agression sur le commerce mondial, particulièrement en ce qui concerne l'approvisionnement de plusieurs produits de base, y compris le pétrole et le gaz, les denrées alimentaires de base et des minéraux essentiels. En outre, l'Union européenne condamne fermement, en particulier, les actions de la Russie qui ciblent la production et l'offre ukrainiennes de denrées alimentaires. Des rapports crédibles ont souligné que les forces russes attaquent des silos à céréales en Ukraine et endommagent ou pillent du matériel agricole ukrainien. En outre, la fermeture de l'accès à la mer Noire par les forces armées russes bloque de fait les exportations de céréales par les ports maritimes ukrainiens. La situation en matière de sécurité alimentaire est déjà tragique pour ceux qui sont directement concernés en Ukraine. Pourtant, les conséquences de l'agression russe ne se limitent pas à l'Ukraine et ses citoyens, mais entravent sérieusement l'accès aux denrées alimentaires, en particulier dans certains pays vulnérables importateurs nets de produits alimentaires. La guerre d'agression de la Russie en Ukraine compromet l'approvisionnement en denrées alimentaires de certaines des régions les plus vulnérables du monde, notamment dans les pays en développement, et elle plonge des millions de personnes dans l'insécurité alimentaire. La Fédération de Russie s'est désormais lancée dans une nouvelle campagne de désinformation dans le cadre de l'OMC. Face à cela, l'UE, aux côtés de ses partenaires, estime qu'il est important de rétablir la vérité dans l'intérêt des Membres.

12.8. De manière transparente, l'Union européenne et ses partenaires ont publié une déclaration conjointe relative aux mesures commerciales adoptées par l'UE et d'autres Membres contre la Russie, y compris des mesures qui privent ce pays des avantages prévus par l'Accord de l'OMC, tels que le bénéfice du traitement NPF. Ces mesures comprennent des restrictions à l'exportation et à l'importation visant la Fédération de Russie. L'Union européenne estime que ces mesures sont nécessaires à la protection des intérêts essentiels de sa sécurité au sens des exceptions concernant la sécurité applicables au titre de l'Accord de l'OMC. L'objectif de ces mesures est de rétablir la paix et la sécurité, dans le plein respect de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Ces mesures sont donc pleinement compatibles avec les règles de l'OMC. L'Union européenne tient à souligner que ses sanctions ne ciblent pas le secteur agricole de la Fédération de Russie. Elles visent en premier lieu le gouvernement russe, le secteur financier et les élites économiques. Elles ciblent la capacité à financer l'agression russe contre l'Ukraine et sa population. Ainsi, l'Union européenne, de même que

ses partenaires, condamne fermement les tentatives déployées par la Russie en vue d'imputer aux sanctions internationales la crise mondiale en matière de sécurité alimentaire directement causée par l'agression de la Russie contre l'Ukraine et sa population. Dans ce contexte, nous sommes déterminés à aider l'Ukraine à faire face aux conséquences commerciales de l'agression. Nous chercherons à faciliter l'accès et le transit des importations en provenance d'Ukraine vers nos marchés et encourageons les Membres à faire de même – y compris en éliminant les droits de douane et autres restrictions aux importations, en facilitant l'utilisation des infrastructures et les procédures douanières d'une manière qui tienne dûment compte de leur capacité et qui soit conforme aux règles de l'OMC. L'Union européenne continuera d'apporter une aide humanitaire afin de soulager les souffrances des civils ukrainiens en garantissant leur accès aux biens et services essentiels, notamment aux produits alimentaires. Elle aidera également les agriculteurs ukrainiens à continuer de planter et de cultiver des céréales et oléagineux, dont eux-mêmes et le reste du monde ont grandement besoin, et à faciliter leurs exportations. Nous appelons la Fédération de Russie à mettre immédiatement un terme à son agression militaire en Ukraine, ce qui est également la seule manière d'arrêter la crise humanitaire et de la sécurité alimentaire.

12.9. Le représentant du Canada a fait la déclaration suivante:

12.10. L'invasion de l'Ukraine par la Russie est totalement injustifiable. Les conséquences négatives de cette attaque sont exclusivement imputables aux dirigeants russes, et les tentatives de la Russie de propager des mensonges n'y changeront rien. L'OMC existe en tant qu'Organisation basée sur des règles, et les actions illégales de la Russie démontrent un mépris total pour les principes les plus fondamentaux du droit international. La Russie ne devrait pas continuer à bénéficier de l'ordre international alors que chacune de ses actions démontre un mépris total de cet ordre. Nous soulignons que nos mesures ne ciblent pas les exportations agricoles de la Russie, qu'elles visent principalement le gouvernement russe, les secteurs financier et énergétique ainsi que les élites économiques, et qu'elles ont pour but de réduire la capacité de la Russie à continuer de financer son invasion illégale de l'Ukraine. Le Canada agit pour la protection des intérêts essentiels de sa sécurité, qui sont inextricablement liés à un environnement international fondé sur des règles. Il continuera également à soutenir les hommes et femmes courageux qui luttent pour leur liberté en Ukraine. Il exhorte à abandonner cette démarche belliqueuse pour revenir à une diplomatie de bonne foi. Cela constitue la meilleure manière de résoudre ce qui est non seulement une urgence humanitaire en Ukraine mais aussi une crise croissante pour la sécurité alimentaire mondiale.

12.11. Le représentant de l'Australie a fait la déclaration suivante:

12.12. L'affirmation de la Russie selon laquelle les récentes mesures économiques et commerciales sont à l'origine des perturbations commerciales et de la crise alimentaire est un message destiné à détourner l'attention et à diffuser de la désinformation. Pour être clair, les prix alimentaires mondiaux ont atteint des niveaux record en mars de cette année, comme conséquence directe de l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie. Cette invasion est une violation directe du droit international sur lequel cette Organisation est fondée. L'invasion russe a aggravé des problèmes existants, les prix élevés de l'énergie, le transport maritime dans des conditions de congestion dans la chaîne d'approvisionnement, provoquant davantage de perturbations dans la production et les exportations mondiales de produits alimentaires. L'Australie soutient la poursuite de l'action collective pour imposer des mesures économiques et commerciales d'envergure afin d'imposer un lourd tribut aux responsables de l'invasion. L'Australie est en train de notifier à l'Organisation mondiale du commerce les mesures pertinentes qu'elle a prises.

12.13. La représentante de la Nouvelle-Zélande a fait la déclaration suivante:

12.14. C'est la guerre illégale de la Russie en Ukraine qui a entraîné des conséquences humanitaires massives et provoqué la mort absurde d'innocents. C'est également la guerre de la Russie en Ukraine qui a des incidences critiques sur le commerce agricole international actuel et qui aggrave les perturbations de l'approvisionnement alimentaire ainsi que de l'insécurité alimentaire observées actuellement dans le monde. Pour faire face à cela, la Nouvelle-Zélande s'est jointe à la communauté internationale pour appliquer des sanctions. Elle applique des droits de douane de 35% aux importations en provenance de Russie et interdit l'exportation de certains produits étroitement liés aux industries stratégiques russes vers la Russie et le Belarus. Cette mesure ciblée est une réponse directe à la guerre de la Russie en Ukraine. Conformément au principe de transparence, les renseignements relatifs aux droits de douane et aux prohibitions à l'exportation mis en place par la Nouvelle-Zélande en réponse aux actions russes en Ukraine ont été partagés avec le Secrétariat et sont mis à la disposition du public, y compris en ligne.

12.15. Le représentant de la Norvège a fait la déclaration suivante:

12.16. La Norvège condamne avec la plus grande fermeté l'attaque non provoquée et illégale de la Russie contre l'Ukraine. La guerre de la Russie contre l'Ukraine sème la mort ainsi que la destruction et cause des souffrances humaines d'une ampleur horrifiante. La guerre de la Russie provoque une hausse des prix de l'énergie, des produits de base et des denrées alimentaires, ce qui nuit aux personnes pauvres et vulnérables dans le monde entier. La guerre de la Russie est une violation flagrante du droit international. La guerre de la Russie est une menace directe à l'ordre mondial fondé sur des règles, dont l'OMC fait partie intégrante. Par ses actions méprisables, la Russie a perdu le droit moral de montrer les autres du doigt.

12.17. La représentante du Royaume-Uni a fait la déclaration suivante:

12.18. Je renvoie à la déclaration faite par le Royaume-Uni au titre des points 4 et 8 de l'ordre du jour. Les Membres ne se laisseront pas duper par la désinformation de la Russie. La Russie est seule responsable de la crise mondiale et elle doit retirer ses troupes de l'Ukraine. Le Royaume-Uni continuera à agir pour la protection des intérêts essentiels de sa sécurité.

12.19. La représentante de l'Islande a fait la déclaration suivante:

12.20. L'Islande condamne avec la dernière énergie l'invasion brutale, injustifiable et non provoquée de la Russie en Ukraine. Cette agression commise par la Russie provoque une destruction généralisée et des souffrances humaines indicibles pour le peuple ukrainien. Elle constitue une violation flagrante du droit international, y compris de la Charte des Nations Unies, et porte atteinte à l'ordre international fondé sur le multilatéralisme et l'État de droit. L'Islande et ses partenaires ont répondu à l'agression commise par la Russie en mettant en œuvre un train de mesures économiques visant à rétablir la paix et la sécurité. Nous estimons que ces mesures sont nécessaires à la protection des intérêts essentiels de notre sécurité, qui sont pleinement conformes aux attentes pertinentes énoncées dans l'Accord de l'OMC. L'on ne saurait trop insister sur le fait que les sanctions ne ciblent pas les exportations de produits agricoles de la Russie. Malheureusement, c'est l'invasion d'une nation souveraine par la Russie qui perturbe l'approvisionnement et la production de produits de base essentiels, en entraînant des répercussions considérables sur l'économie mondiale. Tant que les infrastructures et les biens ukrainiens sont bombardés par la Russie, la pression sur les prix mondiaux persistera, la croissance continuera de ralentir et la sécurité alimentaire de millions de personnes sera mise en péril. Nous soutenons les efforts déployés au sein de cette Organisation pour répondre efficacement aux graves conséquences que l'agression commise par la Russie a sur le commerce et nous continuerons à être solidaires du peuple ukrainien.

12.21. Le représentant de la Suisse a fait la déclaration suivante:

12.22. Nous voudrions renvoyer à notre intervention au titre du point 8 de l'ordre du jour. En outre, la Suisse condamne avec la plus grande fermeté possible l'agression militaire russe contre l'Ukraine et appelle la Russie à prendre des mesures de désescalade militaire, à cesser les hostilités et à retirer immédiatement ses troupes du territoire ukrainien. Cette attaque militaire constitue une violation flagrante du droit international, y compris de l'interdiction du recours à la force et du principe de l'intégrité territoriale des États. Face à l'agression militaire russe, la Suisse a pris un certain nombre de mesures économiques. Ces mesures sont de nature exceptionnelle et elles ont été prises en raison de cette violation du droit international par la Russie. Elles sont en accord avec le droit international, y compris le droit de l'OMC.

12.23. Le représentant du Japon a fait la déclaration suivante:

12.24. L'agression menée par la Russie contre l'Ukraine porte manifestement atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine et représente une grave violation de la Charte des Nations Unies, qui interdit le recours à la force. De plus, elle constitue une tentative unilatérale de modifier le statu quo par la force, ce qui est totalement inacceptable. Il s'agit d'une situation extrêmement grave qui a ébranlé les fondements de l'ordre international, y compris en Asie. À cet égard, le Japon condamne avec la plus grande fermeté les actions de la Russie. Par ailleurs, il est apparu qu'une série d'actes cruels et inhumains perpétrés par la Russie ont eu lieu non seulement à Boutcha, près de Kyïv, mais aussi dans diverses autres régions d'Ukraine. Le massacre d'un grand nombre de civils innocents constitue une violation grave du droit international humanitaire et un

crime de guerre absolument impardonnable. La Russie doit répondre de ces actes inhumains. Il était à prévoir que la communauté internationale, y compris le Japon, impose des mesures économiques et commerciales conformes aux règles de l'OMC à l'encontre de la Russie pour son agression de l'Ukraine. Comme cela est indiqué dans la déclaration des dirigeants du G-7, l'agression commise par la Russie contre l'Ukraine cause des troubles économiques à l'échelle mondiale. Les répercussions sur le secteur agricole ukrainien d'importance international portent un coup sévère à la sécurité alimentaire mondiale, dont la Russie est responsable. Nous continuons de travailler avec nos partenaires, y compris les organisations internationales, afin de répondre de manière proactive à l'impact de l'agression russe contre l'Ukraine sur les domaines comme l'énergie et les denrées alimentaires dans le monde entier. Le Japon et d'autres Membres s'emploient de manière prudente à répondre à la situation en imposant des sanctions qui ne freinent pas la fourniture d'assistance humanitaire ou le fonctionnement du commerce mondial de produits agricoles.

12.25. Le représentant du Taipei chinois a fait la déclaration suivante:

12.26. La cause de la crise alimentaire et humanitaire est apparemment l'agression perpétrée par la Russie en Ukraine. La guerre a continué à causer des pertes dévastatrices de vies innocentes, des millions de réfugiés, de graves perturbations du commerce international ainsi qu'une sérieuse aggravation de la crise alimentaire mondiale. Nous avons aligné notre position sur la Déclaration conjointe faite par de nombreux Membres, distribuée sous la cote WT/GC/244, afin de participer aux efforts menés au niveau international pour mettre fin au conflit. Nous demandons à la Russie d'assumer ses responsabilités au niveau international et de mettre un terme à l'invasion militaire non provoquée et injustifiée en Ukraine.

12.27. La représentante des États-Unis a fait la déclaration suivante:

12.28. Les mesures prises par les États-Unis pour faire face à la menace que fait peser sur leur sécurité nationale et leur politique extérieure l'invasion préméditée et non provoquée de l'Ukraine par la Russie sont entièrement compatibles avec leurs droits et leurs obligations dans le cadre de l'OMC.

12.29. Le représentant de la République de Corée a fait la déclaration suivante:

12.30. Comme je l'ai indiqué au titre du point 8 de l'ordre du jour, le gouvernement coréen s'associe à d'autres Membres pour condamner avec force l'invasion armée de l'Ukraine par la Russie, qui constitue une violation des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international. L'utilisation de la force qui fait des victimes innocentes ne saurait être justifiée en aucune circonstance. La souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de l'Ukraine doivent être respectées. Nous partageons également de profondes inquiétudes quant à l'incertitude croissante du marché et la perturbation accrue de la chaîne d'approvisionnement des produits alimentaires en particulier, que l'invasion de l'Ukraine par la Russie a provoquées et aggravées, ainsi que la charge qu'elle fait peser sur les activités de l'OMC, en tant qu'Organisation commerciale multilatérale fondée sur des règles, à ce moment critique. La seule solution est que la Russie mette un terme à son agression et reprenne le cours de la diplomatie.

12.31. Le représentant de l'Ukraine a fait la déclaration suivante:

12.32. Tout ceci concerne directement la situation qui résulte d'une guerre totale, non provoquée et injustifiée, lancée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Je tiens à remercier les Membres qui expriment leur soutien sans réserve à l'Ukraine pour leur réponse ferme à l'invasion ainsi que pour les mesures prises pour des raisons de sécurité. Une fois de plus, nous soulignons que l'invasion de l'Ukraine par la Russie compromet le travail accompli par le système commercial multilatéral, entrave le développement et le bien-être des populations dans les pays en développement et les PMA Membres, et nuit au bon fonctionnement des organisations internationales – et de l'OMC en particulier. Nous demandons donc à tous les Membres de faire front commun et de prendre des mesures pour protéger les principes fondamentaux sur lesquels reposent les travaux de l'OMC et pour sauvegarder les réalisations, objectifs et gains durement acquis dans le cadre de nos travaux communs, ainsi que notre propre développement.

12.33. Le représentant de Cuba a fait la déclaration suivante:

12.34. L'Organisation mondiale du commerce a été créée pour relever le niveau de vie et stimuler le développement économique. Malheureusement, aujourd'hui, il est de plus en plus fréquent d'imposer des mesures unilatérales qui remettent en cause le respect des buts et principes fondateurs de cette Organisation, lesquels devraient servir à orienter et cibler notre travail. Ce type de mesures menace le système commercial multilatéral et n'ouvrira jamais la voie à la réalisation du développement mondial. À de nombreuses occasions, Cuba a réaffirmé la nécessité de respecter les règles dont nous sommes tous convenus. Aujourd'hui, je le réaffirme, il y a de nombreuses mesures qui contreviennent à nos propres accords. Ces derniers jours, il a été répété, y compris au cours de la présente réunion, que nous ne sommes qu'à quelques semaines du début de la CM12. Cuba s'oppose à ce que la préparation de la CM12 soit marquée par la politisation des travaux de cette Organisation. Nous devons nous concentrer sur les besoins des millions d'hommes et de femmes qui n'ont actuellement pas accès aux avantages du commerce international, qui subissent des interruptions dans les chaînes d'approvisionnement, et qui voient leur sécurité alimentaire de plus en plus menacée. Nous devrions nous attacher à tenter de nous relever des terribles effets d'une pandémie qui n'est pas terminée. Nous devons nous employer à favoriser la normalisation progressive du commerce international et non à imposer des barrières nouvelles et plus importantes. Nous ne devons pas remettre cela à demain, car demain il sera peut-être trop tard.

12.35. La représentante de la République bolivarienne du Venezuela a fait la déclaration suivante:

12.36. Nous tenons à remercier la Fédération de Russie pour avoir soulevé à la réunion en cours une question qui est très sensible pour ma délégation. La Fédération de Russie nous a alertés sur les dangers qui menacent le système commercial multilatéral en raison des récentes mesures agressives et à motivation politique restrictives pour le commerce prises par certains Membres à son encontre. Depuis des années, le Venezuela met en garde contre la prolifération des mesures coercitives unilatérales imposées par des puissances hégémoniques comme arme politique. Depuis au moins 2015, donc depuis sept ans, le Venezuela a subi une attaque multidimensionnelle, financière, commerciale, économique et sur son patrimoine, résultant en des pertes de plusieurs millions de dollars. En conséquence, les revenus du Venezuela ont été réduits de 99%, et les incidences préjudiciables se sont étendues à tous les domaines, notamment aux secteurs de l'alimentation, de la santé, des transports, des communications et des technologies. Et cela n'inclut pas les difficultés immédiates et humiliantes pour le Venezuela, y compris les retards pour s'acquitter de ses quotes-parts et contributions au sein des organisations et institutions internationales, comme c'est le cas à l'OMC. Nous sommes les témoins directs des dommages collatéraux que ce type de mesures cause non seulement à la population du Membre concerné, mais aussi aux autres économies, provoquant des perturbations de toutes sortes, y compris une distorsion des échanges. À cet égard, nous nous souvenons de l'ouvrage de l'auteur américain Richard Nephew, intitulé "The Art of Sanctions": A View from the Field", dans lequel il déclare que les sanctions sont destinées à infliger […], à franchement parler, de la douleur. Le caractère illégal des mesures coercitives unilatérales a été reconnu par l'Assemblée générale des Nations Unies elle-même, ainsi que par le Conseil des droits de l'homme. L'OMC s'est avérée être une Organisation principalement guidée par des considérations économiques et des normes juridiques solides. Nous ne pouvons pas nous permettre que cette Organisation devienne complice d'actions agressives et politiquement motivées restrictives pour le commerce, qui nous détournent également de notre raison d'être et des questions qui devraient être au cœur de notre programme d'action. La définition même de l'unilatéralisme implique un comportement qui viole les principes et les règles. À cet égard, nous appelons à un retour au multilatéralisme, qui constitue le meilleur moyen de résoudre nos différends, et nous exprimons notre soutien à un système commercial multilatéral tourné vers l'avenir, transparent et inclusif, ainsi que fondé sur des règles convenues par consensus.

12.37. La représentante du Bélarus, s'exprimant en tant qu'observateur, a fait la déclaration suivante:

12.38. Je voudrais remercier la Fédération de Russie pour avoir souligné des questions aussi importantes créant une tendance négative qui, si rien n'est fait, peut avoir d'énormes conséquences dévastatrices pour le système commercial multilatéral de l'OMC et ses principes fondamentaux. Nous assistons actuellement à une poussée de protectionnisme ainsi qu'à une mise en œuvre sans précédent par certains Membres de mesures restrictives coercitives à caractère unilatéral. Tout cela pourrait sérieusement compromettre le libre-échange et le développement. Cette situation est d'autant plus dangereuse que le monde entier se débat avec les conséquences de la COVID-19 et

fait face à la menace de la crise de la sécurité alimentaire. Il est difficile de comprendre comment l'OMC et ses Membres peuvent, d'une part, appeler à un rétablissement, après la pandémie, des flux des échanges et des investissements et, d'autre part, fermer les yeux sur les actions de Membres individuels dans leur bloc qui entravent directement ce rétablissement. L'année dernière, à sa quinzième conférence, la CNUCED a instamment prié les États, dans son document final intitulé le Pacte de Bridgetown, de s'abstenir de promulguer et d'appliquer toute mesure économique, financière ou commerciale unilatérale non conforme au droit international et à la Charte des Nations Unies. Malheureusement, nous assistons à un processus très dangereux. Les sanctions ne concernent pas seulement la Russie. Elles concernent de nombreux autres pays dans le monde qui souffrent de mesures restrictives unilatérales. Par exemple, des sanctions ont été illégalement appliquées au Belarus par des pays développés, en contradiction avec la Charte des Nations Unies. Les sanctions ont limité la capacité du Belarus à participer au commerce international, ce qui a eu des incidences sur les citoyens ordinaires. L'interdiction illégale imposée au transit des engrais en provenance du Belarus a provoqué une pénurie sur le marché mondial, menaçant la sécurité alimentaire mondiale. De telles mesures ont une incidence préjudiciable sur le bien-être des personnes et peuvent entraver le développement économique et social durable des pays concernés, tout en détériorant leurs relations commerciales. En tant qu'observateur de l'OMC et partie accédante, le Belarus est gravement préoccupé par l'érosion des principes de cette Organisation causée par des crises perturbatrices du commerce, qui défient tout ce dont l'OMC se réclame – faciliter le libre-échange, renforcer le multilatéralisme et contribuer au développement durable. Si les Membres de l'OMC tolèrent le recours à des mesures coercitives unilatérales, la tendance négative peut s'intensifier et entraîner l'Organisation dans la crise et le désarroi. Le Belarus appelle tous les Membres et observateurs de l'OMC à reprendre des négociations et actions constructives et axées sur les résultats, et à contribuer au relèvement mondial.

12.39. Le représentant de la Fédération de Russie a fait la déclaration suivante:

12.40. Permettez-moi de résumer très brièvement ce que nous venons d'entendre. Tout d'abord, je voudrais exprimer ma gratitude à toutes les délégations qui se sont prononcées sur ce sujet important, en particulier à celles qui partagent nos préoccupations. Et nous avons pris bonne note de toutes les déclarations faites. Malheureusement, nous avons entendu beaucoup d'émotions, d'arguments qui n'ont rien à voir avec l'OMC et – surtout – des tentatives, de la part des auteurs des mesures restrictives unilatérales, de présenter la situation comme si ces mesures pouvaient être imputées à la Russie elle-même. Cet argument est tout à fait ridicule. Cela en dit long sur l'approche irresponsable de certains Membres en ce qui concerne leurs obligations dans le cadre de l'OMC lorsqu'ils essaient de faire porter aux autres la responsabilité de leurs propres décisions. Juste pour répondre aux déclarations faites par l'Union européenne et le Canada, selon lesquelles leurs mesures n'affectent pas les exportations agricoles de la Russie, je voudrais renvoyer à la déclaration que j'ai faite au titre du point 8 de l'ordre du jour, dans laquelle j'ai présenté tous les détails de ces effets. Je n'étais pas en mesure de parler des questions concernant le "blocus" de la mer Noire, qui ne relèvent pas du champ d'application de l'OMC, mais puisque ces allégations sont réapparues en se référant à des "sources crédibles", je voudrais renvoyer à la récente lettre officielle de notre Mission auprès de l'Office des Nations Unies à Genève adressée au Directeur général de l'OIT. Elle décrit les mesures que la Fédération de Russie prend en pratique pour assurer la sécurité des navires civils de tous les pays ainsi que leurs équipages, et décrit en particulier les paramètres relatifs aux corridors humanitaires en mer Noire, qui sont ouverts quotidiennement pour le passage en toute sécurité de navires en provenance des ports ukrainiens. Elle contient également quelques précisions sur le comportement destructeur du régime de Kyïv, qui empêche le fonctionnement de ces corridors, ainsi que sur la pratique du minage à grande échelle des eaux, qui a été confirmée lors de l'exposé du Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale (OMI) du 13 avril 2022. Il est souligné dans cette lettre que, dans ce contexte, la Russie considère comme inappropriées les accusations publiques non prouvées, alors que la question de la responsabilité de Kyïv, concernant la grave situation des marins de la Russie et d'autres États, reste sans réponse. Pour de plus amples détails, j'invite les délégations intéressées à s'adresser à mon équipe ou à nos collègues en poste à la Mission auprès de l'Office des Nations Unies à Genève. Je reste fermement convaincu que ces questions n'intéressent pas l'OMC, mais pour autant qu'elles sont soulevées à la réunion du Conseil général, je me trouve tenu de ne laisser aucune place aux fausses informations et aux accusations mensongères. Malheureusement, nous avons entendu des justifications peu convaincantes selon lesquelles les mesures unilatérales restrictives pour le commerce prises contre la Russie sont conformes aux règles de l'OMC. Cela confirme nos graves inquiétudes – les Membres qui ont présenté ces mesures ont sciemment choisi d'ignorer le corpus de règles qui nous offre à tous les mêmes possibilités – et met gravement en péril l'avenir de cette Organisation.

12.41. Le Conseil général a pris note de ces déclarations.

13 PROPOSITION DE DÉCLARATION RELATIVE AUX QUESTIONS SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES POUR LA DOUZIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE L'OMC: RELEVER LES DÉFIS SPS DU MONDE MODERNE – ARGENTINE; AUSTRALIE; BELIZE; BRÉSIL; BURKINA FASO; CABO VERDE; CANADA; CHILI; COLOMBIE; COSTA RICA; CÔTE D'IVOIRE; EL SALVADOR; ÉQUATEUR; ÉTATS-UNIS; GAMBIE; GROUPE ACP; GROUPE AFRICAIN; GUATEMALA; HONDURAS; JAPON; MALAISIE; MEXIQUE; MONGOLIE; NOUVELLE-ZÉLANDE; PANAMA; PARAGUAY; PÉROU; RÉPUBLIQUE DOMINICAINE; SÉNÉGAL; SINGAPOUR; TADJIKISTAN; TOGO; UKRAINE; URUGUAY; ET VIET NAM (WT/GC/W/835/REV.2-G/SPS/GEN/1758/REV.11)

13.1. Le représentant du Mexique a communiqué la déclaration suivante:

13.2. Au nom des coauteurs, nous sommes heureux de présenter une version actualisée de la Déclaration relative aux questions SPS pour la douzième Conférence ministérielle de l'OMC: "Relever les défis SPS du monde moderne". Une version révisée de la déclaration a été publiée le 28 avril, dans laquelle la Malaisie et la Mongolie ont été ajoutées en tant que coauteurs, ce qui porte à 92 le nombre total de Membres qui appuient la déclaration. Il est important de noter la diversité économique et régionale de tous les coauteurs. Depuis la dernière réunion du Conseil général, les coauteurs continuent de travailler avec les Membres dans le but d'obtenir un appui multilatéral. La déclaration réaffirme les principes de l'Accord SPS tout en reconnaissant l'évolution du secteur agricole à l'échelle mondiale, et elle établit un programme de travail pour que les Membres de l'OMC puissent relever les défis SPS du XXIe siècle. Les coauteurs considèrent qu'il est important de mettre en œuvre rapidement le programme de travail proposé, et nous sommes impatients de faire progresser cette initiative pendant la Conférence ministérielle de juin afin de commencer le travail dès que possible. Il est important de réaffirmer que la déclaration n'implique pas de rouvrir l'Accord SPS. Au contraire, elle reconnaît la nécessité d'améliorer encore la mise en œuvre de l'Accord pour surmonter les difficultés et tirer parti des possibilités que présente le secteur agricole à l'échelle mondiale, question qui revêt une immense importance en ce moment, et que l'importance de l'Accord reste évidente pour tous les Membres. Les coauteurs continuent de rechercher un appui multilatéral pour la déclaration, et nous appelons les Membres qui ne sont pas encore coauteurs à se joindre à nous et à confirmer leur appui à cette importante initiative.

13.3. Le représentant du Maroc a communiqué la déclaration suivante:

13.4. Le Maroc remercie les auteurs et les coauteurs pour cette déclaration qui souligne le rôle des mesures SPS dans le commerce international, en particulier dans le domaine des denrées alimentaires et des produits périssables. Le Maroc est heureux d'annoncer qu'il se porte coauteur de cette déclaration. Nous soulignons que l'Accord SPS et ses dispositions doivent s'appliquer d'une manière juste et équitable sur la base de preuves scientifiques solides. Nous invitons les Membres qui ne se sont pas encore portés coauteurs du document à le faire afin de progresser vers un consensus, pour renforcer la prévisibilité et le caractère équitable des échanges et réduire les obstacles et les charges qui pèsent sur les exportateurs, principalement ceux des Membres en développement.

13.5. Le représentant de la Malaisie a communiqué la déclaration suivante:

13.6. Il est impératif que les avantages découlant de l'Accord SPS et de ses dispositions continuent de protéger les droits des Membres d'assurer la nécessaire protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux et la nécessaire préservation des végétaux, tout en évitant le protectionnisme, qui pourrait créer des obstacles non nécessaires au commerce. À cet égard, la Malaisie a exprimé son appui à ce projet de déclaration ministérielle relative aux questions SPS. Nous considérons que la Déclaration donne aux Membres la possibilité de renforcer la mise en œuvre de l'Accord SPS et nous permet d'être en meilleure position pour gérer et traiter les questions sanitaires et phytosanitaires au XXIe siècle.

13.7. Le représentant de Maurice a communiqué la déclaration suivante:

13.8. Maurice s'associe aux déclarations des coauteurs et du Groupe africain. Il n'est pas nécessaire de souligner davantage le rôle que joue l'Accord SPS à l'appui des échanges de produits agricoles

et, par conséquent, sa contribution à une croissance agricole durable. Toutefois, il existe bel et bien des difficultés qui entravent indûment les exportations des pays en développement Membres, en particulier les Membres africains qui sont très souvent tributaires des exportations d'un nombre limité de produits seulement. Dans ce contexte, Maurice soutient l'établissement d'un programme de travail pour examiner ces difficultés, ainsi que la manière d'y remédier. Ce programme de travail doit garantir que les mesures SPS ne sont pas instaurées pour créer des obstacles additionnels aux échanges. En outre, en raison des problèmes de capacité rencontrés par les Membres en développement, les besoins des Membres concernés en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités devraient être traités de manière efficace. Nous attendons aussi avec intérêt des discussions sur l'élaboration d'accords d'équivalence et de reconnaissance mutuelle, ainsi que sur l'harmonisation des mesures SPS, qui devraient devenir des outils de facilitation du commerce plutôt que des obstacles en la matière.

13.9. Le représentant du Tadjikistan a communiqué la déclaration suivante:

13.10. La République du Tadjikistan remercie les auteurs de cette initiative d'avoir élaboré la Déclaration relative aux questions SPS pour la CM12 et le Mexique d'avoir présenté la déclaration révisée au nom des coauteurs. Nous saluons aussi les nouveaux coauteurs de cette déclaration. Compte tenu de l'importance de cette question qui est dans l'intérêt de tous les Membres, en tant que coauteur de cette initiative, nous exprimons notre appui à la déclaration relative aux questions SPS proposée pour la CM12. La République du Tadjikistan est convaincue que la mise en œuvre intégrale de l'Accord SPS par les Membres facilitera le commerce et contribuera à la réalisation des objectifs en matière d'agriculture durable. Nous pensons qu'une coopération fructueuse et constructive dans le cadre de l'OMC nous permettra d'aller de l'avant dans le but d'obtenir un résultat concret à la CM12. Nous comptons sur une coopération constructive et encourageons les autres Membres à se joindre à cette déclaration.

13.11. Le représentant de la Côte d'Ivoire a communiqué la déclaration suivante:

13.12. Nous nous associons aux déclarations des coauteurs et du Groupe africain. Nous sommes heureux de voir cette évolution et nous aimerions que la déclaration soit adoptée à la CM12. Les questions SPS continuent de préoccuper les Membres du monde entier, en particulier les pays en développement et les PMA Membres, compte tenu des obstacles à l'accès aux marchés. Nous reconnaissons le droit de tous les Membres de prendre des mesures SPS conformément à l'Accord SPS. En même temps, les Membres ont l'obligation de veiller à ce que les mesures SPS ne soient appliquées que lorsque cela est nécessaire et qu'elles soient fondées sur des preuves scientifiques suffisantes. De même, l'Accord oblige les Membres, lorsqu'ils élaborent des mesures SPS, à tenir compte de la situation spécifique des PMA, et à fournir à ceux-ci une assistance technique pour qu'ils puissent maintenir leurs engagements concernant les mesures, et à leur fournir un accès aux marchés. Les mesures SPS inutilement restrictives qui ne sont pas fondées sur des preuves scientifiques nous causent des difficultés pour ce qui est de remédier aux obstacles et charges additionnels qui nécessitent la création de nouvelles infrastructures et le développement de compétences locales spécifiques. Cela requiert des ressources financières additionnelles pour soutenir le développement et les chaînes d'exportation pour que nos exportations dans ce secteur soient compétitives. Nous invitons donc les Membres à adopter le programme de travail lors de la CM12 sans qu'il soit nécessaire de mener de nouvelles négociations sur les questions sanitaires et phytosanitaires. Le programme de travail nous permet de passer à une situation post-CM12 dans laquelle nous renforcerons la sécurité alimentaire et intensifierons la collaboration avec d'autres organismes en ce qui concerne les mesures SPS tout en reconnaissant la capacité des PMA à mettre en œuvre des mesures.

13.13. Le représentant de la Chine a communiqué la déclaration suivante:

13.14. Nous soutenons que le projet vise à réaffirmer les droits et obligations des Membres établis par l'Accord SPS plutôt qu'à lancer des négociations sur de nouvelles obligations ou à rouvrir ou à modifier l'Accord SPS. Nous notons toutefois que certains éléments de libellé figurant dans le projet pourraient avoir une incidence sur l'équilibre des droits et obligations existants dans le cadre de l'Accord SPS. La Chine se félicite des discussions antérieures qui ont été tenues avec les coauteurs et elle souhaite continuer à travailler avec eux afin de régler cette question le plus rapidement possible.

13.15. Le représentant de la Colombie a communiqué la déclaration suivante:

13.16. Je souhaite exprimer l'appui sans réserve de mon pays à ce point de l'ordre du jour. Nous sommes de nombreux Membres à l'appuyer et je voudrais remercier le Mexique pour la déclaration qu'il a faite au nom de tous les coauteurs. La Déclaration, sans créer de nouvelles obligations pour les Membres, nous permet d'établir un dialogue sur toutes les difficultés et possibilités dont il faut tenir compte dans le but de maintenir la légalité et la sécurité du système. Elle met aussi l'accent sur les défis actuels liés à la croissance mondiale ainsi qu'à la circulation des produits agricoles et à l'innovation technologique. Elle tient aussi compte de questions importantes telles que le changement climatique et les tensions qui existent dans la production alimentaire, ainsi que de l'importance croissante des pratiques agricoles durables et de la pression parasitaire et d'autres difficultés auxquelles les Membres sont confrontés lorsqu'ils s'acquittent de leurs engagements. La proposition prévoit un espace de dialogue sur les difficultés et les possibilités qui doivent être prises en compte pour respecter les normes sans qu'elles deviennent des obstacles non nécessaires au commerce. Nous pensons que le programme de travail présenté dans le document renforcerait la compréhension globale de l'Accord SPS.

13.17. Le représentant de l'Union européenne a communiqué la déclaration suivante:

13.18. L'Union européenne tient à remercier les coauteurs pour avoir œuvré de concert avec elle sur ce projet de déclaration ministérielle. Comme nous l'avons indiqué à plusieurs reprises lors des réunions du Comité SPS, nous aurions préféré voir dans le texte de la Déclaration des références plus solides aux difficultés environnementales actuelles et futures pour le commerce des produits alimentaires, ainsi qu'aux systèmes alimentaires durables, sans préjudice des limites clairement reconnues de l'Accord SPS. Tout en confirmant l'engagement de l'Union européenne à l'égard de ces travaux, nous maintenons notre réserve. Nous saisissons également cette occasion pour attirer l'attention du Conseil général sur le document que nous avons présenté concernant la transition mondiale vers des systèmes alimentaires durables et nous encourageons le Comité SPS notamment à servir de cadre de discussion sur ce thème important. Nous restons disposés à poursuivre le dialogue avec les coauteurs, afin de refléter les priorités précitées dans le projet de Déclaration ministérielle.

13.19. Le représentant de la Fédération de Russie a communiqué la déclaration suivante:

13.20. L'exécution du programme de travail concernant la Déclaration SPS permettra aux Membres d'identifier les problèmes que pose la mise en œuvre de l'Accord SPS et les mécanismes disponibles pour y faire face, ainsi que les effets des nouvelles sources de pression sur l'application de l'Accord SPS. La Fédération de Russie, qui appuie de manière générale l'idée principale et la plupart des éléments de la Déclaration SPS, réitère sa position selon laquelle le texte ne nécessite que quelques modifications. Les auteurs du document connaissent bien nos observations. Nous attendons avec intérêt de trouver un libellé approprié permettant de parvenir à un consensus. Nous pensons que l'adoption de la Déclaration à la CM12 profitera à tous les Membres.

13.21. La représentante de la Jamaïque, au nom du Groupe ACP, a communiqué la déclaration suivante:

13.22. En tant que coauteur, le Groupe ACP estime que le programme de travail offre un moyen de renforcer la compréhension de l'Accord SPS sans contraindre les Membres à s'acquitter de nouvelles obligations, et il devrait donc être utilisé comme une occasion d'évaluer les avantages et les conséquences du maintien de normes de surveillance qui peuvent simultanément constituer des obstacles au commerce. Nos membres sont fortement affectés par des obstacles non tarifaires qui pourraient être évités grâce à des travaux rationnalisés et collaboratifs entre les Membres. Si elle est adoptée, cette déclaration propose un moyen de renforcer la collaboration pour soutenir les pays en développement et les pays les moins avancés Membres afin d'améliorer leur intégration dans le système commercial multilatéral. L'assistance technique et le renforcement des capacités sont donc essentiels. Ainsi, c'est aussi la collaboration de l'OMC avec d'autres organisations internationales de normalisation qui peut offrir des indications et un soutien. Le Groupe ACP appuie les efforts déployés pour élaborer ce texte, et nous encourageons les autres Membres à examiner aussi la proposition en vue de son inclusion dans l'ensemble de résultats pour la CM12.

13.23. Le représentant du Cameroun, s'exprimant au nom du Groupe africain, a communiqué la déclaration suivante:

13.24. Le Groupe africain souscrit à la Déclaration. Nous convenons d'un ensemble de sujets qui définiront nos travaux futurs dans ce domaine et permettront à cette organisation de relever les défis actuels et futurs. Par ailleurs, il est important de souligner qu'outre les questions structurelles exogènes comme le soutien interne, mesures qui ont une incidence sur la compétitivité des produits agricoles africains, la disparité des règles sanitaires et phytosanitaires constitue un véritable obstacle à l'accès aux marchés. Bien que nous convenions tous de l'importance de maintenir la qualité des produits alimentaires, les mesures connexes doivent être fondées sur des données scientifiques irréfutables. Le Groupe Africain est conscient que le programme de travail actuel doit tenir compte des attentes en matière d'environnement et de durabilité. Ces questions relatives à l'environnement méritent d'être examinées dans un cadre commun pour qu'elles ne deviennent pas des obstacles techniques au commerce injustifiés. Nous demandons donc à tous les Membres de convenir d'approuver cette déclaration SPS et de travailler de concert pour établir des règles communes justes et équilibrées qui répondent aux attentes de tous les Membres et renforcent la mise en œuvre de l'Accord SPS.

13.25. Le représentant de la Norvège a communiqué la déclaration suivante:

13.26. La Norvège partage les vues et les préoccupations exprimées par l'Union européenne. Elle souhaite donc faire part de ses réserves concernant le projet de déclaration actuel. Nous sommes toutefois, comme toujours, disposés à contribuer de manière constructive à la rédaction d'un texte qui pourrait être adopté à la CM12.

13.27. Le représentant de l'Égypte a communiqué la déclaration suivante:

13.28. Nous sommes des coauteurs faisant partie du Groupe Africain. C'est pourquoi nous appuyons la déclaration faite par le Groupe africain. Nous savons que nous ne sommes pas en mode de négociation sur un texte aujourd'hui. Nous sommes d'avis que toute action envisagée devrait faciliter davantage le commerce. Nous nous coordonnerons avec les coauteurs, nos partenaires, peut-être pour inclure une vision dans le document ou un élément de plan d'action qui traiterait de la mise en œuvre de l'article X:1 de l'Accord SPS qui se lit comme suit: "Dans l'élaboration et l'application des mesures sanitaires ou phytosanitaires, les Membres tiendront compte des besoins spéciaux des pays en développement Membres, et en particulier des pays les moins avancés Membres." L'intention en l'occurrence est de rendre cet article plus fonctionnel ou, au moins, de savoir comment les Membres mettent en œuvre les mesures et comment ils tiennent compte des besoins spéciaux des pays en développement et des PMA Membres lorsqu'ils élaborent ou appliquent les mesures sanitaires et phytosanitaires.

13.29. Le représentant du Guatemala a communiqué la déclaration suivante:

13.30. Le Guatemala remercie le Mexique d'avoir présenté le projet de Déclaration au nom des coauteurs, dont le Guatemala fait partie. Le Guatemala appuie cette initiative, car nous considérons qu'il est d'une importance vitale d'ouvrir un forum de discussion sur les problèmes rencontrés par les Membres lorsqu'ils traitent de questions liées aux mesures sanitaires et phytosanitaires.

13.31. Le représentant du Bangladesh a communiqué la déclaration suivante:

13.32. Le Bangladesh reconnaît les récentes occasions de collaboration avec le Brésil et d'autres délégations au nom des coauteurs. Nous sommes heureux d'entendre les coauteurs dirent que l'un des objectifs de ce projet de déclaration est d'accroître la participation des pays en développement Membres, en particulier les PMA, dont l'intégration dans les courants du commerce international est essentielle si nous voulons assurer un développement durable et inclusif. Le Bangladesh apprécie le fait que ce projet de déclaration contienne de nombreux points pertinents pour tous les Membres. La délégation de mon pays souhaite formuler une observation. Le paragraphe 4 du projet de déclaration mentionne la nécessité de notifications accrues. Dans le même temps, nous reconnaissons les contraintes de capacité de nombreux pays en développement et PMA Membres. À cet égard, le qualificatif "accrues" peut être supprimé. De même, le même paragraphe 4 établit un objectif prospectif pour la mise en œuvre de l'Accord SPS par le Comité SPS. À ce sujet, la délégation de mon pays recommande vivement d'inclure la nécessité de tenir dûment compte des contraintes

administratives et financières des pays en développement et des PMA Membres. Nous pouvons rappeler que nous avons également examiné la question des notifications, y compris en ce qui concerne les mesures SPS, au titre du point 9 de l'ordre du jour. Alors que nous nous rapprochons de la CM12, nous souhaitons vivement que les Membres continuent à collaborer dans un esprit renouvelé. En ce qui concerne ce projet de déclaration, le Bangladesh attend avec intérêt de travailler de manière constructive avec les coauteurs et les autres Membres.

13.33. La représentante des États-Unis a communiqué la déclaration suivante:

13.34. Nous tenons à remercier le Mexique d'avoir présenté ces renseignements actualisés sur la Déclaration SPS au nom des 92 coauteurs. En tant que l'un des coauteurs de la Déclaration SPS, nous étions très heureux de la participation à cette initiative. Nous avons pris note des observations formulées et apprécions la volonté et le souhait manifestés par un large éventail de Membres de collaborer à cette importante initiative, et nous y ferons suite en conséquence. Nous restons déterminés à finaliser un résultat multilatéral pour que le Comité SPS ne soit pas retardé davantage dans le lancement des discussions techniques importantes et opportunes qui sont proposées dans le programme de travail.

13.35. Le représentant de Saint-Vincent-et-les Grenadines, au nom de l'OECO, a communiqué la déclaration suivante:

13.36. Nous nous associons aux déclarations de la CARICOM et du Groupe ACP. En tant que membres du Groupe ACP, nous sommes aussi coauteurs de ce projet de Déclaration ministérielle. Ce projet de déclaration bénéficie de l'appui d'un large éventail de Membres de l'OMC – pays en développement, PMA et pays développés Membres. C'est un signe de son importance et, ces derniers temps, c'était l'une des rares questions ayant obtenu une approbation aussi importante de la part des Membres. L'OECO renouvelle son appui à cette déclaration et invite les Membres qui ne se sont pas encore portés coauteurs à s'associer au consensus naissant.

13.37. Le Président a dit que des Membres avaient appris des coauteurs que les discussions sur cette proposition se poursuivaient. Il a remercié toutes les délégations pour la discussion constructive de ce jour.

13.38. Le Conseil général a pris note des déclarations.

14 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, TRANSFERT DE TECHNOLOGIE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS PENDANT LA COVID-19 ET AU-DELÀ – DÉCLARATION PRÉSENTÉE PAR LE BRÉSIL (WT/GC/W/845)

14.1. Le représentant du Brésil a communiqué la déclaration suivante:

14.2. L'un des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 est que le manque d'équité dans l'accès aux produits de santé est une menace pour tous. En traitant ces déséquilibres, nous garantirons que le monde soit mieux préparé pour faire face à d'autres crises sanitaires. Les discussions sur le commerce et la santé menées à l'OMC doivent être élargies pour examiner non seulement les menaces abstraites qui pèseront à l'avenir sur la santé, mais aussi les maladies endémiques et les maladies liées à la pauvreté qui existent actuellement dans le monde en développement. Nous ne devrions pas négliger le fait que des solutions conçues pour répondre à la COVID-19 pourraient être mises à profit pour faire face à d'autres urgences sanitaires. En ce sens, l'utilisation des flexibilités ménagées par l'Accord sur les ADPIC, des accords de licences volontaires et d'autres solutions liées aux DPI devrait aller de pair avec l'engagement politique de soutenir les initiatives en matière de transfert de technologie et de savoir-faire vers les pays en développement et les PMA Membres. Un résultat équilibré et global sur le commerce et la santé à l'OMC doit incorporer cette perspective. Le Brésil est disposé à collaborer avec les Membres pour trouver des solutions constructives à cette fin.

14.3. Le représentant de la Türkiye a communiqué la déclaration suivante:

14.4. Nous remercions le Brésil pour sa communication, qui met l'accent sur la nécessité d'un transfert de technologie et de savoir-faire pour renforcer les capacités des pays en développement et des PMA Membres. Le document présente aussi une approche, non seulement pour la pandémie

de COVID-19 et les autres pandémies futures, mais aussi pour d'autres crises sanitaires, comme les maladies endémiques et d'autres maladies. Nous reconnaissons pleinement que le transfert de technologie et de savoir-faire vers les pays en développement est absolument nécessaire pour lutter contre les pandémies et les évolutions similaires éventuelles qui peuvent conduire à de graves crises sanitaires partout dans le monde. Un engagement politique à cet égard pourrait jouer un rôle important dans nos efforts de préparation et la résolution des urgences sanitaires actuelles qui touchent de manière disproportionnée les populations du monde entier. Bien que nous appuyions cette approche générale présentée dans le document, nous pensons que les éventuelles discussions ou négociations futures sur ce texte ne devraient pas avoir de rapport direct avec le processus en cours au Conseil des ADPIC. Nous sommes prêts à participer de manière constructive à d'éventuelles discussions et négociations dans le cadre des organes pertinents.

14.5. Le représentant de la Chine a communiqué la déclaration suivante:

14.6. La Chine remercie le Brésil pour sa communication. Nous souscrivons à l'observation selon laquelle il existe un écart technologique grandissant entre les pays développés et les pays en développement Membres. Le déséquilibre et le manque d'équité dans la distribution des vaccins contre la COVID-19 le montre clairement. Nous pensons que l'OMC, en facilitant le transfert de technologie et en assurant le renforcement des capacités, a un rôle essentiel à jouer pour relever les défis actuels. La Chine soutient les travaux de l'OMC sur le commerce et la santé et propose de faire un meilleur usage des plates-formes telles que le Groupe de travail du commerce et du transfert de technologie et le Conseil des ADPIC pour promouvoir le transfert et la diffusion de technologie aux pays en développement Membres.

14.7. La représentante des États-Unis a communiqué la déclaration suivante:

14.8. Les États-Unis remercient le Brésil pour sa contribution à un programme plus inclusif et axé sur l'avenir pour les travaux menés ici dans certains comités et groupes de travail qui n'ont pas atteint leur plein potentiel. Nous reconnaissons la valeur de l'objectif général du document, qui est de conduire les Membres à mener des discussions significatives pour améliorer leur préparation et leur résilience en vue de parvenir à une croissance économique durable à long terme, y compris le commerce. Nous pensons que les règles commerciales ont été conçues pour promouvoir un environnement susceptible de favoriser le transfert volontaire de technologie selon des modalités mutuellement convenues. Les États-Unis reconnaissaient depuis longtemps que le transfert volontaire de technologie selon des modalités mutuellement convenues est essentiel pour intensifier la réponse mondiale à la pandémie de COVID-19 et à d'autres urgences sanitaires. L'un des enseignements tirés de notre expérience dans la gestion de la pandémie de COVID-19 a été qu'il n'y avait pas de solution rapide et qu'il n'y avait pas de réponse unique permettant de rattraper le temps perdu lorsqu'une crise frappe. Nous sommes favorables à une discussion plus globale sur les facteurs qui permettent le transfert volontaire de technologie suivant des modalités mutuellement convenues dans divers secteurs.

14.9. La représentante de la Thaïlande a communiqué la déclaration suivante:

14.10. La Thaïlande appuie le document et l'idée que le Brésil vient de présenter. Tout comme d'autres pays en développement Membres, la Thaïlande estime que l'importance du transfert de technologie doit figurer parmi les nouvelles questions qui seront absolument cruciales maintenant et dans l'avenir, en particulier après la pandémie de COVID-19. Nous avons constaté que, même avec une dérogation, même avec d'autres savoir-faire et même avec une certaine forme de développement humain, le transfert de technologie est l'un des facteurs manquants qui pourraient permettre aux pays en développement Membres de renforcer leur capacité à élaborer notre réponse aux futures pandémies. Nous appuyons l'idée avancée par le Brésil que cette question soit examinée dans le contexte de la réponse de l'OMC à la pandémie. En raison des contrainte de temps, puisqu'il ne reste que cinq semaines avant la CM12, nous serons heureux de commencer les discussions sur la question du transfert de technologie. Il s'agit d'une question systémique très importante. Puisque le Directeur général est ici, je voudrais aussi sensibiliser au fait que le transfert de technologie a été considéré comme très important pour de nombreux Membres. Nous avons déjà un groupe de travail du transfert de technologie dont l'ambassadrice du Viet Nam était la présidente l'année dernière. Malgré les efforts de celle-ci pour diriger efficacement les travaux du groupe de travail, les discussions n'ont pas beaucoup progressé. Nous devons donc nous redynamiser et soumettre les questions à l'examen du Groupe de travail du commerce et du transfert de technologie de manière proactive. Compte tenu du temps limité dont nous disposons jusqu'à la CM12, nous pouvons

peut-être en parler dans le contexte de la pandémie. Nous croyons comprendre que la question va au-delà de ce contexte, et je voudrais également manifester notre souhait de travailler sur cette question après la CM12.

14.11. Le représentant du Japon a communiqué la déclaration suivante:

14.12. Le Japon remercie le Brésil d'avoir présenté ce document. Il convient que l'innovation est diffusée et facilitée par le transfert de technologie qui repose sur la pratique relative à la concession de licences volontaires. Cette pratique qui existe dans le monde a également permis la production et la diffusion rapides des vaccins contre la COVID-19. Nous reconnaissons aussi l'importance du transfert et de la diffusion de technologie aux pays en développement Membres, comme le prévoit l'Accord sur les ADPIC et son annexe, qui sont entrés en vigueur en 2017. Le Japon est prêt à participer de façon constructive aux discussions sur cette question si des propositions concrètes sont présentées à l'avenir.

14.13. Le représentant de la Colombie a communiqué la déclaration suivante:

14.14. La Colombie remercie le Brésil pour cette proposition et elle l'appui. Au cours des trois dernières années, nous avons eu beaucoup à faire en ce qui concerne la santé et le commerce. La pandémie de COVID-19 a montré que lorsqu'il existe un intérêt mondial, la réponse à l'offre et à la demande de vaccins, bien qu'homogène, peut être intensifiée rapidement. Ce n'est pas toujours le cas pour les questions qui n'ont pas un intérêt commercial important pour les principaux producteurs, mais qui ont des conséquences importantes sur la santé publique pour les pays en développement Membres. Nous constatons que le monde est toujours plus densément peuplé et interconnecté, et les problèmes de santé peuvent se propager rapidement et devenir mondiaux – sans compter la pression fiscale qui augmente sur le plan des dépenses de santé publique. En raison de ces difficultés, les pays en développement Membres ont présenté des propositions telles que celle que nous examinons maintenant. Il est nécessaire de favoriser des réponses qui soient plus cohérentes et plus équitables lorsqu'il s'agit de problèmes de santé mondiaux. L'outil de transfert de technologie prévu par l'Accord sur les ADPIC offre des possibilités pour différents traitements médicaux et leur production. Nous appuyons cette démarche et nous convenons avec le Brésil qu'elle est pertinente pour les travaux de l'OMC sur le commerce et la santé. Nous sommes prêts à contribuer à ces efforts.

14.15. Le représentant de l'Ukraine a communiqué la déclaration suivante:

14.16. L'Ukraine remercie le Brésil d'avoir attiré l'attention des Membres sur la question du transfert de technologie et du partage de savoir-faire. L'Ukraine dispose de capacités de fabrication dans le secteur pharmaceutique, qui peuvent être utilisées pour accroître la production liée à la COVID-19 et pour renforcer les capacités afin de faire face à d'autres crises sanitaires. Le transfert de technologie et de savoir-faire et la promotion d'innovations en matière de santé publique sont donc des questions qui revêtent une grande importance pour l'Ukraine et elles sont nécessaires à la reprise économique. Nous sommes reconnaissants à tous les partenaires et organisations internationales, y compris le Medecines Patent Pool, l'OMS, l'OMPI et l'OMC, d'avoir lancé des initiatives axées sur le transfert de technologie pour lutter contre la pandémie de COVID-19. Nous pensons également que cette expérience peut servir à renforcer les capacités pour d'autres urgences sanitaires.

14.17. La représentante de l'Argentine a communiqué la déclaration suivante:

14.18. L'Argentine accueille favorablement la proposition présentée par le Brésil et souhaite exprimer son appui à celle-ci.

14.19. La représentante de l'Afrique du Sud a communiqué la déclaration suivante:

14.20. Nous remercions le Brésil pour sa communication et souscrivons à beaucoup de ses idées. C'est pour cette raison que les 278 coauteurs ont constamment affirmé que la réponse de l'OMC à la pandémie qui favorise la préparation et la résilience ne peut être complète sans aborder la question du transfert de technologie. Nous convenons avec le Brésil que la dérogation aux obligations découlant de l'Accord sur les ADPIC dans le contexte de pandémies et d'autres crises sanitaires est une réponse nécessaire. Dans le même temps, nous devons donner la priorité aux négociations d'un mécanisme de déclenchement concernant les ADPIC pour nous préparer à de futures pandémies, ce

qui évitera d'avoir à recourir à des arrangements spéciaux et à des dérogations pendant les crises sanitaires. La solidarité mondiale nécessite de renforcer la collaboration et le partage de connaissances et de technologie pour apporter des solutions ciblées au moyen d'un effort coordonné visant à aider les Membres de manière ciblée à renforcer la résilience face à la fois à la pandémie actuelle et à des pandémies futures. La solution doit tenir compte de l'évolution de la pandémie pour englober sa phase endémique et elle doit aussi garantir la préparation. En particulier, nous pensons que la communication arrive à point nommé parce qu'elle nous rappelle que le transfert et la diffusion de technologie sont un objectif fondamental du système commercial multilatéral tels qu'ils sont inscrits dans l'Accord sur les ADPIC. La délégation de notre pays est prête à travailler avec le Brésil pour réaliser cet objectif important.

14.21. La représentante du Royaume-Uni a communiqué la déclaration suivante:

14.22. Il est clair que la proposition du Brésil résulte d'une réflexion sérieuse. Il s'agit d'une tentative manifeste d'adopter une approche globale concernant le commerce et la santé, ce que le Royaume-Uni salue. Nous attendons avec intérêt d'examiner plus en détail les intentions et les spécificités contenues dans cette proposition.

14.23. Le représentant de l'Inde a communiqué la déclaration suivante:

14.24. Le document présente bon nombre de causes et d'arguments plausibles, en particulier dans le contexte de la pandémie. Il est difficile d'ignorer le fait que les vulnérabilités des pays en développement Membres, y compris les PMA, pour ce qui est de l'accès à la technologie et au savoir-faire technique ont limité la capacité du monde entier à lutter contre la pandémie au rythme auquel nous aurions pu le faire. Malheureusement, cette proposition arrive avec deux ans de retard, mais elle mérite quand même d'être examinée par l'ensemble des Membres. Le document met aussi l'accent sur la nécessité d'utiliser toute la gamme des possibilités d'actions qui sont à la disposition des Membres dans des circonstances telles que la pandémie actuelle, y compris, entre autres choses, la dérogation aux obligations découlant de l'Accord sur les ADPIC, pour lutter non seulement contre la pandémie actuelle, mais aussi contre d'autres crises sanitaires et pandémies futures. C'est pourquoi les coauteurs de la proposition de dérogation ont demandé que la composante propriété intellectuelle et le transfert de technologie fassent partie intégrante d'un résultat global concernant la réponse de l'OMC. Nous restons déterminés à poursuivre nos efforts pour parvenir à un résultat significatif sur cette question. Nous remercions le Brésil d'avoir attiré l'attention sur la question importante du transfert de technologie, qui présente un intérêt considérable pour les pays en développement. Il est grand temps que l'OMC accorde une attention sérieuse aux questions relatives au commerce et au transfert de technologie, qui concernent de nombreux domaines, pour apporter des solutions pragmatiques aux problèmes technologiques auxquels les pays en développement sont confrontés aujourd'hui. L'Inde attend avec intérêt de travailler avec l'ensemble des Membres pour contribuer à cet effort.

14.25. Le représentant du Guatemala a communiqué la déclaration suivante:

14.26. Le Guatemala considère que la teneur du document présenté par le Brésil est d'un grand intérêt, car il souligne l'importance du transfert de technologie en tant qu'outil pour encourager la recherche et le développement, en particulier dans le domaine de la santé. Nous convenons que le transfert de technologie est l'un des objectifs fondamentaux du système multilatéral. Cela nous encourage à revoir nos stratégies nationales et à envisager la possibilité d'établir des mécanismes qui favorisent le transfert de technologie. Nous convenons donc avec le Brésil de la nécessité d'encourager les travaux du Groupe de travail du commerce et du transfert de technologie pour que soient élaborées des recommandations possibles pour permettre l'utilisation du transfert de technologie comme un outil important pour les pays en développement Membres.

14.27. Le représentant de l'Égypte a communiqué la déclaration suivante:

14.28. Nous tenons à remercier le Brésil pour sa communication que nous examinons avec une diligence raisonnable avec nos fonctionnaires en poste dans la capitale, peut-être en vue d'en élargir le champ d'application. Le Groupe de travail du commerce et du transfert de technologie devrait être redynamisé et mieux armé pour qu'il produise des résultats concrets dans ce domaine. Notre objectif est d'aider les pays en développement Membres à obtenir les dernières technologies en temps voulu et d'une manière compatible avec les règles de l'OMC, et de mieux leur permettre de le faire, afin

qu'ils puissent répondre à leurs besoins industriels lorsqu'ils seront confrontés à des crises et à des urgences futures. Le transfert de technologie devrait être envisagé du strict point de vue du développement, car il est primordial que nous passions à des politiques industrielles plus avancées et durables qui favoriseront une résilience économique. À cet égard, la priorité devrait être donnée, mais non limitée, aux secteurs liés à la santé.

14.29. Le représentant du Royaume d'Arabie saoudite a communiqué la déclaration suivante:

14.30. Nous tenons à remercier le Brésil pour sa proposition. Elle traite d'un aspect très important pour de nombreux pays en développement et PMA Membres. De nouvelles discussions sur cette proposition nous aideront à trouver des solutions qui servent les intérêts des pays en développement et des PMA Membres.

14.31. Le représentant du Cameroun, au nom du Groupe africain, a communiqué la déclaration suivante:

14.32. La délégation de mon pays tient à féliciter le Brésil pour cette proposition sur le transfert de technologie, qui est un outil essentiel pour le développement et le commerce en général et est très bien accueillie compte tenu du contexte actuel de la pandémie. C'est pourquoi la délégation de mon pays, ainsi que toutes les délégations de son continent, sont disposées à examiner cette proposition avec intérêt.

14.33. Le représentant de Maurice a communiqué la déclaration suivante:

14.34. Permettez-moi de commencer par remercier la délégation du Brésil pour la communication sur la PI, le transfert de technologie et le renforcement des capacités. Si la PI et le transfert de technologie sont de nature transversale, la pandémie de COVID-19 et les discussions qui ont suivi concernant la dérogation à l'Accord sur les ADPIC ont démontré que le fait de traiter certaines questions au fur et à mesure qu'elles se présentaient pouvait entraîner des coûts considérables, non seulement sur le plan économique mais aussi du point de vue des drames humains. En outre, ces effets ont été ressentis de manière inégale par les Membres, les pays en développement, en particulier les PMA, étant affectés de manière disproportionnée. Nous reconnaissons qu'il existe de nombreuses dispositions dans les Accords de l'OMC qui préconisent le transfert de technologie. Toutefois, le processus a souvent été semé d'embûches et d'obstacles, notamment le manque de capacités technologiques et l'insuffisance des investissements. À cet égard, les travaux en cours au niveau du Groupe de travail du commerce et du transfert de technologie devront peut-être être redynamisés. La pandémie de COVID-19 n'est ni la première ni la dernière pandémie ou situation de crise confrontant l'humanité. Nous devons donc aux Membres et à nos populations d'être prêts à faire face à de telles situations à l'avenir. À cet égard, nous pouvons nous inspirer des discussions en cours à l'OMS sur la préparation et la réponse aux pandémies. Nous nous réjouissons à l'idée de continuer à travailler sur cette question dès qu'une proposition spécifique sera présentée par le Brésil.

14.35. Le représentant du Brésil a communiqué la déclaration suivante:

14.36. Je remercie tous les collègues qui sont intervenus au titre de ce point. J'apprécie beaucoup votre soutien. Notre proposition n'est pas introduite dans les discussions pour créer de la distance ou des divergences entre nous. Il s'agit d'un document qui devrait nous éclairer. Un jour, cette maladie pandémique aura disparu. Un jour, nous regarderons en arrière et dirons: "nous avons surmonté la COVID". Mais en attendant ce jour, les maladies endémiques continueront de tuer des gens. Il s'agit des maladies invisibles – les maladies cliniquement muettes mais mortelles. Le paludisme tue 12% des personnes infectées. La dengue est en train de devenir un problème dans le monde entier, tout comme la tuberculose et le VIH/SIDA. Ces maladies sont trop souvent associées à la pauvreté. Ce n'est pas un hasard si on les qualifie de maladies négligées. L'idée sous-tendant la proposition était de lever ce voile sur cette question et de l'introduire dans le débat. Il est grand temps de ne plus négliger ces maladies. Parlons-en. Au lieu de nous préparer à des éventualités, menons le combat d'aujourd'hui. Soyons prêts pour aujourd'hui. Nous devrions être en mesure d'avoir quelque chose à dire à ce sujet à la CM12 et de continuer à travailler sur cette question après cette Conférence ministérielle.

14.37. La représentante du Viet Nam a communiqué la déclaration suivante:

14.38. Je tiens à remercier le Brésil pour sa proposition qui aborde la question du commerce et du transfert de technologie – sujet débattu au sein du Groupe de travail du commerce et du transfert de technologie que j'ai présidé l'année dernière. Le Groupe de travail a examiné une proposition intitulée "Facilitating Access to Information on Appropriate Technology Sourcing – A Step to Increase Flows of Technology to Developing Countries" (Faciliter l'accès à l'information sur les sources de technologie appropriées: mesure visant à accroître les apports de technologie aux pays en développement) élaborée par l'Inde, le Pakistan et les Philippines il y a plus de 10 ans. Les consultations menées jusqu'à présent ont mis en évidence un manque d'initiative de la part des auteurs, qui n'avaient pas su mener les débats, ainsi qu'un écart entre les Membres qui considéraient les transferts de technologie comme dictés par les prescriptions des pouvoirs publics, et ceux qui les voyaient comme le résultat d'un environnement propice. Nous partageons donc le point de vue selon lequel il s'agit d'une question transversale et j'apprécie vraiment l'intérêt manifesté pour relancer les discussions des Membres au sein du Groupe de travail. Je tiens à vous informer que le Groupe de travail du commerce et du transfert de technologie se réunira le 12 mai. Le Viet Nam est prêt à participer aux discussions avec d'autres Membres au sein du Groupe de travail sur cette question importante pour les pays en développement et les PMA Membres.

14.39. Le Directeur général a communiqué la déclaration suivante:

14.40. Permettez-moi simplement de dire qu'il s'agit d'une question importante. Je félicite le Brésil de l'avoir soulevée. J'espère que le Groupe de travail du commerce et du transfert de technologie redynamisé sera en mesure de la traiter. Je pense que nous pouvons faire les deux – traiter le présent mais aussi travailler pour l'avenir. Je souhaite donc que nous fassions les deux. Nous parlons de santé et de transfert de technologie. Dans le même temps, nous devrions aussi être conscients que lorsque nous parlons de changement climatique, il existe également un ensemble complet de technologies en la matière qu'il serait avantageux de transférer aux pays en développement et aux PMA Membres. Je pense donc qu'il s'agit d'un sujet vraiment important. La santé est une chose, mais il y a d'autres aspects que nous devons garder à l'esprit. J'espère également que notre coopération tripartite avec l'OMPI, qui porte aussi sur le transfert de technologie et le renforcement des capacités, aura des incidences sur cette question.

14.41. Le Conseil général a pris note des déclarations.

15 POINT DE VUE DES PMA SUR LES DISCUSSIONS ET PROPOSITIONS CONCERNANT LA RÉFORME DE L'OMC – COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE TCHAD AU NOM DU GROUPE DES PMA (JOB/GC/223/REV.1)

15.1. Le représentant du Tchad, au nom du Groupe des PMA, a fait la déclaration suivante:

15.2. Le Groupe des PMA a élaboré et soumis une communication que nous avons présentée en décembre 2019 sous la cote JOB/GC/223 en vue de participer aux discussions sur la réforme de l'OMC. Dans cette communication, nous formulons notre point de vue sur les propositions concernant les notifications et la réforme institutionnelle, et nous abordons également l'impasse dans laquelle se trouve le renouvellement du mandat des membres de l'Organe d'appel et la réforme de celui-ci. Ce document a été présenté il y a deux ans; depuis, de nombreux changements sont survenus et nous ont mis en difficulté à l'OMC. Nous avons donc distribué une communication révisée sur la réforme de l'OMC afin de présenter des recommandations constructives et d'exposer les principes fondamentaux qui doivent guider nos discussions. Dans le but de préserver la transparence et l'inclusivité, nous avons souligné qu'il était nécessaire de mener ces discussions sous les auspices du Conseil général, dirigé par son président. Nous avons soutenu cette approche dans les discussions sur le processus relatif au document final l'année dernière.

15.3. Le représentant du Cambodge, prenant la parole en tant que point focal du Groupe des PMA chargé de la réforme de l'OMC, a fait la déclaration suivante:

15.4. Je suis heureux de vous présenter la communication révisée du Groupe des PMA contenant nos vues préliminaires sur la réforme de l'OMC. Comme l'a indiqué notre coordonnateur, notre communication JOB/GC/223 a été présentée pour la première fois en décembre 2019. Depuis, nous avons dû faire face à la pandémie de COVID-19 et au report de la CM12 à deux reprises. De nouvelles

évolutions se sont également produites. Cette communication révisée, qui porte la cote JOB/GC/223/Rev.1, a été mise à jour pour intégrer les contributions de la Déclaration des Ministres des PMA pour la CM12, adoptée en octobre 2012, ainsi que de nouvelles réflexions tenant compte des nouvelles évolutions et de la dynamique changeante de l'OMC ces deux dernières années. Avec cette révision, nous cherchons à réaffirmer les principes que nous avons trouvés pertinents dans les discussions en vue de l'élaboration de document final du Président du Conseil général, ainsi que dans les communications reçues d'autres Membres. Nous avons également envisagé des solutions potentielles pour les PMA sur la base de nos propres expériences. Dans cette communication, le Groupe des PMA soutient l'idée présentée l'année dernière par le Groupe ACP, qui demandait que les discussions sur la réforme de l'OMC soient tenues dans le cadre de sessions spécifiques du Conseil général. Notre coordonnateur a déjà clairement exprimé cette opinion. Nous estimons que toutes les propositions soumises dans les divers organes de l'OMC et selon différentes perspectives devraient recevoir une attention juste et équivalente. Nous avons mis à jour les principes pour la discussion de la réforme de l'OMC qui avaient été élaborés dans notre communication de 2019. Permettez-moi de présenter brièvement notre communication, section par section.

15.5. En ce qui concerne la réforme de l'Organe d'appel et le règlement des différends, nous réitérons nos préoccupations quant à l'impasse concernant la désignation des membres de l'Organe d'appel. Bien que les PMA ne participent généralement pas au règlement de différends, certains d'entre eux ont été tierces parties dans des procédures les concernant. En outre, les PMA sont engagés dans tous les piliers du système commercial multilatéral, y compris le mécanisme de règlement des différends. Ainsi, nous soutenons un système à deux niveaux pour le règlement des différends.

15.6. En ce qui concerne la notification et la transparence, le Groupe des PMA souhaite rappeler que les PMA ont des contraintes de capacité particulières et différentes qui remettent en cause leur capacité à assumer de nouvelles obligations. Nous pensons que les prescriptions efficaces en matière de transparence et de notification font partie de l'ossature de l'OMC, mais il ne devrait pas y avoir d'obligations supplémentaires pour les PMA en raison des défis auxquels ils doivent actuellement faire face. Par ailleurs, le Groupe des PMA ne soutient pas l'imposition de mesures punitives et estime plutôt que des démarches axées sur les consultations et la facilitation devraient être introduites. Nous saisissons cette occasion pour féliciter le Secrétariat de l'OMC de développer un portail de notification en ligne "guichet unique" pour tous les Membres de l'OMC. Cette initiative pourrait être un outil efficace pour aider les PMA à mettre en œuvre leurs obligations en matière de notification. Nous avons rencontré le Secrétariat pour lui faire part de nos suggestions et de nos commentaires, et nous espérons qu'ils seront utiles. De plus, nous demandons aux organes pertinents de l'OMC de mettre en place des systèmes de notification électroniques qui puissent être intégrés dans le nouveau portail de notification de l'OMC.

15.7. En ce qui concerne les réunions, nous relevons à quel point il a été efficace d'utiliser Zoom et Interprefy pour tenir des réunions pendant les périodes de confinement dès le milieu de l'année 2020. Cette solution innovante et hybride est devenue la nouvelle norme à l'OMC. Elle a permis à nos fonctionnaires basés dans les capitales de participer aux réunions. Néanmoins, nous souhaitons maintenir notre proposition selon laquelle nous devrions veiller à éviter le chevauchement entre les réunions, en particulier s'agissant de celles du Conseil et des organes de négociation, qu'il s'agisse de réunions en présentiel ou de réunions virtuelles. Nous avons également mentionné que nous apprécions l'amélioration des rapports de synthèse en ligne du Secrétariat sur les réunions tenues. Nous répétons que nous avons besoin que des notes récapitulatives soient publiées le jour même afin que les délégations des PMA puissent se tenir au courant des questions examinées à l'OMC. C'est quelque chose que nos Membres ont demandé par le passé et qui montre une pensée progressiste de la part des PMA. Nous avons également insisté sur l'accès à tous les documents produits par les présidents dans les langues officielles de l'OMC; en particulier pour ce qui est des négociations et des consultations. Nous espérons que notre contribution fera partie des discussions après la CM12 et nous attendons avec intérêt les consultations avec les Membres.

15.8. Le représentant du Bangladesh a fait la déclaration suivante:

15.9. Le Bangladesh s'associe aux déclarations faites par le Groupe des PMA et le point focal du Groupe des PMA chargé de la réforme de l'OMC. Cette communication est une révision regroupant la communication présentée par les PMA en 2019 sous les cotes JOB/GC/223 et JOB/GC/223/Corr.1, ainsi que des observations mises à jour pour tenir compte de l'évolution récente de la situation et

de la pandémie qui a frappé le monde en 2020 et au-delà. Avant la date qui avait été précédemment arrêtée pour la CM12 l'année dernière, les ministres des PMA avaient également donné leur point de vue collectif sur la réforme de l'OMC, parmi d'autres questions importantes. Ma délégation s'attend à un résultat positif à cet égard. La réforme de l'OMC est une tâche de grande ampleur qui devrait être ouverte, inclusive et transparente. Le Groupe des PMA préférerait que toutes les discussions aient lieu sous les auspices du Conseil général dans le cadre de ses sessions extraordinaires conduites par son Président. La communication contient plusieurs principes et thèmes de discussion importants qui, selon notre Groupe, auraient une valeur ajoutée et contribueraient aux discussions sur la réforme de l'OMC. Tout comme le Groupe des PMA, le Bangladesh est prêt à dialoguer avec les Membres dans le cadre de cette importante conversation.

15.10. Le représentant du Népal a fait la déclaration suivante:

15.11. La dynamique commerciale est en évolution constante et requiert un ajustement adéquat de notre état d'esprit, de nos lois et de nos pratiques, afin que nous puissions bénéficier pleinement d'un système commercial multilatéral fondé sur les règles, transparent, prévisible, inclusif et équitable. Ma délégation souhaite que l'OMC soit pleinement opérationnelle dans tous ses piliers. Par conséquent, il est essentiel de résoudre au plus vite les problèmes liés au règlement des différends et de remettre son mécanisme sur les rails. Il existe un énorme décalage entre les différents Membres, dans le droit comme dans la pratique, ce qui limite notre capacité à participer au système commercial mondial et à en bénéficier de façon équitable. L'Accord sur l'agriculture et les lois et pratiques de l'OMC ont par exemple placé les Membres à différents niveaux en termes de droits et d'obligations. Il est donc absolument essentiel d'équilibrer l'architecture juridique et les pratiques, ainsi que le fonctionnement de l'OMC. Nous constatons un changement de paradigme dans les milieux d'affaires au niveau mondial, en particulier dans le secteur du commerce et de l'industrie. Par exemple, l'économie numérique, y compris le commerce électronique, est dominée par les principaux acteurs économiques de l'économie mondiale. Cependant, les PMA, les PDSL et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure n'ont pas été en mesure d'exploiter leur potentiel en raison de l'immense fracture numérique existante. Dans ce contexte, il serait important que la réforme de l'OMC aborde les questions et les perspectives émergentes dans le cadre du fonctionnement de l'OMC, qu'elle réduise la fracture numérique et qu'elle donne des moyens aux Membres défavorisés. Les PMA sont fermement résolus à participer au processus de réforme de l'OMC. Nous ne sommes cependant pas en mesure de supporter des obligations supplémentaires du fait de la réforme. Nous attendons de celle-ci qu'elle soit plus inclusive et équitable afin de nous aider à mieux participer au système commercial mondial. En conséquence, ma délégation invite instamment tous les Membres à prendre en compte la proposition présentée par le Groupe des PMA lors de la réforme du système de l'OMC.

15.12. La représentante de la Jamaïque, au nom du Groupe ACP, a prononcé la déclaration suivante:

15.13. Le Groupe ACP salue les efforts déployés par le Groupe des PMA pour contribuer de manière constructive à la discussion sur la réforme de l'OMC. Le Groupe ACP note que la proposition reflète les préoccupations des Membres en développement et des Membres développés tout en évoquant certaines questions sensibles qui sont plus spécifiques au Groupe des PMA. Elle propose une perspective différente sur la réforme de l'OMC, en particulier compte tenu des crises récentes et actuelles, et comprend également des recommandations d'ordre plus structurel sur la manière de renforcer la participation des Membres à l'OMC, en particulier ceux qui ont des petites missions. Le Groupe ACP profite de l'occasion pour féliciter les Membres du Groupe des PMA et encourage d'autres Membres à considérer le texte de manière favorable. Le Groupe ACP travaille actuellement sur une communication portant sur la réforme de l'OMC qui, selon nous, viendra compléter l'idée présentée aujourd'hui par le Groupe des PMA. Le Groupe ACP attend également avec intérêt les occasions d'échanger des idées avec le Groupe des PMA et le reste des Membres pour parvenir à un programme de réforme de l'OMC complet, inclusif et tourné vers le développement.

15.14. Le représentant de l'Union européenne a prononcé la déclaration suivante:

15.15. L'Union européenne se félicite de la détermination dont fait montre le Groupe des PMA dans l'exploration des moyens de réformer l'OMC et souhaite remercier les délégués pour leur communication révisée. Nous convenons que les Membres devraient poursuivre leurs efforts pour trouver des solutions multilatérales. Nous appelons chacun d'entre eux à débattre de manière constructive des réformes à apporter à l'OMC dans les trois domaines suivants: la fonction de négociation, la fonction de règlement des différends et la fonction de suivi des organes permanents. Les difficultés posées par les contraintes de capacité et la nécessité de les atténuer au moyen de

l'assistance technique revêtent une importance vitale pour les PMA. Dans ses propres délibérations sur la réforme de l'OMC, l'Union européenne reconnaît parfaitement que les contraintes de capacité empêchent certains Membres, en particulier les PMA, de tirer pleinement parti des règles de l'OMC. L'assistance technique n'est pas une panacée, mais elle peut effectivement atténuer les contraintes de capacité et aider les PMA à satisfaire à leurs obligations dans le cadre de l'OMC et à tirer parti des possibilités offertes. En ce qui concerne le règlement des différends à l'OMC, l'Union européenne convient qu'un système de règlement des différends pleinement opérationnel, qui soutient le commerce basé sur des règles, profite à tous les Membres, en particulier aux PMA. Nous ne ménagerons aucun effort pour trouver une solution multilatérale à l'impasse liée aux désignations des membres de l'Organe d'appel. Étant donné que certaines des questions soulevées dans la déclaration des PMA font l'objet de points de l'ordre du jour de la réunion, je ne reviendrai pas en détail sur celles-ci. Nous attendons avec intérêt de nouer un dialogue constructif avec les PMA sur ces questions, ainsi que sur d'autres questions de la CM12.

15.16. La représentante du Chili a fait la déclaration suivante:

15.17. La réforme de l'OMC revêt une priorité élevée pour le Chili. Un des résultats de la CM12 devrait être un mandat clair pour commencer à travailler sur cette question. Nous saluons la communication présentée par le Groupe des PMA. La soumission de propositions et d'idées qui nous permettront de concentrer les discussions sur des domaines spécifiques sera essentielle à ces travaux. Ma délégation convient qu'il est urgent de résoudre la situation de l'Organe d'appel, à commencer par la désignation de ses Membres en suspens et qu'une structure à deux niveaux doit être maintenue. Nous sommes également d'accord sur l'importance et la promotion de la transparence pour les PMA, tant dans les travaux réguliers de l'OMC que dans les négociations et les notifications, raison pour laquelle le Chili est coauteur du document discuté au point 9 de l'ordre du jour. Nous prenons note de l'importance pour le Groupe des PMA de ne pas avoir de nouvelles obligations et contraintes qui pénaliseraient les PMA, de son intérêt à faire en sorte que les négociations et les décisions soient aussi transparentes que possible, inclusives et fondées sur le consensus, et de la nécessité pour les Membres d'envisager des flexibilités pour les PMA dans les domaines faisant l'objet de négociations. Quant à la proposition visant à clarifier la définition et la portée de la notion de "préoccupations commerciales", nous l'évaluons soigneusement. La direction proposée dans le document est susceptible d'entraîner l'exclusion de préoccupations commerciales spécifiques qui pourraient surgir de la nouvelle dynamique commerciale entre les Membres à l'avenir. Nous remercions les PMA pour ce document intéressant, que nous espérons discuter bientôt, et auquel le Chili contribuera de manière constructive.

15.18. Le représentant de la Chine a fait la déclaration suivante:

15.19. La Chine accueille favorablement la proposition révisée présentée par le Groupe des PMA et apprécie ses réflexions avisées sur la réforme de l'OMC à ce stade crucial. Nous partageons le point de vue selon lequel le processus de réforme de l'OMC devrait être ouvert, inclusif et transparent. Toutes les voix, en particulier celles des PMA, devraient être entendues. Nous espérons également que les préoccupations de longue date des PMA sur leur capacité à participer au système commercial multilatéral et à bénéficier de la chaîne d'approvisionnement mondiale pourront être prises en compte de manière appropriée dans le processus de réforme de l'OMC. Par ailleurs, je souhaite également saluer l'appel lancé par les PMA en faveur du rétablissement du système de règlement des différends à deux niveaux et demander instamment la désignation des membres de l'Organe d'appel le plus rapidement possible. La Chine est disposée à travailler avec les autres Membres, y compris les PMA, sur la réforme de l'OMC et est toujours prête à apporter son soutien continu aux PMA.

15.20. La représentante de la Nouvelle-Zélande a fait la déclaration suivante:

15.21. La Nouvelle-Zélande remercie le Groupe des PMA pour sa contribution révisée sur la réforme de l'OMC, qui reflète notre engagement commun à réformer les trois piliers de l'OMC afin de veiller à ce que l'Organisation reste adaptée à son objectif et à même de répondre aux défis actuels. Le document contient de nombreux points sur lesquels nous sommes d'accord, notamment la nécessité de rétablir de manière urgente un système de règlement des différends opérationnel, et le besoin pour tous les Membres d'améliorer la mise en œuvre de leurs obligations existantes en matière de notification et de transparence, et pour les Membres développés de montrer l'exemple à cet égard. La Nouvelle-Zélande reconnaît et comprend les contraintes de capacité légitimes des PMA. Celles-ci devront être un élément clé des futures discussions sur la réforme et nous nous attendons à une participation active à ces questions avant et après la CM12.

15.22. Le représentant de l'Inde a fait la déclaration suivante:

15.23. Nous remercions le Groupe des PMA pour sa communication au sujet de la réforme de l'OMC et sommes d'accord avec la plupart de son contenu, qui reflète les questions, les préoccupations et les recommandations formulées par l'Inde dans sa proposition de réforme soumise par les Membres en développement sous la cote WT/778/Rev.4, présentée conjointement avec Cuba et le Groupe africain. Nous avons eu des discussions approfondies sur notre document concernant la réforme lors de la précédente réunion du Conseil général, en février de cette année. Je ne souhaite pas revenir sur tous les points qui ont également été soulignés dans la proposition de réforme des PMA. Cependant, je voudrais aborder deux questions majeures liées à la réforme de l'OMC qui font partie de la proposition des PMA à l'approche de la CM12. En novembre dernier, lorsque la question de la réforme de l'OMC et le paragraphe correspondant au document final ont fait l'objet d'une discussion intense, nous avions insisté sur la nécessité de définir certains principes et paramètres pour guider le processus de réforme. À cet égard, je souhaite attirer l'attention des Membres sur le projet de décision ministérielle sur la réforme de l'OMC soumis par l'Inde en novembre de l'année dernière dans le document JOB/GC/287, où tant les principes que le processus de la réforme ont été définis. Nous sommes heureux de constater que la proposition présentée par les PMA reprend également les éléments figurant dans le projet de décision ministérielle de l'Inde. Il est tout d'abord question des principes fondamentaux du système commercial multilatéral, tels qu'ils sont également évoqués dans le document des PMA concernant la réforme. Les valeurs fondamentales et principes de base du système commercial multilatéral doivent être préservés et les réformes ne devraient pas servir de prétexte pour saper ces principes fondamentaux, en particulier celui de la prise de décision par consensus. Nous devons aussi veiller à ce que les réformes ne modifient pas le caractère multilatéral de l'OMC. Ensuite, s'agissant du processus de réforme de l'OMC, il est primordial de s'assurer que le processus adopté pour mener les réformes soit ouvert, transparent et inclusif. Dans notre projet de décision ministérielle, nous avons proposé que la réforme soit menée par le Conseil général lors de ses sessions extraordinaires. Nous saluons la participation et le soutien du Groupe des PMA à cette proposition. Nous attendons avec intérêt des discussions constructives sur la proposition de réforme de l'OMC en vue de trouver un terrain d'entente avec d'autres Membres d'ici à la CM12.

15.24. Le représentant du Canada a fait la déclaration suivante:

15.25. Je suis tenté de dire que mon intervention sera très longue. Je dis cela parce que, très souvent, lorsque les gens disent "je serai bref", le contraire se produit; mais, cette fois-ci, je vous promets que ce sera le cas. Le Canada est enthousiaste à l'idée d'engager un dialogue avec le Groupe des PMA sur sa communication au fur et à mesure que les questions se présentent et sur les moyens de collaborer pour relever les défis auxquels le système commercial multilatéral est confronté. Nous attendons également avec intérêt de collaborer avec le Groupe d'Ottawa afin d'assurer des interactions productives avec le Groupe des PMA.

15.26. Le représentant de la Norvège a fait la déclaration suivante:

15.27. La Norvège tient à saluer l'engagement et la contribution du Groupe des PMA à nos délibérations sur la réforme de l'OMC et l'avenir du système commercial fondé sur des règles. Soyez assurés que nous étudierons attentivement la communication et que nous sommes impatients d'échanger avec le Groupe des PMA et d'autres Membres sur ces questions. Nous espérons et attendons de la CM12 qu'elle serve de tremplin à une discussion constructive sur la réforme de l'OMC, l'objectif étant la préparation de décisions appropriées qui seront prises à la CM13.

15.28. La représentante du Royaume-Uni a fait la déclaration suivante:

15.29. Je ne suis pas certaine de gagner le concours de la déclaration la plus courte, mais je vais essayer d'être brève. Je remercie le Tchad et le Groupe des PMA pour cette importante contribution au débat sur la réforme de l'OMC. Nous prenons note des idées pratiques et constructives incluses dans la communication. En particulier, le Royaume-Uni reconnaît les défis rencontrés par les PMA, qui doivent vraiment être pris en compte dans les discussions sur la réforme potentielle de l'OMC. Ainsi, nous attendons avec intérêt de poursuivre les discussions avec le Groupe des PMA à ce sujet et le Royaume-Uni reste déterminé à réformer l'OMC d'une manière qui convienne à tous les Membres.

15.30. Le représentant du Brésil a fait la déclaration suivante:

15.31. Nous souhaitons remercier le Groupe des PMA pour leur contribution opportune et constructive aux discussions sur la réforme de l'OMC. Le Brésil a constamment participé aux travaux de réforme visant à revitaliser et à renforcer le système commercial multilatéral. Nous souhaitons en particulier souligner à quel point il est important de garantir un traitement spécial et différencié à tous les PMA afin de leur offrir la flexibilité nécessaire pour intégrer pleinement le système commercial multilatéral et en bénéficier. Nous sommes également d'accord avec le Groupe des PMA sur la nécessité de rétablir un mécanisme de règlement des différends qui fonctionne. Nous réaffirmons notre volonté de travailler avec le Groupe des PMA pour faire avancer la question de la réforme et demandons instamment à tous les Membres de participer de manière constructive aux discussions afin que nous puissions parvenir à un résultat équilibré et significatif.

15.32. Le représentant de l'Indonésie a fait la déclaration suivante:

15.33. Nous remercions le Tchad et le Cambodge pour leurs vues sur les propositions de réforme de l'OMC et leur présentation d'aujourd'hui. Pour ce qui est de la réforme de l'OMC, l'Indonésie soutient un de ses principaux objectifs, à savoir la résolution de la crise de l'Organe d'appel. Les actions visant à garantir le fonctionnement du système de règlement des différends à deux niveaux de l'OMC devraient être une priorité commune et absolue pour tous les Membres afin de préserver la pertinence du système commercial multilatéral. En outre, sans un système de règlement des différends opérationnel, l'OMC ne sera pas différente des autres organisations internationales qui reposent uniquement sur l'engagement politique de leurs Membres.

15.34. La représentante de l'Afrique du Sud a fait la déclaration suivante:

15.35. Nous remercions le Groupe des PMA pour sa communication et, comme l'on dit les autres coauteurs du document WT/GC/W/778/Rev.4, nous constatons une grande convergence d'idées avec celles qui ont été présentées dans cette proposition, notamment la nécessité de préserver le TSD et de remettre en place un système de règlement des différends qui fonctionne. Je me contenterai de répéter que, de notre point de vue, nous devons veiller à ce que la réforme favorise le développement et l'inclusivité, conformément aux idées exprimées dans le document.

15.36. Le représentant du Japon a fait la déclaration suivante:

15.37. Nous remercions le Groupe des PMA d'avoir soumis ce texte révisé, et le Cambodge de l'avoir présenté. Le Japon est prêt à s'engager dans une discussion avec les PMA et d'autres Membres sur cet important programme de réforme de l'OMC afin que cette institution réponde mieux aux attentes des milieux d'affaires et des autres parties prenantes.

15.38. Le représentant du Nigéria a fait la déclaration suivante:

15.39. Nous remercions le Tchad, le Cambodge et les autres PMA Membres pour leur proposition. Dans toutes les réunions où cette question a été soulevée, nous avons soutenu l'appel des Membres à discuter de la réforme de l'OMC. La proposition des Membres concernant la nécessité d'une réforme, en particulier sur les questions de règlement des différends, est très importante. Nous sommes donc d'accord avec la plupart des propositions figurant dans le document présenté par les PMA et nous restons prêts et disposés à participer pleinement aux discussions sur la réforme de l'OMC. Nous souhaitons seulement qu'une fois ces discussions commencées, nous veillions à ce qu'elles soient ouvertes, inclusives et transparentes.

15.40. Le représentant de la République de Corée a fait la déclaration suivante:

15.41. Je voudrais remercier le Groupe des PMA pour sa proposition et son intérêt pour la réforme de l'OMC, qui est absolument nécessaire pour préserver la pertinence de l'Organisation et garantir la participation effective de tous les Membres à ses travaux. Nous convenons également que les trois piliers des principales fonctions de l'OMC doivent être réformés, y compris le système de règlement des différends à deux niveaux, et que les discussions à ce sujet doivent être menées de manière ouverte, inclusive et transparente. J'espère que les discussions entre les Membres conduiront naturellement à un travail formel sur la réforme et je me réjouis d'interagir avec le Groupe des PMA et d'autres Membres dans les discussions à venir sur ce sujet important.

15.42. La représentante de la Thaïlande a fait la déclaration suivante:

15.43. Je pense pouvoir rivaliser quant à la brièveté de mon intervention. Je souhaite remercier le Groupe des PMA pour sa communication. Nous soutenons les déclarations qui viennent d'être faites par le Nigéria, ainsi que par la Corée. Nous appuyons le mouvement et nous nous réjouissons de poursuivre le dialogue sur cette question important avec les PMA et avec d'autres Membres jusqu'à la CM12 et au-delà.

15.44. Le représentant de Singapour a fait la déclaration suivante:

15.45. Singapour salue la contribution des PMA à cet important débat sur la réforme de l'OMC. Ce sujet est important pour tous les Membres et la proposition des PMA a beaucoup à offrir, en particulier s'agissant du rétablissement de l'Organe d'appel et de l'amélioration de l'efficience et de l'efficacité de l'OMC. Nous attendons donc avec intérêt de dialoguer avec les PMA et tous les autres Membres pour faire avancer la réforme de l'OMC.

15.46. Le représentant du Royaume d'Arabie saoudite a fait la déclaration suivante:

15.47. Nous remercions les PMA pour leur proposition. Elle est conforme à l'idée que toute discussion sur la réforme indispensable de l'OMC doit être inclusive, ouverte, transparente et fondée sur les contributions des Membres. De nombreux aspects de cette proposition sont accueillis favorablement et partagés par de nombreux Membres. Les discussions franches sur la réforme de l'OMC devraient prendre en compte toutes les propositions à cet égard.

15.48. Le représentant du Tchad, au nom du Groupe des PMA, a fait la déclaration suivante:

15.49. Au nom du Groupe des PMA, je tiens à remercier tous les Membres de soutenir cette communication. Le Groupe des PMA est prêt à continuer à participer de manière constructive avec les Membres à la réforme de l'OMC, une question qui revêt une grande importance pour tous.

15.50. Le Conseil général a pris note des déclarations.

16 CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL CNUCED/OMC – RAPPORT DU GROUPE CONSULTATIF COMMUN SUR SA CINQUANTE-CINQUIÈME SESSION (ITC/AG(LV)/284)

16.1. Le Président a rappelé qu'au titre de ce point de l'ordre du jour la Présidente du CCD avait fourni au Conseil général un rapport sur l'examen par le CCD du rapport du Groupe consultatif commun.

16.2. L'Ambassadrice Dwarka Canabady (Maurice), Présidente du Comité du commerce et du développement, a prononcé la déclaration suivante:

16.3. Le Groupe consultatif commun de l'ITC a tenu sa cinquante-cinquième session le 2 novembre 2021. Le rapport de cette réunion figure dans le document ITC/AG(LV)/284. Il a été présenté au CCD à sa cent dix-septième session, le 25 mars, par le Président du Groupe consultatif commun, M. l'Ambassadeur Paul Bekkers (Pays-Bas). Celui-ci a informé le CCD que le Groupe consultatif commun avait examiné le rapport annuel de l'ITC pour 2020. Parmi les principaux résultats, il a noté que l'ITC avait atteint près de 400 000 utilisateurs actifs d'outils d'information commerciale et aidé plus de 18 000 MPME à faire du commerce international. La valeur des accords commerciaux et d'investissement générés par les projets Sud-Sud de l'ITC dans la seule Afrique subsaharienne s'était élevée à 30 millions d'USD. L'ITC avait également atteint son objectif de connecter 3 millions de femmes aux marchés internationaux pour la fin de 2021. Le rapport annuel soulignait également que 2020 avait été une année au cours de laquelle l'ITC avait "pivoté avec détermination" vers une plus grande durabilité, connectivité et inclusivité. L'organisation avait réalisé plus de 80% de ses interventions par pays dans des zones prioritaires, à savoir les pays PMA, l'Afrique subsaharienne, les PDSL, les PEID et les États touchés par des conflits. Près de la moitié d'entre elles avaient été menées dans les PMA.

16.4. Plusieurs délégués avaient félicité l'ITC pour les résultats obtenus en 2020 et s'étaient félicités de l'agilité dont l'ITC avait fait preuve face aux difficultés posées par la COVID-19. Les délégations considéraient que le changement rapide d'orientation de l'ITC démontrait clairement son

engagement envers les MPME dans le monde en développement; en outre, les délégués se félicitaient de l'accent mis sur la durabilité, la numérisation et l'intégration des femmes et des jeunes dans les chaînes de valeur mondiales. Les efforts visant à créer des synergies avec d'autres organisations avaient été appréciés, et l'ITC avait particulièrement été encouragée à rendre compte davantage de son étroite collaboration avec la CNUCED et l'OMC. Le projet de Plan stratégique de l'ITC pour la période 2022-2025 avait été salué pour son approche ciblée sur les PMA et les groupes vulnérables. Le Plan stratégique était fondé sur la compréhension des facteurs qui façonnaient le paysage du commerce et du développement, et se concentrait sur cinq domaines d'intervention dans lesquels l'ITC pouvait tirer le meilleur parti de ses compétences techniques, à savoir les chaînes de valeur durables et inclusives; le commerce inclusif; le commerce vert; le commerce électronique; et l'intégration régionale et le commerce Sud-Sud. Le rapport de synthèse de l'évaluation annuelle 2021 de l'ITC, qui examinait le point sur le Plan stratégique 2018-2021, a également été présenté. Il a été noté que le Plan stratégique constituait un outil important pour le rôle de l'ITC dans le renforcement du commerce et du développement durable dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a aussi été indiqué que toutes les recommandations du Rapport de synthèse avaient été acceptées par la haute direction et avaient été prises en compte lors de la préparation du projet de Plan stratégique 2022-2025. Comme le veut l'usage, le CCD a pris note du rapport de la cinquante-cinquième session du Groupe consultatif commun et il est convenu de le transmettre au Conseil général pour adoption.

16.5. Le Conseil général a adopté le rapport du Groupe consultatif commun reproduit dans le document ITC/AG(LV)/284 et pris note de la déclaration du Président du CCD.

16.6. Le représentant du Guatemala, s'exprimant au nom des PEV, a fait la déclaration suivante:

16.7. Le Groupe des PVE souhaite remercier la Présidente du CCD pour son rapport sur la cinquante-cinquième session du Groupe consultatif commun de l'ITC. Il tient à féliciter l'ITC pour ses réalisations au cours de l'année 2020, en particulier pour le soutien qu'il a apporté aux MPME des Membres en développement dans la lutte contre les effets de la pandémie. Nous souhaitons également encourager l'ITC à poursuivre sa collaboration avec les PVE en leur accordant la priorité requise et en les aidant à s'intégrer pleinement dans le commerce mondial. Les PVE voudraient aussi remercier l'ITC pour l'élaboration de son plan stratégique 2022-2025 et espèrent que les vues et les commentaires des Membres pourront contribuer à enrichir ce document afin qu'il puisse répondre aux besoins spécifiques des bénéficiaires. Le groupe des PVE encourage l'ITC à continuer à travailler conjointement avec la CNUCED et l'OMC afin d'améliorer sa contribution en faveur de ses bénéficiaires.

16.8. Le représentant du Tadjikistan a fait la déclaration suivante:

16.9. La République du Tadjikistan a participé à la cinquante-cinquième session du GCC et a félicité l'ITC pour son engagement. Le Tadjikistan remercie sincèrement la CNUCED, l'OMC et le Centre du commerce international pour leur soutien continu et leur coopération fructueuse. Je souhaite également exprimer notre reconnaissance aux gouvernements de la Suisse, de l'Union européenne, des États-Unis et à d'autres partenaires de développement pour leur coopération mutuellement bénéfique. Dans ses documents stratégiques, le gouvernement du Tadjikistan avait identifié le renforcement du commerce, la promotion et la diversification des exportations, et la simplification des échanges comme des domaines prioritaires de développement. Avec la contribution de l'ITC et le soutien du gouvernement suisse et d'autres partenaires de développement, le Tadjikistan a réalisé des avancées dans le domaine du commerce. L'ITC a mis en œuvre un certain nombre de projets d'assistance liés au commerce au Tadjikistan. Ces projets sont conçus pour renforcer l'expansion et la diversification durables des exportations des PME dans le pays. Le projet Ready4Trade Central Asia, financé par l'Union européenne et mis en œuvre par l'ITC en collaboration étroite avec des partenaires nationaux porte le commerce du Tadjikistan à un tout autre niveau. Les activités du projet ont également pour objectif de réduire au minimum les effets de la pandémie de COVID-19 sur l'économie nationale. De manière générale, les résultats de l'ITC sont encourageants. La République du Tadjikistan salue le travail de l'ITC et attend avec intérêt de poursuivre la coopération constructive en vue d'améliorer la compétitivité commerciale, la promotion des exportations et la simplification des échanges.

16.10. Le représentant de la République de Corée a fait la déclaration suivante:

16.11. Je souhaite remercier la Présidente du CCD pour la présentation du rapport de la cinquante-cinquième session du Groupe consultatif commun. La Corée reconnaît l'excellent travail accompli par l'ITC dans le domaine de l'Aide au commerce sous la direction de sa directrice exécutive, Pamela Coke-Hamilton, dans le but d'aider les Membres en développement et les PMA Membres à rendre leurs chaînes de valeur plus durables malgré l'incidence négative de la pandémie de COVID-19. En tant que coordonnatrice des donateurs, la Corée collaborera étroitement avec d'autres bailleurs de fonds de l'ITC et se réjouit de renforcer son partenariat avec l'ITC pour contribuer à intégrer les femmes, les jeunes et les populations défavorisées des pays en développement et des PMA Membres dans les chaînes de valeur mondiales dans le cadre du Plan stratégique 2022-2025.

16.12. La représentante du Chili a fait la déclaration suivante:

16.13. Ma délégation remercie la Présidente du Comité du commerce et du développement pour sa présentation. Nous accueillons également avec satisfaction le rapport de la cinquante-cinquième session du Groupe consultatif commun, qui évoque des activités dans des domaines tels que les MPME, la facilitation du commerce, le commerce et le genre, l'autonomisation économique des femmes, la durabilité, le commerce électronique et l'économie numérique avec une assistance technique pour les Membres en développement et en particulier les PMA. Nous aimerions aussi relever la collaboration entre l'ITC, la CNUCED et l'OMC qui, nous l'espérons, continuera à se développer dans un contexte qui exige une plus grande coopération et un multilatéralisme plus large.

16.14. Le représentant de l'Ukraine a fait la déclaration suivante:

16.15. Nous souhaitons remercier la Présidente du CCD pour la présentation du rapport et l'ITC pour les efforts déployés. Je voudrais attirer l'attention des Membres sur la déclaration que nous avons faite à la dernière session du CCD. Pendant la réunion, nous avons reconnu les efforts déployés par l'ITC pour promouvoir le développement économique, le commerce durable et l'autonomisation économique des femmes, et nous avons remercié les donateurs pour leur soutien constant. L'Ukraine bénéficie d'une coopération longue et fructueuse avec l'ITC, avec l'aide des donateurs depuis de nombreuses années. L'année dernière, l'ITC mettait en œuvre trois projets en Ukraine, avec un financement fourni par l'UE et la Suède. L'un de ces projets, lancé en 2016 et intitulé "Rattacher les PME ukrainiennes du secteur des fruits et légumes aux marchés mondiaux et intérieur et aux chaînes de valeur", a été mis en œuvre dans le sud de l'Ukraine, principalement dans les régions de Kherson, de Mykolaïv et d'Odessa. À l'heure actuelle, les Membres doivent bien connaître ces villes, puisque Kherson et Mykolaïv sont lourdement bombardées et menacées d'occupation par la Fédération de Russie. L'Ukraine attend avec impatience de recevoir une assistance de l'ITC dans d'autres domaines clés de son travail. Par exemple, comme les femmes ukrainiennes ont été exposées à diverses formes de violence et leurs droits violés de manière flagrante par les troupes russes, des atrocités dont le monde entier a été témoin, nous cherchons des moyens de les soutenir, et leur autonomisation est l'un des domaines prioritaires de notre coopération future. Nous espérons donc un soutien continu de la part des donateurs et de nos partenaires à cet égard.

16.16. Le représentant du Cameroun, s'exprimant au nom du Groupe africain, a fait la déclaration suivante:

16.17. Je tiens à remercier la Présidente du CCD pour son rapport complet et exhaustif, ainsi que pour les informations communiquées au sujet des travaux de l'ITC. Je souhaite réaffirmer une fois encore l'engagement constructif du Groupe africain à renforcer ce partenariat.

16.18. Le représentant du Nigéria a fait la déclaration suivante:

16.19. Nous souhaitons remercier la Présidente du CCD et nous voulons également apprécier et saluer l'action de l'ITC, notamment en faveur des Membres en développement, et en particulier du Nigéria. Ces derniers temps, de nombreux efforts collaboratifs ont été déployés par l'ITC pour soutenir le Nigéria, en particulier dans le cadre de l'initiative SheTrades, et pour appuyer la proposition du STDF sur les chaînes de valeur. Nous aimerions profiter de l'occasion pour encourager l'ITC à poursuivre son bon travail.

16.20. Le représentant de la Tanzanie a fait la déclaration suivante:

16.21. Nous souhaitons remercier la Présidente de la CCD pour le rapport qu'elle a présenté au Conseil général et saluer le travail accompli par l'ITC en Tanzanie. Un certain nombre de projets de l'ITC ont été mis en œuvre en Tanzanie, ce dont nous nous félicitons. Nous aimerions également exprimer notre profonde gratitude aux donateurs tels que l'Union européenne et d'autres qui ont continué à soutenir ces projets. Nous apprécions aussi la collaboration avec des institutions telles que l'OMC et la CNUCED. Nous accueillons le rapport avec satisfaction et nous sommes prêts à continuer à coopérer avec l'ITC dans le cadre d'autres collaborations entreprises à son initiative.

16.22. Le représentant du Tchad, au nom du Groupe des PMA, a fait la déclaration suivante:

16.23. Le Groupe des PMA remercie la Présidente du CCD pour son rapport et les informations très pertinentes qui ont été fournies sur le travail effectué par l'ITC. Nous espérons que ce partenariat très bénéfique avec l'ITC pourra continuer. Il apporte un soutien aux PMA. Nous demandons aux Membres d'augmenter leurs contributions afin de permettre aux PMA de mettre en œuvre leurs projets de développement dans le cadre de l'ITC et, ce faisant, stimuler le commerce international. Nous aimerions remercier les donateurs et les partenaires pour leur soutien, en particulier l'Union européenne et les autres qui ont, de manière continue, soutenu financièrement l'IITC afin de permettre le déploiement de projets de développement dans les PMA.

16.24. Le représentant de la Fédération de Russie a fait la déclaration suivante:

16.25. Je voudrais brièvement signaler que certains éléments de la déclaration faite par l'Ukraine sortent manifestement du cadre du présent point de l'ordre du jour de la réunion du Conseil général et de l'OMC. Il est dommage qu'à cette heure tardive nous devions écouter une fois de plus des accusations politiques sans fondement que nous avons suffisamment entendues ces deux derniers jours.

16.26. Le représentant de la Gambie a fait la déclaration suivante:

16.27. Je voulais simplement ajouter la voix de ma délégation sur la question de l'ITC à celles qui saluent le travail remarquable que celui-ci effectue, ainsi qu'à celles qui demandent aux donateurs de renforcer leur soutien, car c'est une organisation qui change la vie de nos jeunes et de nos femmes. Je souhaite demander aux Membres de soutenir davantage l'ITC pour qu'il étende son action aux questions en suspens du commerce électronique et du commerce numérique, qui seront très importants pour redynamiser la vaste participation aux activités de l'ITC.

16.28. La représentante du Centre du commerce international, prenant la parole en tant qu'observatrice, a fait la déclaration suivante:

16.29. Au nom de la Directrice exécutive de l'ITC, Mme Pamela Coke-Hamilton, je souhaite remercier la Directrice générale de l'OMC, Mme Ngozi Okonjo-Iweala pour l'excellente collaboration entre les deux organisations. Les deux directrices se sont rencontrées la semaine dernière et confirment que notre collaboration est sur la bonne voie. Elle reflète l'engagement total de l'ITC à servir les Membres en tant qu'organisme technique actif dans le domaine commerce qui œuvre à faire du commerce un moteur du développement durable. Nous continuerons à servir principalement les PMA, les PDSL, les PEID et les pays en proie à un conflit armé ou risquant de le devenir, et à leur consacrer au moins 80% de notre assistance par pays. L'ITC contribuera à la douzième Conférence ministérielle de l'OMC et se réjouit de participer au prochain Examen global de l'Aide pour le commerce. Comme nous l'avons récemment expliqué à la réunion du CCD du 4 mars, l'ITC a lancé ses propres "moonshots", des projets très ambitieux dans le domaine du genre, des jeunes, de la connectivité numérique et du commerce vert. Ces initiatives nous aideront à augmenter l'échelle des actions de l'ITC, qui sont alignées sur les priorités de notre plan stratégique récemment adopté pour la période 2022-2025, et à promouvoir leur impact transformateur. Au nom de la haute direction et du personnel de l'ITC, je remercie les Membres de l'OMC, et en particulier le Guatemala, le Tadjikistan, la République de Corée, le Chili, l'Ukraine, le Cameroun, le Nigéria, la Tanzanie, le Tchad et la Gambie, qui ont salué notre soutien, fait des commentaires à ce sujet et encouragé la poursuite de notre action. Nous vivons notre troisième année de pandémie de COVID-19, aggravée par les défis politiques, humanitaires et économiques. Vos déclarations réaffirment que le rôle de l'ITC est encore plus fondamental qu'auparavant car le monde entier, en particulier les pays en

développement et leurs MPME, travaillait dur pour surmonter les conséquences socioéconomiques de la pandémie et se remettre d'une manière durable. Nous restons déterminés à servir les Membres, à la fois par l'intermédiaire de l'OMC et du système des Nations Unies pour le développement. Alors que nous intensifions notre travail en vue d'obtenir un effet transformateur en 2022, je voudrais saisir l'occasion et remercier tous nos partenaires de développement et bailleurs de fonds pour leur confiance, leur collaboration et leur financement constants.

16.30. La Directrice générale a fait la déclaration suivante:

16.31. Je tiens à remercier la Présidente du CCD pour son rapport et saluer l'ITC pour le travail qu'il a accompli. Comme il a été mentionné, nous nous sommes rencontrés dans le but de veiller à renforcer les liens entre les deux organisations et à travailler main dans la main sur le même mandat afin de pouvoir complémenter le travail de l'autre. La présence de l'ITC sur le terrain pour des actions spécifiques est un atout. Je tiens donc à féliciter Mme Pamela Coke-Hamilton et son équipe. Il serait très utile que l'ITC intensifie davantage certaines des activités qui ont une incidence sur les PME sur le terrain, mais cela dépend bien sûr, comme je l'ai dit, des ressources provenant des donateurs. Nous sommes très reconnaissants du soutien qui est donné et qui a été donné jusqu'à présent. Cela produit un impact réel. J'ai vu plusieurs des activités qu'ils mènent sur le terrain, et ils coopèrent également au financement parallèle avec certains de vos organismes, ce qui fait une grande différence. J'aimerais que nous continuions à soutenir l'ITC et à lui permettre d'aller beaucoup plus loin et de mettre en œuvre ses projets ambitieux. Merci à l'ITC, à son personnel et à ses donateurs.

16.32. Le Conseil général a pris note de cette déclaration.

17 COMITE DE GESTION DU RÉGIME DES PENSIONS DE L'OMC – ÉLECTION D'UN MEMBRE ET D'UN SUPPLÉANT (WT/GC/W/844)

17.1. Le Président a rappelé que l'article 4 du règlement du Régime des pensions de l'OMC (WT/L/282) prévoyait l'établissement d'un comité de gestion composé notamment de quatre membres et de quatre suppléants élus par le Conseil général et de quatre membres et quatre suppléants élus par le Directeur général. Les membres actuels du Comité devaient être renouvelés en juillet 2023. Comme indiqué dans sa communication distribuée aux délégations dans le document WT/GC/W/844, suite à deux vacances survenues au sein du Comité de gestion, son Président, M. Jean-Marc Van Dril, avait mené des consultations en février afin de sélectionner un membre et un suppléant, qui seraient élus par le Conseil général pour la durée restante du mandat actuel de trois ans, avec possibilité de renouvellement en 2023. Ainsi, dans sa communication, et à la suite de ce processus de consultations, il avait proposé deux représentantes qui avaient été retenues pour être élues en tant que membre et suppléante. Il avait invité les délégations qui pourraient avoir des observations à formuler au sujet de ces propositions à les lui faire parvenir pour le 28 avril, avant la fermeture des bureaux. Il a informé les délégations qu'aucun commentaire n'avait été reçu au sujet de ces candidates. Il a donc proposé que le Conseil général élise Mme Wendy Teresa Goico Campagna (République dominicaine) au poste de membre et Mme Brigitte Lueth (Autriche) au poste de suppléante pour le reste du mandat en cours, soit jusqu'en juillet 2023.

17.2. Le Conseil général en est ainsi convenu.

18 AUTRES QUESTIONS

18.1 Déclaration du Président relative aux arrangements administratifs pour les Membres ayant des arriérés de contributions

18.1. Le Président a rappelé que les Procédures du Conseil général concernant les Membres et observateurs visés par les arrangements administratifs, reproduites dans le document WT/BFA/132, prescrivent qu'à la fin de chaque réunion du Conseil général, le Président du Comité du budget, des finances et de l'administration (CBFA) indique quels Membres et observateurs sont visés par les arrangements administratifs.

18.2. L'Ambassadrice Bettina Waldmann (Allemagne), Présidente du Comité du budget, a fait la déclaration suivante:

18.3. Les arrangements administratifs applicables aux Membres et observateurs ayant des arriérés de contributions sont en place depuis le 1er mars 2013. Conformément à la décision du Conseil général, je vais déclarer tous les Membres et observateurs visés par des arrangements administratifs, pour toutes les catégories. Au 9 mai 2022, il y avait 27 Membres et 10 observateurs visés par des arrangements administratifs. Membres de la catégorie I: les 12 Membres ci-après relèvent de la catégorie I: Cabo Verde, Cameroun, Dominique, El Salvador, État plurinational de Bolivie, Gambie, Ouganda, République kirghize, Rwanda, Togo, Zambie et Zimbabwe. Membres de la catégorie II: les cinq Membres ci-après relèvent de la catégorie II: Djibouti, Gabon, Mauritanie, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Yémen. Membres de la catégorie III: les 10 Membres ci-après relèvent de la catégorie III: Antigua-et-Barbuda, Burundi, Congo, Cuba, Guinée, Guinée-Bissau, République bolivarienne du Venezuela, République centrafricaine, République démocratique du Congo et Tchad. Observateurs de la catégorie I: les trois observateurs ci-après relèvent de la catégorie I: Éthiopie, République libanaise et Soudan du Sud. Observateurs de la catégorie II: les trois observateurs ci-après relèvent de la catégorie II: Comores, Iran, Iraq. Observateurs de la catégorie III: les quatre observateurs ci-après relèvent de la catégorie III: Libye, Sao Tomé-et-Principe, Somalie et Syrie.

18.4. Le Président a fait remarquer que, comme l'exigeaient également les Procédures du Conseil général, il était tenu de demander aux Membres et observateurs des catégories II et III d'arrangements de faire savoir au Secrétariat quand ils prévoyaient de payer leurs arriérés.

18.5. Le Conseil général a pris note de cette déclaration.

ANNEXE

DÉCLARATIONS DES MEMBRES AUX RÉUNIONS INFORMELLES DU CNC ET DES CHEFS DE DÉLÉGATION TENUES LE 4 MAI 2022

À la suite de la déclaration faite par la Directrice générale à la réunion susmentionnée, les déclarations faites par le Japon; Singapour; le Cameroun (Groupe africain); le Brésil; le Nigéria; l'Australie; le Chili (Discussions structurées de l'OMC sur la facilitation de l'investissement pour le développement); les Philippines; le Mexique; l'Inde; l'Union européenne; la Norvège; l'Afrique du Sud; la Barbade (CARICOM); la Suisse; la République de Corée; le Canada; Vanuatu (Groupe du Pacifique); le Tchad (PMA); la Chine; la Jamaïque (ACP); la Malaisie; le Royaume-Uni; le Pakistan; la Thaïlande; la Nouvelle-Zélande; l'Indonésie; le Royaume d'Arabie saoudite; Sri Lanka; la Colombie; l'Ukraine; la Turquie; l'Uruguay; l'Égypte; la Fédération de Russie; Antigua-et-Barbuda (OECO); le Pérou, le Panama (GRULAC, Membres relevant de l'article XII); le Costa Rica (Initiative conjointe sur la réglementation intérieure dans le domaine des services); le Népal; la Trinité-et-Tobago; le Taipei chinois; le Paraguay; la Tunisie; la Gambie; l'Islande; le Guatemala et les États-Unis sont reproduites ci-dessous dans le compte rendu de la réunion du Conseil général.

1. Japon

Le Japon a condamné la récente agression contre l'Ukraine dans les termes les plus fermes, car elle porte clairement atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine et constitue une grave violation du droit international. Par ailleurs, il est apparu qu'une série d'actes cruels et inhumains perpétrés par la Russie ont eu lieu en Ukraine. Les actions de la Russie en Ukraine constituent une violation grave du droit humanitaire international et des crimes de guerre. En outre, l'agression de la Russie cause des troubles économiques à l'échelle mondiale. Les répercussions sur le secteur agricole ukrainien, qui est d'importance à l'échelle internationale, portent un coup sévère à la sécurité alimentaire mondiale, coup dont la Russie est responsable. Le Japon a vivement exhorté la Russie à cesser son attaque et à rapatrier immédiatement ses forces sur le territoire russe.

L'OMC doit se réformer pour s'adapter à un monde en mutation. La CM12 restera une occasion importante où les Ministres du commerce du monde entier pourront échanger directement leurs points de vue et donner des orientations à nos travaux, plus de quatre ans après la CM11. Nous convenons que la CM12 devrait relancer la dynamique en faveur d'une action qui fasse avancer l'important travail de l'OMC. Nous soulignons l'importance de préparer des résultats concrets avant la CM12, car il semble difficile de mener des négociations de dernière minute à la Conférence en raison des circonstances politiques actuelles. Permettez-moi de vous faire part de nos priorités.

Premièrement, nous devrions obtenir des résultats en ce qui concerne la réponse à la pandémie, deux années entières après son déclenchement. S'agissant des questions non liées à la propriété intellectuelle (PI), le Japon a participé activement au dialogue, en particulier en ce qui concerne les restrictions à l'exportation et la transparence, et il est attendu que nous trouvions un accord sur ces questions comme pour la réponse à la pandémie lors de la CM12. Si nous parvenions à quelque résultat juridiquement contraignants dans le domaine de la PI, cela manquerait d'équilibre d'avoir des résultats peu ambitieux dans les domaines non liés à la PI. En outre, s'agissant des questions non liées à la PI, nous devrions nous concentrer sur les aspects liés au commerce qui sont directement en rapport avec la pandémie. Les questions qui dépassent ce cadre devraient être traitées au sein des organes compétents respectifs de l'OMC. Le Japon participera et contribuera de manière constructive au processus mené par le Facilitateur, l'Ambassadeur CASTILLO.

Dans ce contexte, il est devenu plus clair que jamais que le commerce électronique joue un rôle indispensable pour le maintien des activités économiques dans le contexte de la pandémie et du relèvement de l'économie. À cet égard, nous sommes convaincus, et même fermement, que le Moratoire relatif aux droits de douane sur les transmissions électroniques devrait être prorogé à la CM12.

L'état de la sécurité alimentaire et la perturbation dans les chaînes d'approvisionnement observés actuellement dans le monde, qui sont causés en premier lieu par l'agression illégale de la Russie contre l'Ukraine, affectent l'ensemble du marché mondial. Nous demandons aux Membres de maintenir leurs chaînes d'approvisionnement ouvertes et de ne pas prendre de mesures injustifiées de restriction des exportations.

Nous apprécions les efforts que déploie l'OMC pour suivre et analyser ces situations et nous pensons que les Membres de l'OMC devraient donner suite à cette question importante à la CM12, y compris l'engagement multilatéral de ne pas imposer de restrictions à l'exportation des produits alimentaires achetés à des fins humanitaires non commerciales par le Programme alimentaire mondial (PAM).

En ce qui concerne les autres questions relatives aux négociations agricoles, nous continuerons à participer au processus mené par la présidence du Comité de l'agriculture réuni en session extraordinaire afin de trouver un terrain d'entente équilibré sur la base du texte révisé du Président.

Les négociations sur les subventions à la pêche se trouvent dans une situation difficile. Pourtant, nous ne devons pas oublier que le texte actuel est le résultat de notre travail intensif pour trouver un terrain d'entente et examiner les possibilités de convergence. Le Japon continue de participer aux efforts déployés sous la direction du Président, l'Ambassadeur WILLS, afin de parachever cette négociation sur la base du texte actuel, qui a déjà été envoyé aux Ministres.

Dernier point, mais non le moindre, le Japon souligne qu'il est très important de répondre à la nécessité d'une réforme de l'OMC, en particulier du système de règlement des différends, dans le document final, afin que nous puissions accélérer les discussions sur la réforme après la CM12.

2. Singapour

Merci, Madame la Directrice générale, d'avoir convoqué cette réunion qui vient à son heure. Je tiens également à remercier les Présidents des groupes de négociation et le Facilitateur pour la réponse de l'OMC à la pandémie, l'Ambassadeur Castillo, pour les renseignements actualisés qu'ils ont fournis et les efforts qu'ils continuent de déployer. Et à mes amis musulmans, je vous souhaite, à vous et à votre famille, Aïd Mubarak. Monsieur le Président, dans votre lettre du 27 avril, vous avez encouragé les délégations à engager un échange de vues franc sur deux questions très pertinentes, à savoir: a) comment la CM12 peut-elle susciter l'action dans le contexte actuel? et b) comment nous pouvons nous y préparer? Permettez-moi d'essayer de répondre à ces deux questions en formulant trois observations.

Premièrement, la CM12 peut susciter l'action en livrant des résultats pertinents et opportuns. Mais cela ne sera pas facile en raison du contexte défavorable dans lequel se déroule la Conférence. En fait, en raison de la pandémie actuelle de COVID-19 et de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la CM12 a essuyé un double choc et l'impact politique, social et économique aura des effets à long terme. Au Forum économique mondial (FEM), l'invasion de l'Ukraine par la Russie a été décrite comme un point de basculement pour la sécurité du monde, l'économie internationale et notre architecture énergétique mondiale. Selon l'OCDE, le conflit entre la Russie et l'Ukraine réduirait la croissance du PIB mondial de 1% et ferait augmenter l'inflation mondiale des prix à la consommation d'environ 2,5%. Ce double choc pourrait potentiellement déclencher une récession mondiale en raison des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, de la flambée des prix de l'énergie et des denrées alimentaires ainsi que du resserrement des marchés des produits de base. Dans ce contexte, la CM12 doit livrer des résultats significatifs dans quelques domaines clés, y compris un ensemble complet de résultats concernant la réponse de l'OMC à la pandémie. Outre le renforcement de l'état de préparation pour faire face aux futures pandémies, nous devons continuer à mener des discussions vigoureuses sur des questions clés telles que les restrictions à l'exportation, la transparence et les disciplines en matière de notifications, ainsi que sur la question des droits de propriété intellectuelle. Nous devons également apporter une réponse concrète à la question de la sécurité alimentaire. Nous saluons les efforts déployés par la DG pour travailler avec d'autres organisations internationales, telles que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et le PAM, afin de publier une Déclaration conjointe appelant à une action coordonnée d'urgence en faveur de la sécurité alimentaire. Dans le même ordre d'idées, nous appelons tous les Membres à soutenir la proposition sur l'élimination les prohibitions ou restrictions à l'exportation de produits agricoles dans le cadre du PAM. En raison de la situation en Ukraine, le coût des activités du PAM a augmenté de 71 millions d'USD par mois. Le PAM a également estimé que 44 millions de personnes vivant dans 38 pays sont au bord de la famine et que les besoins d'aide humanitaire à l'échelle mondiale sont plus élevés que jamais. Les Membres de l'OMC devraient soutenir le PAM sans équivoque et éviter toute confusion entre des questions sans rapport avec le sujet, telles que la détention de stocks publics, avec ce qui est essentiellement une proposition humanitaire. Ce sera un résultat tangible et concret de la CM12 qui soulignera la pertinence de l'OMC pour remédier à la crise mondiale en cours.

Deuxièmement, la CM12 offre aux Membres l'occasion de faire en sorte que l'OMC soit à l'épreuve de l'avenir afin que, collectivement, nous soyons mieux préparés à relever les défis futurs. Outre l'obtention de résultats pertinents et opportuns, les Ministres devraient saisir l'occasion pour réexaminer la raison d'être et les principes premiers de l'Organisation et trouver des moyens de s'assurer que l'OMC est en mesure de rester pertinente au XXIe siècle. À la toute première Conférence ministérielle qui s'est tenue à Singapour en 1996, l'ancien premier ministre de Singapour, M. Goh Chok Tong, a déclaré que le défi pour tous les Membres de l'OMC était de faire en sorte que ces Conférences ministérielles soient davantage que des cérémonies de caractère symbolique ou rituel. Il a ajouté que les Conférences ministérielles devraient permettre à l'OMC d'anticiper les changements de l'environnement du commerce mondial et de s'y adapter rapidement, et comme un cycliste sur une pente ascendante, si nous cessions de pédaler régulièrement, nous perdrions notre élan et tomberions en arrière. Alors que nous nous préparons pour la CM12 quelque 25 ans plus tard, les objectifs de nos ministres devraient être les mêmes. Dans la Déclaration ministérielle de 1996, nos ministres ont affirmé que les Membres éprouvaient le "désir d'œuvrer ensemble pour tirer le meilleur parti des possibilités que le système multilatéral offre de promouvoir une croissance et un développement durables tout en contribuant à l'instauration d'un climat plus stable et plus sûr dans les relations internationales". Dans le contexte actuel de tension géopolitique et de concurrence stratégique, la CM12 devrait être l'occasion pour les Ministres de renforcer le système commercial multilatéral fondé sur des règles et de repousser les forces de démondialisation et de fragmentation.

Troisièmement, pour en venir à la question de savoir comment nous pouvons nous préparer pour faire en sorte que la CM12 suscite l'action, il est clair que les Membres doivent continuer à dialoguer et à négocier de bonne foi. La récente décision multilatérale prise par les Membres sur le mécanisme de Bali applicable en cas de sous-utilisation des contingents tarifaires constitue un excellent exemple de la manière dont l'OMC peut continuer à prendre des décisions par consensus. À l'approche de la CM12, qui aura lieu dans moins de six semaines, les Membres doivent continuer à trouver des moyens innovants et pragmatiques pour continuer à travailler ensemble et à engager un dialogue les uns avec les autres, que ce soit par le biais de petits groupes ou de réunions virtuelles. Nous devrions continuer à combler les lacunes, à surmonter les différences et à nous efforcer de régler autant de détails que possible, de sorte que lorsque nos ministres se réuniront en juin, la CM12 sera une plate-forme qui leur permettra de susciter l'action afin de répondre au contexte mondial actuel. Comme le cycliste, nous devons continuer à pédaler dans la montée avec détermination et naviguer habilement pour atteindre notre destination. Je suis sûr que la vue au sommet de la colline en vaudra la peine. Comme toujours, la délégation de Singapour est prête à contribuer à la réussite de la CM12 de toutes les manières possibles. Je vous remercie.

3. Cameroun

Monsieur le Président, le Groupe africain prend note de votre rapport. Nous tenons à exprimer nos remerciements aux présidents des groupes de négociation pour leurs rapports respectifs et nous les félicitons pour leur engagement à faire avancer les travaux sur les activités de l'OMC. Il est impératif que tous les Membres déploient des efforts pour que nous obtenions des résultats significatifs à la CM12. Nous réaffirmons notre engagement à participer de manière constructive à toutes les discussions dans les semaines à venir. Je vais maintenant souligner quelques domaines qui sont d'une importance capitale pour le Groupe africain.

En ce qui concerne les négociations sur l'agriculture, le Groupe africain a toujours appelé les Membres à travailler à l'obtention de résultats qui s'attaqueront aux causes structurelles de l'insécurité alimentaire et libèreront le potentiel de production des pays en développement. L'Afrique est au bord d'une crise alimentaire que l'on n'a pas connue dans un passé récent. Actuellement, 7 des 10 zones les plus exposées à la faim dans le monde se trouvent en Afrique et des centaines de millions d'Africains sont confrontés à l'insécurité alimentaire. Ces difficultés sont en grande partie liées aux défis rencontrés sur les marchés mondiaux. Une poignée de pays dominent seuls les exportations des produits de base agricoles essentiels. Un plus grand nombre de pays en développement qui dépendent des importations sont devenus encore plus vulnérables aux chocs. À l'heure actuelle, une grande majorité de pays en développement ne sont pas en mesure de satisfaire à leurs besoins en matière de sécurité alimentaire parce qu'ils font face à des contraintes résultant des déséquilibres de l'Accord sur l'agriculture. Nous devons donc œuvrer pour que les résultats de la CM12 répondent aux difficultés immédiates et urgentes que posent l'insécurité alimentaire et la perte des moyens de subsistance. Les résultats devraient également viser à remédier aux déséquilibres existants ainsi qu'à préserver et aménager une marge de manœuvre politique pour les

pays en développement afin de leur permettre de fournir le soutien nécessaire pour améliorer la capacité de production et les possibilités économiques à l'intention des petits agriculteurs. Élargir l'accès à la détention de stocks publics, apporter des solutions aux questions du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges et du mécanisme de sauvegarde spéciale, ainsi qu'à la question récemment ajoutée du coton, restent donc une priorité pour le Groupe africain.

S'agissant de la dérogation à l'Accord sur les ADPIC, le Groupe africain prend note de votre communication transmise par le Président du Conseil des ADPIC, le 3 mai 2022, à la réunion informelle du Conseil des ADPIC. Comme nous n'avons reçu le texte que hier, nous aurons besoin d'un certain temps pour en examiner le contenu et mener des consultations. Le Groupe africain et d'autres coauteurs de la proposition de dérogation à l'Accord sur les ADPIC demandent depuis près de deux ans une négociation fondée sur un texte au sein du Conseil des ADPIC. Nous vous remercions et vous félicitons pour les efforts inlassables que vous avez déployés pour travailler avec les Membres de la Quadrilatérale à l'élaboration d'une proposition que les Membres de l'OMC peuvent examiner. Nous remercions également les Ministres impliqués dans le processus pour leur engagement. Alors que nous examinons le texte, nous souhaitons réitérer que les autres éléments de la proposition de dérogation, en particulier les produits de diagnostic et les traitements sont tout aussi importants pour répondre à la pandémie de COVID-19 de manière intégrale.

En ce qui concerne la réponse de l'OMC à la pandémie, Monsieur le Président, notre expérience dans le domaine du VIH/SIDA nous a conduits à prédire que les pays industrialisés où se concentre la fabrication des produits destinés à la lutte contre la COVID-19 donneraient la priorité à leurs propres populations. Cette prédiction s'est avérée exacte, et les pays plus développés se sont largement tournés vers autre chose que la pandémie, tandis que moins de 16% de la population de l'Afrique est pleinement vaccinée. Nous devons briser le cycle qui fait que l'Afrique dépend des importations pour vacciner sa population, la seule façon d'atteindre cet objectif étant de diversifier la production. L'expérience du centre de production de vaccins à ARNm en Afrique du Sud a démontré l'effet potentiellement paralysant des barrières de propriété intellectuelle. Afin de s'attaquer à ces obstacles et de les surmonter dans le contexte des pandémies actuelles et futures, le Groupe africain reste pleinement engagé en faveur d'une réponse de l'OMC à la pandémie convenue de manière multilatérale et dont la dérogation à l'Accord sur les ADPIC fait partie intégrante. Nous avons mis à profit la pause stratégique et les discussions dirigées par le Facilitateur pour engager un dialogue constructif avec un certain nombre de délégations, et nous avons trouvé un écho favorable aux principes énoncés dans le document JOB/GC/293, tels que la reconnaissance des barrières liées à la propriété intellectuelle, la préservation d'une marge de manœuvre politique en vue du relèvement et du renforcement de la résilience, ainsi que la reconnaissance du fait que la pandémie a exacerbé le problème de l'insécurité alimentaire. Ces principes doivent être pris en compte si nous voulons élaborer une réponse crédible à la pandémie actuelle et renforcer la résilience en vue des pandémies futures.

En ce qui concerne le développement, nous souhaitons rappeler la déclaration de nos ministres à Doha et à Bali sur les dispositions relatives au traitement spécial et différencié (TSD), et nous soulignons que ces dispositions doivent rester une partie intégrante des accords de l'OMC et que cette question devrait recevoir la priorité qu'elle mérite à la CM12. Le Groupe africain a déjà présenté plusieurs propositions visant à trouver des terrains d'entente possibles qui permettraient de remédier aux inégalités croissantes entre les Membres de l'OMC. Malheureusement, malgré les efforts intenses du Président de la session extraordinaire du Comité du commerce et du développement, aucun progrès n'a été réalisé sur ces propositions. C'est pourquoi, Monsieur le Président, nous devons adopter une approche rigoureuse pour relancer les discussions sur le TSD et leur donner un nouvel élan en vue d'obtenir un mandat renouvelé par le biais d'une déclaration ministérielle sur le TSD à la CM12. Le Groupe Africain travaille sur une déclaration Ministérielle qui sera partagée avec les Membres avant la CM12.

En ce qui concerne les subventions à la pêche, le Groupe africain remercie le Président du Groupe de négociation sur les règles pour les efforts qu'il a déployés pour parvenir à un consensus sur cet important dossier. Il importe de faire d'emblée une observation formelle. La recherche de ce consensus dès le début a justifié l'utilisation d'un outil ou de méthodes susceptibles de rassembler les Membres. Si nous comprenons cette agilité d'esprit, nous restons préoccupés par la portée de certains outils qui ne sont utilisés que pour certaines dispositions qui présentent un intérêt pour certains Membres afin de leur permettre de justifier une position initiale. Il est également important de souligner qu'il serait plus approprié, plus transparent et plus inclusif si les méthodes liées à des sondages d'opinion ou à l'établissement de faits sur des questions à l'examen étaient employées

pour des dispositions faisant l'objet de divergences. Pour en venir au fond, Monsieur le Président, les négociations sur la pêche sont importantes pour le Groupe africain dont les pays sont exposés à la surpêche par des navires étrangers. En outre, l'Afrique reste le continent qui possède la plus petite flotte industrielle par rapport à sa population et à son espace maritime. Par ailleurs, les subventions accordées par les pays africains Membres représentent moins de 2% des subventions mondiales. Si le Groupe africain a toujours renouvelé son engagement en faveur de la conclusion d'un accord, il n'a cessé de réaffirmer que la responsabilité de longue date des Membres en matière de surcapacité et de surpêche doit être dûment prise en compte conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées. Nous restons engagés en faveur d'un accord qui aboutisse à la jouissance effective et inconditionnelle d'un TSD approprié, comme le prévoit l'ODD 14.6. Au nombre des éléments importants d'un ensemble de résultats acceptable figurent les suivants: la question *de minimis;* l'exclusion de la pêche artisanale ou de subsistance du champ d'application de l'accord; la protection stricte et sans ambiguïté des stocks de poissons exposés à la surpêche; la sanction effective, dans ce domaine, des navires de grande taille convaincus de pêche illégale; le respect de la souveraineté des États sur leurs eaux; ainsi que l'évaluation minutieuse des implications des disciplines proposées sur les subventions aux carburants. Sur tous ces points, Monsieur le Président, il est essentiel de parvenir à un accord avant que le texte ne soit finalement présenté à notre Ministre aux fins d'action.

En ce qui concerne la réforme de l'OMC, nous convenons que les discussions de fond sur la question devraient commencer après la CM12. Les préoccupations de tous les Membres, y compris les pays en développement et les PMA, doivent être prises en compte de manière adéquate afin de remédier aux déséquilibres de ce système. Cette question doit être abordée de manière ouverte, non discriminatoire et équitable. Enfin, Monsieur le Président, le Groupe africain appelle au rétablissement d'un mécanisme de règlement des différends pleinement fonctionnel afin de rétablir la confiance et la prévisibilité propres à la structure fondée sur des règles de l'Organisation.

4. Brésil

Merci, Madame la Directrice générale, pour ces renseignements actualisés. Permettez-moi tout d'abord de vous remercier en mon nom, au nom de mon président et de mon ministre, pour la visite dont vous nous avez honorés. C'était merveilleux de vous recevoir là-bas. Nous avons eu la possibilité d'avoir des discussions très significatives. Vous avez eu l'occasion de connaître un peu notre pays et nous avons eu l'occasion d'apprendre de votre sagesse et de votre leadership. La prochaine fois, je vous promets que j'essaierai de vous emmener à Rio.

La CM12 aura lieu dans des circonstances exceptionnelles. La crise géopolitique, tout comme la crise sanitaire, appelle notre attention sur l'importance de l'OMC pour faire face à leurs effets sur le commerce international.

Dans des circonstances exceptionnelles, nous avons besoin d'une approche, à la CM12, qui fasse une distinction entre deux ensembles différents de questions: celles qui constituent une réponse aux urgences actuelles et celles, à caractère structurel, qui sont en cours de négociation à l'OMC, telles que l'agriculture et la réforme.

Le Brésil est prêt à travailler de manière constructive sur ces deux séries de questions pour que la CM12 soit un succès. Tout en répondant aux urgences, nous devons nous assurer qu'il n'y aura pas de retour en arrière sur les règles du système commercial multilatéral; tout en nous préparant à la poursuite des négociations en cours, nous devons nous assurer que la CM12 façonne l'avenir de l'OMC.

Sur la question des négociations en cours, il est grand temps de conclure un accord sur les subventions à la pêche. Un résultat à la CM12 serait une étape importante et une contribution de l'Organisation au développement durable.

Permettez-moi maintenant de prendre la parole en français afin de souligner que la sécurité alimentaire sera certainement la question la plus importante de la CM12. Il est temps de s'attaquer à la question de la réforme agricole dans un avenir proche, en reconnaissant que la disponibilité des produits alimentaires et l'accès à ces produits passent nécessairement par le commerce international des produits agricoles.

Face à la situation d'urgence actuelle, nous devons convenir d'une décision concernant le PAM. En outre, les Membres de l'OMC contribueront à la sécurité alimentaire en maintenant ouverts les échanges et les marchés. À cet égard, nous avons commencé à explorer avec certains Membres, en particulier les PMA, des idées pour établir des couloirs d'urgence afin d'assurer un flux continu de produits alimentaires et de produits de base et d'intrants essentiels pour la production et les échanges agricoles transfrontaliers, y compris en ce qui concerne les engrais.

Dans la perspective de la CM12, nous devons poursuivre notre travail dans le cadre de la session extraordinaire du Comité de l'agriculture, en nous appuyant sur les éléments du texte du Président qui renforceront structurellement la sécurité alimentaire et le développement durable. Ces deux concepts doivent être au cœur de la poursuite du processus de réforme de l'agriculture à l'OMC, comme le prévoit l'article 20 de l'Accord sur l'agriculture. Le Brésil saisit cette occasion pour exprimer son soutien à l'intervention de l'Australie au nom du Groupe de Cairns concernant la réforme du commerce agricole multilatéral.

Les effets des crises récentes ainsi que le contexte actuel ont rendu plus urgentes les négociations sur les disciplines susceptibles d'améliorer la sécurité alimentaire, conformément à l'obligation prévue à l'article 20, si vous me permettez de m'y référer, d'assurer des "réductions progressives substantielles du soutien et de la protection". L'OMC devrait contribuer à des politiques qui, au lieu d'entraîner davantage de distorsions des marchés et de la production, conduisent au développement durable de la production et du commerce agricoles.

Maintenant, je reviens à l'anglais.

En ce qui concerne le commerce et la santé, la réponse de l'OMC doit s'adapter à un monde postpandémique. Tout comme il est important de se préparer à la prochaine pandémie, il est essentiel de veiller à ce que le régime commercial multilatéral puisse créer les bonnes incitations pour s'attaquer aux maladies endémiques et tropicales qui touchent une grande partie du monde en développement.

Je ne saurais conclure sans mentionner l'importance de faire avancer la réforme de l'OMC. S'agissant en particulier du règlement des différends, les Membres de l'OMC doivent coopérer de manière constructive pour trouver une solution à long terme en vue du rétablissement d'un système réformé avant la CM13. Sans une application adéquate, toute règle que nous négocions et dont nous assurons le suivi manquera d'efficacité.

Le Brésil est prêt à faire partie de la solution pour la réussite de la CM12.

5. Nigéria

Merci, Monsieur le Président. Le Nigéria tient à vous remercier, vous personnellement ainsi que chacun des chefs des groupes de négociation, pour vos rapports respectifs. D'emblée, nous souhaitons nous associer aux déclarations faites au nom du Groupe africain par le Cameroun et du Groupe des ACP par la Jamaïque.

Monsieur le Président, le Nigéria, comme la grande majorité des Membres, attend de la CM12 qu'elle livre des résultats qui répondent aux difficultés immédiates et urgentes que posent l'insécurité alimentaire et la perte des moyens de subsistance, ainsi que des résultats destinés à restaurer l'OMC en tant que pilier essentiel de la gouvernance économique mondiale et qui sous-tendent un système commercial multilatéral transparent, équitable et inclusif. Compte tenu du peu de temps dont nous disposons avant la CM12, nous souhaitons appeler tous les Membres à coopérer pleinement, avec un engagement politique et une flexibilité renouvelés, pour nous permettre d'obtenir des résultats livrables substantiels à la CM12 et assurer le succès de la réunion ministérielle.

Monsieur le Président, s'agissant de l'agriculture, le Nigéria a toujours soutenu que les négociations devraient être appréhendées sous l'angle du développement afin de favoriser l'obtention de résultats qui s'attaqueraient aux causes structurelles de l'insécurité alimentaire et libèreraient le potentiel de production des pays en développement. Nous pensons que la sécurité alimentaire devrait recevoir une priorité absolue dans les négociations, étant donné la gravité des problèmes de sécurité alimentaire dans les pays en développement. Nous devons donc œuvrer en faveur d'un résultat équilibré sur la détention des stocks publics, un instrument essentiel de soutien à la sécurité

alimentaire. La priorité devrait également être accordée à l'obtention de résultats qui permettraient aux Membres d'assurer des réformes concernant le soutien interne qui sont nécessaires pour uniformiser les règles du jeu et favoriser des marchés agricoles mondiaux compétitifs et équitables. Le Nigéria soutiendrait l'adoption à la CM12 d'un programme de travail sur le soutien interne qui vise à s'attaquer aux déséquilibres existants, à préserver le soutien aux agriculteurs à faible revenu et pauvres en ressources, à assurer la transparence de la catégorie verte ainsi qu'à clarifier ses critères. En ce qui concerne la détention des stocks publics, nous soutiendrions l'adoption d'un programme de travail assorti de résultats livrables clairement définis; ainsi qu'une décision sur l'extension de la clause de paix pour inclure de nouveaux programmes des pays en développement qui n'ont actuellement pas recours à la solution provisoire sans conditions supplémentaires.

En ce qui concerne les subventions à la pêche, l'on ne saurait trop insister sur la nécessité d'un TSD efficace pour favoriser le développement durable du secteur de la pêche des pays en développement, étant donné la gravité des difficultés alimentaires et de subsistance auxquelles ces pays sont confrontés. Par conséquent, afin d'avancer vers un texte de consensus, nous exigerions un chiffre *de minimis* de 1,2% afin de garantir que les pays en dessous du niveau *de minimis* auront la marge de manœuvre politique nécessaire pour développer leurs secteurs de la pêche. Tout niveau *de minimis* inférieur à ce seuil entraînera un déséquilibre total du texte, étant donné que l'article 5.1.1 restera inchangé bien que nous ayons indiqué à différentes occasions qu'il ne s'agit pas d'une flexibilité que nous serions en mesure d'utiliser. En outre, nous ne saurions accepter la limitation de la pêche artisanale à 12 miles nautiques, car cela compromettrait considérablement les activités de nos pêcheurs artisanaux qui ne contribuent pas à la situation mondiale de la surpêche. Nous continuerions à coopérer de manière constructive afin de parvenir à un résultat équilibré sur les subventions à la pêche.

Monsieur le Président, s'agissant de la réforme de l'OMC, le Nigéria est flexible quant aux dispositions institutionnelles qui favoriseraient les discussions sur les réformes. Toutefois, il est d'une importance critique que les discussions sur cette question restent ouvertes, transparentes et inclusives. Les discussions sur les réformes devraient être orientées vers la résolution des difficultés qui compromettent la participation effective des pays en développement, en particulier des PMA, au système commercial multilatéral.

En ce qui concerne la réponse de l'OMC à la pandémie de COVID-19, le Nigéria estime que tout résultat significatif dans ce domaine devrait s'attaquer aux barrières de la propriété intellectuelle, préserver une marge de manœuvre politique en vue du relèvement et favoriser la construction d'un secteur de la santé résilient, capable de faire face efficacement aux futures pandémies, urgences sanitaires ou autres crises. En outre, le résultat devrait traiter efficacement les difficultés auxquelles sont confrontés les pays en développement et les PMA pour accéder aux flexibilités énoncées dans l'Accord sur les ADPIC afin de protéger la santé publique. Une solution sur la propriété intellectuelle ouvrirait la voie à l'accélération de la production de diagnostics, traitements et vaccins pour combattre la COVID-19. En outre, des engagements doivent être pris en matière de transfert de technologies afin de favoriser le développement du secteur de la santé des pays en développement.

Enfin, en ce qui concerne le Programme de travail sur le commerce électronique et le Moratoire relatif à l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques, le Nigéria attend avec intérêt l'adoption à la CM12 d'un programme d'action inclusif visant à s'attaquer aux difficultés qui compromettent les avantages que les pays en développement peuvent tirer du commerce numérique mondial. S'agissant de la question du Moratoire sur les droits de douane, nous sommes favorables à ce qu'il soit renouvelé à la CM12. Je vous remercie, Monsieur le Président.

6. Australie

Ce dont nous sommes témoins avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie n'est pas seulement une attaque odieuse contre une nation fière, courageuse et souveraine. Cela représente également une attaque directe contre l'ordre libéral, fondé sur des règles, et contre le droit international, sur lesquels cette Organisation est basée.

Comme l'a dit la Directrice générale récemment au Brésil, ce n'est pas le moment de se replier sur soi en tournant le dos au multilatéralisme et au droit international. Au contraire, il n'y a jamais eu de moment plus important pour investir dans le système qui a apporté la paix et la prospérité à tant de personnes.

À un peu plus d'un mois de la CM12, les enjeux sont importants. Nous devons accélérer notre travail ici à Genève, plutôt que de chercher des excuses ou de déclarer la défaite.

Nous devons nous efforcer d'obtenir des résultats dans l'ensemble des quatre piliers et prouver au monde que le multilatéralisme se porte bien, malgré les attaques dont il fait l'objet. Cela inclut une réponse à la pandémie qui soutienne le rôle que le commerce peut jouer pour préserver les vies et les moyens de subsistance, un engagement en faveur d'une réforme de l'OMC qui assure que cette Organisation continue à bien nous servir à l'avenir, et le moratoire sur le commerce électronique qui a soutenu l'économie numérique pendant la pire pandémie du siècle.

En ce qui concerne les subventions à la pêche, nous devons reconnaître que nous ne négocions pas les uns avec les autres – mais nous négocions plutôt au nom du bien commun mondial, au nom de la durabilité future de nos océans. Un accord est à portée de main si nous travaillons d'arrache-pied dans les semaines à venir. Nous devons à présent changer la logique des négociations – passer de la concurrence à la coopération – si nous voulons réussir.

En ce qui concerne l'agriculture, au milieu de la pire crise de sécurité alimentaire depuis des décennies, il serait tout simplement absurde que l'OMC ne commence pas à s'attaquer aux conséquences qu'ont sur la sécurité alimentaire les 500 milliards d'USD dépensés chaque année en subventions agricoles. Il ne fait aucun doute que les Membres chercheront à obtenir un ensemble de modalités sur l'agriculture pour la CM13. Nous devrions donc obtenir les meilleures orientations possibles que la CM12 peut nous fournir pour guider ces négociations, qui sont encore plus importantes maintenant en raison de la crise actuelle de la sécurité alimentaire. Nous atteignons un bon niveau de convergence sur la majorité des questions dans les négociations sur l'agriculture, même si d'importantes divergences subsistent sur une question, celle de la détention de stocks publics. Nous devons à présent préserver les avancées que nous avons obtenues – ce qui facilitera considérablement notre tâche dans les négociations en vue de la CM13.

Il ne nous reste qu'un mois, mais cela est plus que suffisant si nous sommes prêts à nous retrousser les manches et à nous engager à réaliser des progrès importants dans le système qui nous a si bien servi.

7. Chili

Merci beaucoup, Madame la Directrice générale, pour votre rapport ainsi que pour les rapports des Présidents.

Ma délégation partage l'esprit de la lettre d'invitation que vous-même, la présidence de la CM12 et le Président du Conseil général, avez envoyée le 25 avril. C'est particulièrement le cas quant à la question de savoir ce qui devrait constituer l'essentiel des discussions de nos ministres ainsi que les résultats possibles.

Cette Conférence ministérielle ne ressemblera pas aux réunions ministérielles précédentes car elle se déroulera dans le contexte de différentes crises ainsi qu'après de nombreux reports. Elle nous donnera l'occasion de réaffirmer la crédibilité de cette Organisation et la pertinence de notre travail collectif pour des milliards de personnes et pour le monde des entreprises. Cependant, nous devons en même temps être réalistes, faire preuve d'audace et envoyer un message clair sur la situation préoccupante de cette Organisation, ainsi que sur notre engagement à prendre les mesures nécessaires pour corriger cette grave situation.

Afin que la CM12 soit un succès, tout le monde doit être entendu et nous aurons besoin du cadre et du temps requis pour le dialogue et la réflexion. Nos débats doivent porter sur une évaluation sans complaisance et honnête des raisons pour lesquelles nous en sommes là. Nous ne pensons pas pouvoir conclure des accords importants sans avoir procédé à cette évaluation au préalable. Les problèmes que nous devons résoudre se posent à l'échelle mondiale et les solutions devront être centrées sur nos populations et la durabilité de notre planète. Par conséquent, ce dialogue doit aller au-delà de nos positions nationales particulières et être centrées sur notre intérêt au niveau collectif/mondial. Le Chili est prêt à participer à un tel exercice.

Madame la Présidente, permettez-moi d'élaborer sur les résultats que nous attendons de la CM12.

S'agissant du document final, nous sommes favorables à la structure proposée par le Président du Conseil général. La première partie doit être forte et ambitieuse, et s'appuyer sur les éléments du projet de texte de novembre dernier. Elle devrait inclure un mandat clair pour entamer nos discussions sur la réforme de l'OMC. Les circonstances actuelles et la pandémie ont révélé qu'une telle réforme est plus urgente que jamais. Nous pensons que cette partie devrait également s'attaquer aux questions qui suscitent actuellement une préoccupation mondiale, telles que la durabilité, une inclusion plus large des MPME et des femmes dans le commerce international et les avantages qui s'y rapportent.

La réponse à la pandémie est l'une des décisions essentielles qui devront être prises en juin. Le résultat dans ce domaine doit refléter clairement quelles mesures prises par les Membres pendant la crise sanitaire ont créé des obstacles, au niveau mondial, pour la production et la distribution de produits médicaux et vaccins essentiels. En outre, la réponse doit inclure un futur plan de travail assorti d'un mécanisme d'échange de renseignements à partir duquel nous pouvons apprendre et nous préparer à la prochaine pandémie et à des situations d'urgence similaires.

En ce qui concerne les subventions à la pêche, nous continuons à penser que le texte de la présidence constitue une bonne base pour nos négociations. Toutefois, quelques ajustements sont nécessaires avant que nous ne puissions le présenter à nos ministres à des fins d'approbation. Le TSD doit être une partie intégrante et essentielle de l'accord final. Selon nous, la discussion sur le TSD doit prendre en compte un contexte plus large afin d'assurer que le texte présente l'équilibre et l'ambition adéquats pour garantir la durabilité des ressources marines, en mettant fin aux subventions interdites qui produisent effectivement la surpêche et la surcapacité affectant nos stocks marins. Essayer de réduire la discussion sur le TSD à la recherche de trois chiffres magiques et artificiels, comme si cela permettait d'ouvrir un coffre-fort, n'est pas le moyen d'avancer.

En outre, nous ne devrions pas oublier qu'il s'agit de subventions. Le futur accord ne peut donc pas de départir de la logique et de la structure de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires (Accord SMC), en particulier en ce qui concerne la définition du concept de minimis. Nous avons déjà exprimé nos préoccupations quant à l'utilisation de paramètres basés sur la capture ou la production et non sur le montant des subventions. Le respect de l'Accord SMC nous permettra d'éviter de punir des Membres tels que le Chili qui sont devenus des acteurs importants de l'industrie de la pêche sans accorder de subventions, ou en n'accordant que des subventions limitées.

En ce qui concerne l'agriculture, nous soutenons fermement à la fois le texte de la présidence comme base des négociations ainsi que son processus qui devrait aboutir à un résultat concret pour nous permettre d'entamer des négociations sur une réforme que nous attendons depuis près de trente ans. Cette réforme devrait inclure de nouvelles règles permettant de réduire de manière substantielle les distorsions des échanges agricoles. La crise actuelle ne devrait pas, en raison de sa gravité, nous conduire à prendre des décisions à la hâte ni à adopter des mesures permanentes au nom de l'urgence. Bien au contraire, l'OMC devrait aujourd'hui apporter une réponse proportionnée et temporaire. Les mesures à long terme ne peuvent être discutées que dans le cadre d'une réforme plus large du secteur des produits agricoles.

Madame la Présidente, à un peu plus d'un mois de la CM12, le Chili renouvèle son engagement et son soutien en faveur du processus actuel. Nous continuerons à participer activement aux consultations et aux négociations, à promouvoir le dialogue, le travail constructif et la coopération entre les Membres de l'OMC, ce qui reflète notre engagement envers le multilatéralisme et en particulier envers le système commercial multilatéral. Vous pouvez compter sur nous, Madame la Présidente.

Sur ce, je vais mettre ma casquette de coordinateur de l'Initiative liée à la Déclaration conjointe sur la facilitation de l'investissement pour le développement.

Depuis le début de l'année, le processus avance sur 2 voies principales: les négociations sur le texte, qui implique plus de 110 Membres de l'OMC, sur la base du "texte de Pâques (Rev.6)"; et l'élaboration d'un guide d'auto-évaluation en matière de facilitation de l'investissement.

Premièrement, en ce qui concerne l'évaluation des besoins: un groupe de travail, composé d'experts de 7 organisations internationales (OI)[1], coordonné par le Secrétariat de l'OMC, a été établi et chargé d'élaborer un Guide d'auto-évaluation qui aidera les pays en développement et les PMA Membres à évaluer leurs lacunes en matière de mise en œuvre ainsi que leurs priorités et besoins en matière d'assistance technique en vue de la mise en œuvre future de l'Accord sur la facilitation de l'investissement pour le développement. Le Groupe de travail a accompli des progrès notables, l'objectif étant de présenter un premier projet du Guide d'auto-évaluation en matière de facilitation de l'investissement aux Membres participants d'ici à la fin de mai/au début de juin.

Deuxièmement, en ce qui concerne les négociations de texte: comme les participants l'ont indiqué dans la Déclaration conjointe sur la facilitation de l'investissement pour le développement de décembre 2021, l'objectif est de conclure les négociations sur le texte d'ici à la fin de l'année. Cet objectif est maintenu, même dans les circonstances actuelles, et nous avons continué à progresser dans cette direction, grâce à la volonté des participants de continuer à avancer de manière créative. Je tiens à remercier tous les participants à l'Initiative sur la facilitation de l'investissement pour le développement pour leur flexibilité à cet égard.

Comme toujours, les efforts de sensibilisation se poursuivent, en gardant à l'esprit que cette initiative est "promultilatérale". Dans ce contexte, quatre tables rondes régionales de haut niveau – à l'intention des économies des Caraïbes, de l'Asie-Pacifique, de l'Afrique et des pays arabes – organisées conjointement par plusieurs organisations internationales avec des partenaires régionaux, se tiendront entre le 10 mai et le 1er juin. Vous recevrez tous des invitations.

Je tiens à remercier une fois encore tous les Membres participants pour leur engagement et leur esprit constructif. Merci, Monsieur le Président.

8. Philippines

Je vous remercie, Madame la Directrice générale Ngozi, Monsieur le Président du Conseil général, Ambassadeur Chambovey, Messieurs les Présidents des organes de négociation et Monsieur le facilitateur du Conseil Général, pour vos déclarations et renseignements actualisés. Les Philippines sont conscientes que le multilatéralisme continue d'être mis à l'épreuve. La pandémie de COVID-19 a démontré que nous avons besoin de plus, et non de moins, de coordination et de coopération internationales. Cette perspective est renforcée par les défis mondiaux persistants, au nombre desquels figurent le relèvement économique inégal, les perturbations continues dans la chaîne d'approvisionnement, les pressions inflationnistes, les vulnérabilités accrues au changement climatique et le conflit en Ukraine. Bien que nous ayons assisté à une pause dans les négociations formelles de part et d'autre, les Philippines sont encouragées par le fait que les délégations mettent cette période à profit pour participer à des discussions bilatérales et en petits groupes afin de faire avancer le travail sur le programme de la CM12 et pour hiérarchiser les résultats. Les Philippines tiennent à s'associer à la déclaration faite par l'Australie au nom du Groupe de Cairns. Nous sommes confrontés à une autre crise alimentaire, ce qui renforce notre point de vue selon lequel nous avons besoin d'un résultat équilibré sur l'agriculture, qui réponde à la fois aux préoccupations en matière de soutien interne ayant des effets de distorsion sur le commerce et la production, ainsi qu'à celles ayant trait à la sécurité alimentaire, par le biais du mécanisme de détention de stocks publics et du mécanisme de sauvegarde spéciale qui ont déjà fait l'objet de mandats à Bali et Nairobi. Les Philippines continuent d'espérer que les Membres aboutiront à un résultat sur les subventions à la pêche, et elles notent que les divergences entre les délégations s'amenuisent, par exemple en ce qui concerne le calendrier de mise en œuvre du TSD, tel que mis à jour par le Président des négociations sur les subventions à la pêche. Nous restons d'avis que des règles prévisibles et cohérentes sont essentielles à un relèvement économique durable et, pour cette raison, nous continuons à soutenir la prorogation du Moratoire relatif aux droits de douane sur les transmissions électroniques. Nous constatons également un changement de ton dans l'engagement en faveur de la réforme de l'OMC et attendons avec intérêt de contribuer à ce dialogue constructif en tenant compte des capacités diverses des Membres et en nous situant dans l'optique du rétablissement du système de règlement des différends à deux niveaux. Les Philippines notent également que des délégations travaillent activement pour obtenir des résultats sur le commerce et la santé, et nous

[1] Centre du commerce international (ITC), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Groupe de la Banque mondiale, Banque interaméricaine pour le développement (BID), Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), et Forum économique mondial (WEF).

remercions la Directrice générale d'avoir officiellement transmis le projet de résultat du Quadrilatère sur une dérogation à l'Accord des ADPIC pour les vaccins. Nous félicitons également le Facilitateur du CG et les délégations qui ont collaboré entre les sessions pour trouver des terrains d'entente pratiques. Alors que nous apprenons à vivre avec la COVID-19, l'OMC doit démontrer que ses Membres sont capables de tirer des leçons de l'expérience vécue ces deux dernières années, afin que nous puissions garantir que les futures vagues ou nouvelles pandémies seront abordées sous l'angle de l'ouverture et de la solidarité entre nous, Membres de l'OMC. Je vous remercie, Madame la Directrice générale.

9. Mexique

J'aimerais en premier lieu remercier les Présidents des Groupes de négociation, le Président du Conseil général et l'Ambassadeur Castillo pour leurs rapports et leur travail inlassable pour parvenir à un consensus qui nous permette de progresser à l'approche de la CM12.

Madame la Présidente, nous partageons entièrement votre point de vue et celui d'un certain nombre de nos collègues selon lequel la CM12 aura lieu dans un contexte particulièrement difficile.

S'il est vrai que de bon nombre pays se relèvent actuellement de la pandémie, beaucoup d'autres doivent encore en surmonter les effets sur leur croissance et leur développement économiques.

À la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, au-delà des pertes terribles de vies humaines, on assiste déjà aux répercussions de cette crise géopolitique sur les prix internationaux de certains produits de base et combustibles, et nombre de pays, principalement des pays en développement, doivent faire face à des tensions inflationnistes et des tensions sur les coûts.

La même crise politique a rendu le dialogue et la conclusion d'accords encore plus difficiles, en limitant le nombre des réunions des principaux groupes de négociation. Comme vous l'avez dit, si des organisations comme le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont pu poursuivre leurs travaux, la structure de l'OMC et son processus décisionnel sont différents de ceux de ces institutions, ce qui doit être pris en considération dans les circonstances actuelles.

Nous estimons donc que si les Membres doivent continuer de travailler sans relâche, ils doivent faire preuve de prudence dans le discours utilisé dans leurs déclarations et auprès de leurs autorités et secteurs privés respectifs.

Nul ne conteste le fait qu'il est important et nécessaire de conclure à terme les négociations sur la pêche ou d'établir un programme de travail clair sur l'agriculture. Il nous faut cependant veiller à ne pas susciter des attentes que l'on risque de ne pouvoir satisfaire. L'OMC n'a pas toujours été capable d'atteindre ses objectifs de négociation et l'on doit éviter de contribuer à un nouvel échec de ce type.

En juin, nos Ministres devront se montrer clairs sur l'objectif de la CM12: s'il s'agit de la réunion prescrite par l'article 4:1 de l'Accord de Marrakech, ou d'une réunion à laquelle ils assisteront pour prendre des décisions sur les questions très spécifiques qui ont trait aux sujets de négociation.

Étant donné le délai imparti et les considérations susmentionnées, nous sommes d'avis que la deuxième option n'est pas réalisable et qu'il nous faut à partir de maintenant ajuster notre discours et nos attentes. J'estime comme la Directrice générale que les travaux doivent être menés de façon que les Ministres puissent "consacrer" au moment de la CM12 certains sujets concertés au préalable, plutôt que d'attendre d'eux qu'ils tiennent des négociations intensives pendant celle-ci.

À propos des rapports présentés, j'aimerais faire les observations suivantes:

Concernant la pêche, j'estime que certaines questions complexes restent en suspens, comme le traitement spécial et différencié et les subventions horizontales aux combustibles. Néanmoins, Santiago vient de définir, avec un certain optimisme, un programme de travail intensif; dès lors, mettons-nous à la tâche et voyons ce que cela donnera. Nous devons réussir à trouver moyen de renforcer la convergence et d'éviter de présenter des dossiers immatures aux Ministres à la CM12.

Concernant l'agriculture, nous souscrivons au rapport de l'Ambassadrice Abraham, que nous remercions pour ses efforts inlassables. Malheureusement, les positions restent inflexibles sur toutes

les questions, et non simplement sur les sujets les plus disputés, ce qui signifie que les attentes quant aux résultats possibles dans les semaines à venir doivent être modérées. Si nous ne parvenons même pas à nous entendre sur un programme de travail pour orienter les négociations, à quoi doit-on s'attendre à propos de dispositions de fond et de nouveaux engagements? Un programme de travail est nécessaire pour chacun des sujets désignés comme prioritaires.

S'agissant du commerce et de la santé, les attentes suscitées par la divulgation de l'accord qui été apparemment obtenu lors des discussions de la "Quad" ont été entièrement diluées en raison de l'absence d'une déclaration d'acceptation émanant d'une majorité de participants. Il est clair que nous ne devons pas attendre la CM12 pour avoir ce débat, car le risque est grand que les Ministres ne parviennent pas à un accord. Nous estimons donc qu'il est de la plus grande importance que la Quad approuve l'accord de façon qu'il puisse être examiné au Conseil des ADPIC dès que possible.

Par ailleurs, en ce qui concerne le volet commercial, nous sommes heureux de constater que le dialogue entre certains Membres produit déjà des résultats. Ma délégation participera activement et dans un esprit constructif aux consultations organisées pour faire avancer ce dossier.

Enfin, concernant la réforme de l'OMC, nous regrettons l'absence de progrès véritable sur une question dont nous reconnaissons tous l'importance et qui revêt un caractère d'urgence. Voici plus de deux ans que nous débattons de la réforme de l'OMC sans intégrer celle-ci officiellement dans nos travaux.

Madame la Présidente, en conclusion, ma délégation, à l'instar de 74 autres Membres, est déterminée à redoubler d'efforts à l'approche de la CM12. Cependant, nous devons être conscients que le temps commence à manquer, que sur les principaux sujets de négociation, les positions n'ont pas actuellement la souplesse nécessaire, et que les circonstances exceptionnelles des dernières semaines nous obligent à réévaluer les buts de la CM12 et à établir des objectifs plus réalistes si l'on veut éviter un nouvel échec. Il sera important de prédéfinir la portée possible de la Conférence ministérielle et de se montrer clair sur la forme qu'elle prendra, ce qui contribuera à une gestion efficace des attentes et permettra aux Ministres de préparer convenablement leur participation aux séances.

Ma délégation, comme toujours, se tient à votre disposition pour contribuer à l'organisation d'une réunion plus efficace et adaptée aux circonstances actuelles. Je vous remercie.

10. Inde

Bonjour, Madame la Présidente, et chers collègues. Je remercie la Directrice générale et les Présidents des Groupes de négociation, le Président du Conseil général et le Facilitateur pour leurs rapports respectifs.

Madame la Présidente, nous sommes investis d'un travail important aujourd'hui, celui d'évaluer avec pragmatisme à quel stade nous en sommes par rapport aux résultats attendus pour la CM12, étant donné les crises sans précédent auxquelles nous continuons de devoir faire face, et si ces résultats sont équilibrés et répondent aux besoins des pays en développement Membres, y compris les pays les moins avancés Membres.

Madame la Présidente, notre priorité absolue devrait être de relancer l'économie et de maintenir la croissance au lendemain de pandémie et tandis qu'une situation de conflit sévit. La situation actuelle, Madame la Présidente, connaît un nouveau problème importé. Nous sommes ici à l'Organisation mondiale du commerce, aussi permettez-moi d'utiliser cette expression de "problème importé", qui concerne la plupart des économies aujourd'hui. Et ce problème est celui de l'inflation importée dans l'économie de la plupart des pays. Elle se transmet par la crise des produits alimentaires, des engrais et des combustibles et ses effets économiques seront dévastateurs. Elle va réduire à néant bon nombre des progrès obtenus avant la pandémie, en sus des effets de la pandémie. À l'approche de la CM12, nous sommes d'avis que l'OMC a un rôle à jouer dans la solution de ces problèmes importés.

<u>CM12</u>

L'Inde espère que la Conférence ministérielle sera couronnée de succès et tiendra ses promesses, aussi bien sur les problèmes critiques que connaît le monde aujourd'hui, à savoir la crise alimentaire

et la pandémie actuelles, que sur les questions relevant de l'OMC qui sont en suspens depuis longtemps. Le temps presse. L'on devrait tenter de conclure le plus grand nombre possible de résultats avant la CM12 afin de ne pas surcharger les Ministres avec le programme de négociations pendant la Conférence ministérielle elle-même. Nous nous attendons aussi à une declaration ministérielle fondée sur un consensus, et ne sommes pas favorables au texte de la Présidence.

Sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire se révèle aujourd'hui être un problème majeur, tant en raison de la pandémie de COVID-19 que du conflit actuel en Ukraine. Il importe que l'OMC contribue sensiblement aux initiatives mondiales pour relever le défi actuel de la sécurité alimentaire à l'occasion de la CM12. Nous devons examiner les restrictions présentes actuellement dans l'Accord sur l'agriculture qui font obstacle à une augmentation des approvisionnements dans le contexte de la crise. Comme l'a déclaré notre Premier Ministre, l'Inde est prête à fournir des stocks alimentaires aux pays du monde entier, si l'OMC parvient à trouver une solution à ces restrictions actuelles de l'Accord sur l'agriculture. Dès lors, nous appelons l'attention des Membres sur la nécessité de trouver des modalités appropriées pour soutenir les initiatives des Membres qui sont en mesure d'aider les autres, en distribuant une partie de leurs stocks au cours de la crise alimentaire actuelle, et cet aspect ne doit en aucun cas être lié aux négociations en cours pour le pilier de l'agriculture.

Réponse de l'OMC à la pandémie (aspects liés à la propriété intellectuelle et autres aspects)

Madame la Présidente, nous remercions le Facilitateur pour son rapport. Ma délégation a engagé des consultations approfondies sur les diverses possibilités concernant de nouvelles formulations. Notre position est que la Déclaration, quelle qu'en soit la forme, doit refléter les différents points de vue. Le travail laborieux qui a été fait ne doit pas être perdu. Dans ce contexte, l'accent doit être mis sur le contenu. Nous sommes disposés à travailler à un réagencement des différentes formulations, pour autant que le texte global reste équilibré entre les divers points de vue.

Madame la Présidente, un résultat sur la dérogation à l'accord sur les ADPIC continue pour nous de faire partie intégrante de la réponse, et de constituer un des principaux résultats attendus pour la CM12, et à cet égard, nous prenons note de la communication présentée hier par le Président du Conseil des ADPIC. De notre point de vue, un résultat sur cette proposition doit être immédiatement réalisable, avoir une portée concrète, et garantir la sécurité de l'offre et un accès équitable et abordable. Madame la Présidente, j'espère qu'à l'avenir, dans le débat en question, les Membres, en dépit de leurs divergences, dialogueront de bonne foi afin d'obtenir un résultat effectif sur cette question décisive, à partir de la négociation fondée sur un texte engagée au Conseil des ADPIC.

Agriculture

Madame la Présidente, nous sommes déçus de constater que des divergences importantes subsistent pour tous les piliers de négociation. Tout résultat en vue de la CM12 devrait inclure une solution simple, efficace et permanente pour l'extension de la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire à de nouveaux programmes et de nouveaux produits. Tout résultat qui ne tiendrait pas compte de cet enjeu central de notre temps ne renforcera pas la crédibilité de l'OMC.

Subventions à la pêche

Si nous apprécions à leur juste valeur les efforts du Président pour faire progresser les négociations au cours des dernières semaines, nous sommes incertains du processus qu'il a engagé, processus qui consiste à recueillir des informations au moyen d'un questionnaire auprès des Ambassadeurs à titre personnel. Nous estimons cette approche assez problématique dans un cadre multilatéral. Les Ambassadeurs auprès de l'OMC ne s'y trouvent pas à titre personnel; ils sont les représentants de leurs gouvernements respectifs. Leur opinion personnelle est donc sans importance dans le cadre du processus de négociation. Certaines données ont été déduites à partir de ces opinions personnelles; une fois encore, cette façon de faire est profondément erronée. En outre, on ne sait pas exactement quels membres ont été invités pour ces bilatérales et quels critères ont été utilisés pour les sélectionner. Le manque de transparence de ce processus ne peut que mener à l'impasse; au minimum, il ne fera qu'engendrer la méfiance. L'ensemble du processus manque donc à notre avis de crédibilité, et il ne peut donc être tenu compte de ce rapport.

Madame la Présidente, nous souhaiterions rappeler qu'à la suite de la version antérieure du texte (TN/RL/W/276/Rev.1), quelque 86 Membres au total, à la réunion ministérielle de juillet 2021, ont estimé que le texte du Président n'était pas suffisant et ne tenait pas compte des intérêts de tous les Membres.

Nous sommes disposés au dialogue; l'on doit s'atteler à produire un texte fondé sur le principe des responsabilités communes mais différenciées. Les gros subventionneurs et les pays développés responsables de la situation actuelle des ressources marines devraient assumer une plus grande part de la responsabilité de réduire les subventions à la pêche et les capacités de pêche. La position de l'Inde concernant l'article 5 est énoncée sans ambiguïté dans le document RD/TN/RL/147*. Nous avons demandé catégoriquement qu'un débat complet soit organisé sur des questions comme le TSD, la pêche en eaux lointaines, etc. au niveau technique et que ces questions ne soient pas renvoyées à un débat politique au niveau des Ministres.

Réformes de l'OMC

Madame la Présidente, l'Inde soutient le programme de réforme de l'OMC, fondé sur un renforcement des principes fondamentaux de l'OMC, dont la prise des décisions par consensus, la non-discrimination et le traitement spécial et différencié, dans le respect des principes de l'inclusivité et du développement.

Madame la Présidente, j'aimerais pour conclure réaffirmer que nous devrions aspirer pour la CM12 à un résultat équilibré qui traduise véritablement le caractère multilatéral de l'Organisation, et permette de faire en sorte que l'OMC soit perçue comme une partie de la solution aux grands problèmes mondiaux, et non comme une simple spectatrice. Merci, Madame la Présidente.

11. Union européenne

Merci, Madame la Directrice générale, d'avoir organisé cette réunion, qui vient à point nommé, et pour votre rapport; merci également aux différents présidents pour leurs rapports en début de réunion. Nous sommes maintenant à cinq semaines de la CM12. En dépit d'un contexte géopolitique extrêmement difficile, l'Union européenne estime que les Membres doivent continuer de montrer leur attachement à un système commercial multilatéral ayant l'OMC en son centre, et s'attacher à obtenir un ensemble de résultats significatifs à la CM12, de façon que la voie multilatérale reste pertinente.

À ce stade, pour l'Union européenne, les éléments d'un tel ensemble de résultats pourraient être les suivants:

En premier lieu, un document final qui se réfèrerait à la réponse apportée par l'OMC aux problèmes du commerce mondial. Celui-ci comporterait des éléments de texte tendant à engager des discussions sur la réforme de l'OMC en vue de parvenir à des résultats d'ici à la CM13, y compris un mécanisme de règlement des différends de l'OMC pleinement opérationnel, ainsi que des éléments de texte sur le développement et l'environnement.

En deuxième lieu, une déclaration sur la réponse de l'OMC à la pandémie ainsi qu'une décision sur les aspects relatifs à la propriété intellectuelle (sous une rubrique intitulée "dérogation à l'Accord sur les ADPIC").

En troisième lieu, concernant l'agriculture, une série d'engagements multilatéraux constituée d'éléments de transparence, y compris de transparence sur les restrictions à l'exportation et les stocks, d'un engagement d'éviter les restrictions à l'exportation de produits alimentaires conformément aux règles de l'OMC, et d'une décision relative au Programme alimentaire mondial. Tels sont les éléments les plus pertinents dans l'immédiat, qui se trouvent déjà sur la table. Nous devons pouvoir nous entendre sur des programmes de travail en vue de la poursuite des négociations sur l'ensemble des questions agricoles, en particulier sur le soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges, la détention de stocks publics et l'amélioration de la transparence.

En quatrième lieu, la prorogation des moratoires concernant le commerce électronique et les ADPIC jusqu'à la CM13; et

en cinquième lieu, l'achèvement des négociations sur les subventions à la pêche. Il est temps de clore ces négociations; c'est maintenant ou jamais. Les négociations durent depuis plus de 20 ans. Plusieurs Membres ont exprimé leur attachement à la fonction de négociation multilatérale de l'OMC, mais si nous n'achevons pas ces négociations maintenant, nous mettrons en échec la fonction de négociation multilatérale, et échouerons à protéger l'indivis mondial et la raison d'être de l'OMC. Il est temps de mener à bien les négociations. Les graphiques affichés par le Président à la présente réunion ont suscité des réactions diverses, mais elles sont assez révélatrices quant à la position du centre de gravité, et il est temps de faire converger les extrêmes vers le centre. Nous sommes prêts à aller de l'avant dans ces négociations, car si on n'y parvient pas maintenant, nul ne sait à quel autre moment les négociations pourrons être achevées.

Il est nécessaire que les choses soient claires aussi bien sur les objectifs de la CM12 que sur le processus nécessaire pour obtenir des résultats dans chacun des domaines considérés. Vous, Madame la Présidente et le Président du Conseil général avez défini aujourd'hui des orientations pour les semaines à venir. Nous souhaitons disposer de précisions complètes sur le processus pour chacune des questions essentielles d'ici à la prochaine réunion du Conseil général. Après cette échéance, il ne sera plus temps d'évoquer les processus; nous devrons nous atteler à la tâche. En même temps, il est clair que la situation actuelle n'est pas habituelle et que la CM12 ne sera donc pas une Conférence comme les autres. Il convient d'en tenir dûment compte dans les processus qui doivent être mis en place pour recueillir des résultats multilatéraux. Il importe aussi que vous, Madame la Directrice générale, interveniez directement pour aider les Membres à obtenir des résultats significatifs sur les grandes questions. Notre but devrait être d'avoir fait le point et d'être parvenus autant que possible à un accord sur tous les principaux éléments du programme de la CM12 d'ici à la fin du mois de mai, de façon que nous sachions où nous en sommes lorsque les Ministres arriveront à Genève deux semaines plus tard.

12. Norvège

Merci Madame la Présidente. J'aimerais en premier lieu vous remercier, ainsi que la Directrice générale, pour votre introduction, et nos collègues, pour leurs exposés.

Il reste seulement quelques semaines avant la CM12. Je vous prie de croire, Madame la Présidente, que la Norvège fera tout son possible pour contribuer à des résultats concrets et substantiels.

Le monde qui est le nôtre est difficile et la Conférence s'inscrit aussi dans un contexte difficile, de la pandémie de COVID-19, qui est toujours en cours, à l'insécurité alimentaire qui est pour beaucoup de personnes une réalité brutale, et à la guerre en Europe, qui n'aurait jamais dû commencer.

La Norvège condamne l'attaque et l'agression violentes de la Russie en Ukraine, qui témoignent d'un mépris flagrant pour le droit international et les institutions internationales. Aujourd'hui, plus que jamais, il nous incombe de respecter un ordre mondial fondé sur des règles, dont l'OMC fait partie intégrante.

Sur la question du commerce en particulier, il est nécessaire que les Membres adhèrent de bonne foi à l'ensemble des règles dans ce domaine, les défendent et continuent de les développer. Nous avons besoin de multilatéralisme. Nous avons besoin de règles. Nous avons besoin d'une OMC efficace.

La CM12 a été reportée à maintes reprises. Avec le bon dosage d'ambition et de réalisme, nous pourrons réussir en juin. Des résultats sont possibles.

Pour répondre à votre question, Madame la Présidente, concernant le caractère de la Conférence, je me limiterai à ce stade à dire que le nombre de questions que nous dont saisirons les Ministres afin qu'ils les règlent devra être limité. Autrement dit, il nous appartient de régler les questions autant que possible avant la Conférence ministérielle.

Nous estimons comme vous, Madame la Directrice générale, que les efforts doivent porter en priorité sur les questions figurant dans votre lettre d'invitation.

À commencer par des disciplines sur les subventions à la pêche préjudiciables, trop longtemps différées, et qui sont à notre portée. L'instrument futur aura l'effet d'une discipline sur les Membres et, partant, un effet positif sur les ressources halieutiques mondiales. Nous devons conclure l'accord dès maintenant et commencer de l'appliquer – le plus tôt sera le mieux.

C'est la meilleure proposition et la plus réaliste pour les subventions à la pêche et aucune autre n'est possible à un horizon visible. Quelques détails du projet peuvent encore être changés, mais avec parcimonie. Le plus important, c'est de converger sur les principaux chiffres relatifs au TSD et de conclure.

Les Membres ont dépensé beaucoup d'énergie à débattre de la réponse de l'OMC à la pandémie. Nous devons partir de ce qui a été fait, y compris le texte Walker. Mais le but est encore loin, comme l'a indiqué le Facilitateur dans son rapport. Il faudra travailler encore.

Une chose est sûre, c'est que le monde attend des Ministres qu'ils répondent aux problèmes d'ordre commercial posés par la pandémie et adressent un message sur notre détermination commune à relever les défis liés à la pandémie de COVID-19 et à être mieux préparés aux crises sanitaires futures.

Le séminaire de la semaine dernière sur la sécurité alimentaire a fait œuvre utile en appelant l'attention sur les nombreux aspects de la crise alimentaire mondiale actuelle. Bon nombre de ces questions, comme la transparence, la rapidité dans les interventions et la coopération, la retenue dans l'utilisation de mesures d'urgence comme les restrictions à l'exportation, et le fait qu'il importe de conserver des marchés ouverts, font écho aux sujets débattus à propos de la réponse à la pandémie.

La Norvège fait partie des coauteurs d'une déclaration commune sur le commerce ouvert et prévisible des produits agricoles et alimentaires, texte dont certains des éléments peuvent, à notre avis, être inclus dans une déclaration ministérielle sur la sécurité alimentaire.

Mettons-nous aussi enfin d'accord sur une décision de ne pas imposer d'interdictions ou de restrictions à l'exportation sur les produits alimentaires achetés à des fins humanitaires non commerciales par le Programme alimentaire mondial.

En ce qui concerne l'agriculture, le texte des Présidents figurant dans le document TN/AG/50 constitue une bonne base pour établir un programme de travail sans préjuger du résultat des négociations en tant que telles. Vu le peu de temps qui reste, les ambitions doivent être calibrées en conséquence afin de se rapprocher de zones d'accord possibles.

La CM12 est l'occasion de lancer les travaux sur la réforme de l'OMC en fixant comme objectif que les décisions appropriées soient prises à la CM13. La réforme est indispensable pour redynamiser l'OMC et renforcer le système commercial fondé sur des règles.

Tous les sujets doivent être sur la table, y compris les questions de développement et les solutions pour aller de l'avant dans les questions qui intéressent une partie des Membres mais pas la totalité, dont celle du commerce et de la durabilité environnementale.

Le projet de document final auquel nous avons travaillé en novembre traite de la réforme de l'OMC. Nous devons établir la version définitive de ces paragraphes.

Madame la Présidente, l'heure n'est pas aux atermoiements. Il faut commencer à avancer. Des résultats tangibles sont à notre portée. Ensemble, nous pouvons y arriver. Je vous remercie.

13. Afrique du Sud

Nous vous remercions pour votre exposé, ainsi que les Présidents des Groupes de négociation pour leurs rapports.

Nous nous associons aux déclarations faites au nom des groupes auxquels l'Afrique du Sud est partie, à savoir le Groupe ACP, le Groupe africain et le Groupe de Cairns.

À cinq semaines seulement de la CM12, il est impératif de faire preuve de réalisme quant aux résultats qui pourront être obtenus à la Conférence dans des circonstances très difficiles étant donné les difficultés multiples auxquelles doit faire face l'économie mondiale, dont la crise de la COVID-19, l'insécurité alimentaire croissante et les tensions inflationnistes, qui plus est dans un contexte de faible croissance.

Le contexte est important et ce n'est pas le moment d'établir de nouvelles règles qui limiteront la marge d'action des Membres face à ces crises. Selon nous, le succès de la CM12 passe par les éléments suivants:

Une réponse de l'OMC à la pandémie dont la dérogation à l'Accord sur les ADPIC fasse partie intégrante: la réponse de l'OMC à la pandémie, qui vise à améliorer l'état de préparation et la résilience, ne saurait être complète sans donner la priorité à la négociation d'un mécanisme déjà opérationnel sur les ADPIC pour assurer la préparation aux pandémies futures, de sorte que des mécanismes spéciaux et des dérogations ne soient plus nécessaires en période de pandémie. Il doit également faciliter la mise à l'échelle et la diversification de la production en favorisant le transfert efficace des technologies, la diffusion du savoir-faire et le déblocage de capacités de production qui ne se limitent pas au remplissage et à la finition. Nous restons souples quant à la solution viable qui pourra être trouvée pour promouvoir la reprise inclusive et la sécurité alimentaire.

En ce qui concerne l'agriculture, il nous faut parvenir à un ensemble de mesures centré sur un objectif commun consistant à améliorer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance. Remédier au déséquilibre structurel des marchés agricoles mondiaux constitue la solution la plus durable pour libérer le potentiel agricole des pays en développement, notamment en Afrique. Il faut un ensemble de mesures réaliste qui permette d'accomplir de véritables progrès dans la réforme de l'agriculture et définisse le cap des négociations. Ces mesures devront remédier au déséquilibre qui a caractérisé jusqu'à présent le soutien interne et à la concentration de ce soutien, et être sans ambiguïté quant à la préservation de la marge d'action permettant, grâce à l'article 6:2, de soutenir les agriculteurs pauvres en ressources et à faible revenu. Nos priorités restent le soutien interne, la détention de stocks publics, le mécanisme de sauvegarde spéciale et le coton. Une décision sur le PAM est possible si l'on tient compte des préoccupations de tous les Membres. Nous soulignons que le TSD doit faire partie intégrante de tout résultat sur l'agriculture.

Pour ce qui est des négociations sur les subventions à la pêche, aussi longtemps qu'un accord préalable ne sera pas trouvé quant au souci des pays en développement de disposer d'un TSD effectif comportant un niveau *de minimis* approprié et acceptable, tout résultat restera hors de portée. Le TSD est obligatoire et son application ne saurait être restreinte. Les flexibilités ménagées aux gros subventionneurs au titre de la stratégie de durabilité sont d'une extraordinaire amplitude et préservent le statu quo. Les disciplines doivent cibler fondamentalement la pêche à grande échelle et la pêche en eaux lointaines. Les gros subventionneurs doivent assumer la plus grande responsabilité conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées. Le texte ne peut être soumis aux Ministres en l'état; des négociations seront nécessaires entre les Membres pour remédier à ses lacunes.

Sur la réforme de l'OMC, il faudrait que soit pris un engagement politique d'engager une discussion structurée comportant des paramètres de haut niveau afin de garantir un système commercial multilatéral équilibré et équitable qui tienne compte des intérêts de tous. Cela passe par un programme de réforme de l'OMC qui promeuve le développement et l'inclusion.

Le multilatéralisme est plus important que jamais; il est impératif de préserver la prise des décisions par consensus et le TSD. Le TSD est un droit consacré par traité et la Session extraordinaire du CCD doit s'acquitter de son mandat relatif aux propositions du G-90 axées sur des accords particuliers. L'application des décisions ministérielles et le respect des mandats convenus sont indispensables au bon fonctionnement d'un système commercial multilatéral inclusif. Le développement doit être systématiquement à la base de notre action.

Le document sur les résultats obtiendra un consensus s'il est centré sur les questions prescrites. De notre point de vue, le texte du Président est un document distinct, établi sous sa responsabilité.

S'agissant du commerce électronique, l'activité relevant du mandat convenu au niveau multilatéral est le Programme de travail, et la décision qui sera obtenue à la CM12 concernant le moratoire sur le commerce électronique va dépendre des précisions qui seront apportées quant à la portée et à la définition du commerce électronique. Nous réaffirmons notre position sur le moratoire concernant les plaintes en situation de non-violation dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC.

Il est difficile d'envisager une Conférence ministérielle où l'on négocie et c'est pourquoi nous devons, dans chaque domaine de négociation, ne remettre aux Ministres que des textes qui font l'objet d'un

consensus. Dans les domaines où un consensus ne peut être trouvé à ce stade, il faut étudier la possibilité d'établir un programme de travail à présenter aux Ministres pour examen. Nous devons avoir conscience que la CM12 a lieu dans des circonstances exceptionnelles, et faire preuve de pragmatisme quant à ce qui est possible. Le succès de la CM12 est subordonné à l'obtention de résultats multilatéraux. Nous sommes disposés à travailler avec les Membres dans un esprit constructif afin de parvenir à des résultats équilibrés.

14. Barbade (CARICOM)

Le Groupe de la CARICOM à Genève vous remercie pour votre rapport complet et votre point de vue concernant les étapes futures. De même, nous tenons à remercier les représentants et les présidents des différents organes de négociation du Conseil général pour leurs éléments à jour sur les questions relevant de leur compétence. À n'en pas douter, la période écoulée depuis la dernière réunion des Ministres en 2017 a été riche en événements, au sein de l'Organisation comme en dehors, d'où la nécessité que la CM12 ait lieu en juin comme prévu. Il importe que les Ministres: I) fixent des orientations dans un certain nombre de domaines essentiels qui sont au cœur de l'action de l'Organisation, à savoir la réforme de l'OMC et d'autres domaines pour les activités futures; II) ensuite, point important, prennent des décisions sur le Programme de travail sur les petites économies et le commerce électronique et les ADPIC; III) et enfin, prennent acte du travail accompli depuis la CM11. Aujourd'hui, cependant, il faut bien le reconnaître, on ne peut qu'être inquiet de constater qu'en raison de l'inactivité qui a été la nôtre ces dernières semaines dans les domaines désignés pour d'éventuels résultats à la CM12, la tâche qui reste à accomplir est importante. Si nous ne doutons pas qu'il soit possible de remédier à une partie des divergences qui subsistent au cours des prochains jours et des prochaines semaines, il serait préoccupant que cette approche soit adoptée s'agissant de la compréhension des fondements de notre action dans certains domaines tels que la réponse de l'OMC à la pandémie. Est préoccupant, d'autre part, le recours à certains moyens moins inclusifs pour concevoir des résultats sur des questions dont l'importance est fondamentale pour tous les Membres. Est préoccupant, enfin, le risque de marginalisation du point de vue et des positions des petits pays Membres de l'OMC, y compris les pays de la CARICOM. La présentation de propositions dans laquelle nous n'avons pas eu voix au chapitre ne doit pas, et j'insiste, ne doit pas constituer un fait accompli, et nos ministres ne doivent pas non plus se sentir tenus ou obligés d'accepter des résultats à seule fin d'obtenir un consensus qui ne sert pas nos intérêts. Nous devons tout mettre en œuvre pour que les travaux soient guidés par les principes fondamentaux de l'Organisation, dont la transparence, l'inclusivité et le consensus. Qui plus est, si nous voulons éviter la paralysie ou un surcroît de tensions pendant la Conférence ministérielle, nous devons faire en sorte d'achever notre travail ici à Genève et de ne pas laisser le détail des négociations aux Ministres. Je ne saurais trop insister sur ce point. L'inscription de séances plénières au point de l'ordre du jour relatif à l'examen des activités de l'OMC garantit aux Membres un espace distinct pour formuler des déclarations politiques. En outre, si nous voulons pouvoir justifier la participation en personne de nos ministres à Genève, nous ne pouvons en conscience accepter une modalité qui les limite rigidement à des déclarations enregistrées par vidéo en séance plénière. Sur le fond, Madame la Présidente, nous estimons aussi que les résultats possibles de la Conférence ministérielle pourraient porter sur les subventions à la pêche, l'agriculture, la réponse à la pandémie et une déclaration sur la crise alimentaire, ainsi qu'un document final où figurent, entre autres, des orientations pour les mesures de réforme. D'après les rapports entendus ce matin et cet après-midi, aucune de ces questions n'est prête à recevoir l'accord des Ministres sous sa forme actuelle. La question que nous nous posons est donc la suivante: en ce qui concerne les subventions à la pêche, le projet de texte y relatif comporte un certain nombre de points non résolus qui demeurent entre crochets, comme le traitement spécial et différencié, y compris le niveau *de minimis* pour les petits pays, les subventions au carburant non spécifiques, la territorialité, le changement de pavillon et le travail forcé. Bien que ne figurant pas entre crochets, les questions ayant trait aux nouvelles obligations en matière de notification, à la définition du poisson et la souplesse accordée aux grands pays de pêche en vertu des articles 4 et 5 restent aussi en suspens. Concernant la réponse à la pandémie, la formulation du paragraphe 281 pourrait à notre avis constituer une solution. Pour les petits États insulaires en développement que nous sommes, la pandémie a exercé une menace sur les chaînes d'approvisionnement, la sécurité alimentaire et le coût des transports et leur accès. Nous nous réjouissons à la perspective de participer aux discussions du Conseil des ADPIC sur la dérogation à l'Accord sur les ADPIC à partir du document récemment diffusé. S'agissant de la décision ministérielle relative au Programme de travail sur le commerce électronique et au moratoire sur ce commerce, il serait important à notre avis que les efforts soient repris et accélérés pour définir une décision unique et mutuellement acceptable que les Ministres pourraient approuver au cours du prochain mois. Le Groupe de la CARICOM espère que le travail des prochains jours et des prochaines semaines

permettra de remédier aux divergences dans les divers domaines pour déboucher sur des résultats à la Conférence ministérielle. Nous sommes pleinement disposés à continuer de collaborer avec les autres Membres pour atteindre ces objectifs.

15. Suisse

Madame la Présidente, à quelques semaines de la CM12 et dans un contexte international difficile, le dialogue constructif, le compromis et le pragmatisme sont nécessaires pour avancer dans les travaux de l'OMC. Le maintien du statu quo ne suffit pas.

Depuis plus de deux ans que dure la pandémie, il est grand temps que l'OMC apporte une réponse véritable, complète et équilibrée à la pandémie de COVID-19. Autrement dit, une réponse globale et calibrée doit être apportée aux problèmes actuels. À la CM12, des réponses sérieuses seront nécessaires sur les restrictions à l'exportation, la transparence et les mesures de facilitation du commerce, en même temps que devra être préservée la sécurité juridique du système de propriété intellectuelle. La conception et la production de vaccins sûrs et efficaces contre la COVID-19 a prouvé la valeur de ce système. Cela étant dit, nous sommes ouverts au débat sur des propositions pragmatiques sur les moyens d'améliorer le système de propriété intellectuelle sans compromettre les résultats susmentionnés. Dans cet esprit, nous sommes disposés à étudier le document issu des discussions informelles du processus dit de la Quad dont il sera débattu au Conseil des ADPIC.

Madame la Présidente, au moment où de nombreuses régions du monde n'ont pas encore surmonté les conséquences de la COVID-19, une autre crise apparaît – une crise qui met des millions de personnes en danger de faim et de malnutrition. Il est de la responsabilité collective des Membres de l'OMC de répondre à cette crise dès maintenant, pour la CM12. Il serait préjudiciable de laisser passer encore deux ans. Parallèlement à des programmes de travail équilibrés et pragmatiques, nous devons redoubler d'efforts à la CM12 sur les interdictions et les restrictions à l'exportation. Les risques inhérents à ces mesures ont bien été rappelés lors du séminaire de l'OMC sur la sécurité alimentaire. C'est l'occasion pour l'OMC de tenir ses promesses.

En outre, la Suisse est résolument favorable à une décision visant à exempter les achats humanitaires du Programme alimentaire mondial des restrictions à l'exportation.

L'achèvement des négociations sur les subventions à la pêche reste une priorité en tant qu'il s'agit d'un objectif fondamental pour le développement durable.

Dans le domaine du commerce électronique, la Suisse invite à proroger aussi bien le Programme de travail que le moratoire relatif aux droits de douane jusqu'à la CM13. Nous invitons donc tous les Membres à adhérer au projet de décision ministérielle établi en ce sens. Nous sommes ouverts à des suggestions d'amélioration du projet de décision, et espérons que la dernière phase des travaux débouchera sur une convergence pour la prorogation de ces deux éléments. La prévisibilité et la transparence nécessaires aux entreprises et aux consommateurs sortiront renforcées si l'on consolide le cadre réglementaire actuel du commerce électronique et non si on l'affaiblit.

Sur le commerce des services, la Suisse espère que les Membres pourront convenir d'une formulation équilibrée pour tenir compte des travaux de la Session extraordinaire du CCS dans le document final.

La convocation des Ministres pour la CM12 est aussi l'occasion de réaffirmer la volonté de remédier à des questions systémiques importantes par le système commercial multilatéral, parmi lesquelles la réforme de l'OMC et le règlement des différends.

La Suisse estime que la réforme est une nécessité urgente. Nous sommes donc disposés à engager les travaux sans retard et à le faire dans un esprit d'ouverture.

De plus, la Conférence est aussi l'occasion de réfléchir aux grands problèmes de notre temps, y compris les problèmes d'environnement, et de prendre acte des progrès concrets accomplis dans le cadre des initiatives issues des déclarations communes. Un message positif sera ainsi adressé aux différentes parties prenantes de l'OMC. Je vous remercie, Madame la Présidente.

16. République de Corée

Je vous remercie, Madame la Présidente et Directrice générale, d'avoir convoqué cette réunion informelle du CNC et de me donner la parole. Je tiens à remercier aussi les Présidents des Groupes de négociation pour leurs travaux.

Comme vous l'avez dit, nous n'avons pas beaucoup de temps, la CM12 devant avoir lieu dans cinq semaines, dans un contexte international particulièrement difficile. Ici à Genève, il nous incombe de travailler ensemble sans relâche avant l'arrivée des Ministres pour remédier autant que possible aux divergences actuelles sur les principaux résultats et les domaines qui intéressent le contexte actuel.

La réponse de l'OMC aux pandémies actuelle et futures, y compris la composante relative à l'Accord sur les ADPIC, et la réponse face à la crise alimentaire sont de toute évidence les questions les plus pressantes, pour lesquelles des résultats concrets doivent être obtenus à la CM12. En outre, la réforme de l'OMC devrait aussi être une priorité, et nous devrions nous efforcer d'aboutir dans les négociations sur les subventions à la pêche, un tel résultat étant attendu depuis longtemps.

Par un élan renouvelé, et eu égard au caractère urgent des problèmes, nous réussirons à trouver des compromis sur les grands questions, et à atteindre nos objectifs en nous montrant plus souples et en menant un dialogue constructif et intense pendant le processus préparatoire de la CM12.

Réponse de l'OMC à la pandémie / Dérogation à l'Accord sur les ADPIC

Depuis l'apparition de la COVID-19, nous nous interrogeons sur ce que l'OMC devrait faire pour répondre aux pandémies – l'actuelle pandémie et celles de demain. Eu égard au fait qu'un accord aurait déjà dû être trouvé à l'OMC sur les aspects relatifs à la propriété intellectuelle et au commerce, ma délégation accueille avec satisfaction le projet de mécanisme relatif à la propriété intellectuelle proposé hier à la réunion informelle du Conseil des ADPIC ainsi que le dialogue constructif intervenu récemment entre les Membres sous la conduite de l'Ambassadeur Castillo en qualité de Facilitateur, pour réduire les divergences sur la composante relative au commerce de la proposition au cours de la pause stratégique.

À cet égard, ma délégation estime que la transparence, la facilitation des échanges et la limitation des restrictions à l'exportation sont des éléments indispensables de la réponse de l'OMC à la pandémie, et que l'on devrait faire en sorte que le document final délivre un message clair sur ces questions.

Réponse à la crise alimentaire

La sécurité alimentaire mondiale est menacée en raison de difficultés multiples. L'invasion de l'Ukraine par la Russie met encore davantage sous tension les chaînes d'approvisionnement alimentaires, qui sont déjà restées fragiles tout au long de la pandémie actuelle. La hausse des prix alimentaires sous l'effet de la perturbation des chaînes d'approvisionnement alimentaires et l'augmentation des coûts d'intrants agricoles comme les engrais et les combustibles mettent sous pression des Membres qui sont fortement tributaires des importations de produits alimentaires.

Il est essentiel de galvaniser les énergies collectives pour atténuer les incertitudes de l'environnement commercial en renforçant la transparence et la prévisibilité du marché international. Les Membres de l'OMC doivent s'employer à préserver un commerce des produits alimentaires ouvert, prévisible et transparent, tout en s'abstenant d'adopter des mesures injustifiées de restriction des échanges pour les produits agricoles.

En outre, dans la situation sans précédent qui est celle de la pandémie COVID-19 et de la crise alimentaire, on ne saurait trop insister sur l'importance de résultats concernant le PAM et la transparence dans le domaine de l'agriculture.

Réforme de l'OMC

Étant donné l'étape critique où nous nous trouvons, la réforme des trois principaux piliers de l'OMC revêt la plus haute importance pour montrer que l'OMC garde son utilité pour les personnes que sert notre action en s'attaquant aux problèmes croissants qui se posent dans le domaine commercial. La

Corée se réjouit de la dynamique nouvelle apparue récemment s'agissant du système de règlement des différends et prendra part activement et dans un esprit constructif à des discussions futures. Elle se félicite aussi de pouvoir compter sur un mécanisme ouvert, inclusif et transparent qui autorise un débat approfondi pour aborder les questions de réforme en général, y compris un plan de travail viable pour l'après-CM12.

Subventions à la pêche

S'agissant des négociations sur les subventions à la pêche, nous devrions respecter le texte consolidé actuel car il est l'aboutissement de négociations longues et ardues entre les Membres qui ont pris un temps assez important. Les chiffres et les formules particulières qui figurent dans le texte ne sont pas arbitraires ou dues au hasard. Dès à présent et jusqu'à la CM12, les Membres devraient chercher à s'appuyer sur le texte actuel et non à défaire celui-ci, en réduisant autant que possible le nombre de choix pour les questions en suspens. À cet égard, ma délégation continuera de dialoguer dans un esprit constructif avec les autres Membres.

En dernier lieu, j'aimerais ajouter que, étant donné les circonstances, la Corée juge pratique, à défaut d'être idéale, la structure proposée pour le document final de la CM12, qui consiste, comme l'a expliqué le Président du Conseil général, en trois parties de nature différente. Je vous remercie.

17. Canada

Alors que nous entamons la dernière ligne droite avant la douzième Conférence ministérielle, nous devons rester conscients de la situation précaire dans laquelle se trouve le monde aujourd'hui.

Les actions militaires menées par la Fédération de Russie contre le territoire souverain et le peuple de l'Ukraine témoignent d'un mépris total de l'ordre international fondé sur des règles et nous menacent tous.

Les attaques de la Russie ont des conséquences humanitaires considérables et entraînent la mort absurde d'innocents en Ukraine.

La Russie a détruit une grande partie de la capacité de l'Ukraine à approvisionner le monde en denrées alimentaires et compromis son aptitude à participer au système commercial multilatéral.

Les actions de la Russie entravent également la reprise économique mondiale après la COVID-19 et ont des répercussions négatives sur la sécurité alimentaire mondiale.

La Russie est la seule responsable de cette crise et sa représentation faussée des faits ne peut rien y changer.

Nous devons défendre un ordre mondial dans lequel les relations entre les États sont déterminées non pas sur la base de la puissance, mais par le droit international.

À cet égard, j'aimerais prendre quelques instants pour réfléchir au rôle du corpus de règles que représente l'Organisation mondiale du commerce, et à celui du GATT avant elle.

Le système commercial moderne a été fondé sur la conviction que l'interdépendance économique encouragerait le partenariat et réduirait le risque de conflit.

De fait, la sécurité qu'elle a apporté aux relations commerciales entre les parties contractantes, puis entre les Membres, a largement contribué à cet objectif. Jusqu'à aujourd'hui.

Les événements récents nous rappellent que même des normes et des règles établies de longue date ne doivent jamais être considérées comme acquises.

Le Canada, pour sa part, reste fermement attaché aux idéaux et aux objectifs de l'Organisation mondiale du commerce.

Nous continuerons à plaider pour des résultats positifs lors de la douzième Conférence ministérielle.

La conclusion des négociations sur les subventions à la pêche, la prorogation du moratoire relatif à l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques et la réponse à la pandémie demeurent des priorités pour le Canada.

Les défis posés à la sécurité alimentaire mondiale, exacerbés par l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie, soulignent l'importance de marchés ouverts et d'un commerce prévisible fondé sur des règles dans le domaine de l'agriculture.

Lors de la CM12, les Membres de l'OMC devraient répondre aux préoccupations immédiates en matière de sécurité alimentaire en respectant le principe de "ne pas nuire". L'OMC devrait préconiser des réponses politiques qui maintiennent les marchés ouverts, transparents et prévisibles afin de garantir que les denrées alimentaires soient acheminées là où elles sont nécessaires et elle devrait résister à l'envie de mettre en œuvre des mesures qui bloquent le commerce ou pourraient entraîner des distorsions du marché à long terme. Dans ce cadre, nous devons accepter d'exempter les achats du Programme alimentaire mondial des restrictions à l'exportation.

Les Membres de l'OMC devraient également convenir d'un cadre de négociation sur l'agriculture afin de faire avancer le processus de réforme et de créer un système commercial agricole international plus résilient.

Ces deux mesures mettraient l'OMC sur la voie de l'amélioration de chaque dimension de la sécurité alimentaire en garantissant la disponibilité et l'accessibilité des aliments et la stabilité à long terme des approvisionnements alimentaires.

Nous attendons également des Membres qu'ils utilisent la CM12 pour nous mettre sur une voie qui permette de progresser sur de nouvelles questions et pour assurer le rétablissement d'un système de règlement des différends pleinement opérationnel et une réforme plus large de l'Organisation. Je vous remercie.

18. Vanuatu (Groupe du Pacifique)

Je fais cette déclaration au nom du Groupe du Pacifique et nous nous associons également à la déclaration du Groupe ACP qui sera prononcée par la Jamaïque. Notre groupe vous félicite d'avoir convoqué cette réunion du CNC pour faire le point sur les négociations alors que nous nous préparons pour la prochaine CM12. Nous remercions également les Présidents des groupes de négociation pour leurs rapports. Comme d'autres collègues et ambassadeurs l'ont dit, le temps est limité, mais nous devons nous efforcer de nous engager dans le travail autant que nous le pouvons et nous devons être réalistes quant à ce que nous pouvons offrir à la CM12 et concentrer notre action sur la réalisation de ces priorités et l'obtention de résultats positifs. Nous réaffirmons notre position selon laquelle la réponse de l'OMC à la pandémie de COVID-19 doit être un résultat de la CM12, couvrant à la fois les aspects commerciaux et sanitaires ainsi que l'aspect de la dérogation à l'Accord sur les ADPIC. Nous pensons que la réponse doit également porter sur les pandémies actuelles et futures. Nous nous félicitons de la distribution du projet de résultat sur la dérogation ADPIC hier et nous reconnaissons que beaucoup reste à faire pour faire avancer les discussions et parvenir à un accord équilibré.

En ce qui concerne les subventions à la pêche, le Groupe du Pacifique continue d'accorder la priorité à ces négociations et nous sommes d'accord avec vous et d'autres Membres pour dire que nous devons obtenir des résultats significatifs à la CM12. Cela signifie un accord qui remplit le mandat découlant de l'ODD 14.6 qui réduit les subventions à la pêche nuisibles et prévoit un traitement spécial et différencié effectif et approprié pour les pays en développement et les PMA. Nous considérons que le texte du Président du 24 novembre 2021 fournit les contours d'un accord, mais il faut encore travailler pour équilibrer le texte en clarifiant certains éléments, en résolvant les questions entre parenthèses et, surtout, pour parvenir à un accord sur le TSD. Nous sommes prêts à dialoguer avec les Membres pour faire avancer le texte.

S'agissant de l'agriculture, tout en notant les divergences persistantes entre les Membres sur les différents piliers, nous soutenons les travaux futurs sur le soutien interne et la détention de stocks publics qui s'étend aux nouveaux produits et aux mécanismes de sauvegarde spéciale. Nous croyons en la décision d'informer la CM12 sur l'exemption des restrictions à l'exportation pour les achats du Programme alimentaire mondial à des fins humanitaires et nous la soutiendrons. En outre, notre

réponse aux défis en matière de sécurité alimentaire auxquels nous sommes maintenant confrontés semble imminente.

En ce qui concerne les réformes de l'OMC, le Groupe du Pacifique est ouvert aux discussions sur cette question et nous appelons à un processus de discussion équitable, transparent et inclusif. Nous soutenons également l'appel à la prorogation du programme de travail sur le commerce électronique qui traite de la fracture numérique à laquelle sont confrontés les pays en développement et les PMA, ainsi que la prorogation du moratoire à la CM12.

Enfin, le Groupe du Pacifique soutient la position sur la proposition des PMA concernant une transition en douceur lors de la CM12.

19. Tchad (Groupe des PMA)

Le Groupe des PMA souhaite vous féliciter pour votre rapport et nous apprécions les observations partagées par le Président du Groupe de négociation. Nous sommes ravis de constater que nous allons pouvoir nous réunir pour la CM12 du 12 au 15 juin. Lorsque la pandémie a frappé, nous avons été confrontés à des problèmes de chaîne d'approvisionnement en médicaments et, plus tard, en vaccins, qui ont été lentement mais sûrement mis à disposition, en particulier dans les pays du Nord. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à une autre menace, une crise alimentaire due au fait que certains Membres de notre groupe sont dépendants des exportations pour les produits alimentaires, et dans certains cas, jusqu'à 100% du blé est importé pour certains de nos Membres. Cette situation pourrait encore s'aggraver car le FMI a récemment publié ses prévisions de croissance mondiale indiquant que celles-ci passeront de 6,1% en 2021 à 3,6% en 2022 et 2023. En outre, en raison de l'insuffisance de l'approvisionnement en produits alimentaires, l'inflation rapide rendra les importations de ces produits encore plus coûteuses. Nous nous félicitons de l'annonce que vous avez faite hier de l'existence d'un accord du groupe informel des Ministres sur la dérogation ADPIC. Le Groupe des PMA a également coparrainé la proposition initiale et, à ce stade, nous pensons que cette annonce est à la fois significative et très bien accueillie. Notre première réaction est que cet engagement est limité aux vaccins COVID-19 car il n'inclut pas les produits thérapeutiques. En outre, il y a un délai de 3 à 5 ans. Nous sommes conscients des difficultés rencontrées pour atteindre ce compromis, mais nous pensons que c'est un bon début.

J'en viens maintenant à la réforme de l'OMC et à la question de l'Organe d'appel. Nous avons constaté un nouvel intérêt pour ces sujets grâce aux débats qui ont eu lieu à l'ORD le 27 avril. À cette fin, le Groupe des PMA a récemment présenté une version révisée du texte de notre première déclaration sur la réforme de l'OMC qui a été soumise en 2019. Le document JOB/GC/223/Rev.1 énonce nos priorités et nos principes vis-à-vis du mode de fonctionnement de l'OMC pour les notifications, pour le règlement des différends et pour l'Organe d'appel. Nous avons ajouté d'autres suggestions pratiques qui visent à présenter des solutions potentielles qui seraient appropriées pour les PMA.

Dans le cadre de nos discussions plus larges sur l'agriculture, le Groupe des PMA a répondu au texte que le Président du Comité de l'agriculture réuni en session extraordinaire a fait distribuer. Ce texte est présenté dans le document JOB/AG/227 et a été examiné lors de la dernière réunion du Comité le 27 avril 2022. À cette occasion, nous avons souligné les principaux domaines d'intérêt de notre groupe liés aux négociations en cours. Nous avons récemment tenu des consultations pour négocier un texte qui rassemblerait les idées sur la sécurité alimentaire et le travail effectué par le Président en vue de parvenir à une déclaration distincte sur ce sujet très critique.

Venons-en maintenant à la pêche. Le Groupe des PMA soutient fermement la conclusion d'un accord. Il est toutefois clair que certaines questions sont au point mort et qu'elles devront être traitées avant que le projet puisse être soumis aux Ministres.

Enfin, nous souhaitons rappeler notre déclaration publiée sous la cote WT/GC/W/829 concernant le changement de catégorie des PMA et notre proposition provisoire en vue d'obtenir une décision de la CM12. Nous souhaitons également souligner la demande du Groupe des PMA soumise au Comité du commerce des marchandises le 19 avril 2018 dans le document G/C/W/752. Lors de la réunion du CCM des 21 et 22 avril 2022, nous avons débattu de cette proposition qui demande des modifications techniques de l'annexe 7 dans l'accord sur les mesures compensatoires. Les PMA sortants ou reclassés devraient pouvoir faire usage de l'annexe 7B aux côtés des autres pays en

développement, à condition que leur PNB par habitant soit inférieur à 1 000 USD. Il existe ici une lacune qui doit être comblée afin de garantir que les PMA qui sont sortis de cette catégorie puissent avoir accès à l'annexe 7B.

20. Chine

Merci, Madame la Directrice générale, d'avoir convoqué la réunion d'aujourd'hui et également pour votre rapport. Je remercie également les Présidents des groupes de négociation et le Facilitateur pour leurs rapports et leurs efforts inlassables au cours des semaines et des jours passés. Je formulerai des observations sur deux aspects, l'un concernant l'organisation des réunions et l'autre les résultats attendus.

Tout d'abord, les arrangements. La Chine comprend parfaitement que cette Conférence ministérielle est différente de celles que nous avons habituellement. En attendant, comme nos Ministres viennent en ville pour faire une déclaration générale de trois minutes sur les questions relatives à l'OMC, ceci sera l'événement multilatéral le plus important pour eux au cours de la CM12. Nous comprenons les contraintes en ce qui concerne les locaux de l'OMC, mais du point de vue de la Chine, si possible, allouer une salle à tous les Ministres pour qu'ils puissent faire leurs déclarations, même avec un nombre limité d'auditeurs, serait un arrangement préférable. Pour les sessions thématiques, nous attendons avec impatience la diffusion rapide des informations. Entre-temps, nous espérons que la conversation entre nos Ministres portera autant que possible sur les affaires de l'OMC et servira l'objectif de ces sessions.

Maintenant, en ce qui concerne les résultats attendus, comme de nombreux Membres l'ont mentionné, cette CM ne sera pas une CM de négociation. Cela signifie que nous devrions accélérer les négociations pour parvenir à des résultats concrets autant que possible avant la douzième Conférence ministérielle. La Chine s'engage à coopérer de manière constructive avec les Membres pour assurer le succès de la CM12. Dans l'intervalle, en raison du temps limité, nous devrions être pragmatiques et privilégier les résultats possibles, en particulier notre document final. La Chine est ouverte au format que le Président a mentionné. Nous disposons d'une très bonne base grâce à notre discussion de l'année dernière. Les éléments convenus pourraient être conservés, si possible. Entre-temps, nous allons bien gérer la description des questions sur lesquelles nous ne sommes pas en mesure de produire des résultats cette fois-ci. La formulation doit faciliter le travail après la CM12, plutôt que de causer plus de divergence ou de débat.

En ce qui concerne la réponse de l'OMC à la pandémie, le texte devrait être équilibré et tenir compte des intérêts et des éléments de tous les Membres. Le principe de ne pas modifier les droits et obligations existants des Membres dans le cadre de l'OMC, sur lequel nous nous sommes tous mis d'accord auparavant, devrait être bien respecté. Les intérêts des Membres en développement devraient être bien pris en compte dans le document final.

S'agissant de la dérogation en matière de propriété intellectuelle, la Chine tient à remercier la Directrice générale et la DGA Mme Gonzalez d'avoir dirigé et promu leur discussion actuelle/quadrilatérale. La Chine continuera à s'engager de manière active et constructive dans les discussions suivantes en vue de parvenir à un résultat avant la CM12.

En ce qui concerne la réforme de l'OMC, nous sommes parvenus à un consensus sur certains éléments, mais d'autres doivent encore être travaillés. La Chine considère qu'il s'agit là d'un impératif pour la CM12, car nous avons besoin des orientations des Ministres pour les travaux à mener sur ce sujet important après la Conférence.

Pour ce qui est de la pêche, nous soutenons le plan de travail du Président. Nous espérons que les Membres pourront trouver un terrain d'entente sur les diverses questions restantes et nous pensons également qu'il est très important de ne pas introduire de nouvelles questions controversées pour assurer un éventuel succès.

En ce qui concerne l'agriculture, nous apprécions les efforts de la Présidence, mais nous n'avons pas vu d'issue à son texte, nous devons donc avoir des attentes plus réalistes sur les résultats possibles dans ce domaine. Concernant la décision sur la sécurité alimentaire, nous avons besoin d'informations claires sur la manière dont elle sera organisée et sur les résultats attendus.

Avant de conclure, j'espère que le Secrétariat pourra finaliser l'aspect logistique de la CM12 dès que possible, y compris les informations sur les sessions thématiques.

21. Jamaïque (Groupe ACP)

Merci, Madame la Présidente. Le Groupe ACP estime que la prochaine Conférence ministérielle est essentielle et que les Membres doivent continuer à travailler en vue des prochaines dates en juin 2022, comme convenu. Nous n'avons pas eu de Conférence depuis 2017, nous pensons donc qu'il est essentiel d'obtenir les directives des Ministres pour notre travail à Genève.

Nos objectifs pour la CM12 doivent être réalistes et gérables, en particulier compte tenu du temps limité dont nous disposons pour la préparation. Il pourrait s'agir d'une Conférence ministérielle de bilan, mais nous ne devrions pas fermer la porte à la possibilité qu'une occasion se présente de maximiser les avantages à tirer d'un engagement aussi important entre Ministres. Nous pensons que le processus de préparation de la Conférence devrait être inclusif, transparent et ouvert et que les contraintes de capacité des petites délégations devraient être prises en compte dans les dispositions logistiques, notamment en ce qui concerne la fréquence et le chevauchement/l'ordre de succession des réunions.

En ce qui concerne le document final, nous pensons que vous devriez aller de l'avant en vous basant sur les éléments mutuellement convenus dans la dernière version de l'ancien Président en novembre 2021, et nous encourageons les Membres à dialoguer d'une manière qui soit constructive et orientée vers la recherche de solutions.

En ce qui concerne le format général du document final, le Groupe ACP fait preuve de souplesse. Nous prenons note des suggestions en faveur d'un format hybride similaire au résultat de la huitième Conférence ministérielle. Nous estimons que les documents finaux doivent refléter correctement les intérêts des membres du Groupe ACP. Si un résumé du Président devient, ou fait partie de, l'option la plus pratique sur la base du déroulement de la Conférence, ce document devrait être publié séparément des autres sections du document final, être de nature factuelle et éviter les questions politiquement sensibles au sein de l'OMC.

Nous pensons que les Membres devraient également chercher à se mettre d'accord sur la réponse de l'OMC face à la pandémie avant la prochaine Conférence, y compris sur un résultat mutuellement acceptable concernant la dérogation ADPIC, car il pourrait s'agir de la dernière occasion d'obtenir des résultats sur cette question. Nous collaborons avec 278 coparrains et nous dialoguons avec d'autres Membres à cet égard.

S'agissant de la pêche, le Groupe estime qu'il est possible de parvenir à un accord qui soit fidèle à l'objectif de prévention de l'épuisement des stocks et de la pêche INN, qui préserve la souveraineté des membres dans leurs juridictions respectives et leurs accords régionaux/bilatéraux, qui contienne un TSD effectif et approprié pour nos membres et qui comprenne une exemption *de minimis* qui ne soit pas limitée à la ZEE en application. Nous pensons que l'accord doit veiller à ne pas déclencher l'implication de l'OMC dans les différends maritimes et ne doit pas contenir de nouvelles obligations de notification qui soient lourdes ou excessives. Les membres de notre groupe sont prêts à négocier sur la base de la dernière version du texte du Président de novembre 2021. Cependant, ce texte, dans sa forme actuelle, ne peut être soumis aux Ministres, car il nécessite beaucoup de travail technique. Nous demandons donc au Président de convoquer des réunions en vue de résoudre les questions en suspens. Nous prenons note de la présentation graphique de l'Ambassadeur Wills sur les résultats de son exercice. La question qui se pose est, par exemple, la suivante: le graphique serait-il différent si le représentant du Groupe ACP était compté parmi ses 62 membres? Cela aurait été une meilleure façon d'évaluer les réalités.

S'agissant de l'agriculture, nous pensons que notre préparation doit être centrée sur la sécurité alimentaire, avec des progrès tangibles sur le soutien interne, le coton, la détention de stocks publics et le MSS, ainsi que la finalisation d'un accord sur les achats du Programme alimentaire mondial.

Nous reconnaissons que la question de l'insécurité alimentaire représente un grand défi pour plusieurs de nos membres en raison de divers facteurs et qu'elle requiert une attention urgente et ciblée. Nous nous félicitons donc de la proposition de certains Membres de préparer des idées de textes sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, qui s'est aggravée en raison de la pandémie,

pour examen par les Ministres lors de la prochaine Conférence. Nous dialoguerons activement et de manière constructive avec ces Membres.

S'agissant de l'approche à suivre pour la réforme de l'OMC, nous pensons qu'elle devrait être conçue de manière équilibrée afin de tenir compte des intérêts de tous. Notre paragraphe sur la réforme dans le document final peut servir de base aux discussions à venir.

Nous pensons également que les Membres devraient s'efforcer de parvenir à un accord sur le changement de catégorie des PMA.

En ce qui concerne le commerce électronique, notre groupe approuve la redynamisation du Programme de travail de 1998 sur cette question, l'accent devant être mis sur la dimension développement, et nous sommes disposés à poursuivre notre dialogue avec les Membres à Genève afin de parvenir à un accord sur la voie à suivre pour le commerce électronique et une compréhension commune de la portée et de la définition des transactions électroniques reste importante. Le Groupe ACP est également d'avis que le moratoire sur l'application des sous-paragraphes 1b) et 1c) de l'article XXIII du GATT de 1994 sur les plaintes en situation de non-violation ou motivées par une autre situation à l'Accord sur les ADPIC devrait être permanent.

Nous devrions également produire des résultats sur le programme de travail relatif aux petites économies.

Enfin, le Groupe ACP étudie les implications d'un processus visant à faciliter l'expression des sentiments politiques sur les évolutions mondiales; nous restons intéressés par la recherche de moyens qui rendront la Conférence efficace, minimiseront le risque de tension politique et contribueront à un environnement propice au succès. Pour nous, le plus important est qu'il y ait une continuité dans les travaux de l'OMC et que l'Organisation fonctionne dans les paramètres de son mandat de base. [L'utilisation de déclarations préenregistrées peut susciter des inquiétudes, car nous pensons qu'elle pourrait dissuader les Ministres de participer en personne].

Pour conclure, Madame la Présidente, le Groupe ACP réitère son soutien indéfectible à un système commercial multilatéral inclusif, transparent, ouvert et fondé sur des règles, avec l'OMC au cœur de celui-ci. Nous affirmons également notre détermination à dialoguer de manière constructive en vue d'une convocation réussie de la CM12. Merci, Madame la Présidente.

22. Malaisie

Merci, Madame la Directrice générale. Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, chère Madame, pour le leadership remarquable dont vous avez fait preuve pour diriger cette Organisation en cette période très difficile. Vous avez montré votre courage en faisant preuve de persévérance et en nous guidant tous sans perdre de vue nos objectifs clés. La Malaisie tient également à remercier les Présidents des groupes de négociation pour leurs rapports et leurs mises à jour sur les domaines de négociation respectifs.

Madame la Présidente, dans le passé, l'OMC a été efficace pour garantir que le commerce mondial reste ouvert, prévisible et transparent. Cependant, cette Organisation est actuellement confrontée à un défi majeur, la reprise après la pandémie de COVID-19 et maintenant les tensions géopolitiques. Nous sommes d'accord avec la Directrice générale de l'OMC pour dire que tous les Membres doivent jouer un rôle pour se préparer de manière adéquate à la CM12.

Permettez-moi de présenter le point de vue de la Malaisie sur plusieurs questions essentielles:

Réponse de l'OMC à la pandémie

Il est très regrettable qu'après deux ans, les Membres aient toujours du mal à produire des mesures concrètes sur la réponse de l'OMC à la pandémie, y compris un terrain d'entente possible au sujet de la dérogation à l'Accord sur les ADPIC. Alors que la situation de pandémie s'est apaisée dans de nombreuses régions du monde, l'épidémie de COVID-19 a mis en évidence les "vulnérabilités" de notre système de propriété intellectuelle pour apporter une réponse inclusive.

L'inégalité face aux vaccins reste un problème majeur. Malgré plus de 10 milliards de doses distribuées dans le monde, seul un pourcentage a été administré dans les pays à faible revenu. Alors que les pays développés discutent des deuxièmes injections de rappel, 2,8 milliards de personnes dans le monde attendent toujours de recevoir leur première injection. L'inégalité face aux vaccins met en péril la sécurité de chacun et contribue à accroître les inégalités entre les pays, ainsi qu'au sein de ceux-ci. Non seulement cet état de fait risque de prolonger la pandémie, mais le manque d'équité a de nombreuses autres répercussions, ralentissant la reprise économique de pays entiers, les marchés du travail mondiaux, le paiement de la dette publique et la capacité des pays à investir dans d'autres domaines prioritaires.

Nous soulignons à nouveau l'importance d'un accès opportun à des outils de diagnostic, à des traitements, à des vaccins et à d'autres produits médicaux abordables pour tous pour endiguer la propagation de la COVID-19 de façon efficace. Nous sommes conscients du rôle de la propriété intellectuelle dans la recherche et le développement, mais le fait que seulement 16% des personnes dans les pays à faible revenu ont reçu au moins une dose de vaccin, contre 72% dans les pays à revenu élevé, prouve que les inégalités en matière d'accès restent un problème. Compte tenu de la nécessité de répondre aux pandémies actuelles et futures, un résultat dans ce domaine sera un témoignage fort de la pertinence de l'OMC lors de la prochaine CM12.

Subventions à la pêche

La Malaisie salue les efforts déployés par l'Ambassadeur Wills et trouve encourageante la participation active des Membres aux négociations sur les subventions à la pêche. Nous avons parcouru un long chemin au cours des 20 dernières années. À quelques semaines de la fin, nous devons faire un effort supplémentaire pour combler les lacunes restantes. La Malaisie est optimiste et pense que nous serons en mesure de parvenir à un résultat lors de la CM12, à condition que tous les Membres fassent preuve de souplesse.

Cela étant dit, nous ne devons pas oublier le mandat existant de l'ODD 14.6 des Nations Unies visant à interdire certaines subventions préjudiciables à la pêche et à considérer le développement comme faisant partie intégrante des négociations.

Agriculture

En ce qui concerne l'agriculture, la Malaisie souhaiterait s'associer à la déclaration faite par l'Australie au nom du Groupe de Cairns.

La Malaisie estime que le projet de texte du Président constitue une bonne base pour les négociations. Compte tenu du peu de temps qui reste avant la CM12, il est essentiel que nous poursuivions le processus. Qu'il pleuve ou qu'il vente, il est impératif de parvenir à un résultat sur l'agriculture lors de la CM12, afin de montrer que le système commercial multilatéral reste pertinent pour soutenir le développement économique mondial.

Mécanisme de règlement des différends

La Malaisie souhaite réaffirmer son ferme soutien à un système commercial multilatéral équitable, ouvert et non discriminatoire, fondé sur des règles. Un système de règlement des différends à deux niveaux pleinement opérationnel est fondamental pour cette Organisation et doit rester le pilier central de cette institution.

La Malaisie est prête à travailler avec tous les Membres pour trouver des solutions tangibles à l'impasse concernant l'Organe d'appel afin de rétablir un système de règlement des différends pleinement opérationnel.

Développement

En ce qui concerne le développement, nous devons reconnaître le socle sur lequel cette institution multilatérale a été construite, à savoir le développement. Le TSD doit être intégré dans tous les accords actuels et futurs.

Madame la Présidente, permettez-moi de conclure en vous assurant du soutien continu de la Malaisie pour votre excellent leadership pour faire avancer ce navire. Nous espérons que nous pourrons construire collectivement la convergence et obtenir des résultats significatifs à la CM12 pour contribuer à la reprise économique après la COVID-19.

Sur ce, je vous remercie, Madame la Présidente.

23. Royaume-Uni

Merci, Madame la Directrice générale. Tout d'abord, il est apparu clairement cet après-midi que l'invasion de l'Ukraine par la Russie a été un choc, notamment pour nos amis et collègues ukrainiens qui sont assis ici alors que leur patrie est attaquée. Mais elle a également été un choc pour nous tous sur le plan émotionnel. C'est un choc pour le système international et, bien sûr, comme nous l'avons vu dans les observations de nombreuses délégations cet après-midi, c'est un choc pour l'économie internationale et notamment pour le commerce des produits alimentaires.

Le deuxième point est que le contexte de la CM12 a clairement changé et nous ne pouvons pas le cacher ou prétendre qu'il en est autrement. Il importe que la CM12 réponde à ces chocs. Pas tant le choc émotionnel, mais avant tout le choc pour le système multilatéral, et qu'elle montre que cette partie du système multilatéral est vivante et se porte bien, que cette Organisation peut répondre à ces crises et qu'elle peut répondre d'une manière qui montre sa pertinence pour nos entreprises et nos consommateurs, ce qui signifie, entre autres choses bien sûr, qu'elle doit montrer que nous avons un processus de réforme de l'OMC qui va aller de l'avant et, comme d'autres l'ont dit, que c'est une Organisation qui ne va pas seulement être capable de traiter les questions du passé, mais aussi les questions de l'avenir, ces questions de ressources communes à l'humanité auxquelles vous et d'autres ont fait référence. Mais cela signifie aussi, bien sûr, une Conférence ministérielle qui réponde à cette question de l'insécurité alimentaire à laquelle l'invasion de la Russie a donné une telle importance. Et je me risquerais à suggérer que cette réponse ne doit pas nécessairement consister à approuver une toute nouvelle forme de subvention ou un retour à l'autarcie, mais il s'agit de montrer, comme d'autres l'ont dit, que nous allons défendre un système commercial ouvert dans lequel les biens et services agricoles peuvent être échangés librement sans restrictions à l'exportation ou autres contraintes. Et cela signifie aussi, bien sûr, trouver enfin, après tant d'années, une solution à la question des restrictions sur les achats humanitaires du Programme alimentaire mondial. Il est difficile d'imaginer que nous puissions sortir de cette Conférence ministérielle en accordant une telle importance à l'insécurité alimentaire sans avoir résolu cette question de longue date.

Troisièmement, comme nous l'avons entendu dans cette salle cet après-midi, cela signifie qu'il faut faire un réel effort au cours des quelques semaines qui nous séparent de la Conférence ministérielle pour progresser dans les quatre piliers de notre travail de manière substantielle et équilibrée, et oui, cela inclut la pêche. Merci, cher Santiago, pour tous les efforts que vous avez déployés dans ce domaine, 20 ans, c'est assez long. Nous n'avons pas le temps, nos poissons, nos communautés de pêcheurs, notre planète n'ont pas le temps. Et à deux semaines de la Conférence des Nations Unies sur les océans, nous devons montrer que cette Organisation peut atteindre nos objectifs de développement durable. Permettez-moi donc de terminer en rendant hommage, non seulement à Santiago, mais aussi à tous nos Présidents de groupes de négociation pour les efforts qu'ils ont déployés afin de progresser dans les quatre piliers, et à vous aussi, Madame la Directrice générale, pour les efforts que vous avez déployés afin de faire de même, pour les efforts que vous avez déployés afin de nous engager tous à réaliser les progrès dont nous avons besoin avant que nos Ministres arrivent ici en cet après-midi ensoleillé de la mi-juin et pour faire en sorte que cette Conférence ministérielle soit un succès pour cette Organisation, pour nos entreprises, pour nos consommateurs et, oui, pour nos poissons.

24. Pakistan

Je vous remercie. Madame la Présidente, je vous remercie de nous avoir convoqués aujourd'hui et de votre rapport, et je voudrais remercier les différents présidents et facilitateurs pour leurs rapports. Je voudrais commencer par souhaiter un très joyeux Aïd à tous. À ce propos, Madame la Présidente, nous apprécions que vous ayez déplacé cette réunion d'un jour, comme cela a été le cas pour d'autres réunions. Et merci d'avoir promis d'examiner comment éviter de tels conflits de calendrier à l'avenir.

Pour en venir aux négociations, Madame la Présidente, nous approchons maintenant de la CM12, à moins de 30 jours ouvrables de la fin. La situation géopolitique est, au mieux, incertaine, et nos négociations continuent d'en être affectées. Les enseignements que vous avez tirés des réunions de printemps du FMI et de la Banque mondiale sont bien notés à cet égard.

Si nous sommes heureux de renouer le dialogue sur la pêche et les services, sur l'agriculture, nous avons eu un dialogue important même s'il n'a pas encore porté ses fruits. Nous jouons notre rôle au mieux de nos capacités pour trouver une solution significative sur diverses questions, tout en reconnaissant que les opinions restent polarisées sur plusieurs aspects. Nous nous réjouissons de tout ce qui pourra être réalisé dans le temps imparti.

En outre, certains défis deviennent évidents, des défis que le Pakistan, ainsi que d'autres pays en développement de même sensibilité, soulèvent depuis longtemps, même avant la récente situation internationale. La sécurité alimentaire, Madame la Présidente, a été un défi majeur pour des pays comme les nôtres et cette question se posera avec plus d'acuité à cette Organisation et à ses Membres dans les jours à venir. Une crise alimentaire émergente, comme vous l'avez souligné à juste titre. Nous devons trouver un moyen d'y faire face.

Madame la Présidente, le document relatif à la réponse de l'OMC aurait pu arriver plus tôt, surtout si nous devons le nommer "réponse face à la pandémie". Bien que nous ne soyons pas les demandeurs du document, nous avons été très actifs sur ce dossier, même pendant la pause stratégique, en tant que coauteurs du document 278. Mais malheureusement, nous constatons que, comme d'autres, les objectifs de ce dossier continuent d'être modifiés. Cependant, nous restons prêts à répondre de manière à produire un document significatif et holistique contenant les éléments tangibles d'une réponse ou d'une préparation future. Permettez-moi de répéter que le document de préparation ou de réponse de l'OMC ne peut être complet sans aborder les questions systémiques liées à la reprise économique, au renforcement de la résilience, à la sécurité alimentaire, aux problèmes de propriété intellectuelle et aux questions de transfert de technologie.

Passons à la dérogation ADPIC. Madame la Présidente, nous avons reçu le texte qui a été distribué hier par la Présidence du Conseil des ADPIC. Nous sommes maintenant en mesure d'en discuter en détail avec notre capitale et d'apporter notre contribution. Nous vous remercions des efforts que vous avez déployés pour fournir un document qui pourrait éventuellement marquer le début de certaines négociations fondées sur le texte. Permettez-moi également de préciser que, pour nous, la conclusion de la dérogation en relation avec la pandémie est une question distincte des problèmes de propriété intellectuelle à discuter pour la préparation future dans le cadre du document de réponse.

Madame la Présidente, nous continuons à appeler à la coopération et au compromis au sein de cette Organisation, alors que les fondements de notre approche et de nos négociations restent compétitifs. Nous sommes de plus en plus confrontés à des questions qui exigent une coopération internationale et une attention particulière à la manière dont ces questions affectent les moins développés d'entre nous. Comme l'ont souligné certains collègues, les questions relatives aux ressources communes mondiales nous mettent tous dans le même bateau. Mais nous savons tous qu'elles exigent des approches coopératives et non compétitives. Merci!

25. Thaïlande

L'approche actuelle de l'OMC me rappelle le film "For your eyes only". Dans le document sur la dérogation ADPIC que nous avons vu – peut-être que le texte a été vu par 12 yeux seulement qui négociaient le document – c'est le film et c'est ce que nous avons fait dans la vie réelle. Madame la Présidente, je vous remercie pour vos efforts, ainsi que la DGA, le Président du Conseil Général, tous les Présidents des groupes de négociation et l'Ambassadeur Dacio Castillo.

Je suis d'accord avec la Présidente pour dire que la Conférence ministérielle ne doit pas se concentrer uniquement sur l'inventaire, mais qu'il faut aussi que les Ministres puissent prendre des décisions sur le fond, c'est aussi notre approche. Et je pense que pour le format de la réunion, ainsi que pour les détails des procédures, j'ai une grande confiance dans la capacité de l'Ambassadeur Chambovey à mener des consultations et bien que la Thaïlande ne soit pas satisfaite de certaines des choses qu'il a proposées, nous allons essayer de suivre le courant, la majorité, pour voir comment les choses se passent. Si j'ai des observations à formuler, je les lui transmettrai bilatéralement.

En ce qui concerne les résultats de la réunion, que j'ai entendus de la part de l'Ambassadeur Chambovey et de l'Ambassadeur Dacio, l'approche en trois parties, nous pourrons vous faire part de quelques observations supplémentaires à ce sujet directement. Je voudrais aborder quelques questions pour gagner du temps. Je pense que pour le projet de dérogation que vous avez distribué hier, bien que nous partagions pleinement les points de vue des autres Membres ici, je suis sûr de vos grands efforts et de ceux de la DGA pour essayer de parvenir à un accord. Je suis toujours en consultation avec notre capitale, mais il y a une question que je voudrais signaler et qui pourrait nous préoccuper, c'est qu'il y a un paragraphe non résolu sur les bénéficiaires de la dérogation et j'ai entendu de plusieurs délégations que cela pourrait être un modèle pour de futures applications. Donc, non seulement pour moi, cela peut être utilisé non seulement dans la dérogation relative aux ADPIC, mais aussi dans d'autres domaines des négociations de l'OMC et, cela dit, je pense que nous devons examiner attentivement cette question parce que c'est en quelque sorte comme une mesure discriminatoire, ceci est clair. Un seuil est une mesure discriminatoire, mais quelles implications cela pourrait-il avoir si nous permettons qu'un tel seuil, une mesure de discrimination *de facto,* soit mis en place sur une question importante. Et si je veux avoir un seuil dans la détention de stocks publics par exemple, puis-je le proposer – est-ce que cela serait acceptable – je pense donc que nous devons réfléchir soigneusement aux implications systémiques de cette mesure, mais ce n'est qu'une première réaction.

Sur d'autres questions, je ne suis pas un "ambassadeur du non" et je ne suis pas non plus un "ambassadeur du oui", mais nous essaierons d'être aussi souples que possible sur d'autres aspects afin qu'au moins les Ministres aient comme résultat la dérogation et la réponse à la pandémie.

En ce qui concerne la pêche, je ne dirai pas grand-chose, le Président sait que nous avons un gros problème de ligne rouge. Je ne vais pas l'évoquer ici. Nous essayons de tendre la main aux Membres concernés et il sait que la Thaïlande soutiendra toujours pleinement le texte du Président, presque dans son intégralité, tel qu'il est maintenant, mais nous avons certains problèmes que nous devons aplanir.

Je veux juste parler de l'agriculture parce que, bien sûr, nous partageons le point de vue de l'Ambassadeur George Mina d'Australie qui a pris la parole – nous avons un groupe de CAIRNS – et aussi, nous subissons avec d'autres pays dans le monde entier les retombées sur les approvisionnements alimentaires et les chaînes d'approvisionnement logistiques mondiales du fait de la pandémie et maintenant des conflits qui ont eu des répercussions sur nous tous. J'écoutais d'autres personnes qui disaient qu'aujourd'hui, le prix du blé a augmenté de 3,5% en une journée et bien que la Thaïlande n'importe pas beaucoup de blé parce que nous ne mangeons pas beaucoup de pain, cela a eu un impact sur d'autres choses également. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de m'étendre sur ce sujet. Je dis simplement que je partage l'avis de ceux qui ont dit qu'il y a deux aspects que nous devons aborder en matière d'agriculture et d'alimentation. D'une part, les questions immédiates ou urgentes et les questions à court terme, selon la façon dont on les aborde, et d'autre part, l'agriculture et l'alimentation doivent être abordées à long terme dans le cadre des structures. Encore une fois, je partage ce point de vue et je pense que maintenant que les autres événements dans le monde se sont enfin calmés, une possibilité s'offre clairement à nous pour sensibiliser davantage à l'importance de l'alimentation et l'agriculture et à la manière dont elles affectent tout un chacun, dans le monde entier. Il ne s'agit pas seulement des exportateurs ou des importateurs. Je pense que le moment est opportun et je ne pense pas que nous puissions vivre avec une CM12 qui n'a rien à offrir concernant l'agriculture. J'ai également été mécontent lorsque j'ai entendu plusieurs délégations essayer de dire que la CM ne devrait pas aborder les questions de négociation, à savoir l'agriculture et la pêche simplement en raison, entre autres choses, des conflits géopolitiques. Je ne pense pas que cela soit réalisable, du moins pour la Thaïlande. Donc, même si nous allons être aussi souples que possible pour aborder l'agriculture, l'alimentation et la sécurité alimentaire, la Thaïlande n'acceptera pas la détention de stocks publics comme seul résultat sur la sécurité alimentaire. Laissez-moi être très clair aujourd'hui, j'essaie parfois d'être trop diplomate, mais je ne suis pas un diplomate. Je veux qu'il soit clair que si certains pays posent comme condition que la détention de stocks publics est tout ou autre chose, nous ne pouvons pas accepter cela. Nous avons également besoin d'autres éléments pour aborder ces questions très importantes mais, encore une fois, nous essayons d'être pragmatiques, souples et réalistes. Nous essayons d'être tout cela, mais il y a un moment où nous devons fixer des limites. Je demande instamment à tous les autres Membres d'être réalistes, pragmatiques et également souples, pas seulement nous ou certains autres pays. Tel devrait être l'esprit de la maison et permettez-moi d'évoquer le dernier film de James Bond – Mourir peut attendre – Jamais plus jamais – Faisons-le cette fois-ci à la CM12.

26. Nouvelle-Zélande

Merci beaucoup, Madame la Directrice générale, pour votre rapport et votre détermination à assurer une réunion ministérielle rationalisée et ciblée qui donne des résultats crédibles. Notre délégation est tout aussi déterminée à mettre à profit ces prochaines semaines très précieuses pour parvenir à la plus grande clarté et convergence possible pour approbation, achèvement et appropriation par nos ministres. Nous aimerions également remercier le Président du Conseil général pour son rapport et la Nouvelle-Zélande soutient les efforts déployés par l'Ambassadeur Chambovey pour ménager une marge dans l'ordre du jour de la réunion et le document final afin que les Ministres, en tant qu'acteurs politiques et représentants nationaux, formulent les déclarations politiques nécessaires. Nous remercions aussi les Présidents des groupes de négociation et l'Ambassadeur Castillo pour leurs rapports et pour les travaux qu'ils mènent actuellement en notre nom à tous et que nous apprécions énormément.

S'agissant de l'agriculture, les compléments actuels de crises y compris la guerre de la Russie en Ukraine posent un énorme problème de détérioration de la sécurité alimentaire et la FAO préconise une ligne de conduite et une réponse simples et indique, je cite, que "nous ne devons pas mettre notre système mondial des échanges à l'arrêt, et les exportations ne doivent pas être restreintes ou taxées". L'agriculture est essentielle à l'économie mondiale et le commerce des produits agricoles joue un rôle crucial dans la protection de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance dans le monde entier, y compris pour les pays en développement, mais il s'agit du secteur qui pâtit le plus de la distorsion et du protectionnisme au niveau mondial. Nous convenons que les Ministres voudront échanger sur la crise immédiate de la sécurité alimentaire lorsqu'ils se réuniront à Genève, et nous avons déjà les moyens de faire le prochain pas en avant vers la sécurité alimentaire mondiale à long terme. Les Ministres devraient définir une voie claire pour la réforme du commerce des produits agricoles en ce qui concerne le soutien interne et la détention de stocks publics. Comme l'Ambassadeur Mina l'a dit au nom du Groupe de Cairns, il s'agit à la fois d'une possibilité et d'une obligation.

Nous avons également la possibilité et l'obligation d'achever les négociations sur les subventions à la pêche à la CM12. Nous n'en avons jamais été aussi proches, y compris s'agissant du cadre pour le traitement spécial et différencié, et la Nouvelle-Zélande voudrait encourager le Président à continuer de travailler sous les formes qui font ressortir l'ampleur réelle de la convergence et des divergences entre les Membres. Nous pensons qu'il s'agit là du rôle du Président et qu'il lui incombe de saisir ensuite les occasions plénières comme celles qu'il a aujourd'hui pour expliquer les solutions possibles à l'ensemble des Membres.

Notre réponse collective à la pandémie doit aussi faire partie de la CM12: ne rien dire sur la crise que nous avons tous connue ces deux dernières années serait tout simplement coupé de la réalité et la pandémie n'est pas réellement terminée, en particulier dans les pays en développement, et ce ne sera pas la dernière. Grâce à une réponse commerciale efficace, nous pouvons encore apporter une contribution significative voire sauver des vies.

Enfin, pour nos milieux d'affaires, l'une des contributions les plus significatives que nous pouvons apporter consiste à poursuivre le Programme de travail sur le commerce électronique et le moratoire.

Pour conclure, la CM12 est une occasion de manifester notre attachement collectif au multilatéralisme, à l'OMC et à la réforme de l'Organisation. Cela est en soi une raison importante pour que nos ministres se réunissent. Les récentes crises liées aux conflits et aux coûts sont amplifiées par deux autres phénomènes, le changement climatique et la COVID, et les questions commerciales en rapport avec ces crises ne vont pas disparaître d'elles-mêmes. Nous ne devons pas manquer cette occasion de traiter ces questions à l'échelle mondiale.

27. Indonésie

Merci, Monsieur le Président. Pour commencer, permettez-moi tout d'abord de dire "Aïd Moubarak" aux collègues qui célèbrent l'Aïd al-Fitr cette semaine. L'Indonésie aimerait s'associer aux autres collègues qui se félicitent de la décision de déplacer la date de la réunion d'aujourd'hui pour tenir compte de l'Aïd al-Fitr et vous remercient d'avoir répondu, Monsieur le Président, pour examiner ce point en vue d'arrangements futurs.

Cela dit, je voudrais tout d'abord remercier la Directrice générale pour son rapport détaillé sur l'état d'avancement des négociations à l'OMC. Notre délégation aimerait exprimer notre sincère reconnaissance pour vos efforts inlassables et votre détermination à faire avancer les négociations afin que la Conférence ministérielle soit couronnée de succès. En conséquence, nous voudrions également remercier le Président du Conseil général, le Facilitateur pour la réponse de l'OMC à la pandémie et les Présidents des groupes de négociation, pour leurs rapports oraux ainsi que leur esprit résolu visant à faire avancer les négociations. Il ressort clairement des rapports précédents qu'afin d'obtenir des résultats significatifs pour les personnes au service desquelles nous œuvrons, nous devons redoubler d'efforts pour négocier et travailler ensemble pour trouver des moyens d'aller de l'avant. Nous sommes convaincus que cela ne devrait pas être un jeu à somme nulle où le gagnant rafle tout sauf une délibération égalisée lorsqu'il faudrait faire des concessions équitablement.

Cela dit, permettez-moi de commencer par la réponse de l'OMC à la pandémie. L'Indonésie salue les efforts récents déployés par l'Ambassadeur Castillo, en tant que facilitateur, pour parvenir à une convergence de vues sur ce sujet important. Nous notons qu'il est nécessaire de faire la pause stratégique, mais il existe maintenant une grande confusion en raison des nombreux documents dont nous disposons. Néanmoins, bien que certaines régions du monde se remettent de la pandémie, nous constatons toujours la réapparition de la COVID-19 dans d'autres régions du monde. Cela signifie que, même si nous avons plus de deux ans de retard, un résultat est encore nécessaire pour faire face à la pandémie actuelle et future. En ce qui concerne la réponse de l'OMC à la pandémie, pour que ce résultat soit significatif, il doit être équilibré et global, ce qui ne sera possible que si un accord est conclu concernant la dérogation à l'Accord sur les ADPIC au sein du Conseil des ADPIC. Dans cette optique, l'Indonésie se félicite des travaux de la Directrice générale et de la Quadrilatérale sur le texte de compromis. Étant donné que le texte n'a été distribué qu'hier, nous nous coordonnons encore avec la capitale pour notre réponse officielle. À ce stade, nous estimons à titre préliminaire que tout résultat sur cette question devrait tenir compte des besoins de nombreux pays en développement et pays les moins avancés en ce qui concerne le caractère abordable, l'accessibilité et la disponibilité des vaccins, des traitements et des outils de diagnostic. En outre, un accord sur la proposition de dérogation à l'Accord sur les ADPIC ne devrait pas compromettre ou remplacer les flexibilités existantes déjà prévues dans l'Accord sur les ADPIC. Il peut aussi être nécessaire non seulement que nous tenions compte de la pandémie actuelle, mais aussi que nous préparions une marge de manœuvre pour une autre éventualité de ce type à l'avenir. L'Indonésie attend avec intérêt les discussions sur cette question, qui auront lieu dans l'instance appropriée avec l'ensemble des Membres, afin de parvenir à un résultat d'ici à la CM12.

En ce qui concerne l'agriculture, l'Indonésie réaffirme une fois de plus la nécessité d'obtenir à la Conférence ministérielle des résultats sur les questions cruciales faisant l'objet d'un mandat. Nous aimerions réaffirmer la nécessité de redéfinir les règles du commerce des produits agricoles afin de pouvoir corriger les déséquilibres et progresser vers un système commercial plus équitable, qui permette le développement économique et une concurrence loyale entre les Membres, quel que soit leur niveau de développement. Le conflit en cours accentue également la pression qui pèse sur les pays en développement et les PMA pour ce qui est de fournir des denrées alimentaires à nos citoyens. À cet égard, une solution permanente concernant la détention de stocks publics et un programme de travail solide et fonctionnel sur le MSS restent les priorités de l'Indonésie pour la CM12. Le véritable objectif de la détention de stocks publics est de faire office de marge de manœuvre et d'instrument afin d'assurer la sécurité alimentaire de la majorité des pays en développement Membres. Elle n'est jamais censée être une solution miracle mais une solution qui est nécessaire pour certains pays. En outre, il incombe aussi à l'Indonésie de parvenir à un équilibre et à un résultat équitable dans le domaine du soutien interne, dans les cas où le traitement de la MGS au-delà du niveau *de minimis* devrait être une priorité.

S'agissant des subventions à la pêche, notre délégation estime que la conclusion des négociations sur les subventions à la pêche à la CM12 est impérative pour remplir le mandat de l'ODD 14.6. Le principe fondamental des ODD est de ne laisser personne de côté. Ce faisant, nous estimons que la discipline ne devrait pas seulement porter sur des questions commerciales mais aussi tenir compte des moyens de subsistance des populations, en particulier des petits pêcheurs et des pêcheurs artisanaux à revenus modestes. En conséquence, l'Indonésie est convaincue que nous avons besoin que le TSD fasse partie intégrante du mandat de négociation relatif aux subventions à la pêche. Certaines questions étant encore en suspens, nous pensons qu'une discussion plus approfondie au niveau technique est nécessaire pour réduire autant que possible les divergences et parvenir à une convergence avant de les élever au niveau ministériel.

Avant de conclure mon intervention, bien que nous soyons assez découragés par le nombre de questions en suspens à régler dans les 40 prochains jours, nous espérons encore que la CM12 pourra déboucher sur des progrès et des résultats significatifs. Monsieur le Président et chers collègues, je peux vous assurer que l'Indonésie est fermement résolue à dialoguer avec tous les Membres sur l'ensemble de ces questions. Permettez-moi donc, Monsieur le Président, de réaffirmer une fois de plus que l'Indonésie est prête à dialoguer de manière constructive avec tous les Membres et à œuvrer à la réussite de la CM12 en juin.

28. Royaume d'Arabie saoudite

Merci, Madame la Présidente. Avant de faire la déclaration d'aujourd'hui au nom du Groupe arabe, je tiens à vous remercier sincèrement, Madame la Directrice générale, d'avoir reporté la date de cette réunion et d'autres réunions formelles de cette Organisation en raison de la célébration islamique de l'Aïd al-Fitr. Votre décision nous permet, ainsi qu'aux autres délégués et agents musulmans, de célébrer cet événement auprès de nos proches et de nos familles.

Pour en revenir au sujet du jour, le Groupe arabe vous remercie, Madame la Présidente, pour votre rapport, y compris votre évaluation et vos suggestions pragmatiques aux Membres au sujet de la voie à suivre dans la perspective de la CM12. Nous aimerions également remercier le Président du Conseil général pour son rapport constructif sur les consultations récentes qu'il a menées en qualité de facilitateur pour la réponse de l'OMC à la pandémie. Permettez-moi également de remercier les Présidents des organes de négociation pour leurs rapports et leurs évaluations.

Madame la Présidente, le Groupe arabe voudrait mettre en avant deux domaines principaux comme des priorités pour la CM12:

Action en faveur de la sécurité alimentaire

Aujourd'hui, les chaînes d'approvisionnement alimentaire mondiales se trouvent vraiment à un tournant décisif. Le double coup dur porté par la pandémie et le conflit dans la région de la mer Noire ont perturbé les chaînes d'approvisionnement en produits alimentaires essentiels et ont fait considérablement augmenter leurs prix, affaibli la croissance économique et fortement réduit les attentes en matière de commerce à l'échelle mondiale.

En tant que pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, la question commerciale la plus urgente à laquelle nous sommes aujourd'hui confrontés est la sécurité alimentaire. Même avant le conflit dans la région de la mer Noire, les prix des produits alimentaires étaient déjà élevés, pour de nombreuses raisons dont la pandémie de Covid-19 et ses conséquences sociales, sanitaires et économiques sur les chaînes d'approvisionnement alimentaire mondiales.

Par conséquent, la CM12 devrait être l'occasion de traiter cette question très épineuse pour que les problèmes et les goulets d'étranglement commerciaux mondiaux soient identifiés dans la mesure appropriée et de façon urgente ici à l'OMC. Nos objectifs de développement pourraient facilement s'inverser si nous ne trouvons pas de solutions réalisables pour remédier à ce problème. La coopération internationale dans le domaine du commerce a un rôle crucial à jouer pour faire face à la hausse des prix des produits alimentaires et supprimer les restrictions à l'exportation visant les principales denrées alimentaires.

Réponse à la pandémie de COVID-19

Le Groupe arabe estime qu'il est essentiel que l'OMC produise un résultat concret concernant sa réponse à la COVID-19 lors de la CM12. Nous insistons sur le fait qu'une réponse crédible et significative à la pandémie devrait être globale et tenir compte de tous les aspects, y compris les questions relatives à la propriété intellectuelle et à la sécurité alimentaire.

Nous prions instamment les Membres d'intensifier leurs consultations pour trouver des formulations appropriées sur la base du texte modifié, afin de répondre aux attentes de tous les pays, y compris les pays en développement et les pays les moins avancés. Nous sommes d'avis que l'OMC peut aider, non seulement à répondre à la crise actuelle, mais aussi à se préparer aux pandémies futures.

Cela dit, permettez-moi également de souligner les positions du Groupe arabe sur certains sujets en vue de la CM12:

Subventions à la pêche

Nous avons pris note des consultations récentes. Bien que ce texte soit considéré comme le fondement des négociations, des divergences d'opinions importantes voire antagoniques existent encore entre les Membres sur certains sujets et le texte actuel n'établit toujours pas un équilibre satisfaisant. Nous estimons que nous devons redoubler d'efforts et engager un dialogue constructif pour aplanir ces divergences si nous voulons trouver un équilibre et obtenir un résultat significatif avant la CM12. Nous estimons également que le fait de ménager une plus grande marge de manœuvre aux pays en développement Membres pour assurer l'essor de leurs pêcheries nationales dans le cadre de ces négociations conduirait à un résultat positif.

Agriculture

Nous remercions la Présidente pour les efforts qu'elle a déployés en vue d'aider les Membres à identifier les domaines dans lesquels des résultats consensuels pourraient être obtenus dans le cadre des négociations sur l'agriculture. Il semble toutefois que des divergences persistent concernant plusieurs questions et que les positions des Membres dans divers domaines de négociation ne convergent pas encore suffisamment. À ce stade critique, nous considérons qu'il serait plus réaliste et pratique d'ajuster le niveau d'ambition et d'envisager d'élaborer un programme de travail équilibré qui guidera les négociations sur l'agriculture après la CM12.

Réforme de l'OMC

Nous pensons qu'une participation active, une ferme volonté politique et une compréhension de tous les tenants et aboutissants de la réforme de l'OMC proposée s'imposent pour aller de l'avant dans le processus de réforme. À cet égard, le Groupe arabe mesure la contribution que l'Initiative de Riyad sur l'avenir de l'OMC a apportée en donnant une nouvelle occasion de réfléchir aux objectifs équilibrés et aux principes fondateurs du système commercial multilatéral et de les réaffirmer, et de montrer qu'il existe actuellement une dynamique politique favorable à des débats sur la réforme de l'OMC.

Nous soulignons également l'importance d'un organe de règlement des différends qui fonctionne bien. Nous encourageons donc tous les Membres à redoubler d'efforts pour rétablir la crédibilité et la confiance dans le système de règlement des différends de l'OMC et améliorer son fonctionnement.

Dernier point, mais non le moindre, au sujet des accessions à l'OMC: la région arabe est l'une des régions du monde qui compte le plus grand nombre de pays hors du système commercial multilatéral. Sur les 22 États de la Ligue arabe, seuls 13 pays sont Membres de l'OMC. Nous espérons que la CM12 sera l'occasion d'obtenir des résultats dans ce domaine afin d'accroître l'universalité de l'Organisation.

À cet égard, nous exhortons les Membres à achever, aujourd'hui et non demain, le processus d'accession des Comores en tant que PMA et nous soulignons que l'accession des PMA devrait être menée et achevée suivant une approche "accélérée".

Madame la Présidente, le temps presse et chaque jour précédant la CM12 devrait être mis à profit de manière très judicieuse pour combler les écarts et trouver des terrains d'entente potentiels.

Enfin, le Groupe arabe, malgré tous les défis sans précédent, ne ménagera aucun effort pour parvenir, lors de la CM12, à des résultats significatifs et équilibrés qui servent intérêts de tous les Membres de l'OMC. Je vous remercie.

29. Sri Lanka

Je vous remercie et je remercie également les Présidents des différents organes de négociation pour leurs rapports. Par souci de concision, j'essaierai de faire en sorte de me concentrer uniquement sur les questions essentielles auxquelles ma délégation tient particulièrement. Tout d'abord, nous partageons l'avis de nombreuses délégations qui ont indiqué que l'OMC ne peut faire abstraction des

réalités actuelles auxquelles les Membres tentent de faire face. À la CM12, nos Ministres ne pouvaient pas ignorer ces réalités et traiter les résultats qui peuvent raisonnablement être obtenus. Le Programme de développement qui favorise un groupe inclusif devrait être la priorité de cette institution et avoir la priorité sur de nombreuses autres questions. Je n'aborderai pas aujourd'hui les questions relatives au format du document final de la CM12 en raison des contraintes de temps, je réserverai donc mes observations à la prochaine réunion du Conseil général.

S'agissant de la réponse de l'OMC à la pandémie, à l'instar de nombreuses délégations, nous saluons aussi le travail de l'Ambassadeur Dacio Castillo qui est toujours dans nos pensées et notre sagesse. Je pense, comme cela a été indiqué à plusieurs reprises, que ce résultat devrait englober les deux solutions, les solutions concernant les ADPIC et autres solutions concernant le commerce. Nous apprécions énormément les efforts déployés par les pays de la Quadrilatérale, par vous, Madame la Directrice générale, et par votre équipe pour rechercher une solution commune sur le premier élément de cette solution.

S'agissant du deuxième aspect, des discussions intensives immédiates avaient eu lieu dans le cadre de ce processus et les Membres devaient se concentrer sur une réponse équilibrée qui ne devait pas en favoriser que quelques-uns. Par conséquent, les Membres de l'OMC devraient veiller à ne pas aborder cette question comme une question d'accès aux marchés, à ne pas éliminer la marge de manœuvre disponible et à ne pas imposer des obligations contraignantes qui ne profitent qu'à un petit nombre. S'il peut être nécessaire de travailler sur les goulets d'étranglements dans les chaînes d'approvisionnement, nous ne rejetons pas cet aspect. Nous estimons que des questions telles que la sécurité alimentaire, la résilience économique et les mesures qui ont renforcé la capacité des Membres de s'occuper de la préparation future pour relever des défis aussi énormes sont des éléments essentiels.

En ce qui concerne l'agriculture, Sri Lanka a pour première priorité de trouver des solutions permanentes concernant la détention de stocks publics et le MSS. Ainsi qu'il est bien ressorti du séminaire de l'OMC sur la sécurité alimentaire qui vient de se terminer, la sécurité alimentaire est devenue l'un des principaux enjeux pour les pays en développement et les PMA. L'impact négatif de la pandémie sur la sécurité alimentaire des populations pauvres et vulnérables est inexplicable et la sécurité alimentaire est une autre question cruciale qui fait l'objet d'un mandat pour cette Organisation. Au cours des dernières semaines, les divergences sont apparues au grand jour au sujet de la solution permanente prévue dans le mandat et certains Membres ont prétendu que le projet de texte est déséquilibré. Ces opinions et ces points de vue ne seront pas d'un grand secours si nous voulons trouver une solution simple, efficace et permanente à l'élargissement de la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire à de nouveaux programmes et produits, qui constitue selon ma délégation l'un des principaux éléments livrables. En ce qui concerne le MSS, Sri Lanka tient à demander à nouveau aux Membres de dialoguer de manière très pragmatique et de s'acquitter du mandat donné par les Ministres à Nairobi. Il est en effet de la plus haute importance que les pays en développement et les PMA protègent les moyens de subsistance de leurs agriculteurs vulnérables et dotés de ressources limitées, tâche pour laquelle il nous faut de toute urgence un ensemble de mesures visant à faire face aux crises alimentaires en cours notamment en revoyant la Décision de Marrakech sur les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires. À cet égard, Sri Lanka est disposée à communiquer un document présentant un volet de mesures qui figurera dans cet ensemble que les Ministres pourraient adopter à la CM12.

S'agissant des subventions à la pêche, il reste encore un certain nombre de questions fondamentales à régler et tel est notre avis. Il reste encore à régler les questions suivantes: les dispositions relatives au traitement spécial et différencié dans tous les piliers, la subvention au carburant, la question de la territorialité et la parité entre l'exception accordée aux principaux pourvoyeurs de subventions au titre du pilier surcapacité et surpêche et des dispositions relatives au traitement spécial et différencié ainsi que d'autres dispositions. Au cours des deux derniers mois, les négociations sur les subventions à la pêche semblent être restées quelque peu en suspens et les divergences demeurent dans l'état où nous devons les examiner à la dernière réunion. Nous attendons avec intérêt de participer à ces consultations et ces négociations que le Président entend mener ces dernières semaines. Sri Lanka estime aussi que le temps consacré à l'exercice statistique par le Président du Groupe de négociation sur les règles aurait été mieux utilisé en menant des consultations réalistes entre les Membres pour aplanir les divergences restantes concernant de nombreux articles essentiels y compris la disposition relative au TSD. Nombre de délégations se sont félicitées de cet exercice car il nous donne un message positif quant à la manière dont nous devrions converger sur cette disposition très importante de l'article 5.4. Cependant, comme l'ont dit l'Ambassadeur de l'Inde et l'Ambassadrice

de la Jamaïque, si on l'examine, ce groupe représentatif particulier ne compte que 50 pays. Cela ne représente que 30% des Membres de l'OMC. Comment pouvons-nous donc en déduire que, parce que Sri Lanka n'est pas dans le grand cercle, elle est dans ce petit cercle bleu clair? Par conséquent, je pense, en examinant certaines des données, qu'il a démontré que nous avons apparemment participé à un jeu de hasard dans lequel le gagne rafle tout et le perdant n'a rien. Je souhaite simplement conclure mon intervention en citant quelques paroles d'une chanson interprétée par ABBA: le gagnant rafle la mise, la perdante doit tomber – c'est simple et évident – je ne me plaindrai donc pas d'être celle qui va perdre. Malgré des ondes si pessimistes, permettez-moi de vous assurer que ma délégation est disposée à collaborer avec les autres Membres, en renversant la situation afin que nous soyons tous des gagnants à la CM12.

30. Colombie

Merci beaucoup, Madame la Directrice générale.

La délégation de la Colombie remercie les Présidents des groupes de négociation pour leurs rapports et pour leur dévouement.

Notre message est court et simple. La CM12 doit être une Conférence ministérielle réussie; elle doit être une Conférence ministérielle aux résultats concrets.

Avant tout, il est prioritaire, pour la Colombie et les Membres, de conclure un accord ambitieux et définitif sur les subventions à la pêche. L'établissement de cet accord sous sa forme définitive devrait être notre principal objectif et le point auquel il faudrait consacrer la plus grande partie de l'énergie et des ressources disponibles au cours du mois à venir. La pêche doit faire l'objet de notre plus haut niveau d'ambition. Il s'agit d'élaborer des disciplines concrètes, de conclure un nouvel accord, de redonner à l'Organisation son statut d'instance de négociation viable et de contribuer à la durabilité des océans.

En ce qui concerne l'agriculture, la Colombie s'associe et souscrit aux déclarations [qui seront] faites par l'Australie au nom du Groupe de Cairns. La Colombie a toujours jugé essentiel de faire des progrès sur les disciplines, notamment celles qui ont trait au soutien interne, en raison non seulement de leurs effets de distorsion des échanges, mais aussi de leurs répercussions considérables sur la durabilité et l'environnement. Progresser sur les disciplines relatives aux subventions agricoles constituerait une deuxième contribution de l'Organisation à l'atténuation de la crise climatique. À cette fin, nous devons continuer de collaborer de manière intensive avec la Présidente Abraham (Costa Rica) jusqu'au tout dernier moment.

Pour ce qui est du commerce et de la santé et de la réponse de l'OMC à la pandémie, la Colombie est tout à fait prête à obtenir un résultat concret, à la fois sur les questions transversales et sur les questions relatives à la propriété intellectuelle.

En outre, Madame la Directrice générale, comme chacun le sait, nous souhaitons vivement contribuer à une réforme positive de l'OMC. L'obtention de résultats, tels que ceux indiqués précédemment, montrerait très bien le début d'une réforme par l'action.

En résumé, Madame la Directrice générale, nous aimerions exhorter les Membres à intensifier leurs efforts et à ne pas se décourager. L'environnement, le commerce, la réputation de l'Organisation, sur lesquels nous devons tous veiller ensemble, sont des raisons impérieuses concernant des questions mondiales que nous ne pouvons pas de nouveau remettre à plus tard cette fois-ci. Merci, Madame la Directrice générale.

31. Ukraine

Tout d'abord, permettez-moi d'exprimer notre gratitude au Secrétariat et aux Membres de l'OMC pour le travail accompli avant la CM12. Nous saluons les efforts inlassables déployés par un grand nombre de délégations et de Présidents pour rédiger le texte du document final, y compris face à la pandémie de COVID-19. Les documents établis l'année dernière ont rendu compte avec exactitude de l'état du système commercial multilatéral en novembre 2021.

Nous reconnaissons tous l'effet désastreux de la pandémie de COVID-19 sur le commerce multilatéral et la nécessité impérieuse de surmonter ses répercussions. Nous restons fidèles à l'engagement que nous avons pris de trouver la voie du redressement. Toutefois, il est impossible de continuer d'ignorer les nouvelles causes profondes de l'instabilité mondiale et de la fragilité du système commercial. Le 24 février 2022, un nouveau "fléau" a commencé à gagner du terrain: la vague d'agressions déclenchée par un Membre de l'OMC, la Fédération de Russie.

Nous ne doutons pas que les conséquences de la guerre totale engagée par la Russie, avec son effet catalyseur sur le commerce international, ne seront pas moins épouvantables que celles de la COVID-19, et un grand nombre de documents d'analyse et de prévisions d'organisations internationales telles que l'OMC, la FAO, le FMI, le Conseil international des céréales et la CNUCED le justifient.

En tant que Membres de l'OMC, nous ne pouvons pas faire abstraction de la situation géopolitique actuelle, qui a déjà de graves conséquences pour l'économie mondiale, le commerce et le système commercial multilatéral. L'OMC doit jouer le rôle important qui est le sien pour ce qui est d'apporter des solutions aux problèmes actuels et à long terme.

Cela dit, j'aimerais formuler quelques observations sur le document final possible pour la CM12 …

Nous souscrivons à cette évaluation et sommes préoccupés par les répercussions de la COVID-19, mais notre solidarité devrait aller à ceux qui ont subi les effets négatifs de la pandémie, ainsi qu'aux victimes des actes destructeurs de la Fédération de Russie.

Nous estimons qu'il ne serait pas exagéré de dire que personne ne peut être neutre dans la situation actuelle. Il n'existe pas de zone grise … Rester silencieux revient à réduire au silence les victimes et à fermer les yeux sur les souffrances et les répercussions négatives de l'agression au niveau mondial.

Nous sommes convaincus qu'il faudrait reconnaître les actes qui nuisent au système actuel et y apporter une réponse. Au moment où nous voyons des références aux graves conséquences de la pandémie de COVID-19 et à la nécessité d'une solidarité mondiale pour y faire face, les répercussions de l'offensive brutale menée par la Russie contre l'Ukraine devraient être reconnues compte tenu des nouvelles difficultés et menaces pour les systèmes économique et commercial.

Pour rester pertinente, l'OMC doit transmettre un message clair et global quant aux causes profondes de l'instabilité mondiale et nous devons travailler ensemble pour trouver les meilleures solutions possibles afin de régler la plupart des questions en suspens, y compris en matière de sécurité alimentaire.

Nous sommes déterminés à établir sous sa forme définitive et adopter le document final à la CM12, lequel refléterait la situation actuelle et permettrait de trouver les solutions nécessaires.

Par conséquent, nous souscrivons aux travaux des Membres de l'OMC sur l'adoption des décisions et programmes de travail principaux, ainsi que des rapports qui constitueront la partie II du document final.

À ce sujet, l'Ukraine maintient fermement que l'agriculture est un secteur prioritaire. Comme il est indiqué avec éloquence dans la déclaration faite par l'Australie au nom du Groupe de Cairns, une réforme importante dans le domaine de l'agriculture devrait rester un pilier central de notre objectif commun, à savoir la réussite de la CM12.

Dans cet esprit, nous restons déterminés et encourageons plus que jamais tous les Membres à soutenir l'initiative concernant l'exemption des achats humanitaires du Programme alimentaire mondial des restrictions à l'exportation qui peut donner lieu à des mesures concrètes pour faire face aux crises alimentaires et contribuer à la lutte contre la faim.

L'Ukraine partage le point de vue des Membres sur la nécessité d'intensifier la coopération afin d'atteindre un objectif commun consistant à garantir un accès en temps voulu et universel aux vaccins et autres produits médicaux pour lutter contre la pandémie de COVID-19.

L'Ukraine reste un fervent partisan des moratoires sur les droits de douane sur les transmissions électroniques et sur les plaintes en situation de non-violation au titre des dispositions de l'Accord sur les ADPIC.

Nous partageons l'avis selon lequel nous devons obtenir des résultats concernant les subventions à la pêche et intensifier les travaux pour faire progresser la réforme du système de règlement des différends et, plus généralement, de l'OMC. Sur ce point, je tiens aussi à signaler que les actes horribles perpétrés par la Russie dans sa guerre contre l'Ukraine, qui est contraire aux objectifs et aux valeurs de l'OMC, mettent en lumière la nécessité impérieuse d'élaborer des instruments performants pour préserver la capacité de l'OMC de fonctionner efficacement et réduire l'influence du pays agresseur sur l'Organisation. L'agresseur devrait assumer l'entière responsabilité de ses actes qui neutralisent la capacité d'un autre pays de participer au système commercial multilatéral et d'en tirer profit.

S'agissant du rapport succinct sur les positions des Membres, nous croyons comprendre que les opinions individuelles de chaque Membre seront correctement exposées dans leurs déclarations et que nous aurons des comptes rendus analytiques des réunions de la Conférence ministérielle. Par conséquent, nous ne jugeons pas nécessaire de les reproduire dans le rapport succinct sur les positions des Membres.

J'aimerais conclure en soulignant que cette Conférence ministérielle intervient à un moment très difficile pour la communauté mondiale, qui menace non seulement de réduire à néant les progrès et les réalisations des dernières années, mais entrave aussi le bon fonctionnement du système commercial multilatéral et le développement économique des Membres de l'OMC. Il est donc très important que nos travaux ici contribuent à l'obtention de résultats concrets, qui favoriseront la mise au point d'une réponse commune efficace à la crise actuelle.

Nous sommes impatients de travailler avec les Membres de l'OMC sur les questions évoquées. Merci!

32. Türkiye

Merci, Madame la Présidente, d'avoir convoqué cette réunion.

Nous tenons à vous remercier et à remercier tous les Présidents et le facilitateur pour leurs rapports détaillés.

Avant de commencer ma déclaration, je voudrais m'associer aux remerciements adressés par mes collègues pour le report de cette réunion en raison de l'Aïd al-Fitr. À cette occasion, Aïd Moubarak à tous les collègues qui célèbrent l'Aïd al-Fitr.

Alors que nous approchons de la CM12 attendue depuis longtemps, la situation géopolitique actuelle a de graves conséquences sur l'économie mondiale qui était déjà mise à mal par la pandémie. Avec le changement climatique, les catastrophes naturelles et la sécheresse dans certaines régions du monde, elle crée une véritable tempête pour la sécurité alimentaire mondiale. À cet égard, la Türkiye espère que nous pourrons surmonter nos divergences dans le cadre des négociations de la Session extraordinaire du Comité de l'agriculture le plus tôt possible et franchir une étape importante pour relever les défis mondiaux en matière de pénuries alimentaires.

En ce qui concerne les négociations sur les subventions à la pêche, nous avions une bonne dynamique grâce à nos travaux intenses l'année dernière. Nous pouvons consacrer notre temps à d'autres travaux techniques pour élaborer des textes mis au propre si possible ou, au moins, pour rédiger des options ou variantes claires pour les Ministres en considérant l'actuel projet d'accord comme notre base. La Türkiye est prête à participer de manière constructive à des discussions pour combler les lacunes restantes au cours des prochaines semaines consacrées à la pêche.

Le commerce et la santé constituent un domaine qui pourrait déboucher sur un élément livrable consistant à la CM12. Bien que nous soyons rapidement parvenus à recenser les domaines dans lesquels l'OMC peut être la plus efficace face à la pandémie et à agir sur cette base, arrêter définitivement ceux-ci sur papier a pris beaucoup trop de temps.

La Türkiye estime que nos négociations sur cette question devraient être pragmatiques et que le texte qui en résulterait devrait tenir compte des enseignements tirés au sujet du rôle du commerce pour faire face à la pandémie. Dans ce contexte, nous pensons qu'un énorme travail très utile a été consacré au texte Walker, qui est à notre avis un document équilibré en ce qui concerne son niveau d'engagement et les actions prévues.

Quant aux questions relevant du Conseil des ADPIC, nous estimons que la dimension relative à la propriété intellectuelle est en effet un élément central de la réponse à la pandémie. Cependant, le temps ne joue pas en notre faveur. Nous espérons que nous pourrons achever nos discussions multilatérales prochainement au Conseil des ADPIC en fonction de l'issue du processus informel entre certains Membres.

Le document final négocié l'année dernière en novembre comporte des paragraphes importants sur la réforme de l'OMC en général et le système de règlement des différends en particulier. Cela m'amène à une mesure prise récemment par la Türkiye au sujet du règlement des différends. La semaine dernière, le 25 avril 2022, nous avons présenté une déclaration d'appel au titre de l'article 25 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends conformément à notre Convention d'arbitrage avec l'UE, qui a déjà été notifiée à l'OMC.

Avec ces mesures, nous avons montré notre attachement au système de règlement des différends à deux niveaux, mais il convient de noter qu'un organe d'appel permanent qui fonctionne à nouveau reste l'idéal absolu. Cela est essentiel pour que les fonctions de négociation et de surveillance de l'OMC fonctionnent correctement.

La Conférence ministérielle approche à grands pas et nous devrions intensifier les travaux que nous menons ici à Genève. En ce qui concerne les préparatifs avant le début de la CM12, y compris les discussions sur le commerce et la santé et tout type de document final, nous voulons qu'ils soient totalement transparents et inclusifs et aimerions y participer quelle que soit la forme sous laquelle ils seront conçus.

Nous espérons que les résultats à la CM12 pourront contribuer à répondre efficacement aux défis mondiaux actuels auxquels nous sommes confrontés et montrer notre profond attachement au système commercial multilatéral fondé sur des règles. Je vous remercie.

33. Uruguay

Merci, Madame la Directrice générale.

L'Uruguay tient à exprimer sa gratitude pour les rapports présentés par vous et les Présidents des organes de négociation au sujet de l'état d'avancement actuel des travaux sur les différentes questions.

Pour des raisons de temps et de priorité pour mon pays, je n'évoquerai cette fois-ci que les négociations sur l'agriculture. À cet égard, tout d'abord, nous aimerions nous associer à la déclaration du Groupe de Cairns lue par l'Australie.

La réforme des règles régissant le commerce des produits agricoles est la principale tâche inachevée de l'Organisation et est une question prioritaire pour la plupart de ses Membres. Préparer le terrain pour engager le processus de réforme dans chacun des trois piliers, conformément au mandat énoncé à l'article 20 de l'Accord sur l'agriculture, est la meilleure contribution que nous pouvons apporter aujourd'hui pour créer des systèmes alimentaires résilients, durables et efficaces à l'avenir.

À cet égard, l'Uruguay considère que le projet de texte de la Présidente Abraham, bien qu'il puisse et doive être amélioré, est la seule base sérieuse dont nous disposons à ce stade pour avancer sur cette voie.

La possibilité de remplacer entièrement des parties du texte par des propositions qui n'ont pas été examinées antérieurement, qui n'aboutirait qu'à un déséquilibre fondamental dans le texte et ne permettrait pas de progresser vers un consensus, ne servirait qu'à faire échouer les négociations avant la CM12 et à retarder une fois de plus l'obtention d'un résultat sur l'agriculture dont les pays en développement ont grandement besoin.

L'OMC peut et doit contribuer à faire face aux situations de crise telles que celle que nous vivons et à éviter des situations similaires à l'avenir. Toutefois, les situations de crise ne devraient pas servir de justification pour imposer de supposées solutions à des questions complexes, telles que la sécurité alimentaire, qui en réalité ne feraient que marquer un recul dans le processus de réforme pour lequel nous avons travaillé si dur ensemble dans cette Organisation. Je vous remercie.

34. Égypte

Merci, Madame la Directrice générale, de me donner la parole, et merci pour vos efforts constants en vue d'obtenir des éléments livrables significatifs à la CM12. Nous remercions également les Présidents des organes de négociation pour leurs rapports.

L'Égypte souhaite s'associer aux déclarations faites par le Cameroun et l'Arabie saoudite au nom du Groupe africain et du Groupe arabe, respectivement.

Sécurité alimentaire

Madame la Présidente, la crise mondiale actuelle en matière de sécurité alimentaire s'est imposée au programme de travail de l'OMC et de la CM12, à titre absolument prioritaire, avec des répercussions politiques et sociales plus larges que la pandémie de COVID-19. Nous nous félicitons de la tenue du séminaire sur la sécurité alimentaire le 26 avril, au cours duquel l'Égypte a présenté ses arguments, et nous estimons qu'il était une bonne occasion pour les Membres d'examiner de plus près cette crise mondiale et d'étudier les solutions possibles.

Les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires (PDINPA) comme l'Égypte et les PMA subissent une pression et une vulnérabilité immenses en raison des pressions en cascades liées à de nombreuses crises aux multiples facettes, y compris la pandémie de COVID-19, le changement climatique et la guerre en Ukraine.

Nous devons immédiatement converger sur la manière dont l'OMC peut faire face à la crise. Nous devons adopter des solutions accélérées et ne pouvons pas être soumis à l'approche routinière des autres discussions menées à l'OMC. Il est essentiel que les Membres travaillent ensemble pour trouver des solutions afin que les PDINPA et les PMA disposent d'une marge de manœuvre suffisante pour accroître la production intérieure et répondre à leurs besoins en matière de denrées alimentaires importées.

L'accès au financement est d'une importance capitale pour aider les pays les plus touchés à atténuer les effets désastreux de la crise alimentaire mondiale actuelle. L'OMC peut jouer un rôle important à cet égard, mais nous exhortons nos partenaires commerciaux et de développement ainsi que les institutions financières internationales à envisager de créer des mécanismes de financement qui permettent aux PDINPA et aux PMA de couvrir leurs factures d'importation qui s'alourdissent vite, en particulier pour les pays qui rencontrent des difficultés liées à la balance des paiements du fait des niveaux sans précédent des cours mondiaux.

Il est de la plus haute importance de promouvoir la transparence et l'échange de renseignements en ce qui concerne les stocks alimentaires et leur caractère exportable. Il est également crucial de mettre en place des mécanismes d'avertissement rapide portant sur l'offre et la demande mondiales. Il est tout aussi significatif que les pays exportateurs de produits alimentaires s'abstiennent de constituer beaucoup de réserves de céréales, ou d'introduire des restrictions à l'exportation et d'autres obstacles non nécessaires, afin d'éviter les flambées des prix et de nouvelles incertitudes sur le marché.

Cela dit, nous encourageons les Membres à s'employer à apporter plus de stabilité et d'équité sur les marchés alimentaires mondiaux, à améliorer l'accès aux produits alimentaires, à éviter de compromettre les efforts déployés au niveau mondial pour éliminer la faim et à avancer progressivement pour ce qui est d'atteindre les objectifs de développement durable liés à la sécurité alimentaire, d'améliorer la nutrition et de promouvoir l'agriculture durable.

Ma délégation est disposée à travailler avec toutes les délégations intéressées sur la forme et le fond de ce qui résulterait de la CM12, et sur ce qu'il faudrait examiner pendant une période plus longue, dans le cadre du Programme de travail des comités compétents après la CM12.

Des circonstances extraordinaires exigent des mesures et des solutions extraordinaires. Les Membres de l'OMC sont censés relever le défi, en gardant à l'esprit que les denrées alimentaires ne peuvent être traitées simplement comme un produit de base échangé.

Nous devons tirer les enseignements de notre expérience récente s'agissant du fait de ne pas avoir encore répondu à la pandémie de COVID-19, lorsque nous affrontons la crise alimentaire mondiale actuelle. Il est indispensable de prouver que l'OMC reste pertinente et nous estimons que la CM12 constitue une bonne occasion d'obtenir des résultats à cet égard.

Réponse de l'OMC à la pandémie de COVID-19

À propos du processus Walker: permettez-moi de remercier l'Ambassadeur Dacio Castillo pour ses efforts.

Nous estimons que la base de toute discussion sur la réponse de l'OMC devrait être globale et prendre en compte toutes les préoccupations des Membres, en particulier la propriété intellectuelle, la sécurité alimentaire et la reprise économique. Nous attendons avec intérêt de dialoguer de manière constructive avec les Membres sous quelque forme que ce soit pour parvenir à un consensus.

S'agissant de la question de la propriété intellectuelle, bien que la dérogation à l'Accord sur les ADPIC soit au cœur de tout ensemble de mesures de réponse, il est de la plus haute importance que la réponse porte sur les aspects liés la propriété intellectuelle allant au-delà de la dérogation. À cet égard, nous pensons qu'il faudrait intégrer un mécanisme de déclenchement dans la réponse pour éviter de s'engager dans une nouvelle voie de négociation en cas de futures pandémies ou situations d'urgence.

En ce qui concerne la dérogation à l'Accord sur les ADPIC: nous vous remercions, Madame la Directrice générale et la Directrice générale adjointe, pour la persévérance dont vous avez fait preuve jusqu'à parvenir au texte proposé, que nous considérons comme un pas dans la bonne direction sur lequel nous nous appuierons à la prochaine réunion du Conseil des ADPIC qui se tiendra vendredi.

Madame la Présidente, pour conclure, si nous voulons obtenir des résultats tangibles d'ici à la CM12, nous devons renforcer la dynamique concernant divers volets de négociation. Nous nous tenons prêts à collaborer de manière constructive et de bonne foi avec tous les Membres afin d'obtenir des résultats significatifs et équilibrés d'ici à la CM12 et ultérieurement. Je vous remercie.

35. Fédération de Russie

Merci, Madame la Directrice générale, pour l'organisation de cette réunion informelle du CNC, et l'évaluation que vous faites de la situation actuelle et des perspectives de la CM12 en votre qualité de Présidente du CNC. Je tiens également à remercier les Présidents des groupes de négociation et le Président du Conseil général pour leurs rapports.

Depuis novembre dernier, nous avons réalisé des progrès franchement très insuffisants dans les négociations sur toutes les questions essentielles, y compris l'agriculture, les subventions à la pêche, le commerce et la santé, et la réforme de l'OMC. Pourtant, à seulement plusieurs semaines des dates de la CM12, au moment où le temps est effectivement précieux, certains Membres préfèrent privilégier leur propre programme politique au lieu de se concentrer sur les questions du mandat de l'Organisation et sur les éléments livrables de la CM12. De plus, la manière dont ils tentent de présenter leurs propres opinions politiques comme le discours dominant de l'OMC et la vision commune de l'ensemble des Membres est un peu ridicule. De toute évidence, ils n'écoutent pas les demandes et les appels des autres Membres, avant tout, les pays en développement et les PMA.

Il semble que leurs reproches à l'encontre de la Russie ne soient qu'un prétexte pour mener une guerre économique généralisée contre mon pays, en contournant ouvertement les règles de l'OMC. En réalité, ce sont leurs restrictions commerciales motivées par des considérations politiques et unilatérales qui représentent la véritable menace pour l'OMC, ouvrant la voie à un démantèlement total du système commercial multilatéral. Nous nous attendons à une discussion plus détaillée sur cette question à la prochaine réunion du Conseil général, la semaine prochaine.

Maintenant, revenons-en aux résultats escomptés de la CM12.

Les priorités de la Russie pour la CM12 restent conformes à notre communication intitulée "CM12: Définir les contours des résultats à obtenir" (JOB/GC/261). Ce document rend compte, entre autres, d'attentes semblables à celles d'un grand nombre de Membres en ce qui concerne la réforme de l'OMC, ainsi que le renforcement la fonction de négociation de l'Organisation. Nous nous disons prêts à travailler en vue de parvenir à un résultat équilibré visant à préserver le système commercial multilatéral fondé sur des règles, y compris une dimension règlement des différends qui soit efficace.

Cependant, la récente approche de relocalisation dans des pays amis (ou "friend-shoring") qui a été adoptée pour les discussions et les négociations menées à l'OMC est assez préoccupante. De telles pratiques mettent en péril l'idée fondamentale du multilatéralisme. Nous pensons qu'il est à présent crucial que tous les Membres prennent part à un dialogue constructif pour le fonctionnement futur de l'OMC.

S'agissant de la réponse de l'OMC à la pandémie de COVID-19, nous avons grandement apprécié le rapport de l'Ambassadeur Castillo et ses efforts visant à accélérer ce processus et à garantir sa transparence. Nous attendons aussi avec intérêt les discussions sur les résultats de la dérogation en matière de propriété intellectuelle qui seront menées au sein du Conseil des ADPIC, à titre de contribution à la réponse générale de l'OMC à la pandémie.

S'agissant des subventions à la pêche, nous estimons qu'il est encore possible de parvenir à un accord d'ici à la CM12 sur la base du texte actuel du Président, bien qu'à notre avis certains de ses éléments nécessitent des modifications. Par exemple, à l'article 8.6, nous devons résoudre le problème systémique posé par le fait que toute subvention est interdite si une notification n'est pas dûment présentée. Nous aimerions obtenir des indications concernant les terrains d'entente réalistes dans le cadre des dispositions relatives au TSD, parallèlement aux efforts déployés par le Président. Nous devons également achever nos discussions sur ce qu'il est convenu d'appeler la "clause de territorialité" et les subventions au carburant. Enfin, nous mettons en garde les Membres contre les tentatives de revoir le contenu principal du texte du Président, qui garantit un équilibre assez délicat entre divers points de vue.

S'agissant de l'agriculture, ma délégation salue les efforts importants déployés par la Présidente de la Session extraordinaire du Comité de l'agriculture, Mme l'Ambassadrice Gloria Peralta, et par le Secrétariat. Nous pensons qu'à ce stade les approches figurant dans le document TN/AG/50 pourraient servir de base solide aux travaux ultérieurs.

À notre avis, la CM12 peut constituer un pas en avant dans les négociations sur l'agriculture, à condition que des feuilles de route positives sur les volets de négociation les plus importants soient approuvées conformément aux objectifs généraux de nos travaux tels qu'ils sont définis à l'article 20 de l'Accord sur l'agriculture.

Il ne fait aucun doute que ces négociations devraient entraîner une réduction significative sur le plan économique du soutien à l'agriculture ayant des effets de distorsion des échanges et contribuer à une libéralisation plus poussée du commerce des produits agricoles.

Cependant, les modalités, les mécanismes et les formules de réduction des subventions devraient être soigneusement calibrés en tenant compte des spécificités des modèles nationaux en matière de secteur agricole que suivent les Membres.

La Russie salue et soutient également le dialogue entre les Membres en vue d'aplanir les divergences de positions concernant la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire.

À propos des résultats possibles de la CM12, la Russie tient à réaffirmer son appui à la décision de ne pas imposer de prohibitions ou restrictions à l'exportation de produits alimentaires achetés à des fins humanitaires non commerciales par le Programme alimentaire mondial. Nous estimons que l'adoption d'une telle décision à la Conférence est réaliste et sommes prêts à nous rallier à un consensus sur cette question.

De manière plus générale, s'agissant de la sécurité alimentaire, une question qui a été soulevée aujourd'hui par de nombreuses délégations, nous pensons qu'il est très important de comprendre

les véritables causes profondes de la crise actuelle, ainsi que les risques majeurs pour les marchés agricoles. Ma délégation a beaucoup à dire à ce sujet mais, en raison de contraintes de temps, je m'arrêterai ici en espérant que nous aurons un format et un lieu appropriés pour engager cette discussion.

S'agissant du processus préparatoire, j'aimerais apporter mon soutien à l'Afrique du Sud, à la Barbade et à d'autres Membres, qui ont suggéré que nous limitions autant que possible l'éventail des questions qui seront négociées par les Ministres. Dans la situation actuelle, au moment où nous rencontrons des difficultés évidentes pour mettre en place un processus de négociation véritablement multilatéral, l'idée d'une réunion de bilan au début du mois de juin, suggérée par le Président du Conseil général, semble tout à fait pertinente.

Madame la Présidente, en résumé, ayant entendu les délégations qui ont pris la parole avant moi, je continue d'espérer vivement que nous pourrons tirer pleinement parti de la CM12 pour maintenir l'OMC à flot et lui permettre de retrouver son efficacité, et éviter de faire de cet événement phare un spectacle politique, comme le préconisent certains Membres. Ma délégation choisit la première et principale option et est prête à dialoguer de manière constructive avec tous les autres Membres. Je vous remercie.

36. Antigua-et-Barbuda

Madame la Présidente, merci de me donner la parole.

Je fais cette déclaration au nom des États membres de l'Organisation mondiale du commerce qui sont membres de l'OECO. Pour commencer, nous nous associons aux déclarations de la Barbade et de la Jamaïque, respectivement au nom du Groupe CARICOM et du Groupe ACP.

Et nous remercions également tous les Présidents pour leurs rapports.

Tenue de la CM12

Nous nous réjouissons vivement qu'un accord ait été trouvé pour organiser la douzième Conférence ministérielle (CM12) du 12 au 15 juin. Sur le plan politique et sur le fond, il est très important que nos ministres se rencontrent. Cinq années se sont écoulées depuis la dernière Conférence ministérielle et sept années depuis que nous avons pu tirer parti d'une déclaration ministérielle.

L'OECO souhaite que la CM12, entre autres domaines, fixe des orientations concernant les subventions à la pêche, l'agriculture, le Programme de travail sur les petites économiques, le Programme de travail et le moratoire sur le commerce électronique, le commerce et la santé, et la réforme de l'OMC.

Nous sommes également favorables à une déclaration ministérielle, en prenant note, bien entendu, des travaux de fond conduits l'année dernière, qui devraient servir de socle pour faire aboutir les travaux sur cette question avant l'arrivée de nos ministres à Genève.

Négociations sur les subventions à la pêche:

L'OECO est déçue par la lenteur des progrès des travaux depuis le début de l'année. Dans son état actuel, le texte ne peut pas être la base à partir de laquelle nos ministres dialoguent. Il reste des lacunes à combler dans des domaines tels que l'article 1.2 – subventions aux carburants non spécifiques; l'article 2 – définitions; et l'article 5.3 – subventions pour les navires battant pavillon.

Madame la Présidente, il nous faut encore résoudre le problème de l'équilibre entre les articles 5.1.1 – l'exemption relative à la gestion de la pêche; et l'article 5.4 sur le traitement spécial et différencié. Sur ce dernier point, chaque élément doit être traité de façon distincte. En outre, le texte doit également tenir compte de la demande d'une exemption *de minimis* supérieure à 0,7%.

Nous sommes conscients qu'il ne peut avoir été facile de présider ces négociations et nous sommes immensément reconnaissants à l'Ambassadeur Wills de son organisation et des progrès manifestes qui ont été accomplis sous son regard attentif. Mais nous n'avons pas encore parcouru tout le chemin nécessaire pour que toutes les conditions soient réunies afin de conclure l'accord. Nous invitons la

présidence des négociations sur les subventions à la pêche à considérer positivement nos conseils. Comme nous l'avons fait jusqu'ici, nous resterons constructifs.

Agriculture

Nous prenons note des difficultés rencontrées dans les négociations en cours sur l'agriculture. Toutefois, les circonstances actuelles montrent bien que lorsque nous abordons, dans les négociations, les questions relatives à la détention de stocks publics, au mécanisme de sauvegarde spéciale (MSS) et au soutien interne, il ne s'agit pas que de sujets ésotériques.

C'est pourquoi nous attendons des progrès sur la détention de stocks publics à la CM12. Quant au mécanisme de sauvegarde spéciale, la pandémie de COVID-19, les chocs affectant les chaînes d'approvisionnement mondiales et les perturbations actuelles des chaînes alimentaires mondiales dues à la guerre en Ukraine affermissent notre souhait et notre besoin d'accéder à un MSS concret.

En ce qui concerne le soutien interne, préservons l'article 6.2. Et finalisons la décision relative au Programme alimentaire mondiale avant la CM12.

Programme de travail sur les petites économies

Il existe un projet de Décision ministérielle qui a recueilli un consensus. Nous sommes convaincus que cela continuera ainsi.

Commerce électronique

L'OECO espère le renouvellement du Programme de travail de 1998, notamment sa dimension relative au développement. Nous espérons également le renouvellement du moratoire sur les droits de douane sur les transmissions électroniques.

Commerce et santé

Madame la Directrice générale, nous vous sommes très reconnaissants de votre remarquable leadership au niveau politique pendant les discussions sur la dérogation à l'Accord sur les ADPIC. Nous espérons que ce point donnera lieu à un résultat multilatéral qui tiendra compte des intérêts de tous les Membres.

En ce qui concerne la réponse de l'OMC à la pandémie, nous serons éternellement reconnaissants à l'Ambassadeur Castillo d'avoir accepté de relever ce défi et d'avoir exercé sa mission avec brio. À cet égard, nous resterons engagés et constructifs.

Réforme de l'OMC

La priorité urgente est de sortir de l'impasse dans laquelle se trouve le système de règlement des différends, en particulier la crise de l'Organe d'appel.

En outre, nous pensons que le paragraphe complémentaire présenté par l'ACP en novembre dernier peut servir de base à nos discussions à la CM12. Nous soutiendrons un processus de réforme ouvert, transparent, inclusif et piloté par les Membres.

Je vous remercie, Madame la Présidente.

37. Pérou

Nous tenons à remercier les présidents des différents organes de négociation pour leurs rapports, et à vous remercier particulièrement, Madame la Directrice générale, pour le leadership dont vous nous avez fait preuve et pour vos efforts louables afin de parvenir à un accord avec réalisme et pragmatisme. Plusieurs crises simultanées rendent nos travaux plus difficiles, c'est incontestable. Mais nous devons faire montre de volonté politique et de bonne foi pour préparer la prochaine Conférence ministérielle et, comme plusieurs Membres l'ont dit ici, il nous reste très peu de temps. Le Pérou, comme il l'a toujours affirmé, s'emploiera à contribuer de manière positive et constructive

afin d'aboutir à un résultat fructueux. Pour gagner du temps, je concentrerai mon propos sur trois points essentiels pour mon pays.

Tout d'abord, bien sûr, les subventions à la pêche. Le Pérou souhaite remercier l'Ambassadeur Santiago Wills pour son rapport et pour le processus de consultation qui s'est tenu la semaine dernière, et nous tenons à réitérer notre plein soutien à sa présidence. À cinq semaines seulement de la Conférence ministérielle, nous sommes préoccupés par le fait qu'un certain nombre de Membres semblent avoir renoncé à la possibilité d'aboutir à un résultat concernant ces négociations très importantes, en affirmant que le texte consolidé actuel manque d'ambition. Comme beaucoup d'entre nous, le Pérou souhaiterait lui aussi un résultat nettement plus ambitieux, mais nous sommes pleinement conscients du fait que le pire scénario serait d'arriver les mains vides à la Conférence ministérielle et de maintenir le statu quo. Ce serait terrible pour tout le monde, surtout pour les pays comme le mien dont la biodiversité est constamment menacée par des navires qui ne pêcheraient pas dans nos eaux s'ils ne percevaient pas de subventions à la pêche. Nous pensons qu'avec le texte consolidé actuel, nous sommes plus près que jamais d'un accord et même si nous n'approuvons pas pleinement certaines dispositions du texte, nous estimons qu'il s'agit du seul outil, du seul outil utile dont nous disposons, qui puisse nous aider à éviter un nouvel échec.

Sur les questions de fond, le Pérou est d'avis qu'étant donné le très peu de temps qu'il nous reste, nous devons concentrer nos efforts sur la discussion d'une approche transversale du traitement spécial et différencié. Nous pensons qu'il est désormais temps d'être francs les uns avec les autres et de rechercher des accords qui trouvent un juste équilibre. Permettez-moi de réaffirmer que pour le Pérou, il est très important de se garder de toute tentative d'empêcher le recours aux dispositions relatives au traitement spécial et différencié au titre des contingents de pêche sans tenir compte du montant des subventions octroyées. Enfin, nous souhaitons réaffirmer l'importance des disciplines concernant les subventions à la pêche en haute mer. Nous pensons que la disposition actuellement prévue à l'article 5.1 doit être rétablie en tant que disposition spécifique.

L'autre question, évidemment, c'est l'agriculture. En premier lieu, nous tenons à remercier l'Ambassadeur Mina pour la déclaration qu'il a faite au nom du Groupe de Cairns et, naturellement, nous l'approuvons totalement. Nous tenons également à remercier l'Ambassadrice Abraham pour son rapport et ses efforts notables afin de donner une conclusion fructueuse à ce processus très difficile. Nous faisons face à une crise alimentaire qui aura des répercussions imprévisibles dans les circonstances actuelles, à coup sûr pour des pays comme le mien, parce que notre sécurité alimentaire dépend des importations d'intrants agricoles, en particulier d'engrais, et c'est là un sujet de préoccupation particulièrement grave pour nous. Le contexte actuel nous oblige à souligner combien il est important de faire avancer le processus relatif à l'article 20 pour nous approcher d'un système de commerce agricole résilient et prévisible, fondé sur les règles qui ont empêché le soutien interne d'entraîner une distorsion des marchés. Nous sommes conscients des difficultés et des obstacles qui demeurent pour trouver un consensus dans certains domaines essentiels des négociations, mais nous sommes convaincus que nous pouvons trouver un accord, un accord qui, comme je le disais, porte sur des questions urgentes, comme le fait d'éviter les restrictions à l'exportation concernant les achats effectués dans le cadre du Programme alimentaire mondial – c'était un accord important et nous pensons qu'il faut envisager la sécurité alimentaire sous tous les angles, et que les Membres doivent se garder d'utiliser des outils servant à menacer la sécurité alimentaire d'autres Membres, et nous devons travailler ensemble et tenir compte du long terme pour trouver les moyens d'assurer la disponibilité des produits et importations agricoles pour tous. L'autre question que je souhaite aborder a trait à la réponse de l'OMC à la pandémie. Depuis le début de la crise il y a deux ans, nous devons redoubler d'efforts pour faire en sorte que cette Organisation contribue à trouver une solution, et cela permettra d'envoyer un signal clair quant à la pertinence, à l'utilité et à la nécessité de l'Organisation et du système multilatéral en général. Cette réponse doit être globale et doit englober tous les aspects liés à la propriété intellectuelle, aux restrictions à l'exportation et à la transparence, et nous nous félicitons de l'engagement du "Quad" à trouver un accord sur la dérogation concernant les vaccins contre la COVID-19, car nous pensons qu'il s'agit d'un pas important pour nous aider à accélérer la production de vaccins contre la COVID-19 et à garantir leur accès égal et universel, dans le monde entier, sachant que cela nous aidera à mieux nous préparer à la prochaine pandémie.

38. Panama (GRULAC)

Merci, Madame la Directrice générale. J'ai trois déclarations à faire, mais la bonne nouvelle, c'est qu'elles sont toute brèves. Pour commencer en espagnol au nom du GRULAC, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes souhaitent vous remercier, ainsi que les présidents des organes de négociation, pour vos rapports sur l'état d'avancement des négociations, et le facilitateur pour les documents relatifs à la pandémie. Le GRULAC estime qu'il est important de poursuivre ces travaux très intensifs lors des négociations qui s'annoncent à nous, en faisant preuve de souplesse afin d'aboutir à des résultats fructueux. Les travaux des Membres à l'OMC doivent faire en sorte que le système commercial multilatéral offre des conditions équitables à tous, en soutenant la croissance économique et le développement dans nos pays. Les circonstances récentes ont mis en lumière la vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement essentielles de produits et services médicaux et dans le secteur de l'énergie. Et dans ce contexte, nous reconnaissons que le multilatéralisme a constitué un outil fondamental pour le commerce mondial. Cela étant, nous devons veiller à ce qu'il soit à la hauteur des défis du XXIe siècle et qu'il réponde aux nouvelles circonstances, et c'est pourquoi nous prions les Membres de l'OMC de participer de manière constructive et active pour aider à conclure des accords équilibrés et à parvenir à des résultats significatifs à la CM12 et au-delà. Le GRULAC réaffirme son engagement à continuer de travailler en faveur d'un système commercial multilatéral prévisible, transparent, non discriminatoire et fondé sur des règles. C'est notre principal objectif.

Deuxième déclaration – au nom du groupe des pays relevant de l'article XII. Comme les Membres le savent, notre groupe espère que les négociations en cours permettront de rétablir les déséquilibres qui se sont accumulés dans les engagements des Membres à chaque nouvelle négociation d'accession. Nous estimons que pour aboutir à des règles du jeu équitables, tous les Membres qui bénéficient actuellement d'un niveau plus élevé de droits et qui maintiennent des niveaux d'engagements plus faibles que les niveaux qu'ils demandent aux Membres accédants devront consentir des contributions importantes dans le processus de réformes en cours. Nous regrettons qu'il n'y ait pas d'autre accession d'ici à la CM12. Les accessions constituaient l'un des principaux événements des précédentes Conférences ministérielles, parce qu'elles renforcent le système commercial multilatéral et nous rapprochent de notre objectif d'accession universelle. En outre, les accessions doivent être considérées comme des sujets de négociation importants. Toutefois, nous espérons que les négociations bilatérales, notamment sur l'accession des Comores, s'achèveront d'ici à la CM12 afin que ce pays puisse rejoindre l'OMC plus tard dans l'année. Notre groupe se tient prêt à participer de manière constructive pour parvenir à des résultats significatifs et équilibrés.

Permettez-moi de dire quelques mots au nom de mon propre pays. Nous avons entendu dire beaucoup de choses sur le fait que la CM12 ne sera pas une Conférence de négociation mais l'expérience m'enseigne que nous avons toujours quelque chose à négocier. En réalité, il y a toujours quelque chose à donner à nos ministres afin de donner une conclusion fructueuse à la Conférence ministérielle. Et nous avons entendu évoquer aujourd'hui quelques possibilités concernant les décisions qui pourraient et qui devraient être prises. J'en mentionnerai certaines dans un instant, mais au bout du compte, tout devra avoir fait l'objet d'un accord environ deux semaines avant la Conférence, parce qu'il faudra transmettre les documents aux capitales afin de recueillir leurs observations et leur assentiment avant que nous soyons en mesure de dire si nous approuvons les textes présentés. En clair, voici venue la dernière minute. Le temps presse et nous devons faire preuve de cette souplesse dont nous avons parlé, et donner corps à l'engagement de retirer les propositions qui ne feront pas consensus, bref montrer que nous sommes prêts à faire des compromis et à parvenir à un accord plutôt qu'imposer des solutions, comme dans les négociations sur les subventions à la pêche. Maintenant, dans les quatre semaines qu'il nous reste, nous n'allons évidemment pas résoudre des questions que nous n'avons pas réussi à résoudre en 25 ans. C'est pourquoi nous devrons en priorité nous mettre d'accord sur des programmes de travail relatifs aux différents piliers des négociations, et les exceptions aux restrictions d'exportation dans le cadre des achats du PAM doivent constituer l'un des résultats obtenus à la CM12, ainsi que quelques autres questions abordées aujourd'hui. Nous devons aussi faire preuve de la volonté politique nécessaire pour parvenir à des résultats substantiels en matière de commerce électronique, et convenir de prolonger le moratoire sur le commerce électronique; je crois que nous espérons parvenir à un libellé suscitant l'assentiment de tous dans ce processus que l'Ambassadrice Aitzhanova du Kazakhstan a conduit, et je crois aussi que d'ici à la Conférence ministérielle, nous verrons se manifester une intention claire de tenir des discussions exploratoires sur l'accès aux marchés et d'étudier la possibilité de résultats concrets dans ce domaine.

39. Costa Rica

Merci, Madame la Directrice générale.

En tant que coordonnateur de l'Initiative conjointe sur la réglementation intérieure dans le domaine des services, j'ai le plaisir d'annoncer que les quatre participants qui n'avaient pas pu présenter leurs projets de liste lors de l'adoption de la Déclaration sur la conclusion de ces négociations le 2 décembre 2021 l'ont fait au cours des dernières semaines, conformément aux délais prescrits dans la Déclaration.

Ainsi, chacun des 67 participants à l'Initiative a désormais présenté son projet de liste – ce qui confirme leur soutien résolu à ce résultat.

Conformément au délai fixé à décembre 2022 dans la Déclaration, les délégations travaillent désormais en interne pour se préparer à l'entrée en vigueur des nouvelles procédures de certification des engagements améliorés sur la réglementation intérieure dans le domaine des services. Les participants sont convaincus qu'ils sont sur la bonne voie pour respecter le calendrier convenu et ils restent déterminés à mettre en œuvre les résultats de l'Initiative dans un futur proche.

Je passe brièvement à l'espagnol pour dire quelques mots que l'Ambassadrice Abraham m'a demandé de prononcer au nom du Costa Rica. Le Costa Rica vous remercie de votre rapport, et remercie les présidents et le facilitateur pour les leurs. À quelques semaines seulement de la CM12, il est temps d'agir et de parvenir à des accords. Le Costa Rica réaffirme l'importance d'aboutir à des résultats à la CM12 avec un accord sur les subventions à la pêche, la définition d'une trajectoire claire pour les négociations sur l'agriculture, un accord sur la contribution de l'OMC à la réponse à la pandémie et le lancement de la nécessaire réforme de l'Organisation, ainsi que l'amélioration de la transparence et des notifications et le renouvellement du Programme de travail et du moratoire sur le commerce électronique. Nous sommes également conscients de l'importance de la question de la sécurité alimentaire, et nous pensons que l'OMC devrait aussi aider, à cet égard, à résoudre ce problème, en prenant acte de son caractère multiforme et en soulignant qu'il est essentiel de maintenir les marchés ouverts dans le cadre d'un commerce agricole prévisible afin de garantir l'approvisionnement en denrées alimentaires et en produits, services et intrants essentiels pour la production et les chaînes d'approvisionnement agricoles et alimentaires. En outre, dans ce contexte, il est indispensable de parvenir à un accord sur la décision relative aux achats du Programme alimentaire mondial. Nous encourageons tous les Membres à participer activement et à s'impliquer pour trouver des solutions dans tous les domaines. Le Costa Rica reste attaché à cette approche.

Merci beaucoup.

40. Népal

Merci, Madame la Présidente, d'avoir convoqué cette réunion et de me donner la parole.

Je vous félicite pour le rapport très complet que vous avez présenté.

Je remercie tous les présidents des groupes de négociation pour leurs exposés dans leurs domaines respectifs et pour leurs précieuses contributions.

Je souhaite m'associer aux déclarations faites par le Tchad, le Botswana et le Panama au nom de leurs groupes respectifs; et souligner brièvement quatre points dans le contexte de la CM12.

Tout d'abord, la première des priorités de la CM12 doit être d'apporter une réponse multilatérale juste et efficace à la pandémie en tenant compte de la diversité des intérêts et des préoccupations et en accordant une priorité particulière aux PMA et aux PDSL. Les PMA et les PDSL ont été durement touchés par la pandémie et tout leur processus de développement s'en est trouvé perturbé. C'est pourquoi les principaux résultats de la CM12 en réponse à la pandémie doivent notamment porter sur l'accès aux vaccins et à d'autres produits médicaux avec une priorité spéciale pour les PMA et les PDSL, la dérogation à l'Accord sur les ADPIC ainsi qu'un paquet de mesures de relance concrètes pour les PMA et les PDSL en leur laissant suffisamment de marge d'action. Nous comprenons que l'OMC ne soit pas en mesure d'accorder un tel soutien par un paquet de mesures de relance. Il s'agit

toutefois d'un moyen important et d'une plate-forme de partenariat et de collaboration aux niveaux mondial et local, tout en construisant mieux pour l'avenir.

Deuxièmement, il est désormais essentiel de réformer l'OMC pour qu'elle exerce son mandat de manière juste et efficace en tenant compte des nouveaux défis et des nouvelles possibilités. Voici quelques-uns des points importants à examiner: parmi les domaines importants à envisager, il faut notamment garantir un système commercial multilatéral prévisible, transparent, équitable et fondé sur des règles en comblant les écarts existants dans les engagements et obligations, en droit comme en pratique, notamment entre Membres fondateurs et Membres ayant accédé plus tard, et rendre le mécanisme de règlement des différends fonctionnel. Le Groupe des PMA a récemment présenté sa proposition révisée sur les réformes de l'OMC et ma délégation prie instamment les Membres de l'examiner favorablement.

Troisièmement, les défis auxquels font face les PMA récemment sortis de cette catégorie sont sans équivalent, et c'est pourquoi il est indispensable d'assurer une transition sans heurt, avec assez de souplesse, en maintenant les facilités existantes pendant quelques années supplémentaires. Dans ce contexte, les PMA espèrent que la CM12 produira des résultats concrets pour assurer leur transition sans heurt une fois qu'ils quittent cette catégorie. Le Groupe des PMA a fait preuve d'autant de souplesse que possible en présentant un arrangement transitoire pour décision par la CM12. Ma délégation demande à l'ensemble des Membres d'envisager cette proposition sous un angle positif.

Quatrièmement, un autre élément important consisterait à conclure toutes les négociations faisant l'objet d'un mandat, et ce au niveau maximal. Par exemple, le Groupe des PMA a récemment présenté ses observations sur le projet de texte de la Présidente concernant les négociations sur l'agriculture, et il a apporté la preuve de sa souplesse dans le projet de décision sur les achats alimentaires du PAM lors des discussions avec le Président de la session spéciale du Comité de l'agriculture et l'équipe de la Division de l'agriculture. Ma délégation se tient prête à dialoguer avec les Membres en vue de conclure ces négociations.

Enfin, Madame la Présidente, ma délégation souhaite que la CM12 se solde par davantage de résultats concrets pour conforter les objectifs de l'Organisation, et elle se tient prête à faire preuve de souplesse et à dialoguer avec vous et avec les Membres dans le cadre du processus conduisant à des résultats constructifs à la CM12. Je vous remercie.

41. Trinité-et-Tobago

Merci, Madame la Présidente, je tiens à vous remercier, ainsi que les différents présidents et le facilitateur, pour vos rapports et votre prise en compte des déclarations des Groupes CARICOM et ACP. Compte tenu du contexte géopolitique qui a entravé nos progrès au cours des quelques premiers mois de 2022, je souhaite faire connaître la préoccupation de ma délégation concernant l'absence d'activité depuis le début de l'année sur certaines questions essentielles pour nous.

En ce qui concerne les subventions à la pêche, étant donné que plusieurs éléments importants restent sans solution à ce jour, dont, en particulier, le traitement spécial et différencié et le seuil *de minimis*, nous ne serons pas favorables à une approche consistant à soumettre le texte de novembre aux ministres en juin. Nous craignons que l'activité limitée des derniers mois, conjuguée avec les contraintes précédemment évoquées, nuisent gravement à la possibilité d'un résultat acceptable sur les subventions à la pêche lors de la CM12, et nous nous tenons donc prêts à intensifier notre participation dans les semaines à venir afin de donner une issue satisfaisante aux éléments en suspens.

S'agissant du commerce électronique, et compte tenu de l'importance que vous accordez à ce dossier, nous espérons que des clarifications supplémentaires seront données à la réunion du Conseil général de la semaine prochaine concernant le calendrier de reprise de ces discussions. Notre délégation est d'avis qu'il serait important de se rassembler autour d'un projet unique de décision à soumettre à nos ministres en juin.

Nous continuerons de participer de manière constructive, dans le cadre des Groupes CARICOM et ACP, à la réponse que l'OMC apporte à la pandémie et à la préparation aux pandémies, et, pour conclure, nous nous associons aux autres délégations pour faire part de notre préoccupation

concernant la crise alimentaire qui se développe. Nous sommes prêts à dialoguer avec les Membres sur un résultat approprié qui pourrait être apporté à la CM12 à cet égard.

42. Taipei chinois

Merci, Madame la Présidente.

Nous tenons à vous remercier pour votre rapport et pour le leadership dont vous avez fait preuve afin d'aider les Membres à progresser en vue de la très attendue CM12 en ces temps particulièrement difficiles. Nous remercions également le Président du Conseil général, le facilitateur et les présidents des groupes de négociation pour leurs rapports.

Quant à savoir quelle sorte de CM12 nous attendons, nous pensons comme la Directrice générale que les Membres devraient faire en sorte que cette Conférence ministérielle produise des résultats concrets. Outre qu'il faudra donc faire le point sur les travaux déjà accomplis, il reste utile et souhaitable, dans une certaine mesure, que des discussions de fond se tiennent à la CM12 pour déboucher sur des résultats, à la condition que les questions soumises à la CM12 soient claires et directes.

Au cours des dernières semaines, bien que les discussions sur certaines questions n'aient pas avancé pour différentes raisons, des progrès importants sont à constater dans d'autres domaines. Nous espérons que c'est un bon point de départ pour accomplir bien d'autres progrès dans d'autres domaines. Quant aux questions sur lesquelles nous risquons de ne pas aboutir à un résultat solide, nous pensons que la Conférence ministérielle pourra fixer les orientations de travaux futurs.

S'agissant du document final, nous pensons que le texte issu de la discussion de l'an dernier recueille un large soutien. C'est une bonne base sur laquelle travailler.

En ce qui concerne la réponse de l'OMC à la pandémie, nous nous réjouissons de constater les progrès significatifs qui ont été obtenus au cours des derniers jours entre certains Membres dont les positions divergeaient, et nous espérons que les Membres continueront de faire preuve de souplesse pour que ces progrès se poursuivent.

Nous nous félicitons du projet initial de document final concernant la dérogation à l'Accord sur les ADPIC tel qu'en fait état la communication adressée hier par la Directrice générale. Nous examinons encore ce résultat mais nous espérons que les efforts se poursuivront pour faire aboutir la discussion.

J'en viens aux subventions à la pêche: comme l'a indiqué l'Ambassadeur Wills, il a employé une méthode créative pour évaluer le degré de divergence entre Membres de points de vue différents. Selon nous, l'exercice est utile pour cerner le décalage réel qui existe entre les Membres.

Nous encourageons l'Ambassadeur Wills à envisager de nouvelles approches sur les autres questions en suspens afin d'établir la distance qui sépare les positions des Membres et de trouver un terrain d'entente.

S'agissant de la réponse en matière de sécurité alimentaire, nous convenons que les Membres doivent préserver l'approvisionnement alimentaire et les moyens de subsistance des populations. Il est également important de veiller à ce que le commerce international de produits alimentaires ne soit pas négativement affecté. La CM12 peut se saisir de cette question.

Dans le domaine de l'agriculture, nous sommes favorables à ce que les Membres définissent des plans de travail et poursuivent les négociations sur différentes questions agricoles.

En ce qui concerne la réforme de l'OMC, nous pensons que l'Organisation doit adopter une nouvelle manière de penser et une véritable réforme. De même, les Membres doivent travailler à l'élaboration de nouvelles règles commerciales basées sur les fondations existantes de l'architecture multilatérale afin de faire face aux nouveaux défis mondiaux. Nous sommes favorables à ce que la Conférence ministérielle donne instruction aux Membres d'entamer des discussions sur la réforme de l'OMC et d'aboutir à un consensus sur la voie à suivre.

Enfin et surtout, en ces temps difficiles, il est raisonnable d'espérer que la Conférence ministérielle examinera collectivement ce que l'OMC peut faire face aux aspects commerciaux et économiques des conséquences de la guerre en cours. Merci, Madame la Présidente.

43. Paraguay

Merci, Madame la Présidente. Puisque c'est la première fois que nous prenons la parole, ma délégation tient à souhaiter la bienvenue aux représentants permanents qui sont arrivés à Genève et adresse ses salutations à ceux qui partent.

Madame la Présidente, le Paraguay attend avec beaucoup d'intérêt les résultats de la douzième Conférence ministérielle (CM12). Nous espérons que la Conférence établira une feuille de route claire pour les travaux à venir sur la relance économique après la pandémie. Nous espérons également que les Membres de l'OMC travailleront ensemble pour atténuer les effets néfastes que la crise géopolitique en cours en Europe a sur l'économie mondiale et sur le commerce des produits agricoles, surtout en termes d'obstacles aux exportations du fait du conflit, étant donné que l'Ukraine est l'un des premiers exportateurs de denrées alimentaires essentielles, et aussi en termes de perturbation des chaînes d'approvisionnement et de production agricoles.

Pour ma délégation, il est urgent de parvenir à des résultats dans quatre domaines prioritaires:

Agriculture: ma délégation tient à commencer par s'associer à la déclaration faite par la délégation de l'Australie au nom du Groupe de Cairns. Les priorités du Paraguay sont bien connues et ont trait aux domaines de l'accès aux marchés et du soutien interne. Au moment où nous sommes, il est essentiel que les Membres travaillent ensemble pour convenir de programmes de travail sur les huit sujets de négociation afin d'aboutir à un résultat équilibré.

Cependant, nous estimons qu'en faisant preuve d'une plus grande souplesse en faveur d'une solution durable sur la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, certains auteurs enverraient un signal très positif en vue de la Conférence ministérielle, sans quoi aucun autre résultat ne pourra aboutir. Nous attendons la présentation de la proposition harmonisée, annoncée par les membres du G-33, du Groupe ACP et du Groupe africain. Il nous sera difficile d'accepter une proposition qui doit encore être négociée avec les délégations qui n'en sont pas les auteurs dans le temps qui nous reste. Nous appelons à faire preuve de réalisme et de pragmatisme pour travailler ensemble à un programme de travail qui mette en œuvre le paragraphe 8 de la Décision de Bali et qui permette de débloquer les négociations sur ce sujet.

Réponse multilatérale de l'OMC à la pandémie: nous soutenons le processus facilité par l'Ambassadeur Castillo et nous pensons que le moment n'est pas à l'amoindrissement de l'ambition de la déclaration et du plan d'action dans le document 281 de l'Ambassadeur Walker. Les engagements relatifs aux restrictions à l'exportation, à la facilitation des échanges, au rôle des services et à la relance économique inclusive sont les priorités du Paraguay. En ce qui concerne le point relatif à la propriété intellectuelle, le Paraguay continue de conduire des consultations intérieures sur le texte sur l'engagement relatif à la dérogation, suite aux consultations organisées par le Quad (États-Unis, Union européenne, Inde et Afrique du Sud), qui a été diffusé après la réunion informelle du Conseil des ADPIC d'hier. Le Paraguay considère que ces progrès attendus depuis longtemps sont une étape supplémentaire pour débloquer les discussions et, à cet égard, nous continuerons de travailler de manière constructive avec ma délégation dans le cadre du Conseil des ADPIC pour aboutir à une solution négociée qui fera de la propriété intellectuelle un atout pour lutter contre cette pandémie et contre les suivantes.

Réforme de l'OMC: il est important de lancer un processus de réforme concernant toutes les fonctions, en privilégiant la restauration de l'Organe d'appel dans les meilleurs délais. Sans un système fonctionnel de règlement des différends, toutes les nouvelles règles multilatérales que nous négocions resteront lettre morte.

Enfin, nous espérons que nous parviendrons à un consensus pendant la CM12 pour prolonger le moratoire et le Programme de travail de 1998 sur le commerce électronique; que nous approuverons la déclaration multilatérale SPS dont 100 Membres se sont déjà portés coauteurs; et que nous tracerons une feuille de route pour faire des progrès substantiels concernant les initiatives

plurilatérales conjointes sur le commerce électronique, la facilitation des investissements pour le développement, la réglementation intérieure dans le domaine des services et les MPME. Merci.

44. Tunisie

Merci, Madame la Présidente, pour votre rapport, et merci aux Membres pour leurs suggestions et conseils. À l'approche de la CM12, nous tenons à remercier les présidents des Groupes de négociation et l'Ambassadeur Castillo pour leur engagement et leur leadership constants. Nous souhaitons saisir cette occasion pour adresser nos vœux à toutes les délégations qui célèbrent l'Aïd al-Moubarak, et nous nous associons aux déclarations d'autres groupes demandant le report de certaines réunions programmées. Nous souhaitons remercier la Directrice générale pour son implication positive, et nous espérons que le Secrétariat pourra à l'avenir éviter de tels problèmes de programmation comme ce fut le cas pour d'autres organisations internationales ici à Genève.

Nous nous associons aux déclarations faites par le Groupe africain et par le Groupe arabe. Madame la Présidente, en dépit de votre implication personnelle, dont nous vous remercions vivement, et de l'engagement de tous les Membres, notre Organisation peine à répondre aux crises mondiales de manière effective, efficace et rapide. Malheureusement, mais logiquement, nous nous sommes concentrés sur notre réponse aux pandémies futures plutôt que sur la situation qui prévaut dans de nombreux pays, particulièrement en Afrique. À cet instant, nous espérons que notre réponse à la crise alimentaire en cours ne trouvera pas un sort similaire. Il convient aussi de noter que cela ne relève pas seulement de l'Organisation et de ses Membres, mais que c'est le système commercial mondial tout entier qui crée une distorsion du développement et de la résilience économique qui, à notre sens, sont les principaux domaines sur lesquels nous devons concentrer nos efforts de sorte que les pays soient préparés à lutter contre différentes crises. Nous espérons que nous pouvons combler ces lacunes. Permettez-moi d'en venir brièvement aux priorités de ma délégation pour la CM12.

En ce qui concerne l'agriculture, étant donné l'absence de convergence sur certains points, nous pensons que nous devons désormais être réalistes et pragmatiques. Les efforts mondiaux visant à lutter contre la crise alimentaire et l'insuffisance des moyens de subsistance pour de nombreuses personnes exigent une réponse commerciale adéquate. De même, il est de la plus haute importance que nous nous concentrions sur des résultats qui remédient aux causes structurelles de l'insécurité alimentaire, y compris les asymétries existantes dans l'accord sur l'agriculture, afin que certains pays, notamment des pays en développement, qui tendent à être des importateurs nets de produits agricoles, puissent disposer de la marge d'action nécessaire pour soutenir le développement dans ce secteur et pour renforcer leurs capacités de production. Nous pensons que nous devons ajuster nos ambitions pour d'autres négociations et travailler à un programme de travail bien équilibré qui guidera nos travaux après la CM12.

S'agissant de la pêche, nous souhaitons remercier l'Ambassadeur pour son rapport. Nous accueillons favorablement les efforts consentis pour parvenir à un consensus et prenons note du calendrier proposé, et nous espérons que le choix de ne pas organiser de réunions plénières ne nous conduira pas à perdre le terrain gagné en novembre dernier. Nous notons que certaines délégations ont perdu de vue le fil rouge, tant dans leurs groupes régionaux que dans les groupes pertinents, et avec leurs capitales. Les paragraphes relatifs au développement tel que les articles 4, 5, 6 et 7 entre crochets ne rassurent pas les pays les moins avancés et les pays en développement. Nous devons résoudre ces points rapidement pour faire en sorte que de nombreux petits pays, en particulier les pays dont les niveaux de capture sont faibles, pourront être rassurés par le texte.
En ce qui concerne la dérogation à l'Accord sur les ADPIC, nous accueillons favorablement les résultats du processus de consultation. Le texte est en deçà de notre niveau d'attentes et nous espérons que les discussions en cours à partir de ce texte de référence nous permettront de saisir pleinement cette chance, notamment pour les pays africains qui pourraient produire des vaccins COVID et d'autres types de vaccins afin de contribuer à la lutte contre les futures pandémies.

Quant à la réponse de l'OMC à la pandémie, en tant que coauteurs de l'un des documents pertinents, nous continuerons de travailler de manière constructive à ce processus, en interagissant positivement avec tous les groupes et en examinant toutes les propositions. Le format et la structure du texte ne sont pas notre priorité, et nous espérons que nos principales préoccupations seront prises en considération.

Nous tenons à soulever le point suivant pour conclure. Nous souhaitons aborder la question du format de la CM12. Nos ministres doivent être en mesure de comprendre comment ils peuvent participer à la réunion, en se concentrant sur les priorités, les calendriers et les décisions politiques qui nous permettront de mieux agir sur ces différents points.

45. Gambie

Merci, Madame la Présidente, d'avoir convoqué cette réunion, pour votre rapport et d'avoir déplacé la date pour tenir compte des célébrations de l'Aïd al-Fitr. Ma délégation souhaite un excellent Aïd al-Fitr à toutes les délégations. Nous remercions également le Président du Conseil général et les présidents des groupes de négociation pour leurs rapports. Pour commencer, ma délégation s'associe aux déclarations faites par les coordonnateurs de notre groupe. La CM12 se tiendra dans un contexte géopolitique difficile, et c'est pourquoi il est important que les attentes soient satisfaites et que les Ministres soient en mesure de nous fournir des directives sur les principales questions qui affectent le commerce international et cette Organisation.

En ce qui concerne l'agriculture, nous tenons à vous remercier, ainsi que le Président de la session spéciale du Comité de l'agriculture, d'avoir organisé la semaine dernière un séminaire très fructueux sur la sécurité alimentaire. Je suis reconnaissant et honoré d'avoir participé à l'un des panels en tant qu'intervenant. Nous espérons participer à bien d'autres séminaires analogues. Comme les Ambassadeurs, nous sommes déçus par l'absence de progrès des négociations agricoles et il est clair que les résultats négociés sur les différents piliers des négociations agricoles ne sont pas réalisables. Nous espérons toutefois qu'un résultat peut être obtenu concernant les achats du Programme alimentaire mondial.

S'agissant des subventions à la pêche, nous avons pris note de l'intention de la Présidente de relancer des travaux intensifs en vue de diffuser une version révisée du projet d'accord d'ici à la fin mai. Nous ferons de notre mieux pour contribuer à ces progrès et parvenir à un accord constructif qui aura des effets positifs sur la viabilité de nos océans.

J'en viens à la dérogation à l'Accord sur les ADPIC: nous analysons le projet de document final issu du processus de Quad. Nous travaillerons de manière constructive avec d'autres Membres du Conseil des ADPIC afin de parvenir à un accord final dans les meilleurs délais.

En ce qui concerne la réponse à la pandémie, il est indispensable que nous fassions en sorte que le résultat final non seulement réponde à la pandémie de COVID-19 mais aussi nous équipe des outils nécessaires pour être mieux préparés et renforcer notre résilience en vue des pandémies futures.

Enfin, s'agissant de la réforme de l'OMC, nous espérons entamer, après la CM12, des discussions de fond qui respecteront les principes fondamentaux de transparence et d'inclusivité et qui feront resurgir l'espoir dans le multilatéralisme pour nous tous.

Nous devons avoir confiance en notre détermination collective à faire en sorte que la CM12 soit fructueuse en dépit des difficultés rencontrées pendant nos négociations en lien avec nos intérêts respectifs. À l'évidence, les temps sont difficiles et sombres pour nous tous, mais nous avons besoin d'optimisme, de résultats, d'espoir. La communauté mondiale a besoin que l'OMC et le multilatéralisme fonctionnent mieux que jamais, et oui, c'est en notre pouvoir et nous pouvons parvenir à des résultats positifs si nous le voulons tous. Mon optimisme tient à notre détermination collective à renforcer et à faire avancer le multilatéralisme commercial et, en cette dernière minute, nous devons faire des compromis, réduire les sources de complexité et de rigidité, et faire preuve de courage, de conviction et de volonté politique pour parvenir à un résultat fructueux. Lorsque nous agissons ainsi, comme le montrent les temps récents, nous sommes tous gagnants et nous reviendrons demain, après la CM12, avec un regain d'énergie nous permettant de poursuivre nos travaux afin de renforcer davantage l'OMC et le système commercial multilatéral et de faire mieux à la CM13. Nous pouvons le faire. Nous devons le faire.

46. Islande

Merci, Madame la Directrice générale, je tiens à commencer par vous remercier pour votre rapport, et à remercier les présidents des groupes de négociation pour leurs rapports. Comme nous l'avons entendu à plusieurs reprises aujourd'hui, le contexte dans lequel se tient la Conférence ministérielle

à venir est complexe et difficile. Les marchés mondiaux – qui se relèvent à peine du ralentissement économique lié à la pandémie de COVID-19 – sont de nouveau perturbés. Cette fois-ci, c'est l'attaque injustifiée et non provoquée de l'Ukraine par la Russie qui est à l'origine des crises. La sécurité alimentaire est en péril, les chaînes d'approvisionnement sont perturbées et les prix augmentent, imposant une pression supplémentaire sur l'économie mondiale. Rien ne sera comme d'habitude à cette Conférence ministérielle. Mais il est temps de réinvestir dans le système multilatéral et de s'engager à trouver des moyens d'avancer. Pêche: en ce qui concerne les négociations sur les subventions à la pêche, l'Islande tient à remercier l'Ambassadeur Wills pour ses efforts, son dur labeur et son solide leadership. En dépit des questions qui restent en suspens, nous sommes plus près que jamais de conclure notre négociation afin d'interdire les subventions nocives. Agriculture: sur l'agriculture – malheureusement, la situation a considérablement changé par rapport à décembre dernier. Nous devons désormais tout faire pour maintenir les marchés ouverts, prévisibles et transparents. Ce sont les outils que cette organisation peut et doit utiliser pour soutenir la sécurité alimentaire mondiale. Nous soutenons la décision d'exempter les livraisons au PAM (Programme alimentaire mondial) de toutes les formes de restrictions à l'exportation et prions instamment tous les Membres de le faire. Commerce et santé: enfin – un accord des Membres sur la réponse à la pandémie en cours et aux pandémies futures se fait attendre depuis longtemps. Saisissons l'occasion qui se présente à nous avec la CM12 à venir pour finaliser un tel arrangement. Merci, Madame la Directrice générale.

47. Guatemala

Merci, Madame la Directrice générale,

Permettez-moi de m'associer aux précédents intervenants pour vous remercier pour votre rapport et votre évaluation du processus de préparation de la CM12.

Je tiens également à remercier le Président du Conseil général, les présidents des groupes de négociation et le facilitateur sur la réponse de l'OMC à la pandémie pour leurs rapports respectifs.

Madame la Présidente, vous avez convoqué cette réunion informelle pour entreprendre une réflexion collective sur l'état d'avancement de notre processus préparatoire et pour examiner comment nous préparer au mieux à une réunion productive en juin.

Je ferai cinq brèves observations. Permettez-moi de commencer par dire ce qui va de soi: rien ne remplace la volonté politique. Selon nous, la CM12 offre une superbe occasion de garantir la volonté politique dont cette Organisation a tant besoin. Pour réussir, nous sommes convaincus que nous devons présenter des questions très précises à nos Ministres pour décision. Si nous voulons obtenir des directives des Ministres et si nous attendons des résultats constructifs, alors gardons-nous d'envoyer des textes remplis de parenthèses pour négociation au niveau ministériel. À titre personnel, ce sera ma septième Conférence ministérielle de l'OMC. J'invite le CNC à se pencher sur l'expérience des précédentes Conférences ministérielles, où les négociations fructueuses ont été basées sur des textes comportant très peu de parties entre crochets.

Ensuite, la volonté politique ne suffit pas. Nous devons également changer nos méthodes si nous voulons obtenir des résultats significatifs. Il est clair que nous n'obtiendrons pas de résultats différents en nous contentant de répéter des positions bien connues, comme la Directrice générale nous l'a rappelé à de nombreuses reprises. Nous ne sommes plus qu'à cinq semaines du début de la CM12 et nous sommes persuadés qu'il nous reste assez de temps pour aboutir. Il y a un changement important qui pourrait faire la différence: nous devrions déplacer notre attention des positions et propositions de textes qui sont sur la table vers les intérêts, objectifs et préoccupations qui sous-tendent ces positions. Les positions se justifient par différentes raisons. Il est clair que nous avons tous des objectifs différents, des intérêts différents, des préoccupations différentes. Il sera très difficile de concilier les positions des Membres sans comprendre les raisons qui les justifient.

Troisièmement, les négociations doivent répondre à des explications raisonnées et être fondées sur des données factuelles. Nous comprenons que de nombreuses positions obéissent à des préférences. Mais bien des désaccords pourraient être surmontés en se penchant, pour les comprendre, sur les faits et données sous-jacents. Le Secrétariat de l'OMC a apporté des contributions remarquables en fournissant aux Membres des renseignements pertinents dans des domaines essentiels tels que la

COVID-19 et le commerce international, par exemple. Les Membres doivent tirer parti des travaux du Secrétariat et, le cas échéant, solliciter son assistance pour prendre des décisions éclairées.

Quatrièmement, nous devons doser notre niveau d'ambition et d'attentes. Mieux valent beaucoup de résultats que peu; et mieux valent peu qu'aucun. La CM12 n'est pas la fin de la route; au contraire, elle pourrait jeter les fondations de la réforme si nécessaire dans de nombreux secteurs de cette Organisation.

Enfin, le Guatemala est fermement convaincu que cette Organisation est pertinente et qu'elle joue et doit continuer de jouer un rôle important en matière de commerce international. La liste des besoins et problèmes qui exigent une réponse de l'OMC s'allonge à grande vitesse. Nous devons commencer par hiérarchiser les questions prioritaires qui requièrent notre attention immédiate et définir les modalités des futures négociations pour obtenir des résultats progressifs.

Pour conclure, le Guatemala réaffirme qu'il reste déterminé à travailler de manière constructive avec tous les Membres, et j'aurai plaisir à développer davantage les idées abordées aujourd'hui. Merci.

48. États-Unis

J'approuve une grande partie de ce que le Guatemala vient de dire et je l'en remercie. Soyez tous remerciés pour votre excellent travail: les présidents, les facilitateurs, la Directrice générale. Je tiens à dire une chose: nous sommes tout à fait à l'aise avec ce que le Président du Conseil général a présenté pour la Conférence ministérielle en ce qui concerne le document final et la marche à suivre. Je pense que certaines des préoccupations que nous avons entendues peuvent être surmontées et je veux simplement dire en toute clarté que nous approuvons ce qui a été présenté. Je suis tout à fait d'accord – nombreux sont ceux d'entre vous qui m'ont déjà entendu le dire – avec le fait que nous sommes ici pour travailler, que nous sommes résolus à accomplir ce travail et que l'un de nos principaux objectifs, sinon le premier d'entre eux, est le lendemain de la Conférence ministérielle, et la manière dont nous progresserons; c'est donc ce à quoi nous nous efforçons de rester attentifs.

Je souhaitais aborder un point concernant le déroulement de la Conférence ministérielle: je me joins à la question de la Chine selon laquelle nous avons besoin d'un peu plus de clarté, dès que possible, sur les sessions thématiques, et je pense que cela suppose de savoir à quoi ressemblera l'ordre du jour. Qu'allons-nous demander à nos Ministres de faire? Autrement dit, plus tôt nous pourrons avoir des éléments plus précis à cet égard et mieux nous nous porterons.

Enfin, sur la réforme, à laquelle nous sommes très attachés, nous avons les deux paragraphes; l'un sur le règlement des différends a fait l'objet d'un accord et quant à l'autre, je crois que nous avions trouvé une sorte d'accord mais nous sommes prêts à l'accepter. Mais s'agissant de la réforme, je veux dire ceci: que nous ayons ces paragraphes ou non, nous sommes attachés à la réforme, nous sommes résolus à la mener en agissant et en travaillant différemment, et c'est ce que nous faisons. J'espère que vous savez tous qu'en ce qui concerne le règlement des différends, nous avons des débats, et c'est ainsi qu'on réforme, et j'espère que pour tout le reste, nous changerons notre manière de faire les choses car cela fait partie d'une réforme – en remaniant, peut-être même en bouleversant nos habitudes de travail ici.